

FRA. 2

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS

de Lille.

ANNÉE 1838. — DEUXIÈME PARTIE

A LILLE,

DE L'IMPRIMERIE DE L. DANIEL, GRANDE PLACE

1838.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

des Sciences,

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS,

DE LILLE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

des Sciences,

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS,

DE LILLE.

ANNÉE 1838. — DEUXIÈME PARTIE.

A Lille,

DE L'IMPRIMERIE DE L. DANIEL, GRANDE PLACE.

1838.

PHYSIQUE.

=

NOTE SUR LE PHÉNOMÈNE D'OPTIQUE MÉTÉOROLOGIQUE

DU 13 MARS 1838,

Par M. DELEZENNE, membre résidant.

—
LUE LE 16 MARS 1838.
—

Le 13 mars, à huit heures et demie, les ombres portées par les corps étaient peu intenses et très-mal terminées; le ciel, couvert d'un voile léger de vapeur, avait un aspect indéfinissable : tout annonçait enfin quelque phénomène extraordinaire. Je montai au plus haut de ma maison pour observer le soleil à travers un stéphanoscope, persuadé que j'allais voir une belle couronne multiple. Je vis l'astre au milieu d'une plage rouge qui s'étendait à une distance de 1 à 2°, et en même temps une croix rouge sombre, d'une lumière faible et dont les branches horizontales et verticales avaient une largeur égale à celle de l'astre. Les toits des maisons voisines m'empêchaient d'en voir toute la branche verticale inférieure. A l'extrémité supérieure de l'autre branche verticale, je vis deux arcs rouges qui se présentaient leur convexité; ils étaient confondus, à leur jonction, avec l'extrémité de la branche verticale, et leurs centres étaient dans un plan passant par le soleil et le zénith. L'arc qui tournait sa convexité au soleil était d'un plus petit rayon et ne s'étendait guère que de 6 à 8° de chaque côté du même plan. Cet arc était suivi d'un arc semblable d'un bleu pâle fort vif. Le rouge était lui-même plus intense que celui de l'arc.

qui tournait sa concavité au soleil. Ce dernier arc appartenait à un cercle dont la teinte rouge assez faible devenait très-vive à sa rencontre avec les branches horizontales de la croix. Le phénomène était donc un halos avec deux parhélies. Ces images du soleil n'étaient pas rondes : elles étaient un peu amplifiées et surtout fort allongées dans la direction de la circonférence du halos. Les branches horizontales de la croix se prolongeaient en dehors du halos jusqu'à 40° du soleil, et formaient une portion du cercle parhélique d'un bleu vif. Le tout vu à travers le stéphanoscope.

Le halos et les branches de la croix n'étaient visibles qu'à l'aide de cet instrument. Le soleil, les deux parhélies, l'arc supérieur en forme de croissant et même un croissant opposé faisant partie du halos, étaient visibles à l'œil nu ; mais à huit heures et demie le voile nuageux était trop peu épais, et par suite la lumière trop vive, pour qu'on pût sans danger fixer la vue sur le soleil et même sur les parhélies.

Depuis huit heures trois quarts jusqu'à neuf heures un quart, le voile de vapeur s'est continuellement épaissi, ce qui a permis d'observer à l'œil nu les deux parhélies, ainsi que le croissant supérieur. Les parhélies étaient fort amplifiées, surtout dans le sens vertical ; elles avaient le rouge en dedans ; mais de toutes les nuances du spectre on ne reconnaissait guère que le rouge, l'orangé et le jaune ; venaient ensuite les deux parhélies blanches, éclatantes, suivies du cercle parhélique blanc, dont l'intensité décroissait avec la distance.

A neuf heures, le croissant supérieur s'est effacé pour ne plus reparaitre ; les autres parties de l'image totale ont décréu d'intensité, et à neuf heures vingt minutes on ne voyait plus qu'une seule parhélie qui, en s'effaçant, a terminé la scène.

Ayant adapté le stéphanoscope à la pinnule d'un octant, j'ai voulu mesurer le demi-diamètre vertical supérieur du halos ; cela n'a pas été possible dans la position que j'occupais, la seule

qui pût me laisser voir le phénomène. Par trois mesures concordantes de la distance angulaire horizontale du soleil au halos rouge, j'ai trouvé $22^{\circ} 41'$, ce qui donne 1,321 pour l'indice de réfraction des rayons rouges dans les prismes de glace ; tandis que Wollaston a trouvé directement 1,310 pour les rayons rouges. Si l'indice 1,310 est exact, et si l'on ne tient pas compte de la réfraction atmosphérique horizontale, l'angle devait être de $21^{\circ} 50' 20''$ au lieu de $22^{\circ} 41'$. La différence est de $50' 40''$. Elle est beaucoup plus grande que l'erreur possible de l'observation.

Le phénomène que je voyais pour la première fois me préoccupait fortement ; j'ai perdu du temps à le contempler et particulièrement à vouloir mesurer le demi-diamètre vertical du halos. Je regrette donc bien vivement d'avoir pensé trop tard à vérifier la polarisation par réfraction, découverte par M. ARAGO dans la lumière du halos, et la polarisation par réflexion, prévue par M. BABINET, dans la lumière du cercle parhélique.

Le stéphanoscope convient parfaitement à l'exploration de ce phénomène ; il permet de prendre les mesures avec exactitude et sur des couleurs bien définies, puisqu'il en donne les longueurs d'ondulation. C'est par son intervention que de tous les habitants de Lille et des environs je crois être le seul qui ait vu la croix et le premier halos, bien que j'eusse commencé à observer au moment où le phénomène avait déjà beaucoup perdu de sa splendeur première.

Plusieurs personnes plus heureuses et mieux placées que moi ont pu observer dès huit heures dix minutes. Les unes ont vu presque la moitié supérieure du halos de 22° et du halos de 46° , avec les portions d'arc en contact et tournées en sens contraires. Les autres n'ont vu du halos intérieur que les arcs voisins des parhélies. Aucune n'a dit avoir vu la croix, bien qu'on ait interrogé leurs souvenirs. Il paraît donc qu'à Lille les deux halos n'ont été en partie visibles à l'œil nu que de huit heures dix minutes à huit heures et demie au plus tard.

Le phénomène a été vu plus ou moins complet à Gand, à Dunkerque, à St.-Omer, à Valenciennes, à Cambrai, à St.-Quentin, à Landrecies. Aux environs de cette dernière ville, le cercle parhélique horizontal a été vu entier ; plus de la moitié supérieure du second halos était visible, ainsi que les deux parhélies. On avait donc quatre faux soleils. Il était huit heures et demie.

Le 12 mars, à neuf heures et demie du soir, notre collègue M. Peuvion a eu le spectacle de deux parasélènes. La lune vraie était derrière la partie la plus épaisse du nuage, car elle était moins brillante que ses deux images. La constitution atmosphérique propre à ce genre de phénomène était donc établie à cette heure à Lille ; elle se sera probablement maintenue et complétée et se propageant pendant toute la nuit, puisque le lendemain 13 elle s'étendait sur un espace de plus de trente lieues du Nord au Sud, et de plus de vingt lieues de l'Est à l'Ouest.

D'après les renseignements recueillis jusqu'à ce jour, on peut conjecturer que le nuage de vapeur formait une sorte de triangle dont la base joignait Dunkerque avec Gand, et dont le sommet était à St.-Quentin, ou peut-être à Soissons ; mais ce nuage ne s'étendait probablement pas jusqu'à Paris ; car les journaux arrivés hier et ceux arrivés ce soir ne font aucune mention de phénomène météorologique extraordinaire.

Thermomètre exposé au midi, + 3°, 5 le 13, à neuf heures dix minutes. Baromètre, 770 millimètres. Depuis midi jusqu'à une heure, j'ai vu alternativement des couronnes simples et doubles ; mais toujours d'un petit diamètre. Il a plu le soir.

Si dans les voyages scientifiques on faisait usage du stéphanoscope pour observer et mesurer les couronnes, on obtiendrait des données certaines sur la grosseur comparative et même sur la grosseur absolue des globules d'eau qui constituent les nuages aux diverses latitudes, et l'on mesurerait avec précision tous les détails des phénomènes semblables à celui qui fait l'objet de cette note.

HISTOIRE NATURELLE.

DIPTÈRES EXOTIQUES NOUVEAUX

OU PEU CONNUS,

Par M. J. MACQUART, Membre résidant.

11 DÉCEMBRE 1837

L'ORDRE des insectes Diptères, quoique l'un des plus nombreux, a toujours inspiré moins d'intérêt que les autres, sans doute à cause du peu de grandeur et de beauté de ces petits êtres; il figure peu dans les collections entomologiques; il est moins l'objet des travaux scientifiques, et cependant, seul encore, il présente dans un seul ouvrage, celui de Meigen pour les Diptères d'Europe, continué par Wiedemann pour les Exotiques, un spéciès général tel qu'on devait l'attendre de ces deux grands naturalistes, illustrations actuelles de l'Allemagne entomologique. Nés dans la terre classique, aidés des travaux des Fallén, des Megerle, des Baumbauer, placés à portée de célèbres collections et doués du génie observateur, ils ont élevé l'un des monuments les plus remarquables de la science. A la vérité, comme le premier n'a étendu ses propres recherches que sur les Diptères d'une partie de l'Allemagne, et qu'il n'a obtenu sur ceux du reste de l'Europe que des matériaux fort

incomplets; comme le second n'a observé les espèces exotiques que dans une partie des collections allemandes et hollandaises et dans les ouvrages qui ont paru avant le sien; et comme, depuis la publication, quoique récente encore, de leur double ouvrage, les nouvelles découvertes se sont multipliées, particulièrement par l'attrait qu'ils ont donné à la Diptérologie, il en résulte que de nouveaux travaux sont devenus nécessaires. L'ouvrage important de M. Robineau-Desvoidy sur les Myodaires (Muscides) et ceux que nous avons publiés sur les Diptères en général dans les Suites à Buffon, et sur ceux du nord de la France, ont rempli une partie des lacunes. Maintenant nous désirons en combler de nouvelles en faisant connaître les espèces exotiques non décrites, contenues dans les collections françaises et particulièrement dans celle du muséum de Paris, fruit des explorations récentes de nos naturalistes voyageurs; mais, avant de présenter le tableau de leurs découvertes, il convient d'esquisser l'histoire de la Diptérologie exotique, antérieure à leurs recherches, afin de mieux apprécier ce qu'ils ont fait d'après ce qui avait été fait avant eux.

Linnée, le fondateur de cet ordre, comme de la science entière, ne décrivit qu'un très-petit nombre d'espèces étrangères à l'Europe dans le *Systema naturæ* (1), dans les *Amœnitates academicæ* (2), et dans le muséum de la princesse Louise Ulrique (3) qui les contenait. Plusieurs d'entr'elles étaient dues aux recherches de Tulbagh. (4). Drury, Forster et surtout

(1) La 1.^{re} édition date de 1735, la 12.^e de 1766—1768. Nous ne parlons pas de la 13.^e donnée par Gmelin.

(2) Le 1.^{er} volume parut en 1749, le 7.^e en 1769.

(3) En 1764.

(4) Les premiers Diptères exotiques que Linnée a décrits sont l'*Asilus æstuans*, dans les *Amœn. acad.* 6. 413; puis les *Tabanus (Pangonia) rostratus* et *barbatus*, du cap, et le *Bombylius capensis*, dans le *Mus. Lud. ulr.*, et le *Musca (hermetia) illucens*, de l'Amérique méridionale dans le *Syst. nat.*

Degeer en firent connaître de nouveaux, et bientôt après, Fabricius, qui fit avancer si rapidement la science, même en lui faisant faire fausse route (1), décrivit successivement, dans le *Systema entomologica* (2), ceux dus à Kœnig et découverts à Tranquebar, ceux rapportés de l'Australasie par Bancks, ceux de Cayenne, par Rohr, ceux d'Alger, par Stubb et par Rehbinder, et quelques autres dus à Lewin et à la collection de Tott; — dans le *Genera insectorum* (3), quelques-uns tirés de celle de Yeats et provenant de la Caroline; — dans le *Species insectorum* (4), ceux de l'Amérique méridionale dus au docteur Walh et à Blomfield, de l'Amérique septentrionale, de Blackburn; — dans le *Mantissa insectorum* (5), ceux de Sierra-Leone fournis par Pflug, de Tranquebar par Hybner, de la Chine par Sehestedt; puis, dans l'intervalle qui s'écoula entre cet ouvrage et le *Systema antliatorum* (6), Bosc fit connaître ceux qu'il recueillit dans l'Amérique septentrionale et à Cayenne, Palissot de Beauvois, ceux qu'il découvrit dans ces mêmes régions et dans les royaumes d'Oware et de Benin en Afrique. Peu après, Latreille, qui devait fonder la science entomologique sur ses véritables bases, et Meigen, qui devait remplir la même mission pour la Diptérologie en particulier, commencèrent leurs travaux; mais ils s'occupèrent peu des Diptères exotiques. Ensuite Fabricius publia son *Systema antliatorum*, dans lequel il décrivit un grand nombre d'espèces nouvelles: — celles de Desfontaines

(1) Fabricius en prenant un seul organe, la bouche, pour caractère, s'écarta de la méthode naturelle; mais il apprit à approfondir l'étude et à découvrir les plus légères modifications organiques.

(2) Publié en 1775.

(3) En 1781.

(4) En 1787.

(5) En 1805.

(6) En 1805.

trouvées dans la Barbarie ; de Schousboe à Maroc , à Tanger , à Mogador ; de Duméril dans l'Afrique ; de Thonning , Krieger , Meyer , Isert dans la Guinée ; du professeur Brynniche au Cap ; de Daldorf à l'Île-de-France , au Bengale , à Sumatra , à Java ; d'Abildgaard aux Indes-Orientales ; de Labillardière dans les îles de l'Océan pacifique ; de Smidt dans l'Amérique méridionale ; de Richard à Cayenne ; de Francillon dans la Géorgie ; de Smith Barton dans l'Amérique boréale. Une grande partie de ces Diptères étaient réunis dans les collections de MM. Lund et Sehestedt.

Peu de temps après , Pallas , qui , dès 1781 , commençait son bel ouvrage , fruit de ses voyages scientifiques , fit connaître les Diptères qu'il avait découverts dans la Russie méridionale , la Perse , les déserts de la Grande-Tartarie , les bords du Volga , du Tanais. Fischer , qui depuis près d'un demi-siècle a publié une foule d'ouvrages sur l'Entomologie , décrit , dans les actes de la société impériale de Moscou , les Diptères recueillis sur le Caucase et dans la Chersonèse taurique. A cette époque les musées se multiplièrent , surtout en Allemagne. A ceux de Vienne , de Munich , de Francfort , de Leyde ; à celui de Copenhague , formé des cabinets de Lund , Sehestedt , Schousboe , Hesse , Krieger et Meyer ; à celui de Berlin , accru des richesses entomologiques du comte de Hoffmannsegg , de MM. Virmond et Goudot , se joignirent les collections de Westermann , si riches en insectes de Java , de Gyllenhal , de Megerle , de Klug , de Germar , de Vonwinthem , de l'université de Kiel (à laquelle a été réunie celle de Fabricius) , de Schonherr , de Wiedemann surtout , qui commença à s'occuper spécialement des Diptères exotiques dont il devait plus tard faire connaître un si grand nombre d'espèces. Il préleva dans le *Magasin zoologique* et dans le *Nova Dipterorum genera* ; en 1821 , il publia le premier volume de ses Diptères exotiques en latin , qu'il refit en allemand , en 1828 , pour le lier par la langue comme par la forme

à celui de Meigen, et en 1830 parut le second et dernier volume de cet important ouvrage, pour lequel l'auteur trouva de nouveaux et nombreux matériaux dans l'accroissement successif de toutes les sources ci-dessus indiquées, où il avait déjà puisé, et de plus dans les découvertes plus récentes de Rüppel en Égypte et en Nubie; d'Ehrenberg, accompagnant Humboldt au Caucase; d'Escholt à l'île de Luçon et à Unalaska; de Kuhl et de Reinwardt à Java; de Trentepohl à la Chine; de Humboldt et Bonpland dans l'Amérique méridionale et au Mexique; de Th. Say et d'Abbot aux États-Unis. Il trouva encore à puiser dans les écrits et dans les collections de Thunberg, du docteur Forstroem, de Donovan, de Forskal et Niebuhr, de Schüppel, du docteur Wahl, d'Olfers, d'Oken, de Dalman, d'Azelius, de Hornbeck, d'Illiger, du prince Christian, d'Hotthuysen, de Lehman, de Gyllenhal, de Schoneherr. Enfin il fit quelques emprunts aux naturalistes anglais et particulièrement à Leach, à Curtis, à P. King, à Hardwick, à Macleay, à Fothergill. Quant à l'Entomologie française, il n'ajouta aux Diptères qu'il avait précédemment décrits d'après nos auteurs que quelques espèces découvertes dans le voyage du capitaine Baudin.

Cette longue énumération prouve combien Wiedemann a eu de matériaux à sa disposition pour son ouvrage, et dans combien de parties du globe, indépendamment de l'Europe, il avait déjà été recueilli de Diptères. Aussi, le nombre des espèces qu'il a décrites s'élève-t-il à plus de 2,400. Cependant, si l'on considère les nombreuses collections de France, d'Angleterre et quelques-unes de l'Allemagne même, qu'il n'a pas visitées; les contrées, telles que le Sénégal, l'intérieur et la côte orientale de l'Afrique, Madagascar, l'île de France, le Chili, le Mexique et plusieurs autres dont il n'a connu aucune espèce; la longue indifférence que les naturalistes voyageurs ont mise à recueillir les Diptères, et surtout les espèces qui n'attiraient leurs regards

ni par leur grandeur ni par leur éclat, le peu de résultat d'explorations qui se bornaient trop souvent à quelques classes pendant de courtes relâches le long de grèves inhospitalières, l'on pourra juger combien l'ouvrage de Wiedemann, malgré son importance, est incomplet, combien d'espèces déjà découvertes lui ont été inconnues, et surtout combien il en reste à découvrir.

Depuis la publication en 1830 du dernier volume de cet ouvrage, qui fera époque dans cette partie de la science, l'Allemagne a produit le bel ouvrage de Perty, *Delectus animalium*, dans lequel se trouvent décrits un assez grand nombre de Diptères exotiques découverts au Brésil par Spix et Martius pendant leur voyage scientifique avec le prince Maximilien de Bavière. Nitzsch en a fait connaître aussi quelques-uns.

En Angleterre, où l'Entomologie a pris un essor très-remarquable, grâce aux travaux si connus de Kirby, de Spencer, de Leach dont la perte récente afflige les sciences naturelles, Curtis, Gray, Forster, Drury, Haliday, Griffith, Templeton, Montagu, Walker, Jenyns, Waterhouse et surtout Westwood, se sont occupés plus ou moins de Diptères exotiques dans leurs écrits (1). Un grand nombre d'espèces nouvelles ont été recueillies dans les Indes-Orientales par Horsfield, Royle, le colonel Sykes, et déposées avec une multitude d'autres dans le musée britannique, dans ceux de la société Linnéenne et de la société Entomologique de Londres, et dans les belles collections de MM. Hope, Stephens, Gray, Curtis (2) et quelques autres.

Dans la Belgique, le riche cabinet de M. Robyns, à Bruxelles, si obligeamment ouvert à tous les naturalistes, contient de belles espèces, la plupart de Java.

(1) Les monographies des Diopsis et des Nyctéribies de M. Westwood sont des modèles dans ce genre.

(2) Cette dernière est formée en partie de celle de Linné.

En France , les Diptères exotiques , apportés depuis un petit nombre d'années , et que Wiedemann n'a pas vus , sont dus aux recherches de la plupart de nos voyageurs que l'amour des sciences naturelles a arrachés à leur patrie. Il n'a pas même connu ceux qu'Olivier a rapportés de son voyage déjà ancien dans le Levant. MM. Waga au Caucase ; Brullé en Morée ; Boué en Servie ; Joannis , Bové , Al. Lefebvre en Égypte ; Botta en Nubie et au mont Sinai ; Gérard , Barthélémi et Saint-Fargeau fils en Barbarie ; Goudot à Tanger ; Maugé , Webb et Berthelot aux îles Canaries ; Eydoux et Robert au Sénégal et à l'île Gorée ; Delalande et Verreaux fils au Cap ; Desjardins à l'île de France ; Bréon à l'île Bourbon ; Riche , Bernier , Goudot à Madagascar ; Roux , Marc , Jacquemont , Fontanier , dans l'Inde ; Bellanger , Dussumier , Macé , Diard , Duvaucel , Pérotet , au Bengale ; Godefroy , Desjardins à la Chine et à Manille ; Reynaud au pays des Birmans ; Péron , Quoy , Gaimard dans l'Australasie pendant leurs voyages avec MM. Freycinet et Dumont d'Urville ; Gay et Fontaine au Chili et au Pérou ; Sylveira , Gaudichaud , Wauthier au Brésil ; Leprieur , Leschenault , Doumerc , M.^{me} Rivoire à la Guyane ; Lebas dans la Colombie ; Richard , Lacordaire et Banon à Cayenne ; Plée aux Antilles ; De La Sagra , Poey à Cuba ; Hogard à Saint-Domingue ; Beaupertuis à la Guadeloupe ; L'herminier à la Caroline ; Delarue de Villeret à la Géorgie ; Peck , Milbert , Lesueur , Bastard , Noisette dans l'Amérique du nord ; Lapilaye , Léquillon à la Terre-Neuve ; tous ces naturalistes voyageurs , qui ont si puissamment contribué aux progrès des sciences naturelles , ont recueilli des Diptères et les ont répandus dans toutes les collections françaises , mais plus particulièrement dans celles du muséum de Paris , qui en contient la plus grande partie et qui , de plus , en a reçu du musée de Philadelphie , de MM. Léon Dufour , Solier , Boyer , Defonscolombe et de nous. Parmi les collections particulières , nous citerons celles de Latreille ,

maintenant à M. le comte Dejean, MM. Serville, qui les met si généreusement à notre disposition, Viard, Percheron, Gory, le comte de Saint-Fargeau, le comte de Castelnau, Guérin, à Paris, M. le comte de Jouselin, à Versailles, possesseur d'une partie de la collection d'Olivier; enfin notre propre cabinet.

Une petite partie des espèces renfermées dans ces collections et inconnues à Wiedemann, ont été décrites par M. Robineau-Desvoidy, dans son ouvrage sur les Myodaires; par M. Brullé, dans l'ouvrage sur l'expédition de Morée; par M. Bois-Duval, dans le voyage des découvertes de l'*Astrolabe*; par M. Guérin, dans celui de la *Coquille*; par nous dans les Suites à Buffon. Un grand nombre restent à décrire et nous l'entreprenons grâce à l'obligeance à laquelle nous en devons les moyens et particulièrement à celle de M. Audouin, qui non seulement attire à l'étude des sciences naturelles par ses cours publics, par son zèle à accroître et à classer les immenses collections qui lui sont confiées, par les excellents ouvrages qu'il a publiés, mais encore en excitant et en favorisant le travail des autres.

Les Diptères exotiques, considérés en général et comparés à ceux de l'Europe, ne présentent pas de types extraordinaires, constituant des familles et même des tribus qui leur soient propres, si l'on excepte les Acanthomérides, Nob., et les Diopsides, de Wiedemann, en admettant toutefois que ces tribus récemment établies soient adoptées. La plupart des conformations les plus remarquables de cet ordre appartiennent à des Diptères indigènes et nous dispensent d'aller les admirer au-delà des océans. Les Mydasiens, si voisins de l'anomalie par l'ensemble de leur organisation; les Némestrinides, par la réticulation de leurs ailes; les Vésiculeux, par la presque nullité de leur tête; les OÉstrides, par l'absence de cavité buccale; les Nyctéribies, par la nature étrange de tout leur être, ont des représentants en Europe. Cependant, plusieurs types génériques fort singuliers attirent nos regards, excitent notre éton-

nement. Chaque partie du corps offre à son tour quelques modifications remarquables. La tête se prolonge latéralement en longs tubes oculifères dans les Achias et les Diopsis. Le front est muni de chaque côté d'une saillie portant une soie terminée par une lamelle rhomboïdale dans les Pétalophores (Téphritides). La trompe des Glossines (Muscies) (1) ne permet qu'à un examen approfondi d'en reconnaître l'organisation normale. Les antennes des Polymères (Tipulaires) par la multiplicité de leurs articles, des Mægistocères (Tipulaires) et des Longines (Leptopodites) par leur longueur, de la *Dicrania cervus* (Tabaniens) par la forme pectinée de la dernière partie de cet organe, des Diopsis par leur insertion, des Herméties, des Eudmètes, des Phyllophores (Notacanthes), du *Psilopus crinicornis* (Dolichopodes) par le développement du style antennaire, signalent des bizarreries plus ou moins étrangères à l'Europe et qui nous étonneraient si nous n'étions habitués à rencontrer toutes les formes jusqu'aux dernières limites du possible dans cet organe qui rajeunit la fable de Protée. Le thorax, dans les Diopsis, est armé d'épines sous les ailes, indépendamment de celles de l'écusson. Celui-ci, parmi les modifications des pointes dont il est généralement muni dans la famille des Notacanthes, n'en présente qu'une seule dans les Platyna; il y en a deux placées à l'extrémité d'un long pétiole, dans les Dicranophores. Il se montre plus extraordinaire encore dans les Célyphes (Lauxanides) où il se dilate de manière à couvrir tout l'abdomen et les ailes, comme celui des punaises scutellères. L'abdomen se singularise par sa largeur fort supérieure à sa longueur, dans les Platyna; il se garnit, vers l'extrémité, de longs flocons de poils dans les Mégarhines (Culicides). Les

(1) Quelques-unes des tribus que nous mentionnons ont été formées par nous dans les Suites à Buffon.

pieds, rarement remarquables, paraissent contournés d'une manière anormale dans les Systropes (Bombyliers); leur longueur et leur ténuité ordinaires dans la famille des Némocères s'accroissent encore, s'il est possible, dans les Polymères; les jambes postérieures se hérissent de longs cils dans quelques Culex et dans les Trichopodes (Phasiennes). Enfin les ailes présentent d'abord quelques modifications dans leurs formes : elles sont dilatées au bord extérieur dans les Ptérodonties (Lauxanides) et dans plusieurs Asiliques; elles sont découpées en plusieurs échancrures, dans l'*Achias lobularis*; ensuite elles montrent dans leurs nervures quelques dispositions singulières parmi lesquelles nous citerons celles de la *Limnobia Trentepohlii* (Tipulaires), des Panops, des Philopotes (Vésiculeux), de l'*amicta heteroptera* (Bombyliers), des Cténocères (Leptides), des Colax (OÉstrides); des Strebla (Coriacées).

Indépendamment de ces modifications organiques qui distinguent les Diptères exotiques de ceux d'Europe, ils se montrent généralement supérieurs en grandeur et en beauté, ceux au moins qui appartiennent aux zones méridionales. Voyez ces redoutables Tabaniens du Cap, du Brésil, poursuivre les tigres, les jaguars des déserts et les terrifier de leurs piqures cruelles. Voyez les riches couleurs des *Lucilia splendida*, *leonina* (Muscies) de l'Inde, rivalisant d'éclat avec les émeraudes et les saphirs des mêmes régions si brillantes de l'Orient. Quant à ceux des climats tempérés et septentrionaux, et surtout de l'Amérique du nord, ils ont généralement beaucoup de rapports avec les nôtres, et la cause en est sans doute dans la ressemblance des températures respectives; mais il faut dire cependant que les mêmes rapports existent assez souvent entre des Diptères exotiques des régions méridionales et des espèces de l'Europe septentrionale. La loi d'analogie d'après laquelle la nature semble se répéter et dont elle donne d'assez fréquents exemples, reçoit autant d'applications dans cet ordre d'in-

sectes que dans les autres (1). Il y a aussi des espèces que nous retrouvons identiques dans différentes parties du globe : le *Syrphus corollæ* d'Europe habite également la Chine, le *Musca corvina*, la Nouvelle - Orléans, le *Scatophaga stercoraria*, le Cap.

(1). Voici les noms d'un certain nombre de Diptères exotiques qui offrent cette analogie, et qui sont pour ainsi dire les représentants des espèces d'Europe.

- Tipula soror* Wied. du Cap, représente *T. oleracea*.
Limnophila humeralis, de Pensylvanie, *L. discicollis*.
Limnobia argus, de Pensylvanie, *L. picta*.
Leia ventralis, de Pensylvanie, *L. bimaculata*.
Bibio albipennis, de Pensylvanie, *B. venosus*.
Tabanus cinereus, de l'Amérique méridionale, *T. scalaris*.
Hæmatopota javana, de Java, *H. pluvialis*.
Cænomyia pallida, de Pensylvanie, *C. ferruginea*.
Stratyomis Meigenii, de Savannah, *S. furcata*.
S. virgo, de Savannah, et *S. virens*, du Brésil, *S. viridula*.
Sargus xanthopus, de Pensylvanie, *S. flavipes*.
Laphria lasipes, du Kentucky, *L. Flava*.
Anthrax fulviana, de Pensylvanie, *A. Flava*.
A. Hyalina, de Java, *A. circumdata*.
Thereva lateralis, de l'île Luçon, *T. plebeia*.
Porphirops amictus, de Guinée, *P. diaphanus*.
Eristalis incisus, du Cap, *sinensis*, de la Chine, *E. tenax*.
E. saxorum, de Savannah, *E. rupium*.
E. cuprovittatus, de l'Amérique septentrionale, *E. æneus*.
E. distinguendus, de Monte-Video, } *E. tristis*.
E. taphicus, de l'Égypte, }
Xylota indica, des Indes-Orientales, *X. pipiens*.
Eumerus macrocerus, de la Chine, *E. grandicornis*.
Rhingia nasica, de l'Amérique septentrionale, *R. rostrata*.
Syrphus confrater, de la Chine, } *S. ribesii*.
S. americanus, des États-Unis, }
S. lunatus, de la Chine, *S. pyrastris*.
S. bucephalus, du Brésil, *S. hyalinatus*.

La plupart des genres nombreux présentent des espèces dans toutes les parties de la terre : les Tipules, les Taons, les Asiles, les Bombyles, les Anthrax, les Syrphes, les Mouches se rencontrent partout, et cette diffusion des mêmes types se manifeste même souvent dans des groupes très-peu considérables. Le genre Rhamphidie, par exemple, remarquable entre les Tipulaires par l'extrême prolongement du museau, ne contient encore que quatre espèces, dont l'une appartient à l'Europe septentrionale, la deuxième aux États-Unis, la troisième au Brésil et la quatrième à l'île de Sumatra. Les genres entièrement étrangers à l'Europe sont presque tous peu nombreux en

- S. tibicen*, du Brésil, *S. musicus*.
S. orientalis, des Indes, *S. scalaris*.
Dexia pica, de l'Amérique méridionale, *D. inanis*.
D. macropus, de Java, *D. nigripes*.
Sarcophaga africa, du Cap, }
S. georgina, de Savannah, } *S. carnaria*.
S. tæniota, de Java et de Tranguebar, *S. striata*.
Stomoxys flavipennis, de Java, *S. siberita*.
Musca obscæna, de l'île Unalashka, *M. carnivora*.
M. lusoria, du Cap, *M. ludifica*.
M. hortensia, de Java, *M. hortorum*.
Anthomyia quadrata, de Java, *A. pallida*.
A. tonitrui, des Indes-Orientales, *A. pluvialis*.
A. calens, de Sumatra, *A. compuncta*.
A. diversa, de Monte-Video, *A. radicum*.
Cænusia inversa, du Cap, *C. tigrina*.
Scatophaga soror, du Cap, *S. scybalaria*.
S. exotica, de la Nouvelle-Orléans, *S. littorea*.
Ortalis fasciata, de Monte-Video, *O. urticæ*.
Tephritis fucata, de l'Amérique méridionale, *T. leontodontis*.
T. daphne, de Monte-Video, *T. radiata*.
T. sororcula, de Ténériffe, *T. absinthii*.
T. duplicata, de Monte-Video, *T. terminalis*.

espèces. Nous ne connaissons que les Diopsis qui en comptent actuellement une trentaine ; les Herméties, les Cyphomyies, les Plécies, les Ommaties, les Nerius, les Cutérébres, les Trichopodes en contiennent à peine dix ; les Acanthomères, les Corsomyzes, les Xestomyzes, les Lasia, les Amictes, les Toxophores, les Damalis, les Panops, les Acrochœtes, les Acanthines et beaucoup d'autres n'en renferment que d'une à quatre.

Parmi les genres exotiques composés de plusieurs espèces, il y en a peu qui appartiennent exclusivement à la même partie du globe. Nous ne pouvons mentionner que les Acanthomères, les Herméties, les Cyphomyies et les Trichopodes qui sont de l'Amérique, et les Graptomyzes qui sont de Java. La plupart de ces genres sont propres aux régions méridionales, ainsi que plusieurs autres qui ne sont pas entièrement exotiques, tels que les Pangonies, les Mydas, les Dacus. Au surplus, les Diptères subissent, comme les autres ordres entomologiques, la loi d'après laquelle les mêmes espèces occupent généralement sur le globe un espace compris entre vingt-quatre degrés environ de latitude et soixante de longitude, sauf les nombreuses exceptions qu'apportent à cette règle les accidents du sol qui modifient la température et la végétation, tels que les mers et les chaînes de montagnes (1). Nous citerons à ce sujet les Diptères du Chili, dont les espèces sont pour la plupart différentes de celles de la partie de l'Amérique qui n'en est séparée que par les Andes, et ceux des îles Canaries, rapportés en grand nombre par M. Webb, et qui ont les plus grands rapports avec ceux de la Barbarie et même de l'Europe méridionale, tandis qu'ils n'en ont presque pas avec ceux du Sénégal, bien plus voisine de ces îles.

(1) Voyez le mémoire de Latreille sur la géographie des insectes.

Nous devons signaler encore l'extension de l'*habitat* de quelques espèces intertropicales de l'Amérique, qui parviennent au nord jusqu'à la hauteur de Philadelphie : telles sont le *Mydas filatus*, le *Tabanus abdominalis*, l'*Asilus æstuans*. Cette dérogation à la loi qui régit l'ancien continent, où les espèces sont renfermées dans des limites plus étroites, s'explique particulièrement par la température relativement plus élevée et dont les extrêmes présentent moins de différences dans le Nouveau-Monde que dans l'Ancien.

Le nombre des espèces de Diptères exotiques connues s'élève approximativement à 3,000 (1) tandis que celles de l'Europe est d'environ 4,600 (2). La proportion entre les unes et les autres est bien différente de celle qu'il doit y avoir entre les espèces existantes dont les exotiques doivent dépasser de beaucoup en nombre les européennes. Cette différence s'explique par le peu de soins que l'on a pris encore pour recueillir les Diptères exotiques et particulièrement les petites espèces. En admettant qu'il y ait la même proportion entre les Diptères et les Coléoptères, qui sont beaucoup plus recherchés, on arrive à l'évaluation suivante. Les Coléoptères européens connus étant approximativement de 12,000 et les exotiques de 28,000, nous devrions connaître 10,000 Diptères exotiques, proportionnellement aux 4,600 de l'Europe. Nous arrivons à un chiffre encore plus élevé si nous prenons pour point de comparaison une des familles de Diptères dont on a le plus recueilli les espèces en

(1) Nous ne comptons que les espèces qui ont été décrites et nous comprenons dans ce nombre celles qui l'ont été par nous, bien que nous ne les ayons pas encore publiées; nous passons sous silence celles qui existent dans les collections sans être déterminées.

(2) Ce nombre eût été plus élevé si nous y avions compris toutes les espèces décrites par M. Robineau-Desvoidy, dans son essai sur les Myodaires; mais nous avons cru devoir les réduire considérablement parce que nous croyons qu'il les a beaucoup trop multipliées.

raison de la grandeur de ces insectes, à savoir, les Tabaniens. Nous en connaissons 80 en Europe et 300 exotiques, de sorte que si toutes les familles étaient connues et réparties dans la même proportion, les 4,600 Diptères d'Europe devraient en faire admettre 17,000 exotiques; et comme d'une part nous sommes loin de connaître toutes les espèces d'Europe, et que, de l'autre, cette proportion de 80 à 300 est plus éloignée encore d'être celle qui existe réellement, puisqu'il est hors de doute que l'on trouvera bien plus d'espèces de Diptères exotiques nouvelles à proportion que d'européennes, il en résulte que le nombre des espèces à connaître est bien plus grand encore, et nous croyons que l'on ne s'éloignerait peut-être pas beaucoup de la vérité en admettant que le nombre des espèces européennes est au moins de la moitié en sus de celles qui sont connues, c'est-à-dire que de 4,600 on peut les porter à 7,000, et que la proportion entr'elles et les exotiques est celle de un à dix, ce qui élève le nombre total des Diptères à 77,000. (1).

La loi d'après laquelle le nombre des espèces d'insectes est d'autant plus considérable que l'on avance des pôles à l'équateur se manifeste parmi les Diptères comme elle l'a été parmi les Coléoptères. (2) En prenant encore la famille des Tabaniens pour exemple, nous trouvons deux espèces connues en Laponie, 11 en Suède, 40 dans l'Europe tempérée, 60 dans l'Europe méridionale, 110 dans le Brésil. Il est vrai que l'étendue de cette dernière région, les nombreuses rivières qui l'arrosent et son admirable végétation, donnent la raison de cette supériorité de nombre, indépendamment de la latitude intertropicale; mais,

(1) M. Lacordaire, dans sa savante introduction à l'Entomologie, admet également que les Diptères connus sont le dixième de ceux à connaître; mais il avance que le nombre des premiers est de 10,000 et nous ne le portons qu'à 7,000.

(2) Voyez le même ouvrage.

si l'on considère que la connaissance des espèces y est bien moins avancée qu'en Europe, il restera prouvé qu'elles y sont relativement plus nombreuses.

La division des insectes, sous le rapport des aliments, en créophages et phytophages, a fait reconnaître une autre loi (1) parmi les Coléoptères, d'après laquelle les premiers, toujours inférieurs en nombre aux derniers, le sont dans une proportion plus forte au midi qu'au nord, de sorte que les Carabiques, par exemple, éminemment carnassiers, sont près d'une fois plus nombreux en Europe qu'au Brésil, tandis que les Chrysomélines, qui se nourrissent de substances végétales, le sont trois fois moins. Les Diptères ne présentent pas ce dernier résultat, et nous voyons les Culicides, les Tabaniens, les Asiliques, si avides de sang, pulluler sous les tropiques plus qu'en Europe, et au moins autant que les autres familles.

Il nous reste à parler des mœurs des Diptères exotiques, et nous avons peu de choses à dire sur ce sujet. Très-peu d'observations ont été faites, ou au moins publiées; d'ailleurs, comme la grande majorité de ces insectes appartient à des genres connus en Europe, on ne peut pas douter que leurs habitudes, conformes à leur organisation, ne soient semblables à celles de leurs congénères indigènes; et en effet nous savons combien les Culicides exotiques ressemblent aux nôtres par leur instinct malfaisant, et à quel point, sous le nom de Moustiques, de Mosquitoes, de Piums, de Zancudos, ils infestent le voisinage des eaux où ils prennent naissance. Nous savons que les Tabaniens, les OÉstrides, dans toutes les parties de la terre, s'attaquent aux grands animaux, par exemple, le *Tabanus molestus*, que Thomas Say a vu au Missouri, sous le nom de Mouche des prairies, et qui tourmente tellement les bestiaux que, pour échapper à ses poursuites, ils s'élancent

(1) Voyez le même ouvrage.

dans les forêts voisines et s'enfoncent dans les endroits les plus fourrés. Le même observateur a décrit avec beaucoup de détails les habitudes de la *Cecidomyia destructor* (1) dont la larve fait tant de ravages aux États-Unis en rongant la tige du blé, ravages qui seraient encore bien plus funestes, si un Hyménoptère du genre Céréphron ne détruisait une grande partie de ces larves. Une observation intéressante sur les Diptères exotiques a été faite récemment à Paris par le célèbre Lépidoptériste Bois Duval. Une Chrysalide du *Cerocampa regalis* qui lui avait été envoyée du Brésil lui donna, au lieu du Papillon, la Tachinaire que nous avons décrite sous le nom de *Senometopia bicincta*, dans les Suites à Buffon, et dont la mère, fidèle aux mœurs parasites de toute sa tribu, avait déposé ses œufs sur la chenille du Lépidoptère, afin que les larves, à leur naissance, pussent s'introduire dans son corps et se nourrir de sa substance. Les Diopsis ont aussi donné lieu à des observations sur leurs habitudes. Le *D. Sykesii*, Gray, a été découvert par le colonel Syke, aux Indes-Orientales, dans le Dekkan, sur une colline entourée de bois. Ces Diptères se tiennent dans les ravins. Lorsque les rayons du soleil traversent l'épaisseur du feuillage et tombent sur quelque roc isolé, on les voit planer à l'entour, ou s'y reposer par myriades. Un autre, *D. brevicornis*, Th. Say, le seul qui habite l'Amérique septentrionale, a été trouvé par ce célèbre Entomologiste sur une feuille de *Pothos fœtida*, près de la baie de Wissahickon, voisine de Philadelphie, et ensuite dans les crévasses des rochers, aux bords du Missouri. M. Westwood fait observer à ce sujet la sagacité avec laquelle Dalman avait avancé que les Diopsis devaient vivre sur le sable

(1) Ce Diptère porte le nom vulgaire de *hessian fly*, mouche de Hesse, parce que l'on a cru faussement qu'il avait été apporté en Amérique dans de la paille par les troupes hessoises pendant la guerre de la révolution. Il est probable que c'est vers cette époque que cet insecte a commencé à se propager de manière à se faire connaître par ses ravages.

ou sur le rivage comme les autres insectes dont les yeux sont proéminents, tels que les Cicindèles, les Elaphres, les Omophrons, les Stènes, parmi les Coléoptères, les Saldes et les Alydes, parmi les Hémiptères. Il avait dit aussi que ces insectes aux yeux saillants vivaient de proie, et en effet les cuisses antérieures des Diopsis, épaisses et denticulées, indiquent aussi cette manière de vivre.

Le tableau que nous venons de tracer de l'état actuel de nos connaissances sur les Diptères exotiques nous présente ces insectes, répandus sur toutes les parties du globe, déjà nombreux en espèces, quoique les explorations n'en aient encore fait connaître que la moindre partie, mais moins différents de ceux de l'Europe que l'on serait porté à le croire. Sur les 3,000 environ qui sont maintenant connues, en y comprenant celles que nous décrivons, il n'y en a guères que 180 appartenant à des genres étrangers à l'Europe, c'est-à-dire, un seizième. Quelle que soit la partie de la terre où nous portions nos pas scrutateurs, dans les forêts vierges de l'Amérique méridionale, dont la végétation luxuriante des tropiques nous offre si peu de rapports avec celle de l'Europe, dans la Nouvelle-Hollande où les masses immenses d'Eucalyptus, de Casuarina et de tant d'autres végétaux étonnent encore plus nos regards par leurs formes étranges, les Diptères, quoique la plupart, sous la forme adulte ou de larves, doivent leur subsistance aux plantes, présentent très-souvent les mêmes types organiques que les nôtres; et si l'Européen, jeté par la tempête sur des plages lointaines, s'attriste de ne point voir *l'arbre de son pays*, qu'il jette les yeux sur ces insectes, et à l'aspect de leurs formes connues, il se croira moins exilé, l'espoir de la patrie renaîtra dans son cœur, et il se livrera avec plus d'abandon aux soins de la Providence (1).

(1) Comme notre travail est uniquement relatif aux Diptères exotiques, nous avons cru devoir ranger les espèces de chaque genre d'après leur patrie et dans l'ordre suivant : l'Afrique, l'Asie, l'Australasie et l'Amérique.

**Antennes de six articles au moins. Palpes
de quatre ou cinq articles..... 1. NÉMOCÈRES.**

**Antennes paraissant être de trois articles.
Palpes d'un ou deux articles. 2. BRACHOCÈRES.**

1.^{re} DIVISION. — NÉMOCÈRES, *Nemocera*, LATR., MACQ.

Trompe longue et me- nue, sucoir de 6 soies. Palpes droits.	Antennes souvent de la lon- gueur au moins de la tête et du thorax réunis, ordi- nairement plus de 12 articles. Pieds longs et grêles.	Antennes non plumeuses.	Antennes plumeuses ♂, poilues ♀.		1. CULICIDES.	
			Larves aquatiques.			2. CHIRONOMIDES.
Trompe ordinaire- ment courte et épaisse. Sucoir ordi- nairement de 2 soies. Palpes recourbés.	Antennes plus courtes que la tête ou le thorax réunis, grenues ou per- foliées; ordinairement moins de 12 articles. Pieds de longueur médiocre.	Tête ordi- nairement sans museau, souvent des ocelles.	Tête prolongée par un museau, point d'ocelles. Larves terrestres		3. TIPULIDES.	
			Hanches non allongées.	Ordinairement 2 ou 3 ocelles. Hanches allongées; jambes terminées par deux pointes. Larves fungicoles.		4. MYCÉTOPHILIDES.
				Ailes à 2 ou 3 nervures longitudinales. Larves ordi- naires gallicoles.		5. CÉCIDOMYDES.
				Ailes à cellule dis- coïdale. Corps allongé presque nu.	6. RHYPHIDES.	
				Ailes à plus de 3 nervures longitudi- nales.	7. PHALÉNOIDES.	
				Ailes sans cellule discoïdale. Dix nervures longitudi- nales. Corps court, très-velu.		
					8. BIBIONIDES.	

Les Némocères exotiques, à l'exception des espèces remarquables par leur grandeur, ont été si peu recueillis jusqu'ici, et l'extrême délicatesse de leurs organes s'oppose si souvent à leur conservation dans les collections entomologiques, qu'ils sont moins connus que les autres Diptères, et que le nombre des espèces décrites est encore fort restreint. Il s'élève peu au-dessus de deux cents. Plus des trois quarts appartiennent à l'Amérique, et la plupart des autres à l'Asie, et particulièrement à Java. L'Afrique et l'Océanie n'en comptent encore qu'un très-petit nombre.

Ces Diptères, recherchant surtout les sites humides et ombragés, se rencontrent dans toutes les latitudes où ils trouvent ces deux conditions de leur existence; c'est ainsi que les espèces d'Amérique se répartissent presque également entre la partie septentrionale et la méridionale. Quelques genres paraissent appartenir exclusivement à une seule contrée; mais le plus souvent les espèces dont ils se composent se disséminent dans les différentes parties du globe. Les Rhamphidies, ainsi que nous l'avons dit, sont même remarquables sous ce rapport, non moins que par le prolongement démesuré de leur tête.

La plupart des types organiques que présentent les Némocères de l'Europe se reproduisent parmi les exotiques. Quelques-uns seulement ne paraissent pas en dépasser les limites (1); mais aussi quelques autres nous sont entièrement étrangers. Tel est le genre *Mœgistocère*, dont le nom indique la longueur fantastique des antennes; le genre *Polymère* où ces organes se divisent en un si grand nombre d'articles terminés en aigrettes. Quelquefois des types connus en Europe se retrouvent diversement modifiés parmi des genres exotiques.

(1) Les principaux genres qui ne contiennent pas encore d'espèces exotiques sont : *Ceratopogon*, *Trichocera*, *Dixa*, *Anisomera*, *Boletophila*, *Macrocera*.

Les Gynoplisties, les Cténogynes, de l'Océanie représentent nos élégantes Cténophores, comme les Ptylogynes, les Ozodières, de l'Amérique nous rappellent nos Tipules.

Les caractères qui distinguent les espèces exotiques des européennes n'ont pas plus d'importance relative que ceux qui distinguent les genres. Cependant les Cousins des régions tropicales, connus sous le nom odieux de Moustiques, sont souvent de grande taille et ornés de couleurs brillantes qui contrastent avec la sombre livrée des nôtres.

Les mœurs des Némocères exotiques, qui ne doivent pas différer de celles des nôtres plus que l'organisation, sont presque entièrement inconnues. Une seule espèce a donné lieu à des observations intéressantes : *Cecidomyia destructor* de l'Amérique septentrionale, que Thom. Say a très-bien décrite dans les différents périodes de sa vie.

Les premières Némocères exotiques qui ont été décrites l'ont été par Fabricius dans l'Entomologie systématique (1), d'après des individus des collections de Rohr, de Yeats, d'Abildgaard, de Lund et de Banks. Ensuite le même auteur en fit connaître de nouvelles dans le *Systema antliatorum* (2). Plus tard, Thom. Say, dont les explorations ont eu le plus de résultats, en découvrit un grand nombre aux États-Unis, et en donna les descriptions dans les Actes de l'Académie de Philadelphie et dans l'Expédition de Long à la rivière de Saint-Pierre (3). Plus récemment, M. Wiedemann, qui en avait déjà décrit de nouvelles dans ses premiers travaux, en ajouta d'autres dans son

(1) Ce sont : *Culex (Megarhina) hæmorrhoidalis*, *Ptychoptera (Bittacomorpha) clavipes*, *Ctenophora læta*, *hirtea (Bibio) ruficollis et brunnipes*.

(2) Environ trente tirées des mêmes collections et de celles de Bose, de Schestedt, de Lewin.

(3) Plus de soixante.

dernier ouvrage (1). Depuis, M. Westwood en a encore augmenté le nombre, et nous en avons fait connaître quelques-unes dans les Suites à Buffon. Maintenant nous en publions de nouvelles (2) qui proviennent des collections françaises et particulièrement du Muséum de Paris, et qui sont dues aux explorations de nos entomologistes voyageurs (3).

Nous croyons devoir apporter quelques changements dans la classification des Némocères : le premier est seulement relatif à la nomenclature. Lorsque Latreille institua la famille sous le nom de Tipulaires, il la divisa, non en tribus, mais en simples sections qu'il distingua entre elles en les nommant Tipulaires aquatiques, terricoles, gallicoles, etc. Ces dénominations composées furent adoptées. Cependant, depuis que ces sections, par leur importance toujours croissante, ont été élevées au rang de tribus, il convient de leur donner des noms simples, analogues à ceux qui sont généralement adoptés pour cette espèce de division, c'est-à-dire, tirés du genre le plus considérable qu'elle renferme. Nous les nommons donc Chironomides, Mycétophilides, Bibionides, etc.

En second lieu, Latreille, dans ses familles naturelles que nous avons adoptées dans les Suites à Buffon, en a formé deux de la division des Némocères, les Culicides et les Tipulaires, distinguées entre elles par les caractères fournis par la trompe et les palpes. Nous pensons, surtout depuis plusieurs découvertes récentes, qu'en formant ces deux familles on accorde trop

(1) En tout soixante tirées des musées de Berlin, de Francfort, de Copenhague, de Leyde, de Philadelphie et des collections de Westermann, de Vonwinthem, de Trentepohl (ces dernières sont de la Chine) et de Wiedemann même.

(2) Environ quarante.

(3) Bové, Leprieur, Gaudichaud, Delalande, Gay, Bréon, Sylveira, Diard, Duvaucel, Barmès, Lesueur.

d'importance aux différences qui les distinguent, et qu'elles n'en constituent naturellement qu'une, dont les Culicides forment la première tribu. D'abord, il y a trop d'unité dans l'ensemble de l'organisation pour motiver l'établissement de deux familles, et il suffit de voir l'extrême ressemblance qui existe, sauf l'organe buccal, entre les Cousins et les Coréthres, pour juger qu'ils appartiennent à la même famille naturelle. Ensuite, la longueur et la composition de la trompe des Culicides ont long-temps établi une grande distinction entre ce groupe et les autres Némocères; mais ce caractère si tranchant s'est affaibli depuis la découverte d'une longue trompe dans notre genre Aporose, et de soies maxillaires dans celle des Glochines et des Bolétophiles; et il nous semble que les différences entre les Culicides et les autres Némocères n'ont plus qu'une importance secondaire, analogue à celle des caractères distinctifs des différentes tribus entre elles.

Suit le tableau synoptique.

Première tribu. — CULICIDES, CULICIDES.

- | | | | |
|--|---|--|---------------|
| Palpes longs
dans
les deux sexes. | } | Trompe droite. Dernier article des palpes court et obtus ♂. Prothorax peussillant. Abdomen non cilié vers l'extrémité. Ailes à première cellule marginale assez grande..... | 1. ANOPHELE. |
| | | Trompe recourbée en-dessous, vers le milieu de sa longueur. Dernier article des palpes ♂ long, menu, pointu et recourbé en-dessus. Antennes à panache touffu. Prothorax saillant de chaque côté, en forme d'écaille. Abdomen : les trois derniers segments bordés latéralement de soies ♂. Ailes à première cellule marginale très-petite..... | 2. MÉGARHINE. |
| Palpes longs dans les mâles seulement..... | | | 3. COUSIN. |

Les Culicides exotiques, dont nous ne connaissons jusqu'ici qu'un petit nombre d'espèces, reproduisent les mêmes types génériques que celles de l'Europe, à l'exception du genre *Ædès*, qui n'a encore été observé que dans le nord de l'Allemagne, et, de plus, elles nous présentent plusieurs modifications organiques, peu importantes à la vérité. Dans quelques espèces, la trompe se recourbe en-dessous; dans d'autres, le prothorax se dilate de chaque côté en forme d'écaille membraneuse; quelquefois l'abdomen est bordé de longs cils vers l'extrémité; enfin, dans plusieurs autres, les pieds, parfois démesurément longs, se hérissent partiellement de longs poils touffus dont la destination est peut-être d'augmenter la légèreté spécifique de ces petits êtres.

Ces diverses modifications ont déterminé M. Robineau-Desvoidy, dans son Essai sur les Culicides, à former les genres *Megarhina*, *Psorophora* et *Sabethes*, d'après les caractères qu'elles lui présentaient; mais, à l'exception du premier, dont la plupart des organes offrent quelque particularité qui lui est propre, les autres nous paraissent fondés sur des différences trop légères.

Sous le rapport des couleurs, les Culicides exotiques sont quelquefois plus remarquables que sous celui de l'organisation. Quoique la livrée brune des espèces européennes se retrouve le plus souvent et dans tous les climats, même les plus brûlés du soleil, une partie des espèces tropicales sont ornées d'écailles brillantes: l'acier, l'or, l'émeraude étincellent sur toutes les parties du corps. Le *Megarhina hæmorrhoidalis*, de Cayenne, les *Culex ferox*, *violaceus*, *cilipes*, du Brésil, *splendens*, de Java, rivalisent d'éclat avec la multitude des autres insectes aux riches couleurs de ces beaux climats.

Si les Culicides exotiques nous charment quelquefois par un éclat étranger aux espèces de l'Europe, elles se rendent bien plus hostiles envers les hommes, surtout dans les contrées

à la fois chaudes et aquatiques. Sous le nom de Moustiques, le long des fleuves des Amazones et de l'Orénoque, sous celui de Piums aux bords de l'Iapura, suivant l'observation de Spix et Martius, elles sont insupportables et inévitables au point de se jeter dans les narines, les oreilles, la bouche, les yeux, et elles rendent l'existence des pauvres Indiens si douloureuse que les délices de l'autre vie que leur annoncent nos bons missionnaires les touchent surtout comme la délivrance de ce fléau. MM. De Humboldt et Lacordaire ont observé, dans l'Amérique méridionale, que les diverses espèces restaient isolées les unes des autres, habitant des cantons différents, quoique souvent très-voisins.

Les Culicides exotiques connus appartiennent en grande partie au nouveau continent, et un petit nombre d'autres à l'Asie et à l'Afrique. Les espèces les plus remarquables sont de l'Amérique méridionale. Déposées depuis long-temps dans les anciennes collections de Rohr et de Bosc, le *Megarhina hæmorrhoidalis* et le *Culex ciliatus* sont les premières qui ont été décrites dès 1775 par Fabricius dans l'Entomologie systématique.

1. G. ANOPHÈLE, ANOPHELES.

Les Anophèles exotiques appartiennent en majeure partie à l'Amérique septentrionale, les uns aux bords du Misissipi, où ils paraissent en troupes innombrables et se rendent redoutables par leurs piqûres; d'autres aux rivages de la rivière de Saint-Pierre, en Pensylvanie; un autre encore à la Nouvelle-Orléans. C'est M. Thomas Say qui les a fait connaître, et après lui M. Wiedemann. Le docteur Trentepohlen a trouvé aussi une espèce en Chine, et nous en avons décrit une du Sénégal dans les Suites à Buffon.

Parmi ces Anophèles, l'organisation se modifie légèrement dans l'*A. ferruginosus*, Wied., de la Nouvelle-Orléans, qui a les pieds assez courts, et dans l'*A. sinensis* ♀, Wied., dont les palpes sont plus épais que la trompe.

2. G. MEGARHINE, MEGARHINA.

M. Robineau-Desvoidy, en formant ce genre dont le type est le *Culex hæmorrhoidalis* Fab., n'a fait connaître qu'une partie des caractères qui le distinguent, et qui nous a déterminé à ne pas l'adopter dans les Suites à Buffon. Depuis, nous avons pu observer cette espèce dans les deux sexes, et ces caractères nous ont paru trop considérables pour ne pas le conserver. Outre ceux que nous avons donnés dans le tableau en tête de la famille, nous avons observé ceux-ci : Trompe presque de la longueur du corps ♂, un peu plus courte ♀. Palpes ♂ un peu plus longs que la trompe; 1.^{er} article court; 2.^e, 3.^e et 4.^e allongés, cylindriques, d'égale longueur, excepté le 2.^e, qui est un peu plus court; ♀ un peu moins longs que la trompe, de cinq articles (1) cylindriques, à peu près d'égale longueur. Antennes ♂ à 2.^e article un peu allongé; ♀ articles allongés, à longs poils peu nombreux, à la base. Prothorax bordé de soies ♂, nu ♀. Organe copulateur ♂ accompagné de deux appendices terminés en pointe. Ailes : nervures transversales fort éloignées des cellules pétiolées.

1. MEGARHINA HEMORRHODALIS, pl. 1, fig., 1. *Rob.-D.* — *Culex id. Fab., Wied., Macq. S. à B.*

Wiedemann a décrit le mâle. Femelle : 4 L. ♀ semblable au mâle. Tarses postérieures longs; 2.^e article à large anneau d'un blanc argenté, à la base.

De la Guyane, rapporté par M. Leprieur au Muséum d'histoire naturelle.

D'autres individus, de Cayenne.

(1) Un individu ♀ du muséum d'histoire naturelle a le 5.^e article des palpes brisé, de sorte qu'il n'est pas possible d'en déterminer la longueur.

3. G. COUSIN, CULEX.

Les Cousins exotiques comptent environ 30 espèces connues, dont la moitié appartient à l'Amérique méridionale, un quart aux États-Unis, et le reste à Java, à Sumatra, à la Chine, à la Nubie.

L'organisation de ces Diptères varie dans plusieurs de ses parties ; les palpes de la femelle s'allongent dans le *C. laniger* Wied., et atteignent les deux tiers de la longueur de la trompe ; l'article intermédiaire est le plus long, et le dernier le plus court. Cette espèce de Java se distingue encore par les flocons laineux dont le corps est couvert. Le prothorax est muni de chaque côté d'un appendice écailleux dans le *C. ciliatus*, de la Géorgie. (*G. Psorophora*, Rob.-D.). Les pieds sont ciliés dans cette espèce, ainsi que dans plusieurs autres ; les tarse postérieurs sont fort allongés dans le *C. ferox*, Wied. ; les jambes et tarse intermédiaires sont dilatés et ciliés dans le *C. longipes* Fab. (*Sabethes locuples* Rob.-D.)

Ces modifications organiques n'affectent qu'un petit nombre d'espèces ; la combinaison des couleurs les distinguent généralement. Les Cousins de l'Amérique méridionale, ces terribles Moustiques, sont souvent parés de couleurs brillantes. La trompe est marquée d'une bande blanche dans le *C. tæniorhynchus*, Wied., du Mexique et de la Pensylvanie ; les tarse sont annelés de blanc dans quelques autres, comme dans plusieurs espèces européennes.

1. CULEX PALLIPES, Nob.

Fuscans ; Thorace squamis rufis ; lateribus pectoreque pallidis ; abdomine incisuris pallidis. Alis cellula submarginali primâ longiore quam posticâ secundâ.

Long. 1 $\frac{3}{4}$ l.

Trompe noire. Abdomen brun ; ventre d'un jaune pâle. Pieds anté-

rieurs, hanches et cuisses d'un jaune pâle; jambes et tarsi bruns; intermédiaires et postérieurs jaunes, à tarsi bruns. Ailes un peu jaunâtres.

D'Égypte, rapporté par M. Bové. Muséum.

2. *CULEX LONGIAREOLATUS*, *Macq.*, Histoire naturelle des Canaries, *Webb et Berthelot*.

Fuscus; palpis nigris; articulo ultimo postico parum albo; alis cellulis submarginali prima et postica secunda æqualiter longis.

Long. 3 l. ♀ (individu en mauvais état).

Palpes noirs; yeux d'un vert un peu bronzé. Les pieds manquent. Ailes: première cellule sous-marginale et deuxième postérieure d'égale longueur (la base à la même hauteur), et plus longues qu'à l'ordinaire; les deux petites nervures transversales presque sur la même ligne.

Cette espèce ressemble au *C. cantans*; mais les nervures des ailes diffèrent un peu. L'absence des pieds nous prive d'un point de comparaison.

Des îles Canaries.

3. *CULEX LONGIPES*, pl. 1, f. 2; *Wied.*, *Macq.* — *Sabethes locuples*, *Rob. D.*

Cette espèce a été décrite inexactement. Suivant Fabricius *S. A.*, ce sont les jambes postérieures, au lieu des intermédiaires, qui sont ciliées. Suivant Wiedemann, ce sont les tarsi postérieurs; suivant M. Robineau-Desvoidy, ce sont les jambes et les tarsi intermédiaires. Les individus décrits par Fabricius et Wiedemann étaient des mâles; celui que nous figurons est une femelle. Les tarsi n'ont pas l'extrémité blanchâtre comme le dit Fabricius; la base des cuisses et celle des 4.^e et 5.^e articles des tarsi antérieurs ne sont pas jaunâtres et celle des postérieures n'est pas d'un blanc de neige,

ainsi que le décrit Wiedemann. Les ailes sont fort étroites et ne dépassent pas l'abdomen.

L'individu du Muséum est de la Guyane, et a été rapporté par M. Leprieur.

4. CULEX ALBIFASCIATUS, *Nob.*

Brunneus; proboscide supra incurvâ; abdomine fasciâ dorsali albâ; pedibus flavicantibus.

Long. 2 $\frac{3}{4}$ l. ♀.

Trompe noire. Tête et thorax revêtus d'écaillés d'un fauve vif, foncé; ce dernier à ligne dorsale plus claire; côtés à duvet blanchâtre. Abdomen d'un brun noirâtre; bande dorsale formée de taches triangulaires, contiguës, sur chaque segment. Tarses bruns; pieds postérieurs manquent. Balanciers brunâtres. Ailes grisâtres, à écaillés brunes.

Du Brésil. Muséum.

Cette espèce se rapproche du *C. nemorosus*.

5. CULEX FLAVIPES, *Nob.*

Fuscus; capite thoraceque squamis auratis; alis flavicantibus, squamis flavis.

Long. 2 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe brunâtre. Abdomen jaune (privé d'écaillés), pieds d'un fauve pâle.

Du Chili (Conception), rapporté par M. Durville. Muséum.

Cet individu, presque entièrement privé de ses écaillés, se rapproche du *C. pipiens*.

6. CULEX TOXORHYNCHUS, *Nob.*

Fuscus; proboscide arcuatâ; palpis articulo ultimo argenteo; facie puncto albo; tarsis annulis albis.

Long. 2 l. ♀.

Trompe concave (vue de côté). Pieds antérieurs manquent; les

autres à hanches et base des cuisses vertes ; intermédiaires : un peu de blanc à la base des 1.^{er} et 2.^e articles des tarsi ; postérieurs : 1.^{er} et 2.^e articles des tarsi à large anneau blanc ; 3.^e entièrement blanc. Les autres manquent. Ailes irisées , à écailles brunes.

Du Brésil ou du Chili , rapporté par M. Gaudichaud. Muséum. Voisin du *C. taniatus*.

2.^e TRIBU.

CHIRONOMIDES , CHIRONOMIDES , Nob. Tipulariæ culicides , Meig. Macq.

- | | | | |
|---|---|---|---------------|
| Antennes plumeuses ♂. | } | <p>Les deux derniers articles des antennes un peu plus longs que les autres. Poitrine peu préminente. Pieds insérés à égale distance. Ailes à deux cellules sous-marginales et quatre postérieures.</p> | 1. CORÉTHRE. |
| | } | <p>Poitrine proéminente. Pieds antérieurs insérés loin des autres. Ailes à cellule sous - marginale Simple et trois postérieures.</p> | |
| | } | <p>Dernier article des antennes très-long ♂. Ailes sans cellule stigmatique ; basilaire interne confondue avec la 2.^e postérieure.</p> | 2. CHIRONOME. |
| | } | <p>Avant dernier article des antennes très-long ♂. Ailes à cellule stigmatique basilaire interne distincte de la 2.^e postérieure</p> | 3. TANYPE. |
| Antennes non plumeuses ♂. Pieds postérieurs très-longs. Ailes à cellule marginale simple et trois postérieures. | | | 4. MACROPÈZE. |

Les Chironomides exotiques ont été bien peu recueillies jusqu'ici, quoiqu'il ne soit guères douteux qu'elles ne soient nombreuses dans toutes les contrées abondantes en eaux douces, où elles passent leur premier âge. Les États-Unis, malgré les savantes explorations de Say, n'en présentent encore qu'un petit nombre, peu supérieur à celles de l'Amérique méridionale; l'Asie n'en compte encore que trois : une Tanype de l'Orient, une Chironome de la Chine et une Macropèze de Java. Aucune espèce n'a encore été signalée en Afrique et en Océanie. Nous ne connaissons pas encore de Cératopogon exotique.

1. G. CORÈTHRE, CORETHRA.

La seule espèce connue de Corèthre exotique est la *C. punctipennis*, Say, Wied., de Pensylvanie. Elle ressemble fort à la *C. pallida*, mais elle en diffère par les ailes ponctuées.

2. G. CHIRONOME, CHIRONOMUS.

Les Chironomes exotiques, encore peu nombreuses, sont de l'Amérique, à l'exception d'une seule que M. Trentepohl a rapportée de la Chine. La plupart ont été découvertes en Pensylvanie par M. Say, et quelques-unes au Brésil. La seule qui soit un peu remarquable est le *C. lobifer*, dont l'abdomen porte sur chaque segment une petite protubérance ovale.

1. CHIRONOMUS TRIMACULATUS, Nob.

Thorace viride, fasciis ferrugineis et tribus maculis nigris.

Long. 2 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Tête ferrugineuse. Face verte. Antennes brunes, à panache d'un brunâtre pâle. La première tache du thorax allongée, antérieure, élargie postérieurement, sur la bande intermédiaire; les deux autres arrondies à l'extrémité antérieure des bandes latérales; côtés verts; poitrine ferrugineuse. Abdomen (manque). Pieds d'un vert jaunâtre,

un peu velus; tarsi antérieurs fort allongés, brunâtres. Ailes claires; bord extérieur verdâtre.

Du Brésil, à l'ouest de la Capitainerie des mines. Muséum.

2. **CHIRONOMUS FERRUGINEUS, Nob.**

Ferrugineus; Abdomine fusco; tarsi elongatis.

Long. 1 $\frac{3}{4}$ l. ♀.

Tête et palpes jaunâtres. Antennes ferrugineuses; renflement de chaque article noir. Thorax ferrugineux. Pieds ferrugineux, presque nus; tarsi brunâtres; premier article une fois plus long que les jambes. Ailes claires; un point brun, peu distinct, à la base de la première cellule postérieure.

Du Brésil, au nord de la Capitainerie de Saint-Paul. Muséum.

3. **G. TANYPE, TANYPUS.**

Ce genre ne comprend encore qu'un petit nombre d'espèces exotiques qui appartiennent à l'Amérique, à l'exception d'une seule, qui est des Indes orientales. Les mâles seuls sont connus. Ils ne présentent rien de remarquable.

4. **G. MACROPÈZE, MACROPEZA.**

La seule espèce européenne est représentée dans les Indes orientales par la *M. Gibbosa*, Wied., dont le thorax avance au-dessus de la tête comme dans plusieurs Chironomes.

3.^e TRIBU.

TIPULIDES, TIPULIDÆ, Nob.; Tipulariæ terricolæ, Latr., Macq.;
T. rostratæ, Meig.

Palpes à dernier article long, flexible. 1. LONGIPALPES.

Palpes à dernier article semblable aux autres. 2. BRÉVIPALPES.

Les Tipulides exotiques, en faveur de la grande taille de la plupart d'entre elles, ont été recueillies plus que les autres Némocères. Elles présentent, non-seulement les principales formes des espèces européennes, à quelques exceptions près, mais encore quelques modifications importantes. Deux types principaux et le nombre des genres, devenu considérable, nous déterminent à diviser ces Némocères en deux sous-tribus : les Longipalpes et les Brévipalpes, distinguées entre elles par plusieurs caractères importants.

Suit le tableau synoptique.

1.^{re} SOUS-TRIBU.

TIPULIDES LONGIPALPES, Tipulidæ longipalpes, *Nob.*

CHARACTÈRES. Corps ordinairement grand. Dernier article des palpes très-long, flexible et paraissant articulé. Rostre ordinairement long. Antennes souvent de 13 ou 14 articles. Ailes écartées; ordinairement 5 cellules postérieures.

Point de cellule discoïdale aux ailes; quatre postérieures.....

1. PTYCHOPTÈRE.

Jambes terminées par des ergots allongés.

Antennes pectinées des 2 côtés; de 13 articles.
Antennes pectinées en-dessus seulement, de 18 articles ♂, de 17 ♀

Antennes pectinées dans les mâles seulement.....
Antennes pectinées dans les deux sexes..

2. CTÉNOPHORE.

3. CTÉNOGYNE.

4. GYNOPLISTIE.

Une cellule discoïdale; cinq postérieures.

Antennes pectinées.

Antennes ♂ émettant deux branches de la base de chaque article, et une du milieu.

5. PTHOLOGYNE.

Antennes ♂, émettant seulement deux branches de la base de chaque article...

6. OZODICÈRE.

Jambes à ergots petits et peu distincts.

Antennes filiformes, peu allongées, de treize articles.

Rostre épais, peu allongé. Deuxième cellule postérieure des ailes ordinairement sessile.....

7. PACHYRHINE.

Rostre assez long et étroit. Deuxième cellule postérieure pétiolée...

8. TIPULE.

Antennes sétacées, très-longues, de 10 articles.....

9. MÉGISTOCLÈRE.

Les Tipulides longipalpes présentent quatre types principaux, qui se subdivisent plus ou moins à leur tour : les Ptychoptères caractérisées par les nervures des ailes; les Cténophores, par les antennes pectinées et les ergots à l'extrémité des jambes; les Tipules, par les antennes ordinairement filiformes et l'absence des ergots; les Mégistocères, par les antennes sétacées. Le type des Cténophores se modifie dans la conformation des antennes, de manière à motiver l'établissement de plusieurs genres composés d'espèces exotiques, la plupart de l'Australasie. Dans celui des Tipules, nous comprenons les genres *Ptilogyne*, *Ozodicère*, dont les antennes sont pectinées comme dans les Cténophores, mais qui sont dénués d'ergots et qui ont tous les autres caractères des Tipules proprement dites. Quant à celui des Mégistocères, il ne présente qu'un seul genre, mais extrêmement remarquable par la longueur des antennes.

Les Longipalpes exotiques, qui comprennent des espèces de tous les genres à l'exception des Néphrotomes et des Pédicies, n'en comptent cependant qu'un petit nombre réparties dans les différentes parties du globe. Les Tipules et les Pachyrhines sont les plus nombreuses et habitent particulièrement l'Amérique.

1. G. PTYCHOPTÈRE, PTYCHOPTERA.

Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce exotique, le *P. quadrifasciata*, Say, de la Pensylvanie. Fabricius et M. Wiedemann y ont aussi compris la *Tipula clavipes*, de Gmelin; mais M. Westwood, ayant mieux observé ce Diptère, lui a trouvé des caractères qui exigeaient la séparation, et il en a formé le genre *Bittacomorpha* qui, par la conformation des palpes, appartient à la sous-tribu suivante.

2. G. CTÉNOPHORE, CTENOPHORA.

Le beau genre Cténophore, dans lequel l'organisation des Tipulaires est la plus développée, n'est pas riche en espèces

exotiques. Nous n'en connaissons encore que trois de l'Asie, et deux de l'Amérique septentrionale, dont l'une, le *C. abdominalis*, Say, se fait remarquer par sa grande taille et ses vives couleurs.

1. CTENOPHORA LÆTA, *Fab., Wied.* Pl. 2, f. 1.

Le panache des antennes diffère de celui des espèces européennes. Chaque article a quatre branches d'égale longueur, deux à la base et deux vers l'extrémité. Ces branches sont menues, longues et couvertes de poils très-fins. Le dernier article est un peu épaissi à l'extrémité. Ce panache ne diffère de celui des *C. flaveolata*, *festiva*, *elegans*, *ornata*, que par l'inégalité de longueur des branches dans ceux-ci, dont la branche supérieure est plus courte que l'inférieure.

3. G. CTÉNOGYNE, CTENOGYNA, *Nob.*

Car. gén. semblables à ceux des Cténophores. Museau court, convexe. Antennes ♀ assez courtes, de la moitié de la longueur du thorax, de 14 articles; 1.^{er} alongé, cylindrique; 2.^e cyathiforme; 3.^e—10.^e courts, garnis de chaque côté d'une dent courte et épaisse; les quatre derniers simples, ovales. Abdomen ♀ assez court, une fois plus long que le thorax, rétréci à la base, ensuite élargi et déprimé; de neuf segments distincts; oviducte accompagné de deux pièces filiformes, plus longues que lui. Pieds finement velus; jambes terminées par deux pointes. Ailes: 2.^e cellule postérieure pétiolée.

Nous croyons devoir former ce nouveau genre pour une Tipulaire femelle très-voisine des Cténophores, mais qui en diffère par plusieurs des caractères que nous venons d'énoncer. Elle ressemble aussi aux Ptilogynes de M. Westwood, par les antennes composées du même nombre d'articles et pectinées dans les deux sexes; mais elle s'en distingue par les cellules des ailes et par la présence des ergots à l'extrémité des jambes.

Le nom générique dérive de κτενός, peigne, et de γυνή, femelle.

1. CTENOGYNA BICOLOR, *Nob.*

Antennis fuscis, basi rufá. Thorace rufo. Abdomine nigro; basi anoque rufis; pedibus rufis; alis fuscans, tab. 2, f. 2.

Long. 5 l. ♀.

Face, museau et palpes d'un fauve brunâtre. Front d'un brun noirâtre; derrière de la tête fauve. Antennes : les deux premiers articles fauves; les autres d'un brun noirâtre. Yeux noirs. Thorax fauve. Abdomen : les deux premiers segments fauves; les autres d'un noir de poix mat; oviducte fauve. Pieds fauves; extrémité des cuisses noire; extrémité des jambes et tarses bruns. Balanciers brunâtres. Ailes brunâtres.

Patrie inconnue, mais vraisemblablement de l'Australasie. Muséum.

4. G. GYNOPLISTIE, GYNOPLISTIA, *Westw., Macq. S. à B.*

Car. gén. semblables à ceux des Cténophores. Tête nue; museau court. Les trois premiers articles des palpes un peu en massue. Antennes pectinées ♂ ♀; ♂ de 18 articles; 1.^{er} peu allongé, assez épais, cylindrique; 2.^e cyathiforme, assez épais; 3.^e—14.^e assez courts, à un seul rang de longs rameaux, en-dessus; les deux premiers rameaux tournés en-dessous; 15.^e—18.^e articles simples, ovales; ♀ de 17 articles, 3.^e—11.^e courts, à un seul rang de rameaux assez courts, en-dessus; les deux premiers rameaux tournés en-dessous; 12.^e—17.^e articles simples, assez courts; le dernier ovale, un peu renflé. Abdomen peu allongé; ♂ les trois premiers segments menus, cylindriques; les autres assez larges, déprimés; organe sexuel recouvert d'une espèce d'opercule membraneux, un peu échancre au milieu; sous cet opercule, deux pièces épaisses munies

chacune d'un crochet corné, menu, arqué, alongé, pointu; oviducte ♀ semblable à celui des Cténophores. Jambes terminées par deux pointes. Ailes: deuxième cellule postérieure à pétiole alongé; discoïdale pentagonale; nervure axillaire sinueuse.

Aux caractères de ce genre donnés par son fondateur, M. Westwood, et que nous avons reproduits dans les Suites à Buffon (1), nous en joignons quelques autres que nous avons observés dans les deux espèces, de sexe différent, que nous décrivons.

Ces Diptères appartiennent à l'Australasie.

1. GYNOPLISTIA VIRIDIS, *Westw., Macq. S. à B.* (Pl. 3, fig. 2.)

Long. $3 \frac{1}{2}$ l. ♀.

D'un vert métallique, brillant. Antennes, palpes et yeux d'un brun noirâtre. Côtés du thorax à duvet gris. Abdomen d'un fauve luisant; sixième et septième segments et bords latéraux des autres d'un cuivreux foncé et brillant; oviducte fauve. Pieds fauves; hanches, extrémité des cuisses et des jambes, et tarses, noirs. Balanciers fauves. Ailes un peu jaunâtres; base jaune; trois demi-bandes ou taches semblables à celles du *G. variegata*; mais moins grandes et, moins foncées; extrémité de l'aile brunâtre.

C'est peut-être la femelle du *G. variegata*; mais la couleur brillante de la tête et du thorax, celle des deux premiers articles des antennes et quelques autres différences, nous déterminent à admettre les deux espèces.

2. GYNOPLISTIA VARIEGATA, *Westw. undescribes insects.*

Telle est la description d'un individu du Muséum.

Long. $3 \frac{1}{2}$ l. ♂.

D'un noir mat. Les deux premiers articles des antennes fauves.

(1) Il s'est glissé une faute à cet article, page 649, ligne 21; lisez *palpes* au lieu de *tarses*.

Côtés du thorax à duvet gris. Abdomen d'un fauve clair; premier segment brun; cinquième, sixième et septième noirs; ce dernier fort court; organe sexuel fauve. Pieds fauves; hanches et extrémité des cuisses noires; jambes et tarsi bruns; jambes postérieures à milieu fauve. Balanciers bruns. Ailes un peu jaunâtres; base fauve; trois demi-bandes transversales d'un brun foncé; la première à la base des cellules basilaires; la seconde à la base de la cellule marginale; la troisième à la base de la cellule sous-marginale; extrémité de l'aile d'un brun moins foncé. (Pl. 3, fig. 1.)

De l'Australasie. Muséum.

5. G. PTILOGYNE, PTILOGYNA, *Westwood*.

Car. gén. des Tipules. Rostre (museau) de la longueur de la tête. Antennes ♂ de treize articles; troisième émettant une seule branche de la base; quatrième-neuvième émettant deux branches longues, de la base, et une autre du milieu, un peu plus courte; dixième long, à deux branches basilaires et une autre courte, presque apicale; onzième - treizième courtes, simples; ♀. Quatorze articles, à peine de la longueur du thorax, grêles; premier épais; troisième à saillie terminale, en-dessous; quatrième-dixième émettant chacun deux branches à la base, dont l'extérieure est un peu plus longue que l'article même, et l'intérieure plus courte; les quatre articles terminaux simples. Jambes non terminées par des pointes. Ailes à cellule discoïdale subapicale, septangulaire.

Ce genre (1), formé par M. Westwood, est intermédiaire entre les Cténophores et les Tipules; avec les antennes rameuses des premières il ressemble beaucoup plus aux secondes, et par

(1) M. Westwood a formé ce genre sur une espèce de l'Australasie, qu'il a nommée *P. marginalis*. Les observations que nous donnons ici, nous les avons faites sur le *Ctenophora fuliginosa*, Say, qui appartient au même genre, et qui lui ressemble même beaucoup sous le rapport des couleurs.

ticulièrement par l'absence des pointes à l'extrémité des jambes. Cependant il présente des caractères qui le distinguent des uns et des autres. Les antennes diffèrent de celles des Cténophores, d'abord en ce qu'elles sont rameuses dans les deux sexes. Celles des mâles ont les rameaux très-longs; celles des femelles les ont courts. Les différences qui distinguent les Ptilogynes des Tipules (Nob.), indépendamment de la conformation des antennes, consistent dans la forme du museau qui n'est pas terminé par une pointe et qui est nu. L'abdomen du mâle n'est pas terminé en massue, et l'organe sexuel paraît plus simple, et n'est pas plus épais que l'abdomen. Les ailes ont la deuxième cellule postérieure sessile, comme dans les Pachyrhines.

1. *PTILOGYNA FULIGINOSA*, pl. 3, fig. 2; *Ctenophora id.*, Say, Wied.

Long. 7 $\frac{1}{2}$ l. ♂, 9—11 ♀.

D'un ferrugineux terne, un peu brunâtre. Tête d'un fauve clair. Museau assez menu, cylindrique, de la longueur de la tête; côtés et dessous bruns. Palpes bruns. Antennes fauves; les quatre derniers articles et tous les rameaux bruns. Thorax antérieurement brun. Abdomen ♂ assez menu, cylindrique, à ligne [dorsale d'un brun noirâtre, élargie vers l'extrémité de chaque segment; une bande également noirâtre de chaque côté; bord postérieur de chaque segment noir; premier segment et organe sexuel entièrement fauves; ce dernier présentant deux pièces coniques; ♀ la bande dorsale plus large, égale et regnant aussi sur le premier segment; oviducte comme dans les Tipules. Pieds fauves; extrémité des cuisses noire; extrémité des jambes et tarses bruns. Balanciers fauves, à tête brunâtre. Ailes claires; cellule costale fauve; médiastine, marginale, sous-marginale et basilaire externe brunes, à quatre petites taches hyalines: la première à la base de la cellule basilaire externe; la deuxième à celle de la marginale; la troisième à celle de la première sous-marginale, et

la quatrième à l'extrémité de la deuxième sous-marginale; les autres nervures bordées de brun, à l'exception de l'anale et de l'axillaire; la deuxième cellule postérieure sessile.

De l'Amérique septentrionale. Au Muséum d'histoire naturelle. MM. Say et Wiedemann n'ont décrit que la femelle.

6. G. OZODICÈRE, OZODICERA, Nob. S. à B.; HEMICTEINA, Westw., Zool. journ.

Car. gén. semblables à ceux des Tipules. Rostre au moins de la longueur de la tête. Antennes de treize articles : ♂ premier allongé, cylindrique; deuxième cyathiforme; troisième simple, cylindrique, une fois moins long que le premier; quatrième-neuvième un peu plus longs que le troisième, cylindriques, émettant de la base deux branches un peu plus longues que l'article même; dixième-treizième grêles, allongés, cylindriques, villos. Abdomen ♂ grêle, un peu comprimé, un peu renflé à l'extrémité; organe sexuel accompagné de deux appendices obtus. Pieds longs. Ailes : deuxième cellule postérieure sessile; discoïdale hexagonale.

Je tire ces caractères génériques de l'*O. apicalis*, Nob., dont je donne la description et que je crois congénère de l'*O. pectinata* (*Tipula picta*, Wied.). Cependant, suivant la description de cette dernière espèce par cet auteur, il semble que les articles rameux des antennes n'ont qu'une seule branche, et, par cette raison, M. Westwood la considère comme faisant partie de ce même genre, auquel il a donné le nom d'hémicteine. Il est à remarquer que l'*O. apicalis* ressemble beaucoup pour la disposition des couleurs à l'*O. gracilis*, W.; mais il en diffère par une taille fort inférieure. Du reste, ils appartiennent l'un et l'autre au Brésil.

Il est encore remarquable que l'*O. apicalis* ♂ a les antennes entièrement conformées comme celles du *Ptilogyne marginalis* ♀, Westwood.

1. *OZODIGERA APICALIS*, *Nob.*

*Ferruginea; antennis fuscis, basi rufâ; thorace vittis fuscis
Abdomine segmento septimo nigro; pedibus ferrugineis.*(Pl. 4,
fig. 1.)

Long. 7 l. ♂.

Antennes, à l'exception des trois premiers articles, d'un brun noirâtre. Thorax à bandes brunes; l'intermédiaire divisée longitudinalement en deux. Abdomen: extrémité du sixième segment et septième noirs; une ligne dorsale brune, interrompue, et une bande latérale noirâtre, non interrompue. Pieds ferrugineux; tarses bruns. Ailes un peu jaunâtres; stigmate jaune.

Du Brésil, Ouest de la capitainerie des mines. Muséum.

7. G. *PACHYRHINE*, *PACHYRHINA*.

Ce genre, que nous avons formé dans les Suites à Buffon pour les Tipules caractérisées par l'épaisseur et la brièveté du rostre, comprend plusieurs espèces exotiques plus ou moins semblables à nos *P. cornicina* et *histris*. L'une d'elles, la *Tipula antennata*, Wied., du Cap, diffère des autres par la longueur des antennes, l'*Elongata*, *Nob.*, par celle de l'abdomen. Les *Ferruginea*, *Fab.*, *Analisis*, *Petiolata* et *Punctifrons*, *Nob.*, ont la 2.^o cellule postérieure des ailes pétiolée comme dans les Tipules, mais elles conservent les autres caractères des Pachyrrhines.

1. *PACHYRHINA AURANTIACA*, *Nob.*

*Aurantiaca; antennis nigris, basi rufâ; abdomine maculis
parvis nigris; pedibus rufis.*

Long. 6 l. ♀.

D'un ferrugineux orangé. Occiput à tache triangulaire brune, luisante. Museau à ligne et pointe noires. Trompe ferrugineuse. Palpes noirâtres. Les deux premiers articles des antennes fauves.

Yeux noirs. Prothorax ferrugineux, à bande noire de chaque côté, descendant jusqu'aux hanches antérieures. Thorax à trois bandes noires, luisantes, jusqu'à la suture, ensuite deux taches noires; côtés sans tache; métathorax à point dorsal et extrémité noirâtres. Abdomen : troisième - sixième segments à petite tache noire, oblongue de chaque côté. Pieds fauves; extrémité des cuisses noirâtre. Balanciers brunâtres. Ailes un peu jaunâtres; stigmate pâle.

Du Cap, M. Delalande.

Voisine du *T. antennata*, de Wiedemann qui a décrit le mâle. Il est même possible que ce soit la même espèce. Les antennes ne sont pas allongées dans celle-ci.

2. PACHYRHINA PETIOLATA, Nob.

Rufa; Thorace vittis nigris; abdomine maculis dorsalibus nigris; pedibus rufis. Alis cellulâ posticâ secundâ petiolatâ.

Long. 7 l. ♀.

La tête manque. Thorax à trois bandes noires. Côtés, écusson et métathorax sans taches. Abdomen : chaque segment, à l'exception du premier, à tache noire, transversale, un peu rhomboïdale, vers le milieu; aux deuxième et troisième, la tache est près du bord extérieur. Pieds fauves; extrémité des cuisses et des tarsez noire. Balanciers fauves, à tête brune. Ailes un peu roussâtres; deuxième cellule postérieure pétiolée; stigmate d'un fauve brunâtre.

Du Cap. Muséum.

3. PACHYRHINA PUNCTIFRONS, Nob.

Rufa; antennis fuscis, basi rufâ; fronte maculâ rhomboïdali punctisque duobus nigris; pedibus fuscis; alis cellulâ posticâ secundâ petiolatâ.

Long. 7 l.

Fauve. Front orangé; une grande tache rhomboïdale, noire au sommet, et un point noir de chaque côté, au bord des yeux. Museau

fauve. Trompe brunâtre; palpes fauves; extrémité du dernier article brunâtre. Antennes brunes; premier article fauve. Thorax fauve, à trois bandes noires; côtés du prothorax noirs; flancs tachés de noir comme dans le *P. maculosa*; écusson et métathorax noirs, à côtés fauves. Abdomen manqué. Pieds bruns; base des cuisses fauve. Balanciers brunâtres. Ailes jaunâtres; deuxième cellule postérieure à pétiole court; stigmate brunâtre.

Du Brésil; de *Campos geraes*, partie méridionale. Muséum.

4. PACHYRHINA QUADRILINEATA, *Nob.*

Rufa. Thorace quadrilineato; abdomine maculis dorsalibus nigris ♂, vittâ dorsali nigrâ ♀. Stigmate pallido.

Long. ♂ 5. l. ♀ 6. l.

Tête orangée. Palpes d'un fauve brunâtre ♂, d'un brun noirâtre ♀. Antennes noires; les deux premiers articles orangés. Thorax fauve, à bandes latérales noires; l'intermédiaire testacée. bordée latéralement d'une bande noire, étroite; derrière la suture, les deux taches sont brunâtres, ainsi que l'écusson; en avant de l'insertion des ailes, une petite tache noire, longitudinale; côtés d'un jaune citron, à tache fauve sous l'insertion des ailes. Abdomen fauve; bordé latéralement d'une ligne noirâtre; ♂ taches dorsales noirâtres, au bord postérieur des segments; ♀ bande dorsale noirâtre; armure copulatrice ♂ accompagnée de longs filaments. Hanches et cuisses fauves; jambes et tarsi bruns. Ailes jaunâtres; deuxième cellule postérieure à base assez large; stigmate brunâtre pâle.

Du Mexique. Je la dois à l'amitié de M. Al. Lefebvre.

5. PACHYRHINA ELONGATA, *Nob.*

Rufo-pallida. Antennis fuscis, basi rufâ. Abdomine elongato. Pl. 4, fig. 2.

Long. 7 l. ♂.

D'un fauve pâle. Front sans saillie, ferrugineux, à ligne noirâtre.

Trompe et palpes brunâtres. Antennes brunes; premier article assez court; les deux premiers fauves. Thorax à trois bandes noires avant la suture et deux taches brunâtres après; côtés sans tache; écusson fauve; métathorax à petite bande brunâtre. Abdomen dépassant un peu les ailes, cylindrique, terminé en massue, fauve; chaque segment allongé, à l'exception des derniers, premier - cinquième à ligne longitudinale brune n'atteignant pas les extrémités; organe sexuel accompagné de deux crochets larges à leur base, terminés en pointe. Pieds fauves; les quatre derniers articles des tarses obscurs; tarses postérieurs beaucoup plus longs que les jambes. Balanciers brunâtres. Ailes jaunâtres; stigmaté jaune pâle, peu distinct.

Je crois cette espèce exotique, quoiqu'elle soit sans indication de patrie. Muséum.

6. PACHYRHINA ANALIS, *Nob.*

Rufo-pallida; antennis nigris, basi rufâ. Ano nigro. Alis cellulâ posticâ secundâ petiolatâ.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♂

D'un fauve assez pâle. Front à bande longitudinale noire, terminée en pointe avant la base des antennes. Museau à tache brunâtre en-dessus. Trompe et palpes brunâtres. Antennes noires; premier article fauve; troisième et suivants échancrés en-dessous au-delà de la base qui est renflée. Thorax à trois bandes noires; côtés à bords des sutures noirs; une tache noire entre les hanches antérieures et intermédiaires et entre ces dernières et les postérieures. Une tache brune de chaque côté du métathorax, et une tache noire sous cette dernière; métathorax à tache brunâtre, triangulaire au milieu et grande tache noire en-dessous. Abdomen à bande dorsale, noirâtre, étroite, interrompue aux extrémités de chaque segment; et ne s'étendant que sur les quatre premiers; septième et huitième noirs; une autre bande longitudinale de chaque côté de l'abdomen; organe sexuel fauve. Pieds manquent, à l'exception des hanches, qui sont fauves. Balanciers

jaunes, à tête brunâtre. Ailes jaunâtres; deuxième cellule postérieure à pétiole court; stigmate brun.

M. Audouin l'a rapportée du midi de la France, mais avec des espèces exotiques. Je la crois du nombre de ces dernières.

8. G. TIPULE, TIPULA.

Ce genre, tel que nous l'avons réduit aux espèces caractérisées par la forme allongée du rostre et par la deuxième cellule postérieure pétiolée des ailes, en contient jusqu'à présent environ trente exotiques, réparties dans les différentes parties de la terre, excepté la Nouvelle-Hollande et l'Océanie. Une espèce du Brésil, *T. longipes*, Fab., se fait remarquer par le corps très-grêle, par l'abdomen tellement allongé que les ailes n'en atteignent que la moitié de la longueur, et par les pieds trois fois aussi longs que le corps. Les *T. nudicornis*, *rufistigmata* et *trimaculata*, Nob., également brésiliennes, diffèrent des autres par les antennes dénuées de soies. La *T. longipennis*, rapportée de l'île de Cuba par M. De la Sagra, est remarquable par les ailes longues et étroites; la *T. longicornis*, trouvée aux Canaries par M. Webb, l'est par la longueur des antennes.

1. TIPULA LONGICORNIS, Macq. Hist. nat. des Canaries de Webb et Berthelot.

Ferruginea. Antennis elongatissimis. (Tab. 5, fig. 2.)

Long 5 l. ♂.

Tête d'un jaune grisâtre. Antennes ferrugineuses, fort allongées, de trois lignes et demie. Troisième article et suivants une fois plus longs que le premier, cylindriques, tomenteux, à base brunâtre et garnis des petites soies ordinaires. Thorax ferrugineux, cendré en-dessus, avec quatre petites bandes brunes. Abdomen ferrugineux, à bande dorsale et lignes latérales brunes. Pieds ferrugineux, un peu de bru-

nâtre à l'extrémité des cuisses. Ailes claires, un peu jaunâtres; stigmate peu distinct.

Cette espèce est aussi remarquable par la longueur des Antennes que la *Pachyrhina antennata* du Cap.

Des îles Canaries. Muséum.

2. *TIPULA CONSANGUINEA*, Macq. Hist. nat. des îles Canaries, de Webb et Berthelot.

Capite ferrugineo. Palpis fuscis. Thorace cinerascens, vittis tribus fuscis. Abdomine ferrugineo. Alis griseis, albo-marmoratis. Stigmate fusco.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Voisine de la *T. hortensis*. Tête à partie postérieure brunâtre. Antennes assez courtes, d'un brun noirâtre; les deux premiers articles ferrugineux; troisième article de la longueur du premier; les suivants un peu moins longs. Thorax d'un jaune grisâtre, à trois bandes brunes; l'intermédiaire divisée par une ligne grisâtre. Prothorax ferrugineux. Abdomen assez luisant. Pieds brunâtres; cuisses ferrugineuses, à extrémité brune.

Long. 6 l. ♀.

Tête brunâtre clair. Quatrième article des antennes et suivants plus courts que dans le mâle et ovalaires. Les bandes du thorax plus brunes; prothorax brunâtre. Bord postérieur des segments ferrugineux.

Cette Tipule diffère particulièrement des *T. hortensis*, *marmorata*, *hortulana*, par les antennes moins allongées.

3. *TIPULA ALBOVITTATA*, Nob.

Griseo-rufa; thorace utrinque vittâ albidâ. Alis fuscis.

Long. 8 l. ♂.

Palpes bruns. Antennes assez courtes, ferrugineuses; les cinq premiers articles nus; les autres à très-petites soies. Thorax à bandes

brunâtres, peu distinctes, entourées de brun; une bande latérale, d'un blanc jaunâtre, s'étendant de l'insertion des ailes jusqu'au prothorax; une bande brune, étroite, sous la première. Abdomen peu renflé à l'extrémité; armure copulatrice jaunâtre. Pieds longs, fauves; cuisse à extrémité brune; base des jambes pâle. Balanciers brunâtres. Ailes d'un brun roussâtre, pâle; quelques taches plus pâles, peu distinctes; bord extérieur fauve, ainsi que les nervures; la quatrième nervure postérieure s'anastomosant à la nervure interne de la discoïdale assez loin de sa base; stigmaté brunâtre.

De l'île de France. M. Desjardins. Muséum.

La disposition de la quatrième nervure postérieure est la seule que nous ayons observée dans ce genre.

4. TIPULA CASTANEA, Nob.

Castanea; thorace utrinque lineâ fuscâ. Alis fuscânis, stigmaté fusco.

Long. 7 l. ♂.

Rostre allongé, d'un testacé foncé. Palpes brunâtres. Tête d'un testacé brunâtre. Antennes assez courtes; les deux premiers articles jaunes; premier peu allongé; deuxième cyathiforme; les autres bruns, droits en-dessus, convexes en-dessous, à soies très-courtes. Thorax d'un roux un peu brunâtre, à lignes moins foncées, peu distinctes; côtés d'un fauve clair, à léger duvet blanchâtre; une bande étroite, brune, partant du cou et s'étendant jusqu'à la base de l'aile; métathorax d'un roux clair. Abdomen d'un roux uniforme, plus brun que le thorax; armure copulatrice fauve, peu épaisse. Pieds fauves, trois fois aussi longs que le corps. Balanciers bruns. Ailes un peu brunâtres; stigmaté brun.

De Java.

Cette espèce a des rapports avec la *T. umbrina*, Wied., qui est de Java, et dont elle n'est peut-être qu'une variété; mais la *T. umbrina* en diffère par le métathorax marqué d'une ligne brune, et par une ligne hyaline oblique aux ailes.

5. TIPULA NUDICORNIS, *Nob.*

Fuseo-rufa; antennis nudis; alis nervo interno medio fuscolimbato.

Long. 7 l. ♀.

Palpes fauves : premier article assez court, cylindrique ; deuxième alongé, velu, un peu renflé à l'extrémité ; troisième cylindrique, velu, de la longueur du second ; quatrième long et flexible. Tête et antennes d'un fauve vif. Prolongement de la tête assez court, moins long que la tête, étroit à sa base. Antennes : premier article peu alongé, de la longueur du troisième ; celui-ci et les suivants nus, cylindriques, mais arrondis aux extrémités (l'on ne distingue que douze articles ; s'il y en a un treizième, il est très-peu distinct du douzième) ; yeux bruns. Thorax à trois larges bandes brunes ; l'intermédiaire divisée longitudinalement par une ligne fauve. Ailes légèrement brunâtres ; tache stigmatique, une bande le long de la nervure interno-médiaire du côté extérieur, plus brunes.

De Buéno-Ayres. Du cabinet de M. Serville.

Cette espèce se rapproche des Pachyrhines par le museau et par le premier article des antennes, peu alongés.

6. TIPULA TRIMACULATA, *Nob.*

Ferruginea; antennis nudis, fuscis, basi fulvo. Alis fuscans tribus maculis fuscis.

Long. 6 l. ♂.

Ferrugineux testacé. Trompe brune. Palpes : les trois premiers articles brunâtres ; le quatrième blanchâtre, fort alongé et menu. Museau peu alongé, à pointe assez longne. Antennes nues : premier article un peu alongé, cylindrique ; deuxième cyathiforme ; ces deux premiers fauves ; les autres un peu plus longs que les premiers, égaux, cylindriques, bruns, à articulation pâle. Yeux noirs. Thorax à bandes

peu distinctes; métathorax à bande brune, oblique, de chaque côté. Abdomen d'un testacé brunâtre; organe sexuel tronqué obliquement, ferrugineux, muni de deux pointes droites, coniques. Pieds ferrugineux; extrémité des cuisses, des jambes, et les tarsi, bruns. Balanciers brunâtres. Ailes brunâtres; cellule costale et stigmaté bruns; trois taches brunes: la première, à la base de la cellule basilaire externe et contiguë au bord extérieur; la seconde carrée, au bord interne de la cellule basilaire intérieure, vers le milieu; la troisième à la base de la cellule marginale.

Du Brésil ou du Chili. M. Gaudichaud. Muséum.

Dans l'individu que nous décrivons, les pieds antérieurs ont été collés, et nous croyons sans certitude qu'ils lui appartiennent.

8. TIPULA RUFISTIGMOSA, *Nob.*

Antennis fuscis; abdomine rufo, basi apiceque nigris. Pedibus fuscis; alarum stigmaté rufo.

Long. 10 l. ♂.

Tête ferrugineuse. Palpes noirs. Museau long, à pointe allongée, brune. Front à léger renflement à la base des antennes. Celles-ci d'un brun noirâtre, nues (1); premier article un peu allongé; deuxième cyathiforme; troisième au moins de la longueur du premier, cylindrique; quatrième et cinquième un peu plus courts, cylindriques; sixième et dixième de la même longueur que le précédent, mais un peu ovalaires; onzième et treizième au moins aussi longs que les précédents, mais plus menus; treizième terminé en pointe. Thorax d'un ferrugineux brunâtre, à trois larges bandes d'un brun foncé jusqu'à

(1) Il est possible que les soies ordinaires aient été enlevées par le frottement; mais dans les deux individus observés, les antennes étaient également nues.

la suture; l'intermédiaire divisée longitudinalement en deux; après la suture deux grandes taches latérales, brunâtres, et une ligne dorsale se prolongeant sur l'écusson et le métathorax; une bande d'un jaune blanchâtre, depuis l'insertion des ailes jusqu'au prothorax. Abdomen de huit segments distincts; premier un peu élargi, plan, testacé, à base jaune et ligne dorsale brune; deuxième assez étroit, cylindrique, à moitié antérieure, testacée, et postérieure fauve; troisième à large bande dorsale testacée, et côtés noirs; quatrième noir, à bords antérieur et postérieur fauves, prolongé sur le dos en triangle; cinquième - huitième noirs, à bord postérieur fauve ou testacé; organe sexuel ♂ fauve. Pieds brunâtres; jambes postérieures terminées par deux petites pointes. Balanciers jaunes, à tête brune. Ailes à fond clair, un peu jaunâtre, extrémité et toutes les nervures bordées de brunâtre; cellule costale d'un jaune pâle; stigmatte fauve; première cellule marginale blanche.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

Long. 11 l. ♀.

Elle diffère du mâle : le premier segment de l'abdomen grisâtre, à bande dorsale noirâtre, prolongée sur le deuxième; deuxième fauve à base grisâtre; troisième fauve, une tache de chaque côté et une ligne dorsale noirâtres; quatrième fauve, une tache noirâtre de chaque côté, se réunissant en-dessus; cinquième-huitième, comme dans le mâle; tarière fauve, assez courte. Ailes : extrémité grisâtre.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

9. TIPULA LONGIPENNIS, Nob.

Rufo-cinereascens; antennis nigris, basi rufâ. Alis elongatis, angustis. (Tab. 5, fig. 1.)

Long. 6 l. ♀.

Tête d'un fauve terne. Palpes d'un brun noirâtre; front étroit.

Antennes assez courtes, nues, grêles ; premier article moins allongé que dans les autres espèces ; deuxième cyathiforme ; les autres un peu plus longs que le premier, cylindriques ; les deux premiers fauves ; les autres noirs, à articulations blanches. Thorax à bandes brunâtres. Abdomen : une bande brune de chaque côté ; les quatre premiers segments à bande dorsale et bord postérieur bruns ; dernier entièrement brun. Pieds manquent. Balanciers brunâtres. Ailes une fois plus longues que l'abdomen, claires, un peu jaunâtres ; stigmate brun.

De Cuba. M. de la Sagra. Muséum.

Les antennes de l'individu observé ne présentent chacune que huit articles. Les cinq autres ont probablement été brisés ; cependant elles semblent entières, et le huitième est terminé par deux petites pointes divergentes. Si elles n'étaient réellement composées que de huit articles, l'insecte devrait être regardé comme le type d'un nouveau genre dont les caractères seraient fournis par cet organe, par la conformation des ailes et la disposition de leurs nervures.

10. TIPULA ALBIFASCIATA, *Nob.*

Flavicans ; Antennis fuscis, basi flavâ ; abdomine vittâ dorsali fuscâ ; alis fuscans, tribus maculis fuscis fasciâque albâ.

Long. 7 l. ♂.

D'un jaune grisâtre. Palpes brunâtres. Prolongement de la tête brunâtre en-dessus. Front garni de petites soies, cendré, antérieurement jaunâtre ; une ligne longitudinale noire. Antennes brunes ; deuxième article et base du troisième d'un jaune pâle. Dos du thorax d'un gris brunâtre, à deux bandes brunes, étroites, jusqu'à la suture ; côtés cendrés ; écusson jaune, à bande longitudinale noire se prolongeant sur le métathorax cendré. Abdomen à bande dorsale brune qui ne s'étend que jusqu'au cinquième segment inclusivement ; une autre

bande brune de chaque côté, près de la suture, plus étroite que la dorsale, interrompue aux bords des derniers segments; septième brun. Pieds jaunâtres; trochanters antérieurs noirs en-dessous; un anneau brun à l'extrémité des cuisses. Balanciers brunâtres. Ailes un peu brunâtres; un point brun sur la nervure médiastine, au milieu de la longueur de l'aile; une petite tache à la base de la cellule marginale; tache stigmatique brune s'étendant sur la base des cellules sous-marginales et première postérieure; un point brun à l'extrémité des nervures, qui atteignent le bord de l'aile; une bande blanche s'étendant du bord extérieur jusques sur la cellule discoïdale; un point blanc à la base de la tache stigmatique.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

9. G. MÉGISTOCÈRE, MEGISTOCERA, *Wied., Macq., S. à B.*

La *Tipula filipes*, Fab., de la Guinée, si remarquable par les antennes quatre à cinq fois plus longues que le corps, est le type de ce genre formé par Wiedemann, qui y a joint deux espèces de Java. Nous y ajoutons une quatrième espèce.

Parmi les caractères génériques, cet auteur donne à ces Diptères des palpes de quatre articles presque égaux; cependant, dans l'espèce nouvelle que nous décrivons, le dernier de ces articles est long et flexible comme dans les Tipules. Nous pensons donc que les individus que Wiedemann a observés avaient le dernier article des palpes mutilé. Nous le croyons d'autant plus que, par la longueur du museau et les nervures des ailes, l'espèce nouvelle a les plus grands rapports avec les Tipules, et que Wiedemann dit que les Mégistocères en ont le faciès; mais il n'en est que plus extraordinaire que ces Diptères, si semblables aux Tipulaires longipalpes, s'en distinguent par une si grande différence dans la conformation des antennes.

1. MEGISTOCERA LIMBIPENNIS, Nob.

Ferruginea; Alis fusco-limbatis. (Tab. 6.)

Long. 3 l. Depuis l'extrémité du museau jusqu'à la base de
• l'abdomen.

Trompe et les deux derniers articles des palpes d'un brun noirâtre. Antennes : les deux premiers articles ferrugineux ; les deux suivants bruns ; les autres manquent. Pieds ferrugineux ; extrémité des cuisses et des jambes noire. Balanciers brunâtres. Ailes claires, un peu jaunâtres, bord extérieur ferrugineux, un peu brunâtre.

Patrie inconnue. Muséum.

2.^e SOUS-TRIBU.

TIPULIDES BRÉVIPALPES, *Tipulidæ brevipalpes*, Nob.

Caractères. Corps ordinairement de grandeur médiocre. Dernier article des palpes semblable aux autres. Antennes souvent de seize articles. Ailes parallèles; quatre à cinq cellules postérieures.

Trompe allongée.....					1. APOROSE.	
Trompe courte.	Abdomen très-allongé et déprimé. Tarses dilatés à la base et ciliés. Nervures des ailes semblables à peu près à celles des sciophiles.....	Antennes de 28 à 32 articles.	Antennes de vingt-huit articles, verticillées. Point de cellule discoïdale aux ailes.....		2. BITTACOMORPHE.	
			Antennes de trente-deux articles, rameuses en-dessus. Une cellule discoïdale aux ailes.....		3. POLYMÈRE.	
	Abdomen de longueur médiocre. Tarses non dilatés.	Antennes de 16 articles au plus.	Ailes à 5 cellules post. ^{res} .	Antennes à articles ovalaires.....		4. CÉROZODIE.
				Antennes à articles cylindriques....		5. LIMNOPHILE.
	Ailes à quatre cellules post. ^{res} .	Antennes filiformes.	Ailes nues, à cellule discoïdale.	Antennes à art. ronds ou ovales.	Rostre peu allongé...	6. CYLINDROTOME.
					Rostre fort allongé...	7. LIMNOBIE.
				Antennes velues, à articles cylindriques.....		8. RHAMPHIDIE.
					Ailes velues, ordinairement sans cellule discoïdale.....	
			Antennes sétacées.....			10. ERIOPTÈRE.
						11. TRICHOCÈRE.

(65)

57

Les Tipulides brévipalpes comprennent principalement le genre *Limnobie*, de Meigen, et ceux qui en ont été détachés; groupe si remarquable par la diversité avec laquelle se modifient les nervures des ailes; de plus, les Trichocères et quelques autres aux antennes sétacées, les Polymères et les Aporoses anormales.

Les espèces exotiques appartiennent pour la plupart jusqu'ici au groupe des *Limnobies*. Nous devons le plus grand nombre à l'Amérique et quelques-unes à l'Asie. L'un des genres les plus remarquables par la longueur du prolongement de la tête, les *Rhamphidies*, se singularisent encore par la manière dont elles se répartissent sur le globe : des quatre espèces connues, l'une est d'Europe, une autre du Brésil, une troisième des États-Unis et une quatrième de Sumatra.

Parmi les genres qui composent cette sous-tribu, plusieurs ne comptent pas encore d'espèces exotiques (1).

1. G. APOROSE, *APOROSA*, *Macq.* Histoire naturelle des Canaries, de Webb et Berthelot.

Car. gén. Facies des *Limnobies*. Tête presque sphérique. Rostre un peu plus long que la tête, cylindrique, terminé de chaque côté par un petit tubercule; trompe sortant presque horizontalement du rostre, trois fois plus longue que la tête, menue, s'effilant vers l'extrémité et se terminant en deux petits lobes divergents; une soie dépassant un peu la trompe. Antennes filiformes, de quatorze articles; les deux premiers assez épais; le premier assez court, un peu conique; deuxième cyathiforme; troisième cylindrique, à peine aussi long que le premier; les autres ovalaires. Ailes : une cellule

(1) Ce sont les genres *Rhipidia*, *Symplecta*, *Dolichopeza*, *Dixa*, *Anisomera*, *Chione*.

marginale ; une sous-marginale ; une discoïdale ; quatre postérieures.

Nous avons formé ce genre pour une Tipulaire de l'île Bourbon, déposée au Muséum. Plus tard, une autre espèce, des îles Canaries, que nous avons décrite dans l'ouvrage de Webb et Berthelot, nous a présenté la même conformation. Nous sommes porté à croire que les palpes sont soudés le long du rostre, et que le petit tubercule que l'on distingue de chaque côté, à l'extrémité, en est le dernier article.

Par cette conformation de la trompe, les Aporoses se rapprochent des Culicidés ; mais par le reste de l'organisation elles appartiennent aux Tipulidés et sont voisines des Limnobiés.

Le nom générique exprime notre incertitude sur la place qu'occupe ce genre dans l'ordre naturel.

1. APOROSA MACULIPENNIS, *Macq.* Hist. nat. des Canaries, de Webb et Berthelot.

Long. 3 l. ♀.

Tête d'un brun grisâtre. Trompe et antennes noires. Thorax ferrugineux ; dos quelquefois brun. Abdomen tantôt ferrugineux, tantôt brun ; tarière ferrugineuse. Pieds bruns ; cuisses ferrugineuses, à extrémité brune. Ailes claires, un peu jaunâtres ; bord extérieur à cinq taches brunes, à peu près carrées et également espacées ; les nervures transversales légèrement bordées de brunâtre ; un point brunâtre à l'extrémité des deux dernières nervures longitudinales.

2. APOROSA FUSCANA. *Nob.*

Fuscana. Antennis rufis. (Tab. 7, f. 1.)

Long. 2 l.

Tête d'un noir luisant. Trompe fauve. Antennes fauves ; les trois premiers articles d'un brun noirâtre. Thorax d'un brun luisant.

Abdomen d'un gris brunâtre; les derniers segments manquent. Pieds: hanches jaunâtres; le reste manque. Balanciers d'un jaune pâle. Ailes un peu jaunâtres.

De l'île Bourbon. M. Bréon. Muséum.

2. G. BITTACOMORPHE, BITTACOMORPHA. *Westwood, Macq., S. à B.*

Ce genre, orné par M. Westwood pour le *Ptychoptera clavipes*, Fab., Wied., est fort remarquable par la longueur de l'abdomen, par la conformation des pieds et par les nervures des ailes. Ce Diptère est de l'Amérique boréale.

3. G. POLYMÈRE, POLYMERA. *Wied., Macq., S. à B.*

Car. gén. Tête transversale. Museau très - court ou nul. Trompe peu distincte. Palpes à articles d'égale longueur; le quatrième menu, pointu. Antennes plus longues que le corps, verticillées, de vingt - huit articles; premier court, épais, presque globuleux; deuxième cyathiforme; troisième allongé, trois fois aussi long que la tête, cylindrique, velu dans toute sa longueur; tous les autres au moins de la longueur de la tête, renflés et velus à leur base, très-menus et nus ensuite; les derniers presque sans renflement. Prothorax non distinct. Abdomen ♂ déprimé. Organe copulateur accompagné de deux pinces allongées. Pieds fort menus; jambes armées d'ergots (Wied.); tarsi plus longs que les jambes. Ailes à nervures velues; point de cellule discoïdale; cinq postérieures.

Wiedemann a formé ce genre du *Chironomus hirticornis*, Fab., caractérisé par le grand nombre d'articles dont les antennes sont composées, et il y a joint une seconde espèce, *P. fusca*. L'une et l'autre sont de l'Amérique méridionale. Ce genre, remarquable par la longueur des antennes et par le nombre d'articles dont elles sont composées, manque de l'un des caractères propres aux Tipulides, le prolongement de

la tête en museau, et il est difficile d'assigner la place qu'il occupe dans l'ordre naturel. Par les antennes, c'est avec les Gallicoles et particulièrement les Cécidomyies qu'il a le plus de rapports. Par les nervures des ailes, c'est avec les Ptychop-
tères. Il a aussi quelque analogie avec les Chironomides.

1. POLYMERA OBSCURA, *P. fusca*. Wied.

Voici la description d'un individu du Muséum. (Tab. 8.)

Long. 3 l. ♂.

D'un brun grisâtre. Antennes : base des articles noire; le reste jaune. Pieds fauves; cuisses et jambes à extrémité noire; tarses postérieurs blancs; les autres jaunes. Ailes d'un gris jaunâtre; base des nervures brunâtre; interno-médiaire bordée de brunâtre.

Du Brésil. — Sylveira. — Muséum.

Wiedemann a décrit la femelle d'après un individu altéré. Il n'a pas fait mention des taches des ailes.

4. G. CÉROZODIE, CERODIA, *Westwood*, *Macq. S. à B.*

M. Westwood a formé ce genre pour une Tipulaire de l'Australasie, dont les antennes pectinées sont composées de trente-deux articles. Elle habite les bords de la rivière des Cygnes.

5. G. LIMNOPHILE, LIMNOPHILA, *Nob.*

Ce genre, que nous avons détaché des Limnobies de Meigen, comprend quelques espèces exotiques qui n'ont encore été décrites que sous ce dernier nom générique ou sous celui de Tipule. Ce sont les *Limnobia punctatissima*, *decasbila*, *adsperga*, Wied., et les *Tipula armillaris* et *maculata*, Fab.; toutes cinq du Brésil; les *L. humeralis*, Say, *Gracilis* et *Fascipennis*, Wied., de l'Amérique septentrionale; la *Basilaris*, Wied., de Java. L'organisation de ces Tipulaires se modifie dans la *L. gracilis*, dont l'abdomen dépasse de beaucoup

les ailes. Le premier segment y est le plus long et les suivants sont très-étroits aux incisions. Plusieurs espèces, telles que les *L. armillaris*, *basilaris*, sont assez remarquables par leur grandeur; la plupart ont les ailes agréablement tachetées; quelques-unes sont voisines d'espèces européennes : la *L. punctatissima* est l'analogue de la *punctata*, *l'humeralis*, de la *discicollis*.

1. LIMNOPHILA BICOLOR, Nob.

Thorace cinereo, fusco maculato; abdomine parte anticâ fulvâ posticâ nigrâ. Alis fuscis; basi, margine externo fasciâque luteis.
(Tab. 7, f. 2.)

Long. 5 l. ♀.

Tête grise. Trompe brunâtre; palpes noirâtres; premier article menu; les autres assez épais. Antennes : premier article un peu allongé, brunâtre; deuxième cyathiforme; les autres manquent. Thorax d'un gris brunâtre, à trois bandes noires, presque contiguës; une petite tache noire, ronde, devant ces bandes. Abdomen : les trois premiers segments de l'abdomen d'un fauve orangé; les autres noirs; oviducte fauve, allongé. Pieds : hanches fauves, à duvet cendré; le reste manque. Balanciers bruns. Ailes : les deux cellules marginales séparées par une nervure transversale; deux sous-marginales séparées par une nervure longitudinale; l'extérieure moins longue que l'intérieure; la deuxième postérieure assez petite, à long pétiole; base de l'aile, le bord extérieur et une large bande transversale, en arrière de la cellule discoïdale, jaunes; le reste brun.

Du Bengale. MM. Diard et Duvaucel. Muséum.

2. LIMNOPHILA CARBONARIA. *Tipula id. Bosc.*

Thorace nigro. Alis fuscis, maculis fasciisque hyalinis.

Tête testacée; partie postérieure du front brune. Museau court. Trompe et palpes bruns. Antennes : les premiers articles d'un fauve

brunâtre ; les autres brunâtres ; premier assez court ; troisième et suivants oblongs , ovales ; les derniers manquent. Thorax d'un noir luisant ; côtés d'un brun luisant. Abdomen manque. Pieds : hanches fauves ainsi que les cuisses antérieures ; le reste manque. Balanciers bruns. Ailes brunes ; un point blanc à la base des cellules basilaires ; une tache hyaline avant la base de la marginale ; une bande hyaline avant la base de la sous-marginale ; l'intérieur de la discoïdale et des postérieures hyalin ; deux marginales , deux sous-marginales ; deuxième postérieure assez petite , à long pétiole.

De la Caroline ; étiquetée sous le nom de *Tipula carbonaria* , par M. Bosc. Muséum.

6. G. CYLINDROTOME, CYLINDROTOMA.

Ce genre , que nous avons détaché des Limnobiaes dans les Suites à Buffon pour les espèces dont les articles des antennes sont cylindriques , en contient plusieurs exotiques , telles que la *L. erythrocephala* , Fab. , de l'Amérique méridionale , la *L. acrostacta* , Wied. , de Java , la *L. macrocera* , Say , de la Floride. Celle-ci est remarquable par la longueur de ces organes et les poils dont ils sont couverts.

1. CYLINDROTOMA ERYTHROCEPHALA. *Limnobia*, id. *Wied.*

Cette espèce , que Wiedemann a placée parmi les Limnobiaes , appartient à notre genre *Cylindrotome*.

Cet auteur a décrit le mâle. Nous donnons la description de la femelle.

Long. 8 l. ♀. (sans la tarière.)

Front saillant , obtus. Museau court , brun. Trompe brune ; lèvres terminales larges , écartées. Palpes à articles cylindriques ; premier allongé , fauve ; les autres bruns : deuxième assez court. Yeux noirs. Antennes : les quatre premiers articles fauves , cylindriques ; premier assez allongé ; deuxième cyathiforme ; troisième trois fois aussi long que le premier ; quatrième , cinquième et sixième de la longueur du

premier; cinquième et sixième bruns; les autres manquent. Thorax noir; une bande d'un jaune blanchâtre, de chaque côté. Flancs ridés. Abdomen noir; bord antérieur des segments d'un blanc jaunâtre; septième brun; oviducte fauve. Pieds bruns; tarsi assez courts. Balanciers bruns. Ailes : base et bande transversale, vers les deux tiers de la longueur, blanches; deux cellules marginales, divisées par une nervure transversale; deux sous-marginales divisées par une nervure longitudinale.

Du Brésil. M. Gaudichaud. Muséum.

Une variété femelle de cette espèce a un large anneau jaune aux cuisses, et les ailes n'ont pas de bande blanche, mais l'intérieur des cellules marginale et basilaire externe est blanchâtre.

2. CYLINDROTOMA ACROSTACTA, *Limnobia id.* Wied. (Tab. 9, f. 1.)

Les antennes de cette espèce diffèrent fort de celles des *Limnobies* parmi lesquelles Wiedemann l'a placée, et même de celles des *Cylindrotomes*, et elles pourraient autoriser l'établissement d'un nouveau genre. Dans deux individus que j'ai observés et qui avaient conservé chacun une antenne, qui, sans doute mutilée, n'était composée que de huit articles; le premier était assez allongé, (de la longueur du rostre), épais, cylindrique, un peu velu en-dessus, brun, à duvet cendré; deuxième cyathiforme, cendré; les autres brièvement velus, cylindriques, fauves; troisième un peu plus long que le premier; quatrième un peu moins long que le troisième et ainsi des autres. La tête antérieurement à petite saillie; le prothorax moins allongé que dans les autres espèces. Les ailes n'ont pas les nervures disposées comme dans la pl. 6, f. 4, de Meigen, ainsi que le dit Wiedemann, c'est-à-dire, à cinq cellules postérieures, mais à quatre seulement. La cellule marginale n'est pas coupée par une nervure transversale. La tache blanche la plus rapprochée de la base est dans l'intérieur de l'aile et non au bord extérieur.

Ces deux individus sont de Java et du cabinet de M. Serville.

7. G. LIMNOBIE, LIMNOBIA.

Les Limnobies exotiques appartiennent la plupart à l'Amérique et particulièrement au Brésil. Elles reproduisent les différentes modifications que présentent les espèces européennes, surtout dans les nervures des ailes. Quelques-unes ont même une analogie particulière avec plusieurs des nôtres. C'est ainsi que la *L. cinctipes*, Say, des bords du Missouri, s'allie à la *L. 4. notata*, Meig., la *L. capensis*, Nob., à la *L. fimbriata*, Meig.

Parmi les Limnobies exotiques de M. Wiedemann, plusieurs appartiennent aux genres Limnophile, Rhamphidie et Cylindrotome. La *L. Trentepohlii*, de la Chine, dont nous figurons l'aile tab. 9 d'après M. Wiedemann, présente une disposition de nervures extraordinaire. La cellule sous-marginale paraît se confondre avec la première postérieure; il n'y a pas de discoïdale, et l'anale est fermée. La description que nous en avons donnée dans les Suites à Buffon mentionne à tort cette dernière sous le nom de cinquième postérieure, ce qui nous a fait comprendre également à tort cette espèce parmi les Limnophiles.

1. LIMNOBIA HIRSUTIPES, Macq. Histoire naturelle des Canaries, de Webb et Berthelot.

Fusca. Antennis basi rufâ. Pedibus hirsutis. Alis cellulis marginalibus, submarginalibusque duabus.

Long. 2 $\frac{3}{4}$ l. ♂.

Tête d'un fauve grisâtre, à ligne frontale brune. Palpes bruns. Antennes noires; les deux premiers articles fauves; premier assez court, cylindrique; troisième ovale; les suivants globuleux, un peu pédicellés, à petites soies; les quatorzième, quinzième et seizième

subitement très-menus. Thorax brunâtre, à trois larges bandes brunes. Abdomen brun, à poils blanchâtres; armure copulatrice à deux lobes épais, ferrugineux. Pieds velus, fauves; un anneau brunâtre près de l'extrémité des cuisses. Ailes un peu roussâtres. (Nervures comme la pl. 5, f. 6, Meigen.) Deux cellules marginales et deux longues sous-marginales; stigmate non distinct.

Cette espèce ressemble à la *L. fimbriata*, Meig.

Des îles Canaries. Muséum.

2. LIMNOBIA VICINA, *Macq.* Histoire naturelle des Canaries, Webb et Berthelot.

Fuscana. Alis tribus punctis fuscis; duabus cellulis marginalibus; unâ submarginali.

Long. 2 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Rostre un peu allongé. Palpes et antennes noirâtres. Thorax à trois bandes brunes, séparées par des lignes pâles. Abdomen brun. Pieds ferrugineux; extrémité des cuisses et des jambes brunâtre. Ailes un peu grisâtres; trois petites taches brunâtres au bord extérieur: la première entre la base de l'aile et celle de la première cellule marginale; la seconde sur cette dernière base, et la troisième sur la base de la deuxième marginale.

Cette espèce ressemble à la *L. dumetorum*. Meig.

Des îles Canaries. Muséum.

3. LIMNOBIA PYGMEA, *Nob.*

Thorace ferrugineo; abdomine fuscano; alis fusco punctatis.

Long. 1 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Tête brune. Trompe, palpes et antennes noirâtres. Thorax ferrugineux. Abdomen brunâtre; pieds manquent. Balanciers fauves. Ailes claires, pointillées de noirâtre à la jonction des nervures; celles-ci

jaunâtres, à l'exception des transversales, qui sont noirâtres; plusieurs points noirs sur la nervure externo-médiaire; deuxième cellule postérieure beaucoup plus longue que la troisième.

Du Sénégal, donnée par M. Guérin. Muséum.

4. LIMNOBIA CAPENSIS, Nob.

Cinerea; thorace vittis nigris; oviducto ferrugineo; femoribus rufis; alis nervis transversalibus fusco marginatis.

Long. 2 l. ♀.

D'un cendré jaunâtre. Palpes noirâtres; premier article d'un fauve pâle. Museau et trompe d'un fauve pâle. Front cendré, à extrémité fauve; une ligne enfoncée, longitudinale. Antennes: les deux premiers articles fauves; les autres bruns. Yeux noirs. Thorax à trois bandes noirâtres; l'intermédiaire linéaire postérieurement; côtés ferrugineux. Abdomen déprimé, brunâtre; ventre jaunâtre; oviducte ferrugineux, bifide, menu, pointu, relevé en arc, à extrémité brune. Hanches et cuisses fauves; jambes et tarses manquent. Balanciers allongés, ferrugineux. Ailes claires; nervures brunes; transversales un peu bordées de brunâtre pâle; cellule marginale divisée par une nervure transversale; sous-marginale divisée par une nervure longitudinale.

Du Cap. Muséum.

5. LIMNOBIA ALBIPENNIS, Nob.

Capite fusco; thorace cinereo; abdomine fusco; alis hyalinis, nervis pallidis.

Long. 2 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Tête d'un brun rougeâtre clair. Museau un peu allongé. Trompe et palpes brunâtres. Yeux contigus. Antennes: il n'en reste que l'article basilaire inséré immédiatement au-dessus du museau. Thorax d'un gris rougeâtre clair, à trois bandes d'un brun rougeâtre. Abdomen d'un brun noirâtre: les derniers segments manquent. Pieds: hanches

jaunâtres ; le reste manque. Balanciers blanchâtres , à tête jaunâtre. Ailes très-hyalines , à nervures pâles ; cellule médiastine à trois taches brunâtres , alongées , qui ne s'étendent pas hors de cette cellule ; base de la marginale et de la quatrième postérieure brunâtre ; le reste manque.

De l'île Bourbon. M. Bréon. Muséum.

Quoique le sommet de l'aile manque , je crois , d'après la partie qui reste , qu'il y a une cellule discoïdale.

6. LIMNOBIA PALLIDA , *Nob.*

Ferruginea, pallida. Antennis fuscis, basi ferrugined. Abdomine fuscano. Alis hyalinis, cellulâ discoïdali appendiculatâ.

Long. 2 $\frac{1}{3}$ l. ♀.

Trompe , palpes , face et front brunâtres. Yeux noirs. Antennes brunes ; les deux premiers articles ferrugineux ; les autres oblongs , munis de petites soies. Abdomen d'un gris brunâtre. Tarière jaune , pieds ferrugineux ; les deux derniers articles des tarses bruns. Balanciers bruns. Ailes hyalines ; base et bord extérieur d'un jaunâtre pâle ; nervures pâles ; cellule marginale divisée en deux par une nervure transversale ; sous-marginale divisée en deux par une nervure longitudinale ; cellule discoïdale alongée , triangulaire , à base pointue , à petit appendice à l'extrémité de la deuxième postérieure ; basilaire interne dépassant la base de la discoïdale.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

7. LIMNOBIA BITUBERCULATA , *Nob.*

Nigra ; fronte bituberculatâ. Thorace aurantiaco, nigromarginato. Alis fulvis apice fusco. (Tab. 9, f. 2.)

Long. 7 l. ♀. (sans la tarière.)

Front saillant , à deux tubercules. Museau court. Palpes : les trois premiers articles cylindriques ; le quatrième menu à sa base , renflé et arrondi à l'extrémité. Antennes : premier article assez alongé ,

épais, cylindrique; deuxième petit, cyathiforme; les autres manquent. Thorax d'un fauve orangé en-dessus; le reste noir, même l'écusson et le métathorax. Abdomen d'un noir mat; bord antérieur des segments luisant. Pieds noirs, un peu velus; tarsi assez courts. Balanciers noirs. Ailes : deux cellules marginales divisées par une nervure transversale; deux sous-marginales divisées par une nervure longitudinale.

Exotique. Patrie inconnue. Muséum.

8. G. RHAMPHIDIE, RHAMPHIDIA.

Les *Limnobia rostrata*, Say, des États-Unis, *sorbillans*, Wied., de Sumatra, et *scapularis* Nob., du Brésil, appartiennent au genre Rhamphidie, établi pour la *L. longirostris*, Meig., et reproduisent le singulier prolongement de la tête, qui la caractérise; de sorte que ce type, malgré sa bizarrerie, se retrouve sur quatre points du globe extrêmement éloignés.

Suivant Thom. Say, le *R. rostrata* se trouve sur les fleurs dans la Pensylvanie et le Maryland.

1. RHAMPHIDIA SCAPULARIS, Nob.

Thorace nigro, scapulis rufis. Abdomine pedibusque fuscis.
(Tab. 10, f. 1.)

Long. 4 l. ♂.

Tête brune. Museau un peu moins long que dans la *R. longirostris*. Trompe, palpes et antennes noirs; celles-ci à premier article un peu allongé; deuxième conique; l'un et l'autre épais; les autres assez menus, oblongs. Thorax noir, à trois bandes contiguës et deux taches fauves en avant; prothorax allongé. Abdomen brun; organe copulateur accompagné de deux pinces et de deux appendices velus. Pieds bruns; cuisses antérieures jaunâtres, à deux anneaux bruns; postérieures brunes, à anneau jaune, près de l'extrémité. Tarsi moins longs que les jambes. Balanciers bruns. Ailes claires; stigmat

brun; deux cellules marginales; discoïdale à extrémité antérieure pointue.

Du Brésil. Sylveira. Muséum.

9. G. ÉRIOCÈRE, ERIOCERA, *Nob.*

Caractères des Limnobies. Palpes à articles d'égale longueur, cylindriques. Front s'élevant obliquement depuis le vertex jusqu'à l'extrémité, puis s'abaissant presque verticalement jusqu'à la base des antennes (cette saillie présente à son sommet un sillon profond qui la rend bilobée). Dessous de la tête muni d'une touffe de petits poils. Antennes filiformes, n'égalant pas la longueur de la tête et du thorax réunis; premier article assez épais, un peu allongé, cylindrique, presque nu; deuxième très-court, cyathiforme, nu; les autres finement velus, cylindriques; troisième une fois plus long que le premier et que les suivants; les quatrième, cinquième et sixième à peu près d'égale longueur; les septième, huitième et suivants assez courts et peu distincts. Jambes terminées par deux petites pointes. Ailes : deux cellules marginales; deux sous-marginales, dont la première à long pétiole; quatre postérieures; une discoïdale.

Nous formons ce genre pour une Tipulaire qui paraît être la *Limnobia nigra*, Wied., mais dont cet auteur n'aurait pas vu les antennes. L'organisation présente plusieurs caractères qui ne permettent pas de la laisser dans ce genre. Les antennes paraissent être de onze articles, mais les derniers sont très-peu distincts les uns des autres; la longueur du troisième article lui donne quelque rapport avec les Anisomères, dont il a aussi la sombre livrée; mais les autres caractères et particulièrement les nervures des ailes l'en éloignent.

Cette Tipulaire est du Brésil et se trouve dans la collection de M. Serville.

Le nom générique fait allusion aux antennes velues.

1. ERIOCERA NIGRA. *Limnobia nigra* ? Wied. auss. Zweif. N.º 6.

Picea. Alis fuscis. (Tab. 10, fig. 2.)

Long. 8 l. ♀.

Du Brésil. La *Limnobia nigra* décrite par Wiedemann est un mâle. Les ailes ont la base un peu ferrugineuse.

10. G. ÉRIOPTÈRE, ERIOPTERA.

Ce genre ne compte encore qu'une seule espèce exotique, l'*E. caloptera*, Say, Wied., qui est de la Pensylvanie, et dont les ailes, agréablement arrosées de gouttes blanches sur un fond rembruni, rappelle, par le contraste, notre jolie *E. maculata*, dont les taches sont brunes sur un fond blanc.

11. G. TRICHOCÈRE, TRICHOCERA.

Le *T. scutellata*, Say, est la seule espèce exotique qui soit encore connue. Elle est voisine du *T. parva*, Meig. La Pensylvanie est sa patrie.

4.^e TRIBU.

MYCÉTOPHILIDES, MYCETOPHILIDÆ, Nob. *Tipulariæ fungicolæ*,
 Latr., Macq. — *T. fungivoræ*, Meig.

Jambes postérieures garnies de deux rangs de pointes.	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Une cellule marginale aux ailes.} \\ \text{Deux cellules marginales.} \end{array} \right.$	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Deuxocelles au bord des yeux. 1. MYCÉTOPHILE.} \\ \text{Trois ocelles. . 2. LEIA.} \end{array} \right.$
		3. SCIOPHILE.
Jambes postérieures nues.	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Antennes comprimées.} \\ \text{Antennes cylindriques.} \end{array} \right.$	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Palpes d'un seul article distinct.} 4. CÉROPLATE.} \\ \text{Palpes de quatre articles. . 5. PLATYURE.} \end{array} \right.$
		$\left\{ \begin{array}{l} \text{Jambes terminées par des pointes.} 6. SCIARE.} \\ \text{Jambes non terminées par des pointes. . 7. CAMPYLOMYZE.} \end{array} \right.$

Cette tribu ne présente jusqu'ici qu'environ trente espèces exotiques appartenant à moins de la moitié des genres connus en Europe (1) sans qu'il se manifeste aucune modification organique nouvelle.

A l'exception d'une seule espèce, *Sciara thoracica*, Nob., que M. Barmès a découverte à Madagascar, toutes appartiennent à l'Amérique, et la plupart aux États-Unis, où Th. Say en a trouvé le plus grand nombre sur les bords de la rivière de Saint-Pierre pendant l'expédition du capitaine Long; il en a découvert quelques autres dans l'état du Missouri, et entr'autres le *Campylomyza scutellata*, l'un des insectes sur lesquels tombent le plus difficilement les regards par sa petitesse.

Les genres qui ne contiennent pas encore d'espèces exotiques sont : *Boleto-phila*, *Macrocera*, *Gnorista*, *Asindula*, *Pachypalpus*, *Synapha*, *Mycetobia*, *Macronevra*, *Cordyla*, *Chenesia*.

1. G. MYCÉTOPHILE, MYCETOPHILA.

M. Say a fait connaître trois espèces de Mycétophiles qui habitent les bords de la rivière de Saint-Pierre, en Pensylvanie. Elles diffèrent peu des nôtres.

2. G. LEIA, LEIA.

Ce genre ne compte encore que deux espèces exotiques, l'une *L. bilunula*, Wied., du Brésil; l'autre, *L. ventralis*, Say, de la Pensylvanie. Cette dernière est très-voisine du *L. bimaculata*, Meig.

3. G. SCIOPHILE, SCIOPHILA.

Six espèces de Sciophiles découvertes par M. Say, aux États-Unis, et déposées au Musée de Philadelphie, ressemblent aux européennes; une seule, *S. littoralis*, en diffère un peu par les nervures des ailes.

4. G. CÉROPLATE, CEROPLATUS, *Bosc.*

Le *C. carbonarius*, Bosc., Fab., *Platyura id.*, Wied., est la seule espèce exotique de ce genre. Nous en donnons la description, qui n'a encore été faite qu'imparfaitement.

1. CEROPLATUS CARBONARIUS, Bosc., Fab. — *Platyura id.* Wied.

Niger. Abdomine incisuris albis. Pedibus flavis. Alis maculâ fuscâ. (Tab. 11, fig. 1.)

Long. 5 l. ♂.

D'un noir mat. Palpes d'un jaune blanchâtre, ainsi que les quatre derniers articles des antennes. Thorax à bande longitudinale jaune pâle, de chaque côté, entre les ailes et les épaules; écusson noir, bordé de blanchâtre. Abdomen : segments à bord postérieur blanc, étroit, presque nul au milieu. Pieds d'un jaune blanchâtre; derniers articles des tarsi brunâtres. Balanciers jaunes, à tête noire. Ailes un peu jaunâtres; une grande tache brune vers l'extrémité du bord

extérieur, gagnant, en s'affaiblissant, le bord intérieur; une tache brunâtre à la base de la cellule marginale, et une autre au bord intérieur; nervures postérieures n'atteignant pas le bord de l'aile.

De la Caroline.

5. G. PLATYURE, PLATYURA.

Le *P. rubens*, Wied, du Brésil, et le *P. fascipennis*, Say, de Pensylvanie, sont jusqu'ici les seules espèces exotiques de ce genre.

6. G. SCIARE, SCIARA.

Les Sciare exotiques connues jusqu'ici sont toutes de l'Amérique, à l'exception d'une seule, qui est de Madagascar.

1. SCIARA THORACICA, Nob.

Nigra. Thorace fulvo. Alis fuscans.

Long. 3 l. ♀.

Trompe et palpes noirs. Face noire, à duvet blanchâtre. Front noirâtre. Antennes: les deux premiers articles d'un testacé brunâtre; les autres manquent. Thorax entièrement d'un fauve luisant. Abdomen d'un noir mat. Pieds: hanches fauves, ainsi que les cuisses antérieures; le reste noir. Balanciers bruns. Ailes brunâtres.

De Madagascar. M. Barmès. Muséum.

2. SCIARA ATRA, Nob.

Atra. Palporum articulo primo crasso. Alis nigricantibus.

Long. 3 l. ♀.

D'un noir mat. Face un peu saillante, prolongée par une espèce de chaperon allongé; trompe assez épaisse. Pieds et ailes noirs.

Du Brésil. M. Chevrolat. Mon cabinet.

7. G. CAMPYLOMYZE, CAMPYLOMYZA.

Th. Say a trouvé la *C. scutellata* dans l'état de Missouri.

5.^e TRIBU.

CÉCIDOMYDES, *Cecidomidæ*, Nob.; *Tipulariæ Gallicolæ*, Meig.,
Latr., Macq.

Ailes à trois nervures longitudinales..... CÉCIDOMYIE.

Ailes à deux nervures..... LASIOPTÈRE.

Cette tribu ne comprend jusqu'ici que deux Cécidomyies et une Lasioptère exotiques, découvertes par Th. Say dans les États-Unis. L'une d'elles est la *C. destructor*, ainsi nommée à cause des dégâts que la larve fait dans les blés. Les Américains l'appellent mouche de Hesse, parce qu'ils croient faussement que les troupes hessoises l'ont apportée avec la paille de leurs chevaux pendant la guerre de l'indépendance. La femelle dépose environ huit œufs sur une plante de blé, en introduisant son oviducte entre la gaine formée par la feuille la plus interne et la partie du chaume la plus près de la racine. Les larves y passent l'hiver, et les insectes adultes paraissent au mois de juin. Les ravages qu'ils causent par leur multitude seraient bien plus grands encore sans un petit Hyménoptère du G. Céraphron, dont la larve parasite vit aux dépens de celle de la Cécidomyie.

6.^e TRIBU.

RHYPHIDES, *Rhyphidæ*, Nob.; *Tipulariæ Xylophagiformes*,
Macq., Dipt. du Nord.

1. G. RHYPHE, RHYPHUS.

Ce genre présente un ensemble de caractères qui ne lui donne de rapports naturels avec aucune tribu des Némocères, et qui nous a déterminé, dans l'ouvrage sur les Diptères du Nord, à en former une particulière pour lui.

Deux espèces découvertes par Say en Pensylvanie, et celle

que nous décrivons du même pays, sont jusqu'ici les seules exotiques connues.

1. RHYPHUS FUSCIPENNIS, Nob.

Lividus. Abdomine incisuris nigris apiceque fusco. Pedibus rufis. Alis fuscans, tribus maculis hyalinis unâque flavâ.
(Tab. 11, fig. 2.)

Long. 3 l. ♂.

Palpes fauves, dernier article noir. Face d'un gris brunâtre. Front et antennes noirs. Yeux bruns. Thorax livide; à trois larges bandes noires, presque contiguës; côtés et poitrine bruns; écusson noirâtre; métathorax livide. Abdomen livide; incisions noires; sixième et septième segments bruns. Pieds d'un fauve pâle; articulations noires. Balanciers livides. Ailes brunâtres; une grande tache hyaline s'étendant depuis la base de l'aile jusqu'à l'extrémité des cellules basilaires, et n'atteignant pas le bord intérieur; une autre tache hyaline au-delà de la première; une troisième plus petite, au bord extérieur, au-delà du stigmaté; celui-ci brun, une tache jaune au milieu; une tache brune à la base des cellules marginales; une autre à l'extrémité de la discoïdale; deuxième cellule postérieure pointue à la base.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

7.^e TRIBU.

PHALÉNOIDES, *Phalœnoidæ*, Nob.; *Tipulariæ noctuæformes*, Meig.

Dernier article des tarsi assez court. Antennes peu allongées, de quatorze ou quinze articles pédicellés. Ailes : les cinquième et sixième nervures réunies près de la base.....

PSYCHODE.

Dernier article des tarsi fort long. Antennes d'un nombre indéterminé d'articles longs et cylindriques. Ailes : cinquième et sixième nervures réunies assez loin de la base.....

NÉMAPALPE.

Nous rétablissons cette tribu, parce qu'elle n'appartient naturellement à aucune autre, tant par l'organisation que par les mœurs, et nous y ajoutons le G. Mégapalpe que nous avons formé dans l'Histoire naturelle des îles Canaries, de MM. Webb et Berthelot.

1. G. PSYCHODE, PSYCHODA.

Nous ne connaissons encore que deux espèces exotiques : l'une de la Pensylvanie, décrite par Th. Say et Wiedemann; l'autre du Cap, que nous décrivons d'après un individu du cabinet de M. Serville.

1. PSYCHODA TRIPUNCTATA, *Nob.*

Grisea; antennis pedibusque flavis; alis tribus punctis fuscis.
(Tab. 12, fig. 1.)

Long. 3—4 l.

D'un gris jaunâtre. Antennes et pieds jaunes. Ailes à poils d'un gris jaunâtre; quelques nébulosités au bord antérieur et trois points bruns au postérieur : la première à l'extrémité de la sixième nervure; la deuxième de la huitième, et la troisième de la dixième.

Du Cap. Cabinet de M. Serville.

2. G. NÉMAPALPE, NEMAPALPUS, *Macq.*, Histoire naturelle des Canaries de Webb et Berthelot.

Car. géo. Faciès des Psychodes. Corps velu. Tête petite, basse; rostre assez alongé, velu; trompe peu distincte. Palpes très-longs, un peu velus; premier article court, à extrémité renflée; les autres formant ensemble un long filament qui semble inarticulé, mais flexible comme dans les Tipules. Face saillante. Antennes presque aussi longues que le corps, finement velues, filiformes : premier article court, assez épais; les autres indistincts (vus à la plus forte loupe), paraissant d'au

moins vingt articles longs et cylindriques, à la base desquels il semble y avoir une ou plusieurs soies un peu allongées, ou d'un très-grand nombre d'articles courts. Thorax fort élevé. Abdomen cylindrique, de sept segments distincts ; armure copulatrice ♂, composée d'une pièce supérieure, étroite, abaissée à l'extrémité, et de deux pièces inférieures, renflées et relevées à l'extrémité. Les pieds manquent, à l'exception des hanches, qui sont assez allongées. Balanciers ovales. Ailes un peu plus allongées que dans les Psychodes, également velues ; les cinquième et sixième nervures réunies assez loin de la base de l'aile.

Ces caractères distinguent des Psychodes une petite Tipulaire des îles Canaries, de manière à nécessiter l'établissement de ce genre, dont le nom fait allusion aux palpes filiformes.

1. NEMAPALPUS FLAVUS, Macq., Histoire naturelle des îles Canaries de Webb et Berthelot.

Flavus. Abdomine ultimis segmentis maculâ dorsali nigricante. (Tab. 12 fig. 2.)

Long. 1 $\frac{2}{3}$ l. ♂.

D'un ferrugineux pâle, à poils roussâtres, pâles. Rostre brun. Antennes fauves. Les deux derniers segments de l'abdomen à tache dorsale noirâtre. Balanciers ferrugineux. Ailes claires, un peu jaunâtres, à poils brunâtres.

8.^e TRIBU.

BIBIONIDES, *Bibionidæ*, Nob.; *Tipulariæ florales*, Latr., Macq. — *T. muscæformes*, Meig.

Palpes de quatre ou cinq articles.	Des ocelles.	Point d'ocelles. Ailes larges.....	1. SIMULIE.			
		Tarses munis de deux pelottes. Palpes de quatre articles.....	2. PENTHÉTRIE.			
Palpes d'un seul article distinct.....	Des ocelles.	Tarses munis de 3 pelottes. De 5 articles. Palpes.	Jambes non épineuses.	Jambes antérieures simples. a cellules marginales.	Deuxième cellule postérieure sessile....	3. EUPÉITÈNE.
			Jambes non épineuses.	Jambes antérieures terminées par une pointe. Une cellule marginale.	Deuxième cellule postérieure pédicellée..	4. PLÉCIE.
		Jambes épineuses. Prothorax pectiné.....	Antennes cylindriques....	5. BIBION.		
			Antennes terminées en massue.....	6. ARTHRIE.		
			7. DILOPHE.			
			8. SCATHOPSE.			

Cette tribu comprend un nombre d'espèces exotiques peu inférieur à celui des indigènes et réparties à peu près dans les mêmes genres, à l'exception des Plécies, de l'Eupéitène et de l'Arthria, qui ne renferment pas d'espèces européennes. Elles appartiennent pour la plupart à l'Amérique.

1. G. SIMULIE, SIMULIUM.

Le peu de Simulies exotiques connues ressemblent fort aux nôtres, et l'on ne peut guères les accuser, ainsi qu'on l'a fait, d'être nuisibles comme les Cousins, d'après les légères piqûres que nous font celles de nos climats.

1. SIMULIUM RUFICORNE, *Nob.*

Nigrum. Antennis fulvis.

Long. 1 l. ♂.

Cuisses noirâtres; jambes brunâtres; tarses fauves; premier article des intermédiaires et postérieures blanc, à extrémité fauve. Ailes blanches.

De l'île Bourbon. M. Bréon. Muséum.

2. SIMULIUM NIGRIMANA, *Nob.*

Nigrum; femoribus fulvis.

Long. 1 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Pieds : cuisses fauves; jambes et tarses noirâtres; premier article des tarses intermédiaires et postérieurs blanc, à extrémité noire; deuxième noir, à base blanche. Ailes blanches.

Du Brésil, au nord de la Capitainerie de Saint-Paul.

2. G. PENTHÉTRIE, PENTHETRIA.

Ce genre, dans lequel les nervures des ailes diffèrent dans les deux sexes, est aussi pauvre en espèces exotiques qu'en européennes.

3. G. EUPÉITÉNE, EUPEITENUS, Serville.

Caractère des Bibions. ♂. Antennes finement velues. Yeux nus. Ocelles situées sur une protubérance assez élevée. Abdomen terminé par deux crochets recourbés en-dedans et formant

deux anneaux. Pieds très-finement velus ; cuisses antérieures de longueur médiocre, un peu renflées à l'extrémité ; postérieures de la même longueur que les antérieures ; jambes antérieures au moins aussi longues que les cuisses, cylindriques, non sillonnées, non terminées par une pointe ; postérieures sillonnées, renflées à l'extrémité ; premier article des tarse dilaté, ovalaire. Ailes : deux cellules marginales ♂ ; deuxième postérieure non pétiolée ; les deux basilaires d'égale longueur.

Nous donnons ces caractères génériques à une Tipulaire florale que M. Serville a étiquetée sous ce nom dans sa belle collection entomologique, et que nous avons décrite dans les Suites à Buffon sous le nom de *Penthetria atra*. La conformation des pieds et la disposition des nervures des ailes justifient l'établissement de ce genre. Les deux nervures marginales m'avaient fait croire que ce Diptère était une Penthétrie femelle ; mais un examen plus rigoureux et particulièrement les deux crochets singuliers de l'extrémité de l'abdomen m'ont convaincu qu'il était mâle.

Cette Tipulaire est de l'Amérique septentrionale.

Le nom générique.

1. EUPEITENUS ATER, *Penthetria atra*, Macq., S. à B. N.º 2.

Nigra. Alis fuscis. (Tab. 12, f. 2.)

Long. 3 l. ♂.

D'un noir mat. Ailes d'un brun noirâtre, un peu plus foncé au bord extérieur.

De Philadelphie. Cabinet de M. Serville.

4. G. PLÉCIE, PLECIA, Hoffm.

Ce genre ressemble aux Bibions par la conformation de la tête et des palpes. Il a aussi des rapports avec les Penthétries, mais les antennes ne sont composées que de dix articles au lieu de onze et les nervures des ailes sont égales dans les deux sexes,

et semblables à celles de la *Penthetria holosericea* femelle. Il ne contient que des espèces exotiques, toutes de l'Amérique méridionale, à l'exception d'une première, qui est de Java et de Sumatra, et d'une seconde, qui est du Cap.

2. *PLECIA DORSALIS*, *Nob.*

Nigra. Thorace rufo.

Long. 2 $\frac{1}{4}$ l. ♀.

D'un noir mat. Dessus du thorax et écusson fauves; côtés et poitrine noirs. Pieds noirs, même les hanches. Balanciers et ailes bruns; le milieu des cellules moins foncé.

Du Cap. Rapportée par Lalande. Muséum.

3. *PLECIA FEMORATA*, *Nob.*

Nigra; thorace femoribusque rufis. (Tab. 12, f. 3.)

Long. 2 $\frac{3}{4}$ l. ♀.

D'un noir mat. Dessus du thorax et écusson fauves; côtés et poitrine noirs. Hanches et cuisses fauves; extrémité de ces dernières noire, ainsi que les jambes et les tarsi. Balanciers bruns. Ailes d'un brun roussâtre assez clair.

Du Brésil, à l'ouest de la Capitainerie des mines. Muséum.

4. *PLECIA PLAGIATA*, *Wied.*

Wiedemann n'a connu que la femelle; le mâle est plus petit. Dans les deux sexes la tête n'a pas de rostre comme dans la *P. funebris*.

5. *PLECIA FUNEBRIS*, *Wied. Hirtea id. Fab.*

Fabricius n'a pas spécifié le sexe; Wiedemann n'a décrit que le mâle. La femelle a quatre lignes de longueur. Les deux sexes ont la tête prolongée en-dessous par un rostre allongé, au milieu de la longueur duquel les palpes sont insérés. Les ocelles sont insérées sur une éminence.

Du Brésil. M. Sylveira. Muséum.

5. G. BIBION, BIBIO.

A l'exception des *B. melanogaster*, Wied., et *longifrons*, Nob., qui sont du Cap, les espèces exotiques, en assez grand nombre, sont de l'Amérique septentrionale. Dans le *B. heteroptera*, Say, du Maryland, la nervure anale des ailes se courbe en avant à l'extrémité.

1. BIBIO LONGIFRONS, Nob.

Niger; capite elongato. (Tab. 13, f. 1.)

Long. 1 $\frac{3}{4}$ l, ♂ ♀.

D'un noir luisant. Tête allongée ♀. Thorax et abdomen à poils blancs; ce dernier assez court. Pieds noirs ♂; d'un fauve pâle, à articulations noires, ♀. Balanciers bruns. Ailes hyalines, un peu jaunâtres; bord extérieur brunâtre; stigmate brun; nervures blanches; extérieures brunes.

Du Cap; Delalande. Muséum. Deux individus, de sexe différent, piqués ensemble.

Nous rapportons à la même deux individus ♀ rapportés également d'Afrique par Delalande, étiquetés de même, et qui diffèrent de l'autre par les pieds noirs.

2. BIBIO HORTULANUS, Meig.

Un individu ♂ rapporté de l'île Bourbon par M. Bréon ne diffère point de ceux de l'Europe. Sa longueur est de 3 $\frac{1}{2}$ l.

3. BIBIO FUSCIPENNIS, Nob.

Niger; femoribus rufis; alis fuscis.

Long. 4 l. ♀

Noir. Cuisses fauves. Ailes brunâtres; toutes les nervures noires; celle qui termine la cellule basilaire interne oblique et émettant un petit appendice en-dehors.

De l'Amérique du Nord. Lesueur. Muséum.

Cette espèce ne diffère du *B. Pomonæ* que par les ailes.

4. *BIBIO XANTHOPUS*, *Wied.*

Wiedemann n'a décrit que la femelle.

Le mâle n'est long que de 3 l. Les hanches sont noires. Les ailes sont entièrement d'un blanc jaunâtre, avec le stigmate noir, et les nervures brunâtres, claires.

De l'Amérique du Nord. Lesueur. Muséum.

5. *BIBIO ALBIPENNIS*, *Wied.*

Cette espèce ressemble fort au *B. venosus*. Elle n'en diffère que par la forme de la cellule basilaire externe que nous figurons; les deux petites nervures qui la terminent sont fort inégales de longueur tandis qu'elles sont égales dans le *B. venosus*.

De l'Amérique boréale.

6. *G. ARTHRIE*, *ARTHRIA*, *Kirby.*

M. Kirby, dans sa Faune de l'Amérique boréale, a formé ce genre voisin des *Aspistes* pour une seule espèce, *A. Analis*.

7. *G. DILOPHE*, *DILOPHUS*.

Les *Dilophes* exotiques appartiennent à l'Amérique septentrionale, à l'exception des *D. pectoralis* et *bicolor*, *Wied.*, dont le premier est du Brésil et le second du Cap. Le *D. spinipes*, *Say*, des bords du Missouri, se distingue des autres par les jambes antérieures garnies de trois rangs d'épines. Dans le *D. orbatus*, *Say*, de Pensylvanie, le thorax est plus élevé au milieu que sur les côtés, ce qui lui donne une forme orbiculaire, et les ailes ne présentent pas la nervure transversale qui ferme postérieurement la cellule basilaire interne.

1. *DILOPHUS TRISULCATUS*, *Nob.*

Niger. Thorace sulcato.

Long. 3 l. ♀.

D'un noir luisant. Tête un peu plus allongée que dans le *D. vul-*

garis. Thorax à trois sillons longitudinaux. Abdomen peu luisant. Ailes brunes ; stigmaté noir ; deuxième cellule postérieure sessile.

Du Brésil. Sylveira.

2. *DILOPHUS BICOLOR*, *Wied.*

Un individu du Muséum, tout semblable à ceux du Cap, est étiqueté comme venant de Montevideo.

8. *G. SCATHOPSE*, *SCATHOPSE*.

Le *S. atrata*, Say, de la Pensylvanie, la seule espèce connue, diffère de la *S. notata* par la longueur de la nervure marginale, qui n'atteint guères que la moitié du bord extérieur.

2.^e DIVISION.

BRACHOCÈRES, BRACHOCERA.

Première subdivision.

Dernier article des antennes divisé en segments. Trois pelottes aux tarsi. Ailes à deux cellules sous-marginales ; quatre ou cinq postérieures ; anale grande **ENTOMOCÈRES.**

Deuxième subdivision.

Dernier article des antennes simple ; ordinairement deux pelottes aux tarsi..... **APLOGÈRES.**

Dans l'ouvrage sur les Diptères faisant partie des Suites à Buffon, nous avons divisé les Brachocères en trois subdivisions : les Hexachètes, les Tétrachètes et les Dichètes, prenant pour caractère essentiel le nombre de soies du suçoir. Cette division forme une série décroissante, entièrement conforme à l'ordre naturel. Cependant, en conservant cet ordre, nous croyons devoir modifier la classification. Les Hexachètes, qui

ne comprennent que la famille des Tabaniens , se lient si naturellement à celle des Notachantes par le caractère singulier que présente le dernier article des antennes , évidemment composé de plusieurs segments , qu'il nous paraît nécessaire de les réunir à cette dernière famille sous une même dénomination. Ce groupe est une transition remarquable entre les Némocères et les autres Diptères ; il compose une série secondaire qui parcourt divers degrés de l'échelle organique , et , quoique moins nombreux que les autres , nous le considérons comme l'un des plus importants des Brachocères , que nous divisons ainsi : les Entomocères , c'est-à-dire à antennes incisées , et qui forment la série dont nous venons de parler , et les Aplocères à antennes simples , comprenant tous les autres.

1.^{re} SUBDIVISION.

ENTOMOCÈRES , *Entomocera*, Nob.

Première famille.

Trompe renfermant six soies ♀ , 4 ♂..... TABANIENS.

Deuxième famille.

Trompe ne renfermant que deux soies distinctes..... NOTACHANTES.

La série des Entomocères , quoique peu considérable en la comparant aux Aplocères , montre l'organisation subissant une dégradation très-prononcée depuis les premiers Tabaniens jusqu'aux derniers Notachantes ; mais les deux extrémités en sont seules riches en genres et en espèces.

Suit le tableau des genres.

1.^{re} FAMILLE. — TABANIENS, TABANII.

Dernier article des antennes à 8 divisions. Jambes postérieures terminées par des ergots. Trompe le plus souvent allongée. Palpes égaux ♂ ♀. Ailes à deuxième cellule sous-marginale ordinairement appendiculée et première postérieure ordinairement fermée.	Dernier article des antennes sans dent.....			1. PANGONIE.		
		Dernier article des antennes muni d'une dent.....			2. DICRANIE.	
Dernier article des antennes à cinq divisions.	Trompe allongée.		Trompe relevée.....	3. RHINOMYZE.		
		Trompe couchée. Antennes à 3. ^e article non échanuré. Des ocelles.		Deuxième cellule sous-marginale sans appendice.....	4. ERODIORHYNQUE.	
			Deuxième cellule sous-marginale appendiculée.....	5. ECTÉNOPSISIDE.		
	Dernier article des antennes à cinq divisions.	Dernier article des antennes échanuré ou muni d'une dent.	Trompe courte	Trompe menue. Palpes presque cylindriques ♂ ♀. Face convexe. Dernier article des antennes à dent allongée. Ailes ordinairement à bande obscure.....	6. DICHELACÈRE.	
				Trompe ordinairement épaisse. Palpes ovoïdes ♂, coniques ♀. Face plane. Dernier article des antennes à dent ordinairement courte.....	7. TAON.	
	Dernier article des antennes à 6-4 divisions. Palpes ordinairement différents dans les deux sexes.	Dernier article des antennes simple.	Point d'ocelles.	Antennes médiocres, insérées plus bas que les yeux. Face convexe. Jambes antérieures arquées.	Front assez étroit ♀. Antennes couchées. Palpes ♀ subulés.	8. DIABASE.
					Front large ♀. Palpes ovales, obtus ♀. Corps revêtu d'écaillés.....	9. LÉPISÉLACE.
	Dernier article des antennes à 4 divisions. Point d'ocelles. Ailes parallèles.....	Dernier article des antennes simple.	Des ocelles.	Antennes atteignant l'extrémité du thorax. Dernier article fusiforme, à base prolongée. 1. ^{re} cellule sous-marginale appendiculée....	10. ACANTHOCÈRE	
				Les deux premiers articles des antennes courts. Face sans callosités.....	11. SILVIUS.	
				Les deux premiers articles des antennes allongés. Face à callosités. Nervure extérieure de la deuxième cellule sous-marginale ordinairement droite; anale ordinairement entr'ouverte.....	12. CHRYSOPS.	
				13. HÆMATOPOTE.		

Les Tabaniens, connus dans tous les temps et dans tous les lieux, doivent cette espèce d'universalité à leur appétit sanguinaire, qui les a toujours signalés parmi les animaux nuisibles, et qui, les attachant comme parasites à toutes les races mammifères, les rend la terreur du Léopard sous la Ligne, comme du Renne dans les régions polaires, comme du Kangaroo dans la Nouvelle-Hollande. Il n'y a pas de point habitable sur le globe où les Tabaniens n'exercent leurs hostilités. Les espèces exotiques, fort nombreuses, ont été recueillies avec plus de soin que la plupart des autres Diptères, en faveur de leur grande taille; cependant, outre qu'une grande partie de la terre n'a pas encore été explorée, une circonstance s'oppose à la connaissance complète des espèces; c'est que l'un des sexes est beaucoup plus rare que l'autre dans les collections. Les mâles, peu avides de nourriture et ne recherchant que le suc des fleurs, restent souvent cachés; les femelles, au contraire, se mettent fort en évidence, et il en résulte que sur dix individus recueillis il ne se trouve guère qu'un mâle, et que, parmi les Tabaniens exotiques, dont peu d'individus de la même espèce ont été observés, les deux sexes ne sont connus que dans la même proportion.

Les Tabaniens exotiques se répartissent ainsi qu'il suit : 44 en Afrique, 20 en Asie, 17 à Java et dans les autres îles de l'Océan indien, 10 dans la Nouvelle-Hollande, 127 dans l'Amérique méridionale, et 53 dans la septentrionale.

L'on voit que les régions intertropicales conviennent aux Tabaniens plus que les autres, et que le nouveau continent est leur station favorite. Cependant, la plupart des genres se disséminent dans les différentes parties du monde, mais dans des proportions souvent très-inégales. Les Pangonies, par exemple, présentent 17 espèces en Afrique, 20 en Asie, 17 dans l'Océanie, en y comprenant Java, 10 dans la Nouvelle-Hollande, 29 dans l'Amérique du sud, et une seule dans celle du nord.

D'autres genres sont propres à une seule région : les Diabases appartiennent exclusivement à l'Amérique méridionale ; il en est de même des Dichélacères, à l'exception d'une seule espèce africaine.

Les Tabaniens exotiques présentent la plupart des modifications organiques de ceux de l'Europe (1), et, de plus, quelques autres parmi lesquelles nous en avons trouvé d'assez importantes pour en faire les caractères de nouveaux genres. Le corps se revêt d'écailles brillantes dans les Lépisélages ; la trompe se raccourcit dans plusieurs Pangonies ; elle s'allonge dans quelques Taons, dans les genres *Erodiorhynque* et *Ecténopside* ; elle se relève dans les *Rhinomyzes*. Les antennes sont de la longueur de la tête et du thorax dans l'*Acanthocera longicornis* ; la première division du dernier article se bifurque assez souvent dans les Taons, et ce caractère se joint à plusieurs autres dans les Dichélacères ; elles offrent, dans la *Dicrania cervus*, les huit divisions du dernier article dentées en scie, conformation bien propre à démontrer, s'il en était encore besoin, que ces divisions dans les antennes des Tabaniens et des Notacanthes en général, ne sont pas des anneaux empreints dans le troisième article, ainsi qu'elles ont été considérées, mais qu'elles sont autant d'articles particuliers et que l'ensemble forme cette troisième et dernière partie de toutes les antennes des insectes, que Kirby, en la signalant, a nommée *Clavola*, et qui se modifie d'une manière si prodigieuse.

Les jambes antérieures se dilatent dans quelques espèces. Quant aux ailes, les nervures ne présentent guère que les modifications que nous trouvons dans les Tabaniens d'Europe.

Les mœurs des espèces exotiques ne nous ont offert aucune particularité qui leur soit propre.

(1) Le genre *Hexatome* est le seul qui ne comprenne pas d'espèces exotiques.

Cette famille contient un grand nombre d'espèces dont Wiedemann a fait connaître la plus grande partie. Le naturaliste voyageur qui a le plus recueilli ces Diptères et qui les a le mieux décrits et figurés, c'est Palissot de Beauvois, de Lille, qui, dans son bel ouvrage sur les insectes et les plantes de l'Amérique et des royaumes d'Oware et de Benin, en Afrique, s'est fait un nom si recommandable dans les sciences naturelles. Parmi les espèces nouvelles que nous décrivons, nous devons celles du Cap à M. Delalande, de l'île de France à M. Desjardins, de Madagascar à M. Barmès, du Bengale à MM. Diard et Duvaucel, de l'Océanie à M. Durville, de l'Amérique méridionale à MM. Sylveira, Gay, Leschenault, Saint-Hilaire, Gaudichaud, Vautier; des États-Unis à M. Bosc et à M. Bastard.

1. G. PANGONIE, PANGONIA.

Les nombreuses espèces de Pangonies exotiques que nous avons eu l'occasion d'observer nous ont montré une multitude de modifications dans leurs organes, de sorte que, des différents caractères qui ont été assignés au genre, les huit divisions du dernier article des antennes et les ergots à l'extrémité des jambes postérieures sont les seuls invariables. La trompe est tantôt plus longue que le corps (1); tantôt elle n'atteint que la longueur du thorax (2); quelquefois elle n'égale que la hauteur de la tête (3). Dans les espèces où elle est alongée, les soies qu'elle renferme n'ont guère que le tiers de sa longueur; Dans les autres, elles sont aussi longues qu'elle. Extrêmement

(1) *P. rostrata*, Linn.; *longirostris*, Wied., *appendiculata*, *erimera*, Nob.

(2) *P. crassipalpis*, *albifrons*, *fasciata*, *flavipes*, *macroporum*, Nob.

(3) *P. chrysostigma*, *fuscipennis*, Wied., *bifasciata*, *testacea*, *aurata*, *rufa*, Nob.

menue et effilée lorsqu'elle est longue, elle épaisit ordinairement en proportion de sa brièveté. Les lèvres qui la terminent, le plus souvent fort petites et peu distinctes, se renflent lorsque la trompe est courte (1).

Les palpes, quoique variés d'une manière moins sensible, présentent plusieurs modifications dans la forme du dernier article. Dissemblable dans les deux sexes, il est dans les mâles généralement droit et terminé par une pointe mousse; dans les femelles, il est le plus souvent allongé, très-déprimé, large à sa base, longuement pointu. Dans quelques espèces, il est demi-cylindrique jusques près de l'extrémité (2); dans d'autres, il est épais et renflé au milieu (3). Quelquefois il est long, arqué, étroit, terminé en pointe (4) ou tronqué obliquement (5).

La face est plus ou moins saillante et ordinairement suivant la longueur de la trompe. Le front ne varie que sous le rapport de la largeur.

Les antennes ont le dernier article plus ou moins allongé. Les yeux sont tantôt nus, tantôt velus. Ceux des mâles ont souvent les cornées de la partie supérieure plus grandes que celles de l'inférieure, comme dans les Taons; elles sont quelquefois égales (6). Les ocelles, distinctes dans les uns, sont nulles dans les autres; quelquefois elles paraissent à l'état rudimentaire.

L'abdomen se modifie d'une manière remarquable dans sa forme: il s'allonge dans les uns (7); il s'élargit et prend la

(1) *P. margaritifera*, Wied., *albithorax*, *depressa*, *macroporum*, *jacksonii*, *aurata*, *clavata*, *testacea*, *rufa*, Nob.

(2) *P. rostrata*, Linn.

(3) *P. crassipalpis*, *flavipes*, Nob., *melanopyga*, Wied.

(4) *P. fuscipennis*, Wied., *fasciata*, Nob.

(5) *P. lugubris*, Nob.

(6) *P. lingens*, *angulata*, Wied., *dorsalis*, Nob.

(7) *P. fuscipennis*, Wied., *fasciata*, *lugubris*, Nob.

figure orbiculaire dans d'autres (1) ; quelquefois il est fort convexe (2) ; d'autres fois il s'aplatit (3).

Les pieds ne présentent d'autres modifications que les villosités plus ou moins denses des cuisses et des jambes postérieures.

Enfin, les ailes varient fréquemment dans la forme de la deuxième cellule sous-marginale et de la première postérieure. La sous-marginale, ordinairement coudée et appendiculée, à sa base, est quelquefois arrondie et sans appendice (4). La postérieure, le plus souvent fermée avant le bord de l'aile, l'est au bord même dans quelques-uns (5) ; elle est entr'ouverte dans plusieurs autres (6), ou entièrement ouverte (7). Outre la nervure qui dépasse cette cellule et qui s'étend jusqu'au bord de l'aile, il y en a quelquefois une autre fort courte à l'extrémité supérieure (8). Enfin un appendice de nervure se présente encore à l'intérieur de la cellule discoïdale dans le *P. longirostris*, Wied.

D'après ces nombreuses modifications organiques, il semble que les Pangonies doivent être divisées en plusieurs genres, et que, par exemple, les espèces dont la trompe est longue, menue et à lèvres terminales peu distinctes, devraient être séparées de celles qui ont cet organe court, épais et à lèvres renflées ; mais, outre que cette différence n'est accompagnée d'aucune autre qui soit constante, il y a tant de modifications intermédiaires entre ces deux extrêmes, qu'il ne nous paraît

(1) *P. fulvithorax, melanopyga*, Wied.

(2) *P. fulvithorax, melanopyga, chrysostigma*, Wied.

(3) *P. depressa*.

(4) *P. tabanipennis, aurata, albifrons, rufa*, Nob.

(5) *P. flavipes, eriomera, rufa*, Nob.

(6) *P. longirostris, varicolor*, Wied., *testacea*, Nob.

(7) *P. barbata, dorsalis*, Wied., *aurata, tabanipennis, appendiculata*.

(8) *P. angulata*.

pas possible d'y trouver les caractères tranchés de deux genres. Le comte de Hoffmanssegg a cru devoir détacher des Pangonies les espèces dépourvues d'ocelles sous le nom de Philoliche ; mais il faut convenir que ce caractère est bien faible et même quelquefois douteux, par l'état rudimentaire dans lequel il paraît dans quelques espèces. Nous avons établi dans les Suites à Buffon le genre Dicranie pour les *P. cervus* et *furcata*, Wied., distingués des autres par la dent que présentent les antennes. Cependant on peut aussi contester l'importance suffisante de ce caractère. Toutes les différences organiques que présentent entre elles les Pangonies sont isolées, indépendantes les unes des autres et très-souvent unies par des transitions.

Les Pangonies exotiques, comme celles de l'Europe, habitent les contrées méridionales (1). C'est vers le trentième degré de latitude septentrionale et australe qu'elles trouvent leur température favorite dans toutes les parties du globe. La Barbarie, le Cap, le Brésil et la Nouvelle-Hollande, en offrent les plus nombreuses espèces. A peine quelques-unes se sont-elles trouvées plus près de la ligne, à Amboine, à la Nouvelle-Guinée, au Pérou, à la Guyane. Les espèces barbaresques sont quelquefois les mêmes que les provençales. C'est au Cap, dont la Faune et la Flore sont si prodigieuses, que nous devons la *P. rostrata*, décrite la première par Linnée ; le beau *P. chryso stigma* et beaucoup d'autres. Le Brésil, où la vie se manifeste si féconde, si variée, si brillante, produit les plus grandes du genre (2). La Nouvelle-Hollande nous présente plusieurs espèces (3) qui

(1) Une seule espèce, *P. incisa*, Wied., a été découverte aux États-Unis d'Amérique par Th. Say, sur les bords sauvages de l'Arkansas, l'un des affluents du Mississipi.

(2) *P. venosa*, *lingens*, *fuscipennis*, Wied.

(3) *P. margaritifera*, Wied., *aurata*, *dorsalis*, *clavata*, *jacksonii*, *macroporum*. Cette dernière est de l'île des Kangaroos, que Flinders, en y abordant le premier, ne trouva habitée que par ces bestiaux paisibles et par les phoques de ses rivages.

toutes ont la trompe terminée par des lèvres plus ou moins épaisses.

Nous avons eu l'occasion de décrire vingt Pangonies nouvelles qui sont dues aux explorations de MM. Vautier au Brésil, Gay au Chili, Delalande au Cap, Leschenault à la Guyane, Durville aux terres australes.

1. PANGONIA APPENDICULATA, *Nob.*

Antennis fulvis. Thorace fusco. Abdomine fulvo, maculis dorsalibus nigricantibus. Pedibus fulvis. Alis fuscans; cellula posticâ primâ semi-apertâ; margine postico discoïdalis appendiculato. (Tab 13, fig. 2.)

Long. 8 l. ♀.

Trompe longue de dix lignes. Palpes fauves. Face fauve, à duvet blanchâtre. Front antérieurement fauve, postérieurement brunâtre; des ocelles. Antennes d'un fauve brunâtre. Thorax à bande longitudinale; côtés et poitrine d'un blanc jaunâtre. Les quatre premiers segments de l'abdomen à tache dorsale noirâtre; les trois autres noirâtres, à tache dorsale blanchâtre; les quatrième, sixième et septième à petite tache de poils blanchâtres de chaque côté du bord postérieur; ventre fauve. Tarses postérieurs bruns. Ailes assez brunes, surtout à la base et au bord extérieur; le centre des cellules et le bord intérieur d'un clair jaunâtre.

Du Cap. Delalande. Muséum.

Cette espèce ressemble à la *P. rostrata*; mais, outre les couleurs, elle en diffère par la cellule postérieure entr'ouverte et par le petit appendice de la cellule discoïdale.

2. PANGONIA MELANOPYGA, *Wied.*

Wiedemann a décrit le mâle.

Long. 8 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Corps et surtout abdomen fort larges. Trompe longue de deux lignes seulement. Palpes longs d'une ligne, épais et obtus. Face peu saillante. Front à plusieurs petits sillons longitudinaux, un peu obliques dans la moitié supérieure, et à plusieurs petits sillons transversaux, dans la moitié inférieure, outre les deux enfoncements transversaux. Les ailes normales.

Du Cap. Dalalande.

3. PANGONIA CRASSIPALPIS, Nob.

Nigra. Palpis crassis. Antennis testaceis. Pedibus rufis; femoribus fuscis. Alis fuscis. (Tab. 14, fig. 1.)

Long. 7 l. ♂.

Corps d'un noir assez luisant. Trompe longue de deux lignes, à lèvres terminales un peu épaissies. Palpes un peu allongés, épaissis, pointus, velus. Face peu saillante, d'un testacé brunâtre, luisant. Front à base d'un gris obscur. Antennes testacées. Ocelles non distinctes. Thorax à petits poils noirs. Abdomen nu, luisant. Pieds fauves; hanches et cuisses d'un brun foncé. Cuillerons et balanciers bruns. Ailes d'un jaune brunâtre; bord extérieur et extrémité bruns; nervures normales.

Du Cap. Delalande. Muséum.

Cette espèce ressemble au *P. melanopyga* par l'épaisseur des palpes.

4. PANGONIA FLAVIPES, Nob.

Nigra. Antennis testaceis. Thorace quinque vittis griseis. Abdomine fusco, incisuris fuscis. Pedibus rufis. Alis nervis fusco marginatis; primâ cellulâ posticâ clausâ.

Long. 6 l. ♀.

Trompe noire, longue de $1 \frac{1}{4}$ l., à lèvres terminales un peu renflées. Palpes noirs, larges, un peu velus, terminés en pointe obtuse. Barbe d'un jaune blanchâtre. Face convexe, brune, nue et luisante. Front peu élargi, d'un gris jaunâtre, à bande brune, luisante, s'étendant depuis à peu près le milieu, où elle s'arrondit, jusqu'au vertex. Point d'ocelles. Antennes d'un testacé brunâtre. Thorax noir, à cinq bandes étroites d'un gris jaunâtre, peu distinctes; côtés gris. Abdomen d'un brun noirâtre; segments à bord postérieur brunâtre clair, garni de poils d'un gris jaunâtre; celui du troisième nu. Pieds fauves; cuisses brunâtres; jambes à partie antérieure d'un jaune pâle. Balanciers bruns. Ailes grisâtres; toutes les nervures bordées de brun roussâtre pâle, se fondant avec le gris.

Du Cap. Delalande. Muséum.

Cette espèce a des rapports avec la *P. barbata*; mais elle s'en distingue par la forme des palpes, par le peu de largeur du front, par les nervures des ailes.

5. PANGONIA TESTACEA, Nob.

Testacea. Antennis rufis. Oculis hirsutis. Pedibus rufis. Alis cellulâ submarginali secundâ inappendiculatâ; posticâ primâ semiapertâ.

Long. 6 l. ♀.

Trompe noire, longue d'une ligne et demie, un peu épaisse et à lèvres terminales renflées. Palpes fauves, de forme normale. Face non saillante, d'un gris jaunâtre. Front d'un fauve brunâtre, sans callosité. Antennes d'un fauve vif. Des ocelles. Thorax fauve, à bandes brunes; côtés à poils d'un gris jaunâtre. Abdomen d'un rouge testacé, uniforme; ventre d'un gris jaunâtre clair, un peu verdâtre. Pieds fauves. Ailes grisâtres, à base jaunâtre; deuxième cellule sous-marginale sans appendice; première postérieure entr'ouverte.

De la Nouvelle-Hollande. M. Durville. Muséum.

6. PANGONIA DORSALIS, Nob.

Thorace castaneo. Abdomine nigro, maculis dorsalibus lateralibusque albis. Pedibus nigris. Alis cellulâ posticâ primâ apertâ.

Long. 6 l. ♂.

Trompe longue de deux lignes, noire, ainsi que les palpes. Barbe d'un blanc jaunâtre. Face noire, à duvet blanchâtre. Front blanchâtre. Antennes : les deux premiers articles ferrugineux; le troisième manque. Point d'ocelles. Thorax à lignes blanchâtres et poils noirs; une bande blanche longitudinale au-dessus des ailes; côtés blanchâtres. Abdomen à tache dorsale, blanche, arrondie, à chaque segment, à l'exception du premier; une autre tache blanchâtre de chaque côté, au bord postérieur des segments. Pieds noirs. Ailes un peu roussâtres.

Nouvelle-Hollande. Muséum.

7. PANGONIA AURATA, Nob.

Nigra. Antennis rufis, apice fusco. Oculis hirsutis. Abdomine maculis dorsalibus incisurisque flavis; tribus ultimis segmentis auratis. Pedibus rufis; tibiis posticis fuscis. Alis [cellulâ submarginâli inappendiculatâ; primâ posticâ apertâ. (Tab. 15, f. 1.)

Long. 5—5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe longue d'une ligne; lèvres terminales épaisses. Palpes fauves. Barbe presque nulle, blanchâtre. Face peu saillante, d'un gris jaunâtre, ainsi que la partie antérieure du front; extrémité brunâtre. Yeux brièvement velus. Des ocelles. Thorax noir, à bandes et côtés d'un jaune grisâtre. Abdomen d'un brun noirâtre; ventre d'un gris brunâtre clair. Pieds : tous les tarses bruns. Ailes assez claires, un peu jaunâtres.

De l'Australasie. Muséum.

8. PANGONIA MACROPORUM, *Nob.*

Brunnea. Antennis testaceis. Oculis hirsutis. Pedibus fuscis.
(Tab. 15. fig. 2.)

Long. 5 l. ♀.

Trompe longue de deux lignes et demie, menue, à lèvres terminales épaisses. Palpes bruns, assez grands, larges, comprimés, arqués en-dessus, droits en-dessous. Face d'un brun rougeâtre. Front du même brun, à léger duvet gris. Antennes d'un rouge testacé foncé. Yeux bruns. Des ocelles. Dessous de la tête à poils d'un jaune blanchâtre. Thorax d'un brun vineux; deux bandes dorsales séparées et bordées par trois lignes blanchâtres; une bande de chaque côté d'un brun noirâtre; ensuite une bande brune, à duvet blanchâtre, en avant de l'insertion des ailes, et renfermant une petite tache noirâtre, ovale, au-dessus des ailes; écusson testacé, brun de chaque côté; poitrine brunâtre, à poils jaunâtres. Abdomen nu, d'un brun luisant, uniforme. Pieds assez grêles, bruns: genoux pâles; cuisses velues en-dessous. Ailes grises; nervures d'un brun pâle, bordées de blanchâtre; une tache d'un brun noirâtre à l'extrémité de la cellule stigmatique. Cellules normales.

De l'île des Kanguroos. Muséum.

9. PANGONIA CLAVATA, *Nobis.*

Nigra. Antennis nigris. Oculis hirsutis. Alis cellulâ submarginali inappendiculatâ; posticâ primâ semi-apertâ.

Long. 6 l. ♂.

Trompe longue de $2 \frac{1}{2}$ lignes, très menue, à lèvres épaisses. Palpes d'un testacé brunâtre, assez grands, larges, comprimés, arqués en-dessus, droits en-dessous. Barbe d'un blanc jaunâtre. Face peu saillante, brune, à duvet gris. Front noirâtre, à poils noirs; base d'un gris jaunâtre. Yeux à poils bruns. Des ocelles. Thorax noir, à lignes

blanchâtres peu distinctes; côtés à poils gris. Abdomen d'un noir bleuâtre luisant; segments à tache blanche de chaque côté du bord postérieur; une tache dorsale aux derniers segments. Pieds noirs; jambes antérieures et intermédiaires d'un testacé brun; postérieures brièvement ciliées. Ailes grises; bord extérieur jaunâtre.

De la Nouvelle-Hollande. M. Durville. Muséum.

10. PANGONIA JACKSONII, *Nob.*

Antennis rufis. Oculis hirsutis. Thorace nigro. Abdomine rufo, maculis dorsalibus nigris. Pedibus rufis.

Long. 5 l.

Trompe longue de 2 $\frac{1}{2}$ lignes, menue, à lèvres terminales épaisses. Palpes fauves, assez grands, larges, comprimés, arqués en-dessus, droits en-dessous. Face brune, à duvet gris. Front noir, un peu convexe, à légère carène. Thorax et écusson d'un noir luisant; poitrine à duvet gris. Abdomen d'un fauve luisant; premier segment à bord antérieur noir; deuxième, troisième et quatrième à tache dorsale noire, s'étendant du bord antérieur jusques près du postérieur; les autres à bord antérieur noir; ventre entièrement fauve. Pieds nus. Ailes mutilées. Bord extérieur jaune.

Du port Jackson. Muséum.

11. PANGONIA LINGENS, *Wied.*

Wiedemann n'a décrit que la femelle. Le mâle en diffère ainsi: Barbe d'un roux brunâtre, ainsi que le dessous et les côtés du thorax. Les poils qui bordent les segments de l'abdomen d'un fauve orange.

Dans cette espèce les yeux sont légèrement velus; la deuxième cellule sous-marginale n'est pas appendiculée à sa base ou l'est très-peu.

12. PANGONIA FUSCIPENNIS, *Wied.*

Deux individus ♀, du Muséum, ont des ocelles très distinctes,

quoique Wiedemann place cette espèce parmi les Philoliches. Nervures des ailes normales.

13. PANGONIA ARDENS, *Nob.*

Antennis testaceis, apice nigro. Oculis hirsutis. Thorace rufescente. Abdomine quatuor primis segmentis pilis rufis, alteris nigris. Pedibus rufis. Alis fuscans.

Long. 8 l. ♀.

Tête assez épaisse. Trompe noire, longue de quatre lignes. Palpes noirs. Face avancée, allongée, conique, d'un testacé luisant, à tache noirâtre au milieu; base à duvet jaunâtre. Front à duvet brun ♀. Thorax noir, à duvet roussâtre, terne; dessous à poils gris. Abdomen: les quatre premiers segments à fond d'un brunâtre clair, à poils d'un fauve ardent et tache dorsale noire, à poils noirs; troisième et quatrième à poils noirs au bord extérieur; cinquième, sixième et septième noirs, à bord postérieur testacé, couvert de poils d'un fauve ardent sur les côtés et de poils blancs au bord extérieur; ventre brunâtre. Pieds d'un fauve brunâtre; hanches grises. Ailes brunâtres, plus foncées à la base et au bord extérieur. Nervures normales.

De Saint-Léopold. Cabinet de M. Serville.

14. PANGONIA FASCIATA, *Nob.*

Brunnea. Antennis nigris. Abdomine fasciis flavicantibus. Pedibus nigris. Alis parte anticâ flavicante, posticâ fuscâ.

Long. 7-9 l. ♀.

Trompe noire, longue de $1 \frac{1}{3}$, $1 \frac{1}{4}$ ligne. Lèvres un peu épaissies. Palpes bruns. Face et front d'un gris jaunâtre; ce dernier à bande longitudinale noire, quelquefois recouverte de duvet gris. Des ocelles Thorax brun, sans lignes distinctes; côtés d'un brun rougeâtre. Abdomen peu élargi, d'un brun noirâtre; chaque segment, à l'exception

des deux derniers, à large bord postérieur, d'un jaune blanchâtre, devenant d'un blanc argenté à l'incision ; ventre semblable à l'abdomen. Ailes d'un jaune pâle de la base à celle de la cellule discoïdale, ensuite brunes. Nervures normales.

Du Brésil.

15. PANGONIA LUGUBRIS, *Nob.*

Nigra. Antennis nigris. Pedibus nigris. Alis nigricantibus.
(Tab. 14, fig. 2.)

Long. 7 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Corps peu élargi, d'un noir luisant, un peu verdâtre. Trompe noire, longue de 1 $\frac{1}{2}$ ligne, à lèvres terminales distinctes. Palpes noirs, allongés, déprimés, arqués, tronqués à l'extrémité. Barbe courte, grisâtre. Face peu convexe, d'un gris obscur. Front assez étroit, gris, à bande longitudinale noire, élargie vers la base qu'elle n'atteint pas. Ocelles distinctes. Antennes : troisième article à dent obtuse. Thorax à poils blanchâtres, clair-semés. Abdomen à poils blancs de chaque côté du bord postérieur des segments. Ailes : une petite tache claire au milieu des cellules basilaire interne, discoïdale, quatrième et cinquième postérieures ; un point blanc à la base de la basilaire externe et de la discoïdale ; une petite bande blanche, longitudinale, à la base de la marginale ; nervures normales.

Du Brésil. Sylveira. Muséum.

16. PANGONIA TABANIPENNIS, *Nob.*

Fulva. Antennis rufis. Oculis hirsutis. Pedibus rufis. Alis fuscis; cellulâ submarginali secundâ inappendiculatâ; posticâ primâ apertâ.

Long. 7 l. ♀.

Trompe brune, longue de quatre lignes. Palpes fauves, assez larges, aplatis, pointus. Barbe fauve. Face très-saillante, fauve. Front fauve,

peu large. Ocelles distinctes. Thorax à lignes blanchâtres, peu distinctes. Abdomen et ventre de couleur fauve uniforme. Pieds d'un fauve clair. Ailes d'un brunâtre clair.

Du Brésil. Muséum.

Cette espèce ressemble au *Leucopogon*, Wied.; mais la trompe de celle-ci n'a que $1 \frac{1}{2}$ ligne, et l'auteur ne parle pas de la forme de la deuxième cellule sous-marginale des ailes.

Un autre individu ♀ de Lamana. La trompe n'a que deux lignes et demie.

17. PANGONIA AURIMACULATA, Nob.

Antennis nigris. Oculis hirsutis. Thorace nigro. Abdomine ferrugineo, maculis dorsalibus auratis. Pedibus fuscis.

Long. 6 l. ♀.

Trompe noire, longue de $3 \frac{1}{4}$ lignes. Palpes gris. Barbe blanche. Face et front d'un brun mat. Antennes noires; troisième article à base d'un testacé brunâtre. Des ocelles. Thorax à duvet brun; lignes peu distinctes; une bande longitudinale au-dessus des ailes, d'un fauve vif; une autre semblable sous l'insertion des ailes et séparée de la première par une bande étroite de poils noirs. Abdomen ferrugineux; une tache dorsale de poils dorés sur les deuxième-cinquième segments. A compter du quatrième exclusivement la couleur des segments devient de plus en plus brune; des poils dorés de chaque côté du bord extérieur des segments. Pieds d'un brun noirâtre. Ailes grises, un peu brunâtres à la base et au bord extérieur. Nervures normales.

Du Brésil. Muséum.

18. PANGONIA ERIOMERA, Nob.

Nigra. Antennis rufis. Oculis hirsutis. Abdomine maculis dorsalibus albis. Femoribus nigris, hirsutis; tibiis tarsisque flavis. Alis flavicantibus, basi nigrâ. (Tab. 14, fig. 3.)

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Trompe d'un fauve brunâtre, à extrémité noire. Soies et palpes fauves. Barbe noire. Face testacée, assez saillante. Front noir. Des ocelles. Thorax noir, à poils noirs; des poils blancs aux épaules. Abdomen d'un noir luisant; une petite tache dorsale de poils blancs au bord postérieur des segments, et une de chaque côté des derniers segments. Pieds: hanches noires; cuisses noires, velues, surtout en-dessus; postérieures d'un testacé obscur; jambes et tarses d'un jaune pâle; jambes postérieures nues et menues. Ailes d'un jaunâtre très-clair; bord extérieur jaune; base, jusqu'à celle des cellules basilaires, brune, avec un point blanc; nervures formant la base des cellules sous-marginale, première postérieure et discoïdale, brunes; deuxième sous-marginale à appendice très-court; première postérieure à pétiote court.

Du Brésil. M. Vautier. Muséum.

19. PANGONIA RUFa, *Nob.*

Rufa. Antennis nigris. Oculis hirsutis. Pedibus nigris. Alis cellulâ submarginali secundâ inappendiculatâ; primâ quartâ-que posticis apertis.

Long. 8 l. ♀.

Trompe longue d'une ligne. Palpes noirâtres. Face peu saillante, noire, à duvet d'un gris obscur. Barbe noire. Front d'un gris brun; deux lignes noires, longitudinales, s'étendant depuis le milieu de la hauteur jusqu'au vertex. Yeux bruns. Thorax et abdomen d'un noir luisant, recouverts de poils d'un fauve rouge vif; ce dernier déprimé, plus large que le thorax; ventre noir à poils noirs; côtés et extrémité à poils fauves. Ailes un peu grisâtres; base et bord extérieur brunâtres.

De Lima. Collection de M. Serville.

20. PANGONIA FASCIPENNIS, *Nob.*

Alis: tribus fasciis transversalibus obliquis, fuscis.

Long. 7 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Trompe courte, épaisse. Palpes grêles, arqués, velus, d'un fauve brunâtre. Face nullement saillante, d'un gris jaunâtre. Front jaunâtre. Des ocelles. Antennes : les deux premiers articles fauves ; le troisième manque. Thorax à duvet d'un gris olivâtre ; une ligne dorsale et deux taches postérieures brunes ; une touffe de poils blancs devant et sous les ailes ; écusson brun. Abdomen fauve, à poils jaunes ; bord antérieur des premiers segments brun ; bande dorsale d'un gris brunâtre ; ventre uniformément fauve. Pieds fauves. Ailes claires ; bord extérieur et trois bandes transversales, obliques, brunes ; le centre des cellules qu'elles traversent assez clair ; nervures normales.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

21. PANGONIA DEPRESSA, Nob.

Nigra. Antennis nigris. Oculis hirsutis. Thorace vittis laterali-bus aurantiacis. Abdomine duobus ultimis segmentis rufis. Pedibus nigris. Alis cellulâ submarginali secundâ inappendiculatâ ; primâ quartâque posticis semi-apertis.

Long. 7 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe longue de 1 $\frac{1}{4}$ ligne. Palpes noirs. Face noire, à duvet ardoisé. Front noir, à base et côtés ardoisés. Yeux bruns. Thorax noir ; côtés et partie antérieure en-dessous d'un rouge orangé. Abdomen noir ; côtés à touffes de poils noirs ; sixième et septième segments fauves, à poils fauves. Ventre noir. Ailes grises ; base et bord extérieur brunâtres.

Cette espèce ressemble à la *P. fulvithorax*, Wied.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

22. PANGONIA ALBITHORAX, Nob.

Nigra. Antennis nigris. Oculis hirsutis. Thorace albipiloso.

Abdomine duobus ultimis segmentis aurato - pilosis. Pedibus nigris. Alis cellulâ submarginali secundâ inappendiculatâ; primâ quartâque posticis semi-apertis.

Long. 6 $\frac{3}{4}$ l. ♀.

Corps large, d'un noir luisant. Tête fort déprimée. Trompe longue d'une ligne. Face peu saillante, à duvet d'un gris obscur, ainsi que la base du front. Front noirâtre, bordé de cendré. Abdomen déprimé, plus large; sixième et septième segments courts, ordinairement à poils dorés. Jambes postérieures brièvement ciliées. Ailes claires; première cellule postérieure quelquefois fermée.

Du Chili. Au Muséum et à la collection de M. Serville.

Cette espèce ressemble à la *P. thoracica*, Wied., du Cap; mais elle en diffère par la brièveté de la trompe et par les ailes claires.

23. PANGONIA VIRIDIVENTRIS, Nob.

Antennis rufis. Oculis hirsutis. Thorace testaceo. Abdomine viridi. Pedibus rufis. Alis cellulâ submarginali secundâ inappendiculatâ; posticâ primâ apertâ.

Long. 6 l. ♀.

Trompe noire, longue de deux lignes, à lèvres terminales un peu renflées. Palpes fauves. Barbe jaunâtre. Face saillante, fauve mat. Front d'un fauve grisâtre. Des ocelles. Yeux à poils blanchâtres. Thorax d'un testacé brunâtre, à duvet fauve, dense. Abdomen à fond d'un vert pomme, à duvet fauve; ventre vert, presque nul. Pieds d'un fauve clair. Ailes claires.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

24. PANGONIA ALBIFRONS, Nob.

Nigra. Antennis nigris. Fronte albâ. Oculis hirsutis. Thorace vittis quinque albicantibus. Pedibus nigris. Alis cellulâ submarginali secundâ inappendiculatâ; posticâ primâ clausâ.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe noire, longue de deux lignes. Palpes bruns, larges à la base, pointus à l'extrémité. Barbe blanche. Face convexe, à duvet blanchâtre. Front à duvet blanc et poils noirs, plus longs au vertex. Des ocelles. Yeux à poils blancs. Thorax à bandes blanchâtres, un peu ardoisées; une bande de longs poils blancs au-dessus des ailes; côtés à poils blancs. Abdomen noir; bord postérieur à poils blanchâtres. Pieds noirs; cuisses brunes, à longs poils en-dessous. Ailes assez claires, à base grisâtre.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

25. PANGONIA FULVIVENTRIS, Nob.

Antennis testaceis. Thorace nigro. Abdomine testaceo, maculis dorsalibus flavicantibus. Pedibus testaceis. Alis basi flavicante.

Long. 8 l. ♂.

Trompe noire, longue de 2 $\frac{1}{2}$ lignes. Lèvre supérieure et palpes testacés. Barbe jaunâtre pâle. Face médiocrement saillante, d'un testacé brunâtre, luisant, à côtés jaunâtres. Front à base d'un gris jaunâtre; sommet noir. Des ocelles. Antennes d'un rouge testacé vif. Yeux nus. Thorax à poils jaunâtres, sans lignes distinctes. Abdomen à poils jaunes sur les côtés et aux incisions; des vestiges de taches dorsales de poils d'un jaune blanchâtre; ventre testacé. Pieds d'un testacé vif; hanches noires. Balanciers à tête brune. Cuillerons jaunes. Ailes à moitié antérieure jaunâtre et postérieure un peu brunâtre; centre des cellules plus clair; nervures normales.

Muséum. Point de patrie indiquée.

2. G. DICRANIE, DICRANIA, Macq., S. à B., Pangonia, Wied.

Les *Pangonia furcata* et *cervus*, Wied., pour lesquels nous avons formé ce genre, sont remarquables par la fourche que

présentent les antennes ; cette dernière espèce l'est surtout par la dent dont est munie chacune des huit divisions du dernier article. Elle diffère encore des autres par la forme de la première cellule postérieure des ailes, fermée bien loin du bord intérieur. Ces Tabaniens sont de l'Amérique méridionale.

1. DICRANIA CERVUS, *Pangonia id.*, *Wied.* (Tab. 15, f. 3.)

Nous donnons la description d'un individu du Muséum.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Corps large et déprimé, d'un brun rougeâtre. Trompe longue de trois lignes. Labre et soies presque aussi longs que la trompe. Face très saillante, à impression transversale et profonde. Antennes et pieds fauves ; jambes postérieures terminées par des pointes courtes. Ailes brunâtres ; première cellule postérieure à long pétiole.

De la Guyane. M. Leschenault. Muséum.

3. G. ERODIORHYNQUE, *ERODIORHYNCHUS*, *Serville.*

Car. gén. des *Tabanus*. Trompe menue, effilée, abaissée, plus longue que la hauteur de la tête ; lèvres terminales petites et peu distinctes. Palpes ♀ assez menus, terminés en pointe alongée. Face convexe. Front ♀ assez large. Trois ocelles très-distinctes. Antennes : premier article assez court ; deuxième cyathiforme ; troisième élargi et arrondi à sa base, sans pointe. Thorax assez velu. Jambes postérieures un peu plus épaisses que les autres.

Ce genre, formé et nommé par M. Serville dans sa collection, a, comme les Pangonies, la trompe menue et effilée, mais moins longue et abaissée perpendiculairement. Par les autres caractères et le faciès, il se rapproche fort des Taons ; cependant les antennes ne sont pas munies d'une dent, et le front est pourvu d'ocelles.

La seule espèce connue est du Cap ; le nom générique signifie bec de héron et fait allusion à la forme de la trompe.

1. *ERODIORHYNCHUS ERISTALOIDES*, *Nob.*

Niger. Antennis nigris. Thorace cinereo-piloso. Abdomine lateribus duorum primorum segmentorum rufis. Pedibus nigris ; tibiis rufis. (Tab. 16, fig. 1.)

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe de la longueur de la tête et du thorax réunis. Palpes fauves, à extrémité noire. Face noire, à poils d'un gris jaunâtre pâle. Front noir ; base et côtés à duvet blanchâtre. Antennes noires. Thorax à poils d'un gris jaunâtre pâle. Abdomen d'un noir luisant ; premier et deuxième segments à côtés d'un fauve jaune ; troisième à bord postérieur fauve, étroit et garni de poils d'un jaune pâle ; bord postérieur des autres segments noir, mais à poils d'un jaune pâle ; ventre d'un fauve clair. Pieds noirs ; jambes fauves, à extrémité noire. Balanciers noirs. Cuillerons jaunâtres. Ailes claires ; base et bord extérieur jaunâtres.

Du Cap.

Deux autres individus ♀, que nous rapportons à la même espèce, n'ont que quatre lignes de longueur, et la trompe paraît moins longue ; mais elle est peut-être rentrée en partie dans la cavité buccale. Du reste, point de différence sensible.

4. *G. ECTĒNOPSIDE*, *ECTENOPSIS*, *Nob.* ; *Chrysops*, *Wied.*

Caractères génériques des *Chrysops*. Corps un peu allongé. Trompe allongée. Face avancée, entièrement mate. Callosité frontale non convexe, rétrécie postérieurement ; cavité près de la callosité. Antennes peu allongées. Première cellule sous-marginale des ailes appendiculée.

M. Wiedemann a compris parmi les *Chrysops* une espèce

exotique, *C. vulpecula*, qu'il considère comme intermédiaire entre ce genre et les *Silvius*. Il nous semble qu'elle n'appartient ni à l'un ni à l'autre, et qu'elle constitue un genre particulier. Elle se distingue des premiers par les caractères assignés, et plus encore des seconds. Le prolongement de la face est le trait le plus saillant de sa conformation. Le nom générique que nous lui donnons y fait allusion.

Ce Tabanien, dont la patrie est inconnue, se trouve au Muséum de Berlin.

1. ECTENOPSIS VULPECULA. — *Chrysops id.*, *Wied.*, N.º 1.

Ferruginea. Antennis ferrugineis. Pedibus nigris.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes d'un brun ferrugineux. Balanciers d'un brun noirâtre. Ailes d'un gris enfumé, à base ferrugineuse. Nervures noires ♀.

Patrie inconnue.

5. G. DICHELACÈRE, DICHELACERA, *Nob.*; TABANUS, *Fab.*, *Wied.*, *Macq.*, S. à B.

Caractères génériques des Taons. Corps peu élargi. Trompe assez menue, plus longue que la hauteur de la tête, à lèvres terminales peu épaisses. Palpes presque cylindriques, assez menus et allongés. Face convexe. Front à callosité saillante. ♂, ♀. Antennes : troisième article un peu allongé et assez menu, muni à sa base d'une pointe assez allongée ; la dernière obtuse. Ailes allongées.

Plusieurs Tabaniens exotiques, compris jusqu'ici dans le genre Taon, se distinguent par ces caractères qui nous paraissent réclamer la séparation. Ils forment un groupe de plusieurs espèces, telles que les *T. cervicornis*, *damicornis*, *T. nigrum*, *Fab.*, qui ont toutes à peu près la même grandeur, généralement

inférieure à celle des Taons, les mêmes couleurs et une bande oblique et irrégulière aux ailes. Enfin elles appartiennent toutes au Brésil, à l'exception d'une seule, qui est du Cap.

Plusieurs Taons, comme les *T. morio*, *atratus*, *castaneus*, ont, ainsi que les Dichélacères, le troisième article des antennes muni d'une dent saillante; mais leurs autres caractères ne permettent pas de les comprendre dans ce nouveau genre.

Le genre *Dicrania*, que nous avons établi dans les Suites à Buffon en faveur des *Pangonia cervus* et *furcata*, Wied., présente aussi ce caractère. Cependant, la forme de la trompe et la disposition des nervures des ailes les distinguent nettement des Dichélacères.

1. DICHELACERA BINOTATA, Nob.

Rufa. Antennis rufis. Abdomine segmento secundo maculis duabus nigris. Pedibus rufis. Alis basi, fascia transversâ maculâque posticâ fuscis.

Long. 6 l. ♂ ♀.

Tête terminée en pointe obtuse. Trompe horizontale, assez menue, noire, à base fauve. Palpes d'un jaune pâle, allongés, conico-cylindriques, couchés sur la trompe comme dans les femelles. Face fauve, sans convexité, inclinée en-dessous. Bords de l'ouverture buccale très-saillants. Front linéaire; base petite, triangulaire, fauve; vertex fort petit, paraissant porter trois ocelles. Antennes fauves; dernière division du troisième article noirâtre. Yeux bruns; partie inférieure noire, à facettes beaucoup plus petites que la supérieure. Thorax d'un fauve testacé, à lignes brunes peu distinctes; écusson à grande tache centrale noire. Abdomen fauve; deuxième segment à deux petites taches noires longitudinales, atteignant à peu près les bords antérieur et postérieur, un peu plus large et arrondie à l'extrémité antérieure; côtés des segments à bande noirâtre, étroite, interrompue à chaque segment. Pieds fauves, assez menus; extrémité de chaque article des

tarses noirâtre. Cuillerons fauves. Balanciers bruns. Ailes claires, un peu jaunâtres; bord extérieur brun jusques vers l'extrémité de la cellule marginale; base de l'aile brune; une petite tache contiguë au bord extérieur sur la base de la cellule sous-marginale; une bande transversale oblique, passant sur la partie postérieure de la discoïdale; une tache triangulaire au bord extérieur, près de l'extrémité de l'aile; une tache brunâtre à l'extrémité de l'anale.

Du Cap. Delalande. Muséum d'histoire naturelle et collection de M. Serville.

2. DICHELACERA LONGICORNIS, Nob.

Nigra. Antennis capite longioribus, rufis. Abdomine incisuris flavis. Pedibus nigris, tibiis flavicantibus. Alis margine externo fasciâque obliquâ fuscis. (Tab. 16, fig. 2.)

Long. 6 l. ♀.

Trompe et palpes noirs. Face très-convexe, d'un noir luisant. Front d'un noir assez mat. Antennes a peu près une fois plus longues que la tête, un peu velues, fauves; premier article allongé, un peu épaissi vers l'extrémité; deuxième un peu allongé, mais n'égalant que le tiers du premier; troisième allongé, à longue pointe arquée, velue, qui atteint la moitié de la longueur de l'article; la moitié postérieure de cet article noirâtre. Yeux bruns. Thorax d'un noir brunâtre, à deux lignes longitudinales de duvet jaune; écusson noir, à poils d'un jaune doré. Abdomen assez étroit, fort convexe, noir, à incisions jaunâtres. Pieds: hanches et cuisses noires; jambes d'un blanc jaunâtre, à extrémité brunâtre; tarses antérieurs noirs; les autres fauves. Cuillerons bruns. Ailes claires; bord extérieur d'un fauve brunâtre jusqu'à l'extrémité de la cellule médiastine; une grande bande brune, arquée, partant du milieu du bord intérieur, passant dans la cellule discoïdale et atteignant le bord extérieur à l'extrémité de la cellule médiastine, d'où elle continue jusqu'à l'extrémité de l'aile; une autre bande

plus étroite partant de la base de l'aile et remplissant la cellule anale jusqu'au bord intérieur, où elle rejoint la première; cette seconde bande est d'un jaune brunâtre à la base, brune à l'extrémité.

Du Brésil. Collection de M. Serville.

Cette espèce diffère particulièrement des *D. cervicornis*, etc., par la longueur des antennes.

3. DICHELACERA UNIFASCIATA, Nob.

Antennis ferrugineis. Thorace albicante. Abdomine flavicante, fasciis fuscis. Femoribus flavis; tibiis fuscis. Alis marginē externā fasciāque obliquā fuscis.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Semblable au *D. alcicornis*. Ailes jaunâtres, à une seule bande brune, oblique, s'étendant depuis le bord extérieur, près de l'extrémité, jusqu'assez près de la base de l'aile, et parallèlement au bord interne, en passant sur la nervure sous-marginale externe; les nervures terminales de la cellule discoïdale et au-delà de la basilaire interne; bord externe brun jusqu'à l'extrémité de la médiastine; les nervures généralement bordées de brunâtre.

Du Brésil. Muséum.

4. DICHELACERA IMMACULATA, Nob.

Antennis rufis. Thorace fusco. Abdomine rufo. Pedibus rufis. Alis immaculatis.

Long. 6 $\frac{1}{2}$ l. ♀

Palpes jaunes terminés d'un peu de brun. Face et base du front d'un jaune grisâtre; le reste du front brunâtre, à partie saillante brune, en forme de massue. Antennes fauves; un peu de noirâtre à l'extrémité des deux premiers articles; dernier à dent longue, menue, s'étendant jusqu'à l'extrémité de la deuxième division de cet article;

les quatre dernières d'un brun noirâtre. Thorax brun, à poils dorés; côtés d'un gris jaunâtre. Abdomen d'un fauve brunâtre; des taches dorsales triangulaires de poils jaunes sur les segments; ventre jaune. pieds fauves; moitié antérieure des jambes antérieures blanchâtre; postérieure noire; jambes postérieures brunes; tous les tarses noirs. Cuillerons d'un jaune blanchâtre. Balanciers bruns. Ailes à base jaunâtre et extrémité brunâtre.

Du Brésil. Sylveira. Muséum.

Cette espèce ressemble au *T. flavus*, de Montevideo.

6. G. TAON, TABANUS.

Le type organique que présentent les Taons et dans lequel la nature semble se complaire, tant elle le multiplie, se diversifie, quoique légèrement, en nombreuses modifications dont la plupart affectent les espèces exotiques. Le corps est tantôt large, tantôt étroit, convexe ou déprimé. La tête s'épaissit dans le *T. atratus*, Fab., mâle, de l'Amérique septentrionale, comme dans le *fulvus* de l'Europe. La trompe s'allonge un peu dans les *T. posticus*, *acupalpus*, Nob., de la Nouvelle-Hollande. Les palpes, dans ces mêmes espèces, sont subitement atténués vers le milieu de leur longueur; ils sont très-velus dans l'*alexandrinus*. Le front, assez large dans quelques espèces ♀ (1), est très-étroit dans d'autres (2). Les antennes, qui, par les cinq divisions du dernier article et par la dent dont la première est munie, fournissent le principal caractère du genre, se modifient assez souvent: elles sont fort épaisses dans quelques-uns (3); d'autres ont les deux premiers articles hérissés de poils (4); la dent du

(1) *T. fasciatus*, ♀, Fab., *latipes*, *ochraceus*, *ditæniatus*, ♀, Nob.

(2) *T. aurora*, Nob.

(3) *T. tibialis*, Fab., *crassicornis*, Wied.

(4) *T. villosus*, *carolinensis*, ♂, Nob.

troisième s'allonge dans plusieurs espèces (1); comme dans le genre Dichélacère. Quelquefois les yeux se couvrent de poils dans les deux sexes (2), et parfois ils ne sont velus que dans les mâles (3). Tantôt les jambes antérieures sont remarquables par leur forme épaisse et arrondie en avant (4); tantôt les postérieures sont ciliées (5). Enfin les modifications des nervures des ailes consistent dans la deuxième cellule sous-marginale, appendiculée comme dans la plupart des Pangonies, et les Hæmatopotes (6); dans la première cellule postérieure fermée (7) ou simplement entr'ouverte (8).

Sous le rapport des couleurs, la diversité n'est pas moins grande, et ce sont elles qui distinguent le plus grand nombre des espèces en se combinant de manière à former divers groupes différant entre eux par la livrée. Tels sont les Taons, dont l'abdomen porte une seule bande dorsale de taches blanches, triangulaires (9); ceux qui sont marqués de trois rangs de taches (10), ou

(1) *T. lineola*, Fab., *impressus*, *planiventris*, *ruficornis*, *megerlei*, *crassicornis*, *fulvohirtus*, *theotænia*, Wied., *ochraceus*, *viridiventris*, *luctuosus*, *lativentris*, *rufipennis*, *cingulatus*, Nob.

(2) *T. capensis*, Wied., *regis Georgii*, *acupalpus*, *eriphthalma*, *incertus*, *lasiophthalma*, *testaceo-maculatus*, *albilateralis*, *tenuicornis*, Nob.

(3) *T. fulvus*, *alexandrinus*, Meig., *lineola*, Fab., *carolinensis*, Nob.

(4) *T. fasciatus*, Fab., *latipes*, *fenestratus*, Nob.

(5) *T. tibialis*, Fab., *cilipes*, Nob.

(6) *T. mexicanus*, Fab., *vestitus*, *miles*, *maculipennis*, *sorbillans*, *apicalis*, *rubripes*, *posticus*, Wied., *Auricinctus*, *acupalpus*, *regis-Georgii*, *bonariensis*, *obliquemaculatus*, *tenuicornis*, et quelquefois le *ditæniatus*, Nob.

(7) *T. notabilis*, Nob., *abdominalis*, *impressus*, *monochroma*, *albibarbis*, Wied.

(8) *T. atratus*, Fab., *maculatissimus*, Nob.

(9) *T. molestus*, Say, *turbidus*, *melanocerus*, *elongatus*, *cinerarius*, Wied., *regis Georgii*, Nob., etc.

(10) *T. albibarbis*, *rubidus*, *guttatus*, Wied., *trifarius*, Nob., etc.

de trois bandes blanches (1); ceux qui n'offrent qu'une couleur uniforme, le noir (2), le ferrugineux, etc. (3). Les différences, souvent très-légères, qui distinguent les espèces de chaque groupe, rendent la détermination spécifique minutieuse et quelquefois incertaine, d'autant plus que la couleur et les taches du corps sont formées par le duvet qui le couvre et qui est plus ou moins enlevé par le frottement; de sorte que ce n'est souvent que par l'inspection de plusieurs individus de la même espèce qu'il est possible d'en faire une description exacte, et ce moyen manque fréquemment pour les Taons exotiques.

Parmi les caractères considérés comme spécifiques, la forme de la callosité du front des femelles est aussi un guide peu sûr. Comme elle n'est autre chose qu'une petite saillie qui, plus exposée à perdre son duvet que la partie plane du front, est plus ou moins dénudée par le frottement, il en résulte qu'elle est plus ou moins grande; qu'elle varie de forme, particulièrement suivant l'âge de l'individu, et qu'elle disparaît même entièrement.

Les bandes irisées et plus ou moins nombreuses des yeux ont aussi été employées pour caractériser les espèces; mais comme elles ne sont appréciables que dans l'état de vie, elles sont d'un bien faible secours pour remplir cette destination.

Ces causes, jointes à ce que trop souvent les femelles seules sont connues, expliquent comment la détermination des espèces laisse encore beaucoup à désirer.

Les Taons exotiques sont répartis dans les différentes parties du monde de la manière suivante : L'Afrique en possède

(1) *T. indicus*, *trivittatus*, Fab., *lineola*, Palissot B., *occidentalis*, Linn., *trilineatus*, Latr., *dorsiger*, *costalis*, Wied., *consanguineus*, Nob.

(2) *T. atratus*, Fab. *ater*, *nigriscens*, Pal. B., *alexandrinus*, Meig.

(3) *T. unicolor*, Wied., *lativentris*, *aurora*, *ochraceus*, Nob., etc.

environ 20 espèces connues, l'Asie 12, l'Archipel indien 12, la Nouvelle-Hollande 2, l'Amérique méridionale 74, la septentrionale 40. L'on voit que le nombre des espèces du nouveau continent est bien supérieur à celles de l'ancien, même en comptant celles de l'Europe, au nombre de 45. L'on peut donc considérer l'Amérique méridionale et particulièrement le Brésil comme la station centrale des Taons, d'où ils s'étendent, en diminuant de nombre, sur les autres régions, non seulement en avançant du midi au nord, mais encore d'occident en orient. La Nouvelle-Hollande paraît être à l'extrémité de leur domaine; mais s'ils lui font en quelque sorte défaut, elle est en revanche plus riche en Pangonies. Nous avons eu l'occasion, en décrivant les Diptères assez nombreux des îles Canaries rapportés par MM. Webb et Berthelot, d'observer avec quelque surprise l'absence complète de ce genre et même des autres Tabaniens, quoique toutes les autres familles y fussent représentées.

Quelques espèces étendent fort loin leur station : le *Tabanus abdominalis* de l'Amérique septentrionale a été trouvé à la Guyane par M. Leprieur. Le *T. mexicanus* se rencontre dans une grande partie des États-Unis et à la Guadeloupe.

1. TABANUS LATIPES, *Nob.*

Antennis nigris. Thorace flavo. Abdomine rufo. Tibiis anticis dilatatis. Alis fuscis, duabus maculis et apice hyalinis.

Long. 7 l. ♀.

Trompe noire (1). Palpes noirs, à duvet gris. Face et front d'un jaune pâle; ce dernier assez large ♀, à petite bande transversale d'un brun luisant, contiguë et au-delà de la suture. Yeux bruns. Thorax d'un jaune verdâtre assez pâle; un point blanc à l'insertion des ailes;

(1) Tous les Taons ayant la trompe noire, nous ne la mentionnerons plus.

une petite tache de poils blancs un peu derrière ce point. Abdomen d'un fauve vif; tous les segments, à l'exception du premier, à bord postérieur blanc sur les côtés; troisième et suivants noirs sur les côtés jusqu'au bord postérieur; septième entièrement noir; ventre livide; bord postérieur des segments blanc; deuxième et suivants à tache noire de chaque côté; les trois derniers noirâtres. Jambes antérieures dilatées, droites en arrière, arrondies en avant; postérieures légèrement ciliées. Balanciers blancs. Ailes brunes depuis labase jusqu'aux deux tiers de la longueur; une petite tache hyaline à la base des cellules basilaires; une plus grande à l'extrémité des mêmes cellules; bord intérieur entièrement hyalin ♀.

Cette espèce a de grands rapports avec le *T. fasciatus*, Fab., surtout par la dilatation des jambes antérieures, et peut-être n'en est-elle qu'une variété. Cependant elle en diffère tant par la couleur des antennes, par l'absence des taches du thorax et de l'abdomen, par la couleur des cuisses et des ailes, que nous croyons devoir la considérer comme distincte.

Du Sénégal.

2. TABANUS CILIPES, Nob.

Niger. Abdomine tertio quartoque segmentis maculâ albâ. Tibiis posticis ciliatis. Alis nigricantibus, apice griseâ.

Long. 9 l. ♂.

D'un noir de poix. Face et partie antérieure du front brunâtres, à poils noirs. Antennes noires, menues, à pointe alongée et dent fort petite. Yeux très-grands; partie supérieure à grandes facettes, l'inférieure à facettes très-petites. Thorax antérieurement d'un brun noirâtre. Abdomen d'un noir luisant; troisième segment à petite tache alongée, d'un blanc jaunâtre, formée de poils; quatrième à tache plus grande, rhomboïdale, de la même couleur.

Du Cap. Muséum. Collection de M. Serville.

Plusieurs individus ♂ du Sénégal et du Muséum ont le thorax couvert d'un duvet blanchâtre avec des poils noirs et quatre lignes blanchâtres peu distinctes. Taches de l'abdomen un peu plus grandes et d'un blanc pur ; le corps et les ailes sont d'un noir moins foncé.

Nous rapportons à cette espèce un individu ♀ du Muséum, rapporté d'Afrique par Lalande. Il ressemble au mâle, excepté : Face d'un fauve clair ; front assez large, noir, à base et bande transversale, étroite vers le milieu, d'un fauve pâle. L'abdomen n'a pas de taches blanches, probablement parce qu'il n'a pas conservé de poils. Le thorax est revêtu de poils jaunâtres ; mais, comme il a été couvert d'une couche de pommade arsenicale, nous ne pouvons déterminer exactement sa couleur. Les ailes ont l'intérieur des cellules assez clair.

Un autre individu ♀, de la collection de M. Serville, et sans patrie connue, se rapporte au précédent, mais en diffère par la couleur plus brune que noire du corps et des ailes. Les palpes sont blanchâtres. La face et le front sont d'un gris jaunâtre ; ce dernier a une tache triangulaire et le vertex bruns. Le thorax est d'un brun rougeâtre.

Cette espèce a quelques rapports avec le *T. trimaculatus* de Palissot B., qui est de l'Amérique.

3. TABANUS MACULATISSIMUS, *Nob.*

Niger. Antennis rufis, apice fusco. Oculis maculatis. Thorace albo maculato. Abdomine albo maculato, apice rufo. Pedibus albicantibus. Alis nigricantibus albo maculatis; basi apiceque albis nigro maculatis. (Tab. 17, f. 1.)

Long. 6 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe brune. Palpes, face et front d'un blanc jaunâtre ; ce dernier à petite tache presque ronde, d'un noir luisant ; moitié supérieure du front d'un brun marron mat, avec une petite tache de duvet blanc

au milieu. Antennes d'un fauve clair ; premier article blanchâtre ; troisième à dent très-courte ; les quatre dernières divisions d'un brun noirâtre. Yeux bruns, marqués d'un grand nombre de petites taches d'un brun plus foncé. Thorax noir, à petites taches de duvet blanc : quatre au bord antérieur, quatre placées en carré sur le disque, quatre au bord postérieur et une de chaque côté, en avant de la base des ailes ; côtés fauves, à poils jaunâtres, pâles ; écusson marron, luisant ; une tache de duvet blanc de chaque côté du bord postérieur. Abdomen d'un noir mat (le fond est d'un noir vert brillant quand il est dépouillé de duvet) ; premier segment à tache blanche de chaque côté et petite tache dorsale d'un blanc jaunâtre ; deuxième à bord antérieur blanc, interrompu au milieu ; une tache blanche de chaque côté, n'atteignant ni le bord antérieur ni le postérieur, et tache dorsale blanchâtre ; troisième et quatrième à petite tache blanche peu distincte de chaque côté, et tache dorsale triangulaire au bord postérieur, à base d'un brun marron et pointe blanche ; cinquième, sixième et septième à bord postérieur d'un fauve rougeâtre, bordé de poils d'un jaune doré, et petite tache dorsale blanchâtre. Ventre : les quatre premiers segments d'un blanc grisâtre, à grande tache noire, transversale au milieu ; deuxième, troisième et quatrième à petite tache noire, arrondie, de chaque côté ; cinquième, sixième et septième d'un fauve vif ; cinquième et sixième à tache blanchâtre de chaque côté. Pieds d'un blanc jaunâtre ; hanches intermédiaires et postérieures noires ; deuxième article des antérieures noir ; jambes à anneau noir à l'extrémité ; antérieures un peu épaissies ; postérieures à petit anneau à la base ; tarses noirs ; premier article des intermédiaires et postérieurs blanc, à extrémité noire. Cuillerons obscurs. Ailes hyalines à base, jusques vers le milieu, tachetée de noir ; ensuite une large bande transversale noire, à nombreuses petites taches hyalines ; enfin l'extrémité hyaline a trois petites taches noires ; deuxième cellule sous-marginale à long appendice à la base.

Du Cap. Collection de M. Serville et de M. Guérin.

4. *TABANUS OBLIQUEMACULATUS*, *Nob.*

Niger. Antennis nigris. Abdomine maculis lateralibus albis, obliquis; basi lateribus rufis. Pedibus nigris; tibiis flavis. Alis cellulâ submarginali appendiculatâ.

Long. 6 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes et face d'un blanc jaunâtre. Front à quatre callosités sur un fond de duvet blanchâtre; première à la base des antennes, saillante, brune, transversale; deuxième contiguë à la première, testacée, transversale, en forme d'écusson; troisième testacée, presque mate, large, transversale; quatrième contiguë à la troisième et occupant le vertex, mate, testacée, un peu blanchâtre. Antennes d'un noir grisâtre. Yeux bruns. Thorax noir, à lignes blanchâtres; tache rougeâtre en avant des ailes; côtés à poils blanchâtres. Abdomen noir; segments à bord postérieur fauve, étroit, et taches dorsales triangulaires, petites, de poils fauves; premier et deuxième à côtés d'un fauve testacé; les quatre premiers à tache blanchâtre, ovale, oblique, de chaque côté; ventre noirâtre; bord postérieur des segments fauve. Pieds noirs; jambes d'un jaune blanchâtre, à extrémité noire. Cuillerons blanchâtres. Ailes assez claires; nervures légèrement bordées de roussâtre pâle; tache stigmatique brune; deuxième cellule sous-marginale appendiculée à la base.

Du Cap. Collection de M. Serville.

5. *TABANUS SAGITTARIUS*, *Nob.*

Antennis nigris. Thorace nigro. Abdomine lateralibus testaceis, singulo segmento maculâ dorsali nigricante. Pedibus rufis.

Long. 6 l. ♀.

Palpes, face et front d'un gris jaunâtre pâle; ce dernier à callosité carrée, brune, prolongée d'une ligne, à l'extrémité de laquelle il y a

une tache brune, ovale, imitant l'extrémité d'une flèche, de chaque côté. Vertex brun. Antennes noires; premier article rougeâtre. Thorax noir, à léger duvet blanchâtre, et quatre bandes d'un rougeâtre pâle, larges postérieurement, linéaires et presque nulles antérieurement; épaules rougeâtres; côtés gris; écusson noir. Abdomen d'un fauve testacé sur les côtés, une grande tache dorsale noirâtre sur chaque segment, sur laquelle il y a une tache triangulaire de duvet grisâtre; une autre tache semblable sur le fauve des côtés; incisions jaunâtres; ventre d'un gris jaunâtre. Pieds d'un fauve pâle, à poils blancs; tarses noirâtres, ainsi que l'extrémité des jambes antérieures. Balanciers brunâtres. Ailes claires; bord extérieur un peu jaunâtre.

Du Cap. Delalande. Muséum.

6. TABANUS RUFIPES, Nob.

Antennis rufis. Thorace cinereo. Abdomine pedibusque rufis.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes, face et front d'un jaune ferrugineux; ce dernier à petite callosité allongée, luisante, de la même couleur. Antennes d'un fauve rougeâtre; dent peu saillante. Thorax d'un gris jaunâtre. Cuillerons jaunâtres. Balanciers fauves. Ailes claires; base et bord extérieur jaunâtres; nervures fauves. (Nervures normales.)

Du Cap. Delalande. Muséum.

7. TABANUS TENUICORNIS, Nob.

Niger. Antennis tenuibus, rufis, apice nigro. Oculis hirsutis Abdomine incisuris albis. Pedibus rufis. Alis cellulâ submarginatâ secundâ inappendiculatâ.

Long. 4 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes jaune pâle, un peu plus longs, plus grêles et plus pointus qu'à l'ordinaire. Face d'un gris blanchâtre. Front ♀ plus large qu'à l'ordinaire, noirâtre, nu, luisant; une tache jaune, transversale, un

peu saillante, à la base des antennes; celles-ci à premier, deuxième et base du troisième article fauves; ce dernier à base peu épaisse, à dent peu distincte; les quatre dernières divisions noires. Yeux velus, bruns. Thorax d'un noir luisant, à poils d'un gris blanchâtre, rares; côtés à poils gris. Abdomen d'un noir luisant; bord postérieur des segments d'un blanc grisâtre, assez large; une petite tache fauve de chaque côté du deuxième, au bord postérieur. Pieds entièrement fauves. Ailes assez claires; tache stigmatique brune; deuxième cellule sous-marginale appendiculée.

Du Cap. Collection de M. Serville.

Cette espèce ressemble au *T. capensis*, Wied., mais elle n'a pas de poils jaunâtres sur le thorax, ni de fauves sur les incisions de l'abdomen, et les cuisses ne sont pas noires.

Un autre individu ♀, également du Cap, ne diffère de celui-ci que par la grandeur (trois lignes) et par la deuxième cellule sous-marginale des ailes, qui n'est pas appendiculée.

8. *TABANUS ALBITIBIALIS*, *Nob.*

Fuscus. Antennis ferrugineis, apice fusco. Abdomine maculis dorsalibus, incisuris fasciisque duabus lateralibus albicantibus. Pedibus rufis; anticis nigris; tibiis parte anticâ albidâ, posticâ nigrâ.

Long. 7 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes livides, pâles. Face d'un blanc grisâtre. Front à base d'un fauve grisâtre; ensuite une tache luisante, à peu près carrée, d'un rouge brunâtre; puis, jusqu'au vertex, un duvet blanchâtre, au milieu duquel une tache de duvet brun et une ligne luisante brune; vertex brunâtre. Antennes d'un ferrugineux brunâtre; un peu de noir à l'extrémité du premier article en-dessus; les quatre dernières divisions du dernier brunes. Thorax d'un brun rougeâtre, à bandes brunes et reflets blanchâtres. Abdomen d'un rouge brunâtre, à taches dorsales triangulaires, blanchâtres; incisions jaunâtres; deux bandes

latérales de duvet blanchâtre, presque effacées. Pieds d'un fauve rougeâtre; antérieurs noirs, à moitié antérieure des jambes blanchâtre et postérieure noire; tarsi intermédiaires et postérieurs bruns. Balanciers brunâtres. Cuillerons grisâtres. Ailes assez claires.

De Madagascar. M. Barmès. Muséum.

9. *TABANUS DITOENIATUS*, *Nob.*

Niger. Antennis rufis. Abdomine fasciis duabus longitudinalibus rufis. Pedibus rufis.

Long 5—6 l. ♂ ♀.

Palpes, face, barbe et front d'un blanc jaunâtre; ce dernier à deux petites taches arrondies, d'un noir luisant; vertex roussâtre. Antennes d'un fauve clair; premier article grisâtre; thorax noir, à duvet gris et lignes blanchâtres. Abdomen noir, à duvet gris peu distinct; deux bandes longitudinales, étroites, fauves, couvertes de poils grisâtres; côtés de l'abdomen bordés d'une semblable bande; bord postérieur des segments d'un testacé brunâtre; quelquefois une ligne dorsale blanchâtre, peu distincte; ventre d'un testacé brunâtre. Cuisses fauves; jambes jaunes; tarsi bruns; extrémité des jambes et tarsi antérieurs noirâtres. Balanciers blanchâtres. Cuillerons jaunâtres. Ailes claires; stigmaté jaunâtre; deuxième cellule sous-marginale quelquefois légèrement appendiculée.

De l'île de France. M. Desjardins.

Un mâle rapporté de l'île Bourbon par M. Bréon a 5 lignes et demie de longueur. Il est semblable à la femelle.

10. *TABANUS BASALIS*, *Nob.*

Niger. Scutello, segmentisque abdominis basi ferrugineis. Alis basi flavidâ; apice fusco.

Long. 8 l. ♀.

Face et front bruns; ce dernier étroit, surtout en avant, à ligne

élevée et petite callosité antérieure, noirâtres. Antennes d'un testacé brunâtre; troisième article allongé, à dent fort courte; dernières divisions brunes. Thorax brun; côtés, extrémité et écusson d'un ferrugineux pâle. Abdomen: les deux premiers segments d'un ferrugineux pâle, transparent, à légers reflets blancs; les autres d'un noir luisant. Pieds noirâtres; jambes jaunâtres, à extrémité noire. Ailes à moitié antérieure jaunâtre et postérieure d'un brun clair.

Des Indes orientales. M. Marc. Muséum.

11. TABANUS CONSANGUINEUS, Nob.

Niger. Abdomine fasciis tribus albis, lateralibus interruptis ante apicem. Pedibus rufis.

Long. 5 $\frac{1}{2}$, l. ♀.

Palpes d'un blanc jaunâtre, terminés en pointe allongée. Face et front d'un gris jaunâtre pâle; ce dernier à callosité allongée, brune, surmontée par une bande assez large. Antennes: les deux premiers articles ferrugineux; le troisième manque. Thorax brun, à duvet et lignes blanchâtres; côtés cendrés. Abdomen noir; une bande dorsale d'un blanc un peu jaunâtre, étroite, nettement marquée, s'étendant jusqu'à l'extrémité du sixième segment et prolongée sur le septième par une ligne grisâtre; une semblable bande de chaque côté, mais ne s'étendant que sur les trois premiers segments, et faiblement prolongée sur le quatrième par une petite tache oblongue; bords latéraux blanchâtres; ventre fauve pâle, à duvet blanc. Pieds à duvet blanc. Balanciers ferrugineux. Cuillerons et ailes clairs; stigmatte fauve.

De la côte du Malabar. Rapporté par M. Dussumier. Muséum

Cette espèce ressemble aux *T. guineensis*, *indicus*, *trilineatus*, *lineola*, *occidentalis*, *trivittatus*, *dorsiger*, *quinquevittatus*, *costalis*, *obsoletus*, mais elle nous paraît distincte de toutes.

12. TABANUS PUSILLUS, Nob.

Niger. Antennis rufis. Abdomine pilis flavis. Pedibus rufis.

Long. 4 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes d'un jaune pâle. Face et front d'un gris brunâtre ; ce dernier à callosité noire, arrondie. Antennes fauves. Thorax noir, dénudé ; une tache brunâtre de chaque côté. Abdomen noir, à poils jaunes ; incisions fauves. Pieds fauves. Balanciers jaunes. Ailes un peu jaunâtres, à base et bord extérieur d'un jaune pâle.

De la Chine. Muséum.

13. *TABANUS SERVILLEI*, *Nob.*

Antennis nigris. Thorace fulvo. Abdomine nigro; incisuris albis. Pedibus nigris. Alis rufis; cellulâ posticâ primâ clausâ.

Long. 11 l. ♀.

Palpes noirs, larges à la base. Face et front d'un fauve grisâtre ; ce dernier étroit, à ligne noire, un peu élevée antérieurement. Thorax à duvet d'un fauve grisâtre. Abdomen noir ; les quatre premiers segments à bordure postérieure étroite, d'un blanc jaunâtre. Cuillerons noirâtres, bordés de blanc.

Des Indes orientales. M. Marc. Muséum.

Un individu de Java se trouve dans la collection de M. Serville.

14. *TABANUS CÆRULESCENS*, *Nob.*

Niger. Antennis testaceis. Thorace vittis lateralibus testaceis. Abdomine cærulescente. Pedibus nigris. Alis fuscis.

Long. 8 l. ♀.

Palpes et face noirs, à léger duvet gris. Front à base ridée transversalement, d'un gris roussâtre, ensuite noirâtre, à tache d'un noir luisant, en forme de massue. Antennes d'un testacé brunâtre. Thorax noir, à léger duvet gris ; une bande latérale d'un testacé obscur, au-dessus et en avant des ailes. Abdomen noir, à reflets bleus. Pieds

noirs ; cuisses antérieures velues en-dessus ; jambes antérieures et intermédiaires d'un brun noirâtre, à léger duvet blanchâtre. Cuillères et balanciers bruns. Ailes brunes, moins obscures au bord intérieur, le centre des plus grandes cellules clair. Nervures normales.

De Java. Muséum.

15. *TABANUS BRUNNEUS*, *Nob.*

Fuscus. Antennis nigris. Abdomine maculis trigonis albis. Pedibus nigris. Alis fuscans.

Long. 8 l. ♀.

Palpes brunâtres. Face et front d'un jaune grisâtre ; callosité frontale étroite et peu distincte de la ligne qui la prolonge. Antennes noires. Thorax noir, à duvet brun. Abdomen noir ; une tache dorsale, triangulaire, d'un blanc jaunâtre, ainsi qu'une tache au bord extérieur sur chaque segment ; ventre d'un gris jaunâtre ; une grande tache noire au milieu de chaque segment. Pieds noirs, à duvet jaunâtre. Ailes brunâtres.

Des Indes orientales. M. Marc. Muséum.

Un individu semblable, de ma collection, vient de Java.

16. *TABANUS ARDENS*, *Wied.*

Wiedemann n'a décrit que la femelle. Nous rapportons à cette espèce un individu mâle de la collection de M. Serville. Il diffère de la femelle par les antennes, dont le troisième article est noirâtre, à base fauve. La face et la base du front sont d'un jaune clair, sale. Le thorax est brun sans lignes distinctes.

De Java.

17. *TABANUS ALBILATERALIS*, *Nob.*

Niger. Oculis hirsutis. Thorace lineis lateribusque albis. Abdomine maculis dorsalibus incisurisque auratis ; segmentis duobus primis lateribus testaceis. Pedibus rufis.

Long. 5 l. ♀.

Palpes d'un jaune blanchâtre, allongés, aigus, l'extrémité paraissant former un article particulier. Face et front fauves, à duvet blanchâtre; ce dernier assez large, à callosité large, d'un fauve brunâtre, postérieurement à trois pointes. Les antennes manquent. Yeux velus. Thorax noir, à poils bruns, allongés, et lignes blanchâtres; une bande longitudinale de longs poils blancs, bordés supérieurement de jaunes au-dessus des ailes; côtés à longs poils blancs. Abdomen large; les deux premiers segments testacés, à tache dorsale noire; les autres noirs, à tache dorsale triangulaire; bord postérieur testacé, couvert de poils dorés; ventre d'un fauve sale. Pieds fauves; les antérieurs manquent. Balanciers fauves. Cuillerons brunâtres. Ailes un peu brunâtres, plus foncées à la base et au bord extérieur; première cellule postérieure un peu rétrécie.

De Java.

18. *TABANUS AURICINCTUS*, *Nob.*

Niger. Thorace rufopubescente. Abdomine segmentis latere postico aurato. Pedibus rufis. (Tab. 17, fig. 2.)

Long. 10 l. ♀.

Palpes fauves. Face noire, à léger duvet gris et poils noirs; côtés fauves à poils fauves. Front à base d'un jaune doré mat, ensuite fauve; une tache d'un noir peu luisant, s'étendant depuis le haut de la base et se rétrécissant graduellement jusqu'au vertex également noir. Antennes: les deux premiers articles fauves; le troisième manqué. Thorax noir, à duvet ponceau; côtés et poitrine noirs, à poils noirs, et tache de poils ponceau sous l'insertion des ailes. Abdomen assez convexe, noir, à poils noirs; chaque segment à large bord postérieur doré, élargi et arrondi au milieu; ventre à bord postérieur des segments doré, moins large et non élargi. Pieds fauves; cuisses postérieures, à poils noirs à la base; hanches brunes. Cuillerons

fauves. Balanciers bruns. Ailes assez claires, à base et large bord extérieur fauves, un peu brunâtres vers l'extrémité; deuxième cellule sous-marginale appendiculée.

Des îles de l'Océan indien. Muséum.

19. *TABANUS RUBRIVENTRIS*, *Nob.*

Antennis rufis. Thorace nigro, rufo pubescente. Abdomine testaceo. Pedibus rufis. Alis nervis rufo marginatis.

Long. 8 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes jaunes. Face d'un gris jaunâtre. Front d'un fauve grisâtre; callosité noire, formant une tache élargie vers la base, prolongée en ligne vers le haut. Antennes fauves; les quatre dernières divisions du dernier article noires. Thorax couvert d'un duvet d'un roux grisâtre sur un fond noirâtre; côtés cendrés. Abdomen d'un rouge testacé sans mélange. Pieds d'un fauve rougeâtre; extrémité des jambes postérieures noirâtre, ainsi que les tarses postérieurs et les derniers articles des autres. Balanciers fauves. Cuillerons brunâtres. Ailes à base roussâtre; nervures bordées de roussâtre.

D'Offak, dans la terre des Papoux, Nouvelle-Guinée, rapportée par M. Durville. Muséum.

20. *TABANUS ACUTIPALPIS*, *Nob.*

Niger. Palpis elongatis. Oculis hirsutis. Antennis nigris, basi testaceis. Abdomine fasciis testaceis. Pedibus fuscis; tibiis rufis. Alis cellulâ submarginati secundâ appendiculatâ.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe un peu allongée et atténuée. Palpes jaunâtres, à poils blancs, allongés; atténués vers les deux tiers de la longueur. Face et front d'un testacé brun, à duvet gris; ce dernier à callosité testacée, surmontée d'une tache de poils bruns. Antennes: les deux premiers

articles d'un testacé brun ; dernier noir. Thorax noir, à lignes et léger duvet blanchâtres. Abdomen à petits poils noirs ; moitié antérieure des segments noirâtre ; postérieure d'un fauve testacé ; ventre brunâtre. Cuisses et tarsi d'un brun noirâtre ; jambes d'un fauve brunâtre. Balanciers et cuillerons brunâtres. Ailes assez claires ; stigmaté brunâtre.

De l'île King, dans l'Océanie. M. Durville. Muséum.

21. *TABANUS REGIS GEORGII*, *Nob.*

Niger. Oculis hirsutis. Abdomine maculis dorsalibus incisurisque albidis ; lateribus primorum segmentorum rufis. Alis cellulâ submarginali secundâ appendiculatâ.

Long. $4 \frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe et palpes mutilés. Face et front d'un gris cendré ; ce dernier à callosité noire, triangulaire. Les antennes manquent. Thorax noir à lignes et léger duvet blanchâtres. Abdomen d'un brun noirâtre ; une tache dorsale d'un blanc grisâtre, triangulaire, sur chaque segment ; premier, deuxième et troisième d'un fauve pâle sur les côtés ; incisions blanchâtres ; ventre d'un fauve pâle ; derniers segments noirâtres. Pieds manquent. Balanciers bruns. Cuillerons et ailes clairs ; stigmaté brunâtre.

Du port du roi Georges, dans la Nouvelle-Hollande.

22. *TABANUS SURINAMENSIS*, *Nob.*

Antennis rufis ; apice nigro. Thorace fusco. Abdomine rufo ; maculis dorsalibus flavescensibus , lateralibusque rufis. Pedibus rufis. Alis cellulâ submarginali secundâ appendiculatâ.

Long. $8 \frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe noire. Palpes d'un livide pâle. Face et front d'un gris jaunâtre pâle ; ce dernier à bande étroite, longitudinale, d'un brun

luisant. Antennes d'un fauve rougeâtre; troisième article à extrémité noire. Yeux bruns. Thorax brun, à lignes blanchâtres. Abdomen d'un fauve foncé; tous les segments à taches latérales arrondies, d'un fauve plus clair, à reflets jaunâtres, et petites taches dorsales, triangulaires, jaunâtres; le fond des derniers segments brunit; ventre fauve, sans tache. Pieds fauves; hanches antérieures blanchâtres; cuisses antérieures noirâtres; jambes antérieures à extrémité noirâtre; tarsi noirâtres. Ailes grisâtres; la plupart des nervures légèrement bordées de brunâtre; tache stigmatique fauve.

De Surinam. Collection de M. Serville.

23. *TABANUS TESTACEUS*, *Nob.*

Testaceus. Fronte angustâ. Alis fuscânis.

Long. 8 l. ♀.

Dénudé. Palpes jaunes. Face et front testacés; ce dernier étroit, à callosité étroite et lignes testacées. Antennes fauves. Thorax, abdomen et pieds testacés. Ailes brunâtres.

De Cayenne. Muséum.

C'est peut-être une variété du *T. fuscus*.

24. *TABANUS FULVILATERALIS*, *Nob.*

Niger. Antennis nigris. Abdomine segmentis rufo marginatis; primis lateribus rufis. Pedibus nigris; tibiis rufis. Alis nervis fusco marginatis.

Long. 7 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes d'un jaune pâle. Face noire, à duvet gris. Front d'un gris jaunâtre; base dénudée, à deux taches d'un noir luisant; ensuite une callosité large, surmontée d'une bande étroite, noire; vertex à protubérance d'un noir luisant, semblant offrir des ocelles. Antennes à duvet gris. Thorax à duvet gris; callosité testacée en avant des ailes; côtés d'un gris obscur. Abdomen à bord postérieur des segments fauve

à liseré blanchâtre ; les quatre premiers fauves sur les côtés. Pieds d'un noir brunâtre ; jambes antérieures à base testacée ; jambes et tarses intermédiaires et postérieurs d'un fauve brunâtre ; jambes postérieures à poils jaunes en dedans et cils noirs en dehors. Balanciers et cuïllers brunâtres. Ailes grisâtres ; nervures bordées de brunâtre pâle ; bord extérieur et stigmate d'un brun roussâtre.

De Cayenne. Muséum.

Il a des rapports avec le *T. tropicus*.

25. *TABANUS RUBRIPES*, *Nob.*

Antennis testaceis ; apice fusco. Thorace fusco. Abdomine rubescente. Pedibus rubris. Alis fuscans ; cellulâ submarginali secundâ appendiculatâ.

Long. 7 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes d'un jaune blanchâtre. Face cendrée. Front à base d'un fauve grisâtre, ensuite brunâtre ; callosité rouge foncé, formant une tache élargie vers la base prolongée en ligne vers le haut. Antennes rougeâtres, à duvet gris ; les quatre dernières divisions du dernier article obscures. Thorax brun, à duvet grisâtre et lignes peu distinctes. Abdomen d'un rougeâtre un peu violet ; derniers segments brunâtres. (Cette partie a été altérée par un liquide.) ; ventre semblable. Pieds d'un rouge testacé ; tarses noirâtres. Balanciers jaunes. Cuïllers gris, bordés de brun. Ailes brunâtres.

De Cayenne. M. Sylveira. Muséum.

26. *TABANUS RUFIPENNIS*, *Nob.*

Testaceus. Antennis fuscis, dente elongato. Pedibus nigris. Alis rufescentibus.

Long. 7 l. ♀.

Palpes testacés, noirs en-dessus. Face d'un gris roussâtre ; callo-

sité de ce dernier noire, en forme de massue. Troisième article des antennes à dent alongée. Thorax d'un testacé brunâtre, à lignes peu distinctes; côtés bruns à poils noirs. Abdomen de la même couleur; côtés bruns; ventre noirâtre. Pieds noirs; jambes brunes. Cuillerons roussâtres. Balanciers brunâtres. Ailes: fond jaunâtre; bord extérieur et celui des nervures fauves; nervures normales.

Du Brésil. Muséum.

Cette espèce ressemble au *Dichelacera immaculata*; mais, outre que les palpes n'ont pas la même forme, il y a quelques différences dans les couleurs.

27. TABANUS LUCTUOSUS, Nob.

Antennis nigris, dente elongato. Thorace testaceo. Abdomine, pedibus, alisque nigris.

Long. 7 l ♀.

Trompe et palpes noirs. Face noire, à duvet gris. Front assez étroit ♀, noir, à duvet gris; callosité oblongue, rétrécie, prolongée et terminée en pointe. Antennes noires; troisième article à pointe alongée, atteignant la moitié de la longueur de l'article. Thorax d'un testacé brun, à trois bandes brunes. Abdomen d'un noir un peu bleuâtre. Pieds noirs. Cuillerons et ailes noirs. Le centre des cellules assez clair.

Du Brésil. Collection de M. Serville.

Un autre individu ♀, du Muséum, et rapporté de Surinam par M. Leschenault, diffère de la description par la longueur, qui n'est que de 5 $\frac{1}{2}$ l. Les bandes du thorax sont peu distinctes. Les ailes ont l'extrémité assez claire.

28. TABANUS FENESTRATUS, Nob.

Testaceus. Antennis rufis. Pedibus nigris; tibiis anticis dilatatis. Alis fuscis, maculâ apiceque hyalinis. (Tab. 15, fig. 3.)

Long. 6 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes fauves. Face et base du front d'un fauve jaunâtre ; partie supérieure de ce dernier brunâtre , à bande calleuse brune. Antennes fauves. Thorax violâtre , à poils et bandes noires, peu marquées et léger duvet blanc ; côtés fauves. Abdomen testacé ; les trois derniers segments bruns ; ventre fauve. Pieds noirs ; jambes antérieures élargies et arquées antérieurement ; jambes et tarsi intermédiaires et postérieurs fauves. Balanciers fauves , à extrémité brune. Cuillerons bruns. Ailes d'un brun noirâtre depuis la base jusqu'à un peu au-delà de la cellule discoïdale ; le reste clair ; une petite tache hyaline à la base de la discoïdale.

Du Brésil.

29. *TABANUS ANGUSTUS*, *Nob.*

Antennis rufis. Thorace testaceo. Abdomine elongato, nigricante, tribus fasciis albidis. Pedibus rufis. (Tab. 17, fig. 3.)

Long. 6 l. ♀.

Corps assez étroit. Palpes d'un jaune pâle. Face et front d'un gris jaunâtre pâle ; ce dernier à callosité et ligne fauve. Thorax d'un testacé brunâtre , à bandes brunes et à duvet blanchâtre. Abdomen étroit , noirâtre , à duvet blanchâtre et trois bandes blanchâtres ; côtés d'un fauve brunâtre. Jambes antérieures à base jaune. Balanciers blanchâtres. Cuillerons et ailes clairs ; stigmaté fauve.

De Monte-Video.

Cette espèce diffère des *T. modestus*, *trivittatus*, etc., par les pieds antérieurs fauves.

30. *TABANUS FUSCOFASCIATUS*, *Nob.*

Antennis rufis, apice nigro. Thorace testaceo. Abdomine rufo, fasciâ dorsali fuscâ. Pedibus rufis.

Long. 6 l. ♀.

Palpes d'un jaune blanchâtre. Face et front d'un gris jaunâtre ; ce dernier à ligne d'un brun noirâtre luisant , un peu élargi antérieurement. Antennes d'un fauve testacé ; troisième article, tantôt à dernières divisions noirâtres , tantôt entièrement noirâtre. Thorax à duvet gris ; côtés noirs , à duvet gris. Abdomen fauve , à bande dorsale brune. Pieds fauves ; antérieurs à cuisses et tarses d'un brun noirâtre , et jambes fauves terminées de brun ; intermédiaires et postérieures à tarses bruns. Balanciers fauves. Ailes un peu grisâtres , à base et bord extérieur roussâtres ; nervures normales.

Du Brésil. Au nord de la capitainerie de Saint-Paul et de Rio-Janeiro. Saint-Hilaire.

31. TABANUS VIRIDIVENTRIS, *Nob.*

Antennis rufis , dente elongato. Thorace testaceo. Abdomine rufo ; segmentis secundo tertioque viridibus. Pedibus rufis.

Long. 6 l. ♀.

Palpes fauves , à léger duvet blanc. Face et base du front d'un blanc jaunâtre ; le reste du front d'un testacé luisant , légèrement bordé de duvet blanc. Antennes à dent du dernier article allongée , atteignant les trois quarts de la longueur de cet article. Thorax testacé , à léger duvet blanchâtre ; écusson bordé de verdâtre. Abdomen à poils noirs ; premier segment fauve ; deuxième et troisième d'un vert pomme ; les autres fauves ; ventre : les trois premiers segments verts ; les autres fauves. Pieds fauves ; tarses bruns ; jambes antérieures à moitié antérieure blanchâtre , à poils blancs , et postérieure brunâtre , à poils noirs ; jambes intermédiaires d'un blanc verdâtre , à poils blancs et extrémité brunâtre ; jambes postérieures à cils noirs en-dessous. Balanciers verts. Cuillerons brunâtres. Ailes jaunâtres ; base et bord extérieur fauves ; nervures normales.

De Rio-Janeiro. Saint-Hilaire. Muséum.

32. *TABANUS AURORA*, *Nob.*

Antennis rufis. Thorace testaceo. Abdomine pedibusque rufis. Alis rufescentibus.

Long. 8 l. ♀.

Palpes fauves, à duvet blanc. Face et front d'un gris fauve; ce dernier très-étroit, à longue ligne élevée, testacée, un peu élargie antérieurement. Thorax d'un rouge testacé, à duvet d'un blanc bleuâtre et poils jaunes; écusson et abdomen d'un fauve rougeâtre, à léger duvet blanchâtre. Tarses antérieurs bruns. Balanciers blanchâtres. Cuillerons jaunes. Ailes un peu roussâtres.

Du Brésil. Muséum.

33. *TABANUS BONARIENSIS*, *Nob.*

Niger. Thorace vittis duabus maculisque duabus rufis. Abdomine secundo, tertio, quartoque segmentis lateribus rufis. Pedibus rufis. Alis cellulâ submarginali secundâ subappendiculatâ.

Long. 5 l. ♀.

Trompe noire. Palpes d'un jaune pâle. Face testacée au milieu, noire, à longs poils blanchâtres sur les côtés. Front assez large ♀, à base testacée; ensuite une callosité arrondie, d'un noir luisant; le reste d'un testacé brunâtre, bordé de noir. Antennes: les deux premiers articles fauves; le troisième manque. Thorax noir; une bande d'un fauve vif en avant des ailes et une ligne longitudinale de la même couleur, très-voisine de cette bande; une tache fauve sous la base des ailes. Abdomen noir, à poils jaunâtres; deuxième, troisième et quatrième segments fauves de chaque côté; ventre d'un fauve pâle. Pieds fauves; hanches noirâtres; cuisses antérieures à côté intérieur obscur; jambes antérieures à base d'un jaune pâle et extrémité obscure; tarses noirâtres. Cuillerons jaunâtres. Ailes grisâtres; base et bord extérieur

jaunâtres; nervures transversales légèrement bordées de noirâtre; tache stigmatique brunâtre.

De Buénos-Ayres. Collection de M. Serville.

Cette espèce diffère peu du *T. Vicinus*, Nob.

34. *TABANUS RUBESCENS*, Nob.

Antennis nigris, basi testaceâ. Abdomine rubescente, maculis dorsalibus nigris. Pedibus rufis.

Long. 4 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes fauves, à duvet blanc. Face et base du front d'un blanc grisâtre; partie postérieure grise; callosité et ligne d'un brun testacé. Antennes: les deux premiers articles testacés; le dernier noir. Thorax noir, à duvet et lignes blanchâtres; côtés testacés, à duvet blanchâtre. Abdomen d'un rouge lilas terne, à poils noirs et duvet blanchâtre; bande dorsale noirâtre, large, sur les deux premiers segments, ensuite étroite et formée de taches triangulaires; incisions pâles. Tarses antérieurs bruns. Balanciers bruns. Ailes claires; stigmaté jaunâtre.

De Monte-Video.

35. *TABANUS RUBRITHORAX*, Nob.

Antennis testaceis, apice nigro. Thorace testaceo. Abdomine nigricante, maculis dorsalibus flavescentibus. Pedibus rufis. Alis cellulâ submarginali secundâ appendiculatâ.

Long. 4 l. ♀.

Palpes d'un fauve pâle. Face et front d'un gris jaunâtre; ce dernier à callosité d'un testacé brunâtre en forme de massue. Antennes: les deux premiers articles fauves, à duvet gris; le dernier testacé; les dernières divisions noires. Thorax d'un rouge testacé, à lignes et léger duvet gris. Abdomen noirâtre; tache dorsale, triangulaire,

d'un jaune grisâtre ; à poils jaunes sur chaque segment ; une tache fauve sur les côtés des deux premiers ; incisions jaunâtres ; ventre grisâtre. Pieds fauves ; tarsi bruns ; base des jambes antérieures d'un jaune blanchâtre. Balanciers brunâtres. Cuillerons et ailes clairs ; stigmat fauve ; nervures transversales bordées de brunâtre peu distinct ; deuxième cellule sous-marginale appendiculée.

Du Brésil, à l'ouest de la capitainerie des Mines.

36. TABANUS TESTACEOMACULATUS, Nob.

Niger. Antennis nigris, basi testaceâ. Oculis hirsutis. Abdomine maculis lateralibus testaceis, incisurisque albidis. Pedibus rufis.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes jaunes, à duvet blanc et petits poils noirs. Face et front testacés, à duvet et poils blancs ; ce dernier assez large, à callosité d'un testacé brunâtre, large et arrondie. Antennes : les deux premiers articles testacés ; le troisième noir. Thorax à lignes blanchâtres ; côtés livides, à duvet et poils blanchâtres ; une petite ligne noire au-dessus de l'insertion des ailes. Abdomen noir ; incisions blanchâtres ; une tache d'un testacé obscur, arrondie de chaque côté de tous les segments ; ventre blanchâtre ; une large bande longitudinale grise. Pieds à duvet et poils blancs ; tarsi noirâtres. Balanciers bruns. Ailes claires ; stigmat brunâtre.

Du Chili. Rapporté par M. Gay. Muséum.

37. TABANUS TRIFARIUS, Nob.

Niger. Antennis nigris, basi testaceâ. Oculis hirsutis. Abdomine trifariam maculis albidis. Pedibus testaceis.

Long. 5 l. ♀.

Trompe noire. Palpes d'un jaune pâle. Face jaunâtre, à duvet et poils blancs. Front assez large ♀ ; base blanchâtre ; le reste d'un

testacé brunâtre, luisant, à tache de duvet blanchâtre, traversée par une ligne longitudinale lisse. Antennes : premier article testacé; les deux autres noirs; troisième assez menu, à dent peu distincte. Yeux cuivreux, velus. Thorax noir, à lignes blanchâtres; côtés testacés, à duvet blanchâtre; poitrine noire. Abdomen noir, à trois bandes longitudinales de taches de duvet gris pâle, un peu jaunâtre; les dorsales un peu triangulaires; les latérales un peu carrées, plus ou moins fauves sous le duvet; bord postérieur des segments blanchâtre; ventre brunâtre pâle. Pieds testacés; hanches et tarses noirâtres. Cuillerons blanchâtres. Ailes assez claires; stigmate pâle.

Du Chili. Rapporté par M Gay. Collection de M. Serville.

38. *TABANUS CHILENSIS*, *Nob.*

Niger. Antennis nigris, basi testacé. Abdomine fasciis rufis. Pedibus rufis.

Long. 5 l. ♀.

Corps assez large. Palpes fauves, à duvet blanchâtre. Face fauve, couverte de duvet gris. Front assez large, d'un brun rougeâtre; une assez grande callosité d'un noir brun, luisante, antérieure, au-dessus de la suture. Antennes à premier article testacé. Thorax à bande en avant des ailes et une tache sur les flancs, fauves; écusson noir. Abdomen à bord postérieur des segments fauve. Extrémité des jambes et tarses noirs. Ailes grisâtres.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

39. *TABANUS RUFIVENTRIS*, *Nob.*

Antennis testaceis, apice nigro. Thorace fuscato. Abdomine rufo. Pedibus testaceis.

Long. 6 l. ♂.

Palpes d'un jaune pâle. Face et front d'un gris jaunâtre; ce dernier à callosité brune, sans ligne. Thorax (dépouillé) d'un brun rou-

gêtre; côtés cendrés. Abdomen: vestiges de taches dorsales blanches. Cuillerons grisâtres. Balanciers jaunes. Ailes grisâtres.

De Cuba. M. de La Sagra. Muséum.

Ce Taon est voisin du *Posticus*, mais il a les nervures des ailes sans appendice.

40. *TABANUS PARVIDENTATUS*, *Nob.*

Rufus. Fronte maculis duabus. Antennis dente minutissimâ.

Long. 5 l. ♀.

Palpes fauves, à duvet blanchâtre. Face et front d'un jaune grisâtre; ce dernier à callosité testacée, ovale, et une autre au-dessus plus petite et noire. Antennes testacées; troisième à dent peu distincte. Thorax et abdomen sans duvet. Ailes un peu roussâtres.

Des Antilles. M. Plée. Muséum.

41. *TABANUS ATRATUS*, *Fab., Wied.* — *Tabanus niger*, *Pal., Beauv. ins.* (Page 54, tab. 1, fig. 1.)

Le front est plus large ♀ à proportion que dans les autres espèces. La première cellule postérieure des ailes est fort rétrécie à l'extrémité, comme dans le *T. latus*.

Fabricius lui donne pour patrie les îles de l'Amérique, c'est-à-dire les Antilles; Wiedemann, l'Amérique du Nord. L'individu du Muséum est du Mexique; celui de ma collection, de la Géorgie.

42. *TABANUS TRIMACULATUS*, *Palissot-Beauvois, Wied.*

De l'Amérique septentrionale. C'est probablement par erreur que Wiedemann lui donne l'Amérique méridionale pour patrie. Un individu du Muséum est de la Caroline. Bose lui a donné le nom de *T. Æstuum*.

43. *TABANUS MEXICANUS*, *Linnaeus*, *Fab.*, *Wied.*

Quelles que soient les différences que présentent les ailes, tantôt ponctuées de noir sur toutes les anostomoses et à première cellule postérieure appendiculée, tantôt entièrement sans tache et sans appendice, nous ne pouvons douter que ces différences n'appartiennent à la même espèce, ayant observé une foule d'individus remplissant tous les degrés entre les deux extrêmes.

44. *TABANUS VICINUS*, *Nob.*

Niger. Antennis nigris; articulo tertio rufo, apice nigro. Abdomine incisuris rufis; segmentis tribus primis lateribus rufis. Femoribus nigris, tibiis testaceis.

Semblable au *T. luridus*.

Long. 6 l. ♀.

Front brunâtre; callosité d'un noir luisant ovale, presque ronde, prolongée par une ligne. Les taches latérales des trois premiers segments de l'abdomen d'un fauve rougeâtre vif, sans reflets blancs; bord postérieur des segments fauve; point de taches dorsales distinctes; ventre: les trois premiers segments fauves, à bande longitudinale noire; les autres noirs, à bord postérieur fauve. Pieds antérieurs noirs, à moitié antérieure des jambes fauve; jambes postérieures non frangées.

De la Caroline. Collection de M. Serville.

45. *TABANUS LASIOPHTHALMUS*, *Nob.*

Oculis hirsutis. Thorace nigro. Abdomine rufo, fascia dorsali nigra. Pedibus rufis.

Long. 6 l. ♀

Corps assez large. Trompe noirâtre. Palpes d'un jaune livide pâle.

Face et front à duvet d'un gris blanchâtre; ce dernier à quatre callosités d'un noir brunâtre luisant; la première un peu saillante à la base des antennes; la deuxième contiguë à la première, un peu transversale; la troisième ovalaire, entourée de poils bruns; la quatrième à l'occiput renfermant les ocelles. Antennes: les deux premiers articles brunâtres; le troisième manque. Yeux à deux ou trois bandes irisées. Thorax noirâtre, à lignes grisâtres; côtés d'un rougeâtre assez pâle, à tache noirâtre. Abdomen fauve; bande dorsale noirâtre, contenant à chaque segment une petite tache jaunâtre au bord postérieur; incisions jaunes; ventre d'un fauve pâle. Pieds fauves; tarsi noirâtres. Ailes grisâtres; tache stigmatique brune; cellule costale jaunâtre; nervures transversales à la base des première, deuxième et quatrième cellules postérieures et deuxième sous-marginale bordées de brunâtre.

De la Caroline. Muséum.

Cette espèce a les ailes marquées comme les *T. molestus* et *turbidus*, Wied., mais elle en est très-distincte par les autres caractères.

46. TABANUS CINGULATUS, Nob.

Antennis rufis, apice nigro denteque elongato. Thorace rufo. Abdomine fusco flavo fasciato. Pedibus rufis.

Long. 6 l. ♀.

Corps large. Trompe noire. Palpes d'un jaune blanchâtre. Face et front d'un gris blanc jaunâtre; ce dernier à deux callosités: inférieure d'un fauve brunâtre à peu près carrée, échancrée en-dessus; supérieure noire, allongée, arrondie au milieu, s'étendant en pointe jusqu'à l'inférieure. Antennes aux quatre dernières divisions du troisième article noires. Thorax d'un fauve assez pâle; à trois bandes noires, dont l'intermédiaire est large et les latérales sont étroites, interrompues à la suture; côtés d'un gris blanc jaunâtre; écusson brun. Abdomen brun; segments à bord postérieur jaune, assez large; ventre d'un gris blanc jaunâtre. Pieds fauves;

tarses noirâtres. Cuillerons brunâtres. Ailes assez claires; tache stigmatique brunâtre; cellules costale et médiastine fauves; toutes les nervures et particulièrement les sous-marginale et interno-médiaire plus ou moins bordées de fauve.

De Philadelphie. De la collection de M. Serville.

47. *TABANUS CAROLINENSIS*, *Nob.*

Niger. Antennis rufis, basi cinereâ. Abdomine maculis dorsalibus, incisurisque albidis. Abdomine segmentis quatuor lateribus rufis. Pedibus nigris; tibiis rufis.

Long. 6 l. ♂.

Palpes d'un blanc jaunâtre. Face et front d'un blanc grisâtre. Antennes : les deux premiers articles gris, à longs poils noirs; le troisième d'un fauve vif; les quatre dernières divisions noires. Yeux velus. Thorax noir, à léger duvet gris; lobe triangulaire testacé, avant les ailes; côtés à poils gris. Abdomen noirâtre, à incisions blanchâtres; une tache dorsale, triangulaire, blanchâtre à chaque segment, quelquefois peu distincte; les quatre premiers fauves sur les côtés; ventre fauve, à duvet blanc. Pieds noirs; jambes fauves. Balanciers bruns. Cuillerons brunâtres. Ailes claires; base et bord extérieur jaunâtres; stigmat brun.

La femelle a le front marqué d'une callosité carrée, et une autre petite tache ovale allongée, noires. Les yeux sont nus. Les deux premiers articles des antennes sont nus. L'abdomen a les côtés fauves sur tous les segments.

De la Caroline. Muséum. Bosc ?

48. *TABANUS LUGUBRIS*, *Nob.*

Niger. Alis nigris.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Palpes noirs, à léger duvet gris. Face et front d'un noir luisant;

ce dernier à deux taches grises, triangulaires, latérales, au-dessus de la callosité. Antennes : les deux premiers articles noirs ; le troisième manque. Thorax et abdomen dénudés, d'un noir luisant. Pieds noirs. Balanciers bruns. Ailes d'un noir brunâtre uniforme.

De la Caroline. Muséum.

49. *TABANUS LINEOLA*, *Fab.*, *Wied.*

Wiedemann n'a décrit que la femelle.

Dans cette espèce, les yeux des mâles sont velus, ceux des femelles nus. Troisième article des antennes fauve ; les quatre dernières divisions noires. Dent assez prolongée.

Amérique du nord.

50. *TABANUS COSTALIS*, *Wied.*

Wiedemann n'a connu que le mâle. Le Muséum possède les deux sexes. Le front de la femelle est d'un jaune grisâtre, à callosité presque carrée et petite ligne qui en est un peu séparée, d'un noir luisant.

De l'Amérique du nord. Donné au Muséum de Paris par celui de Philadelphie.

51. *TABANUS PUMILUS*, *Nob.*

Niger. Antennis rufis, basi apiceque fuscis. Abdomine trifariam maculis albidis. Pedibus rufis. Alis cellula submarginali secundâ sæpè appendiculatâ.

Long. 4 l. ♀.

Palpes d'un jaune pâle. Face à duvet d'un gris blanchâtre. Front d'un gris brunâtre ; deux callosités à peu près carrées, noires, ainsi que le vertex. Antennes : les deux premiers articles brunâtres ; troisième fauve, à dernière division brune ; dent peu distincte. Thorax à léger duvet et lignes gris ; cotés d'un testacé brunâtre à duvet gris. Abdomen à trois rangs de taches blanchâtres ; les dorsales trian-

gulaires ; les latérales ovalaires , transversales ; incisions blanchâtres ; ventre brunâtre , à duvet et incisions blanchâtres. Pieds d'un fauve brunâtre ; extrémité des jambes et tarses antérieurs noirs. Ailes claires ; deuxième cellule sous-marginale ordinairement appendiculée ; stigmaté d'un jaune pâle.

De la Caroline. Muséum.

Voisin du *T. bromius*.

52. *TABANUS FUSCONERVOSUS*, *Nob.*

Brunneus. Antennis rufis. Abdomine maculis dorsalibus albidis. Pedibus rufis. Alis nervis fusco marginatis.

Long. 11 l. ♀.

Palpes d'un fauve vif. Face et barbe d'un gris jaunâtre , ainsi que la partie antérieure du front ; partie postérieure brunâtre ; callosité surmontée d'une ligne d'un brun luisant. Thorax (dépeupillé) d'un brun rougeâtre ; côtés et poitrine d'un gris jaunâtre. Abdomen d'un brun noirâtre ; une bande dorsale d'un blanc gris formée de taches un peu triangulaires sur chaque segment ; incisions blanchâtres , peu distinctes ; ventre à incisions plus marquées. Pieds à tarses brunâtres. Cuillerons brunâtres. Balanciers fauves. Ailes un peu rousâtres ; bord extérieur brunâtre.

Patrie inconnue. Muséum.

Cette espèce est voisine du *T. lineatus* , mais elle en diffère par la bande dorsale de l'abdomen et la bordure brune des nervures alaires.

53. *TABANUS INCERTUS*, *Nob.*

Brunneus. Antennis nigris. Abdomine maculis dorsalibus albidis. Pedibus rufis.

Long. 9 l. ♀.

Palpes d'un jaune blanchâtre. Face et front d'un gris jaunâtre ; ce

dernier à callosité brune, en massue. Antennes à premier article livide, noir en-dessus. Thorax brun, sans poils, à duvet gris et lignes blanchâtres; côtés gris. Abdomen tantôt brun, tantôt d'un brunâtre testacé; taches dorsales blanchâtres, triangulaires, peu marquées; taches latérales blanchâtres, arrondies; ventre tantôt d'un brun grisâtre, tantôt fauve à duvet grisâtre. Pieds d'un fauve brunâtre; tarses bruns. Balanciers blanchâtres. Cuillerons et ailes grisâtres; nervures hordées de brunâtre pâle; stigmaté brun.

Du Muséum. Rapporté du midi de la France par M. Audouin avec des insectes indigènes et quelques exotiques, au nombre desquels nous pensons qu'il faut compter cette espèce.

54. *TABANUS LAGENA FERUS*, *Nob.*

Antennis testaceis, apice nigro. Thorace testaceo, vittis nigricantibus. Abdomine rufo. Pedibus rufis.

Long. 7 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes jaunes, à duvet blanc. Face et front d'un gris jaunâtre pâle; ce dernier à callosité testacée, en forme de flacon. Antennes testacées; les quatre dernières divisions du troisième article brunes. Thorax testacé, à duvet blanchâtre et larges bandes noirâtres. Abdomen d'un fauve grisâtre (dénudé), à duvet blanchâtre. Pieds fauves; tarses antérieurs et extrémité des jambes, bruns. Balanciers fauves. Cuillerons et ailes clairs; stigmaté jaunâtre.

Exotique. Muséum. Abdomen mutilé.

55. *TABANUS CASTANEOVENTRIS*, *Nob.*

Thorace rubescente. Abdomine castaneo; maculis dorsalibus albidis; basi rubescente. Pedibus rufis.

Long. 7 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes fauves, à duvet blanc. Face blanche, à poils blancs. Front blanc, callosité large, d'un testacé brunâtre, luisante, s'étendant

jusqu'aux deux tiers de la hauteur; vertex d'un testacé luisant. Antennes : les deux premiers articles fauves, à duvet blanchâtre; le dernier manque. Thorax d'un rouge un peu lilas, à bandes brunâtres et duvet blanc. Abdomen à taches dorsales triangulaires de duvet blanc, ainsi que les incisions; les deux premiers segments d'un rouge livide; les autres d'un brun châtain; ventre rougeâtre à duvet et incisions blancs; bande longitudinale brune. Cuisses fauves; jambes d'un jaune blanchâtre; tarses bruns. Balanciers jaunes. Cuillerons et ailes clairs; stigmaté jaunâtre.

Du Muséum. Patrie inconnue. Nous le croyons exotique.

56. *TABANUS OCHRACEUS*, *Nob.*

Ochraceus. Antennis dente elongato. Alis flavescentibus.

Long. 6 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Tout le corps ferrugineux. Trompe seule noire; front assez large, à ligne élevée, également ferrugineuse. Dernier article des antennes à dent assez alongée. Thorax d'un ferrugineux brunâtre. Ailes jaunâtres, à base et bord extérieur ferrugineux.

Patrie inconnue. Muséum.

Cette espèce ressemble fort au *T. unicolor*, Wied., du Brésil; mais le corps n'est pas comprimé; le dernier article des antennes manquait à l'individu décrit par cet auteur. Elle ressemble aussi au *T. aurora*, *Nob.* Mais le front de celui-ci est fort étroit, et le dernier article des antennes n'a pas la dent prolongée.

57. *TABANUS LATIVENTRIS*, *Nob.*

Antennis rufis, dente elongato. Thorace testaceo. Abdomine lato, ferrugineo. Pedibus rufis. Alis flavescentibus. (Tab. 18, f. 1.)

Long 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes fauves. Face d'un gris jaunâtre. Front d'un fauve brunâtre,

assez convexe dans sa largeur et entièrement lisse. Antennes fauves; dernier article à dent allongée. Thorax d'un rouge testacé. Abdomen large, déprimé, d'un jaune ferrugineux. Pieds fauves; moitié antérieure des jambes jaune; jambes antérieures un peu renflées. Cuillères roussâtres. Balanciers d'un blanc jaunâtre. Ailes jaunâtres; bord extérieur jaune.

Exotique. Patrie inconnue.

58. *TABANUS DUBIUS*, *Nob.*

Niger. Antennis nigris; articulo tertio basi testaceâ. Oculis hirsutis. Abdomine maculis dorsalibus cinereis. Pedibus nigris; tibiis rufis.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes jaunes, à duvet blanc. Face et front d'un gris blanchâtre; ce dernier à deux callosités à peu près carrées et vertex noirs. Thorax à vestiges de poils jaunes; côtés gris. Abdomen à taches dorsales grises, triangulaires, et une bande latérale grise de chaque côté; un peu de fauve de chaque côté du deuxième segment; ventre noir, à duvet gris, incisions blanchâtres et une bande longitudinale de reflets noirâtres. Cuisses noires, à duvet gris; jambes fauves; antérieures à extrémité noire; tarsi antérieurs noirs; intermédiaires et postérieurs bruns, à premier article fauve. Ailes claires; stigmatisme fauve.

Patrie inconnue. Muséum.

8. *G. DIABASE*, *DIABASIS*, *Macq., S. à B.*

Car. gén. Palpes ♀ allongés, subulés. Face courte, convexe, nue; point de fossettes; joues velues. Front assez étroit ♀, à callosité un peu convexe. Antennes couchées, allongées, insérées plus bas que la moitié de la hauteur de la tête; premier article un peu allongé, cylindrique, conique; deuxième court, cyathiforme; troisième triple du premier, conique, arqué, de

cinq divisions, dont la première plus longue et plus épaisse à la base. Yeux ronds. Point d'ocelles. Jambes antérieures un peu arquées et élargies. Ailes écartées; deuxième cellule sous-marginale sans appendice, à nervure extérieure ordinairement presque droite.

Nous décrivons et nous figurons trois nouvelles espèces de Diabases, genre que nous avons établi dans les Suites à Buffon et dont nous donnons les caractères avec plus de développement. Ce genre réclame aussi le *T. bivittatus*, Wied., que nous avons décrit dans cet ouvrage sous le nom d'*Hæmatopota bivittata*, et nous croyons que les *H. crassipes* et *podagrica*, Fab. et Wied., doivent également y être compris.

Les espèces connues sont de l'Amérique méridionale.

1. DIABASIS SCUTELLATA, Nob.

Nigra. Antennis scutelloque rufis. Pedibus nigris; tibiis posticis albis. Alis nervis transversalibus fusco marginatis. (Tab. 18, f. 2.)

Long, 3 l. ♀.

D'un noir luisant. Front à léger duvet grisâtre et callosité luisante. Thorax à tache triangulaire, jaune, de chaque côté, en avant des ailes; épaules brunes; bord postérieur fauve, à poils jaunes; écusson fauve. Abdomen d'un noir luisant. Pieds noirs; intermédiaires à jambes et premier article des tarses blancs; postérieurs: jambes blanches, à extrémité noirâtre, premier article des tarses blanc. Balanciers jaunes. Ailes claires; bord extérieur jaunâtre; stigmate brun; nervures transversales terminant les cellules basilaires bordées de brun; une bande transversale étroite, brune, passant sur la base de la deuxième cellule sous-marginale.

De Cayenne. Muséum.

Il est probable que l'individu que nous décrivons avait quelque duvet dont il a été dépouillé.

Il ressemble au *Bicineta* ; mais, outre que l'abdomen n'a pas de bandes, le premier article des antennes est plus court.

2. *DIABASIS FUSCIPENNIS*, *Nob.*

Thorace testaceo. Abdomine flavescente. Femoribus fuscis ; tibiis albidis. Alis fuscans.

Long. 4 l. ♀.

Palpes d'un fauve brunâtre. Face et front d'un gris brunâtre ; ce dernier à callosité noire, grande, surmontée d'une ligne. Antennes : les deux premiers articles fauves ; le troisième manque. Thorax d'un testacé brunâtre ; côtés et écusson de la même couleur. Abdomen transparent, d'un jaune brunâtre. Cuisses brunes ; jambes d'un blanc jaunâtre, à extrémité brunâtre ; tarses antérieurs noirs ; intermédiaires et postérieurs bruns, à premier article jaune. Balanciers bruns. Cuillerons bruns. Ailes brunâtres ; bord intérieur jaunâtre.

Du Brésil.

3. *DIABASIS ATÆNIA*, *Nob.*

Flavida. Tibiis tarsisque anticis nigris. Alis apice fusco.

Long. 4-4 $\frac{1}{2}$ l.

Palpes d'un fauve clair. Face et front à callosité brune. Antennes fauves ; les dernières divisions du troisième article brunâtres. Thorax à fond brun, duvet d'un gris jaunâtre et petits poils jaunes. Abdomen fauve à duvet jaune. Pieds fauves. Ailes un peu jaunâtres ; stigmaté quelquefois brun.

Cette espèce a été trouvée à la Caroline et au Brésil, aux environs de Para. Muséum.

4. *DIABASIS INTERRUPTA*, *Nob.*

Antennis fulvis. Thorace cinereo-flavicante. Abdomine rufo, fasciis tribus nigris, interruptis. Pedibus rufis ; tibiis fuscis.

Long. 3 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes fauves, épais, à extrémité pointue. Face luisante, jaune, à tache brune au milieu; côtés mats. Front d'un fauve grisâtre, à callosité noire, cordiforme. Antennes fauves; les quatre dernières divisions du troisième article un peu brunâtres. Thorax noir, à duvet jaunâtre. Abdomen d'un fauve luisant; quatrième, cinquième et sixième segments à bord antérieur noir, interrompu au milieu. Pieds fauves; jambes brunes, épaisses, arquées; tarsi antérieurs bruns. Ailes claires; stigmate et petite tache, au bord extérieur près de l'extrémité, brunâtres; deuxième cellule sous-marginale à nervure extérieure un peu arquée.

Du Brésil, à l'ouest de la Capitainerie des mines.

9. G. LÉPISÉLAGE, *LEPISLAGA*, *Nob.*; *TABANUS*, *Wied.*

Car. gén. des Taons. Corps revêtu d'écaillés. Palpes ♀ allongés, ovales, obtus. Face courte, saillante, nue. Front allongé, un peu plus large que dans les Taons. Antennes insérées plus bas que les yeux sur une petite élévation antérieure; troisième article non échancré, rétréci, mais sans pointe à l'extrémité. Jambes élargies, surtout les antérieures, droites en-dedans, arquées en-devant. Ailes à demi ouvertes.

Le *Tabanus lepidotus*, *Wied.*, diffère des autres Taons par ces divers caractères et nous paraît constituer un genre particulier voisin des Diabases. Le port écarté des ailes et leur coloration le font ressembler aux Chrysops et trompent d'abord sur son compte; mais l'erreur se dissipe au premier examen. La forme du front, de la face, des antennes diffère également de celle des Chrysops et des Taons, et en joignant à ces caractères différentiels la dilatation des jambes et les écaillés qui revêtent le corps, il ne reste aucun doute sur la nécessité de considérer ce Tabanien comme type d'un nouveau genre, auquel nous don-

nous le nom de Lépisélage , de *λεπίς* et de *σελαγέω*, écailles brillantes.

Ce joli Diptère appartient à l'Amérique méridionale. M. Wiedemann a décrit des individus venant du Brésil. Celui dont je donne la figure et la description en diffère par les pieds; il a été rapporté de la Guyane par M. Leprieur et se trouve au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

1. LEPISELAGA LEPIDOTA. *Tabanus lepidotus*, Wied., N.º 123.

Viride auratus. (Tab. 18, f. 3.)

Long. 3 l.

Noir, à écailles d'un vert doré. Palpes, face et joues d'un noir luisant. Front à écailles vertes, à partie antérieure et callosité noires. Antennes fauves. Pieds noirs; premier article des tarsi antérieurs à ligne longitudinale blanche du côté antérieur; premier article des autres entièrement blanc ♀.

De la Guyane et du Brésil.

10. G. ACANTHOCÈRE, ACANTHOCERA, Macq., S. à B.

Le *Tabanus longicornis*, Fab., *hæmatopota id.*, Wied., pour lequel nous avons formé ce genre dans les Suites à Buffon, présente un ensemble de caractères qui le distinguent de tous les Tabaniens et qui exigent de l'isoler.

Le Brésil est sa patrie.

11. G. SILVIUS, SILVIUS.

Des quatre Tabaniens exotiques que le savant Wiedemann a compris dans le genre *Silvius*, trois présentent des caractères étrangers à l'espèce européenne. Les *S. vulpes* et *esenbeckii* ont les nervures des ailes disposées comme dans les Pangonies, c'est-à-dire la première cellule postérieure fermée. Dans le

S. denticornis les antennes sont munies d'une dent, ce qui les rapproche fort des Taons, n'en différant plus que par la présence des ocelles et par la conformation des palpes dans les mâles, si toutefois le deuxième article en est cylindrique comme dans le *Silvius* de l'Europe, ce dont Wiedemann ne fait pas mention.

Le peu d'unité que présente ce genre dans sa conformation se montre également dans son habitat. Trois espèces se trouvent au Brésil; une dans l'Amérique du Nord, une en Europe et une dernière est comme égarée au cap de Bonne-Espérance.

1. SILVIUS SYLVEIRII, Nob.

Niger. Abdomine lineis tribus transversalibus albis. Pedibus nigris; tibiis albis. Alis limbo externo fusco. (Tab. 19, fig. 1.)

Long. 6 l. ♀.

Corps étroit. Palpes épais, obtusément pointus, noirs. Face noire, à léger duvet gris. Barbe blanchâtre. Front noir; callosité carrée allongée. Antennes noires. Thorax à tache brunâtre, à duvet blanc en avant et au-dessus des ailes. Abdomen étroit, convexe, d'un noir luisant; premier, deuxième et quatrième segments à bord postérieur blanchâtre, à poils blancs. Jambes blanches, à extrémité noire. Balanciers bruns. Cuillerons brunâtres. Ailes claires; bord extérieur d'un noir brunâtre.

Du Brésil. M. Sylveira. Muséum.

12. G. CRHYSOPS, CHRYSOPS.

Les espèces exotiques, maintenant au nombre de trente et plus, présentent quelques légères modifications aux caractères génériques. Les palpes sont courts et le front s'élargit dans le *C. frontalis* ♂, Nob.; la face se produit en avant dans le *bifasciata*, Nob.; les antennes s'allongent dans le *longicornis*,

et le deuxième article égale les deux autres. L'abdomen est étroit et convexe dans la même espèce. Les ailes, toujours ornées de bandes diversement disposées, ont la nervure extérieure de la deuxième cellule sous-marginale tantôt droite, tantôt arquée, et la cellule anale quelquefois fermée comme dans les autres Tabaniens.

Les Chrysops exotiques, bien moins nombreux que les Taons, sont cependant très-répandus. L'Amérique en possède la plus grande partie. Le Bengale, Tranquebar, le Japon, Java, les connaissent. Deux de nos espèces nouvelles sont de l'Afrique, qui n'en comptait pas. Il n'y a que la Nouvelle-Hollande et les îles de l'Océanie qui n'en offrent pas encore.

1. CHRYSOPS LONGICORNIS, *Nob.*

Antennis elongatis, nigris, basi rufâ. Thorace nigro. Abdomine rufo, maculé nigrâ, cordiformi. Femoribus flavis; tibiis fuscis. Alis margine externo fasciâque fuscis. (Tab. 19, fig. 2.)

Long. 3 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes jaunâtres. Face fort saillante, d'un jaune pâle, à deux taches noires. Front un peu rétréci postérieurement, ardoisé, à callosité et vertex noir. Antennes longues d'une ligne et demie; les trois articles d'égale longueur; premier d'un fauve pâle; deuxième brun; troisième noir. Thorax noir; des poils d'un jaune d'or sous les épaules, en avant des ailes et au bord postérieur. Abdomen étroit, convexe, un peu arqué, fauve; premier article noir; une tache triangulaire noire, s'étendant depuis la base du deuxième segment jusques près du bord postérieur du troisième; sixième à extrémité et côtés bruns; ventre jaune, à premier, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième segments bruns; troisième et quatrième à côtés jaunes; hanches brunes; cuisses jaunes; jambes brunes; antérieures dilatées et arquées en avant; tarses antérieurs bruns; intermédiaires et postérieurs jaunes, à dernier article brun. Balanciers bruns. Ailes

très-claires; bord extérieur brun, étroit, élargi à la base; une bande brune transversale, atteignant le bord intérieur en s'affaiblissant; cellule anale entr'ouverte.

Du Sénégal. Muséum. M. Guérin.

2. CHRYSOPS OBLIQUEFASCIATA, *Nob.*

Nigra. Antennis nigris. Pedibus rufis. Alis limbo externo fasciâque obliquâ fuscis.

Long. 4 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes bruns. Face à duvet d'un jaune pâle; callosités de la même couleur; une tache noire de chaque côté de l'insertion de la trompe. Front gris cendré; callosité et vertex noirs. Antennes noires; articles d'égale longueur. Thorax noir, à lignes blanchâtres; une tache de duvet jaune en avant des ailes, se prolongeant en-dessous. Abdomen noir, à duvet gris et incisions blanchâtres. Tarses antérieurs noirs. Balanciers bruns. Ailes jaunâtres; bord extérieur brun, ainsi qu'une large bande oblique, droite du côté postérieur, en zig-zag à l'antérieur; bord intérieur des ailes brunâtre.

Du Cap. Delalande. Muséum.

3. CHRYSOPS BIFASCIATA, *Nob.*

Antennis nigris, basi rufâ. Thorace nigro. Abdomine rufo; Fasciis duabus longitrorsum nigris. Pedibus rufis. Alis limbo externo fasciâque fuscis.

Long. 4 l. ♀.

Palpes et face fauves; cette dernière fort convexe. Front d'un gris jaunâtre, à callosité et vertex noirs. Antennes: les trois articles d'égale longueur; le premier fauve; les deux autres noirâtres. Thorax à large bande dorsale de duvet gris; une tache de duvet jaune en avant des ailes, prolongée en-dessous; écusson d'un fauve testacé.

Abdomen à deux bandes longitudinales noires, commençant près de la base du deuxième segment; ventre noir, à deux bandes longitudinales fauves, qui ne dépassent pas le cinquième segment. Pieds d'un fauve testacé. Balanciers bruns. Ailes claires, à bord extérieur et bande transversale bruns, s'affaiblissant vers le bord intérieur.

Du Bengale, rapporté par MM. Diard et Duvaucel. Muséum.

4. *CHRYSOPS TRANSLUCENS*, *Nob.*

Niger. Abdomine segmentis primo secundoque basi albo-pelucidis. Femoribus fuscis, infra rufis; tarsis rufis. Alis fasciâ nigrâ, ad marginem internum excisâ.

Long. 4 l.

Palpes brunâtres. Face d'un fauve pâle, luisant; côtés et joues d'un noir luisant, à tache de duvet gris au bord des yeux. Front dénudé, entièrement d'un noir luisant. Antennes: premier article nu, d'un fauve pâle, de longueur ordinaire; deuxième nu, de la longueur du premier, d'un fauve brunâtre; troisième manque. Thorax dénudé, d'un noir luisant; une tache triangulaire de poils dorés en avant des ailes. Abdomen: premier segment d'un blanc transparent, à bord postérieur noir, un peu rétréci au milieu, réduit à rien aux bords extérieurs; deuxième d'un blanc argenté, à grande tache dorsale triangulaire noire au bord postérieur, au milieu de laquelle il se trouve une petite tache dorsale blanche, transparente, triangulaire; troisième d'un noir luisant, à petite bande dorsale blanche, faisant suite à celle du deuxième; les autres d'un noir luisant; ventre: les deux premiers segments d'un blanc transparent; deuxième à bords extérieurs noirs. Guisses d'un brun noirâtre en-dessus; postérieures noires; jambes brunes, assez épaisses; tarsi antérieurs bruns; base du premier article fauve; intermédiaires et postérieurs fauves; derniers articles bruns. Balanciers noirs. Ailes hyalines: bordure extérieure étroite, s'étendant jusqu'à l'extrémité; une petite tache près

de la base et une bande transversale brunes ; la bande échancrée dans le milieu de la cinquième cellule postérieure.

De Java. Collection de M. Serville.

Ce *Chrysops* a de grands rapports avec le *C. pellucidus*, Fab. et Wied., dont il n'est peut-être qu'une variété, mais qui en diffère particulièrement par les antennes longues d'une ligne et demie (quoique le troisième article manque au *C. translucens*, elles ne peuvent pas atteindre cette longueur); [par l'abdomen et par les pieds noirs.

5. CHRYSOPS DISPAR, *Fab., Wied.*

Un individu ♀, de Java et de la collection de M. Serville, diffère de la description de Wied. par la face d'un noir luisant, à tache grise de chaque côté; par le front gris, avec les deux callosités noires; par le bord postérieur du thorax à poils dorés; par l'écusson noir; par les pieds fauves à hanches noires, ainsi que les cuisses postérieures.

6. CHRYSOPS TRIFARIA, *Nob.*

Nigra. Antennis nigris, basi rufá. Thorace lineis quinque flavis. Abdomine trifariam maculis flavis. Pedibus rufis. Alis basi, limbo externo fasciâque fuscis.

Long. 3 l.

Palpes fauves. Face fauve, à callosités noires. Front grisâtre, à callosités et vertex noirs. Antennes : articles d'égale longueur; premier fauve; les autres noirs. Thorax à quatre lignes jaunes; chaque segment de l'abdomen à tache dorsale triangulaire et deux latérales moins grandes, d'un jaune pâle; de plus une tache semblable au bord antérieur du deuxième; hanches et genoux noirs; tarses noirs; les deux premiers articles des intermédiaires et des postérieurs fauves;

cuisse postérieure à base noire. Balanciers noirs. Ailes : base et bord extérieur bruns, ainsi qu'une bande transversale en zig-zag du côté postérieur.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

7. CHRYSOPS FRONTALIS, *Nob.*

Nigra. Antennis nigris. Femoribus nigris; tibiis anticis fuscis; posticis rufis. Alis fuscis, maculis quatuor albidis.

Long. $3 \frac{3}{4}$ l. ♂.

Palpes courts, bruns. Face peu saillante, à duvet d'un gris jaunâtre, à callosités d'un jaune brunâtre. Front étroit, mais non linéaire, noir. Articles des antennes d'égale longueur. Thorax dénudé; des vestiges de poils jaunes sur les côtés. Abdomen dénudé; incisions un peu jaunâtres. Cuisses noires; jambes fauves; antérieures brunes; tarsi fauves; antérieurs noirs. Balanciers noirs. Ailes brunes; un espace clair à l'extrémité du bord intérieur; une tache claire à l'extrémité des cellules basilaires et au milieu de la quatrième postérieure.

De Saint-Domingue.

Les dimensions du front rendent le sexe douteux; il est plus étroit que celui des femelles et plus large que celui des mâles ordinaires; mais la sombre livrée des ailes est semblable à celle des mâles.

8. CHRYSOPS COSTATA, *Fab., Wied.*

La femelle seule a été décrite. Le mâle a la face entièrement jaune. Les antennes sont plus longues : les deux premiers articles jaunes; le troisième brun. Thorax d'un jaune soyeux, à bandes très-peu distinctes.

De Cuba. Ma collection.

9. CHRYSOPS TRINOTATA, Nob.

Nigra. Antennis rufis. Abdomine maculis tribus flavis. Pedibus rufis. Alis fuscis, limbo interno lineâque transversali arcuatâ hyalinis.

Long. $3\frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe et palpes noirs. Face fauve; les deux callosités latérales noires. Front noir; un peu de fauve à la base. Antennes: les deux premiers articles fauves; troisième manque. Thorax à bande fauve au-dessus et au-dessous des ailes; une autre entre les pieds antérieurs et les intermédiaires. Deuxième segment de l'abdomen à trois taches longitudinales, assez étroites, d'un jaune pâle, n'atteignant pas le bord antérieur, quelquefois peu distinctes; les autres à liseré fauve, peu distinct. Cuisses à base brune; jambes et tarses antérieurs noirâtres; jambes et tarses postérieurs à extrémité brunâtre. Balanciers bruns.

De Philadelphie. Collection de M. Serville.

10. CHRYSOPS NIGRA, Nob.

Nigra. Antennis basi rufâ. Alis hyalinis, limbo externo fasciâque trigonâ, fuscis.

Long. 5 l. ♀.

Palpes bruns. Face fauve; côtés à duvet d'un gris jaunâtre; callosités noires. Front ardoisé, à callosité et vertex noirs. Antennes: premier article fauve; deuxième plus court, d'un fauve brunâtre; troisième noir. Thorax dénudé, à lignes peu distinctes; côtés à poils jaunes. Abdomen dénudé. Cuisses noires; jambes un peu renflées, noires, à base fauve; postérieures entièrement noires; tarses antérieurs noirs; intermédiaires et postérieurs jaunes; les trois derniers articles noirs. Balanciers bruns. Ailes claires; bord extérieur brun

jusqu'à la bande seulement, un peu élargi avant de l'atteindre ; bande transversale terminée en pointe au bord intérieur.

De l'Amérique du Nord. Bastard. Muséum.

Dans un autre individu les antennes sont entièrement brunes.

11. CHRYSOPS PALLIDA, Nob.

Antennis rufis. Thorace rufo, vittis duabus fuscis. Abdomine fulvo, incisuris fuscis. Pedibus rufis. Alis basi, limbo externo, fasciâ transversâ, apiceque fuscâ.

Long. 3 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Palpes et face d'un fauve luisant, bordé de duvet blanchâtre. Front à duvet blanchâtre ; callosité assez proéminente, d'un jaune luisant ; vertex noir. Antennes : les deux premiers articles presque nus, un peu plus épais que dans le *C. cæcutiens* et un peu ovalaires ; deuxième un peu moins alongé que le premier ; troisième noir, à première division fauve. Abdomen d'un fauve brunâtre ; bord postérieur des segments jaune. Pieds fauves. Ailes à cellule anale ouverte.

Un autre individu, sans tête, diffère de celui là en ce que l'extrémité de l'aile est claire, à l'exception du bord extérieur.

Cette espèce est voisine du *C. marmoratus*, qui a également la cellule anale ouverte ; mais, indépendamment de quelques différences dans les couleurs, la conformation des antennes est différente et la cellule discoïdale n'a pas de tache claire.

Patrie inconnue, peut-être la France.

G. HÆMATOPOTE, HÆMATOPOTA.

Le type singulier de notre *H. pluvialis* s'est retrouvé, avec de légères modifications, en Afrique, dans l'Inde, à la Chine, à Java et dans l'Amérique méridionale, mais en un petit nombre d'espèces.

M. Wiedemann a compris parmi les Hæmatopotes le *Tabanus*

longicornis, Fab., dont nous avons formé le G. Acanthocère. Nous en distrayons aussi les *H. podagrica* et *crassipes*, Fab., pour les transporter dans le G. Diabase.

1. HÆMATOPOTA IRRORATA, Nob.

Rufa. Antennis articulo primo elongato, cylindrico. Pedibus rufis; tibiis albo annulatis. Alis rufis, albo punctatis. (Tab. 19, f. 3.)

Long. 4 l. ♀.

Palpes fauves. Face d'un gris jaunâtre. Front d'un brun grisâtre; base d'un noir luisant; une tache ovale, oblique, d'un noir mat, de chaque côté du front, au bord des yeux et contiguë à la tache noire de la base. Antennes: les deux premiers articles fauves; le premier long, cylindrique; le troisième manque. Thorax fauve; côtés à léger duvet gris. Abdomen fauve. Pieds fauves; tarses bruns; jambes antérieures à anneau blanchâtre à la base; jambes intermédiaires et postérieures à deux anneaux d'un blanc jaunâtre et extrémité brunâtre. Balanciers bruns. Ailes d'un brun roussâtre assez clair, parsemées de points blanchâtres; un cercle blanchâtre vers le milieu de la cellule marginale.

De Java. Muséum.

2. HÆMATOPOTA PUNCTULATA, Nob.

Nigrâ. Abdomine incisuris albis. Pedibus nigris; tibiis albo annulatis. Alis fuscis, albo punctatis.

Long. 3 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Abdomen à incisions blanchâtres. Pieds noirs; jambes dilatées, à deux petits anneaux blancs; premier article des tarses à base blanche. Ailes d'un brun assez clair; pointillées de blanc; une petite bande blanche près du bord postérieur, extrémité des cellules postérieures à petite raie blanche; les taches près de la base sont en croissant, étroites; stigmate brun.

De la Caroline. Muséum. Étiqueté *Chrysops oculata*, Bosc. Le

seul individu connu est mutilé. Une tête étrangère, appartenant à un Chrysops (ce qui a sans doute occasioné l'erreur), a été substituée à celle qui manquait. Outre la disposition des nervures et les taches des ailes, qui indiquent que c'est une Hæmatopote, la conformation et les anneaux des jambes en fournissent encore une preuve.

2.^e FAMILLE.

NOTACANTHES, *Notachanta*.

- | | | |
|---|--|--|
| Palpes cylindriques. Dernier article des antennes de huit divisions. Ailes à nervures fortes; cellules marginale, sous-marginale et discoïdale de grandeur ordinaire. | Palpes plus longs que la trompe. Dernier article des antennes aplati. Ecusson mutique. Jambes postérieures sans ergots. Quatrième cellule postérieure des ailes fermée. Corps grand, large..... | 1. ACANTHOMÉRIDES. |
| | | Palpes ne dépassant pas la trompe. Dernier article des antennes conique. Ecusson à pointes. Jambes postérieures terminées par des ergots. Quatrième cellule postérieure des ailes ouverte. Corps médiocre..... |
| Palpes à dernier article rond ou ovale. Dernier article des antennes ordinairement de quatre ou cinq divisions. Ailes ordinairement à nervures faibles; cellules marginale, sous-marginale et discoïdale ordinairement petites. | Dernier article des antennes à huit divisions. Yeux séparés ♂. Abdomen étroit, de sept segments distincts. Ailes à nervures fortes; cellules marginale, sous-marginales et discoïdale de grandeur ordinaire. | 3. XYLOPHAGIDES. |
| | | Dernier article des antennes ordinairement de 4 ou 5 divisions..... |
| | Yeux ordinairement contigus ♂. Abdomen de cinq segments distincts. Ailes à nervures faibles; cellules marginale, sous-marginales et discoïdale petites..... | |

Les Notachantes exotiques, riches en modifications organiques, sont répandus sur toutes les parties du globe. Cependant l'Amérique méridionale en possède la plus grande partie, actuellement au nombre d'environ soixante. C'est au Brésil que nous devons la tribu des Acanthomérides et, parmi les Stratiomydes,

les genres Hermétie, Cyphomyie, Acanthine, Acrochæte, Hopliste, Dicranophore, Rhaphiocère, Basentidème. L'Afrique produit les genres Platyne et Phyllophore; l'Asie orientale, les genres Ptilocère et Eudmète. Un assez grand nombre d'espèces exotiques appartiennent aussi aux genres connus en Europe et particulièrement aux Odontomyies et aux Sargus.

1.^{re} TRIBU.

ACANTHOMÉRIDES, *Acanthomeridæ*, Nob.

Car. Corps large. Tête ordinairement épaisse. ♂ ♀ Trompe peu ou point saillante. Palpes beaucoup plus longs que la trompe logée entr'eux; de deux articles allongés, cylindriques; le premier velu, ridé; lèvres terminales épaisses, allongées; labre moins allongé que la trompe, obtusément pointu; soies courtes, sétiformes, paraissant au nombre de quatre, ♂ ♀, mais peu distinctes. Face à proéminence dans les femelles et quelquefois dans les mâles. Front sillonné longitudinalement ♀. Des ocelles. Antennes: les deux premiers articles courts; le dernier allongé, comprimé, conique, arrondi à la base, de huit divisions, dont la dernière longue et pointue; quelquefois un style terminal une fois plus long que l'article. Yeux très-grands ♂. Thorax convexe; écusson mutique. Abdomen large, déprimé; celui du mâle ovale, de sept segments; celui de la femelle large, de quatre segments formant à peu près un carré allongé, et de trois autres étroits, ridés transversalement, rentrant les uns dans les autres et servant de gaine à un oviducte allongé, déprimé, ridé transversalement et terminé par deux petits crochets velus, obtus. Pieds: cuisses postérieures allongées, terminées par une petite pointe au côté extérieur; quelquefois une épine en-dessous; jambes intermédiaires terminées par deux fort petits ergots; tarsi grêles. Ailes assez étroites; cellule marginale distincte;

deuxième sous-marginale médiocre ; deuxième postérieure quelquefois fermée, et quatrième presque toujours fermée.

Tête ordinaire.¹ épaisse, aussi large que le thorax. Palpes à premier article aussi long que le deuxième ; deuxième cylindrique. Face à petite proéminence arrondie ♀. Ailes à première cellule post.^{re} ouverte.... 1. ACANTHOMÈRE.

Tête déprimée, moins large que le thorax. Palpes à premier article une fois moins long que le second qui est conique. Face à proéminence subulée ♂ ♀. Cuisses postérieures munies d'une pointe en-dessous, vers les trois quarts de la longueur. Ailes à première cellule postérieure rétrécie ou fermée..... 2. RHAPHIORHYNQUE.

Les genres Acanthomère et Rhaphiorhynque, entièrement composés d'espèces américaines, présentent quelques rapports de faciès et de conformation avec les Tabaniens. Cependant, un examen attentif nous a démontré qu'ils n'en présentent pas les caractères essentiels. La trompe, au lieu des quatre lancettes acérées qu'elle renferme dans les femelles de cette famille, indépendamment du labre et de la langue, nous a offert dans l'un et l'autre sexe deux soies courtes et menues. Les différences ne sont pas moins grandes dans la conformation des palpes. La plupart de ces caractères les rapprochent au contraire des Notacanthes ; et, comme ils présentent d'ailleurs ceux qui appartiennent aux deux familles des Entomocères, c'est-à-dire les antennes divisées en segments et les tarse munis de trois pelottes, il devient indispensable de les comprendre parmi la dernière de ces familles. Cependant nous ne pensons pas qu'il soit possible de les ranger dans l'une des tribus précédemment

établies pour les Notacanthes : le faciès, la conformation des palpes, l'absence des pointes de l'écusson et les nervures des ailes s'y refusent. Il nous paraît donc nécessaire de former pour eux une tribu particulière que nous plaçons à la tête de la famille, comme servant de transition pour arriver aux Tabaniens.

1. G. ACANTHOMÈRE, ACANTHOMERA.

L'organisation des Acanthomères se modifie singulièrement dans la forme des antennes. Dans les unes, le troisième article est simplement terminé en pointe effilée; dans l'*A. seticornis* il l'est par un style très-menu, très-distinct, une fois plus long que l'article, et non de la longueur de l'article comme le dit Wiedemann. Suivant cet auteur, ce troisième article, au moins dans l'*A. vittata*, est beaucoup plus court et moins distinctement annelé dans le mâle que dans la femelle. L'existence de ce style, qui ne se manifeste dans aucun autre Tabanien, paraît être encore un indice que les Acanthomères n'appartiennent pas à cette famille, mais à celle des Notacanthes, dans laquelle les antennes sont assez souvent accompagnées d'un style.

Le nom générique que leur a donné M. Wiedemann paraît l'avoir été d'après un caractère que cet auteur a assigné à ce genre, en le confondant avec les Rhaphiorhynques, qui ont une épine sous les cuisses postérieures, tandis que les Acanthomères en sont dépourvues.

Ces grands Diptères n'ont encore été observés qu'au Brésil et à Cayenne.

1. ACANTHOMERA PICTA, *Wied.*

Wiedemann a décrit le mâle. Une femelle du Muséum en diffère ainsi : long. 17 lignes, sans compter les trois derniers segments de l'abdomen formant l'oviducte. Palpes noirs. Face à duvet d'un gris roussâtre; un petit tubercule arrondi au-dessus de l'ouverture buc-

cale. Front d'un jaune grisâtre, ridé longitudinalement, à vertex noir. Thorax à épaules blanches. Abdomen de quatre segments larges et de trois autres formant l'oviducte. Cuisses noires; jambes d'un brun noir; tarsi de la même couleur; premier article des postérieurs fauve. Ailes noires, à extrémité moins foncée et bord des nervures transversales d'un blanc jaunâtre.

Du Brésil. M. Sylveira. Muséum.

2. ACANTHOMERA VITTATA. *Wied.*

Un individu ♀ qui m'a été donné par M. le comte Dejean, diffère de la description de Wiedemann par les antennes noires, par une bande transversale, étroite, noire, sur le troisième segment avant le bord postérieur, par le ventre noir; les tarsi postérieurs seuls ont le premier article jaune.

Un individu ♀, du Muséum, diffère de la description par les antennes brunes et par tous les tarsi d'un jaune fauve.

3. ACANTHOMERA SETICORNIS, *Wied.* N.º 1. (Tab. 20, f. 1.)

Long. 13 l. ♀, jusqu'à l'extrémité du quatrième segment de l'abdomen.

Trompe et palpes noirs. Face et front à duvet d'un gris brunâtre pâle; côtés du front et derrière de la tête blanchâtres, tubercule de la face arrondi, brun, nu. Ocelles insérées sur une petite saillie brune. Antennes noires, de la longueur de la tête; divisions du troisième article très-distinctes; dernière conique, formant le tiers de la longueur de l'article; extrémité de la pointe fauve. Yeux bruns. Thorax d'un brun noirâtre; une large bande d'un gris brunâtre, antérieurement à reflets blanchâtres, divisée par une ligne longitudinale fauve, et bordée extérieurement de noir: tubercules des épaules d'un brun blanchâtre; écusson brun. Abdomen d'un fauve vif, mat, bordé irrégulièrement de noir; un point blanc de chaque côté des deuxième et

troisième segments, au bord postérieur; deuxième à ligne transversale brune, près du bord postérieur; troisième à bande transversale noire, étroite, également près du bord postérieur; les cinquième, sixième, septième et huitième noirs, striés latéralement; huitième prolongé par un petit oviducte bifide à l'extrémité; ventre noir. Pieds noirs; cuisses postérieures garnies en-dessous de poils denses assez courts; pas de pointe en-dessous; tarsi postérieurs à premier et cinquième articles fauves; les deuxième, troisième et quatrième bruns. Balanciers bruns: ailes brunes, plus foncées à la base; la plupart des nervures bordées de blanc jaunâtre.

Cette description diffère de celle du mâle, donnée par M. Wiedemann, par la brièveté relative de la dernière division du troisième article des antennes, par la couleur de la face et des palpes, par celle des côtés du thorax, du ventre et des pieds.

Du Brésil.

2. G. RHAPHIORHYNQUE, RHAPHIORHYNCHUS.

Wiedemann assigne pour caractères à ce genre, pour le distinguer des Acanthomères, le premier article des palpes quatre fois moins long que le deuxième et la face munie d'une proéminence subulée. C'est d'après un individu femelle (1) qu'il établit ces marques distinctives. Deux mâles appartenant au Muséum nous ont donné l'occasion de comparer et peut-être de rectifier le caractère tiré des palpes et d'en indiquer de nouveaux. Dans ces deux individus, le deuxième article des palpes est à peine double du premier. La tête est moins large que le thorax et déprimée. Les cuisses postérieures

(1) M. Wiedemann, dans le supplément du deuxième volume de son ouvrage, dit que depuis la publication du dernier il a vu deux mâles dans le Muséum de Berlin; mais il ne change rien aux caractères génériques.

sont plus longues et atteignent l'extrémité de l'abdomen. Quant à l'épine dont elles sont armées en-dessous, Wiedemann n'en fait pas mention dans le texte et les représente dans la figure, tandis que parmi les caractères des Acanthomères, il porte cette épine et ne la représente pas. Cette confusion paraît exister aussi dans le nom générique. Les ailes ont la deuxième cellule postérieure plus rétrécie à l'extrémité, et même, dans l'un des individus du Muséum, elle est entièrement fermée et est suivie d'une petite nervure.

1. RHAPHIORHYNCHUS PLANIVENTRIS, *Wied.* (Tab. 20, f. 2.)

Long. 11-12. l. ♂.

Palpes fauves. Thorax d'un brun bleuâtre clair, à cinq bandes étroites d'un brun noirâtre; les deux intermédiaires bifides; écusson brun, à ligne longitudinale bleuâtre. Jambes intermédiaires et postérieures brunes; antérieures jaunes, ainsi que tous les tarse. Ailes à tache brunâtre au bord extérieur.

Du Brésil. Muséum.

2.^e TRIBU.

SICAIRES, *Sicarii.*

1. G. COENOMYIE, COENOMYIA.

Cette tribu, qui ne comprend que deux genres, *Cœnomyia* et *Pachystomus*, formés chacun d'une seule espèce européenne, n'est pas plus riche en exotiques. Trois ont été décrites: le *C. pallida*, Say, de Pensylvanie, le *C. (Sicus) testaceus*, Fab., de l'Amérique méridionale, et le *C. (Sicus) cruceis*, Fab., des Antilles. Mais M. Wiedemann, qui a confronté cette dernière avec notre *C. ferruginea*, la regarde comme identique avec elle. Quant au *S. testaceus*, il soupçonne que c'est la même espèce que la *C. pallida*, tant les descriptions se ressemblent.

3.^e TRIBU.XYLOPHAGIDES , *Xylophagii*.

Écusson mutique. Ailes à 5 cellules postérieures.	$\left\{ \begin{array}{l} 1.^{\text{er}} \text{ article des} \\ \text{antennes allongé.} \end{array} \right.$	1. XYLOPHAGE.	
		$\left\{ \begin{array}{l} 1.^{\text{er}} \text{ article des} \\ \text{antennes court..} \end{array} \right.$	2. SUBULE.
Écusson à pointes. Ailes à 4 cellules postérieures.	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Front large } \sigma. \\ \text{Palpes terminés} \\ \text{en massue.....} \end{array} \right.$	3. DIPHYSE.	
		$\left\{ \begin{array}{l} \text{Front linéaire } \sigma. \\ \text{Palpes peu ren-} \\ \text{flés.....} \end{array} \right.$	4. BÉRIS.

Les Xylophagiens exotiques, comme ceux de l'Europe, se bornent à un petit nombre d'espèces d'Asie et d'Amérique. Deux d'entr'elles nous ont déterminé à former le genre Diphyse.

1. G. XYLOPHAGE, XYLOPHAGUS.

Le *X. brunneus*, Wied., des Indes-Orientales, est la seule espèce exotique de ce genre, tel que nous l'avons réduit depuis que nous avons détaché celles à antennes courtes dont nous avons formé le genre Subule.

2. G. SUBULE, SUBULA, *Macq.* *Xylophagus*, *Meig.*, *Wied.*

Le *Xylophagus americanus*, Wied., et vraisemblablement le *X. triangularis*, Say, des États-Unis, appartiennent au genre Subule que nous avons détaché des Xylophages. Nous décrivons une troisième espèce que MM. Webb et Berthelot ont trouvée aux îles Canaries.

1. SUBULA NIGRITIBIALIS, *Macq.* Histoire naturelle des Canaries, de Webb et Berthelot.

Ater. Abdomine incisuris pallidis. Pedibus flavis; femoribus posticis, tibiis tarsisque posticis nigris.

Long. 3. l. ♂ 1 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Semblable à la *S. marginata*, Macq. Cuisses postérieures non renflées, non terminées de noir; jambes et tarses postérieurs noirs.

Nous considérons comme femelles de cette espèce des individus qui diffèrent des mâles par une grande tache testacée, dorsale, sur les cinq premiers segments de l'abdomen. Elles ont 4 $\frac{1}{2}$ l. de longueur.

Des îles Canaries,

3. G. DIPHYSE, DIPHYSA, Nob.

Caractères des Xylophages. Écusson à quatre pointes. Ailes à petite cellule discoïdale et quatre cellules postérieures.

Nous formons ce genre de deux espèces exotiques qui, par leurs caractères, se placent entre les Xylophages et les Bérés, ainsi que l'a observé Wiedemann, qui les a compris parmi les premiers; ce sont les *X. spiniger*, Wied., du Port-Jackson dans la Nouvelle-Hollande, et le *X. rufipalpis*, Wied., du Mexique. Le nom que nous lui donnons exprime cette double nature.

4. G. BÉRIS, BERIS, Latr.

Nous ne connaissons encore que trois espèces exotiques: les *B. tricolor*, Wied., du Brésil, et *viridis*, Say, de Pensylvanie, et le *B. Servillei*, Nob. que nous décrivons. Ils ont l'écusson armé de quatre pointes.

1. BERIS SERVILLEI, Nob.

Thorace nigro. Abdomine cœruleo. Metatarsis albis; apice nigro; puncto albo. (Tab. 21, f. 1.)

Long. 6 l.

Tête hémisphérique, déprimée ♂ ♀. Palpes noirâtres; dernie

4.^e TRIBU.

STRATIOMYDES, STRATIOMYDÆ.

Antennes à style nul, ou court, ou élargi.	Dernier article des antennes à 8 divisions.	Antennes rameuses.	Écusson à quatre pointes.....			1. PTILOCÈRE.	
		Antennes simples.	Écusson à deux pointes. Abdomen large.....			2. CYPHOMYIE.	
	Dernier article des antennes à quatre, cinq ou six divisions.	Écusson à quatre pointes.	Écusson sans pointes. Abdomen allongé. Antennes à dernière division allongée et dilatée.	Antennes à dernière division allongée et dilatée.....	Front non concave. Thorax de la largeur de la tête.....	3. HERMÉTIE.	4. THORASÈNE.
		Écusson à deux pointes.	Écusson à deux pointes.	Antennes sans style distinct.	Antennes à premier article allongé.....	7. STRATIOMYIE.	
							Écusson à une ou deux pointes.
		Écusson mutique.	Abdomen orbiculaire. Style des antennes épais, peu distinct.....	Antennes à style court et biarticulé.....	9. EPHIPPIE.		
						Abdomen allongé.	Antennes pubescentes. Point de style.....
		Écusson mutique.	Abdomen orbiculaire. Style des antennes épais, peu distinct.....	Antennes à style court et biarticulé.....	11. CYCLOGASTRE.		
						Abdomen allongé.	Antennes nues ; un style court, velu ou pubescent.
Abdomen allongé.	Premier article des antennes allongé.....	13. EUDMÈTE.					
			Écusson à deux pointes.	Abdomen arrondi.....	Premier article des antennes allongé.....	14. ACROCHOÈTE.	
Dernier article des antennes lenticulaire de quatre divisions.	Abdomen allongé.	Style des antennes inséré à la base de la quatrième division. Écusson à deux pointes.....					15. OXYCÈRE.
			Dernier article des antennes subulé, de six divisions. Abdomen allongé.....	Style des antennes terminal. Écusson terminé par une pointe fourchue.....	16. HOPLISTE.		
Écusson mutique.	Trompe courte.	Écusson à deux petits tubercules peu distincts.....				17. DICRANOPHORE.	
			Écusson mutique.	Trompe allongée. Abdomen arrondi.....	Dernier article des antennes allongé ou conique.....		18. RHAPHIOCÈRE.
Écusson mutique.	Trompe allongée. Abdomen arrondi.....	Dernier article des antennes lenticulaire.				19. BASENTIDÈME.	
			Écusson mutique.	Trompe allongée. Abdomen arrondi.....	Style des antennes inséré à la base de la quatrième division. Abdomen allongé.....		20. CHRYSOCHLORE.
Écusson mutique.	Trompe allongée. Abdomen arrondi.....	Style des antennes apical. Abdomen ovale.....				21. SARGUE.	
			Écusson mutique.	Trompe allongée. Abdomen arrondi.....	Style des antennes apical. Abdomen ovale.....		22. CHRYSOMYIE.
Écusson mutique.	Trompe allongée. Abdomen arrondi.....	Style des antennes apical. Abdomen ovale.....				23. NEMOTÈLE.	

article formant un coude avec le premier, saillant, perpendiculaire à la face, large, obtusément pointu ♂, menu ♀. Face à duvet et poils blancs. Front égal ♂ ♀, moins large que dans le *B. vallata*, noir, antérieurement à poils blancs; le reste nu. Antennes d'un fauve testacé; base du premier article et dernières divisions du troisième noires. Yeux nus ♂ ♀. Thorax noir, à léger duvet blanc ou jaunâtre; écusson à quatre pointes longues, jaunes, à base noirâtre. Abdomen d'un bleu noirâtre, à reflets violets; incisions à léger duvet blanc; côtés à poils blancs; tarière ♀ accompagnée de deux petites pointes velues, noires, et de deux autres pièces plus courtes et plus larges, sous ces pointes; armure copulatrice ♂ peu développée, sortant d'un septième segment carré. Cuisses noires, à base blanche; postérieures un peu renflées vers l'extrémité; jambes et tarses antérieurs et intermédiaires d'un fauve pâle; intermédiaires noirâtres en-dessous; jambes postérieures assez épaisses, noires, à base blanche; tarses postérieurs à premier article blanc, non renflé ♂; les autres noirs. Balanciers blanchâtres. Ailes: moitié postérieure brunâtre, plus claires vers l'extrémité; stigmatte brun; une petite tache hyaline, au bord extérieur, près de la base de la cellule sous-marginale; cinq cellules postérieures (la nervure qui sépare les troisième et quatrième n'atteignant pas le bord de l'aile).

Cette espèce diffère des autres par la conformation des palpes, par la nudité des yeux ♂, par les tarses postérieurs non renflés et par les cinq cellules postérieures des ailes.

Patrie inconnue. Muséum.

Un des individus ♀ observés a le thorax couvert de poils jaunes au lieu de blancs.

(*Suit le tableau synoptique de la 4.^e tribu.*)

Les Stratiomydes exotiques présentent, non seulement les types génériques connus en Europe, à l'exception de celui des Pachygastrés, mais encore beaucoup d'autres qui montrent une grande diversité dans les modifications organiques. Les Ptilocères dont les antennes sont pectinées, les Cyphomyies et les Herméties, ont pour caractère principal les huit divisions du dernier article des antennes. Le nombre de ces divisions est de six dans les Rhaphiocères, de quatre ou de cinq dans les autres. Dans les Chrysochlores cet article est fort allongé dans les femelles, assez court dans les mâles, différence sexuelle qui contraste avec l'ordre ordinaire. Dans les Phyllophores, les Herméties, les Acrochœtes et les Eudmètes, le style est dilaté ou velu. L'écusson est armé de quatre pointes dans les Acanthines, les Ptilocères et les Phyllophores; de deux dans les Hoplistes et les Rhaphiocères; d'une seule, bifurquée, dans les Dicranophores, simple dans les Platynes; il est mutique dans les Chrysochlores, les Eudmètes, les Acrochœtes. L'abdomen est plus large que long dans les Platynes, orbiculaire dans les Cyphomyies, rétréci à sa base dans les Acrochœtes, allongé dans les Hoplistes, les Basentidèmes; enfin les pieds intermédiaires sont munis de pointes dans les Dicranophores.

Aucun de ces genres n'est riche en espèces exotiques, à l'exception des Odontomyies, qui en comptent environ trente-cinq et dont le type, ainsi que celui des Sargus, est répandu sur toutes les parties de la terre, tandis que plusieurs autres sont propres à une seule, tels que les Cyphomyies, les Acanthines, les Herméties, qui appartiennent à l'Amérique méridionale.

1. G. PTILOCÈRE, PTILOCERA, *Wied.*

La conformation rameuse des antennes et les quatre pointes de l'écusson distinguent ce genre des autres Stratiomydes. La seule espèce connue est de Java et de Sumatra.

2. G. CYPHOMYIE, CYPHOMYIA.

Ces jolis Diptères appartiennent à l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil, à Cayenne et à la Guyane; une espèce se trouve au Mexique; ils sont assez communs.

L'organisation se modifie dans le *C. inermis*, Wied., par l'absence de pointes à l'écusson. Ces pointes, ordinairement aiguës, sont obtuses dans le *C. auriflamma*.

Fabricius et Wiedemann considèrent comme caractères spécifiques les bandes et taches de duvet blanc du thorax et de l'abdomen. Cependant, comme nous avons plusieurs fois examiné des individus, évidemment de la même espèce, dont les uns avaient et les autres n'avaient pas ces marques, nous croyons qu'elles appartiennent à tous les individus nouvellement éclos et qu'elles s'effacent ensuite.

1. CYPHOMYIA LEUCOCEPHALA, Wied.

Nous rapportons à cette espèce des individus ♀ dont la face est jaune comme le front; mais ils ne présentent point les caractères suivants, mentionnés dans la description de Wiedemann: « ouverture buccale et moitié du derrière de la tête noires. Thorax à trois bandes antérieures et une postérieure blanches; extrémité de l'écusson blanc. Abdomen à taches de duvet blanc. »

Ils ressemblent entièrement à la *C. auriflamma*, à l'exception de la face jaunâtre, des antennes un peu moins longues et des pointes de l'écusson, qui sont aiguës au lieu d'être obtuses dans les femelles.

2. CYPHOMYIA ALBITARSIS, Wied.; *Stratiomys*, id., Fab.

Le seul individu ♀ que nous ayons observé n'a que trois lignes de longueur; il ressemble entièrement au *C. leucocephala*, à

l'exception des pointes d'un jaune blanchâtre de l'écusson. Ces pointes sont aiguës et la face est jaune.

De Lamana.

Un individu mâle (Wiedemann n'a décrit que la femelle) du Muséum a trois lignes et demie. La face est brunâtre, à poils blancs. Le petit front triangulaire est à duvet blanc. Les deux premiers articles des tarsi antérieurs et intermédiaires sont blancs; le premier seul l'est aux postérieurs.

3. G. HERMÉTIE, HERMETIA, Latr.

Nous transportons parmi les Stratiomydes ce genre, qu'à l'exemple de Latreille nous avons, dans les Suites à Buffon, placé parmi les Xylophagiens. Quoiqu'il ait quelques rapports avec cette dernière tribu par la forme du corps et par le front élargi dans les deux sexes, il en a de plus grands encore avec les Stratiomydes par la forme arrondie des palpes, par le nombre des segments distincts de l'abdomen, qui est de cinq au lieu de sept, par l'absence de pointes à l'extrémité des jambes et par les nervures des ailes. Il se rapproche particulièrement de quelques genres de cette tribu par l'allongement de la dernière division des antennes et par la forme de la face, qui fait une saillie obtusément pointue au-dessus de la trompe.

La distinction des sexes se manifeste peu dans les Herméties, et les auteurs ne s'en sont pas encore occupés. Le front, qui ordinairement est si différent dans sa largeur, ne donne ici aucun moyen de les reconnaître, mais les organes de la génération, quoique peu développés, les distinguent suffisamment. Dans les mâles, un sixième segment de l'abdomen se détache du cinquième vers le milieu, en-dessous, et il en sort : 1.º une pièce large à sa base, terminée en pointe, paraissant membraneuse, et sur laquelle est insérée, de chaque côté, une espèce de palpe biarticulé, velu, également membraneux; 2.º deux pièces cor-

nées, en forme de valves ovales, unidentées en-dessous et recevant ordinairement entr'elles l'extrémité de la première. Dans les femelles l'oviducte a pour base un sixième et un septième segments de l'abdomen, rentrants dans le cinquième, et il se montre sous la forme d'une pièce triangulaire paraissant bifide et qui est accompagnée, de chaque côté, d'un petit appendice filiforme, de deux articles distincts. Outre ces différences, les mâles me paraissent avoir l'abdomen moins convexe et plus plat que les femelles; enfin il me semble que le deuxième article des antennes est garni de soies dans les mâles et qu'il est presque nu dans les femelles.

Les Herméties appartiennent à l'Amérique méridionale.

1. HERMETIA ILLUCENS, Latr. (Tab. 21, f. 2.)

Cette espèce varie de longueur depuis six jusqu'à huit lignes. Outre le deuxième segment de l'abdomen, qui est plus ou moins transparent, le premier l'est quelquefois aussi en partie.

4. G. THORASÈNE, THORASENA, Nob.; *Hermetia*, Wied.

Caractères génériques des Herméties. Front enfoncé au milieu, à ligne transversale encore plus profonde, et un tubercule peu élevé, rétréci antérieurement. Thorax beaucoup plus étroit que la tête.

L'*Hermetia pectoralis*, Wied., type de ce nouveau genre, ne se distingue pas seulement de ses anciens congénères par ces caractères et surtout par celui tiré du thorax, qui lui donne un faciès particulier, mais l'abdomen ne présente pas cette partie transparente qui est encore une des particularités propres à ces singuliers Diptères; enfin cette espèce est de l'Afrique, tandis que toutes les Herméties appartiennent à l'Amérique méridionale.

Le nom que nous donnons à ce genre exprime les dimensions étroites du thorax.

1. THORASENA PECTORALIS, *Hermetia id.*, Wied.

Nigra. Pectore pedibusque rubidis; tarsis nigris, basi albis.
(Tab. 21, f. 3.)

Long. 4 l.

De Guinée.

5. G. PHYLLOPHORE, PHYLLOPHORA, *Nob.*

Caractères génériques : Corps oblong. Tête hémisphérique, déprimée. Trompe un peu saillante. Antennes insérées à la partie inférieure de la tête, près de l'ouverture buccale, plus longues que la tête; premier article un peu allongé, cylindrique, dirigé horizontalement; deuxième court, conique, un peu velu, peu distinct du troisième, se dirigeant en-dehors perpendiculairement au premier; troisième formé de cinq divisions distinctes dont les quatre premières courtes et cylindriques et la cinquième une fois plus longue que les quatre autres réunies, comprimée, terminée en pointe. Yeux à facettes assez grandes, égales ♂. Thorax un peu allongé; écusson à quatre pointes. Abdomen ovale, de cinq segments distincts. Ailes à quatre cellules postérieures.

Étymologie. Le nom de Phyllophore fait allusion à la forme de feuille que prend la dernière division des antennes.

1. PHYLLOPHORA NIGRA, *Nob.* (Tab. 22, f. 1.)

Long. 4 $\frac{1}{2}$ l.

Noire. Premier article des antennes jaune; les autres bruns. Thorax mat; pointes de l'écusson jaunes. Abdomen luisant. Pieds fauves. Ailes à bord extérieur brunâtre jusqu'à la cellule sous-marginale

D'Afrique. Nous avons pris cette description d'après un individu qu'a bien voulu nous communiquer M. Viard, de Paris.

6. G. ACANTHINE, ACANTHINA, *Wied.*

Les Acanthines, dont l'écusson porte quatre pointes comme les Ptilocères, et qui sont assez remarquables par la longueur du thorax, appartiennent à l'Amérique méridionale. M. Wiedemann en a fait connaître trois espèces.

7. G. STRATIOMYIE, STRATIOMYIA.

Les Stratiomyies exotiques connues jusqu'ici sont de l'Amérique, à l'exception de la *S. anubis*, *Wied.*, qui a été découverte en Égypte. La plus commune est la *S. mutabilis*, *Wied.*, du Brésil, qui diffère des autres par le troisième article des antennes plus large, par la forme de l'abdomen plus court et arrondi, et par la tête de la femelle, plus déprimée et sans bord postérieur. La *S. intermedia*, *Wied.*, des États-Unis, se fait reconnaître au premier article des antennes, qui n'égale en longueur que la moitié du troisième, se rapprochant ainsi du genre Odontomyie. La *S. ruficornis* mâle se distingue par le bord postérieur saillant de la tête, comme dans la plupart des femelles.

1. STRATIOMYIA FLAVIFRONS, *Nob.*

Nigra. Abdomine segmento secundo maculis lateralibus flavis; tertio quartoque fasciâ flavâ, angustâ, posticâ, interruptâ.

Long. 5 $\frac{1}{3}$ l. ♀.

Face jaune, à poils blancs et large bande longitudinale noire. Front à moitié antérieure jaune, échanerée au milieu, et postérieure noire; occiput jaune, noir au milieu; bord postérieur de la tête noir, non saillant. Antennes noires. Thorax à poils d'un blanc jaunâtre; écusson noir, à bord postérieur et pointes jaunes. Abdomen : troi-

sième, quatrième et cinquième segments à ligne dorsale et bord jaunes ; ventre noir ; segments à bord postérieur jaune , assez large , excepté au cinquième, où il est étroit. Pieds fauves ; cuisses noires , ainsi que les jambes postérieures. Ailes d'un jaune brunâtre pâle.

De la Mésopotamie. Olivier. Muséum.

2. STRATIOMYIA RUFICORNIS , *Nob.*

Nigra. Antennis rufis. Abdomine maculis lateralibus flavis.

Long. 7 l. ♂.

Face jaune , à poils d'un jaune blanchâtre ; une bande longitudinale noire , se rétrécissant en-dessous. Front linéaire , noir ; derrière de la tête jaune , dépassant les yeux (comme dans les Str. femelles). Antennes d'un fauve testacé ; premier article un peu moins long que le troisième. Thorax à duvet noir (sans poils ou à poils enlevés) ; écusson entièrement jaune. Abdomen noir , bordé extérieurement de jaune : deuxième segment à large tache jaune , de chaque côté , comprenant presque toute la largeur du segment , et arrondie intérieurement ; troisième et quatrième à semblable tache , mais rétrécie au bord extérieur ; cinquième à grande tache terminale , triangulaire ; ventre noir ; les deuxième et troisième segments à large bande jaune , entière , laissant les bords antérieur et extérieur noirs , excepté sur les côtés ; quatrième à bande fauve (probablement jaune dans l'état de vie) , interrompue au milieu et contenant une grande tache noire , triangulaire , de chaque côté ; cinquième à bord postérieur et côtés fauves. Pieds fauves ; cuisses noires , à extrémité fauve. Balanciers fauves. Ailes d'un fauve pâle un peu brunâtre ; nervures testacés.

De Bagdad. Rapporté par Olivier. Muséum.

3. STRATIOMYIA PULCHELLA , *Nob.*

Nigra. Antennis nigris, basi rufâ. Abdomine segmentis secundo, tertio, quarto, fasciâ posticâ viridi. (Tab. 22, f. 2.)

Long. 4 l. ♀.

Face proéminente, d'un vert jaunâtre ; une bande antérieure transversale, noire, n'atteignant pas les côtés, et sur laquelle les antennes sont insérées ; une petite tache noire, triangulaire, de chaque côté et au bord de la cavité buccale. Front noir, à cinq taches triangulaires ; trois près du bord postérieur et deux près de l'antérieur ; bord postérieur de la tête saillant, fauve. Antennes : les deux premiers articles fauves ; premier de la longueur du troisième ; deuxième conique, un peu allongé ; troisième noir. Thorax noir, côtés fauves ; poitrine noire : écusson fauve : pointes petites, noires. Abdomen noir ; les bandes vertes, interrompues au milieu ; celle du deuxième large et triangulaire ; cinquième bordé de vert ; ventre vert. Pieds fauves ; cuisses noires. Balanciers verts. Ailes jaunâtres.

Cette espèce, par ses taches vertes, a des rapports avec les *Odontomyia*.

De la Géorgie. M. Delarue de Villeret. Muséum.

4. *STRATIOMYIA VICINA*, *Nob.*

Nigra. Antennis articulo primo brevior tertio. Abdomine segmentis secundo, tertio et quarto maculis lateralibus, rufis, trigonis.

Long. 4 l. ♂.

Face à saillie, noire ; une bande transversale d'un blanc jaunâtre, au-dessus de la cavité buccale, interrompue au milieu ; une tache du même blanc de chaque côté de la cavité buccale. Front linéaire, noir. Les deux premiers articles des antennes fauves. Thorax noir ; une bande jaune en avant des ailes ; une tache jaune, longitudinale, de chaque côté sur la poitrine, entre les pieds antérieurs et intermédiaires ; écusson noir, légèrement bordé de jaune (les pointes manquent, sans doute parce que l'écusson est mutilé). Abdomen légèrement bordé de fauve ; les taches latérales bordant les bords extérieurs

et postérieur ; ventre d'un fauve pâle , à ligne longitudinale et les trois derniers segments bruns. Pieds fauves ; hanches et cuisses noires ; extrémité de ces dernières noire. Ailes hyalines , à base et bord extérieur jaunâtres.

Je soupçonne que c'est le mâle de la *S. flaviceps*. Nob. *S* à *B*.
De Philadelphie.

Cette espèce ressemble à la *S. intermedia* et elle est du même pays.

8.G. ODONTOMYIE, ODONTOMYIA.

Ce genre est assez riche en espèces exotiques ; chaque partie du globe en possède quelques-unes ; mais le plus grand nombre appartient au Brésil. Nous trouvons dans la plupart des analogies avec nos *O. furcata*, *argentata*, *tigrina* et *viridula*. D'autres présentent quelques modifications organiques. La face est diversement saillante ; elle l'est d'une manière remarquable dans les *O. rostrata*, Wied., et *fuscipennis*, Nob. Le front est prolongé en avant, dans les *O. pulchra* ♀, *rostrata*, Wied., et *conica*, Fab., de l'Amérique méridionale. L'écusson est sans pointes dans les *O. edentula*, du Cap, *inermis*, de Montevideo. L'*O. pusilla* (*Nemotelus pus.*, Fab.), de Tranquebar, a tous les caractères des Odontomyies avec les couleurs de la Némotèle uligineuse.

Si la *S. quadrilineata*, Fab., dont les antennes n'ont pas été décrites, appartenait aux Odontomyies, les quatre pointes de l'écusson seraient encore une modification importante dans ce genre, mais cette Stratiomyie est probablement une Cyphomyie ou une Ptilocère.

Les nervures des ailes se modifient par leur nombre. Dans les grandes espèces, il y en a ordinairement cinq postérieures ; dans les petites il ne s'en trouve que quatre, et c'est l'avant-dernière qui manque ; cependant dans l'*O. heteronevra*, c'est la première. Dans les *O. dispar*, *alpipennis* et *rubrithorax*,

Nob., les plus petites du genre, la cellule discoïdale est d'une petitesse extrême, les nervures postérieures ne sont pas distinctes, même au microscope, et il en est de même de la petite nervure qui dans les autres Stratiomyies forme la cellule sous-marginale.

1. ODONTOMYIA GUERINII, Nob.

Nigra. Thorace flavo pubescente. Abdomine viridi, fasciâ latâ dorsali nigra. Pedibus rufis.

Long. 4 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Face un peu saillante, arrondie, d'un testacé brunâtre, à petits poils blancs; bords de la cavité buccale jaunes. Front linéaire; espace triangulaire au-dessus des antennes à poils blancs; vertex noir. Antennes d'un fauve testacé; moitié postérieure du troisième article brune. Côtés du thorax à poils blancs; écusson noir, à large bord d'un jaune verdâtre; pointes assez longues, jaunes, à extrémité brune. La bande de l'abdomen sinueuse, noire, formée de taches contiguës, échancrées, sur chaque segment, au bord postérieur; la dernière n'atteignant pas le bord postérieur. Balanciers verts. Ailes claires; quatre cellules postérieures.

Du Sénégal. M. Guérin. Muséum.

Cette espèce ressemble fort à l'*O. hydropota*, mais les antennes et les pointes de l'écusson sont un peu plus longues.

2. ODONTOMYIA DISPAR, Nob.

Nigra. Abdomine albedo, maculis dorsalibus nigris, ♂, fasciis nigris ♀.

Long. 2 $\frac{3}{4}$ l. ♂.

Face un peu saillante, fauve, à duvet blanchâtre; saillie tantôt fauve, tantôt noire. Front antérieurement à duvet blanc. Antennes. les deux premiers articles fauves; le troisième noir. Thorax noir, à

duvet d'un jaune verdâtre; côtés à duvet blanc et tache fauve; écusson jaune, à base noire: pointes jaunes. Abdomen d'un jaune blanchâtre (en état de mort); deuxième, troisième, quatrième et cinquième segments à tache noire, dorsale, tantôt arrondie, tantôt triangulaire, au bord antérieur. Pieds jaunes; cuisses à large anneau noir au milieu; jambes postérieures à semblable anneau noir. Balanciers blancs. Ailes blanches; cellule sous-marginale paraissant nulle; discoïdale très-petite; nervures postérieures peu distinctes.

Nous rapportons à cette espèce des femelles qui diffèrent des mâles ainsi qu'il suit: Tête d'un jaune blanchâtre. Face à deux points noirs sur les côtés, près du bord des yeux. Front à bande postérieure noire, avançant antérieurement en pointe; quelquefois deux petites taches noires s'unissant à la bande par une pointe; derrière de la tête jaune, saillant. Abdomen: deuxième segment à trois taches noires au bord antérieur; les trois suivants à bande noire, entière, au bord antérieur; ventre vert pâle.

Les deux sexes du Sénégal. M. Guérin. Muséum.

3. ODONTOMYIA ALBIPENNIS, *Nob.*

Nigra. Abdomine albido.

Long. $2 \frac{1}{2}$ l. ♂.

Face un peu saillante, noire, luisante, à petits poils blancs sur les côtés. Front linéaire, noir. Antennes: les deux premiers articles fauves; troisième noir. Thorax noir, à duvet jaune; écusson noir; pointes fauves, assez longues. Abdomen vert pâle, jaunâtre dans l'état de mort. Pieds d'un jaune pâle; cuisses antérieures et intermédiaires noires, à genoux jaunes. Balanciers verts. Ailes blanches; cellule sous-marginale paraissant nulle; discoïdale très-petite, peu distincte; nervures postérieures paraissant nulles.

Du Sénégal. M. Guérin. Museum.

4. ODONTOMYIA FRONTALIS, Nob.

Nigra. Fronte rufâ, maculâ nigrâ. Antennis rufis; articulo tertio suprâ nigro. Abdomine viridi, fasciâ latâ, nigrâ, ferè rectâ.

Long. 4-4 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe noire. Face d'un jaune un peu fauve, à duvet jaune; une carène obtuse, nue, saillante et arrondie sous la base des antennes. Front à ligne longitudinale enfoncée; deux grandes taches noires, garnies de duvet jaune, contiguës entr'elles et la ligne enfoncée, en forme d'X, large et irrégulière; une petite tache noirâtre de chaque côté, à la hauteur des antennes et au bord des yeux. Vertex noir. Thorax noir, couvert de duvet jaune; côtés à large bande jaune; poitrine noire, à poils blanchâtres; écusson à large bord jaune; pointes jaunes. La bande de l'abdomen un peu rétrécie postérieurement; ventre d'un vert mêlé de fauve. Pieds fauves. Balanciers d'un vert pomme. Ailes claires, bord extérieur jaune.

Du Cap. Un autre individu est étiqueté Indes. Collection de M. Serville.

5. ODONTOMYIA RUBRITHORAX, Nob.

Nigra. Thorace cupreo pubescente. Abdomine albido.

Long. 2 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Semblable à l'*O. albipennis*, Nob. Troisième article des antennes manque. Thorax à duvet d'un rouge cuivreux; côtes à duvet blanc; pointes de l'écusson petites. Cuisses jaunes, antérieures et intermédiaires à tache noire en-dessous; hanches noires à l'exception des postérieures.

Du Bengale. Rapporté par M. Reynaud. Muséum.

Cette espèce ressemble au *Stratiomys cuprina*, Wied.; mais outre la différence de grandeur, cette dernière est du Brésil.

6. ODONTOMYIA REGIS GEORGII, *Nob.*

Nigra. Scutello nigro. Abdomine viridi, fasciâ dorsali nigrâ, angustâ.

Long. 4 l. ♂.

La tête manque. Corps semblable à l'*O. viridula*; pointes nulles (à moins qu'elles n'aient été détruites). Abdomen : la bande noire assez étroite, peu anguleuse.

Du port du roi Georges dans l'Australasie. Muséum.

7. G. ODONTOMYIA PULCHRA, *Wied.*

Un individu ♀ du Muséum a le front très-saillant; un autre, de la collection de M. Serville, l'a beaucoup moins, mais sans autre différence.

7. ODONTOMYIA HETERONEVRA, *Nob.*

Nigra. Antennis rufis. Abdomine viridi. (Tab. 22, f. 3.)

Long. 3 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Corps assez large. Face un peu saillante, luisante. Front linéaire, luisant. Thorax d'un noir mat, à petits poils jaunâtres; écusson noir; pointes fauves, assez courtes. Pieds : antérieurs et intermédiaires noirs; premier article des tarses fauve, les autres brunâtres. Pieds postérieurs fauves; extrémité des jambes brunâtre; ainsi que les derniers articles des tarses. Ailes claires; nervures extérieures fauves; quatre postérieures, dont la première rudimentaire.

Du Brésil. Muséum.

8. ODONTOMYIA ROSTRATA, *Stratiomyia id.*, *Wied.* (Tab. 22, f. 4 a. b.)

Wiedemann a décrit la femelle; un mâle du Muséum n'en

diffère que par les caractères sexuels. Dans cette espèce, le premier article des antennes est à peu près double du deuxième, mais à peine de la moitié du troisième; ce dernier a les trois premières divisions chacune de la longueur du premier article; les deux derniers sont courts et forment une pointe conique assez obtuse.

Du Brésil.

9. ODONTOMYIA ELEGANS, *Nob.*

Nigra. Abdomine segmentis quatuor primis maculis viridibus aut rufis lateralibus.

Long. 4 $\frac{3}{4}$ l. ♀.

Tête d'un vert pomme. Face proéminente; un petit tubercule à l'extrémité de la cavité buccale; une petite tache brune au-dessus de ce tubercule. Front un peu saillant; une bande noire, large, au haut du front, échancrée et anguleuse au bord antérieur; derrière de la tête à bord assez large. Antennes: premier article testacé, un peu plus long que le second; celui-ci assez court, testacé, à extrémité noire; troisième noir. Thorax à léger duvet jaune; deux lignes longitudinales vertes, un peu élargies postérieurement, n'atteignant pas l'écusson; épaules, côtés, poitrine et écusson verts; pointes fauves. Abdomen: les taches latérales des premier et deuxième segments contiguës; cinquième bordé latéralement et postérieurement de vert; les segments formant l'oviducte et le ventré verts. Pieds jaunes; derniers articles des tarsi bruns. Balanciers fauves. Ailes un peu jaunâtres; base et bord extérieur jaunes; cinq cellules postérieures.

Du Chili. M. Gay. Muséum.

Nous rapportons à la même espèce un autre individu ♀, dans lequel tout ce qui est vert dans l'autre est d'un jaune fauve. De plus, le front a une bande noire, étroite, transversale, au-dessus de l'insertion des antennes et n'atteignant pas le bord des yeux; une autre petite bande noire de chaque côté, un peu

arquée, voisine de la précédente, partant du bord des yeux et n'atteignant que le quart de la largeur du front.

10. ODONTOMYIA CRUCIATA, *Nob.*

Nigra. Abdomine flavo aut viridi; fasciâ dorsali cruciatâ.

Long. 4 $\frac{1}{3}$ ♂ l.

Trompe noire; base et palpes jaunes. Face saillante, d'un jaune verdâtre. Front linéaire; base et vertex noirs. Ocelles jaunâtres. Antennes brunes; premier article à base fauve. Yeux velus. Thorax noir, à poils alongés, jaunâtres; une petite tache longitudinale jaunâtre de chaque côté, sur la suture; côtés d'un jaune verdâtre, à petite tache noire entre les pieds antérieurs et intermédiaires; poitrine noire; écusson jaune, à petite tache triangulaire noire à la base; pointes fauves. Abdomen jaune (probablement vert en vie); bande dorsale noire, élargie sur le premier segment et à la base du deuxième, rétrécie vers l'extrémité du deuxième et sur le troisième, élargie et atteignant le bord extérieur sur la base du quatrième et du cinquième; une petite tache noire peu distincte au bord extérieur et antérieur du troisième; ventre jaunâtre. Pieds fauves; derniers articles des tarsi brunâtres. Balanciers verts. Ailes à base et bord extérieur jaunes; cinq cellules postérieures.

Du Chili. Rapportée par M. Gay. Collection de M. Serville.

11. ODONTOMYIA VICINA, *Nob.*

Nigra. Abdomine viridi, fasciâ dorsali nigrâ, angustâ, apice dilatato.

Long. 3 l. ♀.

Semblable à l'*O. viridis*. Les deux premiers articles des antennes d'un testacé brunâtre; le troisième manque. La bande noire de l'abdomen étroite sur les trois premiers segments, large sur le quatrième.

De Cuba. Collection de M. Serville.

12. ODONTOMYIA ALBOMACULATA, Nob.

Thorace nigro; scutello rufo. Abdomine cærulescente, albido maculato. Pedibus nigris; tarsi articulo primo albido.

Long. 4 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Face plane, inclinée, fauve, à duvet blanchâtre. Front assez étroit, fauve; derrière de la tête fauve. Antennes fauves; premier article brun, ainsi que les dernières divisions du troisième. Thorax noir, à lignes de duvet blanchâtre; pointes de l'écusson jaunes. Abdomen d'un bleu noirâtre; chaque segment à tache latérale de duvet blanchâtre; dessous du corps à duvet blanchâtre. Pieds noirs; genoux fauves. Balanciers blancs. Ailes grisâtres; nervures brunes; cinq cellules postérieures.

De Saint-Domingue, au Port-au-Prince. Muséum.

13. ODONTOMYIA LEFEBVREI, Nob.

Viridis. Thorace supra nigro. Abdomine vittâ latâ punctisque duobus lateralibus nigris.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♂.

Face verte, un peu carénée, à petits poils blancs. Antennes: les deux premiers articles verdâtres, troisième noir, à première division jaunâtre, et les suivantes également jaunâtres en-dessous seulement. Thorax noir, à poils jaunâtres; côtés et poitrine verts, à poils blancs; écusson vert, à base noire; pointes vertes, à extrémité noire. Abdomen vert, à large bande dorsale noire, légèrement crénelée à chaque segment; un point noir de chaque côté des troisième et quatrième, au bord antérieur; ventre vert. Pieds verts; cuisses antérieures à extrémité noire; intermédiaires et postérieures également terminées de noir en-dessus seulement; jambes d'un vert jaunâtre, à moitié postérieure noire; tarsi noirs; premier article des postérieurs à base jau-

nâtre. Balanciers verts. Ailes claires, à bord extérieur jaunâtre; cinq cellules postérieures.

Du Mexique. Je la dois à M. Al. Lefebvre.

14. ODONTOMYIA EMARGINATA, *Nob.*

Nigra. Abdomine flavo vittâ latâ, bis emarginatâ nigrâ.

Long. $4 \frac{1}{2}$ l. ♂.

Face un peu proéminente; noire, à petits poils blancs. Front antérieurement blanc. Antennes noires. Thorax entièrement noir, à petits poils jaunâtres; écusson à bord postérieur et pointes jaunes. Abdomen jaune (peut-être vert en état de vie); à large bande dorsale noire profondément échancrée au bord postérieur des deuxième et troisième segments; ventre d'un jaune verdâtre. Pieds d'un fauve brunâtre; cuisses plus ou moins noires en-dessus; tarses bruns. Balanciers blancs. Ailes claires; bord extérieur un peu jaunâtre; cinq cellules postérieures.

Du Mexique. Je la dois à M. Al. Lefebvre.

15. ODONTOMYIA FUSCIPENNIS, *Nob.*

Nigra. Abdomine viridi, fasciâ nigrâ, latâ, paulò sinuatâ. Pedibus nigris. Alis fasciâ longitrorsùm fuscâ.

Long. $4 \frac{1}{2}$ l. ♂.

Face un peu saillante, à petits poils blancs; épistome saillant. Front linéaire, antérieurement à poils blancs. Antennes noires; troisième article manquant. Thorax à poils gris, clair-semés et allongés; écusson noir; pointes brunes. Abdomen vert (d'un jaune fauve dans l'état de mort). Balanciers d'un blanc jaunâtre. La bande longitudinale des ailes s'étendant de la base à l'extrémité de la cellule discoïdale.

Patrie inconnue, peut-être la France. Muséum.

16. ODONTOMYIA RECTIFASCIATA, Nob.

Abdomine viridi. Scutello spinis elongatis. Abdomine fasciâ ferè rectâ.

Long. 5 l. ♂, 4 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Semblable à l'*O. hydrogota*. Pointes de l'écusson moins courtes. Bande de l'abdomen presque droite ou a sinuosités peu distinctes.

Du Cap. Muséum.

9. G. EPHIPPIE, EPHIPIUM, Latr. Macq. — *Clitellaria*, Meig., Wied.

Ce genre ne contient qu'un petit nombre d'espèces exotiques, telles que le *Stratiomys bilineata*, Fab., de Sumatra, le *Clitellaria heminopla*, Wied., de Tranquebar, le *C. chalbæa*, Wied., de l'île St.-Thomas. L'organisation se modifie un peu dans l'*E. angustum*, Nob., de Java, et dans le *Stratiomys flavipes*, Fab., d'Alger, dont les antennes sont renflées.

1. EPHIPIUM FLAVIPES, *Clitellaria flavipes*, Wied. N.º 2. — *Stratiomys id. Fab. N.º 2.*

Les individus que j'ai observés diffèrent assez de la description de Wiedemann. Je les décris.

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Noire. Face, front et derrière de la tête couverts de poils d'un fauve vif. Les deux premiers articles des antennes presque nus; le troisième manque. Yeux à poils d'un jaune blanchâtre, rares; partie supérieure paraissant nue. Thorax et écusson couverts d'un duvet dense d'un fauve rougeâtre vif; pas de pointes sur les côtés; celles de l'écusson d'un fauve brunâtre; noirâtre à l'extrémité, à longs poils fauves. Segments de l'abdomen à large bord postérieur d'un duvet fauve rougeâtre vif, de la largeur de la moitié du segment; cinquième presque entièrement du même fauve; ventre presque nu, à léger

duvet fauve. Cuisses et jambes noires, à duvet fauve; tarsi fauves. Balanciers jaunes. Ailes brunâtres; base et bord extérieur jaunes, à nervures fauves.

C'est peut-être la femelle de l'*E. rufitarse*, et probablement aussi le *Clitellaria flavipes*, Wied.

D'Oran en Afrique. M. de St.-Fargeau fils.

2. EPHIPIUM RUFITARSE, Nob.

Nigrum, pilis flavis. Genubus tarsisque rufis. (Tab. 22, f. 5.)

Long. 5 l. ♂.

Face et yeux couverts de poils d'un jaune grisâtre, mêlés de noirs au haut de la tête; premier et deuxième articles des antennes également revêtus de poils jaunâtres. Thorax à poils également jaunes, mais un peu plus foncés; pointes de l'écusson fauves, couverts de longs poils jaunes. Abdomen presque nu, bordé de poils jaunes; chaque segment bordé postérieurement de poils jaunes; dans les trois premiers segments, les poils ne s'étendent de chaque côté que jusqu'au tiers de la largeur de l'abdomen; dans le quatrième, ils revêtent le bord entier, et ils sont fauves; le cinquième présente une grande tache centrale de poils d'un fauve vif; ventre presque nu. Pieds couverts de poils jaunes. Balanciers fauves. Ailes grisâtres; base et bord extérieur jaunâtres, à nervures fauves; cinq cellules postérieures.

D'Oran, en Afrique. C'est M. de Saint-Fargeau fils qui l'a découverte.

Cette Ephippie est peut-être le mâle du *Clitellaria flavipes*, Wied. (*Stratiomys flavip.* Fab.), qui est d'Alger.

10. G. PLATYNE, PLATYNA, Wied., Latr., Macq., S. à B.

L'écusson armé d'une seule pointe distingue entre tous les autres Notacanthes le *Stratiomys hastata*, Fab., dont M. Wiedemann a fait le type de ce genre. Ce diptère est de la Guinée.

11. G. CYCLOGASTRE, CYCLOGASTER, *Macq.*, *S.* à *B. Clitellaria*, *Meig.*, *Wied. Ehippium*, *Latr.*

Ce genre, que nous avons formé dans les Suites à Buffon pour les Ehippies (*Clitellaria*, *Meig.*) à écusson mutique, ne contient qu'une espèce exotique, *Stratiomys atrata*, *Fab.*, *Clitellaria id.*, *Wied.*

De l'Amérique méridionale.

12. G. XÉNOMORPHE, XENOMORPHA, *Nob.*

Car. gén. Tête petite, hémisphérique. Trompe courte, épaisse, non saillante. Face inclinée. Front large ♀, à sillon longitudinal. Antennes assez courtes; les deux premiers articles courts; deuxième épais; dernier menu, brièvement velu, de cinq divisions cylindriques; la dernière obtusément pointue. Des ocelles. Abdomen long, étroit, conique ♀, à tarière allongée. Pieds allongés, nus; tarses longs. Ailes grandes; une seule cellule sous-marginale; quatre postérieures; une cinquième ébauchée par un rudiment de nervure quelquefois nul.

Nous formons ce genre pour un Notacanthé du Brésil dont le faciès l'éloigne fort des autres membres de cette famille et lui donne de la ressemblance avec les *Leptis*. Quant aux organes en particulier, les antennes présentent une conformation assez singulière, mais normale, et les cellules des ailes présentent un ensemble également normal, quoiqu'elles manquent de la petite nervure qui forme, dans toute cette famille, la seconde sous-marginale.

1. XENOMORPHA LEPTIFORMIS, *Nob.*

Ferruginea. (Tab. 23, fig. 1.)

Long. 5-6 l. ♀.

Antennes fauves; les trois dernières divisions noirâtres. Thorax

d'un testacé brunâtre, à bandes brunes, quelquefois peu distinctes. Ailes roussâtres.

Du Brésil. Rio - Janeiro. MM. Saint - Hilaire et Sylveira. Muséum.

13. G. EUDMÈTE, EUDMETA, *Wied., Macq., S. à B. Hermetia*, Fab.

M. Wiedemann a formé ce genre pour l'*Hermetia marginata*, Fab., dont le caractère principal consiste dans la conformation des antennes, pourvues d'un style long, épais et velu. Ce Notacanthé est de Java et de Sumatra.

14. G. ACROCHOËTE, ACROCHOËTA, *Wied., Macq., S. à B.*

L'*A. fasciata*, Wied., type de ce genre, est remarquable par la conformation des antennes, dont le troisième article est en forme de gourde et terminé par un style épais et pubescent. Elle est du Brésil.

15. G. OXYCÈRE, OXYCERA.

L'*O. metallica*, Wied., de l'île Saint-Thomas, est jusqu'ici la seule espèce exotique qui soit connue. Ses couleurs brillantes la rendent très-différente de celles de l'Europe.

16. G. HOPLISTE, HOPLISTES, *Macq., S. à B.*

Car. gén. Corps étroit, allongé et de largeur égale. Trompe épaisse. Tête arrondie antérieurement, à bord postérieur assez large. Face plane. Front assez large ♂ ♀. Antennes assez petites, insérées au milieu de la hauteur de la tête; les deux premiers articles d'égale longueur; premier conique; deuxième cyathiforme, formant un cône avec le premier; troisième un peu plus allongé, ovulaire, de quatre divisions dont la dernière est terminée en pointe; style terminal. Thorax allongé; prothorax un peu allongé; épaules distinctes; écusson assez grand, à deux

pointes. Abdomen de la longueur du thorax ; organe sexuel ♀ terminé en pointe, ♂ obtus. Pieds allongés, menus ; intermédiaires un peu plus longs que les autres ; cuisses intermédiaires denticulées en-dessous ; jambes postérieures un peu élargies au milieu. Ailes à cinq cellules postérieures.

Plusieurs *Sargus* exotiques de M. Wiedemann, dont l'écusson est armé de pointes, comme dans les *Rhaphiocères*, nous ont déterminé à former ce genre dans les Suites à Buffon. Il se distingue particulièrement de ces derniers par la forme presque linéaire du corps. En lui donnant, parmi les caractères, une seule cellule sous-marginale aux ailes, nous avons été trompé par la figure que donne M. Wiedemann du *S. bispinosus*. Les espèces connues sont du Brésil.

1. HOPLISTES BISPINOSUS, *Macq. Sargus id. Wied.* (Tab. 23, f. 2.)

Un individu du Muséum dont nous donnons la figure, diffère de la description de Wiedemann par l'abdomen jaune.

17. G. DICRANOPHORE, DICRANOPHORA, *Macq. S. à B.*

Le *Sargus furcifer*, Wied., du Brésil, est le type de ce genre que nous avons formé dans les Suites à Buffon. Il est très-remarquable par la forme fourchue de l'écusson.

1. DICRANOPHORA FURCIFER, *Sargus id. Wied.*

Un individu du Muséum diffère ainsi qu'il suit de la description de Wiedemann. L'écusson est d'un vert jaunâtre, sans base noire, et le prolongement est d'un fauve brunâtre. Abdomen : le bord jaune extérieur est interrompu au deuxième segment ; les premier, deuxième et troisième ont chacun une tache dorsale jaune, diminuant graduellement ; première à peu près carrée, sans les deux points noirs mentionnés par Wied. ; deuxième et troisième triangulaires : cin-

quième jaune, à base noire; anus fauve. Pieds fauves; ce sont les cuisses intermédiaires et non les postérieures qui sont armées de grandes pointes, un peu crochues, au nombre de trois, dont deux insérées sur une même base un peu saillante et située vers le milieu de la longueur des cuisses, en-dessous, un peu en-dehors, et la troisième près de l'extrémité; ces cuisses sont denticulées de la base aux premières pointes; tarses intermédiaires et postérieurs d'un jaune pâle; dernier article noirâtre.

L'individu est sans tête; mais l'anus indique qu'il est mâle.

De Rio-Janeiro. A St.-Hilaire. Muséum.

2. DICRANOPHORA PICTA, *Nob. S. à B.* (Tab. 24, f. 1.)

Long. 3 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Cuisses intermédiaires armées d'une longue dent en-dessous; jambes intermédiaires paraissant arquées et échancrées.

Un individu de la collection de M. Serville est de Lamana.

Rapporté par M. Doumerc.

18. G. RHAPHIOCÈRE, RHAPHIOCERA, *Macq. S. à B. Sargus, Wied.*

Ce genre, que nous avons formé dans les Suites à Buffon, a pour type le *Sargus armatus*, Wied., du Brésil, caractérisé particulièrement par les pointes de l'écusson et le troisième article subulé des antennes. Ce Diptère est remarquable par le vert pomme qui se combine agréablement avec le noir sur les diverses parties du corps.

2. G. RHAPHIOCERA ARMATA, *Nob. Sargus armatus, Wied.* (Tab. 24, f. 2.)

Du Brésil.

19. G. BASENTIDÈME, BASENTIDEMA, *Nob.*

Caractères génériques. Corps étroit et de largeur égale. Trompe assez épaisse. Tête ♀ droite antérieurement, à bord postérieur large. Face un peu convexe. Front assez large ♀. Antennes petites, insérées plus bas que la moitié de la hauteur de la tête; les trois articles d'égale longueur; premier conique; deuxième cyathiforme, formant un cône avec le premier; troisième rond, de quatre divisions peu distinctes; style terminal, inséré au haut de la dernière division. Thorax allongé; épaules saillantes; écusson à deux fort petits tubercules au lieu de pointes. Abdomen concave ♀; organe sexuel obtus, terminé par deux petits tubercules. Pieds peu allongés; jambes postérieures un échanrées. Ailes à cinq cellules postérieures.

Nous formons ce genre pour une Stratiomyde du Brésil, qui a d'assez grands rapports avec les Hoplistes, mais qui en diffère particulièrement par l'insertion des antennes, par l'absence des pointes de l'écusson et par la longueur moins grande des pieds.

Le nom que nous donnons à ce genre exprime l'insertion basse des antennes.

1. BASENTIDEMA SYRPHOIDES, *Nob.*

Nigra. Abdomine maculis lateralibus rufis. (Tab. 24, f. 3.)

Long. 2 $\frac{1}{4}$ l. ♀.

Face d'un jaune luisant (ce jaune montant un peu de chaque côté sur le front et formant un fer à cheval). Front luisant; une bande transversale fauve, échanquée au milieu, sur le vertex; derrière de la tête à bord large, fauve, noir au milieu. Antennes: les deux premiers articles fauves; le troisième noir. Thorax à deux bandes fauves, dorsales, longitudinales, n'atteignant ni le bord antérieur,

ni le postérieur; épaules et ligne latérale de chaque côté fauves, ainsi qu'une tache de chaque côté du bord postérieur; une autre de chaque côté sur les flancs, près des hanches intermédiaires, et une autre encore, de chaque côté du métathorax, près de l'écusson; celui-ci fauve. Abdomen légèrement bordé de fauve; premier segment à bande fauve au bord postérieur, n'atteignant pas les côtés; les quatre autres à tache transversale fauve, de chaque côté du bord postérieur; organe sexuel fauve. Pieds et balanciers fauves. Ailes un peu jaunâtres.

Du Brésil. Capitainerie des mines. Muséum.

20. G. CHRYSOCHLORE, CHRYSOCHLORA, *Latr., Macq. Sargus, Fab., Wied.*

Ce genre, qui ne contient que des espèces exotiques, a été détaché par Latreille pour les Sargus dont le troisième article des antennes est allongé, fusiforme dans les femelles, assez court et conique dans les mâles, composé de six divisions. La principale espèce, le beau *C. amethystina*, Fab., est de l'île de France et des Indes-Orientales; les autres sont du Brésil.

1. CHRYSOCHLORA AMETHYSTINA, *Sargus id. Fab., Wied.*

Wiedemann n'a décrit que la femelle, qui est plus commune que le mâle. Celui-ci a la face et la partie antérieure du front noires, couvertes de poils noirs, assez longs. Yeux contigus. Vertex bleu foncé, à longs poils noirs. Antennes beaucoup moins longues que celles de la femelle, mais conique. Thorax d'un vert bleuâtre, à poils jaunâtres. Abdomen d'un cuivreux violet.

De l'île de France.

1. CHRYSOCHLORA CASTANEA, *Nob.*

Thorace flavo, vittis quinque nigris. Abdomine castaneo, fasciis tribus rufis. (Tab. 25, f. 1.)

Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Trompe brune. Palpes jaunes. Face jaune, à légère saillie au milieu. Front assez large, à légère saillie oblongue, brunâtre. Antennes longues, d'un jaune brunâtre; les deux bandes extérieures du thorax situées en avant des ailes et réunies antérieurement à leur voisine; côtés à tache noirâtre, oblongue, en avant et en arrière de l'insertion des ailes; écusson jaune. Abdomen d'un brun châtain; les trois premiers segments à bord postérieur fauve; ventre fauve. Pieds fauves. Balanciers jaunes. Ailes brunâtres au bord extérieur, claires dans le reste.

De la Guyane. M. Leprieur. Muséum.

Cette espèce a des rapports avec le *C. vespertilio*; mais entre plusieurs différences, les antennes beaucoup plus longues ne permettent pas de les réunir.

21. G. SARGUS, SARGUS, *Fab.*

Les Stratiomydes, qui ont été successivement rapportées à ce genre, présentent tant de modifications organiques que ce type est plutôt celui d'une sous-tribu que d'un genre unique; et la nécessité de le subdiviser est devenue indispensable. Parmi les espèces européennes, nous avons, dans les Suites à Buffon, détaché les espèces à abdomen court, sous le nom générique de *Chrysomyia*. Parmi les exotiques, nous en avons extrait les genres Rhapsiocère, Hopliste et Dicranophore, dont l'écusson est armé de pointes; et Latreille en avait précédemment tiré les Chrysochlores, dont le troisième article des antennes est allongé. Nous formons encore le genre Basentidème pour une espèce nouvelle dont les caractères nous paraissent exiger cette distinction.

Outre les modifications qui ont déterminé tous ces démenbrements, il en reste encore un grand nombre dans les espèces que nous laissons dans le genre primitif, et dont plusieurs pourraient également en être retranchées. La plupart des par-

ties du corps se modifient plus ou moins. La tête perd la forme hémisphérique du *S. cuprarius*, et devient transversale dans les *S. testaceus*, Fab., *pallidus*, *limbatus*, Nob. la face est saillante dans le *pallidus*. Le front, plus ou moins étroit dans les mâles, plus ou moins large dans les femelles, porte antérieurement une tumeur transparente dans les *S. petiolatus* et *coarctatus*, Nob. Les antennes dont l'insertion est ordinairement au milieu de la hauteur de la tête, l'ont plus basse dans les *S. analis*, Nob., *pallidus*. Le troisième article, le plus souvent patelliforme, devient ovalaire dans le *S. limbatus*; il est tronqué en avant dans le *petiolatus*. L'abdomen varie également dans sa forme. Large dès sa base dans les *S. metallinus*, Wied., *analis*, *testaceus*, *pallidus*, *limbatus*, les premiers segments se rétrécissent en menu pédicule dans les *S. fasciatus*, Fab., *coarctatus*, *petiolatus*. Enfin les ailes, assez constantes dans la disposition de leurs cellules, ont la dernière nervure postérieure insérée tantôt à l'angle de la cellule discoïdale, comme les *S. pallidus*, *limbatus*, tantôt sur la basilaire interne, comme les *S. petiolatus* et *coarctatus*.

La diversité qui règne dans l'organisation se manifeste aussi dans les couleurs. L'éclat métallique des espèces européennes ne se retrouve que dans une partie des exotiques; les autres sont ferrugineuses, comme les *S. testaceus*, Fab., *posticus*, *tæniatus*, Wied., *pallidus*, Nob.; quelques-unes sont noires, variées de fauve, comme les *inermis*, *obscurus*, Wied., *pallipes*, Say, *petiolatus*, Nob.

Les Sargus exotiques connus jusqu'à ce jour se trouvent assez nombreux au Brésil; plusieurs espèces appartiennent aux États-Unis. Dans l'ancien continent, quelques-unes sont du Cap, de Madagascar, du Bengale et de Java.

1. SARGUS FLAVIPENNIS, Nob.

Ferrugineus. Alis flavis.

Long 8 l. ♂.

Tête grande, transversale. Front linéaire; un très-petit espace triangulaire antérieurement; vertex en triangle, fort étroit et allongé.

De Madagascar. Rapporté par M. Barmès.

2. *SARGUS LIMBATUS*, *Nob.*

Violaceus. Abdomine albo limbato.

Long. 6 l. ♀.

Tête transversale. Face courte, noire. Ouverture buccale grande. Front un peu rétréci postérieurement, un peu concave; une bande longitudinale, étroite, un peu élevée; une impression transversale à peu de distance de la base des antennes; une tache jaunâtre, luisante, transparente, transversale, au-delà de cette impression. Antennes insérées plus bas que la moitié de la hauteur de la tête; premier et deuxième articles d'un vert brillant; premier un peu allongé; deuxième court; cyathiforme; troisième d'un noir grisâtre, ovale, assez allongé, de cinq divisions; style terminal. Thorax à ligne testaceo, de chaque côté, s'étendant depuis l'insertion des ailes jusqu'aux épaules. Abdomen bordé d'un liseré blanc jusqu'au cinquième segment exclusivement, s'élargissant un peu aux articulations. Pieds de la couleur du corps; antérieurs: hanches d'un jaune blanchâtre; le reste manque; intermédiaires: hanches jaunâtres; jambes à moitié postérieure brunâtre; les trois premiers articles des tarses d'un jaune sale; les deux derniers noirâtres; postérieurs: premier article des hanches noir; trochanter et base des cuisses d'un jaune blanchâtre; le reste des cuisses noir; jambes et tarses manquent. Balanciers d'un fauve brunâtre. Ailes d'un noir brunâtre, à base assez claire.

De Madagascar. M. Goudot. Muséum.

Cette espèce se rapproche du *Chrysochlora amethystina* par les couleurs; mais la forme du troisième article des antennes le retient parmi les *Sargus*.

3. SARGUS PALLIDUS, *Nob.**Pallidè flavus. Thorace maculé nigrâ.*Long. 5 $\frac{1}{2}$ l. ♂ ♀.

Tête transversale, déprimée. Trompe noirâtre. Palpes fauves, beaucoup plus courts que la trompe; dernier article ovale, oblong. Face assez courte, nue, un peu saillante. Front sans saillie, ♂ assez étroit depuis le sommet jusqu'au milieu et d'un noir luisant, s'élargissant ensuite subitement jusqu'au bas, d'un ferrugineux brunâtre; ♀ assez large dans toute sa longueur et ferrugineux. Ocelles noirâtres. Antennes fauves; les deux premiers articles un peu allongés. Yeux bruns. Thorax à tache noire, à reflets bleus, longitudinale, un peu élargie antérieurement, s'étendant depuis l'écusson jusques un peu au-delà de la suture. Abdomen ♂ assez étroit, droit, un peu convexe; chaque segment à tache peu distincte de reflets violâtres sur la moitié antérieure du segment; ♀ déprimé, élargi, couvert d'un duvet jaune; chaque segment à tache assez distincte, noirâtre, dorsale, ovulaire. Oviducte noirâtre. Pieds ferrugineux; tarse postérieurs d'un brun noirâtre. Balanciers d'un fauve vif. Ailes jaunâtres; stigmaté jaun.

De Madagascar. Muséum.

Cette espèce est voisine des *S. testaceus* et *obscurus*, Wied.4. SARGUS PETIOLATUS, *Nob.**Niger. Abdomine petiolato, fasciis rufis.*Long. 6 $\frac{1}{2}$ l. ♀.

Tête un peu plus large que longue. Trompe fauve. Face courte, jaune. Front à partie supérieure noire, assez étroite, et inférieure saillante, transparente, jaunâtre, à reflets blanchâtres. Antennes d'un fauve vif; troisième patelliforme, tronquée carrément à l'extrémité. Thorax à deux lignes dorsales et deux latérales jaunes, ainsi qu'une

bande transversale sur la suture ; écusson à moitié antérieure noire et l'autre jaune ; métathorax brunâtre, à côtés jaunes : flancs jaunes, à grande tache noire ; plaque pectorale noire, bordée de jaune ; une ligne enfoncée, bordée de jaune, au milieu. Abdomen convexe ; premier segment étroit, fauve, à trois taches noires, l'une dorsale, les autres latérales ; deuxième segment étroit, un peu élargi vers l'extrémité, à bord postérieur fauve, ainsi que les segments suivants, qui sont plus larges ; bord fauve du cinquième fort étroit. Pieds fauves ; hanches postérieures noires ; cuisses postérieures noires en-dessous. Balanciers brunâtres. Ailes jaunâtres ; bord extérieur et bords de la nervure interno-médiaire fauves.

De Rio-Janeiro. Rapporté par M. Saint-Hilaire. Muséum.

5. *SARGUS TESTACEUS*, *Fab.*, *Wied.*

Wiedemann n'a décrit que le mâle ; la femelle est plus grande. Le front est assez étroit, d'un noir bleuâtre, antérieurement blanc. Les bandes noires de l'abdomen atteignent presque les côtés ; celles des deuxième et troisième segments sont interrompues au milieu.

J'ai observé un mâle qui n'avait pas de bande noire sur l'abdomen.

Du Brésil et de la Guyane.

6. *SARGUS COARCTATUS*, *Nob.*

Viridis, nitens. Abdomine petiolato, maculis albis. (Tab. 25, f. 2.)

Long. 4 l. ♀.

Tête comme dans le *S. cuprarius*. Front à saillie antérieure blanche. Antennes fauves. Écusson légèrement bordé de testacé. Abdomen pédiculé ; les deux premiers segments étroits ; premier court, noir, à bord postérieur blanc ; deuxième un peu allongé, blanc ; une tache

noire, alongée, ovulaire, de chaque côté; les autres noirs, à reflets violets; bord postérieur testacé, à duvet blanc. Pieds : antérieurs fauves; les autres noirs; premier article des tarsi blanchâtre; jambes postérieures à moitié antérieure couverte de duvet blanc en-dessus; ailes un peu brunâtres; stigmat brun.

Du Brésil ou du Chili. Rapporté par M. Gaudichaud. Muséum.

7. *SARGUS ANALIS*, *Nob.*

Violaceus. Abdomine apice fulvo.

Long. 7 l. ♀.

Tête un peu alongée. Trompe fauve. Face courte, testacée. Front assez étroit, noir, à base testacée et deux lignes longitudinales enfoncées. Antennes insérées plus bas que la moitié de la hauteur de la tête; les deux premiers articles noirs; premier un peu alongé, conique; deuxième court, cyathiforme, terminé par des soies; troisième presque patelliforme, assez grand, d'un brun grisâtre. Thorax à duvet brunâtre; côtés et poitrine d'un fauve pâle, à reflets violâtres; écusson bordé de jaune. Abdomen brillant, finement bordé de fauve; ventre fauve; cinquième segment et oviducte fauves; deux petits appendices filiformes, biarticulés, noirs, velus. Balanciers fauves. Pieds : antérieurs et intermédiaires fauves; extrémité des cuisses noirâtre; postérieurs noirs; extrémité des hanches et base des cuisses fauves. Ailes claires, un peu grisâtres; nervures un peu bordées de brun; stigmat jaunâtre.

Patrie inconnue. Muséum.

22. *G. CHRYSOMYIE*, *CHRYSOMYIA*, *Macq., S. à B.*

Ce genre, que nous avons détaché des *Sargus* dans les Suites à Buffon, présente un petit nombre d'espèces exotiques, telles que les *Sargus flaviventris* et *affinis*, Wied., des Indes

orientales, dont l'analogie avec notre *C. polita* est assez grande, et *S. bicolor*, Wied., qui a été trouvé au Brésil et à Porto-Rico.

23. G. NÉMOTÈLE, NEMOTELUS, Geoff.

Nous ne connaissons encore que deux Nemotèles exotiques, la *longirostris*, Wied., et le *barbarus*, remarquable par la longueur du museau et de la trompe, et la *N. pallipes*, Say, de la Pensylvanie.

1. NEMOTELUS NILOTICUS.

Niger; abdomine albido. (Tab. 25, fig. 3.)

Long. $2 \frac{1}{3}$ l. ♂.

Rostre un peu plus long que dans la *N. Pantherinus*, noir, ainsi que la face et le front; vertex plus allongé sur le front. Antennes insérées sur la moitié de la longueur du rostre, noires; troisième article un peu plus long que dans le *pantherinus* (le style paraît avoir été détruit). Thorax noir. Abdomen d'un blanc jaunâtre; premier segment à tache dorsale noire. Pieds d'un fauve clair; base des cuisses noire. Balanciers fauves. Ailes hyalines.

De l'Égypte. Étiqueté par Olivier sous le nom de *Niloticus*.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A.

	Pages.
ACANTHINA	183
ACANTHOCERA	158
ACANTHOMERA	171
———— picta	171
———— seticornis	172
———— vittata	172
ACANTHOMERIDÆ	169
ACROCHOETA	198
ANOPHELES	35
APOROSA	66
———— fuscana	67
———— maculipennis	67
ARTHRIA	92

B.

BASENTIDEMA	201
———— syrphoides	201
BERIS	176
———— Servillei	176
BIBIO	91
———— albipennis	92
———— fuscipennis	91

	Pages.
BIBIO hortulanus	91
—— longifrons	91
—— xanthopus	92
BIBIONIDÆ	87
BITTACOMORPHA	168
BRACHOCERA	93

C.

CAMPYLOMYZA	82
CECIDOMYDÆ	83
CECIDOMYIA	83
CEROPLATUS	81
—— carbonarius	81
CEROZODIA	69
CHIRONOMIDÆ	40
CHIRONOMUS	41
—— ferrugineus	42
—— trimaculatus	41
CHRYSOCHLORA	202
—— amethystina	202
—— castanea	202
CHRYSOMYIA	208
CHRYSOPS	159
—— bifasciata	161
—— dispar	163
—— frontalis	164
—— longicornis	160
—— nigra	165
—— obliquefasciata	161
—— pallida	166
—— translucens	162
—— trifaria	163

	Pages.
CHRYSOPS trinotata.....	165
COENOMYIA.....	174
CORETHRA.....	41
CTENOGYNA.....	46
———— bicolor.....	47
CTENOPHORA.....	45
———— læta.....	46
CULEX.....	37
—— albifasciatus.....	39
—— flavipes.....	39
—— longiareolatus.....	38
—— longipes.....	38
—— pallipes.....	37
—— toxorhynchus.....	39
CULICIDES.....	33
CYCLOGASTER.....	197
CYLINDROTOMA.....	71
———— acrostacta.....	72
———— erythrocephala.....	71
CYPHOMYIA.....	179
———— albitarsis.....	179
———— leucocephala.....	179

D.

DIABASIS.....	154
—— atænia.....	156
—— fuscipennis.....	156
—— interrupta.....	156
—— scutellata.....	155
DICHELACERA.....	116
—— binotata.....	117
—— immaculata.....	119

	Pages.
DICHELACERA longicornis.....	118
————— unifasciata.....	119
DICRANIA.....	113
————— cervus.....	114
DICRANOPHORA.....	199
————— furcifera.....	199
————— picta.....	200
DILOPHUS.....	92
————— bicolor.....	93
————— trisulcatus.....	92
DIPHYSA.....	176
DIPTERA.....	9

E.

ECTENOPSIS.....	115
————— vulpecula.....	116
ENTOMOCERA.....	94
EPHIPPIUM.....	195
————— flavipes.....	195
————— rufitarse.....	196
ERIOCERA.....	78
————— nigra.....	79
ERIOPTERA.....	79
ERODIORHYNCHUS.....	114
————— eristoloides.....	115
EUPEITENUS.....	88
————— ater.....	89
EUDMETA.....	198

G.

GYNOPLISTIA.....	47
————— variegata.....	148

	Pages.
GYNOPLESTIA viridis	48

H.

HÆMATOPOTA	166
———— irrorata	167
———— punctulata	167
HERMETIA	180
———— illucens	181
HOPLISTES	198
———— bispinosus	199

L.

LASIOPTERA	83
LEIA	81
LEPISELAGA	157
———— lepidota	158
LIMNOBIA	73
———— albipennis	75
———— bituberculata	76
———— capensis	75
———— hirsutipes	73
———— pallida	76
———— pygmea	74
———— vicina	74
LIMNOPHILA	69
———— bicolor	70
———— carbonaria	70

M.

MACROPEZA	42
MEGISTOCERA	63
———— limbipennis	64

	Pages.
MEGARHINA	36
——— hæmorrhoidalis.....	36
MYCETOPHILA.....	81
MYCETOPHILIDÆ.....	80

N.

NEMAPALPUS	85
——— flavus.....	86
NEMOCERA	28
NEMOTELUS	209
——— niloticus.....	209
NOTACANTHA.....	168

O.

ODONTOMYIA	186
——— albipennis.....	188
——— albomaculata.....	193
——— cruciata	192
——— dispar.	187
——— elegans.	191
——— emarginata.....	194
——— frontalis	189
——— fuscipennis.....	194
——— Guerinii.....	187
——— heteronevra.....	190
——— Lefebvrei.....	193
——— pulchra.	190
——— rectificasciata.....	195
——— regis Georgii	190
——— rostrata.....	190
——— rubrithorax.....	189
——— vicina.....	193

	Pages.
OXYCERA	198
OZODICERA	51
———— apicalis.....	52

P.

PACHYRHINA.....	52
———— analis.....	55
———— aurantiaca.....	52
———— elongata.....	54
———— petiolata.....	53
———— punctifrons.....	53
———— quadrilineata.....	54
PANGONIA.....	97
———— albifrons.....	112
———— albithorax	111
———— appendiculata.....	101
———— ardens.....	107
———— aurata.....	104
———— aurimaculata.....	109
———— clavata.....	105
———— crassipalpis.....	102
———— depressa.....	111
———— dorsalis.....	104
———— eriomera.....	109
———— fasciata.....	107
———— fascipennis.....	110
———— flavipes.....	102
———— fulviventris.....	113
———— fuscipennis.....	106
———— Jacksonii.....	106
———— lingens.....	106
———— lugubris.....	108

	Pages.
PANGONIA macroporum	105
———— melanopyga.....	101
———— rufa	110
———— tabanipennis	108
———— testacea	103
———— viridiventris.....	112
PENTHETRIA	88
PHALOENOIDÆ.....	84
PHYLLOPHORA	182
———— nigra.....	182
PLATYNA	196
PLATYURA	82
PLECIA.....	89
———— dorsalis	90
———— femorata	90
———— funebris	90
———— plagiata	90
POLYMERÆ.....	68
———— obscura.....	69
PSYCHODA.....	85
———— tripunctata.....	85
PTILOCERA.....	178
PTILOGYNA.....	49
———— fuliginosa.....	50
PTYCHOPTERA.....	45

R.

RHAMPHIDIA	77
———— scapularis.....	77
RHAPHIOCERA.....	200
———— armata	200
RHAPHIORHYNCUS.....	173

	Pages.
RHAPHIORHYNCHUS planiventris	174
RHYPHIDÆ	83
RHYPHUS	83
—— fuscipennis	84

S.

SARGUS	203
—— analis	208
—— coarctatus	207
—— flavipennis	204
—— limbatus	205
—— pallidus	206
—— petiolatus	206
—— testaceus	207
SCATHOPSE	93
SCIARA [†]	82
—— atra	82
—— thoracica	82
SCIOPHILA	81
SICARII	174
SILVIUS	158
—— Sylveirii	159
SIMULIUM	88
—— nigrimana	88
—— ruficorne	88
STRATIOMYDÆ	177
STRATIOMYIA	183
—— flavifrons	183
—— pulchella	184
—— ruficornis	184
—— vicina	185
SUBULA	175
—— nigritibialis	175

T.

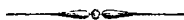
	Pages.
TABANII	94
TABANUS	120
—— acutipalpis	135
—— albilateralis	133
—— albitibialis	129
—— angustus	140
—— ardens	133
—— atratus	146
—— auricinctus	134
—— aurora	142
—— basalis	130
—— bonariensis	142
—— brunneus	133
—— cærulescens	132
—— carolinensis	149
—— castaneoventris	152
—— chilensis	145
—— cilipes	124
—— cingulatus	148
—— consanguineus	131
—— costalis	150
—— ditæniatus	130
—— dubius	154
—— fenestratus	139
—— fulvilateralis	137
—— fuscofasciatus	140
—— fusconervosus	151
—— incertus	151
—— lageniferus	152
—— lasiophthalmus	147

	Pages.
TABANUS latipes	123
—— lativentris	153
—— lineola	150
—— luctuosus	139
—— lugubris	149
—— maculatissimus	125
—— mexicanus	147
—— obliquemaculatus	127
—— ochraceus	153
—— parvidentatus	146
—— pumilus	150
—— pusillus	131
—— regis Georgii	136
—— rubescens	143
—— rubripes	138
—— rubri thorax	143
—— rubriventris	135
—— rufipennis	138
—— rufipes	128
—— rufiventris	145
—— sagittarius	127
—— Servillei	132
—— surinamensis	136
—— tenuicornis	128
—— testaceomaculatus	144
—— testaceus	137
—— trifarius	144
—— trimaculatus	146
—— vicinus	147
—— viridiventris	141
TANYPUS	42
THORASENA	181

	Pages.
THORASENA pectoralis	182
TIPULA	56
—— <i>albifasciata</i>	62
—— <i>albovittata</i>	57
TIPULA castanea	58
—— <i>consanguinea</i>	57
—— <i>longicornis</i>	56
—— <i>longipennis</i>	61
—— <i>nudicornis</i>	59
—— <i>rufistigma</i>	60
—— <i>trimaculata</i>	59
TIPULIDÆ	42
—— <i>brevipalpes</i>	65
—— <i>longipalpes</i>	44
TRICHOCERA	79

X.

XENOMORPHA	197
—— <i>leptiformis</i>	197
XYLOPHAGII	175
XYLOPHAGUS	175



EXPLICATION DES FIGURES.

PLANCHE 1.^{re}

- Figure 1. *Megarhina hæmorrhoidalis*.
—— 2. *Culex longipes*.

PLANCHE 2.

- Figure 1. *Ctenophora læta*.
—— 2. *Ctenogyna bicolor*.

PLANCHE 3.

- Figure 1. *Gynoplistia viridis*.
Accessoires du *G. variegata*.
—— 2. *Ptilogyna fuliginosa*.

PLANCHE 4.

- Figure 1. *Ozodicera apicalis*.
—— 2. *Pachyrhina elongata*.

PLANCHE 5.

- Figure 1. *Tipula longipennis*.
—— 2. —— *longicornis*.

PLANCHE 6.

- Figure 1. *Megistocera limbipennis*.

PLANCHE 7.

- Figure 1. *Aporosa fuscana*.
—— 2. *Limnophila bicolor*.

PLANCHE 8.

- Figure 1. *Polymera fusca*.

PLANCHE 9

- Figure 1. *Cylindrotoma acrostacta*.
—— 2. *Limnobia bituberculata*.
—— 3. ——— Trentepohlii (ala).

PLANCHE 10.

- Figure 1. *Rhamphidia scapularis*.
—— 2. *Eriocera nigra*.

PLANCHE 11.

- Figure 1. *Ceroplatus carbonarius*.
—— 2. *Rhyphus fuscipennis*.

PLANCHE 12.

- Figure 1. *Nemopalpus flavus*.
—— *a* *Psychoda tripunctata* (ala).
—— 2. *Eupeitenus ater*.
—— 3. *Plecia femorata*.

PLANCHE 13.

- Figure 1. *Bibio longifrons*.
—— 2. *Pangonia appendiculata*.

PLANCHE 14.

- Figure 1. *Pangonia crassipalpis*.
—— 2. ——— lugubris.
—— 3. ——— eriomera.

PLANCHE 15.

- Figure 1. *Pangonia aurata*.
—— 2. ——— macroporum.
—— 3. *Dicrania cervus*.

PLANCHE 16.

- Figure 1. *Erodiorhynchus eristoloides*.
—— 2. *Dichelacera longicornis*.
—— 3. *Tabanus fenestratus*.

PLANCHE 17.

- Figure 1. *Tabanus maculatissimus*.
—— 2. ——— *auricinctus*.
—— 3. ——— *angustus*.

PLANCHE 18.

- Figure 1. *Tabanus lativentris*.
—— 2. *Diabasis scutellata*.
—— 3. *Lepislaga lepidota*.

PLANCHE 19.

- Figure 1. *Silvius marginatus*.
—— 2. *Chrysops longicornis*.
—— 3. *Hæmatopota irrorata*.

PLANCHE 20.

- Figure 1. *Acanthomera seticornis*.
—— 2. *Rhaphiorhynchus planirostris*.

PLANCHE 21.

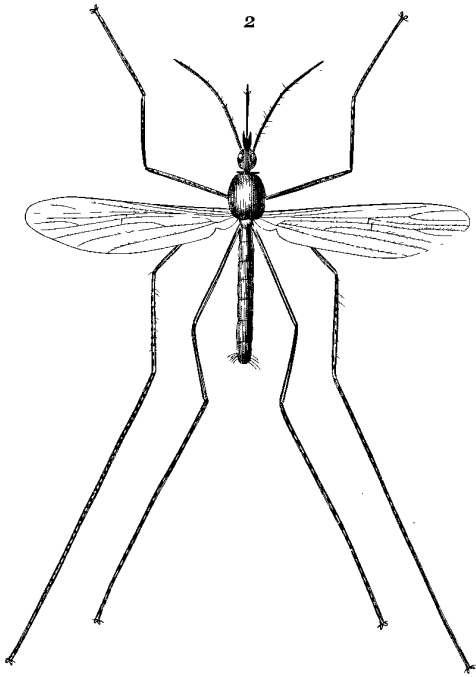
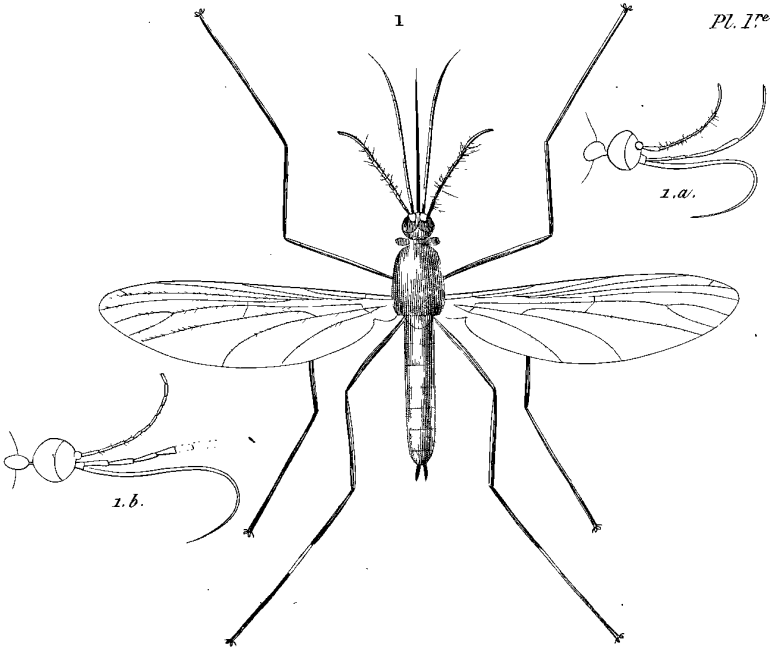
- Figure 1. *Beris Servillei*.
—— 2. *Hermetia illucens*.
—— 3. *Thorasena pectoralis*.

PLANCHE 22.

- Figure 1. *Phyllophora nigra*.
—— 3. *Stratiomyia pulchella*.
—— 3. *Odontomyia heteronevra*.
—— 4. *O. rostrata* (caput).
—— 5. *Ephippium rufitarse*.

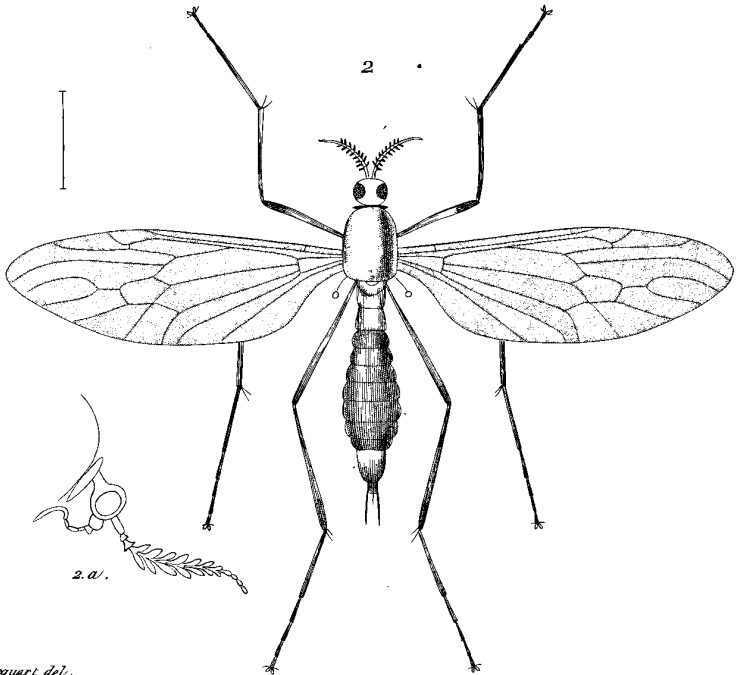
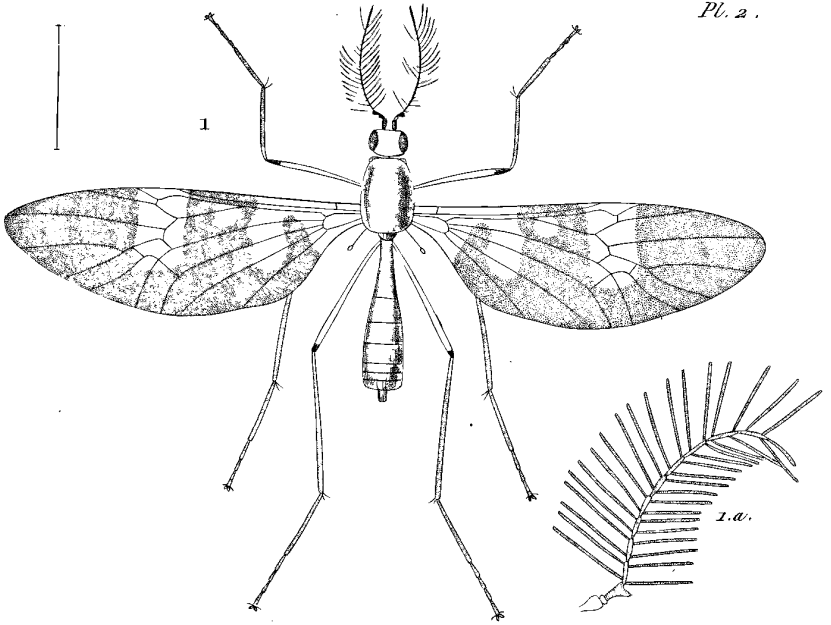
PLANCHE 23.

- Figure 1. *Xenomorpha leptiformis*.
—— 2. *Hoplistes bispinosus*.



Macquart del.

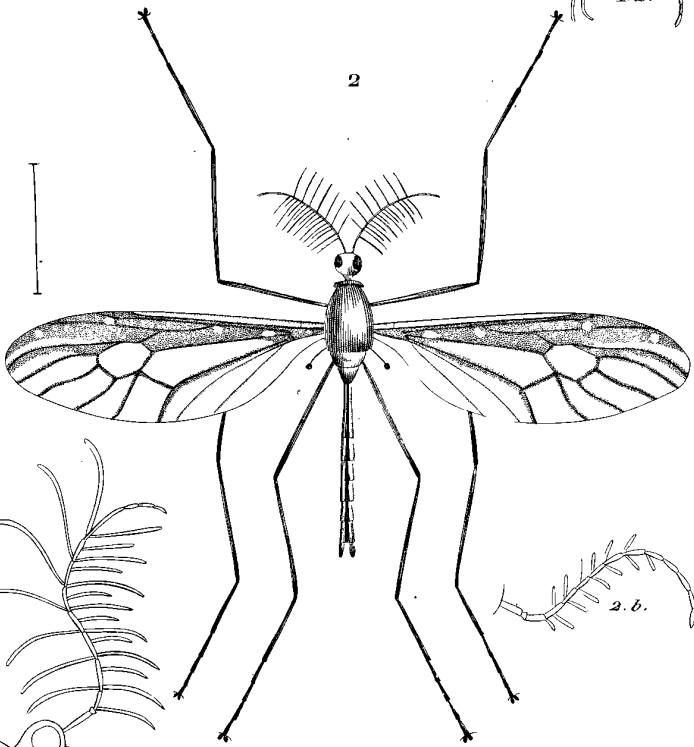
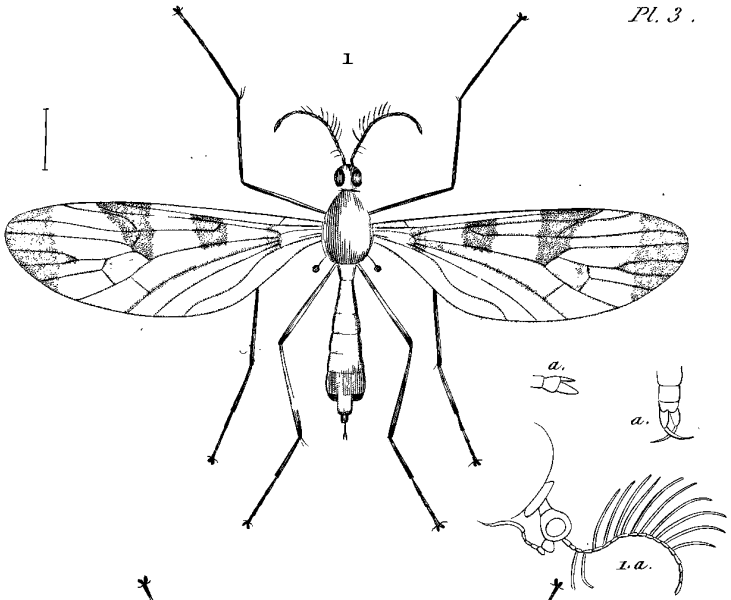
1. *Megarhina haemorrhoidalis* ♂ 1. a. Tête ♂ 1. b. ♀ Tête. 2. *Culex longipes*.



Macquart del.

1. *Tabanus* *unicolor*. 2. *Ctenogyna bicolor*.

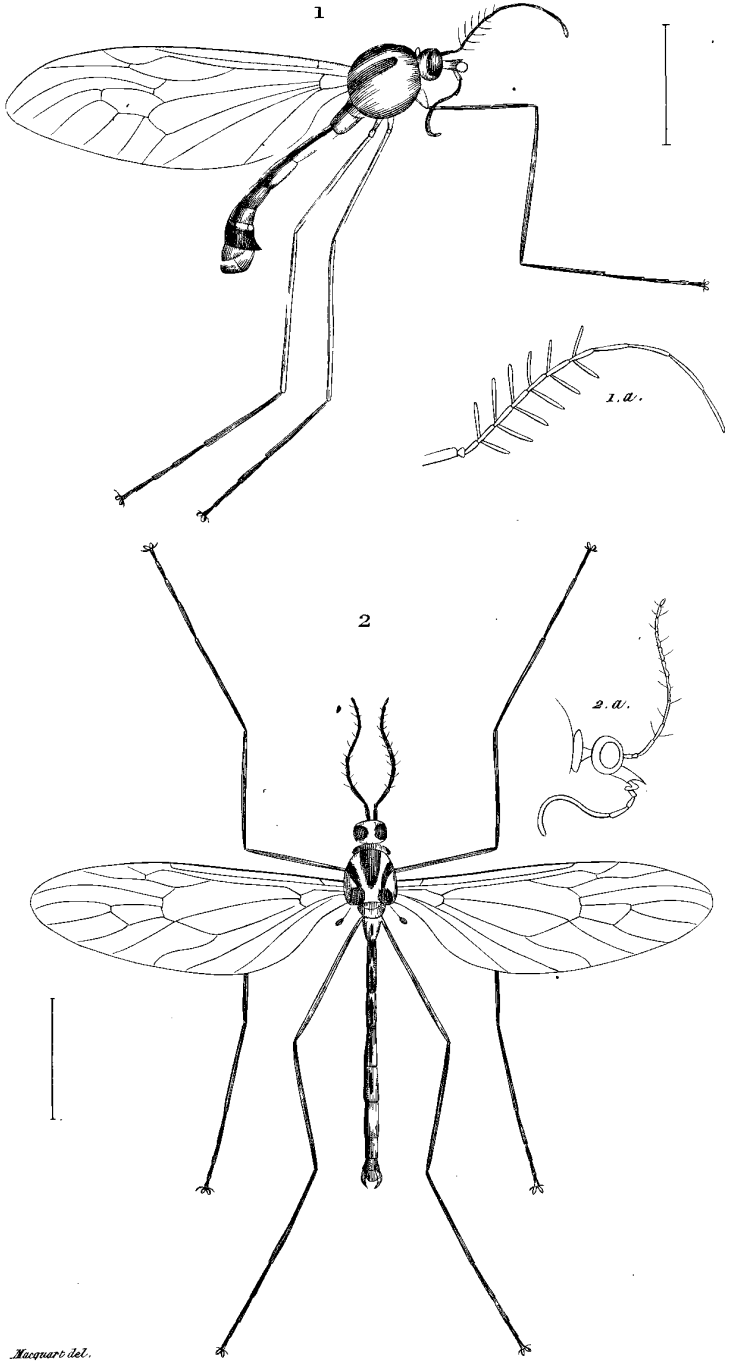
2.a. Tête.



Maquart del.

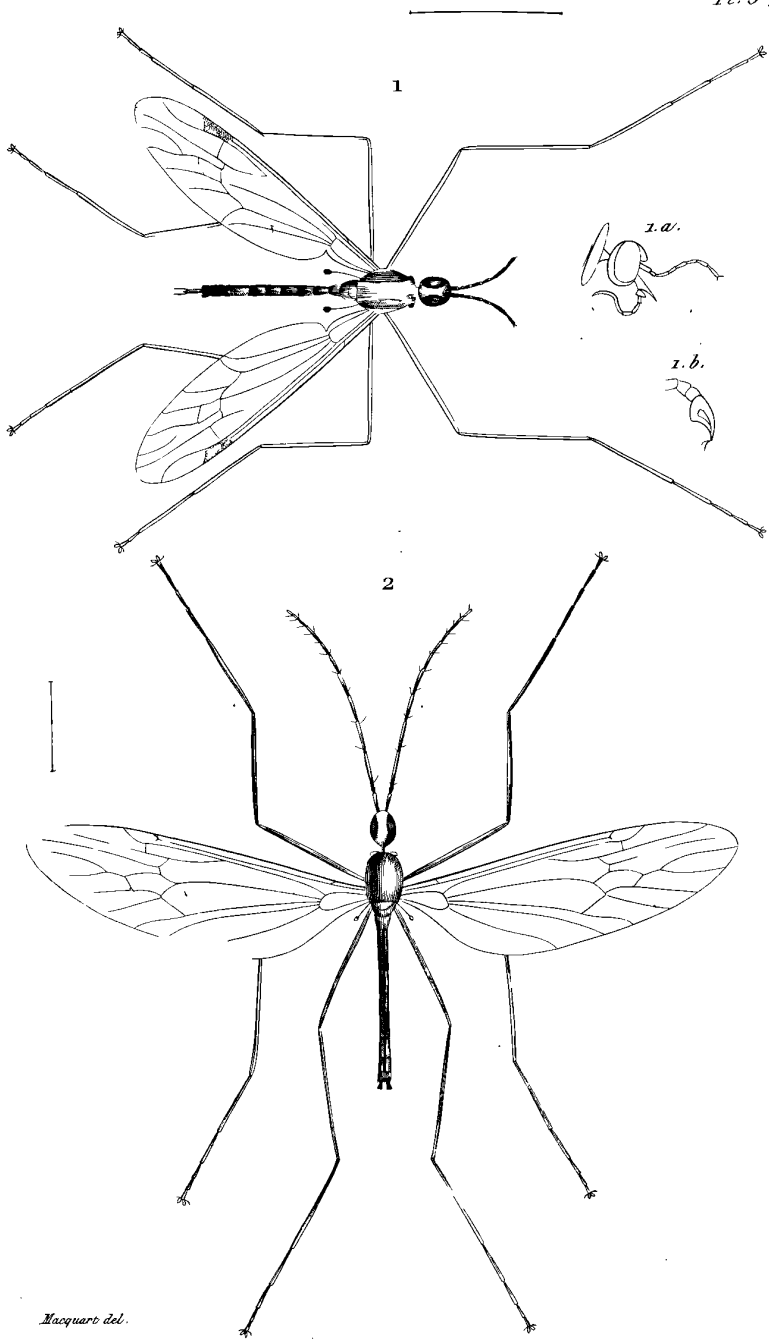
1. *Gynoplistia viridis* ♀ 1.a. *Variegata* ♂ tête et organe sexuel. 2. *Ptilogyna fuliginosa* 2.a. ♂ Tête 2.b. ♀ Antenne.

IRIS - LILLIAD - Université Lille 1



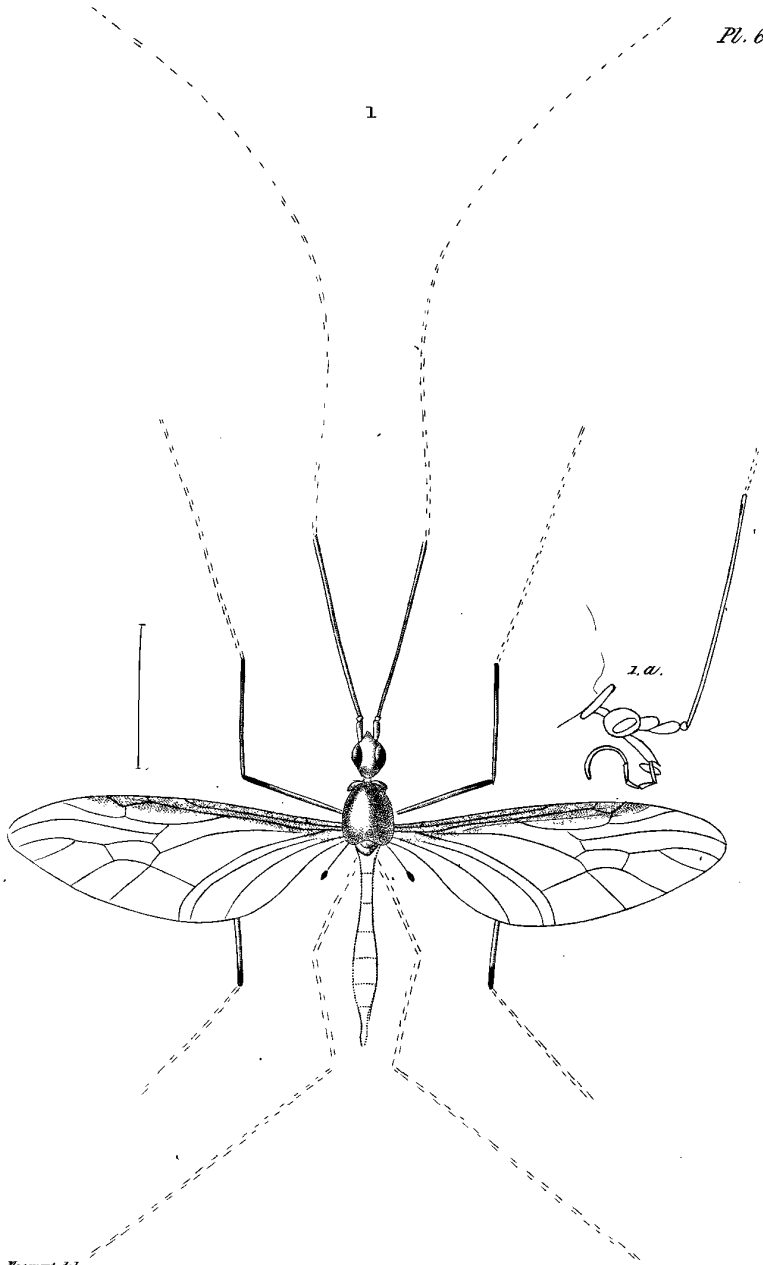
Macquart del.

1. *Ozodicea apicalis* 2. *Pachyrhina elongata*

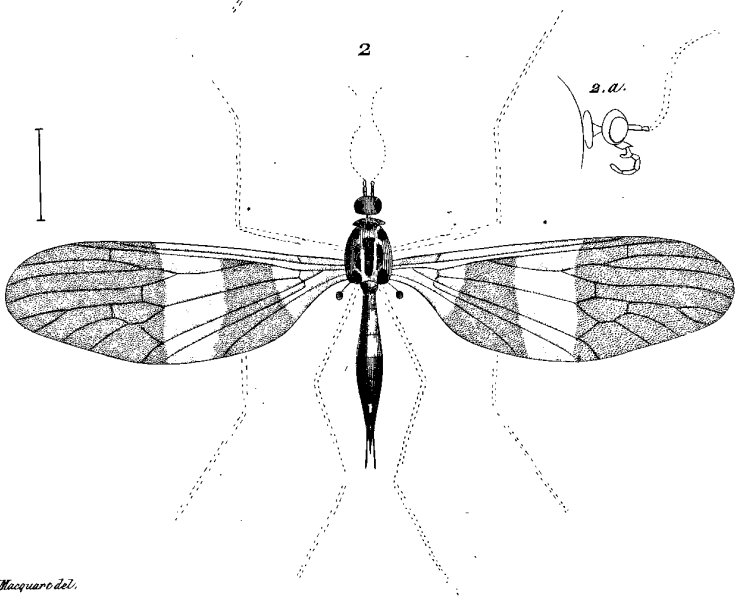
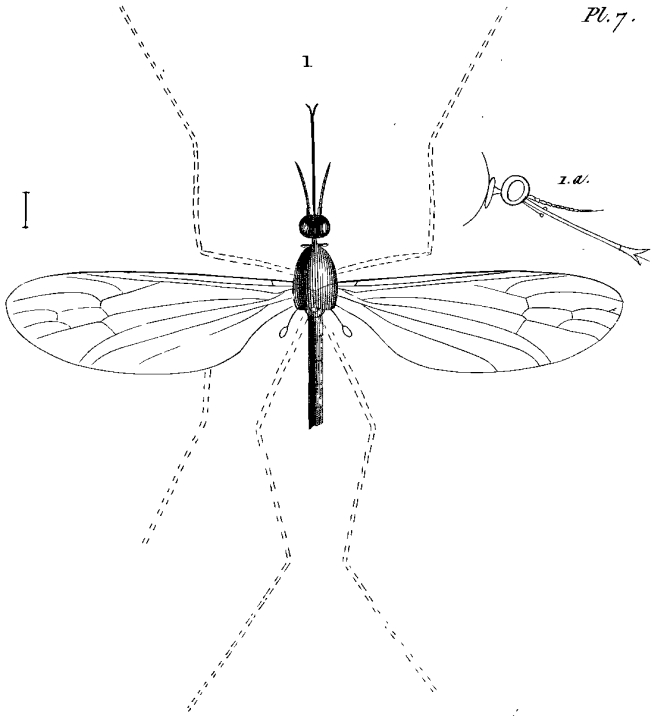


Macquart del.

1. *Tipula longipennis* 1. a. Tête. 1. b. anus. 2. *Tipula longicornis*.
IRIS - CILLIAD - Université Lille 1

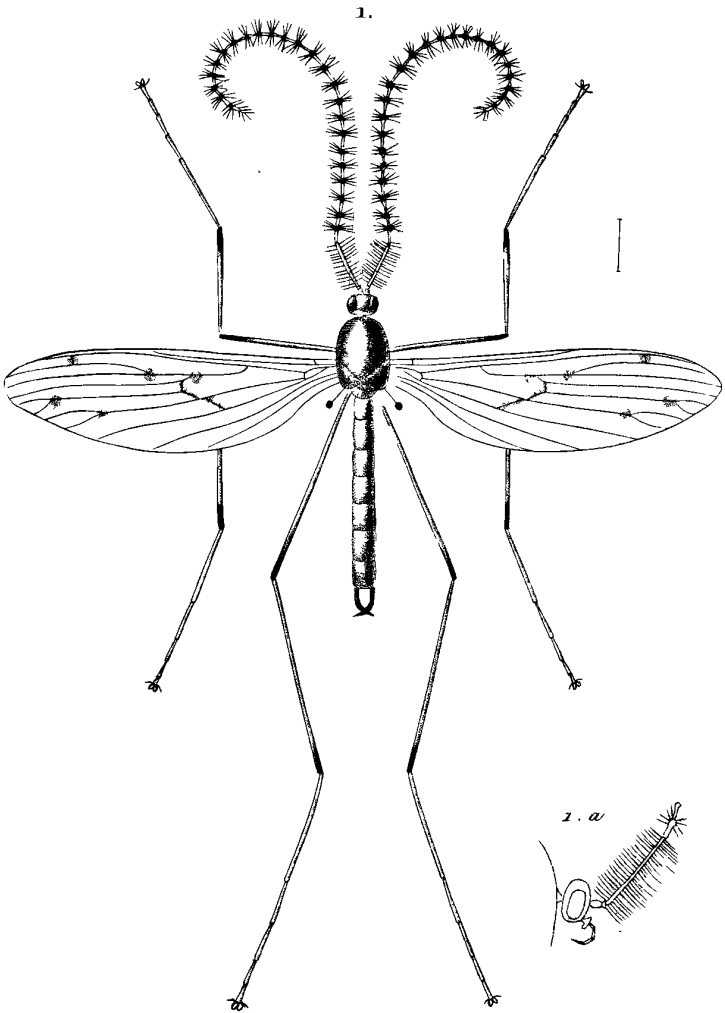


1. *Mægistocera limbipennis* 1.a. Tête



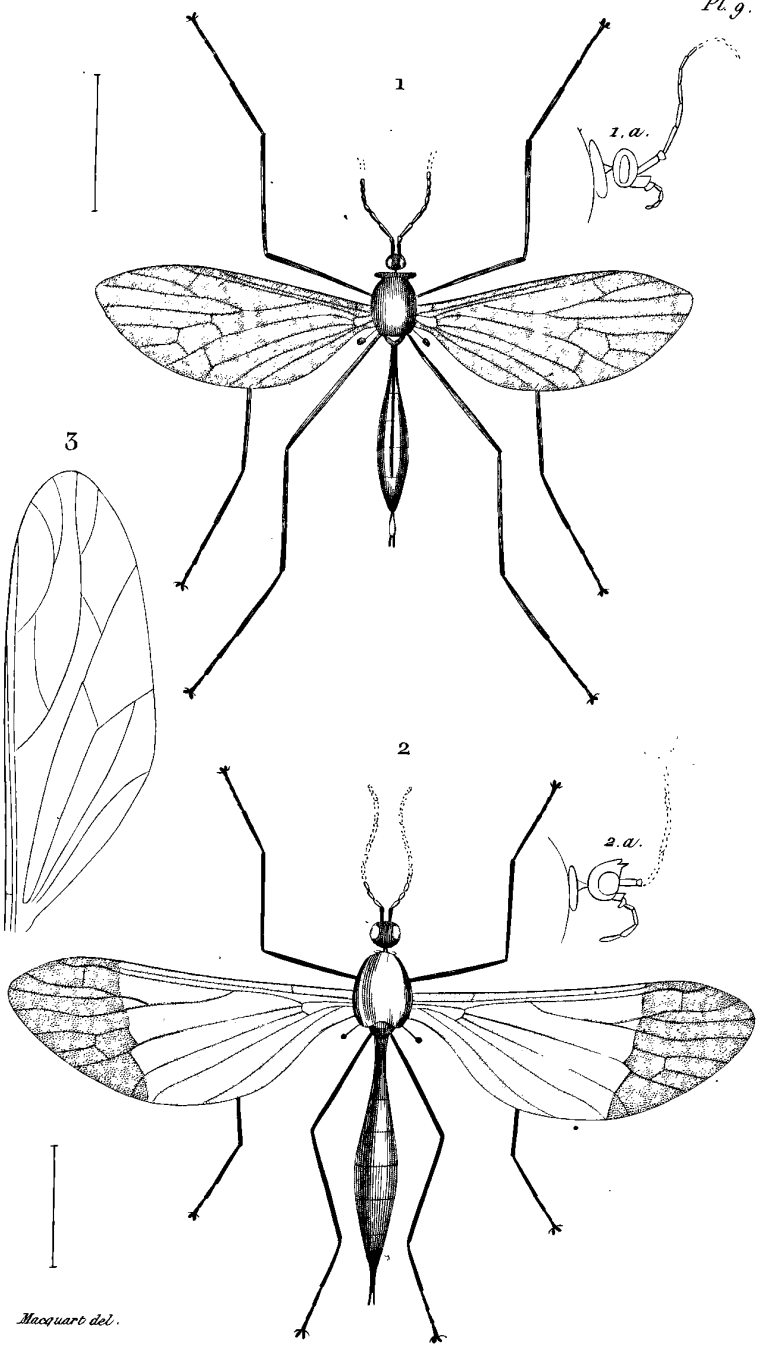
Macquart del.

1. *Aporosa fuscana* 2. a. Tête. 2. *Limmophila bicolor* 2. a. Tête.



Macquart del.

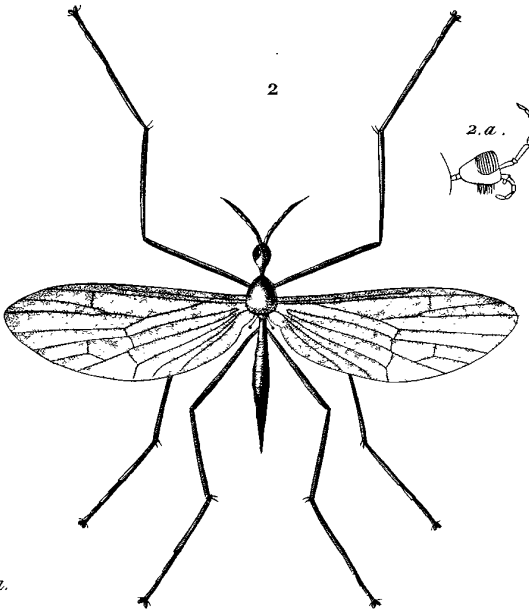
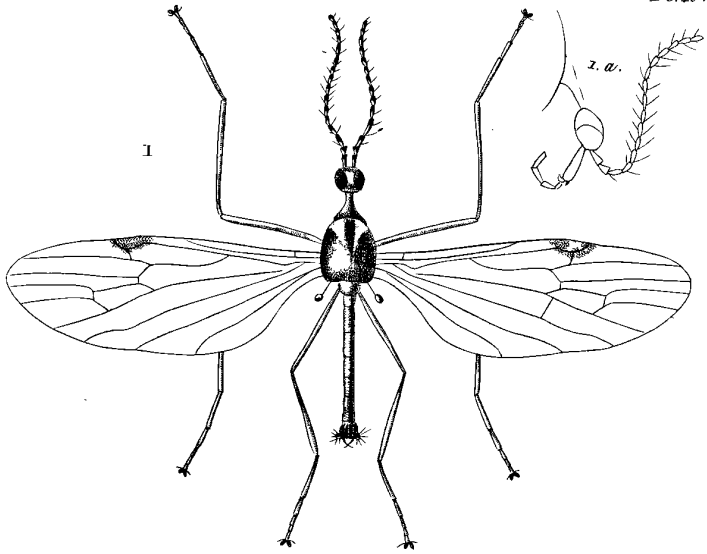
1. *Polymera fusca* ♂ z. a. Tete.



Macquart del.

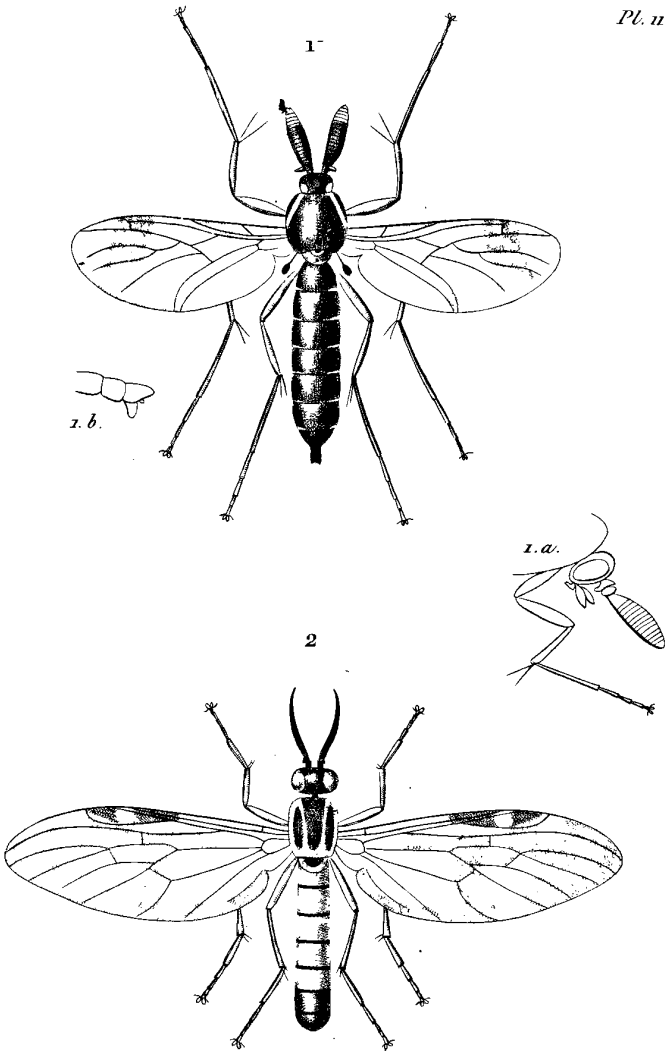
1. *Cylindrotoma acrostacta* 1.a. Tête. 2. *Limnobia bituberculata* 2.a. Tête.

IRIS - L. L. ANNOBIENSIS (Aile).



Macquart del.

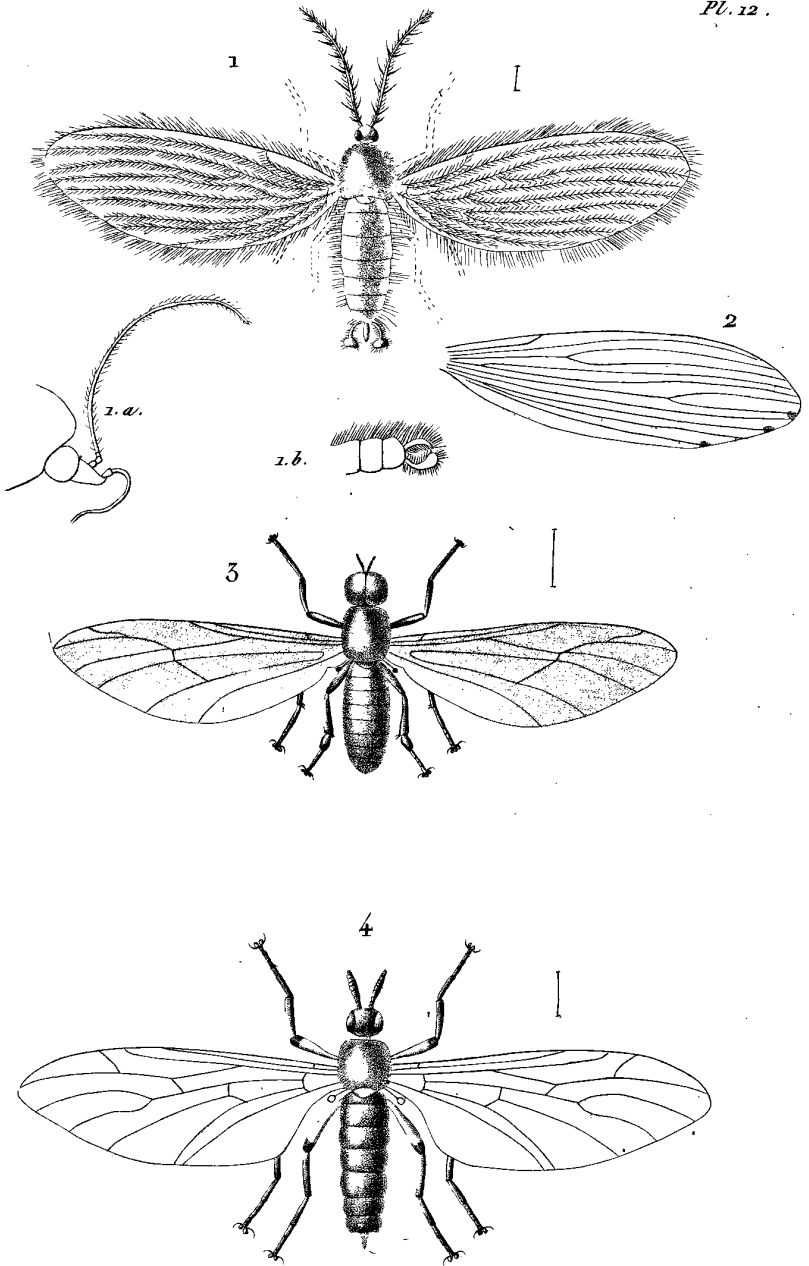
1. *Rhamphidia scapularis*. 2.a. Tête. — 2. *Eriocera nigra*. 2.a. Tête.



Maquart del.

1. *Ceroplastus carbonarius*. 1. a. Tête 1. b. Anus.

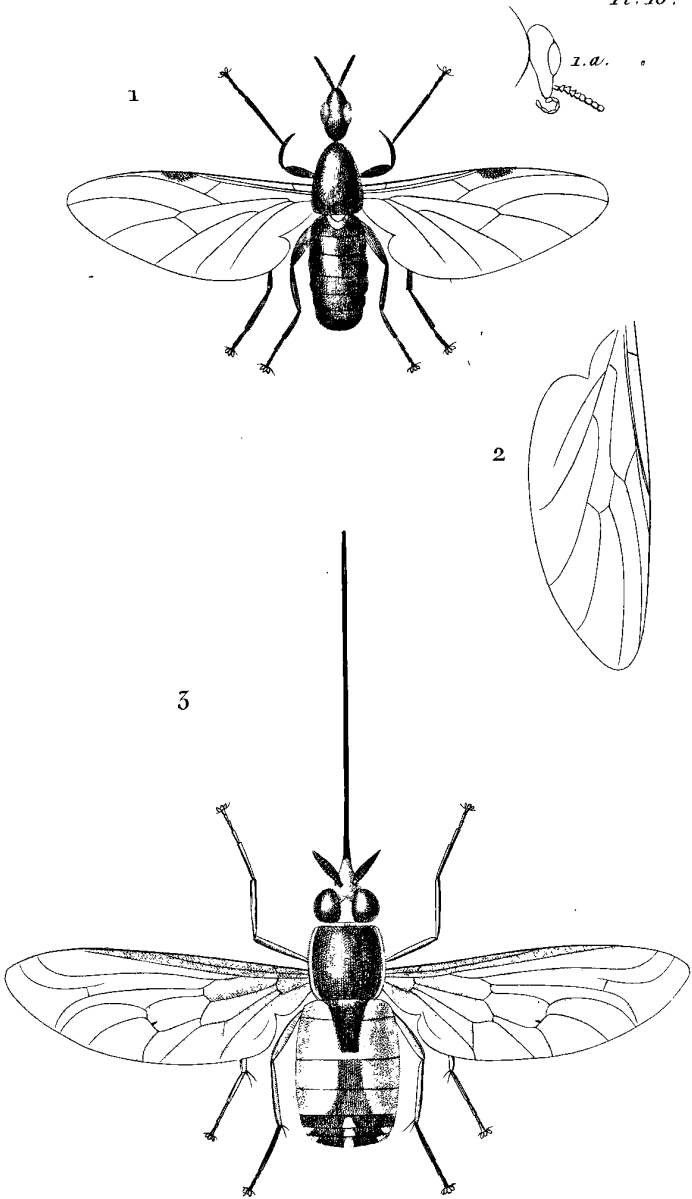
2. *Rhyphus fuscipennis*.



Macquart del.

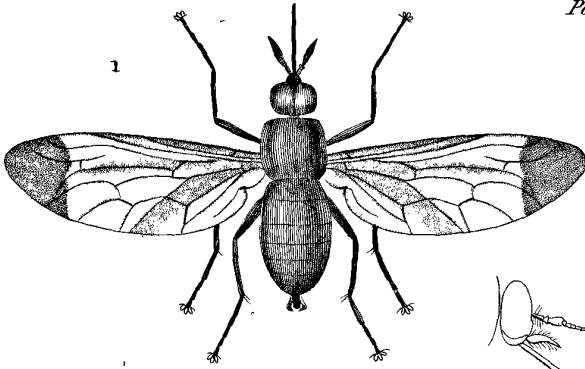
1. *Nemopalpus flavus* 1. a. Tête. 1. b. Anus. 2. *Psychoda tripunctata* (Aide).

3. *Eupcitenus ater*. 4. *Plecia femorata*.
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

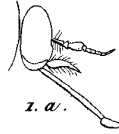


- Macquart del.

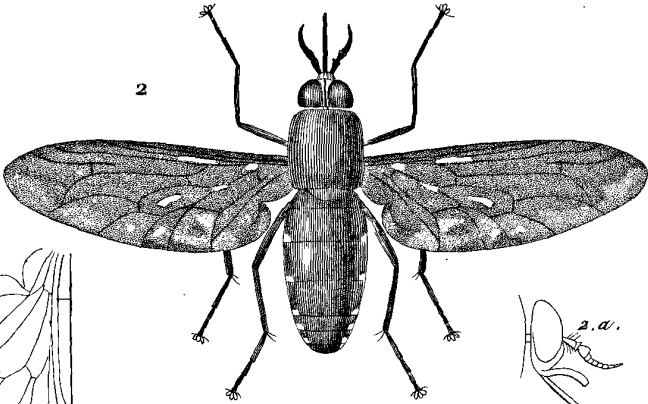
1. *Bibio longifrons* 1.a. *Tèle.* 2. *Bibio Albipennis* (*Aile*).
3. *Panõnia appendiculata*.



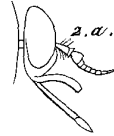
1



1. a.



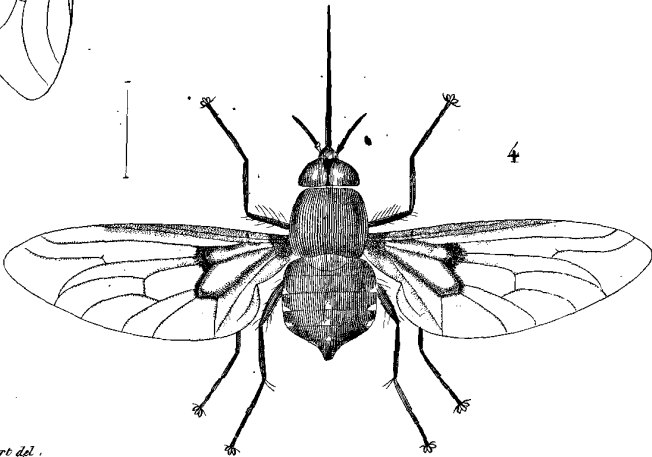
2



2. a.



3

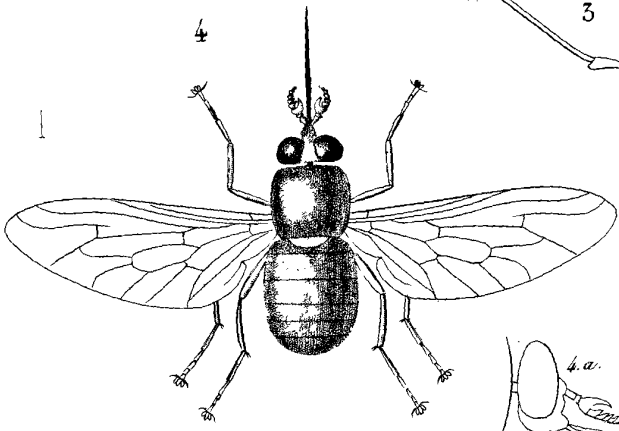
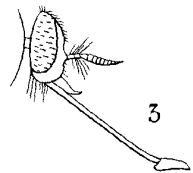
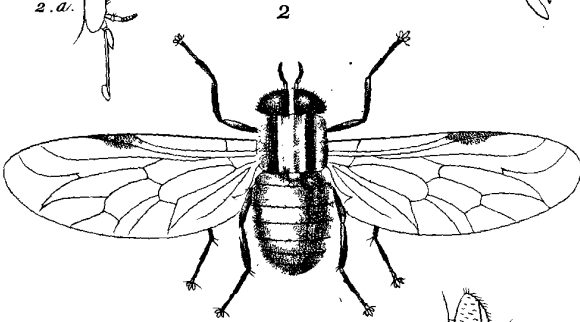
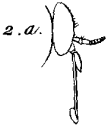
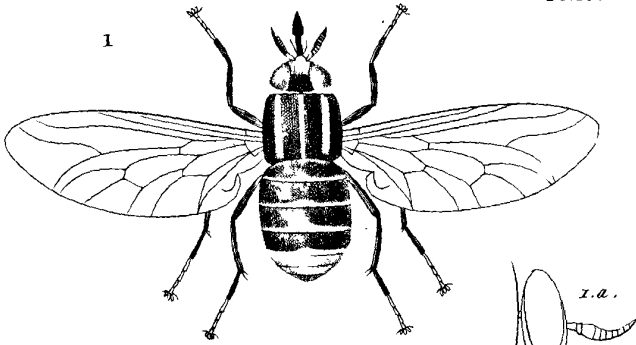


4

Macquart del.

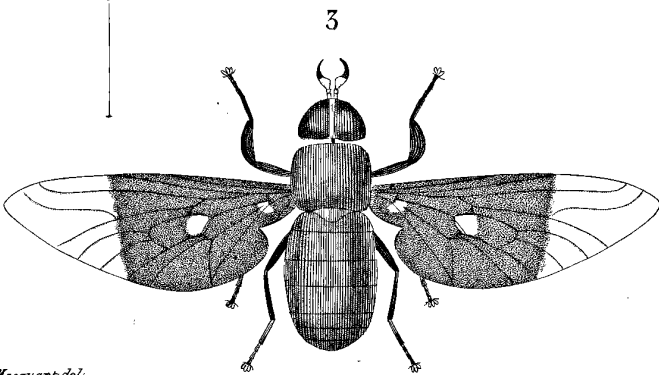
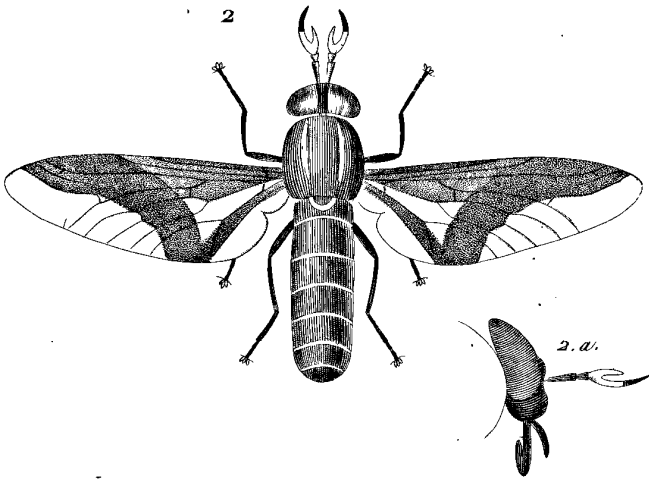
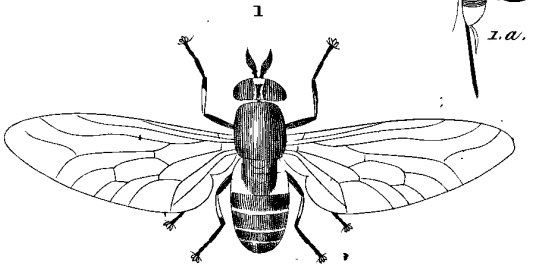
1. *Pançonia crassipalpis*. 2. a. Tête. 2. *Pançonia lugubris*. 2. a. Tête. 3. *Pançonia*

angulata. 4. *Pançonia criomera*.



Macquart del.

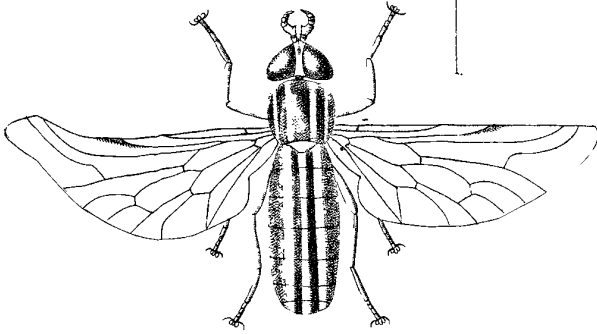
1. Panğonia aurata. 1.a. Tête. 2. Panğonia macroporum. 2.a. Tête. 3. Panğonia clavata Tête. 4. Dicrania cervus 4.a. Tête



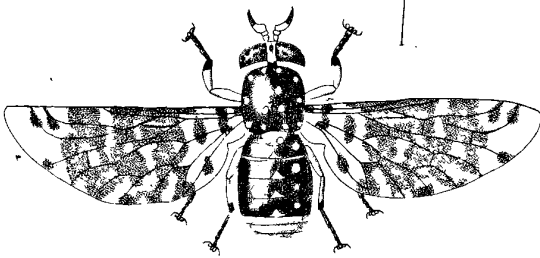
Masquart del.

1. *Erodiorhynchus cristaloides* 1.a. Tête. 2. *Dichelacera longicornis*
2.a. Tête. 3. *Tabanus fenestratus*.

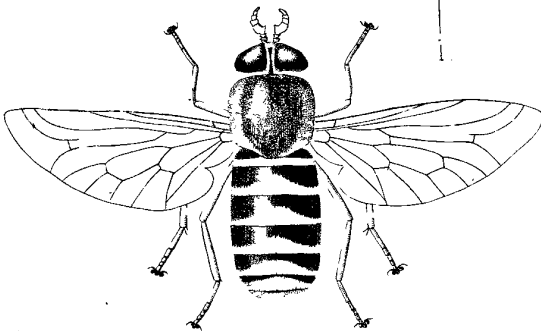
1



2



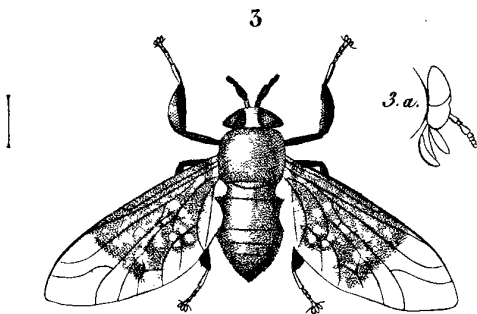
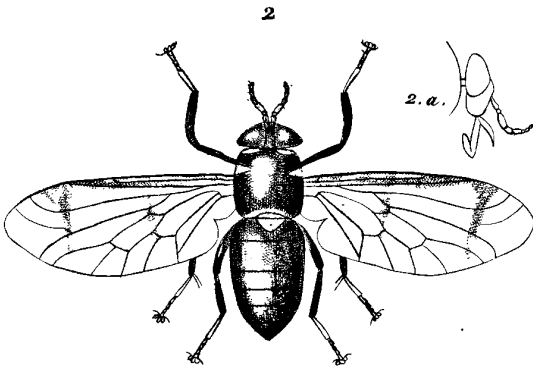
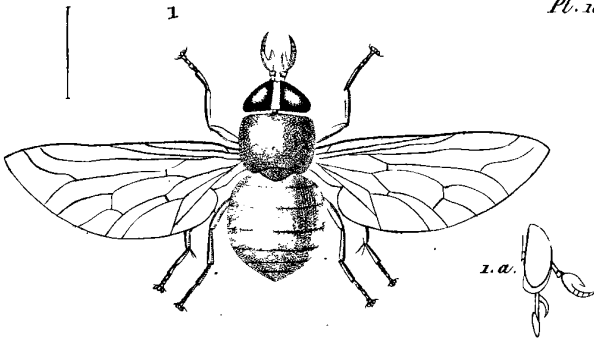
3



Macquart del.

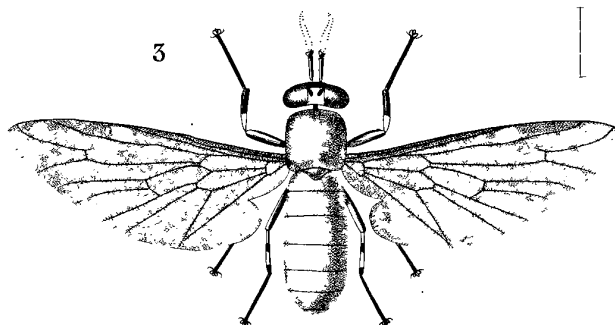
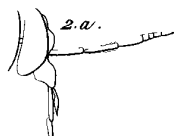
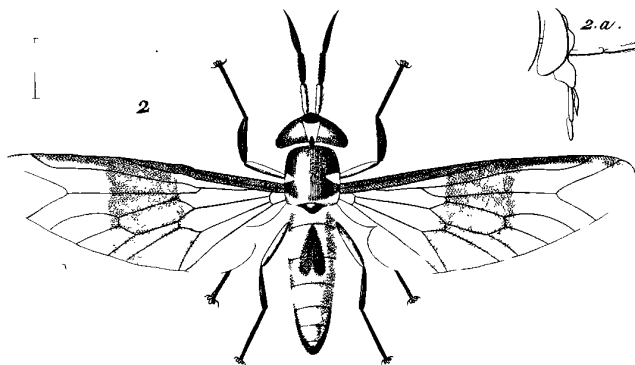
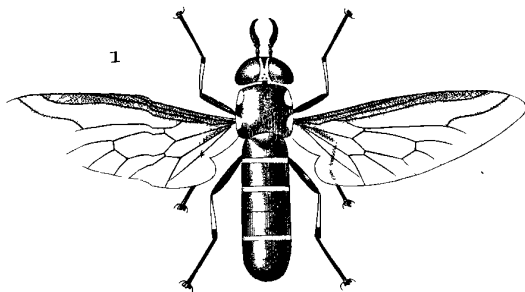
2. *Tabanus maculatissimus*. 3. *Tabanus auricinctus*

1. *Tabanus angustus*



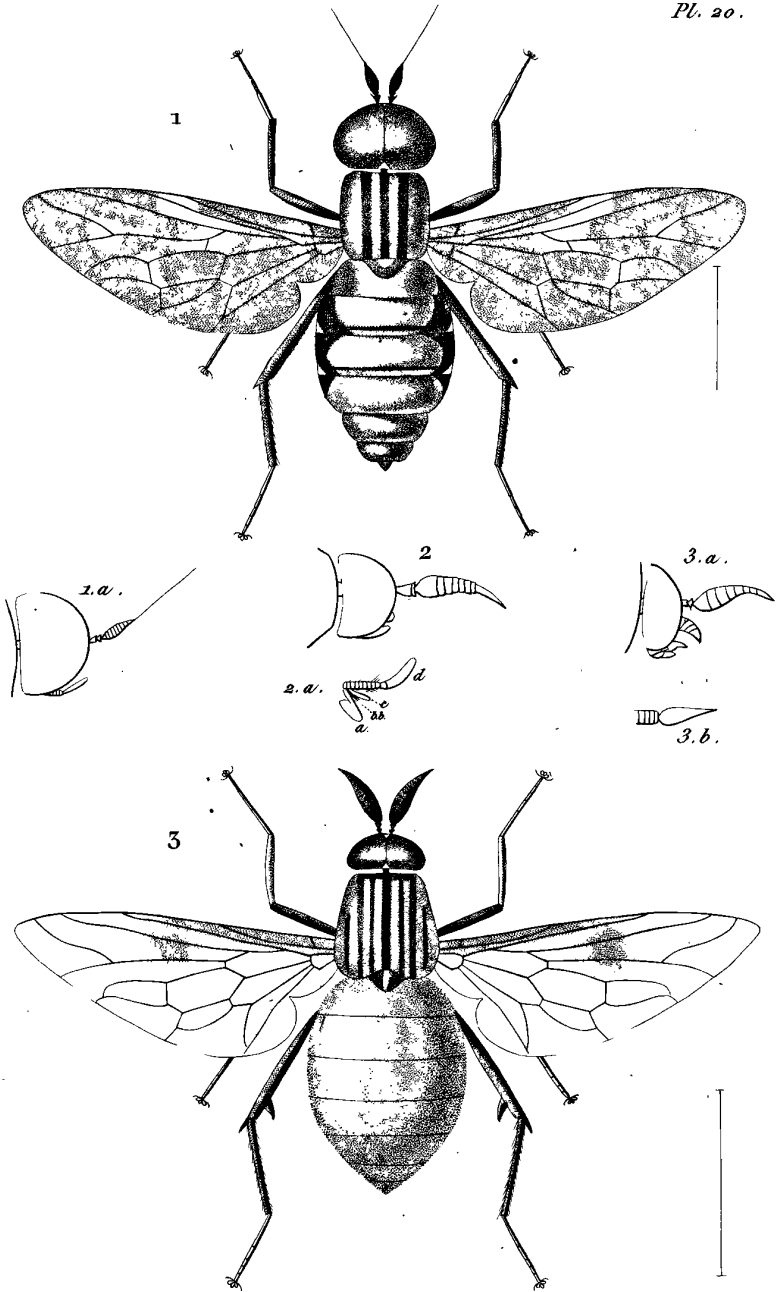
Jacquet del.

1. *Tabanus lativentris* 1.a. Tête. 2. *Diabasis Scutellata*.
2.a. Tête 3. *Lepiselağa lepidota* 3.a. Tête.



Musquero del.

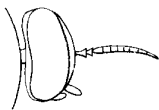
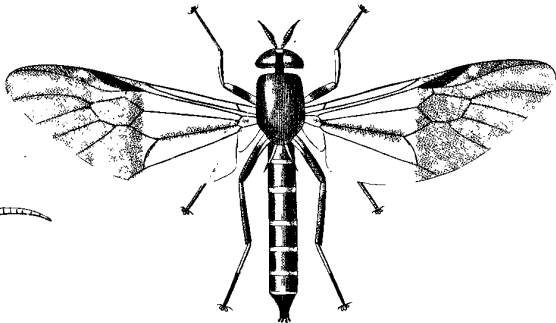
1. *Silvius marginatus* 1.a. Tête. 2 *Chrysops longicornis* 2.a. Tête. 3. *Hematopota irrorata*.



Macquart del.

1. *Acanthomera seticornis* ♂ 1. a. Tête. 2. *Acanthomera vittata* ♀ Tête. a. Trompe.
 bb. Soies. c. Labre. d. Palpe. 3. *Raphiorhynchus planiventris* ♂ 3. a. Tête. 3. b. Palpe.

1

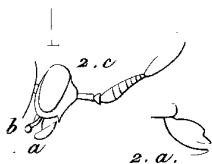
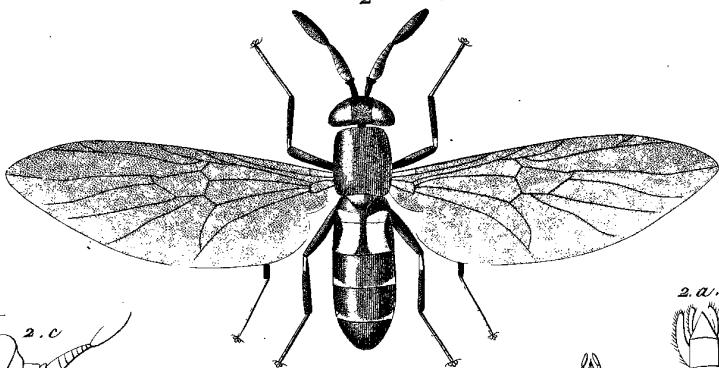


1. a.

2. b.



2



2. a.

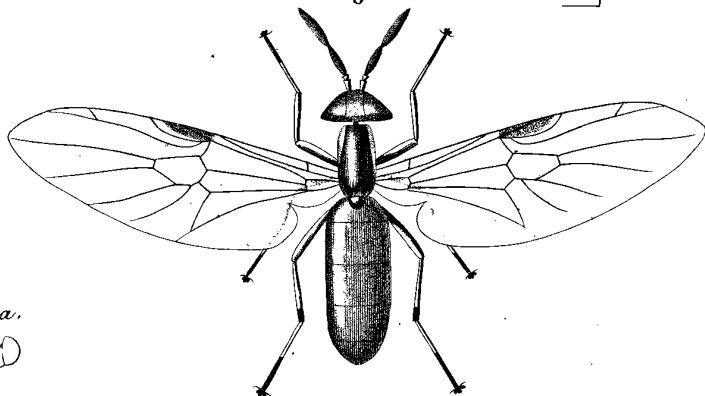
2. a.



2. b.



3

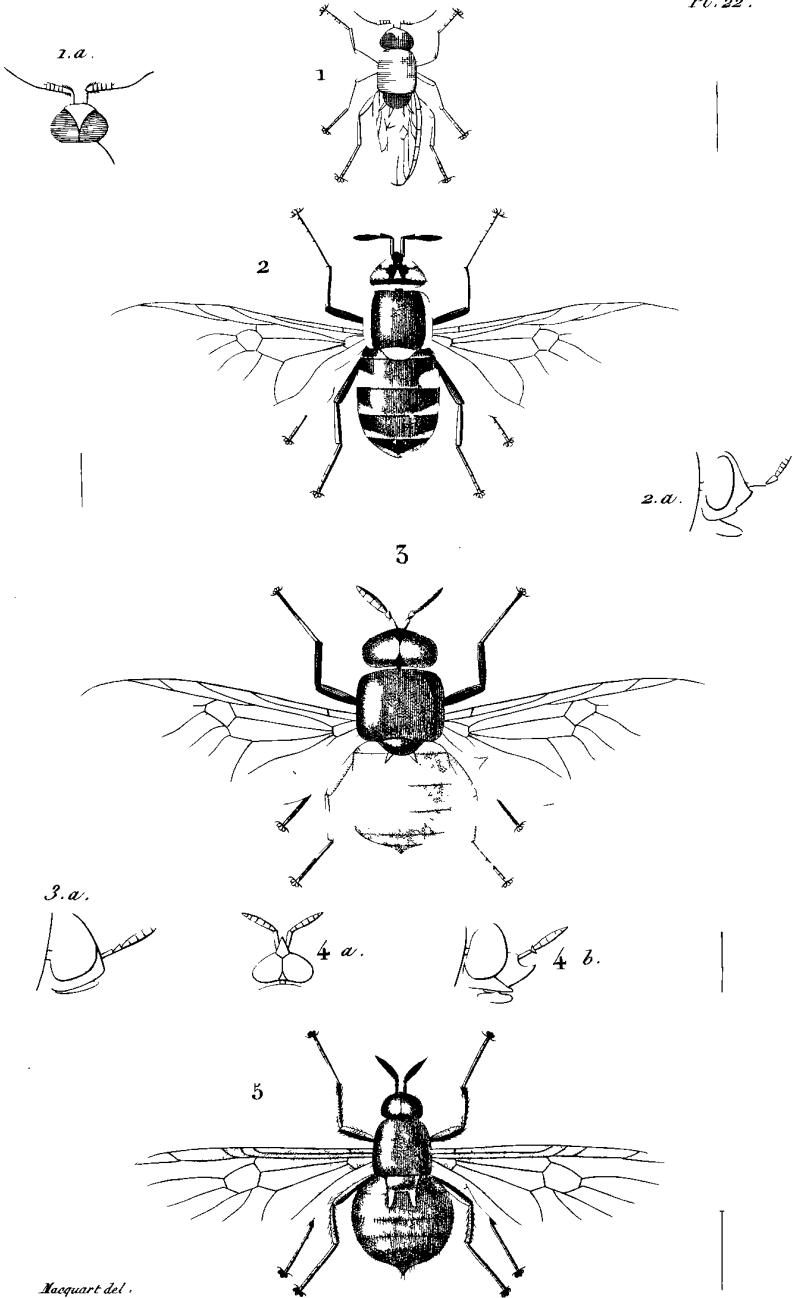


3. a.

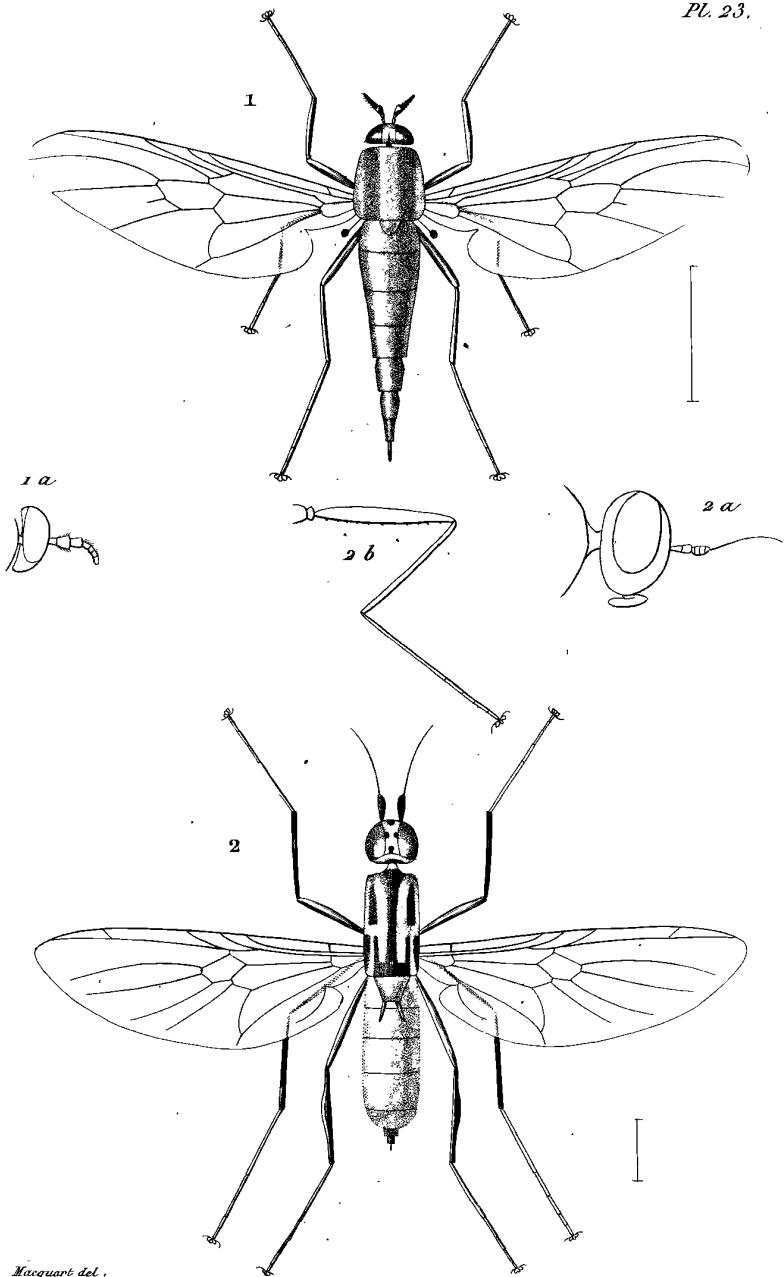


Macquart del.

1. *Beris servillei* - 1. a. Tête. 1. b. Anus. 2. *Hermetia illucens* - Var. 2. a. Organe mâle. 2. b. Organe femelle. 2. c. Tête. a. Trompe. b. Palpe. 3. *Thorasena pectoralis* - 3. a. Tête.

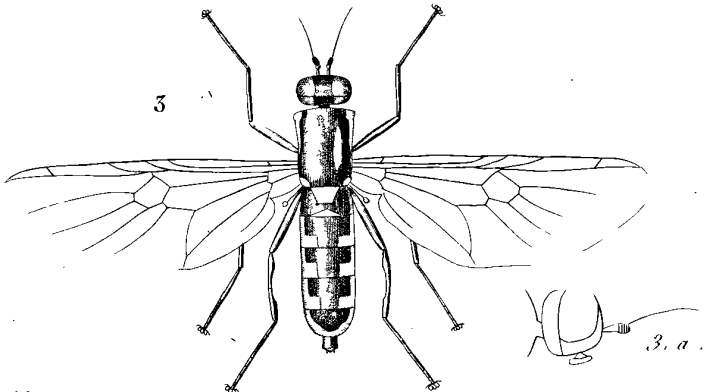
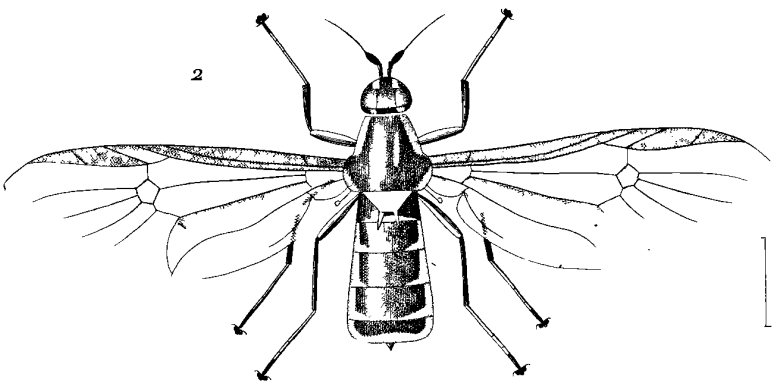
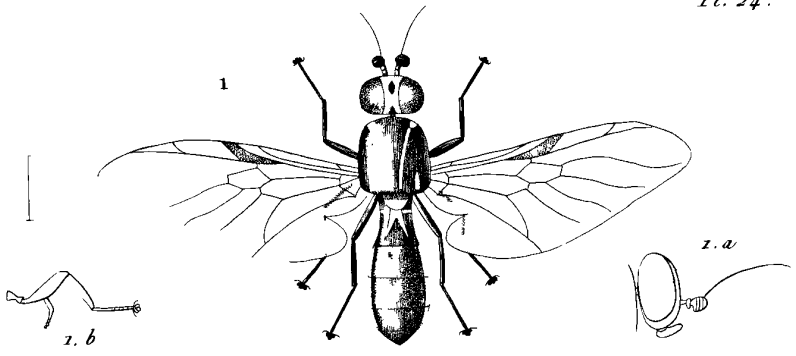


1. *Phillophora nigra* 2. *Stratiomyia pulchella* 3. *Odontomyia heteroneura* 4. *Rostrata* 5. *Ehippium rufitarsis*.



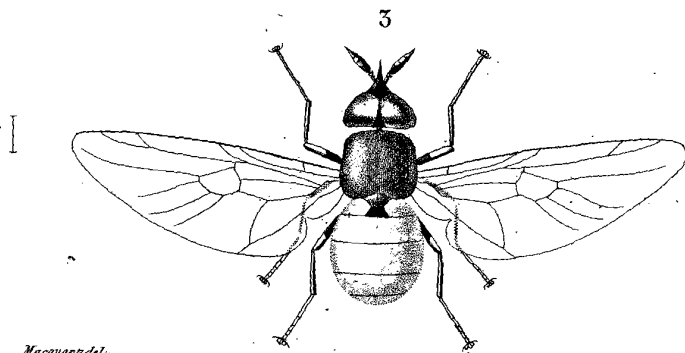
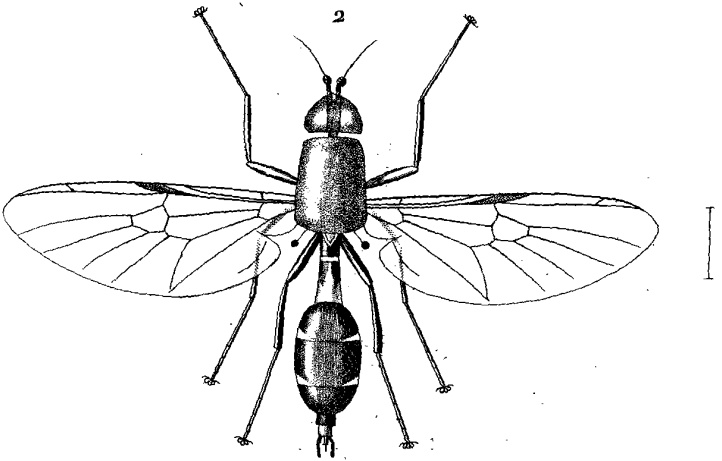
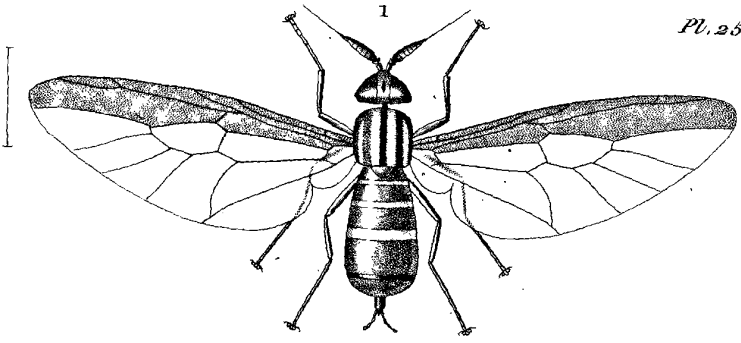
1. *Xenomorpha leptiformis* - 1 a Tête.

2. *Hoplistes bispinosus* - 2 a Tête. 2 b pied postérieur.



Macquart del.

1. *Diceranophora picta*. 1. a. Tête. 1. b. Pied intermédiaire. 2. *Rhaphiocera armata*.
 3. *Basentidema syrphoides*. 3. a. Tête.



Macquart del.

1. *Chrysochlora castanea*. 2. *Sargus coarctatus*. 3. *Nemotelus niloticus*

PLANCHE 24.

- Figure 1. *Dicranophora picta*.
—— 2. *Rhaphiocera armata*.
—— 3. *Basentidema syrphoides*.

PLANCHE 25.

- Figure 1. *Chrysochlora castanea*.
—— 2. *Sargus coarctatus*.
—— 3. *Nemotelus niloticus*.



CORPS ÉTRANGER

TROUVÉ DANS UN OEUF,

Par M. BAILLY, membre résidant.

—
15 MAI 1836.
—

LONG-TEMPS on a nié la possibilité de l'introduction de corps étrangers dans un œuf encore dans le sein de l'oiseau. Cependant un préjugé assez généralement répandu parmi le peuple, c'est que pendant le mois de mai on y rencontre quelquefois des hannetons entiers, parce que la poule étant très-friande de cet insecte en mange beaucoup. Il est facile de prouver l'impossibilité d'un semblable phénomène, parce que d'abord l'insecte avalé est broyé, trituré par les organes digestifs et digéré aussi complètement que possible avant d'arriver jusqu'à l'orifice rectal de l'oviductus et que d'ailleurs, cet orifice, dont la direction est oblique d'avant en arrière, est trop resserré pour permettre à un corps étranger de s'y introduire. Il serait beaucoup plus facile à des corps moins volumineux et moins digestibles de se fourvoyer ainsi, et on n'en cite pas d'exemples. Cependant comme presque tous les préjugés sont basés sur quelques faits exacts qu'on a dénaturés, exagérés ou mal compris, on ne doit pas, sans examen, nier la possibilité de l'existence de corps étrangers dans les œufs, et si nous nous en rapportons aux observations faites par quelques naturalistes, nous serons assurés que quelquefois on y a rencontré des épingles et même des

gravier. Les premières avaient pu être avalées par l'animal et arriver à travers les tissus jusque dans l'œuf pendant son séjour dans l'oviductus et avant la formation de l'écaïlle ; les graviers ont pu se former dans ce même organe et s'introduire dans l'œuf de la même manière. Un fait assez remarquable et que notre collègue M. MACQUART m'a fourni l'occasion d'observer, vient prouver d'une manière certaine l'existence de ce phénomène bizarre. Mad.***, cassant un œuf pondu depuis quelques heures seulement, sentit, en le mêlant avec une cuiller, de la résistance dans le fond ; cherchant à la vaincre, elle amena au-dehors un corps étranger de consistance assez ferme et ressemblant pour la forme et le volume à un cœur de poulet. Ce corps, que j'ai examiné attentivement, m'a paru n'être qu'une tumeur polypeuse qui a dû adhérer à la muqueuse de l'oviducte par le pédicule mince qu'on y remarque. Sa couleur intérieure était rouge foncé, sa texture fibreuse et sa consistance égale à celle du cœur. Une membrane très-mince, blanchâtre et composée de deux feuillets au moins, la recouvrait entièrement. Il est probable que cette tumeur se sera développée sur la muqueuse de l'oviductus, aura été englobée par l'œuf pendant son développement dans cet organe et le pédicule arraché au moment de la formation de l'enveloppe calcaire ou de la ponte. Ce qui nous porte à admettre cette explication, c'est la cicatrice que l'on remarque à la coquille que je vous présente, qui constate que la tumeur y a adhéré. Les moyens d'investigation ont manqué pour expliquer ce phénomène d'une manière satisfaisante ; il eût fallu connaître la poule qui avait pondu cet œuf et la sacrifier pour examiner s'il restait des traces d'adhérence de la tumeur dans l'oviductus, et avoir l'œuf intact pour s'assurer si la tumeur était contenue dans ses membranes ou si une enveloppe particulière la séparait de ses parties constituantes. Un fait s'est présenté ; je suis forcé de me borner à le constater sans pouvoir l'expliquer autrement que par des hypothèses.

HISTOIRE.

ANALECTES HISTORIQUES

OU DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES FAITS, DES MŒURS
ET DE LA LITTÉRATURE,

Recueillis et annotés par le docteur LE GLAY.

La conscience de l'érudit s'étend aux moindres détails; et il n'y a pas plus en histoire qu'en physique de faits véritablement indifférents et de vérités sans conséquence.

DACIER, *Eloge de D. BRIAL.* (*Hist. de l'Acad. des Inscriptions, LX, 190.*)

PREMIER FASCICULE.

ANALECTES HISTORIQUES

OU DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES FAITS, DES MŒURS ET DE LA LITTÉRATURE.

Les documents que l'on met ici au jour, sous le titre d'ANALECTES HISTORIQUES, sont divisés en trois catégories.

La première comprend un certain nombre de lettres et autres titres qui ont semblé intéressants pour l'histoire littéraire de la France et des Pays-Bas.

Dans la seconde se trouvent divers actes relatifs à certains droits municipaux et à quelques usages singuliers.

La troisième catégorie renferme une quantité de lettres ou chartes propres à éclaircir divers points de l'histoire proprement dite.

Des documents sans nombre qui me passent par les mains, j'extraits tout ce qui me semble propre à révéler un fait nouveau de quelque importance, à répandre du jour sur un point obscur, ou enfin à reclarifier une erreur accréditée. On trouvera, si je ne m'abuse, ce genre de mérite à la plupart des pièces qui composent ces ANALECTES.

Dans les quatre premières lettres écrites en 1511 et

1512, sont consignées quelques notions curieuses et nouvelles sur le fameux Jehan Lemaire, poète, historien, romancier, théologien, et sur quelques-uns des beaux monuments qui décorent la célèbre église de Brou. Il me semble que l'un de ces actes est surtout précieux pour l'histoire de la statuaire et de l'architecture.

Viennent ensuite quelques lettres de Jacob Le Duchat, imperturbable éditeur de toutes les singularités qui tombaient sous sa main, critique plein de savoir et de sagacité, dont Bayle ne manquait pas de publier les lettres, quand il le pouvait (1).

Celles qui suivent sont du P. André, jésuite, auteur de *l'Essai sur le beau*, qui parle de ses relations avec Malebranche et des matériaux qu'il a recueillis pour l'histoire de ce philosophe.

Après les lettres du P. André, j'en ai placé quelques-unes de Denis Secousse, qui a succédé à de Laurière dans la publication du *Recueil des Ordonnances* de nos rois ; de dom Carpentier, digne continuateur de Du Cange pour le Glossaire de la latinité du moyen-âge ; de Foppens, à qui l'on doit la *Bibliotheca Belgica*, ainsi que d'autres ouvrages estimés sur l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas ; de Bréquigny, l'un de nos plus habiles diplomates ; et du ministre Bertin, si zélé protecteur des travaux historiques. Toutes ces dernières lettres sont adressées

(1) V. Bayle, Œuvres diverses, in fol. IV, 818.

aux Godelroy, et contribuent à faire apprécier les services qu'ils ont rendus à la science diplomatique.

Voilà pour l'histoire littéraire.

La partie relative aux droits, mœurs et usages offrira des actes sur les duels judiciaires et gages de bataille à Cambrai, sur le droit d'*abattis de maisons* dans la même ville, sur deux faits d'armes à outrance et le privilège de l'*arsin* à Lille, sur le *royaume des Estimaux*, et enfin sur la singulière réparation infligée par sentence capitulaire à un seigneur qui avait outragé un paysan.

En ce qui concerne l'histoire civile proprement dite, je crois que cette publication présente quelques documents assez neufs sur les rapports de la Flandre au 14.^e et au 15.^e siècle avec la France, l'Angleterre et d'autres États, sur la mort de Charles-le-Téméraire, sur Marguerite d'Autriche, sur la captivité de François 1.^{er}, et enfin sur l'assassinat de Henri IV. J'y insère en outre une révélation pleine d'intérêt concernant un fils de la célèbre Inès de Castro.

Je crois bien n'avoir fait entrer dans cette petite collection que des pièces vraiment inédites ; mais comme il se pourrait qu'à mon insçu, quelques-unes d'entr'elles eussent été déjà publiées, le lecteur voudra bien, le cas échéant, user d'indulgence, et considérer qu'à l'époque où nous sommes parvenus, il est fort difficile de se tenir au courant de tout ce que l'imprimerie a fait éclore en fait de travaux historiques. Du reste, j'indiquerai toujours la source où chaque document a été puisé.

Mais il ne suffit pas que ces divers titres soient inédits ; il faut encore , il faut surtout qu'ils offrent un intérêt quelconque. Le public studieux ne demande pas qu'on lui révèle indistinctement tout ce qui gît ignoré dans les limbes de nos bibliothèques et de nos archives ; ce public , que déjà préoccupent tant d'affaires et que tant de livres embarrassent , nous a imposé , à nous autres compilateurs , outre l'obligation d'explorer et de découvrir , celle de choisir et de mettre à part ce qui , dans nos investigations , est de nature à lui plaire. A l'esprit de recherche il veut que nous unissions l'esprit de discernement. Il faudrait , pour lui agréer , que nous fussions tout-à-la-fois hommes de patience et hommes de goût ; alliance difficile ! On n'est pas aussi rigoureux pour le mineur du Potosé ; on n'exige pas de lui qu'après avoir arraché l'or aux filons qui le recèlent , il le purifie des substances hétérogènes dont il est mélangé.

Si ces matériaux historiques obtiennent l'accueil dont ils me paraissent dignes , j'en publierai d'autres qui ne présentent pas moins d'intérêt.

Le plus hault tres excellent prince, et ma tres double Dame
Le plus au benoit filz de Dieu, quel vous doit tres bonne
bon et longue. Escript a Blois. ou Jardin du Roy
le premier jour de may. l'an mil six cent et vingt.

Le plus tres humble et tres obéissant
serviteur (. Lemaire (. Jure

PREMIÈRE PARTIE.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE LITTÉRAIRE.

I.

1511. 22 nov., à Tours. — LETTRE DE JEAN LEMAIRE (1), *historiographe et indiciaire de Bourgogne*, à MARGUERITE D'AUTRICHE (2). *Il lui accuse réception de diverses sommes payées par elle, et entr'autres de 142 florins d'or pour Michel Colombe, statuaire, qui avait dressé les plans des édifices projetés à Brou. Il l'entretient des talents de ce tailleur d'images et des soins qu'il met à faire la sépulture du duc Philibert de Savoie.*

Très haulte, très excellente princesse et ma très redoutée dame, le plus humblement que faire puis, à votre bonne grâce me recommande.

Madame, j'ay reçu deux lettres qu'il a pleu à votre haul-

(1) Jean Lemaire, né vers 1473, à Bavai, selon l'opinion de plusieurs biographes, fut indiciaire et historiographe de Marguerite d'Autriche, auprès de laquelle il avait été placé par Jean Molinet, son parent. A l'époque où il écrivit cette lettre, il occupait le même poste auprès de la reine Anne de Bretagne. On trouve un article assez étendu sur Jean Lemaire dans Paquot, éd. in-18, III, 1, et un autre dans les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions, XIII, 593.

(2) Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien I.^{er} et de Marie de Bourgogne, fut une des femmes les plus remarquables de son siècle. Fiauccé

tesse m'escripre, l'une par mon serviteur, auquel de votre grace avez fait donner dix philippus d'or, et l'autre, depuis, par le serviteur du maître des postes, par lequel serviteur nommé Gilles Moreau, lequel a fait grande et féalle diligence de me venir trouver à Tours et a bien desservi d'estre recompensé, j'ay reçu la somme de cent quarante-deux florins d'or et XXIII sols de monnoye. Mais par deça il y aura perte pour le moins de V deniers par pièce. Et reviennent lesdicts florins, selon la calculation de par delà, à la somme de II^e livres de XV gros.

Laquelle somme, Madame, il vous a pleu ordonner pour contenter maistre Michel Coulombe, tailleur d'ymaiges, touchant l'ouvrage des patrons de vos édifices. Et vous a pleu me faire cest honneur que de vous fyer de ma petitesse et n'aviez voulu envoyer autre contrerolle. Ce que toutes voies j'eusse bien désiré pour estre présent à la distribution dudit argent et satisfaction de vos ouvriers, chacun pour sa ratte (1); car vous en avez par deça quatre; c'est assavoir le très bon ouvrier maistre Michiel Coulombe et trois de ses nepveux. Ledit Coulombe est fort ancien et pesant: c'est assavoir environ de IIII^{XX} ans, et est goutteux et maladif, à cause des travaux passez, par quoy il fault que je le gaigne par douceur et longanimité; ce que je fais et feray jusques a parfaire. Le bonhomme rajouenist pour l'honneur de vous, Madame, et a le cuer à votre besoigne, autant ou plus

dès son bas âge au dauphin, qui fut depuis roi de France, sous le nom de Charles VIII, elle épousa plus tard Jean, infant d'Espagne, qui mourut peu de temps après. Philibert-le-Beau, à qui elle avait été mariée en 1508, lui fut aussi ravi après trois mois d'une heureuse union. Restée veuve sans enfants, elle devint gouvernante des Pays-Bas et s'y concilia l'affection générale. Marguerite aimait les lettres et les arts; elle les récompensait et les encourageait avec munificence. Cette princesse était âgée de 50 ans, quand elle mourut à Malines, le 1.^{er} septembre 1530.

(1) Chacun ce qui lui revient, *pro ratâ suâ*. Le mot *ratté* ou *ratte* a disparu de la langue, et on y a substitué l'expression barbare *prorata*.

qu'il eust oncques à autre. Et quand je pourray avoir finié receu de ses mains , je vous assure , Madame , que vous aurez un des plus grands chiefs d'œuvre qu'il fit oncques en sa vie. Car vous verrez la sépulture de feu Monseigneur en toute perfection, comme elle sera. Se gisant aura ung pié et demy de longueur, les vertuz demy pié ; et toutes les autres imaiges à la correspondance ; et la massonnerie qui sera grand chose en toute perfection, comme se vous la voyiez en grand volume. Tellement que les ouvriers qui besoigneront après seront tenus de l'ensuivre à toute rigueur, en réduisant le petit pié au grand.

Et vous assure , Madame , que vous trouverez que je n'auray pas mal employé votre argent ; car vous estes servie de cuer de toutes parts ; et certainement l'argent est venu à point à mon grand besoing ; car j'estois au bout de mon rolle et craignois beaucoup d'avoir honte et disette ; ce que votre très noble cuer ne pourroit souffrir.

Madame, le bonhomme Coulombe demandoit terme jusques à Pasques, à cause de la pesanteur de l'œuvre et aussi pour l'indisposition de sa personne et du temps ; mais je feray tant que je réduiray le tout à trois mois.

Et cependant , je vous yray faire la révérence et vous porteray de beaux présentz et bien agréables , au plaisir de Dieu ; mais ce ne sera point que je n'aye veu le besoigne en train et donné ordre qu'elle se parface , et que l'un ou deux des neveux dudit bonhomme Coulombe , la vous porte par delà , affin que vous l'entendez par le menu.

Madame, lesdicts deux nepveux sont ouvriers en perfection comme héritiers de leur oncle, l'un en taille d'ymaigerie, l'autre en architecture et massonnerie, et n'y a gens nulle part, que je sache, qui mieulx reduisent une besoigne en grand volume que eulx deux. Et je les ay gaignez.

Touchant votre albastre , Madame , ce présent porteur en a bon mis en œuvre et poly en grand volume. Et vous en dira ce

qui en est. Aussi je vous en porteray une piece mise en œuvre du bonhomme Coulombe.

De vous en escrire plus avant, il sembleroit que je le feisse à ma louenge, pour ce que j'ay retrouvé la perrière; mais tant y a que c'est le plus bel albastre du monde et le plus approuvé. Ny en Espagne, ny en Italie, ny en Engleterre, n'en y a point qui l'aproche en bonté, beauté et polissement.

Madame, tout le monde vous bényt et loue, et esmerveille d'avoir entrepris une si grande euvre, là où une très haulte magnanimité se montre et se déclare. J'ay le tout monstré à l'embassadeur de l'empereur, et est le tout parvenu aux oreilles du roy et de la royne. Et vous assure, Madame, par le serment que j'ay par trois fois à votre haultesse que on ne l'estime point autrement que le plus grand chief d'euvre qu'on fera ès parties par deça.

Madame, je prie à notre Seigneur qu'il vous doint très bone vie et longue. Escript à Tours le XXII^e jour de novembre l'an mil V^c et onze. Votre très humble indiciaire, esclave et serf,

LEMAIRE. (1)

Au dos est écrit : *A ma très-redoublée et souveraine dame Madame Marguerite, archiduchesse, duchesse et comtesse d'Autriche et de Bourgogne.*

(*Original autographe de la Chambre des Comptes à Lille.*)

(1) Cette signature ne forme qu'un seul mot, contrairement à l'usage adopté par tous les bibliographes qui ont parlé de notre indiciaire.

II.

1511, 3 décembre. — ÉCRIT par lequel MICHEL COLOMBE, tailleur d'images du roi, reconnaît, tant pour lui que pour Guillaume Regnault, tailleur d'images, Bastien François, architecte de l'église St.-Martin de Tours, et François Colombe, enlumineur, tous trois ses neveux, avoir reçu de Jean Lemaire, indiciaire et solliciteur des édifices de Marguerite, duchesse de Bourgogne, la somme de 94 florins d'or, pour faire, en petit, la sépulture de feu le duc Philibert de Savoie, mari de ladite dame, selon le dessin de Jean Perréal, peintre et valet-de-chambre du roi. Michel déclare que Jean Lemaire lui a remis une pièce de marbre d'albâtre dont la carrière a été découverte par lui à St.-Lothain lez-Poligny. Ledit Michel en a taillé une figure de Ste. Marguerite dont il fait présent à la duchesse.

Je, Michiel Coulombe, habitant de Tours et tailleur d'ymaiges du roy nostre sire, tant en mon propre et privé nom, comme ès noms de Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, Bastyen François, maistre masson de l'église de Saint Martin de Tours, et François Coulombe, enlumineur, tous trois mes nepveux, confesse, promet, affirme, et certifie, en foy de loyal preudhomme, les choses qui s'ensuivent estre véritables, tant pour le présent et passé que pour l'advenir, et ce, pour la descharge et acquit de Jan Lemaire, indiciaire et solliciteur des édifices de très haulte et très excellente princesse, Madame Marguerite, archiduchesse d'Autriche et de Bourgoigne, duchesse douairiere de Savoye et contesse palatine de Bourgoigne.

C'est assavoir tout premièrement je confesse, ès noms que dessus, avoir eu et receu de ma dicte dame, par les mains de son dict indiciaire, Jan Lemaire, la somme de quatre vintz

quatorze florins d'or d'Allemagne à vingt sept solz six deniers tournois pièce, qui reviennent à la somme de six vingtz huit livres treize sols tournois, monnoie de roy, présentement courant. Et ce pour noz peines, labeurs et salaires de faire la sépulture en petit volume de feu de bonne mémoire, Monseigneur le duc Philibert de Savoye, mary de ma dicte dame, selon le pourtraict et très belle ordonnance faicte de la main de maistre Jehan Perreal de Paris, painctre et varlet de chambre ordinaire du roy, nostre dit seigneur; de laquelle somme de quatre-vingt-quatorze florins d'or d'Allemagne revenans à ladite somme de six-vingt huit livres XIII sols, je me tiens pour content et bien payé et en présence, ès noms que dessus, les dis Jan Lemaire, solliciteur pour Madame, et tous autres à qui il appartiendra. Et de laquelle sépulture je, Michel Coulombe, dessus nommé, feray de ma propre manufacture, sans ce que autre y touche que moy, les patrons de terre cuitte, selon la grandeur et volume dont j'envoie à ma dite dame deux pourtraictz, l'un en platte forme pour le gisant, l'autre en élévation; fais les diz patrons de la main desdis François Coulombe, enlumineur, et Bastyen François, masson, mes nepveux. Et ledis Bastyen fera de pierre de taille toute la massonnerie servant à ladicte sépulture en petit volume par vrayz traictz et mesures, tellement que en réduisant le petit pié au grand, Madame pourra veoir toute la sepulture de mondit feu seigneur de Savoye, dedans le terme de Pasques, pourveu que aucun inconvénient ou fortune ne surviengne audit Coulombe durant le dit temps; et iceulx patrons je prometz loyaument, à laide de Dieu, faire pour ung chief deuvre, selon la possibilité de mon art et industrie.

Oultre plus, pour ce que ledit solliciteur Jan Lemaire nous a affirmé que Madame désire d'estre servye en ses édifices de gens meurs, graves, savants, seurs, certains, expérimentez, bien condicionnez et observans leur promesse, comme bien raison le veult, mesmement de ceulx que je dessus nommez, assureray à

madicte dame estre telz; d'icy; et desja j'asseure et afferme que Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, mon nepveu, est souffisant et bien expérimenté pour réduire en grant volume la taille des ymaiges servant à la dite sépulture, en ensuivant mes patrons; car il m'a servy et aidé l'espace de quarante ans ou environ, en tel affaire, en toutes grands besoignes, petites et moyennes que par la grâce de Dieu, j'ay eues en main jusques aujourd'huy et auray encoires et tant qu'il plaira a Dieu. Mesmement il m'a très bien servy et aidé en la derrenière euvre que j'ay achevée; c'est assavoir la sépulture du duc François de Bretagne, père de la royne (1); de laquelle sépulture j'envoye ung portrait à Madame.

D'autre part, ledit Bastyen François, gendre de mondit nepveu, s'affirme estre souffisant pour exploicter et dresser en grand volume les patrons de la dicte sépulture, quant à l'art de massonnerie et architecture. Lesquelz patrons seront faitz en petit volume de sa main propre.

En après lesdiz patrons achevez, dedens le terme de pasques dessus diz, et iceulx estoffez de peinture blanche et noire, selon ce que la nature du marbre le requiert, par le dit François Coulombe, enlumineur, la taulette de bronze dorée et les lisières, armes fourries d'ermes, carnations de visaiges et de mains, escriptures et toutes autres choses à ce pertinentes fournies, selon que le devoir le requiert; je dessoulz signé prometz envoyer lesdis Guillaume Regnault, mon nepveu, et Bastyen François, son gendre, porter la dite sépulture en petit volume à Madame, quelque part qu'elle soit, dedans le terme de la purification de Notre-Dame.

(1) François II, duc de Bretagne, mourut le 9 septembre 1488. Anne, sa fille, qui fut depuis reine de France, lui fit ériger en 1507 un magnifique tombeau dans l'église des Carmes, à Nantes. Dom Lobineau a inséré dans son *Histoire de Bretagne*, in-fol, I, 790, deux beaux dessins de ce mausolée; mais il paraît n'avoir pas su quel en est l'auteur, qui est ici révélé.

Ensemble l'élevation de la platte forme de son église, mesme-
ment touchant la sépulture des deux princesses, dont nous avons
les portraitz et tableaux , faitz de la main de Jehan de Paris; et
aussi ledit Bastyen François portera la montée de l'élevation du
portal et des arcz boutans par dehors ; pour lesquelles choses
estre faictes par lesditz Bastien François, j'ay retenu le double
de la plate forme de la dite église du couvent de Saint-Nicolas
de Tolentin lez Bourg en Bresse, icelle platte forme faite et très
bien ordonnée sur le lieu, mesurés de la main de maistre Jehan de
Paris , avec l'advis, en présence de maistre Henriet et maistre
Jehan de Lorraine, tous deux très grans ouvriers en l'art de
massonnerie.

Et quant lesdits Guillaume et Bastyen, mes nepveux, auront
présenté ladite sépulture en petit volume à ma dicte dame et
icelle dressée en sa présence et déclaré toutes les circonstances
et dependances d'icelle, s'il plait à Madame, j'entreprendray
volontiers la charge et marche d'icelle faire réduire en grant
volume par ledit Guillaume, tailleur d'ymaiges et Bastyen, mas-
son. Lesquelz j'envoieray sur le lieu dudit couvent lez-Bourg en
Bresse , avecques Jehan de Chartes, mon disciple et serviteur,
lequel m'a servy l'espace de dix huit ou vingt ans et maintenant
est tailleur d'ymaiges de madame de Bourbon, et aussi autres
mes serviteurs dont je respondray de leur science et preud-
hommie , et dont je ne penseray avoir honte ne dommaige.

Et ce, pour autant que à cause de mon aige et pesanteur, je ne
me puis transporter sur ledit lieu personnellement; ce que autre-
ment j'eusse fait volontiers pour l'honneur, excellence et bonté
de la dicte très noble princesse.

Et pour ce faire, si le cas advient que Madame soit conseillée
d'exécuter sa bonne intencion par le labeur de moy et des
miens, d'icy et desja j'advoue, ratiffie et tiens à bons, fermes
et approuvez tous les marchez que lesdiz Guillaume, tailleur
d'ymaiges et son gendre, masson, feront avec ma dicte dame en

mon nom et au leur, touchant ladicte sépulture et autres choses concernans notre art d'ymaigerie et architecture, comme se moy-mêmes y estoie présent, et à leur partement leur en feray procuracion expresse, se besoing fait, ce que je faiz desja.

Et affin que le voiaige du pays de Flandres encoires incongneu à mesdis nepveux leur soit plus seur et plus certain, est moyenné que Jan Lemaire nous laisse ou envoie icy ung solliciteur et guide pour conduire jusques là mesdis nepveux; c'est assavoir son nepveu, Jehan Demarailles ou son serviteur Jehan Poupart. Et avons convenu avec ledit Jehan Lemaire que chacun de mesdits nepveux aura par jour, compté depuis leur partement de ceste cité de Tours, dont je feray certificacion par mes lectres jusques à leur retour, la somme de cinq philippus d'or, vallant vingt-ung solz tournois, sauf ce qu'il plaira mieulx taxer à Madame et recognoistre leurs labeurs et diligences, comme moy et les miens avons parfaite confiance en Son Excellence très renommée, laquelle nous tous désirons servir de bon cueur, s'il lui vient à plaisir.

Au surplus, ledit Jan Lemaire nous a apporté une pièce de marbre d'albâtre de Saint-Lothain lez Poligny, en la conté de Bourgoigne, dont il a nouvellement descouverte la carrière ou perrière. Laquelle, comme nous avons entendu par certaine renommée, a autrefois esté en grant bruit et estimation, et en ont esté faictes aux Chartreux de Dijon aucunes des sépultures de feuz messeigneurs les ducz de Bourgoigne, mesmement par maistre Claux et maistre Anthoniet, souverains tailleurs d'ymaiges, dont je Michiel Coulombe ay autrefois eu la congnoissance; et à la requeste dudit Jan Lemaire, ay taillé de ma propre main ung visaige de sainte Marguerite, et mon nepveu Guillaume l'a poly et mis en euvre dont je faitz ung petit présent à madicte dame et luy pryé qu'il luy plaise le recevoir en gré.

Certiffiant et affermant que, pourveu que ladicte pierre soit tirée en bonne saison, et les ancyens bancz descouvertz avec

grand et ample descombre fait sur le bon endroit, c'est très bon et très certain marbre d'albâtre, très liche et très bien polissable en toute perfection et un trésor trouvé au pays de ma dicte dame, sans aller quérir autre marbre en Ytalie ny ailleurs; car les autres ne se polissent point si bien et ne gardent point leur blancheur; ains se jaulnissent et ternissent à la longue.

Toutes lesquelles choses dessus dictes je confesse, prometz, afferme et certiffie estre vrayes et ainsi que dessus promises, assurées et conventées entre ledit Jan Lemaire, solliciteur pour Madame, et moy tesmoing; mon seing manuel cy mis le troisième jour de décembre l'an mil cinq cens et onze.

Et pour nostre seurté d'un costé et d'autre, ay requis à saige et discret homme Mace Formon, notaire roial et personne publique, cytoien de Tours, soubz scripre et soubz signer avec moy.

Pareillement ledit Jan Lemaire, notaire impérial et solliciteur pour ma dicte dame, a soubz script et soubz signé, en tesmoignage de vérité et soubz les obligacions et soubzmissions nécessaires d'une part et d'autre, mesmement de la part dudit Lemaire, touchant la promesse et assurance du paiement du voiaige de mesdis nepveux, et entant que enlui est, de adresser, les marchez à l'honneur et prauffit de madicte dame et de moy son très humble et très obéissant serviteur. (Suivent les signatures.) M. Colombe (1), Formon, Lemaire, indiciaire, de Belges.

(*Original en parchemin. Ch. des Comptes de Lille.*)

(1) Michel Colombe, qui paraît avoir eu une grande part aux travaux de sculpture qui ont été exécutés pour l'église de Brou, n'est nommé nulle part dans l'ouvrage du P. Rousselet, intitulé : *Histoire et description de l'église royale de Brou*, 3.^e édition in-8.^o, Bourg, 1826. Il existe dans les *Lettres de Louis XII*, publiées par J. Godefroy, in-12, 1722, III, 180, un passage qui se rapporte à cette convention. Du reste, je suis heureux de disputer à l'oubli le nom d'un statuaire dont les œuvres sont encore si justement admirées de nos jours.

III.

1511. 28 mars, à Blois. — JEAN LEMAIRE à LOYS BARANGIER, maître des requêtes et secrétaire de Marguerite d'Autriche. Il se justifie d'avoir écrit contre cette princesse.

Mon très honnoré seigneur, humblement à votre bonne grâce me recommande. Ce jourd'huy dymanche XXVIII^e de mars, j'ai receu vos lettres par les mains du secrétaire Jehan Veau (1) desquelles je vous mercy de tout mon cuer; c'est assavoir de l'advertissement et aussi de l'excuse.

Monsieur, touchant ce qu'il vous plait m'advertir de ce qu'il a esté rapporté à Madame que j'ay deu avoir escript quelque chose contre elle, et que à Paris l'en le treuve publicquement par escript, de ce je n'en suis guieres esbahy; car ce n'est pas la premiere coquille que on m'a dressée devers Son Excellence. Sur le point que j'ay receu vosdictes lettres, je les ay monstrées à Monsieur le contrerolleur, maistre Jehan de Paris (2) lequel en riant a respondu ung mot vrayement philosophal; c'est assavoir que quand les chiens ne pevent mordre, ils se saoulent à abayer. Je remercy en toute humilité Madame, de ce que vous m'escrivez qu'elle n'adjouste nulle foy à mes détracteurs, laquelle chose procède de sa très noble et très bénigne nature. A la mesme heure que j'ay receu vos lettres, je délibéroie lui escripre

(1) André de Burgo, ambassadeur de l'empereur Maximilien I.^{er} à la cour de France, avait deux secrétaires: Paule de Laude pour les lettres latines et italiennes, et Jean Le Veau pour les lettres françaises. Jean Godefroy fait de ces deux personnages un portrait peu flatteur dans sa préface des *Lettres de Louis XII*.

(2) Ce Jehan de Paris, nommé aussi Jehan Préau, pourrait bien être le même que Jean Ferréal, peintre et valet de chambre de Louis XII, par les soins duquel Jean Lemaire fut placé à la cour d'Anne de Bretagne.

des marchiez convenus entre maistre Jehan de Paris et maistre Michiel Coulombe, entre lesquels j'ay esté moyennneur et sollicitueur; mais après avoir veu vos lettres, je m'en suis déporté, craignant offenser madicte dame et qu'elle ne print pas bien en grés mes lettres. Ledit seigneur, maître Jehan de Paris, lui escript au long de ses affaires de par deça. Mon très honnouré seigneur, après avoir remercyé Madame, de ce qu'elle ne croit aucune chose sinistre contre moy procurée par mes enemis, je vour remercyé aussi du meilleur de mon cuer de ce que avez deffendu ma querelle. Et vous assure sur ma foy que toute ma vie vous en seray tenu; car, en toute la maison de Madame, je n'ay trouvé si grant amy que vous, ne qui mieulx aidast à soubstenir la vérité en mes affaires.

Si ne me viendroit-il point bien à point pourtant que, sous ombre de ces calumpnies faulses et détestables, madicte dame laissast de faire veoir mon compte, et me faire rembourser, se c'est sen plaisir, de ce qui m'est deu pour mondit compte, s'il ne lui plait faire mieulx; et ne feroient pas bien les gens de ses finances, se par ceste cautelle et cavillation très malicieuse, ils me cuidoiënt frustrer de ce qui m'est deu: parquoy je vous prie en adviser Madame.

Se j'ay offensé Madame, en faisant imprimer quelque chose à Paris, ce a esté en ceci, c'est assavoir que j'ay fait imprimer, à grand requeste de plusieurs nobles hommes de France et de Picardie, *Les Illustrations de Gaule et singularités de Troye* (1), lesquelles ont premièrement esté imprimées à Lyon, sous le nom, le tiltre et les armes de Madame, et ne les ay point volu bailler ausdits imprimeurs de Paris, synon sous tel condition que les armes de Madame y seroient, pour ce que le livre estoit

(1) Voyez sur cet ouvrage le *Manuel du Libraire*, de M. Brunet, 3.^e édit., II, 410, et *Nouvelles Recherches*, du même, II, 354

dédié à elle. Se j'ay mespris en faisant ce, je n'en demande point de mercy; car je ne l'ay pas cuidé faire pour mal, et si en ay eu ung bon pot de vin depuis. Lesdits imprimeurs m'ont requis d'ouvrer les *Concilles* et la *Légende des Vénitiens*, lesquels je leur ay permis imprimer; car tout est à l'honneur de Madame. Et en ay desja bien fait en tout six mille volumes qui sont divulgués par tout le monde.

Velà tout ce que je pense avoir meffait à Madame; mais par delà ne fault-il jà chercher occasion de frustrer le povre Jan Lemaire de ce qu'il lui est deu de sen service justement. Car Madame n'en sera pas plus riche, et je l'ay bien gagné à la suer de mon corps, et mieulx avec, se je l'eusse peu avoir; pourquoy il me semble que ce sont occasions bien frivolles et bien extraordinaires que de me mettre sus d'avoir mal dict ou escript de Madame. Et prie à Dieu que quand je le penseray de faire, je puisse morir subitement et sans confession. Car se je ne l'eusse tant aymée, je n'eusse pas tant escript de bonnes choses à sa louenge. Et autant que j'en ay escript d'elle, en ecriprai-je de la royne, ma noble maistresse qui me fait tant de biens. Et en ce ne feray-je nul tort à Madame; car là ou je sens mon cuer, s'adonne du tout, et la raison le veult bien.

Monsieur, j'estois délibéré de demander à Madame quelque petit privilége ou pension, en récompense de mes services, oultre ce qui m'est deu; mais puisque ainsi est que on me baille des nouvelles brisures, je m'en déporte. Néantmoins je vous prie, pour justice et équité, qu'il vous plaise remonstrer à Madame mon innocence et mon mérite; c'est assavoir, mon innocence, autant que s'il est trouvé que j'ay dict ou escrit quelque chose contre Son Excellence qu'elle ne me fasse jamais bien; et mon mérite, pour autant que j'ay bien desservy d'estre païé de mes gaiges, se mieulx il ne lui plaît de faire.

Or peut-elle mieulx cognoistre présentement pourquoy j'ay laissé son service; si ne m'en doibt sçavoir nul mauvais gré,

mais à ceulx qui en sont cause, lesquels n'en demoureront point impugnis; et cela je le vous promets; car Dieu est juste. Et se gardent hardiement de moy et de ma plume; mais ce sera le plus tart que je poray.

Mon très honnoré seigneur, comment qu'il en soit, je vous prie et requiers estre recommandé en toute humilité à l'excellence de Madame, comme son povre serviteur que j'ay esté, ce que je ne sçauoie jamais escrire sans larmes. Car tant m'a fortune bestourné, transporté, ramonné et pelotté en son service que je ne scay comment je suis peu eschapper.

Et s'il est aucune chose en quoy je vous puisse complaire par deça, mandez-le moy; et de bon cuer, ainsi m'ayt Dieu, je l'acompliray, voire autant que pour homme que je sache au monde; car vous m'avez monstré ce chemin. J'avois escript unes lettres responsives à celles de Madame et aux vostres, tant au nom de maître Jean de Paris, comme au mien; vous ne m'avez point mandé si les avez reçues. Je vous prie, quand il vous plaira nous escrire que je le sache.

Escript à Blois, le XXVIII^e de mars 1511.

Votre humble serviteur et amy,

LEMAIRE, *indiciaire de la royne.*

Au dos est escrit : *A mon très honnoré seigneur, monsieur maistre Loys Barangier, maistre des requêtes de l'ostel de Madame et son premier secrétaire, à Malines.*

(*Original autographe, à la Chambre des Comptes de Lille.*)

IV.

1512. 14 mai, à Blois. — *Le même JEAN LEMAIRE remercie MARGUERITE D'AUTRICHE de ce qu'elle n'a pas ajouté foi aux calomnies de ses ennemis. Après lui avoir parlé des recherches qu'il fait pour rédiger les chroniques de la maison de Bretagne, suivant le désir de la reine de France, dont il est devenu l'historiographe, il l'entretient de divers ouvrages de peinture et de sculpture commandés par elle, ainsi que des paiements à faire aux artistes.*

Très haulte, très excellente princesse et ma très redoutée dame, le plus très humblement que faire puis, à votre bonne grâce me recommande. Madame, ce qui me fait enhardir de vous escripre, ce sont les lettres de votre premier secrétaire, M.^e Loys Barangier, lequel me mande que Votre Excellence n'a point prins mal mes derrenières lettres, dont, Madame, je vous mercie en toute parfonde humilité.

Madame, j'estime que votre haulte vertu a cogneu le contraire des faulx rapports qui vous ont esté faits contre mon innocence. Et cy-après encoires le cognoistrez-vous mieulx, à l'aide de Dieu; car la royne m'a commandé compiler les croniques de sa maison de Bretagne; et pour ce faire m'envoye expressément par tout le pays de Bretagne, affin que je m'enquière par les vielles abayes et maisons antiques de toute l'histoire britannique, laquelle encoires n'a été mise en lumières, entièrement jusques à ores que je l'ay entreprinse. En quoi faisant, il est bien force que de Votre Excellence soit faite ample mention, dont je m'acquiteray à mon pover, comme vray subject, serviteur et tenu; et je scay bien qu'il plaira bien à la royne, laquelle par vos lettres m'avez commandé bien servir.

Madame, votredit premier secrétaire m'escrypt que, par la première poste, avez ordonné d'envoyer de l'argent à maistre Jean

de Paris (1), votre painctre, auquel j'ay baillé tout ce que j'ay peu recouvrer des patrons faicts de la main du bonhomme maistre Michiel Coulomb. Et ledit maistre Jean de Paris a estoffé lesdits patrons de couleurs, qui est ung grand chief-d'euve, comme vous pourra dire ce présent porteur qui les a veuz. Et les a estoffés ledit de Paris bien volentiers, à cause que François Coulombe, nepveu du bon maistre, est alé à Dieu, lequel François Coulombe, enlumineur, avoit receu de votre argent dix florins d'or par mes mains pour ce faire. Ainsi vous avez perdu ledit argent. Mais c'est aumosne de le lui donner après sen (2). . . ; par quoy, Madame, je n'ay pas volu poursuivre sa femme, ne ses héritiers de fournir et parachever, ce qu'ils debvoient faire pour le trespasé, voyant qu'il y avoit pitié en eulx. Et pour ce, Madame, il vous plaira avoir regard aux labeurs et diligences dud. de Paris qui vous sert de bon cuer et accomplit ce dont les autres estoient paiés, non seulement en ce, mais en toutes autres choses.

Madame, quand il vous plaira envoyer de l'argent audit maistre Jean de Paris, je vous supplie qu'il vous plaise ne m'oublier, touchant ce qui m'est deu, qui est peu de chose au regard de Votre Excellence et beaucoup pour moy.

Et d'avantaige, Madame, pour aucune récompense de mon petit service plus honnorable que prouffitable, je vous faiz très humble requeste que il vous plaise me continuer l'auctorité que m'avez donnée, par mandement patent, de traire le marbre d'albastre qui sera nécessaire, tant pour la fourniture des sépultures et autres euvres de vos édifices, comme pour ce qu'il s'en pourra cy-après et prouchainement faire grande traicte en

(1) Sans doute Jean Perréal.

(2) La lettre se trouve rongée à cet endroit, et le mot a disparu. Il y avait sans doute *trespas*.

France. Car elle se commence fort à cognoistre, depuis que je l'ay descouverte; laquelle chose sera honneur à votre haultesse et me tournera à quelque prouffit sans votre coustence. Et, Madame, certes ja soit or que je demourasse au fin fons de Bretagne, si ne me sauroie-je passer que une fois l'an, je n'aille veoir votre édifice dont j'ay eu grand sollicitude; et il vous plaira toujours me donner ceste audace et licence; car la besoigne n'en vaudra pas pis.

Madame, je vous envoie XXIII coupletz que j'ay faitz pour la convalescence de la royne; je scay que ne les verrez pas envis (1), car vous ayez ladicte dame et elle, vous. J'entends que vous avez créé ung nouvel indiciaire nommé maistre Remy Bourguignon (2). Toutes et quantes fois qu'il vous plaira me commander que tout ce que j'ai fait et recueilly servant audit office et à l'honneur de vous, Madame et de votre maison très-illustre, je le vous enverrai et lui servira de beaucoup. Car vous ny autre ne veistes jamais la moitié des choses que j'ay faictes à l'honneur de Votre Excellence; et se elles ne sont achevées, si sont elles bien pourgettées; mais ès mains d'autre que vous, Madame, jamais ne les délivreray. Et s'il vous plait, par celui qui viendra quérir les patrons, m'en ferez sçavoir votre intention.

Madame, en ensuivant les lettres que dernièrement je vous escrivis, quand il vous plaira envoyer quérir lesdits patrons, il me semble que, pour le bien de l'œuvre, il seroit bon d'envoyer par deça ung homme bien entendu et qui vous sceut rapporter ce qui est de mestier, touchant l'œuvre et les marchiez, tant de bouche comme par escript, et mesmement les intentions des

(1) *Envis*, avec peine, avec dégoût, *invité*.

(2) Il s'agit ici de Remi du Puys, qui a succédé à Jean Lemaire dans l'emploi d'historiographe de la princesse. J'ai donné dans les *Archives du Nord* quelques éclaircissements sur cet écrivain, presque ignoré jusqu'ici.

deux principaulx maistres, Michiel Coulombe et Jehan de Paris, avecques ce que j'en ay aprins de ma part.

Très haulte, très excellente princesse et ma très redoubtée dame, je prie au benoit filz de Dieu qu'il vous doint tres bonne vie et longue. Escript à Blois, au jardin du roy, le XIII^e jour de may l'an mil V^c et XII.

Votre etc. ,

LEMAIRE, *indiciaire.*

Au dos est écrit : *A très haulte, très excellente princesse et ma très redoubtée dame, Madame, à Bruxelles.*

(Original autographe à la Chambre des Comptes de Lille.)

V.

1714. Le 2 mai, Berlin. — JACOB LE DUCHAT (1) à FOPPENS (2). *Instructions au sujet de l'impression de divers ouvrages. Quiproquo des ouvriers imprimeurs.*

Monsieur,

Votre lettre du 16 d'avril ne m'a été rendue que le 26; sans quoi les additions et corrections que je vous envoie auroient été plutôt prêtes. Je ne les ai commencées qu'au 8.^e chapitre du 1.^{er} livre de *Sanci*, parce que j'ai jugé que vos ouvriers en étoient à peu près là lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il m'en reste encore un bon nombre sur les chapitres précédents, et je vous les aurois pareillement envoyées; mais, comme il y en a trop pour n'entrer dans votre édition que par renvoi, j'attens votre volonté pour m'y conformer. Mandez-moi, s'il vous plaît, quand vous serez d'humeur de travailler à votre nouvelle édition du *Catholicon*, afin que je tienne prest ce que j'ai corrigé ou ajouté à mes premières remarques. J'en ai aussi plusieurs et de très curieuses sur le baron de Feneste. Je m'étonne comment on ne s'est pas encore avisé de faire entrer cette satire dans aucune des nouvelles éditions, soit du *Recueil de Henri III*, soit de la *Satire Ménippée*. Je connois celle des *Hermaphrodites*, et je la relirai volontiers. Je suis fâché de n'avoir pas su qu'on réimprimast mon *Rabelais* (3); j'aurois pu

(1) J. Le Duchat, né à Metz en 1658, se retira à Berlin après la révocation de l'édit de Nantes et y remplit les fonctions de conseiller à la justice supérieure française. Il mourut en 1735, après avoir publié divers ouvrages, plus curieux peut-être qu'ils ne sont utiles.

(2) P. Foppens, imprimeur-libraire, à Bruxelles, connu par un grand nombre de publications typographiques, auxquelles il n'a pas toujours attaché son nom.

(3) Les *OEuvres de Rabelais* ont été imprimées en 1711, 5 vol. petit in-8.^o, à Amsterdam, ou du moins sous cette rubrique, avec les remarques historiques

fournir sur le champ plus de 500 nouvelles remarques dont j'ose dire que la moindre n'est ni moins sûre ni moins curieuse qu'aucune des premières. J'accepte, Monsieur, avec reconnaissance votre présent des *Lettres de Louis XII*. Si vous voulez bien y joindre un ou deux exemplaires du *Catholicon* de 1709, en veau ou en vélin, je vous en tiendrai compte. Un sera pour moi, car je n'en ai point, et l'autre pour une puissance d'ici dont je recherche la protection. Vous pourrez adresser le tout à Vesel, à M. Serres, juge de la colonie française.

Il ne me reste qu'à vous prier, Monsieur, de tenir la main à ce que mes additions et corrections sur *Sanci* soient placées comme elles doivent l'être, et qu'il n'y arrive point de quiproquo comme dans le *Catholicon* de 1699, où les ouvriers ont imprimé, page 722, dans le texte de mes notes, un *N. B.* qui n'étoit que pour eux.

Je suis avec l'estime et la considération possibles, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LE DUCHAT.

(*Original autographe à la Chambre des comptes de Lille.*)

et critiques de Le Duchat et de La Monnoye. Le Duchat en avait conféré le texte sur un grand nombre d'éditions antérieures qui lui ont fourni des variantes curieuses.

VI.

1714. 29 mai, à Berlin. JACOB LE DUCHAT à FOPPENS, *libraire, à Bruxelles. Détails sur une édition du Baron de Feneste, sur la comédie de l'Avocat Patelin, la Satire Ménippée, le Journal d'Henri III, les Lettres de Bayle, etc.*

Vous voyez, Monsieur, que je vous écris sans cérémonie, c'est vous inviter à en faire autant. J'aurais plutôt fait réponse à votre dernière du 10 de ce mois, mais je voulais faire partir en même temps mes additions, etc. aux huit premiers chapitres de *Sancy* (1) et je n'achevois qu'hier de les mettre au net. Je souhaite que vous en soyez content et de mesme M. le directeur Godefroy, dont je suis le très humble serviteur.

Je ne sçay comment vous remercier de votre beau présent; comme je ne l'ai pas jusqu'à présent mérité, je ne l'accepterois point si du moins je n'espérois de le faire dans la suite et même bientôt. Pour cet effect, je vais incessamment travailler à mettre en ordre ce que j'ay de remarquable sur *Feneste* (2), mais comme je sçay le moyen d'y en ajouter encore beaucoup d'autres, je vous demande le temps de trouver et de pouvoir lire quelques livres du temps que je sçay qui me les fourniront. Dès à présent je vous en fais le maître sans condition, car si vous me faites l'honneur de rechercher mon amitié, je veux à mon tour mériter la vostre si je puis. Mais, Monsieur, croyez-moy, renoncez au dessein de joindre *Le baron de Feneste* commenté à votre édition du *Journal de Henri IV* (3). Je suis seur que

(1) *La Confession de Sancy*, ouvrage satyrique de Théodore-Agrippa D'Aubigné, ayeul de M.^{me} de Maintenon. Sancy, seigneur de la cour de Henri IV, est signalé dans cette satire comme le ministre complaisant des faiblesses du grand roi.

(2) *Les Aventures du baron de Feneste* sont aussi de d'Aubigné.

(3) *Le Journal de Henri III* et celui de Henri IV ont pour auteur Pierre de l'Estoile, mort en 1611. Les éditions qu'en a données Lenglet du Fresnoy ont fait oublier celle de Le Duchat.

Feneste à part se vendra le double à proportion de ce qu'il feroit de la manière que vous l'entendez. D'ailleurs, une pièce commentée ne doit pas, dans les règles, paroître avec d'autres qui ne voyent le jour qu'en qualité de preuves de faits avancez dans des notes; autrement avec cette pièce il en faudroit publier d'autres sur le pied de preuves, et ainsy à l'infini. Qu'il vous suffise, Monsieur, qu'autre que vous n'aura mes notes sur *Feneste* et que vous les aurez le plus tôt que je pourray.

J'ai aussy des notes très-curieuses sur la farce de *Patelin* (1), et je les destinois à Londres à M. des Maiseaux (2), qui me les avoit demandées; mais le journal de La Haye, janvier et février de cette année, m'apprend que l'illustre M. de la Monnoye, de l'académie françoise, travaille actuellement à illustrer cette pièce, ensemble d'autres anciennes poésies françoises; ainsy je luy quitte la plume, sauf à lui envoyer quelques-unes de mes remarques qui pourront luy servir; et comme j'auray cette occasion de renouveler avec luy, trouvez bon, Monsieur, que j'accepte l'exemplaire relié que vous m'offrez encore de la *satire Ménippée* (3). Il y a plus de huit ans qu'il me l'a demandée avec le *Journal de Henri III*, édition de 1699, mais il ne m'en restoit plus d'exemplaires et on n'en trouvoit plus en Hollande. Le mesme M. de la Monnoye fait aussy actuellement à Paris une

(1) *Maistre Pierre Pathelin*. Cette farce célèbre a eu six ou sept éditions dans le 15.^e siècle. Voyez Brunet, *Manuel du libraire*, III, 25, et Supplément, III, 21.

(2) Pierre des Maiseaux, réfugié à Londres, publia une édition des œuvres de St.-Evremond et une de celles de Bayle. On trouvera des détails sur ses autres travaux dans les *OEuvres diverses* de Bayle, in-folio. La Haye, 1731.

(3) *La Satire Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne* est un pamphlet contre les ligueurs, composé, à ce qu'il paraît, par P. Le Roy, Gillot, Passerat, Rapin, Florent Chrétien et P. Pithou. M. Ch. Nodier en a donné, en 1825, une édition dans laquelle il a reproduit les remarques de Le Duchat.

nouvelle édition du *Ménagiana* (1), augmentée de deux volumes : si vous la faites venir, je vous prie que j'en aye un exemplaire. Rien que d'achevé ne sauroit partir de la main d'un si habile homme, et je me propose de faire un grand usage de cette pièce.

On voit icy *Rousseau et l'anti-Rousseau*, édition de Hollande, en 3 tomes ; si vous voulez bien me l'envoyer, ensemble *l'Atlantis* et les *Mémoires de la vie du chevalier de Grammont*, vous m'obligerez sensiblement, monsieur, et de m'en marquer le prix. Vous trouverez icy joint un mémoire de M. Pessier touchant quelques petits ouvrages qu'il voudroit faire imprimer ; c'est un homme connu par d'autres livres aussy de sa façon, particulièrement par les *Éloges de M. de Thou*, qui se réimpriment, de l'heure qu'il est, en Hollande par M. Hack, pour la 4.^e fois, augmentez d'un 4.^e volume.

M. Dussarat, libraire, à Berlin, voudroit bien lier commerce avec vous, comme vous le verrez par son billet aussy icy joint. Je ne le connois pas autrement, mais ce que je puis assurer, c'est qu'il a un grand débit et qu'on dit qu'il paye bien.

Je vous félicite, Monsieur, de votre découverte du gros manuscrit duquel a été tiré le *Journal de Henry III*. Je souhaite que le bon usage qu'en prétend faire M. Godefroy paroisse principalement dans la nouvelle édition de ce journal.

Je me souviens un peu tard, Monsieur, que vous m'avez prié d'écrire en plus gros caractères. Ce sera, si je puis, pour l'avenir. Je dis si je puis, car la grosse lettre me gêne beaucoup, et d'ailleurs, j'y réussis très-mal. Je suis plus que personne, avec une véritable estime et avec une parfaite reconnaissance, etc.

(1) *Le Ménagiana*, l'un des meilleurs *ana* qui aient jamais paru, a eu au moins six éditions.

P. S. Si mon indiscretion ne va pas trop loin, je vous prie, Monsieur, de joindre aux livres que je vous ay demandez, *la Vie et les Lettres de Bayle*, en 3 tomes; on y voit une quinzaine de lettres qu'il m'a écrites; c'est ce qui en partie me donne de la curiosité pour ce livre. Marquez-m'en aussi le prix, affin que je vous en fasse rembourser incessamment.

Votre, etc.

LE DUCHAT.

(Copie à la Chambre des comptes de Lille.)

VI.

1714, le 18 septembre, à Berlin. — LETTRE DE LE DUCHAT
 A FOPPENS. *Instructions et remarques sur l'impression
 de divers ouvrages. Un mot sur les relieurs de Berlin.
 Question au sujet de Mahanasius.*

Monsieur,

Il y a long-temps que je devois vous avoir envoyé le dessin du *Parricide du jacobin Jacques Clément*, comme je vous avois mandé que je le ferois copier d'après le vieux livre du martyr de ce moine, imprimé à Paris en 1589. J'attendois toujours de vos nouvelles, mais comme le temps pourroit se passer de le faire graver, je prens le parti de vous l'envoyer de moi-même. J'ai aussi eu tout le loisir de repasser exactement le manuscrit de mes notes sur *Sanci*, et j'y ai trouvé encore plusieurs additions et corrections que vous recevrez à tout hazard et en tous cas pour quelque nouvelle édition, ne pouvant m'imaginer que du moins la plupart ne viennent trop tard.

Comme l'édition de 1699 fourmille de fautes d'impression, je ne doute pas que M. Godefroy n'ait entrepris de les corriger. Cependant, comme il y en a un bon nombre d'une nature à ne pouvoir être bien rectifiée que par moi-même, j'ai cru devoir en faire *l'errata* que vous trouverez au bas de la feuille de mes nouvelles additions. Il n'est pas si ample de plus de moitié que j'aurois pu le faire, mais il contient du moins les plus lourdes fautes de cette édition. Vous en ferez, monsieur, tel usage qu'il vous plaira.

J'avois pris la liberté de vous demander encore quelques livres, mais je sai que les commodités sont rares de Brucelle à Wesel : s'il s'en présente quelqu'une, Monsieur, et que vous

ayiez les œuvres du poète Rousseau en 3 volumes, en veau, je vous prie de les joindre au paquet, en me marquant exactement le prix du tout. Aussitost après l'avis reçu, je vous ferai toucher la somme avec remerciement. Ici, outre que les livres sont fort chers; on relie si mal qu'il n'y a ni plaisir ni profit à en acheter, ni à faire travailler les relieurs.

Sauriez-vous par hasard, Monsieur, le nom d'un auteur qui s'est donné le nom de *Mahanasius* (1) dans une satire françoise qui paroît depuis quelques mois, et qui, si je ne me trompe, a été imprimée à La Haye? Vous m'avez parlé d'une réimpression de mon *Rabelais* à Rouen. Y a-t-on changé quelque chose? L'a-t-on ou corrigé, augmenté ou châtré? Tout cela m'intéresse. Mandez-moi, je vous prie, Monsieur, ce que vous en savez ou ce que vous pourrez en apprendre. Je voudrois bien savoir aussi en quel état est la nouvelle édition de *Sanci*. Je suis avec toute la passion imaginable, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUCHAT.

(*Original autographe à la Chambre des comptes de Lille.*)

(1) Personne n'ignore aujourd'hui que le *Chef-d'OEuvre d'un Inconnu*, par le docteur *Mahanasius*, a pour auteur Themiseul de St.-Hyacinthe.

VII.

1716. 15 février, Berlin. — LE DUCHAT A P. FOPPENS. *Félicitations au sujet de la publication des Mémoires de Comines. — Proposition concernant ceux de Castelnau, les additions de Naudé à l'Histoire de Louis XI, la Satire Ménippée. Note importante, pour le Nouveau Sanci, au sujet de la demoiselle d'Ayelle, Cypriote, présumée sœur de l'historien D'Avila.*

J'ai reçu en son temps votre lettre du 12 décembre dernier. Si j'ai tant différé à y faire réponse, c'est que, n'ayant rien de pressé à vous mander, j'ai voulu ménager et votre temps et votre bourse. Je suis au reste bien aise du rétablissement de votre santé, et que ce soient à-peu-près les mêmes raisons qui vous aient empêché de me donner de vos nouvelles comme à l'ordinaire. Pendant votre séjour à Francfort, j'eus l'honneur, en vous écrivant, de vous adresser une lettre pour M. le premier président d'Alsace. Comme je n'ay pas reçu de réponse à cette lettre, je vous prie de m'apprendre si la mienne vous a été rendue. Il m'importe beaucoup qu'un tel personnage n'ait pas lieu de m'accuser de négligence. A juger de vos mémoires in-8.º, 2 vol., par les premières pages que vous m'en avez envoyées, ce sera, à mon avis, un ouvrage excellent; je n'ay jamais trouvé en si peu d'espace tant de faits historiques également curieux et intéressants. Il n'appartient qu'à vous, Monsieur, de déterrer et de publier de si bonnes pièces, et en si grand nombre que nous en voyons sortir de dessous vos presses. Je m'estonne que jusqu'à présent vous n'ayez pas songé à réimprimer les Mémoires de Castelnau avec les additions de M. le Laboureur. Peut-être n'y eut-il jamais de meilleur livre en son

genre, mais il est si rare que je n'en ay jamais vu qu'un exemplaire, encore y manquoit-il quelques cahiers.

Je crois vous avoir envoyé cy-devant quelques remarques sur les *Additions* de Naudé à l'*histoire de Louis XI*. Si vous réimprimez ces additions, conjointement avec les *Mémoires* de Commines, il faudra y joindre ces remarques.

Lorsque vous voudrez publier de nouveau la *Satire Ménippée*, pourvu que j'en sois averti un mois à l'avance, je pourray vous envoyer à temps un bon nombre de nouvelles remarques qui vaudront bien les premières, et tout d'un temps vous recevrez aussy les vers que je vous ay promis.

Puisque le nouveau *Sanci* ne paroitra pas encore sitost, voici une note importante que je fis ces jours passés sur un mot du l. 1, ch. 5. La demoiselle qui dans toutes les éditions y est appelée Dayel ou Dayelle, et qui, selon Mézerai, épousa Jean de Hemeri ou d'Hémeries, étoit sœur de l'historien d'Avila; lui-même le dit, liv. III de son Histoire sur l'an 1562: et si la belle Dayelle étoit Cypriote, comme on le dit aussy, d'Avila étoit-il Cypriot, comme on le voit dans sa vie, au-devant de l'histoire de d'Avila. Il semble donc que ce doive être d'Avila que s'appeloit cette fille, et que ce pourroit estre de d'Aville ou d'Avil, comme elle avoit peut estre francisé son nom qu'on auroit fait mal à propos *Dayelle* et *Dayel*. On pourroit même croire, sur ce pié là, qu'Oratio ou Horatio Dayelle dont parle ma note imprimée, n'est autre que l'historien Henry d'Avila, du nom propre duquel désigné seulement par une H et de son surnom mal écrit, comme celui de sa sœur, on auroit fait un Horatio Dayelle qui n'auroit jamais existé. Cependant le même d'Avila, L. 6 sur l'année 1576, parle d'une maîtresse du roi de Navarre, appelée, dit-il, Dayelle, provençale de nation et damoiselle de la reyne. Il semble donc qu'il y ait eu en même temps à la cour de France une demoiselle d'Avila ou d'Aville, Cypriote, qui ait épousé un Hemery, et une demoiselle Dayelle, provençale, qui ait épousé un

d'Emeries ; cela est embarrassant , pour ne pas dire peu croyable. Consultez là-dessus M. Godefroy, je vous en prie ; je m'en rapporte à luy, comme de raison.

J'ai vu autrefois à Paris et à Metz le *Dialogue de Malheureux* et du *Manant* (1) avec l'estampe dont je vous ay parlé, mais ne m'estant pas pour lors avisé d'acheter le livre, le premier feuillet et par conséquent cette estampe manque à l'exemplaire que j'en ay recouvré depuis. Ainsy, n'en sachant actuellement aucun autre par icy, je ne saurois, bien malgré moi, vous procurer copie de l'estampe en question ; mais comme, à ce que vous dites, vous serez dans peu à Paris, il vous sera aisé d'y trouver le livre même. J'ai pu l'y avoir vu plus d'une fois sur les quais pour deux sous marqués.

Je n'ai pas encore reçu du père Helyot le 3.^e et le 4.^e tome de son *Histoire des ordres religieux* ; ce que j'attribue à ce que n'ayant pu jusqu'à présent luy fournir les derniers mémoires qu'il m'avoit demandez, il s' imagine apparemment que je l'ay oublié. J'en ay enfin rassemblé les principaux et j'ay aussi fait sur le nouveau *Menagiana* quelques remarques que je destine à l'incomparable M. de la Monnoye. Si, lorsque vous serez à Paris, vous voulez bien leur remettre à chacun en main propre, et ces mémoires, et ces remarques, avec une lettre pour l'un et pour l'autre, ayez la bonté de m'en avertir de bonne heure, afin que le tout puisse estre prest pour quand vous partirez. Je ne feray du tout qu'un seul paquet, qui même ne sera pas, à beaucoup près, si gros que bien des paquets et lettres. Et il est d'autant plus à propos, à mon avis, que vous voyiez ces messieurs, qu'outre le plaisir réciproque que je suppose que vous

(1) *Dialogue d'entre le Malheureux et le Manant, contenant les raisons de leurs débats et questions en ces présents troubles au royaume de France*, in. 8.^o, 1594. L'auteur de ce pamphlet est Louis Morin, dit *Cromé*. *Malheureux* signifie spadassin, bandit, pillard. V. le *Dictionnaire étymologique* de Ménage.

aurez à faire connoissance ensemble, M. de la Monnoye, dont le mérite et le profond savoir sont universellement admirés, ayant depuis peu travaillé sur trois de nos anciens poètes également rares et facétieux, il pourra vous donner à imprimer et ses excellentes notes et ces poètes mêmes qui ne se trouvent plus il y a long-temps. J'auray l'honneur, non seulement de luy en écrire, mais de l'y exhorter fortement, et je vous conseille de ne pas manquer ce coup, si vous pouvez. Je ne vous parle pas des livres que j'ay à vous, puisque vous même ne me dites pas ce que j'en dois faire; cependant je les ay toujours, ne sachant comment m'en deffaire, parce que nos libraires les ont la plupart et que la personne qui avoit voulu s'en accommoder est morte sans les avoir pris.

Je vous avois prié de remettre l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie* à quelqu'un de vos correspondants d'Amsterdam qui l'auroit envoyée ici, ou par la poste, ou par quelque autre voye. Je vous en prie encore, mais surtout de ne pas manquer de marquer le prix du livre; autrement je n'en veux point.

Le *Baron de Feneste* viendra en son temps. Depuis près de deux ans, toutes mes lectures n'ont pour but principal que l'éclaircissement de ce que je trouve d'obscur dans cette satire; mais je manque à cet égard des pièces fugitives du temps, c'est-à-dire depuis 1600 jusqu'en 1630; si à Paris vous en trouvez de bonnes de ce temps-là, ne les manquez pas, je vous en prie. Je suis toujours très-parfaitement et avec reconnaissance, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUCHAT.

P. 152, l. 18. *Dayel*, Dayelle ou plutost d'Ayelle, car ce nom, écrit différemment par Brantôme et par d'Aubigné, se trouve rectifié de la sorte par M. le Laboureur, t. 1, p. 328 de ses *Additions aux Mémoires de Castelneau*. Parmi les filles de la

cour de la reine-mère, le premier de ces historiens nommé mademoiselle Dampville, cypriotte de nation, dit-il, échappée du sac de Cypre (en 1571), et mademoiselle Dayelle, dont il ne dit pas le pays. D'Aubigné, (A), prenant l'une pour l'autre, dit que c'étoit mademoiselle *Dayelle* qui étoit Cypriotte; et Mézerai, enchérissant sur cette méprise, dit que cette belle Grecque, dont, pour le dire en passant, la reine-mère s'étoit servie quelque temps pour amuser à la cour le roi de Navarre, épousa dans la suite Jean d'Hémeries, gentilhomme normand (B). A juger du pays de mademoiselle Dayelle par le nom d'Oratio que portoit son frère ou son parent, gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou à 500 livres de gages, en 1716 (C), cette fille étoit plutôt italienne, comme l'assure M. le Laboureur, que provençale, comme l'a cru d'Avila (D), et nous ne voyons pas qu'elle soit mariée. Celle qui épousa ce Jean d'Hémeries ou de Hémeries, et qui étoit effectivement Cypriotte, étoit propre sœur de l'historien d'Avila, cypriot lui-même, comme on le voit dans la vie de cet historien; lui-même le dit, l. 3 de son *Histoire sur l'an 1562*, et comme cette fille s'appeloit non pas Dampville, comme lit Brantôme (E), ny d'Auville, comme a lu M. le Laboureur, mais d'Avila ou peut-être d'Aville, nom fort approchant de Dayelle ou d'Ayelle; de là les méprises où l'on est tombé sur son chapitre.

(A.) tome 2, l. 3, c. 1.

(B.) *Gr. hist. de Mézerai*, t. 3, pages 504 et 505.

(C.) *Mémoire de M. de Nevers*, t. 1, page 588.

(D.) Liv. 6 sur l'année 1576.

(E.) Dam. 11. *Vie de la reine-mère*.

Depuis ma lettre fermée, ayant trouvé le moyen de résoudre la difficulté, voilà, Monsieur, comme je souhaite que paroisse ma note, du moins par forme d'addition ou de correction, s'il se peut et s'il y en a d'autres.

VIII.

1715. 16 août, Alençon. — LETTRE DU P. ANDRÉ, jésuite (1),
*auteur de l'Essai sur le beau, à l'abbé de MARBEUF. Regrets
 et inquiétudes au sujet de la maladie qui mettait les jours
 de Malebranche en danger.*

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a causé un mélange de joie et de douleur qu'il me seroit bien difficile de vous représenter. Ce que vous me mandez de la maladie du r. p. Malebranche m'afflige extrêmement. Et peut-on avoir un amour sincère pour la vérité sans regretter un homme qui en a été de nos jours le plus intrépide et le plus sage défenseur ? J'en ai une raison particulière. J'ai toujours trouvé en lui un ami, un père, un oracle dans mes doutes et un consolateur dans mes peines. Mais de toutes les obligations que je lui ai, je puis vous assurer, Monsieur, que je n'en reconnois point de plus grande, ni de plus sensible, que de m'avoir procuré l'honneur de vous connoître. Je vois dans toute votre lettre un caractère de raison et de politesse qui saisit d'abord et qui gagne le cœur. Je n'y trouve qu'une seule chose à redire ; c'est une prévention en ma faveur, qui dans la suite me pourroit faire tort, si je vous y laissois ; permettez-moi donc de vous déclarer sincèrement que je ne suis rien moins que ce qu'il semble que vous me croyez. Mais si une estime singulière, une amitié respectueuse et une ouverture entière sont capables de vous contenter ; c'est de quoi je puis vous répondre. J'accepte avec plaisir et avec reconnoissance

(1) Yves-Marie André, jésuite, né en 1675 à Châteaulin, en Bretagne, mourut en 1764.

le présent que vous me voulez faire, et je vous supplie de rendre mille grâces au P. Malebranche, s'il est encore au monde (1), de celui dont il vous a chargé. Voilà, Monsieur, un terrible *si*; pour moi, je vous avoue ma faiblesse; malgré le plaisir que je trouve à vous entretenir, je me sens attendri jusqu'aux larmes. Cela n'est guère philosophe; car ce n'est pas lui (qui va être heureux), c'est vous, c'est moi, c'est tous ses amis que je plains. Mais je songe à me consoler de la manière qui lui sera sans doute la plus agréable; c'est en redoublant pour lui mes prières et en conjurant le Seigneur de lui payer dans l'éternité tout ce que je lui dois. C'est la seule ressource que j'aye pour acquitter mes dettes. Je vous prie, Monsieur, de ne point refuser ma caution et de me croire, avec tout le respect et toute l'estime possible, en notre seigneur Jésus-Christ, *in veritate*.

Votre etc.,

ANDRÉ, de la Compagnie de Jésus.

J'oublois de vous dire que je ne connois point d'autre voie que le carosse d'Alençon, pour m'envoyer votre présent, et que si je ne me suis point donné plus tôt l'honneur de vous répondre, un sermon de l'Assomption en a été la cause.

Il me reste encore un mot à vous dire; car je suis de ces importuns qui ne finissent point. Comme j'ai fait vœu de pauvreté et que je ne puis rien recevoir sans l'agrément de mes supérieurs, je vous prie, au lieu de me donner *la Recherche de la vérité*, de me la prêter seulement en y mettant votre nom. C'est afin que, sans tant de cérémonie, je la puisse mettre entre les mains de qui je voudrai. Dès là qu'elle ne m'appartiendra point, je n'aurai besoin, pour cela, que de votre permission, et

(1) Malebranche est mort le 15 octobre 1715, âgé de 78 ans.

vous me la donnerez sans doute plus aisément , du moins avec moins de péril pour moi , que les personnes dont je dépends et dont néanmoins je n'ai plus grand sujet de me plaindre. Mais vous savez que les règnes changent.

(Extrait , ainsi que les lettres suivantes du même auteur , d'un manuscrit in-4.º , relié en maroquin vert , acquis par moi en 1836 , de M. Castiaux , libraire , à Lille.)

IX.

1715. 13 novembre, Alençon. — LETTRE DU P. ANDRÉ A L'ABBÉ L'ARCHEVÊQUE. *Demande de quelques livres. Critique d'un livre écrit contre Malebranche par le P. du Tertre* (1).

Mille remerciements pour vos nouvelles, et mille excuses pour mes importunités, tant anciennes que nouvelles. Nous vous prions de nous acheter l'*Examen théologique*, l'*Histoire du jansénisme*, le *Témoignage de la vérité* et le livre du P. Malebranche *contre la prémotion physique*. On vous fera tenir de l'argent au plus tôt; surtout nous vous conjurons de ne rien perdre avec nous. C'est bien assez que vous ayez la bonté de nous donner votre peine; encore sommes-nous bien fâchés que ce soit gratis. Pour ce qui regarde ma *philosophie*, si, après quelques jours, vous ne trouvez pas de physique mieux écrite ou plus exacte que celle de Coisi, envoyez toujours les trois premières parties à M. l'abbé de Marbeuf, à Saint-Magloire, à Paris. Mais si vous pouviez avoir tout le cours de M. de Marsollet, mon cher élève, je crois que ce seroit le meilleur parti, et je ne puis me persuader qu'il vous le refusât, si vous le lui demandez au nom de notre amitié, qui de ma part est toujours très forte. Si ce jeune monsieur étoit encore à Paris et qu'il y eût mis mes écrits, cela seroit encore plus facile; il n'auroit qu'à voir M. l'abbé de Marbeuf, ou le P. Reyneau (2), ou le P. Le Long, de l'Ora-

(1) Rodolphe du Tertre, né en 1677, mort vers 1762, auteur d'une *Refutation du Système de métaphysique de Malebranche*, in-12, 3 vol., 1715.

(2) Charles-René Reyneau, prêtre de l'Oratoire, membre de l'Académie des Sciences, né en 1656, mort en 1728. Fontenelle l'a caractérisé heureusement par ce peu de mots : « L'étude, la prière, deux ouvrages de mathématiques et un de » logique, voilà les événements de sa vie. . . Il comptoit pour beaucoup cet avantage, si précieux et si peu recherché, de n'être rien. »

toire (1), tous deux grands amis du P. Malebranche et, à ce qui me paroît, fort anti-jansénistes, si nous entendons par janséniste un hérétique défenseur des cinq propositions. Je lui promets qu'il sera bien reçu, pourvu qu'il leur porte ce que je lui demande en grâce.

J'ay lu fort attentivement le premier volume du livre du P. du Tertre; il me paroît très mal écrit et encore plus mal raisonné, sans principes, sans ordre, sans goût, sans esprit, sans cœur. Dans sa préface il est évident qu'il nous veut tromper sur le chapitre du P. M. et sur le sien propre. Il y attribue à cet illustre philosophe des idées bizarres qu'il n'eut jamais; et il s'attribue au contraire une exactitude à consulter la raison qu'il n'a certainement pas eue. Il dit encore que le bon sens, dont il se pique, lui a toujours dit que les opinions particulières du P. M. étaient fausses; d'où je conclus que lorsqu'il s'est déclaré si hautement, pour ne pas dire si témérairement, pour le Malebranchisme, il n'a point parlé en homme sincère. Quelquefois, je vous l'avoue entre nous, je suis tenté de croire qu'il a voulu rendre ridicule sa doctrine péripatéticienne qu'il semble défendre; car il avance gravement et d'un ton si pédantesque les sottises de nos pauvres gens d'école, que la meilleure opinion qu'on en puisse avoir, c'est qu'il a voulu se divertir. D'ailleurs il parle si outrageusement et si grossièrement à son adversaire, que l'on ne peut lui prêter une intention si fine. J'ai remarqué encore de fausses attributions qu'il fait au P. M. de certains sentiments, de contradictions insensées, de vues ridicules; entre autres choses il y a, sur la fin du premier volume, une citation d'une infidélité

(1) Jacques Le Long, mort en 1721, âgé de 56 ans, est surtout connu par sa *Bibliothèque historique de la France*, 1.^{re} édition in-folio, 1719; 2.^e édition par Ferret de Fontette et Barbeau de la Bruyère, 5 vol. in-folio, 1768-1778. On doit encore au P. Le Lelong une *Bibliothèque sacrée*, ouvrage posthume, in-folio, 2 vol., 1723.

inexcusable, où il attribue à l'illustre auteur qu'il combat la contradictoire de son opinion. Le P. M. dit souvent, et le prouve, que nous n'avons point idée claire de puissance, mais que nous avons idée claire de sagesse et de justice; et le P. du Tertre lui fait dire, dernier chapitre *sur l'Idée de l'infini*, que nous n'avons idée claire ni de sagesse, ni de justice, etc. Enfin si le P. M. a une bonne raison pour son sentiment, le P. du T. ne la rapporte pas toujours; il se contente des plus faciles à combattre. C'est la moindre partie des fautes grossières que j'ai remarquées dans son premier tome. Je lirai pourtant les autres, quand j'aurai le temps et je vous en rendrai un compte plus fidelle qu'à lui. Je me feray toujours honneur de suivre en cela, et en toute autre chose, vos sages conseils, dont je vous demande la continuation. Je suis avec respect et de tout mon cœur, en notre seigneur Jésus-Christ,

Votre etc.,

ANDRÉ, J.

X.

1716. 20 avril, Alençon. — LETTRE DE P. ANDRÉ à L'ABBÉ DE MARBEUF. *Demande de renseignements pour écrire la vie de Malebranche. Détails curieux et piquants au sujet de ce philosophe.*

Je viens de lire avec une extrême satisfaction les deux mémoires que vous m'avez envoyez pour l'histoire du R. P. Malebranche : ils sont de main de maître , pleins de bon sens et de lumière , en un mot d'un homme qui possède parfaitement les matières dont il parle (1). Je vous prie, Monsieur, d'en faire mes très-humbles remerciements à l'auteur, et, en le remerciant, de lui demander encore en grâce :

1.^o De me donner carte blanche sur l'usage de certains conseils qu'il m'adresse dans ses mémoires, et que je ne pourrois peut-être pas suivre dans la dernière exactitude, comme d'insérer dans notre histoire les extraits que le P. M. a lui même faits de quelques uns de ses livres, etc. Il est, ce me semble, à propos que j'aye là-dessus une pleine liberté; car il faut sur toutes choses nous garder d'être ennuyeux; ce qui n'est pas aisé dans les citations.

2.^o De se donner la peine de faire encore quelques recherches pour nous trouver de quoy égayer la matière; il y a certains petits faits intéressants, des rencontres, des personnalités, de bons mots, où notre illustre ami étoit si fécond, des pensées ou des sentiments sur diverses matières humaines, des actions de piété, de générosité, de régularité aux observances

(1) Ces mémoires, comme on le verra dans la lettre suivante, sont du P. Le Long.

de sa congrégation, d'humilité, de simplicité, d'honnêteté : mille petites choses, qui, par la raison même qu'elles sont petites, paroissent quelquefois grandes dans les grands hommes. Ne craignez pas que j'en charge trop notre histoire. Je ferai un choix, que je placerai où les choses me paroîtront devoir faire un bon effet pour réveiller l'attention du lecteur.

3.^o Je voudrois, sur toutes choses, avoir un journal exact de sa dernière maladie, de ses derniers sentiments, de ses dernières paroles, enfin de quoi en faire une peinture frappante et touchante : visites de ses amis, leurs regrets, les témoignages d'affection de ses confrères, etc. ; son portrait physique, les vers mis au bas ; il faut penser à tout.

4.^o Ne pourroit-on pas avoir une attestation en bonne forme de M le cardinal de Polignac, sur le fait de M. de Cambrai au sujet de son livre de l'*Existence de Dieu*, dont je voudrois bien avoir les deux éditions. Ce fait me touche personnellement, car je crois avoir été l'occasion de la préface du P. de Tournemine, par une lettre que j'avois écrite à notre provincial et où je défendois les sentiments du R. P. Malebranche sur la nature des idées, par l'autorité si bien reçue chez nous de cet illustre archevêque. Du moins ne fut-ce qu'après ma lettre que l'on s'avisa de faire une seconde préface à son livre.

5.^o Je voudrois sçavoir plus exactement les emplois qu'il a eus chez les PP. de l'Oratoire, les lieux où il a vécu, ce qu'il y a fait de particulier, les personnes avec qui ou chez qui il s'est trouvé ; ce que c'est que *barvi* ou *varvi* (1), l'abbaye de Perseigne (2) ; les motifs de son voyage à la Rochelle, etc. , ce qui le détermina plutôt à l'Oratoire qu'à un autre institut,

(1) J'ai vainement cherché ce que c'est que ce mot, qui n'est ni de la basse latinité, ni de la langue romane.

(2) Perseigne, abbaye d'hommes, ordre de Citeaux, fondée en 1144, à trois lieues d'Alençon.

avec les règles fondamentales de cette illustre congrégation.

En attendant sur tous ces points des éclaircissements, je ne laisserai pas de mettre la main à l'œuvre dès demain : je commence par jeter sur le papier la suite chronologique des faits et des ouvrages du P. M., afin d'avoir toujours devant les yeux où je vas et par où je passe. Après quoi, je composerai chaque morceau par ordre, ne lisant les livres qu'à mesure que j'en aurai besoin pour me bien expliquer, et pour me rendre, si je puis, intelligible à tout le monde; j'oubliois de vous demander un détail bien circonstancié des brouilleries de l'Université, qui donnèrent occasion au roy d'y envoyer M. de Harlay pour en bannir le cartésianisme, et à Boileau de faire cet arrê burlesque qui rend le péripatétisme si ridicule. Lorsque j'étois au collège de Clermont, à Paris, on tâcha de me décartésianiser en me mettant entre les mains une relation vraie, ou fausse, de ce qui s'étoit passé à ce sujet. Ne pourroit-on point l'avoir ? On ne me dit point qui est l'auteur du livre de *l'Action de Dieu* (1) ni le nom de certaines personnes citées dans les mémoires, soit messieurs ou dames, etc. Il me paroît néanmoins à propos que je les connoisse, pour les nommer, si cela est nécessaire, et pour les désigner, s'il n'est pas permis de les nommer; car je n'aime pas à voir dans les histoires ces messieurs à trois petits points, qu'on ne sçauroit deviner, surtout quand on n'en dit que du bien. Voilà, Monsieur, bien de la peine que je vous donne; mais c'est pour vous faire plaisir; et il est bien juste que nous travaillions à frais communs à la gloire de notre commun père.

ANDRÉ, J.

(1) Le P. André veut parler sans doute de *l'Action de Dieu sur les créatures*, par L. Boursier, in-4.º, 2 vol., ou in-12, 6 vol., Paris, 1713. Ce livre fut supprimé en 1714 par arrê du conseil.

XI.

1716. Alençon, 27 avril. — **LE P. ANDRÉ à L'ABBÉ DE MAR-
BEUF.** *Nouvelles explications sur la vie de Malebranche.*

Monsieur,

Si je vous ai demandé de plus amples informations de la vie du P. M., ce n'est point que les mémoires du R. P. Le Long ne soient très exacts et très remplis de belles choses. Ce n'est pas non plus que je veuille faire usage de tout ce que vous m'enverrez. C'est avarice toute pure de ma part, mais une avarice dont je ne crois pas que vous me blâmez ni l'un, ni l'autre. Je me suis mis dans l'esprit que lorsqu'on écrit sur une matière, on ne sauroit trop avoir à dire, quoiqu'il ne faille pas tout dire; car, comme dit Boileau, dans son chef-d'œuvre de l'art poétique :

« Qui ne sçait se borner ne sçut jamais écrire. »

En un mot, Monsieur, je veux avoir à choisir, et qu'on ne puisse pas nous reprocher d'avoir omis rien d'important. Je vous suis fort obligé des soins que vous allez prendre pour m'enrichir.

(1).

J'ay toujours cru qu'un poète de profession n'étoit guères propre pour faire l'éloge d'un philosophe. Je ne juge pourtant pas encore de sa pièce. En tout cas, je crois avoir détruit tout ce qu'on a dit et tout ce qu'on a pu dire d'essentiel contre le R. P. M. Je commence bientôt à composer son histoire. A mesure que j'avancerai, je vous informerai de tout. Mes très

(1) Cinq lignes et demie sont effacées dans l'original.

humbles respects au R. P. Lelong. Je suis avec respect en
N.-S. J.-C.,

Monsieur,

Votre, etc.

ANDRÉ, J.

J'ai tant écrit à Rouen qu'on eût à vous envoyer ma *philosophie*, que je ne sçai à quoi il tient que vous ne l'ayez. J'écrirai encore.

XII.

1716, 3 juin, Alençon. — LE P. ANDRÉ à L'ABBÉ DE MARBEUF. *Il le félicite sur sa promotion à la prêtrise et l'entretient, avec de nouveaux détails, de son projet d'écrire la vie de Malebranche.*

Toutes vos lettres me font un extrême plaisir. Mais la dernière m'en a fait un tout particulier, en m'apprenant que l'Église juge à propos de vous associer au sacerdoce de Jésus-Christ. La crainte avec laquelle il semble que vous y entriez me fait espérer que vous en remplirez les devoirs avec une régularité inviolable. Si je vous voyois entrer avec trop d'assurance dans un état si terrible, je tremblerois pour vous, parce que je ne conçois pas comment l'on peut sans frayeur se charger d'un si grand nombre d'obligations. Mais votre crainte me rassure, parce qu'elle vous y rendra plus attentif, et qu'elle vous attirera les regards favorables de celui dont les yeux sont toujours ouverts sur ceux qui le craignent. Je l'ai prié, et je le prie encore, au nom de Jésus-Christ, notre souverain prêtre, de vous graver bien avant dans l'ame cette devise que nous ne devrions jamais perdre de vue : *Vérité, pureté, charité.* *Vérité*, parce que nous sommes chargés de l'instruction des autres ; *pureté*, parce que nous devons travailler à leur sanctification ; *charité*, parce que nous devons les embrasser tous dans notre cœur, surtout les pauvres, qui sont les favoris de notre souverain pontife et du grand Dieu, que nous adorons par son entremise. Je vous les recommande, Monsieur ; car si les autres chrétiens les doivent regarder comme leurs frères, les prêtres les doivent regarder comme leurs enfants, ou plutôt nous devons tous les regarder comme nos maîtres, puisque

notre sort est entre leurs mains. Celui qu'ils béniront sera béni, et celui qu'ils maudiront sera maudit éternellement. C'est ce que votre nouvelle dignité me donne occasion de vous dire, quoique je sois bien persuadé que vous le sçavez mieux que moi. Mais si l'on ne disoit aux personnes que ce qu'elles ignorent, les habiles gens seroient bien à plaindre, et ceux qui auroient à leur parler encore davantage.

Je viens à notre histoire. Elle n'avance pas mal, graces au Seigneur. Jamais je ne composai avec tant de plaisir; et celui de la poésie, que j'ay autrefois goûté dans ma première jeunesse n'approche pas plus de celui que je sens, que la fable de la vérité. J'en suis à l'impression du premier volume de la *Recherche*, dont j'ai fait l'analyse assez longue. Je me suis attaché particulièrement à rassembler dans un discours suivi tous les principes du P. M. qui ont rapport à son dessein, en laissant les écarts. Ce seroit être peu sincère que de vous dire qu'en cela il n'y a point de difficulté; et jamais je n'ai mieux compris la différence qu'il y a entre lire un livre pour l'abréger et le lire simplement pour l'entendre. Mais la méditation éclaircit tout, excepté les faits. En voici quelques uns sur lesquels je vous prie de m'instruire.

1.º Sous quel général le P. M. fut-il reçu à l'Oratoire ? En deux mots son caractère.

2.º En quelle année placerons-nous cette grande maladie dont il se guérit en buvant de l'eau, et celle qui fut suivie de ses *Entretiens sur la mort* ?

3.º Peut-on sçavoir à peu près quand il commença à lire saint Augustin, ou Ambrosius Victor, et en quelle année précisément son *Traité de la nature et de la grace* fut censuré à Rome ?

4.º Où est située l'abbaye de Perseigne, dont parlent les mémoires ? Il y en a une de ce nom à trois lieues d'ici. Seroit-ce elle-même ? (*Voir la note ci-dessus*, p. 273.)

5.º Je ne me suis pas bien expliqué sur le fait de M. de Cam-

brai. Le R. P. Lelong a cru que je voulois une attestation de M. de Polignac, qu'il a eu en main une lettre du P. M. à cet archevêque, et qu'il n'a pas jugé à propos de la lui envoyer. Ce n'est point cela que je voulois : mais que l'on fit raconter à Son Éminence (de Polignac) tout ce qui s'est passé entre lui et le P. Le Tellier à ce sujet, et que l'on m'en envoyât un témoignage authentique. Autrement je courrois risque d'être démenti, par nos pères si j'avançois quelque chose d'incertain ou de faux. Ne pourroit-on pas aussi avoir la lettre en question ?

6.^o Quel étoit le caractère de M. de Chevreuse, du docteur Divois, etc. ?

C'en est assez pour aujourd'huy. Je vous proposerai mes autres doutes, à mesure que l'ouvrage avancera. Le malheur est que je suis obligé de l'interrompre pour quelques semaines; ce qui me déplait fort : mais le devoir doit toujours marcher devant l'inclination.

Je prévois que notre histoire fera plus de bien parmi les honnêtes gens, que ma philosophie parmi les gens de collège. Ne laissez pas pourtant de la faire voir à vos amis, afin que je profite de leurs lumières. Je suis avec respect, et de tout mon cœur en J.-C. N.-S., *in veritate*.

Monsieur,

Votre, etc.

ANDRÉ, J.

Il paroît que l'on a ôté à la poste l'enveloppe de votre dernière lettre pour en faire disparaître l'affranchissement. Mais je ne sçai si c'est à Paris, ou ici, que cela s'est fait.

Mes très humbles respects aux RR. PP. Reyneau et Lelong. Je suis charmé de la sincérité et de la religion de celui-ci. Si je ne craignois de le fatiguer, je lui écrierois.

XIII.

1734 , le 26 novembre , à Paris. — LETTRE DE SECOUSSE, célèbre diplomate, éditeur de la collection des Ordonnances du Louvre (1), à J.-B. GODEFROY, garde des archives de la Chambre des Comptes de Lille. Remerciements pour les pièces fugitives envoyées par ce dernier. Achat de livres. Proposition pour l'inventaire des chartes de la Chambre des Comptes. Suspension de divers travaux d'érudition par l'exil des Bénédictins.

J'ai reçu, Monsieur, le ballot de livres que vous m'avez envoyé. M. Lancelot et moi nous vous faisons nos remerciements sur les pièces fugitives que vous avez jointes aux livres que vous avez bien voulu acheter pour nous. Comme, dans le mémoire qui étoit dans votre lettre, le prix des *Bollandistes* et du *Miræus* n'est pas marqué, et que les deux volumes coustent 40 livres, je me suis imaginé que vous les aviez payés avec l'argent des deux exemplaires du troisième volume des *Ordonnances*, que je vous ai envoyé, il y a deux ans. Ainsi, Monsieur, je vous suis redevable de 47 livres, et je vous prie de m'indiquer une voye pour vous les faire tenir. J'ay envoyé à Monsieur votre oncle les livres qui étoient pour lui, et j'ay remis à M. Henri le

(1) Cette collection importante a maintenant 19 vol. in-folio. Eusèbe de Laurière a publié le premier en 1723, et préparé le second, qui a été imprimé par les soins de Secousse. C'est à ce dernier que sont dus les tomes III à VIII; il avait préparé le IX.^e, quand il mourut en 1754, âgé de 63 ans. Il avait, à force de travail, perdu la vue depuis près de deux ans; malheur qu'un célèbre historien de nos jours a éprouvé beaucoup plus jeune. Le recueil des *Ordonnances* a été continué par de Villeaut, Bréquigny et M. Pastoret.

quatrième volume des *Ordonnances*, que je vous prie d'accepter.

L'exactitude avec laquelle vous faites, Monsieur, l'inventaire des pièces qui sont dans votre Chambre des Comptes, l'importance de ces pièces et les ordonnances qui s'y rencontrent, me font souhaiter ardemment d'en avoir une copie. Vous m'avez promis de me la faire faire, si M. le chancelier vous en donnoit l'ordre. Deç qu'il sera de retour à Fontainebleau, je lui présenterai un mémoire à ce sujet; je ne doute point que la réponse ne soit favorable; et je compte assez sur vos bontez et sur votre amitié pour moi, pour estre persuadé que vous me ferez faire cette copie le plus tôt qu'il vous sera possible. Vous ne pourrez jamais me faire un plaisir qui me soit plus sensible. Deç que nostre ami aura trouvé le troisième volume qu'il cherche, s'il veut m'envoyer le tout, je mettrai aussitôt la main à l'œuvre. Pour toutes nouvelles littéraires, au lieu de vous annoncer quelque livre nouveau, je vous apprendrai, si vous ne le sçavez pas déjà, que plusieurs ouvrages considérables et attendus avec grande impatience des gens de lettres, sont suspendus par l'exil des Bénédictins de l'abbaye, qui y travailloient. Les Bénédictins sont D. Durand, qui travailloit à la *Collection des anciens monuments* (1); D. Maran, qui faisoit imprimer *Saint-Justin* (2); D. Ouden (3), chargé de la *Gallia Christiana*; D. Bouquet, qui a entrepris la *Nouvelle Collection de nos Historiens*, dont il y a

(1) D. Ursin Durand fut le collaborateur de D. Martène pour la publication du *Thesaurus novus anecdotorum* et *l'Amplissima collectio*.

(2) Le *Saint-Justin* de D. Maran a été imprimé en 1742, in-fol., à Paris. C'est la meilleure édition qu'on ait de ce père de l'église.

(3) Il s'agit sans doute de D. Félix Hodin, l'un des premiers collaborateurs de Denis de Sainte-Marthe pour le *Gallia Christiana*. Hodin mourut le 16 septembre 1755, âgé de 76 ans. (Voy. le *Monitum* placé en tête du tome XI du *Gall. Chr.*)

déjà la moitié d'un volume imprimé, et D. d'Antine (1), un des deux qui travailloient au *Glossaire*.

M. Lancelot et moi nous vous prions de nous envoyer quelque détail littéraire sur l'ouvrage du baron de Vuordern.

Je suis, Monsieur, avec le plus sincère attachement, votre, etc.

SECOUSSE.

(Orig. Ch. des Comptes de Lille.)

(1) Dom Maur d'Antine a non seulement coopéré à compléter le *Glossaire* de Du Cange avec Carpentier et Toustain, ses confrères, mais il a eu aussi une grande part à la *Collection des historiens de France*, de D. Bouquet, et à *l'Art de vérifier les dates*

XIV.

1734, 24 mars, à Paris. — LETTRE DU MÊME au MÊME.

Nouveaux remerciements et détails de librairie. Projet de donner une notice sur le baron de Vuerden dans les Mémoires de Nicéron. Secousse montre un grand désir de voir l'inventaire de la Chambre des Comptes. Il se fie peu à la chronologie de Mézeray; il préfère celle de P. Lelong et surtout l'abrégé de P. Labbe. Il annonce la prochaine publication de la Notice des manuscrits de toutes les bibliothèques d'Europe, par Montfaucon.

Nous vous sommes très-obligés, M. Lancelot et moi, Monsieur, des pièces que vous nous avez envoyées. L'on est ici fort dans le goût de rassembler ces morceaux fugitifs pour en composer des recueils. Il y en avoit en grand nombre dans la bibliothèque de M. de Blois, dont on vient d'achever la vente; ils ont été portés à un prix exorbitant; et il y en a qui ont été vendus jusqu'à 30 livres. Cette bibliothèque étoit très-bien fournie de livres de nostre histoire. On se les arrachoit, et jamais ces livres n'ont été vendus plus cher. Les *Mémoires de Condé* (1) y étoient. J'ai été assez fou pour les pousser jusqu'à 170 livres. Un autre, plus fou que moi, les a eus. J'ai communiqué vostre lettre à notre ami, et je vous envoie la réponse qu'il m'a faite. L'on m'a dit qu'il y en avoit un exemplaire dans la bibliothèque de M. Bouret, que l'on vendra dans le mois de juillet. Si notre ami veut les avoir, marquez-moi le prix qu'il y veut mettre, et

(1) Secousse a publié ces *Mémoires*, 6 vol. in-4.^o, fig. Londres et Paris, 1743, 1745. Le supplément est de Lenglet du Fresnoy.

je les pousserai pour lui. Je compte commencer après Pâques la lecture de cet ouvrage, et je serai en état de juger de son mérite et de ce qu'il faudra faire pour en donner une bonne édition. Le mémoire que vous m'avez envoyé, Monsieur, sur le baron de Vuerden, est très-curieux (1). Il seroit digne d'entrer dans l'ouvrage du P. Nicéron, qui continue toujours, et dont les derniers volumes sont beaucoup meilleurs que les premiers; je n'ai pas cependant voulu le lui communiquer sans avoir votre agrément, et sans savoir si vous trouveriez bon que l'on mit à la fin que ce mémoire vient de vous. Si vous voulez bien y consentir, faites-moi le plaisir de me marquer votre *nom de baptême*; car comment vous distinguer, sans cela, de cette longue suite de savants de votre nom, sur les traces desquels vous marchez si dignement ?

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, à quel point je suis reconnoissant de vos bontés par rapport à l'inventaire que vous me promettez, et avec quelle impatience je l'attends. Vous avez grande raison de vous défier de la chronologie de Mézerai; elle est très-défectueuse, et celle du P. Lelong me paroît plus fondée; mais il ne donne que la première année du règne de nos rois. Ce que nous avons de meilleur pour le détail des années de leurs règnes, c'est l'ouvrage du P. Labbe, intitulé : *l'Histoire des rois de France, réduite en Abrégé chronologique*, Paris, 1667, in-12. Ce livre ne se trouve pas souvent, mais il n'est pas cher; et si vous ne l'avez pas, je l'achèterai pour vous la première fois que je le trouverai.

Il n'y a rien de nouveau dans la république des lettres, si ce n'est que l'impression de la *Notice des manuscrits de toutes les bibliothèques de l'Europe*, par le P. Montfaucon, s'avance, et

(1) Cette notice sur le baron de Vuerden ne se trouve pas dans Nicéron. J'en ai inséré une dans la *Biographie universelle* de MM. Michaud

que M. Sallier, bibliothécaire de Sorbonne, continue toujours avec courage l'ouvrage immense (1) dont je vous ai parlé lorsque vous estiez à Paris.

J'ai parlé de nostre affaire, Monsieur, à M. l'abbé Gédoyne, qui m'a répondu que depuis cinq ans qu'il n'étoit plus abbé de Saint-Sauveur, il avoit entièrement oublié ce dont il s'agissoit, et qu'il vous prioit de lui envoyer un mémoire pour le remettre sur les voies.

Vous avez oublié que je suis votre débiteur; je comptois trouver dans vostre lettre le mémoire de ce que je vous dois. Faites-moi le plaisir de le mettre dans la première dont vous m'honorerez.

Je suis avec une parfaite estime et un attachement sincère, Monsieur, votre, etc.

SECOUSSE.

(Orig. Ch. des Comptes de Lille.)

(1) Cet ouvrage immense est sans doute le *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du roi*, in-folio, 6 vol., Paris, 1739-50, que l'abbé Sollier a disposé avec Boudot, Capperonnier, etc. La *Théologie* occupe les trois premiers volumes; le quatrième et le cinquième sont consacrés aux *Belles-Lettres*; la *Jurisprudence* commence avec le sixième; le reste est à publier.

XIV.

1737, 19 juin, à Paris. — LE MÊME au MÊME. *Envoi du 5.^e volume des Ordonnances. Demande de chartes sur Saint-Omer. Nouvelles politiques. Nouvelles littéraires. Le chancelier favorise la nouvelle collection des Historiens de France. Assemblée des commissaires à ce sujet. Demande de deux ouvrages nouveaux imprimés en Hollande.*

Il y a déjà quelque temps, Monsieur, que le 5.^e volume des *Ordonnances* se distribue, et je n'ai différé à vous l'envoyer que parce que je voulois y joindre le *Catalogue des bibliothèques* du P. Montfaucon; mais comme il ne paroitra que vers la fin de l'année, j'ai envoyé aujourd'hui les *Ordonnances* chez le commissionnaire du sieur Henri pour vous les faire tenir. Acceptez-le, Monsieur, comme un gage des sentiments, de l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous. En revanche, vous me ferez plaisir de m'envoyer, si vous pouvez le faire sans trop vous embarrasser, quelques chartes concernant St.-Omer qui ont été imprimées depuis peu, et dont le P. Carpentier m'a communiqué les titres, dont vous trouverez ici la copie. Je le vois présentement presque tous les jours; et il vient dépouiller dans mon cabinet les registres de la Chambre des Comptes, pour enrichir le supplément au Glossaire. Il se loue fort de votre politesse, et de la bonté que vous avez eue de lui communiquer les richesses du trésor dont vous estes chargé. Nous en parlons souvent; et ce qu'il m'en dit redouble infiniment le désir que j'ai d'en avoir l'inventaire. Je me flatte toujours, Monsieur, que vous n'avez point oublié la promesse que vous m'avez faite à cet égard. Si cependant vos commis sont trop occupez, vous me

feriez plaisir de les faire écrire par quelques autres personnes , pourvu qu'elles copiassent exactement ; et j'aurois beaucoup mieux qu'il m'en coûtât quelque chose que d'attendre plus long-temps un ouvrage que son objet et le mérite de celui qui y travaille me font souhaiter avec passion.

Je ne vous manderai pas, Monsieur, de nouvelles publiques. Dans le mouvement où sont les affaires, on en débite tous les jours un grand nombre qui sont sans fondements. On fait mourir le grand-duc ; on arreste M. des Vaugrenaud à Perpignan ; on met à la Bastille le prier des Camaldules ; ce qui paroist certain, c'est que M. Chauvelin est arrivé à Bourges, et qu'il n'a point été conduit à Pierre-Encise ou au chasteau Trompette. Certes j'aime mieux parler de nouvelles littéraires. M. le chancelier prend fort à cœur la nouvelle collection de nos historiens, dont il forma le projet, dez qu'il fut nommé chancelier. Il veut mesmes estre instruit par lui-même du progres de ces ouvrages ; et il tint, il y a quinze jours, à ce sujet, une assemblée qui se renouvellera tous les mois ; elle estoit composée de M. d'Argenson, qui, sous ses ordres, est chargé du détail de la librairie ; de M. l'abbé du Bos, de M. de Foncemagne. Il me fit l'honneur de m'y appeler. Elle sera augmentée dans la suite de M. de la Curne de Ste.-Palaye, qui est à la campagne, et de M. Lancelot, lorsqu'il sera de retour de Lorraine, où vous savez sans doute qu'il a esté envoyé par la cour pour ranger les titres de ce país. Les éditeurs lurent dans cette première assemblée le *Prospectus* de cet ouvrage, qui paroît bon pour le fonds. On y discuta et on y arresta différents points ; et il y fut décidé qu'on y inséreroit les pièces qui sont au trésor des chartes. J'espère que cet ouvrage sera bien fait, et qu'il fera honneur à la France. Le 1.^{er} volume en est achevé. Il contient tous les passages des anciens auteurs qui ont parlé des Gaulois et des François, avant leur établissement dans les Gaules. Les libraires en présentèrent un exemplaire à M. le

chancelier. Le caractère et le papier en sont très-beaux. Il est arrivé ici depuis peu de Hollande un très-petit nombre d'exemplaires des deux ouvrages dont l'un est intitulé : *Histoire du droit public de la France*, et l'autre : *Origine de la puissance des Papes*, par l'abbé de Vertot. (1). L'on m'a dit que le premier n'étoit pas bien fait, et qu'il y avoit mesme des principes faux et dangereux. Si le second n'est pas fort approfondi, il sera du moins bien écrit. Vous êtes à portée d'avoir facilement ces livres. Si vous pouviez en prendre un exemplaire pour moi, et me les envoyer secrètement par la voie de quelques amis, vous me feriez un très grand plaisir. M. Domiliers (2) me charge de vous faire ses compliments. Je ne sçais s'il vous a mandé que nous délogerons à la St.-Remi, et que nous allons tous nous établir dans ma maison paternelle, cul-de-sac de la Tixerandrie.

Je suis avec le plus sincère attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SECOUSSE.

(Original. Chambre des Comptes de Lille).

(1) Je ne pense pas que l'abbé Vertot ait jamais publié un livre sous ce titre. Secousse veut sans doute parler de l'*Origine de la grandeur de la cour de Rome*, que cet écrivain a fait imprimer à La Haye en 1737, un vol. in-12.

(2) Ce personnage est nommé par dom Carpentier parmi ceux à qui il témoigne sa reconnaissance des secours qu'il a reçus pour la rédaction de son *Supplément au Glossaire de Du Cange*, V, préface, iv.

XVI.

1736. 30 décembre, à Paris. — DOM CARPENTIER (1), *auteur du Supplément au Glossaire de Du Cange*, à J.-B.-A. GODEFROY. *Détails de librairie. Objets divers.*

Monsieur,

N'auriez-vous pas reçu ma lettre, ou seriez-vous malade ? Je m'impatiente de ne pas recevoir de vos nouvelles. Il y a trois semaines que j'eus l'honneur de vous mander que j'avois trouvé un *Sauval* pour 45 livres (2), ce qui me paroissoit un bon marché, que j'attendois sur cela votre réponse pour vous envoyer les deux derniers volumes de Du Cange. Je crains que pendant cet intervalle on ne nous enlève le *Sauval* et que je ne puisse plus le retrouver pour le même prix. Je ne dis pas ceci sur le ton grondeur, la circonstance de la nouvelle année ne seroit pas favorable : dans le moment que je fais des vœux sincères pour vous, je ne saurois être de mauvaise humeur. Sur la permission que vous m'en aviez donnée, j'ai parlé à M.^{me} la duchesse de Humières du manuscrit de l'alliance et parenté de sa maison avec celle de France par les femmes ; elle m'a témoigné qu'elle seroit fort aise d'en avoir une copie ; je vous demande en grace de vouloir bien la faire faire et de me l'envoyer à la première occasion que vous aurez pour Paris. Je vous tiendrai compte de ce que vous aurez jugé à propos de donner au copiste.

(1) Pierre Carpentier, bénédictin, prieur de Donchery, né à Charleville en 1697, mort à Paris en décembre 1767.

(2) Ce bon marché n'en serait plus un aujourd'hui. *L'Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, par Sauval, in-fol., 3 vol., 1724, n'est coté que 18 fr. dans le *Manuel du libraire*, par M. Brunet.

Vous devez avoir reçu de M. Secousse une réponse satisfaisante pour le sieur Morel.

J'ai eu l'honneur de voir M. Godefroy : j'en ai reçu toutes les marques d'amitié auxquelles je pouvois m'attendre, ayant été prévenu par vous en ma faveur. Nous dinâmes ensemble, il y a quelques jours, chez M. d'Isenghien.

Je me flatte que vous ne négligerez pas ce qui vous tombera sous la main et qui pourra orner mon *Supplément* (3). Je regrette les deux cartulaires de Flandre que je n'ai pu lire en entier, et combien d'autres choses !

J'ai l'honneur d'être avec estime et respect, etc.

CARPENTIER.

(Original. Ch. des Comptes de Lille.)

(3) Dom Carpentier, dans la préface de ce *Supplément*, publié en 1766, mentionne ainsi les services qui lui ont été rendus par Godefroy : « *Cameram computorum Insulensem prætermitto, cujus perscrutandæ, non modo fautor sed et adjutor beneficus fuit illius curator dignissimus D. Godefroy.* »

XVII.

1737. 8 avril, Paris. — LE MÊME AU MÊME. *Demande de tables généalogiques pour la duchesse d'Humières. Prix vénéral de divers ouvrages. Réclamation du concours de Godefroy pour le Glossaire.*

Je suis presque'aussi long-temps à vous répondre, monsieur, que vous l'avez été à m'écrire votre dernière. Ce n'est point en vérité que je veuille user du droit de représailles; si j'avois à me venger, il faudroit vous attaquer par quelque endroit qui vous fût plus sensible. Une attaque de goutte, qui m'a pris pieds, genoux et mains, est l'unique cause de ce délai; il auroit été moins long si, pour vous répondre, il ne m'avoit fallu voir M.^{me} la duchesse d'Humières et M. le prince d'Isenghien; et je n'ai pu me soutenir sur mes jambes aussitôt que j'ai été en état de tenir la plume. M.^{me} d'Humières m'a chargé de vous assurer de toute sa reconnoissance et de vous dire mille choses de sa part. Elle souhaiteroit fort avoir les soixante-quatre tables généalogiques; mais, soit dit entre nous, elle craint la dépense; et, sans me l'avoir marqué bien expressément, je crois que si la copie n'étoit pas fort cher, elle vous seroit obligée de la lui faire faire. Ayez la bonté de me mander ce qu'elle peut coûter, et je sçaurai si cela sera de son goût.

Au catalogue des livres de l'*Histoire des Pays-Bas* que je vous ai envoyé, joignez, s'il vous plaît, ceux que M. le prince d'Isenghien a achetés dans son dernier voyage et que vous trouverez encore chez M. Delannoy; vous serez par là assuré de ce qui manque au prince. Si vous en recouvrez quelques-uns qu'il n'ait point, il vous prie d'en faire l'acquisition et de le lui faire sçavoir, afin que nous ne les fassions pas chercher ici. Il vous

remercie beaucoup de toutes vos attentions. M. Delannoy m'a remis 75 livres, dont 30 pour le 5.^e et le 6.^e volume de Du Cange et 45 pour le *Sauval*. C'est assurément une mauvaise humeur dans M. Henry: ce livre est ordinairement plutôt de 60 que de 50 livres; et je doute fort qu'il vous eût fait la même proposition, si vous lui en eussiez parlé, lorsque je vous ai mandé le prix qu'on en vouloit avoir. Mon libraire m'a même prié d'engager M. Henry à lui en envoyer quelques exemplaires au prix qu'il vous a offert de vous les donner; il se chargera volontiers du port.

Libre à présent de tous les embarras du port de Gravelines, puisque le projet en est échoué, j'espère que vous voudrez bien m'accorder quelques moments de votre temps pour lire les trésors dont vous êtes dépositaire. Je suis importun; comment ne le serois-je point, sachant combien vous pouvez m'enrichir? Vous êtes en état de voir sur le Du Cange ce qui y manque, d'y remarquer les endroits qui demandent des corrections ou de plus amples éclaircissements. Vous trouverez encore dans le *Mercur*e de février un avis que j'y ai fait mettre, où je détaille aux gens de lettres les secours que je demande. Je vous serai obligé de m'envoyer l'article de la terre d'Oisy d'après le cartulaire.

J'ai mandé à M. l'abbé de Targny (1) ce que vous me marquez pour la bibliothèque du roy: il m'a fait dire qu'il m'enverroit une lettre pour vous; je l'attends depuis trois jours, mais je ne sçaurois plus différer à vous assurer que je suis avec la sincérité et l'estime la plus parfaite, Monsieur, votre etc.,

CARPENTIER.

(Original. Chambre des Comptes de Lille.)

(1) L'abbé de Targny, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Lo et employé à la bibliothèque du roi, était sans doute, à l'époque où cette lettre fut écrite, déjà atteint de la maladie dont il mourut le 3 mai 1737. Auteur de quelques mémoires contre le jansénisme, il jouissait en Sorbonne, dit un biographe, d'une grande influence et d'une considération méritée.

XVIII.

1740. 25 novembre, Malines. — LETTRE de J.-F. FOPPENS, chanoine et archidiacre de Malines, à GODEFROY. Remerciements de pièces envoyées pour la nouvelle édition des diplômes belgiques d'Aubert Le Mire. Demande de chartes sur Cambrai. Affaire du baron de Sottelet. Communication à Hoyneck, archiprêtre, d'un manuscrit sur la révolte des Gantois.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remercier des pièces diplomatiques que vous avez eu la bonté de m'envoyer depuis notre voiage de Lille. J'espère que pour l'année prochaine nous commencerons d'en faire usage, par l'impression d'un quatrième volume de diplômes. J'ai assez avancé de même à copier les pièces du manuscrit que vous avez bien voulu me confier. Je tacherai de l'achever plus tôt; mais par la mort de notre auguste empereur, il m'est survenu une nouvelle commission de la part de notre Chapitre, qui est de prononcer son oraison funèbre, lorsqu'on fera ses exèques dans notre église métropolitaine.

J'avois marqué aussi, dedans votre manuscrit de diplômes qui porte pour titre *Cambrai*, quelques pièces qui regardent les dixmes et les autels de ce Chapitre, dont nous avons peu de chose; je vous prie, monsieur, d'avoir la bonté de les faire copier pour moi à votre loisir.

J'ai reçu deux lettres de M. le procureur-général Vernimmen, votre bon ami, auquel j'ai taché de rendre service. Son affaire seroit déjà en rapport sans la cause du fameux baron Sottelet (1), laquelle est agitée maintenant au grand conseil; elle durera

(1) On trouve parmi les manuscrits provenant de M. Van Hulthem, acquis aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, plusieurs ouvrages d'Adam Joseph, baron de Sotelet. V. *Bibliotheca Hulthemiana*, VI, N.ºs 420, 426, 427, 428

encore bien du temps. Tout le monde est dans l'attente de voir le sort de cet infortuné qui a de puissants adversaires; on dit qu'il déplore extrêmement la mort de l'empereur, sur la protection duquel il mettoit sa confiance.

J'ai parlé à M. Hoyneck, notre archiprêtre, touchant un manuscrit que vous avez dans votre bibliothèque, sur la révolte des Gantois contre l'empereur Charles-Quint, dont l'auteur est le chanoine d'Hollander (1); il m'a dit que si vous voulez avoir la bonté de nous l'envoyer, il le fera imprimer avec ses notes, à la suite des lettres et manuscrits du chef-président Viglius (2), Hoppe-rus (3) et Tassis et autres pièces du XVI.^e siècle, qu'il a fait mettre sous la presse en Hollande, par forme d'analectes, comme a fait ci-devant le célèbre Antoine Matthegeus. J'ai vu déjà l'ouvrage, il sera curieux et j'aurai soin de vous en procurer un exemplaire. Un mot de réponse, s'il vous plaît, sur le susdit manuscrit. J'ai l'honneur d'être d'un profond respect et estime parfaite,

Monsieur,

Votre etc.,

J.-F. FOPPENS.

(Original. Chambre des Comptes de Lille.)

(1) M. Gachard, archiviste général de la Belgique, a lu, dans une séance de la commission royale d'histoire (10 février 1838), un mémoire tendant à prouver que Jean Hollander, chanoine de S.^{te} -Vaudru de Mons, ne peut pas être l'auteur de ce *Discours sur les troubles des Gantois*. Paquot avait exprimé la même opinion à l'article *Hollander*.

(2) Viglius de Zuichem ab Aytta, mort en 1577, âgé de 70 ans, exerça des emplois élevés sous le duc d'Albe et don Juan d'Autriche, auxquels il donna toujours des conseils de sagesse et de modération. M. le chanoine de Smet a inséré, dans la *Revue de Bruxelles*, janvier 1838, une notice sur cet homme d'état distingué.

(3) Joachim Hoppers, contemporain de Viglius et son collègue dans le conseil privé, fut le principal organisateur de l'Université de Douai. Si ses avis et ceux de Viglius eussent prévalu, il est probable que les troubles des Pays-Bas se seraient promptement calmés. V. *Analecta Belgica*, II et IV.

XIX.

1741. 14 avril, Malines. — LE MÊME AU MÊME. *Renseignements à communiquer au Chapitre Saint-Pierre de Lille sur certains usages pratiqués dans le Chapitre métropolitain de Malines. Oraison funèbre de l'empereur Charles VI. Suite du manuscrit sur les troubles de Gand pour l'archiprêtre Hoyneck.*

Monsieur,

Il y a environ quatorze jours que j'ai écrit, au nom et par commission de notre Chapitre, une lettre aux messieurs de Saint-Pierre à Lille, avec la déclaration de nos usages touchant les vicaires-généraux, et ma dite lettre a été lue et agréée par notre Chapitre. Depuis ce temps-là, j'ai eu des occupations continuelles avec nos offices de Pâques, qui sont presque tous à ma charge; ce qui m'a empêché de répondre plus tôt à votre lettre.

J'ai donc l'honneur de vous dire ultérieurement, Monsieur, que nos deux vicaires-généraux actuels, durant l'absence de Son Éminence ne laissent pas pour cela de fréquenter journellement le chœur, ainsi que l'official et tous les autres qui sont en charge pour affaires du diocèse. Quand ils ont été absents, ils le déclarent régulièrement au Chapitre, qui admet leurs excuses sans contradiction. Sans cela, je crois qu'on ne les tiendrait point pour résidents. Tout cela regarde les gros fruits; mais pour les distributions du chœur, on ne les donne qu'aux présents, excepté le cas de maladie, ou, pour les examinateurs, le seul cas de l'examen du concours, ou du jeudi pour les curés ou les confesseurs. Il y en a même des scrupuleux qui ne veulent pas recevoir alors les distributions du chœur, soutenant que l'inten-

tion des fondateurs n'a pas été de favoriser les absents. Je peux rendre témoignage que le même s'observe à Bruges, sauf qu'on y est plus libéral qu'ici pour laisser suivre les distributions à ceux qui travaillent avec l'évêque ; au contraire, on est plus rigide à Gand que chez nous pour la question susdite.

Il faut que M. le procureur-général Vernimmen ait encore la patience d'attendre l'issue des affaires du baron de Sottelet, auxquelles on a travaillé depuis le commencement de l'année et on les a résumées aujourd'hui ; elles ne seront finies qu'à la Pentecôte. Ce baron a de puissants adversaires. M. le conseiller Botteau, qui en est le rapporteur, m'a dit qu'il faut premièrement finir cette cause avant qu'il puisse venir à celle de M. Vernimmen,

J'avois cru que mon frère vous auroit envoyé déjà mon oraison pour les exèques de feu notre auguste empereur (1) dans notre métropole. On m'a fait la grâce d'y applaudir ; et je vous en envoie, Monsieur, deux exemplaires par M.^{elle} Carpentier.

Je vous suis bien obligé de la bonté que vous avez eue de m'envoyer le premier cahier du manuscrit des troubles de Gand. Je l'ai donné d'abord à M. notre archiprêtre, qui y a pris goût et le fera imprimer pour servir de preuve à sa collection des lettres du chef-président Viglius, (2) dont on imprime déjà le second tome des *Lettres et Mémoires en Hollande*. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir nous envoyer le reste avec autant de notes que vous pourriez y ajouter. C'est une pièce qui mérite d'être imprimée.

Permettez-moi de retenir encore quelque temps le manuscrit que vous avez bien voulu me confier, parce que j'y ai trouvé

(1) Charles VI, élu empereur le 13 octobre 1711, mourut le 20 octobre 1740, âgé de 55 ans. Avec lui s'éteignit cette puissante maison d'Autriche, qui depuis plusieurs siècles occupait le trône impérial d'Occident.

(2) Voyez les *Analecta Belgica*, de Hoyneck, III, 2.^e partie, 233 et suiv.

plus de trente diplomes très-remarquables, et que pour l'ancienneté de l'écriture je dois les copier moi-même.

J'ai engagé mon frère à imprimer encore un quatrième tome de diplomes, dont il a fait déjà quatre feuilles. J'ai déjà plus de quatre cents pièces qui n'ont jamais été imprimées ; mais pour ce tome il m'en faudra encore bien deux cent cinquante. Je me recommande toujours à votre bonté et à vos recherches.

Vous me ferez grand plaisir de m'envoyer quelques diplomes qui regardent Cambrai. J'en avois prié un chanoine qui est très-savant en droit et fort de mes amis (M. Lemaire) (1) ; il ne m'a envoyé presque rien de curieux. Nous n'avons aussi qu'une pièce de l'abbaye de Chateau-lez-Mortagne ; ainsi je serois aise d'en avoir d'autres.

S'il y a quelque mémoire imprimé touchant l'indult des nominations aux abbaies, je me recommande pour l'obtenir. En revanche je vous offre, Monsieur, tout ce qui dépend de moy et je ne cesserai pas d'être en toute reconnoissance,

Monsieur,

Votre etc.,

J.-F. FOPPENS.

(1) André Lemaire, chanoine de la métropole de Cambrai, est mentionné dans les actes du chapitre comme ayant fait faire, en 1739, l'autel, les boiseries et le pavé de marbre de la chapelle Saint-Vincent et Saint-Eustache dans l'église métropolitaine.

XX.

1779. 27 décembre, à Paris. — BRÉQUIGNY (1) à DENIS-JOSEPH GODEFROY. *Titres sur Bruges. Recueil des ordonnances. Projet de publication d'un recueil des chartes de commune.*

Mille remerciements, monsieur, de la peine que vous avez prise de me faire passer les deux titres concernant Bruges. Je les ai remis sur-le-champ à M. Bertin, ministre, qui m'a chargé de vous en remercier; il les a trouvés très intéressants et ils lui ont fait naître le désir de connoître plus particulièrement ce que c'est que l'on y appelle le *franc office* ou *ministère de Bruges* (2). Si vous avez sur cela quelques notions particulières, vous lui ferez plaisir de les lui communiquer. Je vous suis aussi très-obligé des recherches que vous voulez bien faire des ordonnances de Charles VII. J'imprime actuellement celles de ce prince, qui occuperont tout le 13.^e volume du recueil des *Ordonnances*

(1) Louis-Georges-Oudard Feudrix de Bréquigny, né à Granville vers 1715, est connu surtout par ses *Tables chronologiques des diplomes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'Histoire de France*, in-fol., 3 vol., imp. roy., 1769-83. Il a pris part, avec de Villevaut, au *Recueil des Ordonnances*, et a publié, avec Laporte Duthel, *Diplomata, chartæ, epistolæ, et alia monumenta ad res franciscas spectantia*, in-fol., 3 vol., Paris, 1791.

(2) Voici comment Oudegherst définit ce qu'on appelle le *Franc de Bruges*: « Le Franc est le quatriesme membre de Flandre flamengant adjousté auxdits » trois membres de Flandre du temps de M. le duc Philippe-le-Hardy, parce que » la plupart des eschevins dudict Franc estoient gens nobles..... Et est le Franc » tout le plat pays du quartier de Bruges, hors des villes et eschevinaiges, et contient 35 mestiers que madame Jehenne acquit par achapt en l'an 1224 à un » chevalier de France nommé Messire Jean de Nèelle, chastelain de Bruges. »

(*Annales de Flandre*, édit. Lesbroussart, II, 549.)

et une bonne partie du 14.^e, car je suis aux deux tiers du 13.^e et je ne suis encore qu'à l'an 1442. J'ai beaucoup fait copier au trésor des chartes et dans divers registres du parlement où se trouvent grand nombre d'ordonnances de ce règne non encore publiées. Malgré mes soins, je sens qu'il doit m'en échapper surtout dans les dépôts qui ne sont pas à ma portée, quoique je fasse de mon mieux pour engager d'y fouiller; mais on ne trouve pas partout des personnes aussi complaisantes et aussi intelligentes que vous, ni qui prennent autant d'intérêt à la besogne.

Il est vrai que j'avois conçu le projet de donner un recueil des chartes de privilèges accordés aux villes et communautés (1) par les hauts seigneurs, et dont il n'y a pas eu, ou dont nous n'avons point les confirmations par nos rois, depuis la réunion de la seigneurie de ces lieux à la couronne; mais, après en avoir rassemblé beaucoup et pris des notes d'un plus grand nombre, j'ai vu que la collection seroit bien plus complète que je ne l'avois imaginé, et que je ne pourrois me charger d'un travail aussi considérable sans que mes autres besognes en souffrissent. Je laisse donc ce recueil à faire à ceux qui auront le loisir de l'entreprendre. Je souhaiterois fort que vos occupations vous le permettent, et je ne connois personne qui fût plus en état que vous, monsieur, de s'en bien acquitter.

J'attends avec grand plaisir votre arrivée en ce pays, que vous m'annoncez comme prochaine, pour avoir l'honneur de causer de tout cela avec vous plus amplement. Je vous prie d'être bien persuadé de toute l'estime et de tout l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre etc.,

BRÉQUIGNY.

(1) Ce travail si important, projeté par Bréquigny, s'exécute aujourd'hui sur les bases les plus larges par les soins de M. Aug. Thierry et sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique.

XXI.

1780. 11 juin, à Paris. — LE MÊME AU MÊME. *Retraite du ministre Bertin. Le département des chartes et diplômes transféré au garde-des-sceaux. Inventaire de la Chambre des Comptes de Lille. Question philologique.*

J'ay reçu votre lettre, Monsieur, avec un grand plaisir et j'ay été bien touché de l'honneur de votre souvenir. Je regrette comme vous que M. Bertin (1) se soit retiré du ministère, qui le mettoit à portée de faire tant de bien aux lettres, mais le soin de sa santé l'exigeoit absolument. Il se prépare à partir incessamment pour les eaux de Spa. On a reculé long-temps la réception de sa démission; et la manière dont le roy l'a traité fait voir que l'on sentoit tout le prix de ses services. La partie de son département qui concerne les chartes a passé aux mains de M. le garde-des-sceaux, qu'il en avoit en quelque sorte mis en possession dès avant sa retraite; car il se tint, près de trois semaines auparavant, un comité sur l'examen des anciennes chartes, chez M. le garde-des-sceaux et en la présence des deux ministres, dans lequel M. Bertin voulut que M. le garde-des-sceaux fit les fonctions de président. M. Bertin, quoique retiré, compte continuer d'assister autant qu'il le pourra à ces comités. Vous savez combien il aime les matières qui s'y traitent et combien il est versé dans ce genre de connoissances. Ainsi il y a tout lieu d'espérer que les établissemens et les projets qu'il avoit formés pour perfectionner, par l'étude des chartes, la

(1) Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, contrôleur général des finances, né en 1719, mort vers 1792. Voyez ci-après une lettre de ce ministre, appréciateur éclairé des travaux historiques.

connoissance de notre histoire et de notre droit public ne seront point abandonnés et se soutiendront au contraire avec plus de vigueur que jamais.

M. Moreau (1) ne vous oublie point et je suis persuadé que ce que vous désirez sera exécuté. Les dépenses auxquelles vous réduisez votre inventaire sont si modiques pour chacun des contribuables et les avantages en sont si grands, qu'on ne peut que s'empresser de concourir à vos vues. J'en parlerai mardi au bureau des chartes chez M. le garde-des-sceaux. Je l'aurois déjà fait s'il s'en étoit tenu un mardi dernier, comme cela devoit être; mais la maladie de M^{me} Le Bret retint ce jour-là M. le garde-des-sceaux à Versailles et fit remettre le bureau. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de ce qui sera dit ou fait à ce sujet; mais je n'ai pas voulu différer plus long-temps à vous répondre sur la question que vous me faites au sujet de l'identité prétendue de Fossart et d'Eustache. Je vous avoue que jamais je n'ai cru ces deux noms propres deux altérations d'un même nom, et tous ceux que j'ai consultés, parmi nos diplomates célèbres, pensent de même. Il en est un que je n'ai pu joindre, et dont l'autorité seroit d'un grand poids en pareille matière, c'est M. Choin; mais comme il me semble que vous êtes très-lié avec lui, je ne doute pas que vous ne l'ayez consulté avant tous.

M. l'abbé Bertin est malade aux Camaldules, où le ministre son frère est allé le joindre mercredi. J'espère que ce dernier assistera après-demain au bureau des chartes. Je lui dirai que vous n'avez pas oublié sa commission relativement aux censives dans lachâtellenie de Bergues.

(1) Jacob-Nicolas Moreau, historiographe de France, né en 1717, mort en 1803; écrivain laborieux et spirituel. Outre ses *Discours sur l'Histoire de France*, in-8.º, 21 vol., Paris, 1777-1789. Nous devons mentionner surtout ici deux brochures fort remarquables où il a exposé le plan et la situation des travaux historiques qui s'exécutaient à l'époque où la révolution vint à éclater.

(302)

Si je vous suis bon à quelque chose ici , songez que j'y suis à vos ordres et que c'est me faire grand plaisir que de me procurer les occasions de vous prouver l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être ,

Monsieur ,

Votre etc. ,

BRÉQUIGNY.

XXII.

1782. 26 août, au château de Montbrard, près Châtellerault. — LE MÊME au MÊME. *Il le console des déboires qu'on lui fait éprouver et encourage ses travaux diplomatiques.*

On vient, Monsieur, de me renvoyer (en Poitou, où je suis depuis trois semaines) votre lettre du 10 de ce mois, et j'avois reçu celle du 22 de juillet lorsque j'étois prest à partir; voilà les raisons de mon silence. J'ay été jusqu'ici tellement occupé de courses et d'affaires, que je n'ai pas eu un moment dont je pusse disposer. Je profite, pour avoir l'honneur de vous écrire, du premier instant de liberté. Une acquisition que j'ai faite entre Châtellerault et Richelieu, près d'une terre qu'habite une de mes filles, m'a obligé de partir précipitamment pour renouveler des baux^{expirants}, et prendre les connoissances nécessaires. Venons à l'objet de vos lettres.

Je ne suis point surpris que vous n'ayez pas trouvé partout les mêmes dispositions à vous servir dans le dessein où vous êtes de faire le plus grand bien possible. Quantité de gens ne peuvent se persuader qu'on n'ait que le bien public en vue dans les opérations aussi pénibles que celles auxquelles vous avez la générosité de vous livrer. De là les inquiétudes de toute espèce, qui font qu'on ne se prête point à ces opérations, et que souvent même on les traverse. Mais vous ne perdrez point courage, et ceux qui se refusent aujourd'hui à vos vues en rougiront un jour et s'empresseront de réparer leurs torts. Du reste tous les gens instruits, tous les gens honnêtes vous seconderont de tout leur pouvoir, et M. le garde-des-sceaux leur en donnera l'exemple. Je lui en parlerai sûrement dès que je serai de retour, c'est à dire dans les premiers jours d'octobre.

Ce que vous me dites de l'échange de Henrichemont ne me surprend point. Ces sortes d'échanges ne sont jamais sollicités que par ceux qui y trouvent un gros avantage. Aussi j'ay vu des contrôleurs généraux qui n'en vouloient pas entendre parler. Au reste, le roi est toujours le maître de revenir sur ses pas. On pouvoit aisément trouver dans la classe des auditeurs de la Chambre des Comptes de Paris des gens fort éclairés. J'en connois plus d'un dont je fais grand cas, pour les connaissances historiques et diplomatiques.

Je ne sais où en sont nos travaux de ce genre. J'imagine que les vacances vont les suspendre. M. Moreau est trop occupé de ses discours de l'histoire pour pouvoir se livrer beaucoup à d'autres travaux. Pour moi, je deviens vieux, et je crois que j'aurai bientôt besoin de repos. Je me trouve si bien de l'air de la campagne et de la vie douce que je mène près de mes enfants, que je suis bien tenté de passer mes derniers jours dans leur voisinage. Je n'y serai pas éloigné de M.^{me} Lambron que j'ai vue en passant, et que je reverrai en faisant mon retour. Nous parlerons sûrement de vous, car elle vous est bien attachée.

M. Dacier a dû vous accuser la réception du paquet que je lui ai remis de votre part.

Vous avez très bien fait d'écrire à M. le garde-des-sceaux, qui certainement protégera votre besogne ; mais ce seroit des fonds qu'il faudroit ; et cet article regarde plus le ministre des finances. Le frère du procureur-général pourroit-il en refuser au petit-fils de M. Godefroy, dont le trésor des chartes a reçu de si grands services et si mal payés ?

Adieu, Monsieur ; je serai dans un mois à Paris, et j'y serai à vos ordres, toujours bien empressé à contribuer en tout ce que je pourrai à vous servir. Agréez les assurances nouvelles de l'invincible et tendre attachement que je vous ai voué pour la vie.

BRÉQUIGNY.

Adressez-moi toujours vos lettres à Paris ; si je n'y suis pas de retour, elles me seront renvoyées où je serai.

XXIII.

1784. 29 mai, à Paris. — LE MÊME AU MÊME. *Travaux diplomatiques. Le garde des sceaux et le ministre Bertin. L'historiographe Moreau. Mort de Bignon, bibliothécaire du roi. La Caroline.*

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 8 avril, peu de jours avant mon départ pour le Poitou, d'où je ne suis de retour que depuis deux jours. Vous m'annonciez l'envoi des deux caisses de MSS. Je les ai en effet trouvées à mon arrivée; et elles sont en très bon état. Je n'ai pas encore eu le temps de profiter de votre travail et de lire le catalogue raisonné que vous avez fait. Je ne suis pas surpris que vous ayez rencontré des pièces dont il n'est pas possible de fixer la date avec quelque précision; au moins elle est à peu près indiquée par le siècle du cartulaire; car j'imagine qu'il n'y en a guère qui remontent au-delà du XII.^e siècle ni qui descendent au-dessous du treizième.

J'espère toujours que vous effectuerez le projet de votre voyage à Paris, et vous serez à même d'y faire les rapprochements que vous croirez propres à perfectionner votre ouvrage. Je n'ai trouvé en arrivant ici, ni le garde des sceaux, ni M. Bertin. Ils sont tous deux à la campagne. Le premier, dont la santé n'est pas bonne, est pour quinze jours à Montalet, près de Mantes, et M. Bertin est à Chatou pour tout l'été. Je compte aller l'y voir incessamment, et il sera grande mention de vous. Je vous annonce d'avance tous ses remerciements et son impatience de vous voir arriver ici. Quand je suis parti, il avoit quelque dessein d'aller à Spa, mais il m'a dit que ce voyage étoit encore incertain.

La mauvaise santé de M. le garde des sceaux a suspendu

totallement les comités; et ces interruptions me semblent refroidir un peu l'ardeur des travailleurs : la reprise des assemblées , qui probablement est prochaine , la ranimera. Je n'ai point vu M. Moreau , qui sans doute continue de faire copier à la bibliothèque du roy. On y trouvera de la besogne pour long-temps , le peu de fonds que nous pouvons employer ne permettant pas de multiplier les copistes.

Vous aurez sçu la mort de M. Bignon , remplacé à la bibliothèque du roy (1) par M. Le Noir. Sa place à l'académie des belles-lettres vient d'être remplie par M. le baron de Breteuil, ministre de Paris.

Aidez-moi à répondre à une question qu'on me fait ; qu'est-ce qu'une ordonnance de Charles VI du 31 octobre 1409 , que quelques commentateurs de la coutume d'Artois nomment *la Caroline* (2) et dont l'objet est d'assujettir les habitants d'Artois, Boulenois et St.-Pol, de contribuer aux tailles des paroisses dans lesquelles ils possèdent des biens; ce qui prouve que la taille étoit alors réelle en Artois. L'ordonnance est adressée aux états d'Artois, Boulenois, etc. Elle n'a point été connue de M. Secousse, qui n'en a point fait mention dans son 9.^e volume, déjà imprimé lorsqu'il est mort.

(1) La place de bibliothécaire du roi a été occupée avec autant de probité et de délicatesse que d'intelligence et de savoir par les membres de la famille Bignon, depuis Jérôme, mort en 1646, jusqu'à Jean-Frédéric, dont il est ici question.

(2) Je ne sais quelle réponse aura faite M. Godefroy à cette question; mais je ne pense pas que l'ordonnance dont il s'agit soit dans notre dépôt. Voici comment il en est parlé dans les *Coutumes d'Artois*, de Maillart, page 253 : « La » *Caroline* est une ordonnance faite par le roi Charles VI, le 31 octobre 1409, » aux élus d'Artois, Boulenois, Saint-Pol, ressorts et enclavements, qui veut que » les habitants soient tenus de contribuer aux aides, tailles ordinaires et extraor- » dinaires, es paroisses, hameaux et villages où sont situées les terres à labour, » qu'ils tiennent à cens, ferme, dimage et terrage. » Cela ne nous apprend guères autre chose que ce qui se trouve dans la lettre de Bréquigny.

J'imagine que vous êtes à portée de trouver cette ordonnance dans les dépôts des pays que vous habitez ; et vous me ferez grand plaisir de me marquer ce que vous savez à ce sujet. Pardon de la peine que je vais vous donner ; mais à qui pourrois-je mieux m'adresser qu'à vous ? Aimez-moi toujours un peu et agréez les assurances inviolables de mon plus tendre attachement.

BRÉQUIGNY.

XXIV.

1791. 19 janvier, à Paris. — LE MÊME au MÊME. *Troubles révolutionnaires. Suspension des travaux littéraires et historiques. Projet de retraite.*

Il y a long-temps, Monsieur, que je me proposois d'avoir l'honneur de vous écrire, non pour vous adresser mes vœux du premier jour de l'an; mes vœux pour votre bonheur sont de tous les jours de l'année; mais pour m'entretenir quelques instants avec vous. Nous ne sommes pas ici beaucoup plus tranquilles que vous. Les serments exigés des ecclésiastiques ont causé quelque tumulte, beaucoup de cris et de menaces dans les églises, mais aucune voye de fait de quelque conséquence. Plusieurs curés ont disparu. C'étoit le parti le plus sage. Beaucoup de mariages ont été hâtés, dans la crainte que les troubles qu'on prévoyoit ne rendissent difficile la bénédiction par le *propre curé*, dont le défaut est irritant. On est un peu plus calme, depuis que la grande crise est passée; mais jusqu'où sera-elle portée dans les provinces, et quelle en sera l'issue?

Devant tous ces orages, vous jugez aisément qu'on ne s'occupe guères des lettres. Les académies sont dans une espèce de stagnation provisoire, qui approche d'une léthargie et pourroit être suivie d'une mort prochaine. Les travaux des gens de lettres et les traitements qui y sont attachés sont aussi fortement menacés. On vend à force et à haut prix les biens ecclésiastiques déclarés nationaux; et on s'occupe de la conservation des monuments littéraires qui se trouvent dans les monastères et les églises. Le comité d'aliénation a créé un comité composé de gens de lettres et d'artistes, qui ne sont point de l'Assemblée nationale, et qui communiquent au comité d'alié-

nation des projets sur ces objets. Je suis de ce comité nouveau , avec plusieurs membres de notre Académie des Belles-lettres ; et nous nous assemblons au collège des Quatre-Nations. Nous avons rédigé une instruction pour conserver les monuments qui ont dû être mis sous le scellé ; et elle a été adoptée par le comité d'aliénation et envoyés à toutes les municipalités. Vous avez du par conséquent la voir, et vous me ferez plaisir de me dire ce que vous en pensez.

Je ne sais encore ce que je deviendrai. Je pense bien, comme vous, que si mes occupations cessent, le meilleur asyle est celui des champs, où on peut vivre heureux, enveloppé de son obscurité, et dans le sein de sa famille. Mes infirmités sont toujours les mêmes; mais depuis quelque temps je n'ai point éprouvé de crises. Mes forces cependant diminuent sensiblement; je vais entamer ma 77.^e année. A cet âge on n'a plus de longs ni de grands besoins (1). Je continue mes travaux jusqu'à ce qu'on décrète positivement de les suspendre. Je ne sais plus même sous les ordres de quel ministre je suis. Il faudra bien que tout cela se débrouille.

Écartons toutes ces idées fâcheuses. Jouissez du plaisir de vous voir renaître et de devoir ce bonheur à un objet que vous chérissez tendrement et qui vous chérit de même. Je vais doubler ce bonheur-là. Une de mes petites-filles, mariée depuis quelques mois en Poitou à M. De la Chesnaye, m'annonce que je suis en train de devenir bisayeul; je souhaite qu'il vous en arrive autant dans une quinzaine d'années. Permettez moi d'offrir ici mes respectueux hommages à madame Godefroy, et d'embrasser votre chère fille. C'est une permission qu'on accorde à son âge et au mien. Adieu, Monsieur, agréez toujours les assurances de l'amitié la plus tendre. BRÉQUIGNY.

(1) Quand Bréquigny s'exprimait ainsi, il avait encore à vivre quatre années et demie, et quelles années! Il est mort le 3 juillet 1795.

XXV.

1783. 28 juin, à Chatou. BERTIN, MINISTRE D'ÉTAT, à DENIS-JOSEPH GODEFROY. *Il le félicite sur ses travaux. Distinction à faire entre les concessions et les confirmations de chartes de commune.*

M. de Bréquigny, Monsieur, en voulant bien se charger des détails pour la confection de notre inventaire, ne m'a point dispensé de vous remercier de vos travaux, et de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 du mois dernier, en m'envoyant le premier cayer. Je vous assure que non seulement je sens, comme je le dois, le soin que vous voulés bien prendre, mais en vérité j'admire votre zèle pour la chose.

M. de Bréquigny m'a fait part aussi de la dernière réponse qu'il a reçue de vous. Nous en avons conféré, et nous avons cherché à diminuer pour vous un travail d'un tel poids : vos notes, lorsque vous jugerés convenable d'en faire, sur les dates ou autrement, m'ont paru très-utiles, mais pour l'extrait proprement dit de l'acte, quoique court et abrégé, il me semble que vous pourriés vous éviter cette peine, parce que ceux qui veulent en sçavoir plus que ce que porte l'indication du diplôme et de son objet peuvent avoir recours à la pièce. Nous avons pensé de même par rapport aux noms des témoins ; il nous a paru suffisant de dire, ou équivalentement : *cet acte porte les noms des témoins* ; ou encore mieux, après avoir averti en commençant que les actes qui portent les noms des témoins sont indiqués par le mot *témoins*, mis à la marge, se contenter de mettre ce mot à la marge de ceux qui sont dans le cas. Nous pensons qu'on peut prendre le même parti pour le nom des abbayes, villes et autres que l'acte regarde et pour la date, et

que l'inventaire, ayant deux marges, vous donne cette facilité. Au surplus c'est votre commodité, et l'abréviation et soulagement de votre besogne qu'il faut chercher ; mais pour vos notes et observations critiques j'y tiens ; et pour m'aviser d'en faire aussi, je crois devoir vous inviter à saisir une nuance qui échappe ordinairement sur ce qui concerne les privilèges des villes et corps, entre la *concession* proprement dite et la *confirmation*. Par exemple, le premier cahier que je vous renvoie cy-joint porte : 1128, à *Compiègne, la vingtième année du règne de Louis VI. Mention des lettres du Roy..... par lesquelles il ACCORDE UNE COMMUNE A LA VILLE DE LAON* : Je ne vous parle que de mémoire, mais je crois bien me rapeller qu'elles *n'accordent* point proprement la commune ; elles la règlent, réhabilitent ou ornent de privilèges ; elles la présupposent, loin de l'établir et *concéder*. Quoique le mot *concedimus* soit employé dans ces sortes de lettres dans les deux cas, il y en a beaucoup qui sont comme celles-ci ; Laon étant toujours restée dans les temps d'usurpation entre les mains du roy, avoit sans doute conservé une corporation civile, reste de l'ancienne cité ; et il y a beaucoup de villes en France, surtout dans la Gaule belge et l'Aquitaine, qui sont dans le même cas ; cette distinction, qui n'est jamais faite dans les auteurs communs françois, sur ces sortes d'actes et de diplômes ou plutôt la confusion faite généralement à ce sujet, a tiré à conséquence dans l'habitude, non seulement pour les historiens, les jurisconsultes, et les publicistes eux-mêmes ou du moins beaucoup d'entr'eux, qui ont regardé toutes les *communes* des villes quelconques de l'ancien domaine de la couronne comme le fruit de la pure grace des souverains, et comme n'ayant à ce titre qu'une existence précaire ; mais cela a tiré à conséquence pour l'administration de la justice quelques fois, et même et surtout dans *nos mœurs*. Les gens du domaine ne manquent jamais de partir de ce principe contre les villes, dans tous les objets de biens, de revenus

communs de leurs murs et remparts , de l'état des personnes , etc. , etc. , et les magistrats eux-mêmes comme les jurisconsultes , souvent ceux même qui étoient chargés de la défense des villes ont passé carrière sur le principe comme général , et sans exception. Je pourrois vous citer nombre d'arrêts du parlement de Paris , qui ne peut entendre qu'une partie des villes de Flandres jouisse du droit d'établir des communautés d'arts et métiers , restes du droit de la haute police qui appartenoit aux cités ; et il leur a fait défense de s'y émanciper ; et je vous citerois autant d'arrêts du conseil , cassant ceux du parlement sur la requête de ces villes et les y maintenant. Mais ce que vous trouveriez de plus extraordinaire , c'est que les villes elles-mêmes et leurs défenseurs dans ces requêtes , réclament cette faculté à titre de privilège *concé* par leurs premiers souverains et *confirmés* par nos rois ; et lorsqu'on veut examiner attentivement ces titres originaux qui suivant leur langage leur *concedent* ce privilège , on trouve un titre *recognitif* et *confirmatif* , et non un titre de concession proprement dite de chose qu'on n'avoit pas. Quant aux mœurs , c'est en général l'origine de la fausse notion commune qu'on a sur l'état de noblesse qu'on ne fait plus consister depuis long-temps qu'aux énoncés de *qualités* déterminées , énoncés que l'on prend , non plus comme une preuve de possession seulement de l'état , mais comme une preuve exclusive de l'état même ; c'est aussi ce qui a imprimé partout l'opinion si défavorable de la magistrature civique , qui depuis long-temps est regardée pour ainsi dire comme un titre de roture , ainsi que l'état de bourgeoisie , de quelque antiquité qu'il soit et de quelque ville que ce puisse être , même des républiques ou cités souveraines , lorsqu'elles n'ont pas , comme quelques-unes , fait ou laissé prendre à leurs familles patriciennes les titres et qualités d'usage parmi ceux qui suivoient les armes chez leurs voisins. Des villes d'Italie donnoient autrefois la chevalerie ; et les familles patriciennes

qui la conféroient alors ne sont aujourd'huy que des bourgeois, si leurs descendants, prenant une autre route et abandonnant leur antique état de patricien, ne se sont agrégés à la noblesse actuelle. Je crois donc important de mettre une véritable exactitude sur nos énoncés de ce genre ; ainsi au lieu de *lettres qui accordent*, je mettrois *qui accordent ou reconnoissent, accordent* ou *confirment* ; ou bien *lettres sur la commune de Laon...* J'écris à M. l'intendant pour vous fournir s'il peut une occasion pour me renvoyer le carton : s'il n'en trouvoit pas, je vous prieray de le faire bien emballer et envoyer par la messagerie.

Vous connoissés, Monsieur, tous mes sentiments.

BERTIN.

(Original autographe. Chambre des Comptes de Lille.)

NOTA. Cette longue lettre, tout entière de la main du ministre, m'a paru mériter d'être connue, malgré les négligences de style qui la déparent.

SECONDE PARTIE.

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DES MŒURS.

I.

Vers 1230. — *Ordonnance sur les gages et appels de bataille et sur la manière de procéder dans les duels judiciaires, à Cambrai. Cette ordonnance, fort curieuse, a été rédigée pour servir de guide dans l'application de quelques articles de la loi Godefroi, espèce de charte de commune donnée à la ville de Cambrai en l'an 1227,*

C'est li ordenance et li usaiges des apiaus de bataille, campel et de champions de le cité de Cambray.

Tout premiers quant li clains et li arries est fais de nombre et de catel, et dou plus, et sour chou, jours assenés de le justice, en tiesmoins d'eskievins, li justice le doit faire savoir au prouvoist et as eskievins; et les doit li justice bien warder si comme pour lui-meismes.

Et quant ce vient à le journée ki assise leur est, on doit amener les parties en le cambre de le maison de le pais (1) par-devant

(1) Dans plusieurs villes, et notamment à Cambrai et à Mons, l'hôtel-de-ville se nommait la maison ou la chambre de paix, domus, camera pacis. Les chartes des communes sont souvent désignées sous le nom de paix, et les échevins sous celui de paiseurs, hommes de la paix.

le prouost et les eskievins ; et, à le requeste de le justice, li prouos et li eskievin les doivent aler querre en le maison le justice ; et les amaine li justice sous le fiance dou prevost, des eskievins et des siergians.

Et quant il sont venu en le cambre de le maison de le pais, devant le prouost et devant les eskievins, li justice se fait quiter de le somme del argent et dou plus dont on se tenoit devant à le justice.

Et dont commence sen apiel, cil ki apieler veut, et met avant ses amparliers les cas, et le vilain fait dont il veut apeler, et toutes ses raisons, si comme il set que boin est.

Et li autré partie respont et met avant ses raisons, si comme boin leur samlle.

Et doit li prouos faire avoer adies le partie pour cui li amparliers parole.

Et quant les raisons de cascade partie sont ensi mises avant à celi journée, li prouos et li eskievin font passer les parties outre deviers le court et bien warder.

Et li eskievin rewardent et remirent se par les raisons dites, à celi journée il pueent et doivent l'apel jugier.

Et s'il voient ke à celi journée li apiaus face a jugier par les raisons dites des parties,

Li eskievin font revenir les parties devant iaus, et jugent l'apiel et assieent jour as parties pour iaus remoustrer en le cambre de le maison de le pais, à le quinsaine.

Et s'il avient ke, par les raisons des parties, li eskievin voient ke apiaus ne face mie bien à jugier à le première journée, il font rassir le jour as parties à le quinzaine ; et ke s'il vuellent tiesmoignages conduire k'il les amainent et conduisent devant eskievins là endevens.

Et dont les remaine li prouos et li eskievin et li siergiant en

le maison le justice, et les recommandent li prouvos et li eskievins, à le justice pour les cors.

Et quant ce vient à le quinsaine, on les ramaine en le maison de le pais, en le cambre, si come à le première journée.

Et anchois k'il issent de le maison le justice, li justice se fait quitter dou péril, deci adont k'on les a ramenés et k'on li a rekierkiés.

Et quant il sont venu en le cambre de le maison de le pais, à celi quinzaine, devant le prouvos et les eskievins, les parties recordent leurs raisons et se proussentent comme il doivent.

Et se li apiaus avoit esté jugiés à le première journée, on leur rassiet jour à le quinsaine pour revenir devant le prouvoost et les eskievins, ensi armés et warnis, comme ils doivent estre ou camp de le bataille, fors ke d'enoindre et de roeignier, et ensi se doivent monstrier et présenter en leurs armes.

Et doivent li eskievin retenir les bastons pour faire apointier d'une longhece.

Et se li apiaus n'est jugiés à le première journée, li eskievin doivent jugier à le première quinzaine après, selon les raisons dictes des parties et selonc les tiesmoignages ke il ont oïs, se li apiaus vaut u non vaut.

Et se il jugent l'apiel come boin, il leur font rassir jour por iaus moustrer armes, si comme dit est à le quinzaine. Et se li apiaus ne vaut riens, cil ki apele le doit amender enviers le signeur de cent sols de Cambray pour le laitdit; et celui cui il avoit apelé desdamagier du c'au dit d'eskievins, soit ke li jugemens soit fais à le première journée u à le quinsaine.

Et quant li apiaus est jugiés, et il se sont monstrier armés à le quinzaine, li prouvos, par enseignements d'eskievins, leur rassiet jour à le quinzaine pour faire à le journée chou ke il doivent, se pais ne se fait anchois k'il soient malet et kil aient crokiet.

Et dont les remainen li prouvos et li eskevin en le maison le justice, et les recommandent à le justice pour les cors à rendre, et metent li eskievin, les armures et les bastons par deviers iaus, et metent les armures en sas et les bullent, par coi on ne les puist cangier.

Et doivent li prouvos et li eskievin, là endevens aler veir les champions par pluseurs fies et demander se riens leur faut et faire gieter iaus à leurs bretons par-devant eskievins, et au partir li eskievin, les dorier doivent enorter et p pais faire.

Et se li une des parties u toutes deux demandent à avoir le despens de le vile souffisamment, par-devant le prouvost et les eskievins, anchois ke li apiaus soit jugiés, li prouvos leur doit livrer souffisamment, tel comme il est estaulis et leur armures, selonc chou kil est ordené, se il sont tel k'il naient pooir de finer ne del avoir par iaus.

Et se il ne le demandent devant chou ke li apiaus soit jugiés, il n'en doivent point avoir.

Et dou jour mouvant ke li bataille est jugié, il doivent avoir le despens duskes au jour de le bataille, s'il l'ont demandet, si comme il doivent, ensi comme il est ordené et estauli.

Et si tos comme li apiaus est jugiés, li prouvos doit faire férir la première estake dou parc, et en doit avoir li prouvos lib. de Cambrisiens, se on fait pais, et se on ne fait pas pais, cil ki vaint en va delivrés, et cil ki apele paie les wans et les verghes des eskievins. Et quant vient au jour de le bataille, li prouvos et li eskievin doivent estre tempore apparilliet à le maison le justice, pour iaus faire armer et apparillier, et warder k'on ne mèce es armures chose ki iestre n'i doivent.

Et quant il sont armé et roegniet et enoint, li prouvos, li eskievin et li siergiant doivent aler premiers pour celui ki a apelet, et le doivent amener en le cambre de le maison de le pais, et le doit-on mettre au lés deviers le buffet, et reva on pour l'autre tout ensi et le met on a l'autre lés.

Et quant il sont ensi venu, li amparlier (1) les présentent devant li prouost et devant les eskievins pour faire chou k'il doivent; et quant il sont ensi présenté, li prouvos, par enseignement d'eskievins, et li eskievin les mainent ou parc, celui ki apelet a premiers et celui ki est apelés après.

Quant li prouvos et li eskievin ont menés ensi les champions en camp, et bataille doit i estre, on doit bien warder les champions k'il n'aient pooir d'aprochiër li un l'autre, deci adonc k'on leur a commandet à aler ensamle; et doivent li prouost et tout li sergiant bien estre warni et armé.

Et premiers quant on est venu ou camp, li prouvos et li eskievin mainent les champions un tour entour le parc pour faire prier as boinnes gens pour iaus; et doit aler cius ki a apelet devant, et avec lui li prouvos et une partie des eskievins; et ses bretons (2) porte sen escu devant lui, et après cius ki est apelés et li autre partie des eskievins avec lui; et ses bretons ki porte sen escu devant lui.

Et quant il sont revenu à leur tour, on prend celui ki a fait l'apiel et l'amaine on devant les sains ou parc, aussi comme à trois agambées ou à quatre près de l'entrée, et la tient uns des maistres siergians les sains, et uns des eskiévins prent le baston de celui ki a apelet et le tient en sa main, deci adonc k'il a fait sairement; et au faire le sairement, uns eskievins, en le présence dou prouost et des eskievins, prent le main de celui ki a apelet et li met sor les sains et dont li devise on et escarist sen sairement, en le veue et en l'oïie de son adversaire, ki près est, sauf

(1) *Amparlier*, *avant-parlier*, conseiller, avocat, celui qui aide le champion de ses conseils, de sa parole et de ses démarches. V. *Ordonnance des rois de France*, I., 261.

(2) D. Carpentier, au mot *britones*, a mal interprété cette expression en la traduisant par *conseillers* et la confondant ainsi avec *amparliers*. Les bretons étaient des espèces de spadassins ou plutôt de *batonistes*, qui enseignaient aux champions à *breter* ou à s'escrimer avec le bâton et l'écu.

chou k'il ne puet mie a lui avenir et k'on l'en warde bien (1).

Et quant cil ki apelet a a fait sen sairement, liquels doit estre au lés devers le cauchie, dont li remet on sen baston et sen escu en ses mains et le maine on un petit ariere si ke il puist vir l'autre jurer, et le doit on bien warder.

Et tout en autele manière doit on faire à celui ki est apelés, ki doit i estre deviers le maison de le pais.

Et quant li uns et li autres a fait sairement, et il ont leur escus et leur bastons en leurs mains, on les doit amener l'un près de l'autre et bien warder et tenir les bastons par le koron deseure, et dont doit on faire metre celui ki est apelés sen escus seur sen kief, aussi comme à couvreture et bien tenir sen baston par le debout par deseure l'espaule, et doit un eskievins prendre le baston de celui ki a apelet parmi le moien, sauf chou ke li champions en soit adies tenans; et doit dire li eskievins, trois fies en crokant dou bastons trois fies sor l'escu del apelet : DROIT TE QUIERS, et en autre fel manière doit on faire al apelet, ki est deviers le maison de le pais, et dire : TORT ME QUIERS, trois fies. Et quant tout chou est fait, on doit celui ki a apelet, mener d'une part a sen lés, deviers le cauchie et l'autre d'autre part; et leur doit on partir bien et à droit le soilleil, si ke li uns en ait autant cômme li autres, et dont doivent li prouvos et doi li eskievin aler del un à l'autre par trois fies et demander se fiens leur faut. Et quant tout chou est fait, li prouvost ou tiesmoins d'eskievins, et par jugement, leur dist k'il voissent ensamle, de par Diu, et facent chou k'il doivent, et dont tantos li prouvos et li eskievin issent dou parc et passent outre le cordic et les laissent convenir et vont tout entour; ne ne doit nus demourer entre le cordic et le roillic, fors ke li prouvos

(1) Ce paragraphe est cité dans le *Glossarium novum* de D. Carpentier, v.º *duellum*. Il est probable qu'il lui aura été communiqué par l'abbé Mutte, doyen de Cambrai, qui posséda long-temps le *Livre de le loy*, d'où j'ai extrait l'ordonnance entière. ainsi qu'une autre pièce insérée ci-après.

et li eskievin. Et doivent li eskievin warder et oreillier et entendre sogneusement ke nus ni mefface ne mesdie sour le ban k'on en a fait.

Et quant li bataille est faite, li prouvos doit avoir apparilliet et porveut au coust mon signeur, keval, goheriaus et trais souffisamment pour celui faire trainer ki vaincus est.

—

C'est li ordenance estaulie des frais des champions.

Li prouvoست de par mon signeur doit faire faire tout le pare à sen coust.

Après, se li campion demandent le despens de le vile et li eskievin dient k'avoir le doivent,

Li prouvos de par mon signeur leur doit livrer,

Por 11 bretons, à cascun XL s. de tornois.

Por leur armures, à cascun LX s. de tornois.

Por 11 amparliers, à cascun XL s. de tornois.

Pour le feure XL s. de tornois.

Pour leur despens mouvant dou jour ke bataille est jugié, V s. de parisis cascun, cascun jour.

Pour le justice pour cascune couple XXVII d. tornois cascun jour, puis le bataille jugié.

Et est à entendre ke cascuns champions en ces despens, ne puet avoir ke 1 breton et 1 amparlier.

—

C'est li seremens de celui qui a apielet.

« Ce oé li pais et li eskievin, ke tel clain, tel apiel et tele
» arramie ke jou ai fait sour N., si comme de men N. ke mau-
» vagement il me mourdri, à droit l'ai fait comme cius ki i fui
» et le vi et oi et senti et m'en convint partir, ne pour péril

» de mort, je ne li oisai aidier, se dius m'ait et cil saint et tout
» li autre. » (1).

—

C'est li seremens de celui ki est apielés.

« Ce oé li pais et li eskievin, ke tel clain, tel apiel et tele
» arramie ke N. A fait sour mi, si comme de sen N. Kil dist ke
» mauvairement je mourdri, à tort l'a fait, et à tort m'en a
» apiélé, car je n'y fui, ne ne le fis, se dius m'ait et cil saint
» et tout li autre. »

(Livre Bleu ou Livre de le loy, *manuscrit du XIII.^e siècle que je tiens de l'amitié de feu M. le baron Albert de Carondelet.*)

(1) Ce serment a été aussi rapporté par Carpentier, *loco citato*.

II.

Sans date. — *Coment on doit user de l'arsin et des cierconstances qui s'em puent ensiuvir.*

Lois est et franchise as bourgeois de cheste ville et a esté de si lonc temps dont il n'est mémore, de trois cens ans et de plus, et a esté li ville maintenue et li bourgeois wardet en tel franchise et en tel manière, que se aucuns deforains, manans hors de cheste ville, qui maison ait dedens la castelerie de Lille, bat, laidenge, ou navre ou cueche, à tort sans raison, bourgeois de ceste ville, c'est à sçavoir dou tort del hôme deforain, et plainte en vient au rewart et à eschevins de celui qui batus ou laidengiés seroit ou de hôme de par le navret ou de par le mort, li rewart, se li bourgeois batus ne set ou ne puet moustrer se plainte, li doit de son offisce moustrer à eschevins et apriés le plainte moustrer à eschevins et au conseil, on doit prendre eschevins deux, au mains, et deux voirs jurés au mains ou deux jurez, lequel que eschevins vorront, qui yront pour oyr et pour enquerre le vérité dou bourgeois, qui batus, leddengiés ou navrés ou mors aroit estèt. Et apriés chou, eschevins le feront savoir au bailliu que li bourgeois est batus, laidengiés, navrés ou ochis et qu'il viegne, si qu'il doit ou envoit avoec eschevins suffissamment personne, ou personnes qui soit en son liu pour le vérité faire oïr et enquerre dou fait. Et doit on le vérité oïr et enquerre as tiesmoins, par leurs siemens et examiner deligamment pour le franchise de le ville warder. Et se bourgeois ou bourgoise de ceste ville, ou manans de ceste ville seuent parler dou fait, on les puet bien oïr et doit. Et sour le dépossistion de leur tiesmoignage, faire le venjanche pour le franchise de le ville, proec que li fais soit prouvés par eiaus,

jusques à le souffissanche d'eschevins et de chiaus qui le vérité
 oront ; et quant on va pour le vérité prendre dou fait , li bailli
 qui est ou lieu le signeur de le tiere ou chius ou chil que il met
 en son liu , tant comme à chou va avœc eschevins et chiaus dou
 conseil pour le verité faire enquerre , et doit faire les tiesmoi-
 gnages à eschevins et à chiaus qui la soront venir , teuls que on
 leur nommera et les doivent aler pruce ou chil qui ou liu dou
 bailli seroient ; et apriès le vérité enquisse on le doit raporter
 en plain conseil et liute là doit y estre . Et se li deforains est
 trouvés coupales et en son tort par le vérité que li eschevin
 et chil dou conseil aront oïe et entendue , on prent quatre banieres
 par commun assens et mettent les banieres de le ville desployés
 cascuns hors à son hostel . Et puis quant li banier sont fait , on
 crie le ban apriès le congiet pris au prouvost ou au bailli que
 tout li bourgeois et li manants de le ville voisent avec le rewart
 et le conseil de le ville pour faire le venjanche de le ville tout en-
 sy qu'il est contenu au ban . Et doit li bancloque et li escalette ,
 anchois que on s'en voist , sonner par trois fies et cascade fies
 longement , si que dedans le darraine fie les darraines banieres
 doivent y estre hors de le ville . Et ainschois que on se muesche ,
 li rewart ou autres dou conseil de le ville doivent aler au
 bailli ou à celui qui en son liu seroit et luy dire et requerre
 qu'il en fache le franchise de le ville et le loy de le ville et
 qu'il en fache chou qu'il doit et qu'il viegne ou envoit avœc le
 rewart et le commune de le ville , souffissamment pour faire le
 venjanche de le ville ; et se li baillis ni peust aler par loyal ex-
 cusance , il y doit envoyer homme souffissant pour chou faire . Et
 dont apriès le second cop sonnet , li bailli ou chius qu'il envoie-
 roit en sen liu doit monter et y estre apparilliés , et li rewarts et li
 banier ausy et doivent aler de rue en rue pour les conestables
 et le comugne faire assanler et aüner ou marchief . Et quant li
 tiers cops a grand pièche sonnet , les prumieres banieres doivent
 mouvoir et li rewarts et tous li comuns à armes doivent siuwir

apriès si que li darrain soient hors de le ville, ainschois que li darrains apiaus soit sonnés si que devant est dit. Et doivent tous aler paisiblement li un avoec les autres et tout le chemin ensi que les premieres banieres yront et sans demorer derriere les banieres darraines de le ville. Et quant li bailliu ou chius qu'il envoie en ceste besoigne en son liu et li rewars et li banier, et li comugne de le ville à armes et à banieres desployés si come aller doivent, sunt venut jusques à le maison del homme deforain malfaiteur qui meffait et entrepris ara contre le franchise de le ville, en corps de bourgeois, li baillius, par enseignement d'eschevins ou chius qui en son liu seroit là envoyés doit faire faire ban à haute vois et appieller le malfaiteur par non et par sournon, une fie et autre et tierche, qu'il viegne avant pour amender le fourfait qu'il a fait et chou qu'il a entrepris viers le franchise de le ville, et si haut on le doit appieller que on le puist oïr parmi toute le maison et del huis derriere jusques al huis devant ; et s'il vient avant al apiel, on le doit recevoir à amende, parsi que eschevin le doivent en amende selonc son meffait, jugier soit de tison aporter au cange ou de pélerinage faire ou d'aucune autre amende ensi que raison sanlera à eschevins et au conseil de le ville ; et doit li rewars et tous li comuns à tout chelui qui ensy sera venus là à amende reparier arriere sans arsin faire, et chelui qui à amende sera ensy là venus maitre en fiers à le maison le rewart et se gens jusques à le souffissanche d'eschevins, apriès chou venant pour lui raplegier de faire l'amende jusques au dit d'eschevins et dou conseil, on doit recevoir le plegerie sour tant que boin sanlera à eschevins et au conseil de le ville. Et dont doit-on chelui maitre jour de revenir au prumerain jour de siège pour oïr chou que eschevins luy vorront enjoindre et maitre tout avant hors des fiers et dire ausi à ses pleges qui raplegiet l'aront, qu'il le ramaignent à che jour sour enkeir en le plegerie qu'il ont fait sour eiaus. Et à ce jour qui assis le sera on li doit kiequier (*sic*) amende selonc le grandeur dou meffait.

Et se chius qui ensi sera appiellés ne vient avant dedens le tiere appiel, pour amende faire de chou qu'il a entrepris viers le franchise de le ville, li baillius, le signeur de le tiere ou chius qui en sen liu seroit en cesti choze pour le despit que chius a fait au signeur et à le ville et pour l'empresure qu'il a entrepris viers le franchise de le ville en corps de bourgeois et qu'il ne vient mie avant al appiel dou signeur pour amende faire de chou dont-il est là appiellés, si que dit est, doit bouter ou faire bouter le fu en le maison de chelui par enseignement d'eschevins et en quanques il a dedens sen pourpris, au rez de capielle, et tout ardoir, avant que li rewars ne li comuns s'emparche et tout sarter quanques il ara dedens le pourpris.

Et après chou ensi fait, on doit faire le ban que cascuns ysse dou manoir et dou liu, sans rien emporter et suichent les premières banieres tout le chemin, ensi que elles vont et sans demorer derriere les darraines banieres et qu'ils voisent paisiblement, li un avoec les autres et sans tollir et sans reuber es viliaus ne à nullui sour le chemin sour tel fourfait que bon samblera à eschevins.

Et est assavoir que li castelains de Lille, en toutes les chozes devant dites, est tenus de aller avoec le rewart et le conseil de le ville, se il en est requis de par le ville ou de personne souffissant envoyer en son liu, soit as vérités enquerre dou bourgeois laidengiet, navret ou ochis, soit à l'arsin faire, se li baillius estoit en defaute del aler ou de personne envoyer en son liu. Et ja fust-il ensi que li baillius y allast ou envoiait persone en sen liu, si est li castelains tenus d'aller avoec le rewart et le conseil de le ville, se bon sanle au conseil, ou de persone envoyer en son liu souffissant à le requeste de le ville qui voist et mueve avoec le ville.

Et se li baillius de Lille va avoec le rewart et le comugne de le ville en chesti besoigne ou envoie persone en son liu, si est li bailliu, ou chius que il envoie en sen liu, tenus de le ville conduire

et mener tant que li besoigne soit faite et accomplie. Et apriès li besoigne faite ramener le comune en le ville sauvement.

Et tout en tel maniere doit faire li castelains de Lille ou chius qu'il envoieiroit en sen liu avec le ville en tele besoigne qu'il est dit devant dou bailliu et de chelui qu'il envoieiroit en sen liu, que il ou chius qu'il envoieiroit en son liu doit le ville conduire et mener tant que li besoigne soit faite et accomplie. Et apriès le besoigne faite ramener le comugne en le ville sauvement.

Et se li baillius n'allast on n'envoiait persone pour lui avec le rewart et le comugne de le ville, ou li castellains ni allast ou envoiait li rewars de son offisce, et pour le franchise de le ville et tout li comuns à armes doit aller au liu de chelui qui entrepris ara viers le franchize de le ville. Et doit faire tout ensy que devant est dit si comme de luy faire apieller et huchier, et dou fu bouter ou pourpris et de sarter s'il ne venoit al apiel, et de lui rechevoir à amende se il venoit avant dedens l'apiel et dou comun faire yssir hors dou pourpris que on ara ars sour le meffaisant.

(Extrait du manuscrit intitulé : ROISIN contenant les lois, coutumes, franchises et privilèges de la ville de Lille, communiqué par M. Brun-Lavainne, qui va publier ce recueil important.

NOTA. Le droit singulier d'arsin n'est mentionné ni dans Du Cange, ni dans Carpentier. On ne connaît pas l'acte en vertu duquel il a été établi à Lille, et la pièce que nous venons de produire se borne à dire que le droit existe depuis plus de 300 ans. Or, d'après les formes du langage, on peut regarder ce règlement comme écrit au commencement du XIV.^e siècle. Les actes qui suivent prouvent du reste que le droit dont il s'agit était exercé et contesté dans le XIII.^e siècle. Si la chartre qui l'a institué à Lille n'est pas connue, nous pouvons indiquer celle qui le consacre pour la ville de Bourbourg; elle est datée de juillet 1240 et porte un article ainsi conçu : *Qui bannitum receptaverit in domo sua, et super hoc convictus fuerit per coratores vel liberam veritatem, domus sua comburetur.* L'abbatis de maisons était beaucoup plus usité que l'arsin. On trouve aussi dans le cartulaire de Saint-Amand une lettre de septembre 1251, par laquelle Marguerite, comtesse de Flandre, déclare que l'arsin exécuté par son bailli, à Saint-Amand, ne portera pas préjudice aux privilèges de l'abbaye.

III.

1250, avril, à Lyon. — BREF-DU PAPE INNOCENT qui mande à l'évêque de Tournai qu'il ait à conseiller aux magistrats de Lille de s'abstenir de ce prétendu droit d'Ar-sin, et surtout de leur enjoindre de ne pas l'exercer sur les terres de Saint-Pierre, sous peine des censures ecclésiastiques.

W. Dei gratiâ Tornacensis episcopus universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino : Noveritis nos anno Domini millesimo ducesimo quinquagesimo , feriâ tertiâ post festum beati Barnabe apostoli, litteras domini Pape nobis presentatas ex parte ecclesie beati Petri insulensis recepisse in hec verba : Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Episcopo Tornacensi salutem et apostolicam benedictionem : Querelam dilectorum filiorum Decani et Capituli ecclesie insulensis recepimus continentem, quod cum interdum contingat nonnullos ex hominibus ejusdem ecclesie in quos ipsi jurisdictionem obtinent temporalem, cum aliquibus ipsius ville burgen-sibus aliquam rixam habere, scabini, et communitas ejusdem ville, tornacensis dyocesis, de ipsorum excessibus hominum, non requisito judicio vel assensu predictorum decani et capituli, temere inquirentes, si secundum eorum judicium culpabiles reputentur, ipsi domos et bona hominum incendere, ac alias devastare, contra justiciam, pretextu temerarie usurpationis quam ipsi appellant *consuetudinem*, pro sua voluntate, presumunt in ecclesie predictæ prejudicium et jacturam, quamquam dicti decanus et capitulum, prout spectat ad ipsos, sint parati querelantibus de hiis justitie plenitudinem exhibere. Ceterum licet nos dilectam in Christo filiam, nobilem mulierem, comitis-

sam Flandrie , per litteras nostras rogandam duxerimus et monendam ut à scabinis et communitate predictis in dispendium ecclesie prefate ac libertatis ipsius talia non permitteret attemptari , quin imò ipsos sicut ad eam cujus ditioni subesse dicuntur pertinet debitâ coactione compesceret , à premissis tamen iidem decanus et capitulum quorum nullum de hujusmodi precibus et monitis commodum reportârunt , duxerunt iterato ad apostolice sedis providentiam recurrendum. Nos itaque ipsis in suo jure deesse nolentes , qui sumus omnibus in justiciâ debitores , fraternitati tue per apostolica scripta mandamus , quatinus dictos scabinos et communitatem ut super premissis ab indebitâ decani et capituli eorumdem molestatione desistant , moneas attentius et inducas eos ab hiis , si necesse fuerit , per censuram ecclesiasticam appellatione postpositâ , compescendo.

Datum Lugduni XIII kalendas maii , pontificatûs nostri anno septimo.

(Original. Archives du département du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille.)

NOTA. L'évêque désigné par la lettre W , en tête de ce *vidimus* , est Gautier ou Watier de Marvis , élu en 1219 , mort en 1251.

IV.

1280, 1.^{er} mai. — RÉPARATION D'UN ARSIN *commis peu de temps auparavant à Esquermes sur la maison qu'habitait Gilles Mantiaus, hôte de Saint-Pierre, et dont le fils Hugues avait tué Paskème Mantiele, bourgeoise de Lille.*

Nous Jehans, Rewars del amisté de Lille, eskevin et tous li communs, faisons asavoir à tous cheaus ki ces lectres veront pour l'occoison de l'arsin, ke le diemence devant le quarmiel des prestres, l'an quatre ving, Jehans de la Pilaterie adonc Rewars, Jehans de Courtray prevos, Jaquemes li eskevins, Jehans li borgnes, Hubers li fissaus, et Nicholes Bekes, Jehans dou four, Jehans Flokes, Jehans Raitiniers, Willaumes li apotecares, et Nicholes li feures, Franques li bolenghiers, Jehans de Fineboke et Jaquemes li cordiers, adonc eskevin, fisent à Skermes, sour le tiere Saint-Piere de Lille, en ardant le maison en lequel Gilles Mantiaus manoit qui hostes estoit Saint-Piere de Lille, pour cou ke Hues fius Gillion devant dit avoit ocis Paskem Mantiele, borgoise de Lille; n'avons nous nul droit aquis par quoi nous, sour le tiere Saint-Piere de Lille, puissiemes faire arsin; ains sommes nous et li église Saint-Piere de Lille en autel estat et en autel point demorant d'endroit arsin que nous estiemes le jour devant cou ke cies arsins fust fais ne si ne poons aleghier ne calengier ke nous pour l'occoison de cel arsin puissiemes faire arsin sour le tiere Saint-Pierre de Lille; ains somes nous et li église Saint-Piere demorant en autel estat et en autel point ke deseure est dit; ce fu saielé l'an de l'incarnacion nostre Seigneur mil CC quatre vins et un, le jour de mai.

(Original en parchemin. Scellé du scel de la ville, à la fleur de lys. Archives du département du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille.)

V.

1282, 16 novembre. — BEATRIX, veuve de Guillaume de Dampierre, comte de Flandres, dame de Courtrai, déclare que douze personnes de ladite ville de Courtrai sont allées en pèlerinage à N.-D. de Boulogne, en réparation d'un arsin que le prévot et les échevins de Courtrai avaient fait sur la terre de Saint-Pierre, et qu'en outre le dommage avait été réparé.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, eschevin de la ville de Lille, salut. Sacent tout que nous le XXII.^e jour du mois de novembre, l'an mil trois cens soixante six, veismes unes lettres seellees du scel de haulte et noble dame ma dame Beatrix, jadis feme à hault et noble monsigneur Willaume de Flandres, dame de Courtray, si comme il nous apparut par l'inspection et en prime faiche desdictes lettres saines et entieres desquelles la teneur sensuit.

Nous Beatrix, jadis femme à noble homme Guillaume, comte de Flandres, dame de Courtray, faisons savoir à tous chiaux qui ces notres presentes lettres verront et orront, que douse personnes dou commun de no ville de Courtray sunt alé en pelerinaige à Nostre Dame, à Bouloingne, et ont raporté lettres k'il ont fait leur pelerinaige en non d'amende, pour l'occoison d'un arsin ke li prevost et li eskevin et li communs de Courtray fisent en ardant une maison sour le tiere St.-Piere, de Lille, en l'an mil deux cens quatre vins et un, et ont restabli et restoret le lieu et le maison bien et souffissaument et rendu tous cous, tous damaiges et tous despens que li doyens et li capitiles de Lille ont fais pour l'occoison del arsin devant dit. En tiesmoingnage de laquelle chose nous avons ces présentes

letres scellées de no scel ki furent faites l'an del'incarnacion notre Seigneur mil deux cens quatre vins et deux, le lundi après le St. Martin en yvier. En tesmoing desquelles letres avoir veues saines et entieres et scellées comme dit est, nous avons mis à cest present transcript le scel aux causes de la dicte ville de Lille, l'an 4, le jour dessus premiers dis.

(Original en parchemin. Archives du département du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille.)

NOTA. Nous avons aussi l'original scellé du scel un peu mutilé de la dame de Courtrai.

J'aurais pu produire encore ici d'autres actes sur l'exercice et la répression de ce droit; mais ils ne seraient guère que la répétition de ceux qu'on vient de lire. On en trouvera d'ailleurs une analyse suffisante dans *les Chastelains de Lille*, par Vanderhaer, in-4.º, Lille, 1611, p. 141 et suivantes. Cet écrivain est, à ma connaissance, celui qui a donné le plus de détails sur *l'arsin*. Voyez aussi *Atlas de Lille*, par M. Brun-Lavainne.

VI.

1348. — *Ordonnance du Chapitre de Saint-Pierre, portant que Robert, seigneur d'Englos, qui a outragé le meunier de Lomme, sujet dudit Chapitre, réparera cette injure en faisant fabriquer un moulin de cire du poids de dix livres et qu'il le déposera lui-même en l'église Saint-Pierre, le dimanche avant Pâques fleuries, à l'heure où l'on fait l'eau bénite et la procession.*

Chest li dis et ordenance faite par le doyen et capitle del église Saint-Pierre de Lille sur l'amende que Robiers d'Englos, escuiers, doit faire as dis doyen et capitle, en tant qu'il puet touchier à yaulz et a leur église, tant seulement et sauf le droit du roy nossire, pour le injure que li dis Robiers leur a fait, en tant que il a batut et villenet le varlet de leur molin à Lomme, sans cause et sans raison, en faisant son office et en servant lez dis doyen et capitle.

Premièrement, li dis Robiers amendera et wagera l'amende au dit varlet et li fera satisfaction tant del injure et le bature comme des frais, cous et despens et damages que li dis varlet a fait tant as mues comme en autres manières, s'aucuns en ya, et en fera tant li dis Robiers que li dis varlet du molin s'en loera et venra loer as dis doyen et capitle.

Item, paira et rendera li dis Robiers tous frais, tous cous et tous despens que li dis doyens et capitle ont fais et encourus en poursuivant et pourcachant l'amende et le dicte injure dedans XV jours prochain venans, li quel frait montent à le somme de cent et dix sols parisis.

Item, fera faire li dis Robiers un molin de chire, en fourme de molin à vent, du pois de X livres de chire; et y ara au dit

molin degrès pour monter, et ou plus haut degrès dudit molin sera mis un chevas de chire qui ara sur sen dos, en manière d'un sac de blet, et un varlet de chire séant sur le dit sac; et après ou premier dégrét tant dessous, ara le fourme d'un home de chire qui tenra en sa main en manière d'un want, ou d'un capron, ou d'un pau de ce cote de chire et le tendera par-devers le varlet séant sur le dit cheval, ensi comme en faisant signe de wagier l'amende.

Item. Le dimenche devant Pasques flories, entre l'eure que on fait l'yauwe benoite et l'eure que on fait le procession en l'église Saint-Pierre de Lille, li dis Robiers fera apporter le dit molin ensi atournet que dit est, et venra avec jusques sur le suel del huis del église dessus dicte où les candellières ont acoustumé asir et la présentera le dit molin au doyen de le dicte église ou à celli qui y sera députés de par capitle; et s'on li demande pourquoy il présente ensi le dit molin, il respondera et dira si haut que on le puist oïr, que c'est en nom d'amende que il fait as dis doyen et capitle pour le injure que il leur a fait, spécialement en le personne du varlet de leur molin de Lomme, lequel varlet li dis Robiers avoit batut et villenet, sans cause et sans raison, en faisant son office et en servant au dit molin de Lomme, et demorra li dis molin de chire à le dicte église.

Cette pièce porte au dos l'annotation suivante.

Horâ capitulari, videlicet, horâ tertiâ vel quartâ, pærsente dicto Roberto d'Englos, actum in capitulo die XVI martii, anno XLVIII, presentibus dominis Johanne Dumesnil, Desramet de Baufremes, militibus, Anth. Dumolinel, Gavaro de Langelée; Jacobo Leplay et G. de Laude, Wallerando Raymer et Johanne Long, clericis.

(Archives du département du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille. Copie simple, en parchemin; écriture du temps.)

VII.

1376. 20 novembre. — Abattis de maison à Cambrai. —
Sentence du prévôt et des échevins de Cambrai, portant que l'on abattra la maison d'Allemand Aspers, reconnu coupable d'avoir homicidé, dans la cité, Jehan de Fayt, dit Kieret de Béthencourt, le tout en vertu de l'article VIII de la loi Godefroy.

L'an de grâce mil CCC LXXVI, le XX^e jour du moiz de novembre fu uns jugemens (1) déterminez et publiés à le bre-tesque solempnelement, adonc estant prevost Hue de Wanquetin, et comme esquevin Estevenes Le Fouquet, Alart de Saint-Martin, Jakes de Graincourt, Desret de Blécourt, Andriu, dit

(1) Ce jugement est conforme au texte de l'article 8 de la loi Godefroy, dont voici la teneur en latin et en roman :

VIII. *Ædificia domorum quæ propter homicidia diruentur publicentur. Mobilia vero et areæ erunt episcopi; nec infra annum ab aliquo poterunt reædificari vel claudi. Elapso vero anno, dare vel vendere poterit episcopus reædificandas quibuscumque voluerit, exceptis illis qui personam homicidæ, usque ad quartum gradum eonsanguinitatis attingent, propter odium homicidii; ita quod qui ædificaverit debitos redditus persolvat. Et domus in eodem statu in quo ante fuerat, remanebit, videlicet vel libera, vel ad onera civitatis.*

VIII. Li edifise des maisons ki pour omecide seront abatues, seront publiés. Mais li meuble et li aire seront le veske: ne devens l'an ne poront d'aucunui estre rédefiés u closes. Mais, l'an passet, donner u vendre les pora li éveskes à rédefier à queconkes il vaura, fors à chiaus ki le persone del homicide apartenroient duskes ou quart degret de lynage pour le haine del omecide; en tel maniere ke cil ki edifiera, les deues rentes paiera; et li maisons en autel estat come elle avoit esté devant remanra, si come franke u as kierke de le Citet.

Noiseux de le Cognet; Pierre, dit le Moisne d'Orsoy; Colart de Ramillies, Grand Cordelois, Jehan de Vaucelles, Mikiel d'Estruen, Jakes des Castelles, Regnault de Dury, Estevenes de Courp et Ernoul Flandrois; duquel jugement le teneur s'ensuit: Li maisons Alemand Aspers (1), pour l'omicide fait en le cité, en le personne de Jehan de Fayt, autrement dit Kieret de Béthencourt, sera abatue et mise ahanot après le mort de le feme dudit Alemand, qui devant les espousailles en fu souffisamment doée, et en nom de doaire advestie. Et li aire et li meuble seront aquis à Mons. de Cambrai présentement; mais le aire ne pora vendre ne doner en préjudice doudit doaire, ne à persone qui à l'omicide appartiegne, jusques en quart degré de lignie, pour le hayne de l'omicide. Item: ledicte maison abatue après le mort de ledicte femme doée, ycelle maisons ne pora estre close ne réédifiée dedens l'an ensuivant. Et en signe et mémore que li exécutions du jugement présent se devera faire en tamps avenir après le fin doudit doaire, deux pières dou mur devant seront présentement ostées. Si deffendons qu'il ne soit si hardis que durant le doaire dessus dit, et sans auctorité de loy, y mespregne, meffache, ne emporche rien, et sur le hart.

(*Livre Bleu*, folio 15, verso.)

(1) Les Aspers ou Aspiers formaient une branche de l'illustre maison de St.-Aubert. Ce même Alemand, dont la maison est abattue pour crime d'homicide, est qualifié *noble, franc-fiévé*, et *homme* de l'évêque de Cambrai, dans des titres de 1374 et 1380. Voyez Carpentier. *Estat de la noblesse du Cambrésis*, 105, et *Preuves*, 192.

VIII.

1377. 8 septembre, à Gand. — *Privilèges accordés par LOUIS, comte de Flandre, à la ville de Lille, pour le droit d'arsin, le jugement des bourgeois, femmes et enfans de bourgeois, et leurs cateux dans la ville et la chatellenie, avec pouvoir de faire bans et statuts sur les pairies situées en la ville et sa banlieue.*

Loys, contes de Flandres, ducs de Brabant, contes de Nevers et de Rethel, et sires de Malines, à tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, salut. Comme nos amez reward (1), eschevins et conseil de nostre ville de Lille, nous aient fait moustrer que d'anchienneté ils ont esté et sont privilégié et franchi par nos prédécesseurs de bonne mémoire, contes et contesses de Flandres, de plusieurs franchises et libertez, desquelles franchises et libertez, tant par vertu des chartres et privilège qu'ils ont de nos dis prédécesseurs, comme par leurs coustumes et usaiges, il ont possessé, joy, et usé paisiblement ou temps passé et que nouvellement noz gouverneur, bailly, prevos, sergens et officiers et aultres subjés de nostre ville et chastellenie les ont empeché et s'efforchent d'empeschier de fait en leurs dictes

(1) Le *Reward* était, en Flandre, le chef du magistrat dans les fonctions d'ordre extérieur, telles que la police, la voirie, les travaux publics, etc. Il ne faut pas confondre cette dignité avec celle de *mateur*; celui-ci était le chef de l'échevinage, dans l'administration de la justice et des deniers publics. Le mot de *reward* ou *regard* a reçu quelquefois de l'extension pour signifier gouverneur. Ainsi Philippe Van Artewelde a pris le titre *Reward de Flandre*, et le seigneur de Ghiselles l'a reçu du roi Charles VI.

franchises, libertez, coustumes et usaiges, maintenus par eulx, comme dit est, supplians à nous, comme à leur droit seigneur et prinche sans moien que, en leurs previlèges, franchises, bonnes coustumes et usaiges, nous les volsissiens tenir et garder, en ostant tous empeschemens faiz contre iceulx. Et nous, inclinant à leur dicte supplication et requeste raisonnables, voellans nos bonnes gens de notre dicte ville estre gardées en leurs droits, fesimes recevoir leur complainctes par escript, et appellé notre procureur, en notre nom et, luy oy, en ce qu'il voloit dire, ou mon de nous, faire bonne et deue information par noz gens de notre conseil ad ee commis par noz lettres, sur les pointz dont cy après est faicte mention, sçavoir faisons que, veue ladicte information, et diligamment examinée avecques les chartres et prévilèges, bailliès oultre par noz dictes bonnes gens de notre dicte ville de Lille, en manière de preuve, par grande délibération et meur conseil, avons dict, prononchié, disons et prononchons pour droict, et avecques ce, se mestier est, considéré le bon port et obéissance qu'il ont fait et font à nous, et adfin qu'il soient plus tenus de servir nous et noz successeurs contes et contesses de Flandres, bien et loyaument, comme leur droit seigneur, donnons de nouvel, par droit, prévilège et franchise à user par noz bonnes gens bourgeois de notre dicte ville de Lille, des points cy dessoulz escriptz, toute en la fourme et manière que chi après s'ensuit : Premiers que noz eschevins de notre dicte ville ont ou aront et doibvent avoir à jugier leur bourgeois, femmes et enffans de bourgeois et leur cateuls en nostre ville de Lille et par toute la chastellenie d'icelle, tout en la fourme et manière qu'il en ont usé par vertu d'un prévilège à eux donné en temps passé par la contesse Marguerite de Flandres de bonne mémoire, lequel nous avons veu, réservé à nous et à noz hoirs contes et contesses de Flandre, la congnoissance et adrechement des faiz appertenant à nostre seignourie, si comme ci-après est déclairé. Item que noz dis eschevins ont eu

et aront d'oresnavant la première congnoissance de leurs bourgeois, femmes et enfans de bourgeois, as quelz en voedra à mettre aucun meffait dont noz officiers volront dire la congnoissance et punition appertener à notre seigneurie ou souveraineté, est à entendre se fait y a advenu ou non, et s'il treuvent que fait il a plus avant, ne s'en devront meller nos dis eschevins pour en connoistre. Mais en arons et demourera à nous et à noz successeurs contes et contesses de Flandres ou à noz officiers, en notre nom, la congnoissance et punition. Et telz meffaitteurs poront estre pris et tenus prisonniers par noz officiers, devant la première congnoissance que noz dis eschevins en devront avoir, comme dit est ci après. Item que tous prisonniers qui seront pris ou arrestez, dores en avant en nostre dicte ville, pour quelconque fait ou occasion que ce soit, criminel ou civil, devront estre menés pardevant noz diz eschevins et par enseignement de nos dis eschevins, mis et tenus en prison; et que en cas criminel ou aultre délict aiant regard à detencion de corps, iceulx prisonniers seront et devront estre amenés pardevant noz dis eschevins, au prochain jour de halle enssuivant ladite prise, pour procéder contre eulx par la manière accoustumée, soit à condempnation ou absolution, selonc ce que les cas désirent et que noz officiers ne pourront ne devront iceulx prisonniers délivrer de prison, sans le sceu de noz dis eschevins. Item que touteffois que une personne sera prise ou arrestée par noz officiers dedens notre dicte ville, pour cas civil, pour debte ou aucune fourfaiture d'amende civile, que noz diz officiers ne poront, ne devront ycelles personnes ainsy arrestées mener, ne mettre en prison, ou cas qu'il offeront et pourront faire présentement caution suffisante par le dit de nos diz eschevins pour attendre loy sur le poursielte, clain demandé ou aultre fourfaicture que noz officiers ou aultres personnes volront faire contre eux, exceptés de nos amendes jugiés par nos dis eschevins, dont ils n'auront fait satisfaction. Item, que

nos dis eschevins, ou nom des bourgeois de notre dicte ville, useront d'oresnavant dou fait de l'arsin (1) sur les forains qui aront meffaict ou mefferont sur les bourgeois ou enfans de bourgeois de notre dicte ville par ceste manière; c'est assçavoir que toutes fois que aucuns forains demorans dedens nostre chastellenie de Lille et en quelque juridition que ce soit, qui hors du lieu de son manoir ara mis main par mal talent à bourgeois ou enfans de bourgeois de notre dicte ville, et le dis bourgeois ara fait son clain pardevant noz eschevins de l'injure que le forain le ara fait, que nostre bailly de Lille ou son lieutenant devra aller ou envoyer pour lui, avecq aucuns de noz dis eschevins, au lieu ou li dis ara esté injuriés ou vilenés, quant requis en sera pour contraindre les tesmoins, tant dou bourgeois comme dou forain, s'il voldra aucuns produire, pour prouver s'entention, adfin qu'il en dieut leur tesmoingnaige et vérité; et là sera cryé de par nous, de par le chastellain et nos baillui et eschevins de Lille, que le forains qui le bourgeois ara injuriet viengne et compere devant eulx. Et s'il vient et compere, il sera oys en ses raisons et deffense et sera receus à amende s'il veult; et ce fait, ou cas que ledit forain ne compara devant eulx, nos dis eschevins feront de ce enqueste sur lui, et enquerront la vérité si avant qu'il pourront, tant sur le bourgeois comme sur le forain, laquelle enqueste parfaite sera portée en la halle de Lille as dis eschevins qui en jugeront et aront la congnoissance; et ou cas qu'il sera trouvé par ladite enqueste que ledit bourgeois ara esté injuriés par sa coulpe, nos dis eschevins le puniront et condempneront à paier les cous et frais de ladite enqueste; et li forains en sera quittes et délivrés. Et s'il est trouvé que ledit bourgeois ara esté injuriez sans cause raisonnable et non mie

(1) Voilà la première disposition légale, ayant date certaine, que nous ayons trouvée sur le droit d'arsin, à Lille.

par sa coulpe, et que le forain ne compara point, il sera cryé publicquement que tous les bourgeois de nostre dicte ville soient prest et appareilliet tant à piet comme à cheval, chascun selon son estat, pour aller avec noz bailly, reward et eschevins, quand on sonnera le ban clozque et l'escalette. Et tantost après seront mises les bannières dou chastellain de nostre ville as feniestres de la halle et y seront par pleuseurs jours, à ceste fin ou cas que ledit forain, qui ara fait injure, ne venra avant, on procedera contre luy à la vengeance cy après déclairée. Et sera li forains qui vendra à l'amende punis par nos dis eschevins, non mie par amende pécuniaire, mais en pélérinaiges, à l'ordonnance de nos eschevins. Et se ledit forain ne venroit, on sonnera la banclocque pour asssembler le peuple, et cryera on publicquement de par nous, de par le chastellain- et de nos bailliu et eschevins de Lille, que cescuns voise et revienigne paisiblement avecques nosdis bailliu, reward et eschevins sans faire dommaige à aultrui et sur certaine paine. Et lors, pour prendre la vengeance, yront nos dis bailli, reward et eschevins de Lille avec les dictes bannières et gens à la maison dou dit forain qui injure aroit faicte; et là sera encoires cryé, ou cas que li forains y sera qu'il compere; et sera receus à amande et s'il ne vient, lors sera la maison dudiz forain arse et destruite; et les arbres dou pourpris de ladite maison seront couppet, extirpés, ja fus ce que la maison on tenist en douaire, par ainsi toutevoyes que la propriété de ladite maison appartiengne audit forain, et nostre dit bailliu boutera premiers le feu en ladite maison et fera le premier cop ès arbres. Et s'aucune chose demeure de ladite maison ou des arbres dessus dis, les deux pars seront à nous et le tierch au chastellain de Lille; et toudis sera li injuriant forain receu à amende, s'amender le veult jusques à tant que le feu sera mis en sa maison. Et se li forains n'a point de maison en nostre dicte chatellenie, il sera bannis par nostre dit bailliu, par le chastellain et le conseil de nostre dite ville jusques à tant

qu'il voldra venir à amende. Item que dores en avant on tenra toutes ordonnances, bans, cris et deffenses qui se feront par noz eschevins de nostre dicte ville de Lille pour le pourfit et gouvernement d'icelle, tant sur les pairies et habitans sur ycelles dedens notre ville de Lille et pourchainte, qui sont ou seront acquises et applicquies à notre domaine, comme sur les aultres pairies qui ne seroient mie en nostre main, en la manière qu'on en usoit avant qu'elles fussent ou seront acquises à nous et non aultrement. Item s'aucuns bourgeois ou enfans de bourgeois de Lille seroient appellez par aucuns de noz officiers à noz droits ou par aultres justiciers, dedens nostre ville ou chastellenie de Lille, pour la seusppection d'aucun fait dont la congnoissance doit appartenir à nos dis eschevins, nos dis officiers et tous autres justiciers de notre dicte ville et chastellenie de Lille, se cesseront et devront cesser et déporter desdiz appeaulx, aussy tost que par noz prévost et eschevins de notre dicte ville leur sera certiffyet que de cely fait par eulx loy est entamée. Lesquels poins dessus escrits, nous avons dit et declairé par notre sentence et, se mestier est, donné et donnons de nouvel à nos dictes bonnes gens les bourgeois de nostre dite ville de Lille à user et maintenir perpetuelment par euls et leurs successeurs, par nous et noz successeurs contes et contesses de Flandres, saulf et reservé à nous nos hoirs et successeurs contes et contesses de Flandres tous cas regardans à nostre seignourie et souveraineté, en tous les poins dessus dis et cescun d'euls. Et se des poins dessus dis ou aucuns diceulx avenist aucun débat question ou obscureté que nous en retenons la déclaration, terminacion et ordenance pardevers nous, nos hoirs et successeurs contes et contesses de Flandres, pour en faire, quand requis en serons, tout ce que raison devra. Sy donnons en mandement à noz gouverneur, baillu, prévost, sergans, officiers et tous nos aultres subgés que les poins et articles dessus dis ils tiengnent et gardent, fachent tenir et garder, sans

faire, ou souffrir estre fait aucune chose au contraire, sur lesquels ils se pevent meffaire vers nous ; quar ainsy le voulons et ordonnons estre fait par nous et nos dis hoirs et successeurs. A che faire et ordonner furent présent de nostre conseil le chastellain de Dicquemue, messire Guillaume de Remghersvliet, le prevost de Harlebecke, messire Gerard de Raissighem, messire Philippe de Masmines, le doyen de Saint-Donas, le prevost de Notre-Dame de Bruges, messire Colart de le Clite, messire Guillaume de Staule, le prevost de Sainte-Pharahaud de Gand, maistre Testard de le Wastine, Guillaume de le Hasselt et aultres. Et avons, en tesmoignage de ce, et pour ce que ce soit ferme chose et estable et bien tenue à tousjours, fait appendre notre grand seel à ces lettres, données à Gand, le witime jour du mois de septembre, l'an de grace mil trois cens soixante-dix et sept. Ainsy sous-script, sur le ploy, par monseigneur, présents ceulx de son conseil dessus nommez, et signé du secrétaire, R. WAGHE.

*(Cahier de quatre rôles de papier, arch.
du département du Nord.)*

IX.

1409. 2 décembre. — *Ordonnance de plusieurs faits d'armes à oultrance qui se doivent faire à Lille.*

Chy après sensieut les ordonnances que M. de Nevers (1) a faïc-tes pour le fait des armes à oultrance qui se doivent faire devant luy, comme lieutenant de Monsigneur de Bourgogne, son frère, en sa ville de Lille; c'est assavoir entre Mess. Anthoine de Craon (2) et le seigneur de Bouhan, le II^e de décembre mil CCCC et IX.

Primo. Mondit seigneur de Nevers aura en son conseil Mess. Jehan de Ghiselle (3), Mons. du Quesnoit (4), Mons. de Neuville, Mons. du Bois, Mess. Henry d'Espière, Mons. de Beauverger, Mons. de Longueval (5), le seigneur d'Applaincourt, Mess. Alain

(1) Philippe de Bourgogne, troisième fils de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Flandre, devint comte de Nevers en 1404, à la mort de son père et en vertu du testament de ce dernier. Il fut tué le 25 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt, où il commandait un corps de 12,000 hommes d'armes.

(2) Ce même Antoine de Craon figure comme témoin dans un acte du 27 novembre 1412, par lequel Charles V, roi de France, assigne à son fils le duc de Touraine et à son cousin le comte de Hainaut, 18,000 livres à prendre sur la composition de Tournai.

(3) Chambellan du roi de France, mort en 1430, dans la guerre contre les Liégeois.

(4) Sans doute Robert du Quesnoy, qui se distingua en 1437 à l'attaque de a forteresse du Crottoy.

(5) Charles de Longueval, qui fut pris par les Anglais en 1424, à la bataille de Verneuil, et décapité pour être passé l'année précédente au service du roi de France.

de Longueval, le sire de Herbaumez, Mess. Bonnel le Viconte, le seigneur de Rombois, le sire de Montenay, le seigneur d'Amvilliers, Mons. de Rout, Mons. du Gué, Mess. Robert d'Anye et plusieurs autres, tant de son hostel comme de dehors.

Item. Mondit seigneur a ordonné en son conseil que chacune partie aura deux chevaliers, deux escuyers pour elles conseiller ; c'est assavoir : Mess. Anthoine de Craon aura le senescal de Haynau, le sire de Longueval, chevalier, Adam d'Avelus et Saint-Aubin, escuiers.

Et l'Anglois aura le sire de Hallewin, Mess. Therris de Beau-fremez, chevaliers ; Jehan d'Estames et Gobert de Villiers, escuiers.

Item. A ordonné que le sire d'Antoing, qui est connestable de son héritage (1), fera le fait de connétable. Et pour ce qu'il est mal disposé et ne se peut pas bien aidier, il aura avec lui le sire de Wavrin pour lui aidier à faire ledit fait de connestable ; et le sire de Bailleul (2) et le sire de la Vische, lesquelz sont mareschaulx de leurs héritages, feront l'office de mareschal.

Item. A ordonné que le sire de Landas et le sire d'Ave Rougier du Mez et Flondas reprendront ou champ l'Anglois, et le seigneur de Royelle et Mess. Jehan Eudart, Pierre de Rosanbos et Atis de Bonneul reprendront aussi oudit champ Mess. Anthoine. Et mondit seigneur l'ordonne et commande, etc.

(1) La connétablie de Flandre est entrée au treizième siècle dans la maison d'Anthoing, par le mariage de Hugues, sire d'Anthoing, IV.^e du nom, avec Philippe, fille et héritière de Michel de Harnes.

(2) Bauduin de Bailleul, qui était huissier héréditaire de Flandre, obtint de la comtesse Marguerite d'échanger sa charge contre celle de maréchal. Gui de Dampierre confirme cet échange par un acte du mois de septembre 1282. Ce fief était mouvant de Furnes ; les seigneurs de la Vichte, qui occupaient le second office de maréchal héréditaire, tenaient leur fief du perron d'Audenarde.

Item. A ordonné que le connétable ou son commis à l'entrée des lices recevra les sermens des dessus dis , lesquelz sermens sont telz : que les dessus diz nommez n'auront sur eulx pierres , sors , parolles escriptes , rasoirs , poinctes , aloines , herbes , croz , ne autres choses quelzconques , en quoy ilz se confortent , fors en la puissance de Dieu et en la force de leurs corps et de leurs harnois et chevaulx ; lesquelz sermens , veu qu'ilz ne se combatent que de volenté , se feront à la porte des lices.

Item. A ordonné que Mess. Baudoin de la Berste et Monnoier garderont la porte devers l'Anglois et prendront avec eulx huit hommes bien armez , telz qu'ilz voudront eslire en la dicte ville de Lille , et Mess. Robinet Siecel et Colart de Rosanbos garderont l'autre porte devers Mess. Anthoine , et prendront aussi avec eulx VIII hommes , telz que semblablement ilz voudront eslire en ladite ville.

Item. A ordonné que Pierre le neveu , Canard , Pierre de la Vacquerie et Jehan Vyart garderont les lices et seront entre les bailles ; et aura chacun deulx un quartier desdites bailles , et prendront avec eulx XII^{xx} hommes les mieulx arméz et des plus notables quil pourront finer en la dicte ville , et par ainsi chacun d'eulx aura pour garder son quartier XL hommes.

Item. A ordonné que le roy de Flandres fera le cry tel comme il appartient , qui est tel : *Orez , orez , orez . Je vous fays assavoir , de par monseigneur le duc de Bourgogne , conte de Flandres , d'Artois et de Bourgogne , et de par monseigneur le conte de Nevers , son frère , son lieutenant en ceste place , qu'il ne soit nul , de quelque estat qu'il soit , qu'il face signe , moustre et enseigne en quelque manière que ce soit , sur paine d'estre en l'indignacion de nosdis seigneurs ; et que chacun se taise tout quoy , et qu'il ne soit nul qu'il face noise ou rumeur , sur paine de la hard ; et de rechief qu'il ne soit homme si hardi qui entre dedens les bailles , ne monte sur ycelle , sur paine d'estre mis en prison un mois au pain et à l'eau* Et se feront les criz par III fois.

Item. A ordonné que maistre Thierry Gherbode (1) sera dedens les lices pour deviser audit roy ledit cry, et les sermens aussi qui seront fais par les dessus dis devant lesdis connétables, qui les recevra d'eulx, comme il est accoustumé.

Item. A ordonné mondit seigneur que les criz fais, chacun vuide des lices, excepté XII personnes de chacun costé; c'est assavoir: pour un chacun les quatre qui lui sont baillé pour conseil et VIII autres telz qu'ilz voudront choisir, les connétable, mareschal et recepveur et héraulx; lesquelz héraulx se retrairont au premiez encontre les lices chacun du costé de sa part,

Item. Que chacun jour ceulx qui auront fait les armes soppéront avec luy.

Item. A ordonné que les dons ou présens se donneront à ceulx qui auront faictes lesdites armes à l'yssue du sopper, quant on aura servy d'oublies, et a commis pour ce faire Girard de Bourbon et Atis de Bonnoeu.

Item. Pour les autres armes nommées qui se doivent faire entre Mons. de La Trémoille et Onfremille, sera audit lieu, le III^e dudit mois, gardé le champ comme dessus, et aura conseil chacun, comme dessus et recepveurs comme dessus, et ne feront nul sermens, et fera le hérault ung cry et non plus, et ne demourra esdites lices que le connétable, mareschal et gens du conseil et autres gens dessus exprimez, les héraulx retrais emprès les bailles, chacun de son costé, en la manière que dessus est dit; et seront gardées les lices et bailles par la manière que dessus. Et semblablement des armes qui se doivent faire entre Mess. Jaques de Montenay et un autre Anglois, le IIII^e dudit mois, et fut appointié par mondit seigneur et le conseil, du con-

(1) Thierry Gherbode, nommé garde des chartes de Flandre, Artois, etc., par ordonnance de Philippe le-Hardi, en date du 30 novembre 1399, fut confirmé dans cette charge par Jean-sans-Peur, le 9 août 1405.

sentement des parties qui estoient présentes, que, pour ce qu'il estoit contenu par leur scelle qu'ils se devoient combattre de tous leurs bastons, plus à plain exprimez en leurs dictes scellées, jusques ilz les eussent perduz ou que l'un feust porté à terre; que on ne tenroit point que l'un feust de tout point cheut à terre, non obstant qu'il chust d'un genoil et d'une main ou de deux genoulx et d'une main, s'il ne cheoit de tout point à terre ou à tout le moins des deux genoulx et des deux mains, et sopperont et auront dons comme dessus.

Item. A ordonné mondit seigneur que au derrain jour après sopper, sitost que on aura fait les dons, on donra aux héraulx du costé d'Engleterre IIII^{xx} frans, et aux héraulx de France L frans d'autre part, et aux menestreaux du corps du roy d'Engleterre XX frans.

*(Chambre des Comptes de Lille. Reg. des Chartes,
coté 5, f. 88, recto.)*

NOTA. Cet acte, outre les faits auxquels il se rattache, m'a paru intéressant comme document réglementaire des tournois et pas d'armes.

IX.

NOTICE SUR LE ROYAUME DES ESTIMAX DANS LA
CHATELLENIE DE LILLE.

Par le docteur LE GLAY.

Il est des mots qui, avec le temps, perdent de leur valeur ; il en est d'autres, en plus petit nombre, dont la signification s'élève à mesure qu'ils traversent les siècles. Je ne sais si les mots *roi* et *royauté* sont aujourd'hui à l'apogée de leur grandeur ; mais il est certain que dans le moyen-âge on décorait de ce beau nom des personnages et des offices qui n'avaient guère de rapport avec la majesté souveraine. Il y avait un *roi des ribauds*, qui, suivant des statuts donnés par le roi Philippe en 1317, *ne mangeoit point à cour, mès avoit six denrées de pain . et estoit monté par l'escuerie et se devoit tenir tousjours hors la porte, et garder illec qu'il n'y entre que ceus qui i doivent entrer.* Le même roi des ribauds finissait quelquefois fort, mal comme il arriva en 1388 à Guillet, qui fut mis au pilori avec le Picardiau, son prévôt.

Il y avait plus d'honneur à être roi des archers, ou des arbalétriers, ou roi d'église, autrement dit bedeau ; ces rois-là du moins n'étaient pas chargés, comme le roi des Ribauds, des exécutions criminelles et de la surveillance des lieux infames.

Mais il existait encore d'autres royautés plus glorieuses. Le roi d'armes de France, d'Angleterre ou de Bourgogne, n'était pas un homme à dédaigner ; c'était le chef des hérauts, il se nommait *Montjoye, Toison d'or* ou *Nottingham*. C'était aussi une belle dignité que celle du roi de l'Épinette, pour laquelle soutenir les plus riches familles lilloises vendaient leur patrimoine. Enfin tout le monde sait combien était respectable et respecté le roy d'Yvetot.

Nous avons aux environs de Lille une espèce de royaume d'Yvetot, royaume peu célèbre dans l'histoire et dont il est temps de révéler l'existence; je ne promets pas d'offrir ici aux lecteurs les annales complètes de cette puissance trop peu connue jusqu'ici : les historiens qui viendront après moi feront mieux sans doute. Qu'il me suffise de leur avoir ouvert la carrière :

En partant de Lille pour aller à Douai, quand on a fait une forte lieue de chemin, on aperçoit, sur la droite de la route, le village de Faches, que le P. Buzelin n'a pas daigné nommer dans sa *Gallo-Flandria*, où il nomme tant d'autres choses. Là était situé le *Royaume des Estimaux*, ou, si l'on veut, la première des cinq pairies tenues du chatelain de Lille; c'était un bel et bon fief comprenant 288 bonniers (1), six cent une verges de terre. Le gentilhomme qui le possédait se qualifiait *Seigneur de Faches, Roy des Estimaux et de tous les francs-alleux tenus du chastel et de la salle de Lille*.

Or, on appelait *Estimaux, Stimaux ou Thimaux* les six principaux alleux de la chatellenie de Lille. Par suite on a donné ce même nom aux propriétaires desdits alleux, qui, en cette qualité, avaient droit de recevoir la dessaisine et de donner la saisine de tous les autres alleux en général. Les redevances qui formaient le revenu féodal du royaume des Estimaux consistaient en trente rasières, (2) et deux havots de froment, deux gelines, un coq, neuf sols, dix-huit hommages, etc., et dans l'exercice de la justice viscomtière; liste civile modeste, mais qui suffisait à l'ambition du monarque.

(1) Le bonnier vaut 1 hectare 41 ares 87 centiares. La verge vaut 9 centiares.

(2) La rasière de Lille équivalait à 70 litres 14 centilitres; le havot à 17 litres 53 centilitres. Du Cange, ordinairement si exact, s'est trompé cette fois, lorsqu'il a fait du havot un augmentatif de la rasière et un équivalent du muid.

Le roi des Estimaux tenait les plaids, assisté de ses échevins, qui devaient toujours être de maison noble et chevaliers : on trouve en effet parmi les échevins des Estimaux, les seigneurs de Roubaix, de Bercu, de Tourmignies, de Lannoy, de Beaufrémez, de Comines, de Rosimbos, etc.

Les plus anciens gentilshommes connus qui aient pris le titre de roi des Estimaux étaient de la maison de La Haye. J'ai entre les mains un titre de l'abbaye de Loos, du 2 juillet 1338 où Jehan de La Haye figure comme roy des Estimaux, ayant pour échevins, Gilles, seigneur de Tourmignies, Jehan, seigneur de Fretin, et Robert, seigneur de le Warewane. Un autre Jehan de La Haye paraît encore en cette qualité dans un rapport de 1372. Au commencement du 15.^e siècle, le roi des Estimaux était Nicolas de La Haye. *Catherine de La Haye*, fille et unique héritière de *Nicolas*, porta la seigneurie de Fasches et la royauté des Estimaux à *Jean le Monnoyer*, dit d'Hérimez, son mari.

A Jean le Monnoyer, succéda son fils Antoine, dont le fils *Jean fut roi des Estimaux*. Ce dernier n'eut qu'une fille nommée *Jeanne*, dame de Fasches et reine des Estimaux. Par le mariage de Jeanne avec *Anthoine d'Hocron*, celui-ci occupa le trône, mais ledit Antoine étant mort sans enfants, Jeanne se remaria à *François d'Haynin*. — *Jeanne d'Haynin*, fille de François, épousa Lambert Adornes, seigneur de Marquillies, qui, en 1631, fit rapport et dénombrement de la terre de Fasches et du royaume des Estimaux. Geneviève Adornes, sœur ou proche parente de Lambert, hérita de ses biens et épousa Michel de Wignacourt, comte de Flêtre. Après Michel, Denis-François, son fils, régna sur les Estimaux ; il vivait en 1697. Puis vint Denis-François-Jacques, puis Balthazar-Pierre-Félix, puis enfin Balthazar-Philippe-Emmanuel de Wignacourt, qui fut, ce me semble, le dernier possesseur de cette royauté.

Ainsi nous pourrions établir comme il suit la chronologie provisoire des rois et reines des Estimaux.

CHRONOLOGIE DES ROIS ET REINES DES ESTIMAUX.

Première branche. LA HAYE.

La maison de La Haye tire son nom du fief de La Haye, situé à Roubaix. Elle porte ou plutôt elle portait de *sable, à trois étoiles d'or, timbrant les cornes d'un bœuf, sortant d'un tortin de guerre.*

I. WILLAUME DE LA HAYE. Au siècle dernier, on voyait dans l'église de Roubaix un monument funèbre, dont l'épithaphe, en partie effacée, laissait lire encore ces mots : *Cy gist Willaume, sire de li Haye, chevalier roys qui trespassa.....* Voilà, sans doute, le plus ancien roi des Estimaux qui soit connu jusqu'à ce jour. On ne sait au juste ni quand il a vécu, ni quand il est mort. C'est le Pharamond des Estimaux.

II. JEAN I DE LA HAYE figure comme roi des Estimaux dans un titre de l'abbaye de Loos, du 2 juillet 1338.

III. JEAN II DE LA HAYE fait, en 1372, rapport des terres de La Haye, de Fasches et du royaume des Estimaux.

IV. NICOLAS DE LA HAYE, dont l'histoire ne dit rien. Roi fainéant.

V. CATHERINE DE LA HAYE, fille de Nicolas et de Marguerite Artus, sa femme, épousa JEAN LE MONNOYER, dit d'HÉRIMEZ, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, roi de l'Épinette en 1452. Ce règne de Catherine et de son mari occupe tout au moins l'espace compris entre les années 1440 et 1462.

Deuxième branche. LE MONNOYER.

Cette famille portait *écartelé de sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

VI. ANTOINE LE MONNOYER, licencié en lois, vivait en 1499.

Il épousa Jeanne Savary, fille du seigneur de Warcoing. Ils ne laissèrent pas, à ce qu'il paraît, d'héritiers directs.

VII. JEAN III LE MONNOYER, neveu d'Antoine, eut pour femme Jeanne de Corenthus.

VIII. JEANNE LE MONNOYER, épousa en premières noces ANTOINE D'HOCRON, de qui elle n'eut pas d'enfants, et en secondes noces, FRANÇOIS D'HAYNIN. De cette dernière union naquit :

Troisième branche. D'HAYNIN.

Les D'Haynin portaient *d'or à la croix dentelée de gueules.*

IX. JEANNE II D'HAYNIN donna sa main et son trône à LAMBERT ADORNES, seigneur de Nieuvenhove et de Marquillies, qui fit rapport de la terre de Fasches et du royaume des Estimaux, le 17 mars 1631.

Quatrième branche. ADORNES.

Armes inconnues. Noble famille génoise qui donna un doge à la république en 1522, dans la personne d'Antoniotto Adornes. (1)

X. GENEVIÈVE ADORNES, sœur ou proche parente de Lambert qui précède, épousa MICHEL DE WIGNACOURT, comte de Flêtre (Vleteren), seigneur de Marquillies.

Cinquième et dernière branche. WIGNACOURT.

Cette famille, qui a donné deux grands-maitres à l'ordre de Malte, tire son nom de la terre de Wignacourt, en Picardie, laquelle a passé depuis, par vente ou par alliance, à la maison de Chaulnes. Suivant Carpentier, ses armes sont *d'argent à trois fleurs de lys de gueules, au pied coupé.*

(1) A cette même famille appartient Tertius-Anselmus-Opilius ADORNES, qui cultiva avec succès les lettres latines sur la fin du 16^e siècle, fut l'ami de Juste Lipse et de Jean Lernout (Lernutius.) Il mourut en 1610. La bibliothèque de Lille possède un ouvrage inédit de cet écrivain; il a pour titre: *Itinerarium terræ sanctæ*, manuscrit sur papier, in-4.^o de 163 pages, écriture du 16.^e siècle, à deux colonnes.

XI. DENIS I FRANÇOIS DE WIGNACOURT, qui épousa en 1684 Marie-Philippe-Aldegonde de Croix d'Heuchin.

XII. DENIS II FRANÇOIS-JOSEPH DE WIGNACOURT.

XIII. BALTHASAR I PIERRE-FÉLIX DE WIGNACOURT.

XIV. BALTHASAR II PIERRE-PHILIPPE-EMMANUEL DE WIGNACOURT.

Pour donner une idée complète du royaume des Estimaux et des prérogatives qui s'y trouvaient attachées, nous allons transcrire le dénombrement le plus récent qui ait été rendu de ce fief. Il porte la date du 15 juin 1765.

« *Rapport et dénombrement* que à très haut, très excellent et
 » très puissant prince Louis quinze du nom, roy de France et
 » de Navarre, fait et rend Balthazar Pierre Félix de Wigna-
 » court, fils et héritier universel de Denis François Jacques,
 » comte de Flettre, seigneur du comté d'Herlies, de la ville
 » de La Bassée, Marquillies, Transloy, Marcq, Nieuwenhove,
 » Pienhove, Faches et *royaume des Estimaux*, etc. Grand
 » bailly héréditaire des ville et chatellenie de Cassel, de tout
 » un fief et pairie a luy escheu par le trespas de dame Jenne-
 » vieve Adorne, sa mère-grande, et que je tiens du roy notre
 » sire, à cause de sa cour et halle de Phalempin. Ledit fief et
 » pairie, nommé *Faches et royaume des Estimaux*, et qui
 » consiste premièrement en un village à clocher et hamel
 » appelé *Thumesnil*, en la paroisse dudit Faches, avec toute
 » justice et seigneurie viscomtière, et encore sur et allencontre
 » de tous mes hotes et sur hotes tenans et sujets d'iceluy fief,
 » tant contre ceux et celles qui tiennent *mit à mit* dudit fief et
 » domaine comme par moien ou autrement deurement soient-
 » ils de mes hommes de fiefs, vasseaux en sujets, fiefs ou
 » arrières fiefs, et pour laquelle maintenir et garder, j'ai
 » bailly, lieutenant et hommes de fiefs, comme aussy deux ser-
 » gens, l'un à cheval et l'autre à pied.

» Auquel mon dit fief, seigneurie, pairie et royaume des

» Estimaux , et si avant qu'ils se comprennent et étendent ,
 » tous chemins , rues , flots , flégards , varesqueaux , rejets et
 » tous les plantis , bois et marieux sur tous iceux , et pour le
 » tout comme entretenement du gros dudit fief en toutes les
 » villes , paroisses et hameaux avec ledit fief s'étend et com-
 » prend en toutes dépendances et appartenances , gisans et
 » sextendant iceluy fief ensemble , tous les francqs allœux et
 » villes et paroisses cy après déclairées , a sçavoir audit Faches ,
 » à Fretin , Ennevelin , Marcq en Pevele , Nomaing lez Orchies ,
 » Templeuve en Pevele , Avelin , Tourmignies , Ronchin , à
 » Lezenne , à Lesquin , Annappe , Fretin , à La Magdelaine
 » lez Lille , Radinghem , Beaucamp , au Maisnil lez Bethune , à
 » Emmerin , Marquillies , Herlies , La Bassée , à Moncheau , de
 » lez Mons en Pevele , a Bersé , Herchin , Noyelles lez Seclin ,
 » Noyelles à Wavrin et ailleurs et en la ville de Lille est tenu
 » dudit fief de *Faches* et *royaume des Estimaux* , une pairie
 » sur laquelle y a deux maisons sur et allencontre de la place
 » St. Martin , appartenantes à l'hospital comtesse audit Lille ,
 » l'une nommée l'*hotel Delsaux* es fait le coin de ladite place
 » à l'église de St. Pierre , avec le batiment sur le derrière dudit
 » hotel ; et étant sur le même fond d'iceluy hostel allant vers
 » le rivage , et doit l'héritier de ladite maison et hostel livrer
 » place à moy , mon bailly , lieutenant pour tenir les plaids
 » dudit fief , pairie et royaume en ladite maison et hostel Del-
 » saux , et recevoir werp , rapports , transports , deshéritements
 » et donner adhéritements toutes les fois que besoin sera , et
 » que le cas y escheera , et au surplus toutes les fois qu'il me
 » plaira et à mes ayans causes , notre bailly ou lieutenant et
 » nos hommes de fiefs et juges , à disner audit hostel Delsaux ,
 » au jour que l'on tiendra les plaids ou autres quelconques
 » offices de loy à faire cause dudit fief et tenement d'icelluy ,
 » ledit hostel Delsaulx , ceux ou celles qui causes auront eus et
 » audit hostel doivent et sont tenus de livrer bancs , selle ,

» tables, hestaux, blanches nappes, pots, payelles, écuelles et
 » hanap pour la journée, le tout à leurs cousts, frais et dépens ;
 » et ne peuvent, ne doivent le bailly de Lille, prevost d'icelle
 » ville, ny le bailly de Sa Majesté, à cause de sa cour et halle
 » de Phalempin, ny aucuns officiers et sergens desdites juris-
 » dictions faire prise, n'arrester sur lesdits fiefs et pairie, si ce
 » n'est pour cas criminel, ou par l'octroy de nous, nos ayans
 » causes, bailly ou lieutenant. Et s'il arrivoit que l'on fit
 » cas mortel (1) en ladite ville de Lille, je dois, à cause de
 » mondit sief et royaume, mener l'appellant en camp, et dois
 » porter les bastons de l'apellant et du deffendant audit camp ;
 » et s'ils se bataillent, ils me doivent donner et payer dix
 » livres; et s'ils ne se bataillent point, ils ne me doivent que
 » mes frais et dépens pour la journée, tant pour moy que pour
 » mes gens. De plus, s'il advenoit que Sa Majesté, comme
 » chatelain dudit Lille, me mandast pour aller en l'host avec
 » Sadite Majesté à cause de sadite chatellenie, elle me doit
 » defrayer moi et mes hommes de fiefs que je menerois avec
 » moi, par le commandement de ladite majesté, pour lui servir
 » et dois loger en sa chambre, ou en sa tente en l'host, tant
 » que je sois revenu en mon hostel dans ladite ville de Lille. »

La royauté des Estimaux n'a pas résisté à la révolution de 1789. Son obscurité ne l'a point sauvée. Il existe dans la charte de 1814 et même dans celle de 1830 un article qui rend ses titres à l'ancienne noblesse. Je ne sais si le roi des Estimaux a repris le sien.

(1) Allusion au duel judiciaire, comme si cette manière de terminer les différends était encore usitée en 1765, époque où Balthasar de Wignacourt fit le dénombrement ci-dessus.

TROISIÈME PARTIE.

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE CIVILE.

I.

1356. 28 mai, à Cherbourg. — PHILIPPE DE NAVARRE, *frère du roi Charles-le-Mauvais*, (1) *reproche à JEAN, roi de France, l'arrestation dudit Charles et la mort de plusieurs seigneurs qui l'accompagnaient; il déclare qu'il renonce désormais à toute foi, service et hommage envers lui, et lui annonce qu'il poursuivra de tout son pouvoir la vengeance de cette trahison et la délivrance de son frère.*

A vous roy de France, je Phelippe de Navarre, fais savoir que, par avant la prinse de mon très cher seigneur et frère, je estoie votre bien vueillent et prest et appareillié de vous servir si avant comme je peusse faire du monde quele que elle fust. Or est ainsi que après ladite prinse, j'ai envoieé devers vous, et vous ay supplié, requis et sommé tierce fois que mon dit seigneur et frère, le quel je say certainement avoir tous jours esté

(1) Charles II, dit le *Mauvais*, roi de Navarre, après avoir fait assassiner Charles d'Espagne, comte d'Angoulême, connétable de France, et s'être ligué avec les Anglais, venait de tramer une conspiration dans laquelle il avait entraîné le dauphin, depuis Charles V. Celui-ci, bientôt repentant, découvre le complot

bon, vray et loyal envers vous et la couronne de France, il vous pleurt délivrer. Et se ne fust ma loyauté que j'ay tous jours volu et vueil garder et monstrier, et que je cuidoie que vous vous deussiez mettre à raison envers mon dit seigneur et frère et user de bonne équité en son fait, Dieu scet que je n'eusse pas attendu jusques à maintenant à vous ouvrir plus avant mon courage; et sans doute je avoie bien cause de plus faire, sans tant attendre; mès puis que je voy et congnois humilité, raison et équité non avoir lieu envers vous, et que après si grant félonie et inniquité commise par ceuls qui vous ont conseillé en la prinse de mon dit seigneur et frère, laquelle fu faite au lieu où il estoit venus pour reprendre, de votre commandement et comme votre lieutenant, la garde du pays de Normandie, et, après tant de convenances, traictiés, accordées et rateffiées par grans seremens et semblans de grans amistiés que vous li avies monstres, vous et ceuls par vous créés en ceste partie, ne voulés congnoistre l'erreur en quoi vous estes encheus, mès y persévérés tous jours de mal en pis, laquelle chose est trop à douloir pour les grans mauls et inconveniens qui sont tailliés à euls ensuivre dont plusieurs qui n'y ont coulpe seront destruis de corps et de chevances, en grant vitupère de tous ceuls qui sont cause de un tel meschief, je ne puis plus ne ne doy moy reffraindre que, par toutes les voies que bon frère peut et doit, je ne poursue le fait de la dite prinse et la mort des gens de mon dit seigneur et frère, qui, par tirannie cruelle,

à son père. Le roi, suivi de cent hommes d'armes; se rend le 3 avril 1355 au château de Rouen, où Charles donnait un grand repas; il le saisit lui-même, fait décapiter sur-le-champ cinq des principaux complices, emmène le roi de Navarre, qui est détenu d'abord à Château-Gaillard, puis au Châtelet de Paris et enfin dans la forteresse d'Arleux en Cambrésis, où il demeura jusqu'à ce que des chevaliers navarrais, déguisés en tourbiers, vinrent, le 8 novembre 1337, surprendre le château d'Arleux et délivrer leur maître.

ont esté décolés, sans aucune accusation ou condempnation juste, mais contre Dieu et contre raison. Et pour ce, dès maintenant je vous rens et quitte toute foy, féauté, service et hommage que je vous devoie ou puisse devoir, et tout ce pour quoi je povoie estre tenu à vous pour quelconque cause que ce fust. Et dores en avant je vous porteray damage de toute ma puissance comme à celui en cui je treuve raison et justice deffaillir et qui a enfraint toute paix, amour, convenances, traités et seremens fais, promis, jurés et acordés par vous à mon dit seigneur et frère. Donné à Cherboure, le XXVIII.e jour de may lan mil CCC LVI sous le seel de mon secret en absence de mon grant seel.

Suit une déclaration par laquelle quatre chevaliers et six écuyers, sujets du roi de Navarre, renoncent, pour la même cause, à toute obéissance et à tout service envers le roi de France.

Au roy de France,

Tres grans et puissans sires, je Regnaut de Braquemont, je Guillaume, sire de Buveraus; je Jehan, sire de Varsailles; je Henry, sire de Troussiauville, chevaliers; je Robert Porteclerc, je Jehan du Chesne, je Robert de Chartres, je Guillemont de Bracquenmont, je Henry de Peremont et je Colleton de Ricey, escuiers, qui, pour doubte de votre grant puissance, ne voulons nous soubmettre à demorer sous icelle, meesmement que nous veons et appercevons que vous et les vôtres monstrés très dure volenté contre ceuls qui sont bien vueillans du roy de Navarre, notre chier seigneur, du quel nous sommes et voulons estre serviteurs, vous rendons et quittons féauté et nous mettons hors de tout service que nous vous devons, ou poons devoir, ou en quoi nous peussions estre tenu à vous par quelconque

manière ou pour quelconque cause que ce soit. En tesmoing de ces choses nous avons fait mettre nos seaulx à ces présentes, données à Cherbourg, le XXVIII^e jour de may, l'an de grâce mil CCC LVI.

(Copie du temps sur papier. Chambre des Comptes de Lille.)

NOTA. N'ayant pas à ma portée les *Mémoires sur la captivité de Charles-le-Mauvais*, par Secousse, je n'ai pu vérifier si l'auteur a eu connaissance de ce document curieux.

II.

1370, 26 avril. — *État des joyaux mis en gage par Yolende, comtesse de Bar, pour contribuer à la rançon de son fils.*

Ce sont les joyaux que Madame la comtesse de Bar envoya en guage à Bruges ès mains de Thoumas Boudemen et Brunet Carbon, lombars, l'an mil CCCLXX, le venredi XXVI^e jour d'avril, pour la finanche qu'elle emprunta au dessus dis lombars pour la délivrance de Monsieur le duc de Bar, son fils (1).

Premiers. Sa bonne couronne d'or, sans ce qu'il y faille aucune choise; en la quelle a VI grans flourons et six petis; et avoit une carniere roumpue tant seulement; et aulcun autre deffaut n'y avoit.

Item. Un bon chapel d'or à demy losenghe, ouquel a six euvres de perles, six euvres de baillais et six euvres de saphirs, ouquel il falloit II grandes esmeraudes et une petite; et aucun autre deffaut n'y avoit.

Item. Ung autre chappel que on dit le chappel de losenghes, ou quel a dix treches et y faut II balais, II esmeraudes et une trece de trois perles; et aucun autre deffaut n'y avoit.

Item. Un treschon d'or esmaillet d'inde ouquel a entre deux bailais une perle et y a sur surtout IIII^{xx} et VI ballais et y fault

(1) Robert, comte de Bar, fils d'Yolende, dame de Cassel, fut fait prisonnier, en avril 1368, dans un combat contre les Messins, près de Ligny, en Barrois. Détenu à Metz jusqu'au 9 août 1370, il ne sortit que moyennant une grosse rançon. Les historiens fixent au 4 avril le combat où Robert fut fait prisonnier; mais, selon la manière de compter d'alors, il n'y eut point de 4 avril en 1368, attendu que cette année a commencé le jour de Pâques 9 avril, et qu'elle a fini le 31 mars suivant.

deux baillais et un anelet à l'un de beïots et y a III^{XXVI} perles.

Item. Un aultre tresson d'or ouquel a VI^{XX} XIII, que esme-raudes que rubis d'Alixandre, et VI^{XX} XIII perles.

Item. Le piet d'un hanap couvert à perles et à perrière qui est de cristal et un bon homme avecque le dit piet.

Lesdits joyauls furent delivré à Willaume Rampoude, le venredi XXVI^e jour d'avril, l'an LXX, qui les rechuit au nom des lombars caursins cauersins de Bruges.

(Copie du temps. Chambre des Comptes de Lille).

NOTA. Les archives de la Chambre des Comptes de Lille possèdent d'autres pièces relatives à la rançon du duc de Bar. Nous citerons :

1.^o 1369, 10 novembre, à Paris. Lettre du roi de France (Charles V) au pape (Urbain V), par laquelle il le prie d'autoriser la levée des dîmes sur les églises des diocèses de Cambrai, de Liège et du pays de Flandre, pour la rançon de son très-ami frère le duc de Bar.

2.^o 1370, 20 avril. Obligation de 6,000 florins d'or au coin du roi de Hongrie, et de 5,000 florins d'or de France, souscrite par Yolende de Flandre, comtesse de Bar, dame de Cassel, divers chevaliers, écuyers et les échevins des villes de Dunkerque et Gravelines, au profit des deux lombards désignés dans l'acte ci-dessus.

3.^o 1370, 22 avril, au château de Nieppe. Lettres par lesquelles Yolende de Flandre promet d'indemniser les garants ci-dessus de tous les dommages qu'ils pourraient souffrir en se rendant cautions des sommes qu'elle a empruntées pour la rançon de son fils le duc de Bar.

III.

Vers 1376. Le 20 août, à Bruges. — LETTRE DU COMTE DE SAARBRUCK, *bouteillier de France*, à LA COMTESSE DE BAR, *dame de Cassel*. *Il y est question, entre autres choses, d'un enfant qui se prétendait fils du roi Charles V et qui, après avoir été présenté à ce prince, fut reconnu fou et montré comme tel au peuple de Paris.*

Ma chiere et redoubtée dame, je moy recommande à vous. Et quant à ce que autrefois vous ay escript que je avoie envoieé par devers le roy Mon Seigneur un mien message, pour savoir la cause pourquoy il estoit retornez de aler devers le pape et ausy pour savoir nouvelles de l'anfant qui se dit estre filz du roy Mon Seigneur. Plaise vous assavoir que mon message n'est encore point retornez, mais un amy de monsieur l'évesque de Baieux li a envoieé unes lettres de Paris qui contienent en sustance la forme qui s'ensuit : Premiers, la cause pour quoy le roy n'est alez devers le pape est telle : le roy Mon Seigneur aloit devers le pape especialment, sur toutes autres choses, pour li faire demorer de non aler à Rome (1); si a senti par aucun de ses bons amis que pour chose du monde li pape ne demouroit, se li semble que il ne seroit mie son honneur, se il aloit là pour li faire demorer et il ne demorroit à sa prière. La seconde cause — si est que nostre saint père le pape vouloit estre à Lyon VIII jours plus tost que le roy mon Seigneur ne pouvoit estre. Et quant à l'enfant dessus dit, quant

(1) Le roi Charles V, informé que le pape Grégoire XI, voulait quitter Avignon et reporter le saint siège à Rome, avait essayé en effet de le détourner de ce projet. Grégoire, malgré ses instances, quitta Avignon le 13 septembre 1376 et fit son entrée à Rome le 17 janvier suivant.

le roy vint à Paris, y fit mander ledit enfant pardevant li, et parla à li moult longuement et li interrogat et examinat diligemment ; et quant il out tout ce fait, il le trouva vray foubz naix ; si la on fait tondre à la guise d'un fou, et la on chargié à II cergens qui le moignent chascun jour par la ville de Paris, monstrant au peuple commant que c'est uns foubz. Et quant ad ce, ma chièrre et redoubtée dame, que vous m'avez escript que je vous face savoir commant que le roy Mon Seigneur a receu les chevaliers qui vindrent avecques ledit enfant à Paris, plaise vous asavoir que il n'est nulles nouvelles que à la compaignie dudit enfant, il venist aucuns chevaliers ne autre personne notable, fors tant seulement que il vint à Paris, ainsy comme maints foubz y viennent parmi an. Quant aus nouvelles de pardessa, sus le fait des traitiers, véritablement je ne vous say ancor que escripre. Nous avons eu et avons de jour en jour tout plain de paroles avecques les légas, maix encores n'iat-il chose là où on se puisse grammant attendre de finable conclusion. Ma chièrre et redoubtée dame, vous m'avez escript que je vous envoie de trois manières d'erbes que j'ay dit à Colinet, votre clerc, qui sont bones contre la gravelle ; c'est assavoir, brise pierre, violettes et racines de presin, et que je vous veille pleinement escripre par quelle manière on doit faire l'iaue et quelle porcion on y doit mestre de chascun erbe. Si vous plaise, ma redoubtée dame, assavoir que ledit Colinet ne vous a mie nommey tout ce que il faut mettre ; car avecques les herbes devant dites, il y faut mettre de la vesce ; et y a certaine ordonnance de gouvernement qui faut faire. Si doubterioie bien à escripre toutes les choses, pour doute que on ne failit à faire les choses, ainsi comme elles se doivent faire, et que ce ne fust plus de domages que de profit à ceaux qui buveroient de l'yaue. Mais plaise vous à moy envoiier un de voz gens qui sache attendre telle chose ; je li feray apanre à cognoistre l'erbe et li feray faire l'yaue devant li et li moustreray tout ce que il y faut, tant en faire l'iaue comme ou gouvernement de la chose, et avecques

celay je li baileray tout par escript. Ma chiere et redoubtée dame, nostre seigneur par sa sainte grace soit tousjours garde de vous. Escrip à Bruges, le XX^e jour d'aoust, à hore de vespres.

Le Conte DE SAIREBRUCHE,
Boutillier de France (1).

Pour suscription : *A ma chiere et redoubtée dame, madame la contesse de Bar et dame de Cassel.* (2)

(*Original sur papier. Chambre des Comptes de Lille.*)

(1) Le comte de Saarbruck, seigneur de Commercy, fut créé bouteiller de France, par lettres du roi datées du 6 mai 1364.

(2) Yolende de Flandre, fille de Robert de Flandre, seigneur de Cassel, et de Jeanne de Bretagne, avait épousé en premières noces Henri, comte de Bar, et en secondes, Philippe de Navarre, duc de Longueville, dont on a lu ci-dessus la lettre hautaine au roi de France, p. 356. Devenue veuve de Philippe, en 1363, elle mourut à Metz, le 12 décembre 1395.

III. c

Sans date. Fin du XIV^e siècle. — *Instruction de Jean, duc de Berry, à un envoyé nommé Gontier qu'il dépêche vers le duc de Bourgogne pour l'informer comment le roi Charles VI se laissait gouverner par le connétable et autres, à l'exclusion de ces deux ducs.*

C'est ce que Gontier a à dire à M. le duc de Bourgoingne de par M. de Berry, et premièrement.

Comment M. de Berry a envoyé Messire Estienne d'Avantoy et lui devers le duc de Lencastre, avec Messire Richart d'Alberbery, son chambellan, qui estoit venu devers le roy et devers M. de Berry, pour avoir sauf conduit pour ledit duc et pour III C chevaux de sa compaignie, lequel li a esté plainement refusé, et la response sur ce faire audit duc chargiée à M. de Berry, si comme il appert par les instructions sur ce faictes par le roy, et envoyées audit M. de Berry par Messire Gaucher de Passac; lesquelles instructions ledit Gontier portera avec lui et les montrera à M. de Bourgoingne, s'il li plaist à les veoir.

Item. Comment, quant ledit Messire Richard et Guillaume de Nades, que Monsieur li avoit baillié pour le guider et conduire devers le roy, furent à Molins, où le roy estoit, le connétable, le sire de La Rivière et le Bègue de Villaumes vindrent à eulx et leur dirent que le roy leur avoit commis et enchargié de oïr la cause de leur venue et recevoir les lettres qu'ils apportoient et que au roy ne parleroient point; et ainsi le firent, et puis après II jours il leur dirent qu'il venissent pranre congïé du roy, et que la response, telle que le roy vouloit estre faicte au duc de Lencastre, M. de Berry la lui feroit et que le roy l'escrivoit audit M. de Berry.

Item. Comment le connétable (1) prist ledit Messire Richard et le tira à part et lui dist : « Que vous semble il de nostre roy ? Le véés » vous ? Certes , Je tout seul l'ay fait roy et seigneur de son » royaume et mis hors du gouvernement et des mains de ses » oncles , et vous jure et promet par ma foy que quant il ot son » gouvernement de nouvel , il n'avoit de toutes les monnoyes du » monde que deux frans ; et maintenant il est riche et comblé » et en a grant foison , et si en a donné un milion depuis ; et tout » a esté par mon pourchas et par moy ; car ancores fust-il en » tel estat comme il a esté se je ne fusse , » et telles ou semblables paroles il dist à Clambour , quant il fu devers le roy pour lui veoir jurer les trièves.

Item. Comment ledit duc de Lencastre a sceu ces choses par ledit Messire Richard et comment la cour est gouvernée par les dessus diz ; et nos seigneurs reculéz et mis loing du roy , dont il se donne grant merveille et ancores plus grant de ce qu'il n'y mettent remède et n'y pourvoient aucunement.

Item. Comment ledit duc a sceu que l'entençon de ceulx qui sont entour le roy et le gouvernement , comme dit est , si est qu'il facent assembler les deux roys et parler ensemble et qu'il facent paix , s'il peuent , sens appeller nulz de nos seigneurs ses oncles de Berry et de Bourgoingne ; mais quant est de lui , il scet bien que de leur costé on ne procédera en aucune manière sens sa prière et promist et jura à Messires Estienne et Gontier que il ne souffrera point que en aucune manière on procède ou traite , que noz diz seigneurs n'y soient ou l'un deulx , et que pour homme qui vive les deux roys ne verront , ne parleront l'un avec l'autre jusqu'à ce que toute la paix soit accordée et parfaicte senz nul sy.

(1) Ce connétable était Olivier de Clisson , que les ducs de Berry et de Bourgogne dépouillèrent de sa charge en 1392 ; c'est donc antérieurement à cette année qu'il faut placer la date de l'instruction donnée à Gontier.

Item. De lui dire comment Harpedamme est alé devers le duc de Lencastre et d'illec devers le conte de Foix ; et li ont trouvé les diz Messires Estiennes et Gontier et est retourné devers M. de Berry avec eulx ; et quant il a veu que mondit seigneur de Berry ne faisoit pas grant semblant de lui il a pris congié ; et au congié pranre lui a dit qu'il avoit grant désir de parler à lui à part et lui dire plusieurs choses qu'il savoit , mais (1) qu'il ne desplust à Monseigneur, et Mons. lui respondi qu'il deïst ce qu'il voudroit et qu'il le orroit volentiers. Et lors ledit Harpedamme lui dist : « Monseigneur, je suis vostre homme et vous » doy foy des terres que je tieng en vostre pays de Poïtton, et » je voy que par le maltalent que vous et Mons. de Bourgoingne » avez à M. mon oncle, je suis en l'indignation de vous et de » mondit seigneur de Bourgoingne, qui est le seigneur du » monde, après le roy, qui plus m'a fait de bien et d'onneur ; » toutevoyes, Monseigneur, n'en suis-je de riens en coulpe, ne ny » ay que comparer ; mais je seÿay bien de vray et de certain que » lui et ceulx de sa bende ont de très longs temps machiné que » vous et Mons. de Bourgoingne fussiez deschargiez du gouver- » nement du roy et du royaume, et leur en ay oy aucune foiz » tenir leur consaulz et dire au roy : Sire, vous n'avez mais à » languir que VI ans, et l'autre foiz que V ans et ainsi chascune » année, si comme le temps s'aprochoit ; et qu'il scet certaine- » ment que son oncle et ceulx de sa bende, lesquelz il dit que » M. de Berry scet bien, ont tout ce fait. »

Item. Comment M. de Berry prie très-affectueusement et de cuer à M. de Bourgoingne, son frère, et requiert que sur toutes ces choses, desquelles il se peut bien tenir pour assuré et acertené, il veuille avoir bon avis et délibération, pour y remédier, et surtout li escrire ou faire savoir sa volenté et ordenance.

(*Original signé* JEHAN. *Chambre des Comptes de Lille.*)

(1) Il faudrait sans doute ajouter ici (*qu'il craignoit*).

V.

1477. 15 janvier, à Gand. — MARGUERITE D'YORCK, femme de Charles-le-Téméraire, et MARIE DE BOURGOGNE, sa fille unique, mandent aux GENS DES COMPTES, à Malines, qu'elles espèrent encore que ce prince, qui a disparu le 5 du même mois, à la bataille de Nancy, n'est pas mort et qu'il se sera sauvé en lieu sûr. — Cette lettre tend à contredire l'opinion des historiens, qui prétendent que le corps du duc de Bourgogne a été retrouvé sur le champ de bataille dès le 7 janvier.

Très chiers et bien amez, vous savez assez la dure fortune nagaires advenue à monseigneur, dont nous somes en si grant regret et desplaisance que plus ne pourrions comme raison est et que bien estre de nous. Et combien que par pluseurs nouvelles que avons de divers costez, nous entendons et espérons que, graces à Dieu, il est en vie et santé, et qu'il est plus apparant qu'il soit hors des mains de ses ennemis, en lieu seur, que autrement, dont nous rendons loenge à Dieu, lui supplians de tout nostre ceur que ainsi puisse estre. Toutefois, pour ce que, a cause de l'incertaineté du lieu où est sa très noble personne, dont esperons brief estre acertenées, aucuns murmures se pourroyent ensuir, il nous a semblé estre nécessaire d'entretenir tout le fait de la justice entre les pays et sujets bien et doucement, et ainsi que l'on a accoustumé de faire, que la chambre des comptes, et toutes autres choses, chacun en sa qualité. Et pour ce, nous escripvons devers vous et vous prions et requérons que veuillez entendre et vacquer soigneusement chacun à son regard, a l'entretenement de la dicte chambre, et y faire les audicions des comptes des receveurs particuliers

et toutes autres choses, ainsi que avez fait jusques à ores. En quoy faisant, nous sommes certains que ly ferez très grant service; car le plus grant désir qu'il ait, c'est d'entretenir le fait de sa dite justice, sa dite Chambre des Comptes et autres estas en l'estat qu'elles sont en vigueur. A quoy aussi de nostre part nous tiendrons la main de nostre pouoir et en tous évènements. Si vous y vueilliez employer, comme en vous avons la parfaite fiance. Très chiers et bien amez, nostre seigneur soit garde de vous.

Escript à Gand, le XV.^{me} de janvier.

Nous désirons que vous, président des Comptes, venez devers nous en ceste ville de Gand, et que y soyez en dedans le dernier jour de ce mois, en délaissant les autres besognes de ladite Chambre sur le fait d'icelle, jusques à votre retour.

MARGUERITE, MARIE.

La suscription portait : *A nos très chiers et bien amez les président et gens de Comptes de Mons, à Malines.*

(Registre des chartes, coté 15, fol. 173.)

VI.

Sans date d'année (vers 1486), 3 janvier, St.-Omer. —

LETRE DU ROI CHARLES VIII au DUC DE SAXE, par laquelle il le prie de veiller à la conservation de la ville de St.-Omer, que quelques malveillants voulaient remettre entre les mains des Anglais, au préjudice du duc d'Autriche.

Charles par la grace de Dieu , roy de France :

Très cher et très honoré cousin, nous escripvons présentement à tres hault, très puissant et très excellent prince, notre très cher et très amé frère et beau père le roy des Romains, comment nous avons esté advertiz que aucuns, estans dedans la ville de St.-Omer, adhérans avecques ung nommé Fafelin, Burgrave dudit St.-Omer, et Lebouc de la Haye, tiennent pratiques en Angleterre pour mectre les Anglois dedens ladicté ville. Et pour ce que cette matière touche grandement nostre dit frère et beau père et nous aussi, à cause du mariage de nostre très chère et très amée compaignie la royne, et que, pour la grant distance du chemyn, le chevaucheur de nostre escurie, que envoyons expressément pour ceste cause devers nostre dit frère et beau père, ne pourroit estre si tost devers lui, ainsi qu'il seroit bien requis, au moyen de quoy cependant pourroit avenir quelque inconvenient. Nous avons advisé vous en escripre et advertir afin d'y faire donner la plus prompte provision que faire se pourra. Si vous prions tres affectueusement que incontinent, à toute diligence, en actendant nouvelles de nostre dit frère et beau père, vous vueillez pourveoir sur icelles entreprinses, en manière que lesdites pratiques ne puissent avoir lieu. Car autrement il est apparent qu'ils en adviendront de très grans incon-

véniens et difficilles à réparer, ainsi que pareillement l'escrip-
vons à nostre cher et féal cousin le conte de Nassou, pour y
donner aussi de sa part le plus prompt remède qu'il pourra.
Très cher et très amé cousin, nostre Seigneur vous ait en sa
sainte garde. Donné à Orléans, le III.^e jour de janvier.

CHARLES.

Et plus bas : PETIT.

La suscription porte : *A notre très-cher et amé cousin le duc
de Zassen.*

(Original. Ch. des comptes de Lille.)

NOTA. Aux termes de l'art. 9 du traité conclu le 23 décembre 1482 en la ville
d'Arras, nommée alors *Franchise*, entre Louis XI, roi de France, et Maximilien,
duc d'Autriche, la ville de Saint-Omer était comprise dans la dot de Marguerite
d'Autriche, qui devait épouser le dauphin, depuis Charles VIII. Mais il
était stipulé en même temps que cette ville avec ces dépendances serait livrée aux
jeunes époux après leur mariage parfait et consommé *et non devant*. C'est durant
cette neutralité qu'a été écrite la lettre ci-dessus. Quoi qu'il en soit, Charles VIII,
parvenu à la couronne le 30 août 1483, et jouissant du comté d'Artois en vertu du
traité sus-mentionné, voyait avec peine la ville importante de Saint-Omer sous-
traite jusque-là à son obéissance. Il y entretenait des intelligences qui lui apprirent
les prétendus projets des Anglais : de là les craintes fondées ou non et les recom-
mandations qui sont exprimées dans cette lettre. Plus tard Charles trouva que les
habitans de Saint-Omer, peu fidèles aux dispositions du traité, se montraient
trop favorables au roi des Romains et aux Flamands ; il donna en conséquence
ses ordres au maréchal d'Esquerdes, qui se trouvait alors dans ces parages. Le
maréchal s'empara de la ville par surprise dans la nuit du 28 au 29 avril 1487.

VII.

1493. — *Liste des présents faits par Marguerite d'Autriche à ceux qui l'avaient ramenée de France.*

Dons fais par ma très redoubtée dame, Madame Marguerite d'Autriche, en la ville de Valenciennes, le samedi XV^e jour de juing, l'an III^{XX} treize, à pluseurs dames, damoiselles, chevaliers, escuiers, officiers, serviteurs, tant du roy de France comme d'elle, qui l'ont ramenée de France jusques audit Valenciennes, en la manière qui s'ensuit :

PREMIERS.

A Monsieur et Madame de Segret, deux grans bassins pesans XXII^m, demie douzaine de tasses dorées, à tout le couvercle, pesans XX^mIIII, deux pots dorez pesans XIX^m et un dragoir pesant XV^m, font LXXVI^mICCC^o qui valent au pris de XVI florins d'or le marc..... XII^cXXIII flor. d'or.

Et deux verges à chacune une grosse pointe de dyamant, qui parillement leur ont esté donnez..... VI^c florins d'or.

A madamoiselle de Tarente, ung brasselet, à tout une grosse pointe de dyamant..... VII^c flor. d'or.

Le grant escuyer, une potente de trois rubins, et deux dyamans à tout une perle. III^c flor. d'or.

Madamoiselle de Chassey, une roze de diamant à tout une perle..... II^c flor. d'or.

- Mademoiselle de la Gertiere, une croix
à cinq dyamans et trois perles pendans. II^c flor. d'or.
Mademoiselle de la Saulvytre sa fille,
une petite croix à cinq dyamans et trois
perles pendans. C flor. d'or.
Mademoiselle de Fuellet, ung Y de
dyamans. IIII^{xx} flor. d'or.

LES FILLES DE MADITE DAME.

- Trignat, une croix de dyamant. II^cL flor. d'or.
Marence Du fau, une M de dyamans.. CLXXIII flor. d'or.
Charlotte d'Asnyeres, une verge de dya-
mant. LXX flor. d'or.
Roubille, ung rubis en roche et une. . C flor. d'or.
Martenay, une pensée de rubis et de
dyamans, et trois perles y pendans. . . . IIII^{xx} flor. d'or.
Monlitart, une treffle d'une perle d'un
rubin et ung dyamant. LXX flor. d'or.
Ghenande, une roze de dyamant, gar-
nie de dix perles. XXX flor. d'or.

FEMMES DE CHAMBRE.

- Chierete qui s'en va la mariée, une
croix de dyamant et de rubis, à trois
perles pendans. XXX flor. d'or.
Jehenne des filles, une verge de dya-
mant. XIX flor. d'or VI s.
Françoise Ceurte, une verge de dya-
mant. XIX flor. d'or VI s.
Catherine Desbarres, une croix de
crestalin. C flor. d'or.

POUR LE TRAIN DE MADAMOISELLE DE TARENTE.

Madame de la Vevriere, lui a esté baillé XX aulnes de damas.....	XL flor. d'or.
Et une verge de dyamans de.....	XIV fl. d'or et VI s.
La nourrice XX aulnes de satin.....	XXX flor. d'or.
Perrette, seur de la nourrice, XX aulnes de satin.....	XXX flor. d'or.
La femme du maistre d'ostel Nico, XX aulnes de satin.....	XXX flor. d'or.
La fille de Catherine d'Ynchy, ung croissant d'un rubin garni de trois perles, pour Lachaul et Picart, à chacun XX aulnes de satin font, XL aulnes pour les deux, valent.....	III ^{xx} flor. d'or.
Pour Monsieur de Moyencourt, XX aulnes de velours pour une robe.....	LX flor. d'or.
Pour huit aulnes de drap rouge, pour faire deux robes à deux chartons, au pris de XXXII s. l'aulne.....	VII flo. d'or III s
A Philippe de Belle Fouvrieu, en don pour avoir conduit, à tous ses gens de guerre, madicte dame Marguerite et ra- conduit monseur et madame de Segret et leur train jusques à Saint-Quentin.....	CVIII flor. d'or.
Some des parties cy dessus III ^m III ^{xx} florins de Rin, d'or et XXII patars qui valent au pris de XXVI s. pièce, selon le cours present VI ^m II ^c XVI II ^s de XL gros.	

Autres dons fais par madite dame, le jour que dessus, en deniers comptans aux officiers, serviteurs, tant du roy de France, qui l'ont accompagnée jusques audit Valenciennes, comme d'elle en la manière qui s'en suit :

MAISTRES D'OSTEL.

Georget le prevost.....	C livres.
Monlitart.....	C liv.
Nico.....	C liv.
Le trésorier.....	LX liv.
Le controlleur.....	C liv.
Le médecin maistre Bernard.....	C liv.

GENTILS HOMMES PANETIERS.

Philippe de Saveuse, pour ce qu'il demeure par deça.....	Néant.
Anthoine Gutem.....	L liv.

ESCHANÇONS.

Festaminille.....	L liv.
Hanibal de Poitiers.....	L liv.

VARLETS TRENCHANS.

Artus Doliner.....	L liv.
Monplaet.....	L liv.
Predonault.....	L liv.

ESCUIERS D'ESCUIRIE.

Gillis du Ver.....	L liv.
Joachim de Aubus.....	L liv.

Le mareschal des logis.....	L liv.
Charlot le fourriet.....	XXX liv.

SOMMELIERS DE PANETERIE.

Sugnet Lorient.....	XXX liv.
Le grec.....	XXX liv.
Jehan Breffet.....	XXX liv.
Savalon.	XXX liv.
Pierre, ayde, pour ce qu'il demeure par deça.....	Néant.

ESCHANÇONNERIE.

Coustin du Mons.....	XXX liv.
Jehennet, ayde, pour ce qu'il demeure par deça.	Néant.
Fenoullet.....	XXX liv.
Morice Bryant, de l'argenterie.....	XL liv.

CLERCS D'OFFICE.

Jehan Sauwin.....	XL liv.
Pierre le Feure.....	XL liv.

CUISINE.

Jehan Poirier, escuyer de cuisine....	XL liv.
Monton, queux.....	XXX liv.
Venceneau, hâteur.....	XXX liv.
Guillaume Ymain, saulsier.....	XX liv.
Andrieu.....	XX liv.
Pierre Larcher, ayde de saulserie...	XV liv.
Pierre Gouget, huissier.....	XV liv.
Le porte-vin.....	X liv.

Coulon, enfant de cuisine.....	X liv.
Gros Jehan, porteur.....	X liv.
Le pâtissier.....	XX liv.
Le magot.....	XX liv.
Loys.....	X liv.
Phelipon, porteur.....	X liv.

CHAPPELLE.

L'aumônier, pour ce qu'il demeure par deça.....	Néant.
Maistre Leurens.....	XL liv.
Pierre le Royer, sommelier.....	XXX liv.
Messire Claude.....	XXX liv.
Le chappellain du commun.....	XX liv.
La brebis.....	X liv.

SOMMELIERS.

Lannot, mingnon.....	XXX liv.
Guillaume, ayde.....	XX liv.

VARLETS DE CHAMBRE.

Haguinet, pour ce qu'il demeure par deça.....	Néant.
Chantalo.....	XL liv.
Pigon.....	XL liv.
L'apoticaire.....	XL liv.
Estienne, gantier.....	XXX liv.
Le peletier.....	XXX liv.
Le tailleur.....	XL liv.

HUISSIERS.

Josquin, pour ce qu'il demeure par deça.....	Néant.
---	--------

Janet Hubelin.....	XXX liv.
Colinet, tambourin, pour ce qu'il demeure par deça.....	Néant.

FOURRIERS.

Hughet Magnar, varlet.....	XX liv.
Cartonnet, portier.....	XXX liv.
Gui Jehan, pour ce qu'il demeure par deça.....	Néant.

VARLETZ DE PIET.

Haquin, pour ce qu'il demeure par deça.....	Néant.
Hainn, pour ce qu'il demeure par deça.....	Néant.
Gillet.....	XX liv.
Petit Jehan du Mas.....	XX liv.

ESCUYERS CHARTIERS.

Jehan Gasmier, premier chartier....	L liv.
Gerbault.....	XX liv.
Jehan le paige.....	XX liv.
Marc Balengier.....	XX liv.
Champion.....	XX liv.
Le Norman.....	XX liv.
Huguet, bergier.....	X liv.

SOMMIERS.

Jehan Buron.....	XX liv
Jehan Preudomme.....	XX liv.

PALFERNIERS.

Gibault Romain.....	XXV liv.
---------------------	----------

Garlemant.....	XXV liv.
Denis de la Litière.....	XX liv.
Ung ayde.....	X liv.
Jehan de Bryode.....	XX liv.
Les deux lavendiers.....	XL liv.
Griete, en avancement de son mariage.	C liv.
Le cellier de madame de Bourbon ...	XX liv.
Pour ung cheval de douze esus d'or pour l'eschançonnerie font.....	XXI liv.

VARLETZ DE CHAMBRE DE LADITE DAMOISELLE DE TARENTE.

George.....	XX liv.
Jehan de La Grange.....	XX liv.
Guille.....	XX liv.
Esturgon.....	X liv.
Les deux femmes de chambre de ma- damoiselle.....	XX liv.
L'ayde du patissier.....	XX liv.
Mathelin le farseur.....	XX liv.
Le garde de l'ours.....	X liv.
Eustace des Ysles.....	L liv.
L'orfèvre de Madame.....	XXX liv.
Jehanne des filles.....	X liv.
Francoise Seurtte.....	X liv.

Somme toute , IX^m LVI liv. II s. de XL de gros.

Nous, Marguerite d'Angleterre (1), duchesse de Bourgogne, de

(1) Nommée aussi Marguerite d'Yorck , sœur d'Édouard IV , roi d'Angleterre , mariée le 3 juillet 1468 à Charles-le-Hardi , duc de Bourgogne , veuve le 5 janvier 1477 (1478) , morte à Malines en 1503. Marguerite d'Autriche n'était pas la petite fille de cette princesse , mais bien d'Isabelle de Bourbon , seconde femme de Charles , morte en 1465.

Brabant, comtesse de Flandres, etc.; Englebert, conte de Nassou (1), seigneur de Breda, premier chambellan du roy, Jehan de Berghes (2), seigneur de Walhain, premier chambellan de monsigneur l'archiduc d'Austrice, duc de Bourgogne, etc., et Thibaut Barradot, conseiller-trésorier commun sur le fait des domaine et finances desdits seigneurs, certiffions à tous qu'il appartiendra que Simon Longin, aussi conseiller et receveur général de toutes les finances d'iceulx seigneurs, a, par leur exprès commandement et ordonnance, et de nostre sceu et consentement, acheté, de plusieurs marchands joyeliers et autres, les baghes, joyaulx, parties de vaisselle d'argent et de draps de soye cy dessus spécifiées. Lesquelles parties de vaisselle, baghes, joyaulx et draps de soye, ledit receveur général a par nostre commandement et ordonnance délivrées ès mains de ma dicte dame Marguerite d'Austrice; laquelle en nostre présence les a par ses propres mains distribuées et données aux serviteurs, dames, damoiselle, femmes de chambres et autres cy devant dénommées. Et avec ce, a encoires ce jourd'hui, en la ville de Valenciennes, ledit receveur général, par nostre dite ordonnance, baillée et délivrée comptant en don à pleiseurs chevaliers, gentilz hommes, officiers et serviteurs, tant du roy de France, de ma dicte dame Marguerite d'Austrice, que de madamoiselle de Tarente cy devant dénommée et à chacun en son regart, la some de deux mil huit cent quarante une livres du prix de XL gros monnoie de Franche la livre.

(1) Englebert de Nassau, gouverneur du Brabant, lieutenant-général des Pays-Bas sous Philippe-le-Bel, mourut à Breda, en 1504, après avoir servi glorieusement l'empereur Maximilien. Son mausolée, monument fameux, auquel Michel-Ange a eu la plus grande part, doit se trouver encore dans la grande église de cette ville. Les calvinistes, qui en ont détruit tant d'autres, ont respecté celui-là.

(2) Jean de Berghes, gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Namur, avait épousé Anne, fille du célèbre Gui de Brimeu, seigneur de Humbercourt, décapité par les Gantois en 1477, avec le chancelier Hugonet.

Le tout selon que en ce quayer de papier, contenant cinq feuilles et demie d'escripture est cy dessus vlus à plain déclaré. Et dont lesdis denommez et chacun d'eulx pour sa part et portion se sont en notre dicte présence tenus pour contens et bien paieez. Et en ont quité le roy, mondit seigneur l'archiduc, leur dit receveur général et tous autres receveurs, ensemble toutes lesdites parties à ladite somme de neuf mille cinquante six livres deuz sols dudit pris de XL gros monnoie de Franche la livre. Tesmoings nos seings manuelz cy mis le XVI^e jour de juing, l'an mil III^c quatre vingt et treize.

MARGUERITE.
JEHAN DE BERGHES.

C. DE NASSOU.
BARRADOT.

(Original de quatre feuilles de papier. Chambre des comptes de Lille.)

A cette pièce est joint un acte original sur parchemin dont la teneur suit :

Maximilien, par la grace de Dieu roy des Romains, toujours Auguste, de Hongrie, de Croacie, etc., et Philippe, par la meisme grace archiduc d'Austrice, ducz de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gheldres, conte de Flandre, de Thirol, d'Artois, de Bourgoigne, palatin de Haynnau, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zuytphen, marquis du Saint Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines; à noz amez et féaulx les commis sur le fait de nos domaine et finances, salut et dillection. Nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous mandons par ces présentes quant en la despence de nostre amé et féal conseiller et receveur général de toutes nos dictes finances, Simon Longin, vous consentez passer, allouer et rabattre de sa recepte la

somme de neuf mil cinquante six livres deux sols de quarante gros de nostre monnoie de Flandres la livre, que par nostre expres commmandement et ordonnance, aussi en presence et du sceu de nostre très chière dame et belle mère la duchesse de Bourgongne, douagiere, etc. de nos amez et féaulx cousin je conte de Nassou, seigneur de Breda, premier chambellan de nous roy, du seigneur de Walhain, premier chambellan de nous, archiduc et de nostre amé et féal conseiller et trésorier comis sur le fait de nosdites finances, maistre Thibaut Barraudot, de par nous commis aves ausdits pour recevoir de la main des François la personne de nostre très chière et très amée fille de nous roy, et seur de nous archiduc, Marguerite d'Austrice; il a payée et déboursée ainsi qui s'ensuit: assavoir la somme de six mil deux cents quinze livres deux sols dudit pris qu'il a payé à pluseurs marchans joueliers et autres, pour achat de pluseurs parties de vaisselle d'argent, baghes, joyaulx, draps de soye et autres, par l'ordonnance des dessus dis. Il a le XVI^e jour de ce présent mois de juing, mis et délivré es mains de notre dicte fille de nous roy et seur de nous, archiduc, qui en présence des dessus dis, les a par ses propres mains délivrées en don, en nostre ville de Valenciennes, à pluseurs seigneurs, dames, damoiselles, femme de chambre du royaume de France et autres. Et la somme de deux mil huit cens quarante unes livres, dicte monnoie, que par notre dit commandement et ordonnance, il a payée et délivrée comptant. aussi en don de par nous, en nostre dicte ville de Vallenciennes et en présence que dessus, à pluseurs chevaliers gentils hommes, officiers et serviteurs, tant du roy de France, de nostre dite fille de nous roy, et seur de nous, archiduc, que de la damoiselle de Tarente. Comme de tout appert plus au long par la déclaration des parties spécifiées et déclairées en ung petit quayer contenant cinq feuillets et demi de papier d'escripture, à la fin duquel est la certification de nostre dite belle mère, de nos

dis cousin seigneur de Walhain et dudit maistre Thibault Barra-dot, en date dudit XVI^e jour de cedit présent mois de juing. Et par rapportant avec cesdites présentes, ladicté déclaration desdites parties, certiffée comme dit est tant seulement. Nous voulons ladite somme de IX^mLVI liv. II sols, des pris et monnoie que dessus estre passer et allouer en la despence des comptes et rabatue de la recepte de nostre dit receveur général par nos amez et féaulx les président et gens de la chambre de nos comptes à Lille. Ausquels mandons par cesdites présentes que ainsi le fassent sans aucun contredit ou difficulté, car ainsi nous plaist-il et voulons estre fait nonobstant que notre dit receveur général ne rapporte quitan des marchans joyeliers et autres, desquels ont esté achetées lesdites parties de vaisselle, draps de soie, baghes, joyaulx et autres, et aussi des personnes, particuliers auxquels a esté donnée comptant ladite somme de II^mVIII liv. XLI liv., dont, en tant que mestier est, avons le dessus dis Simon Lorquin, nostre receveur général, relevé et relevons de grace espediale par cesdites présentes, non obstant aussi quelzconques ordonnances, restrictions, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné en nostre ville de Malines, le XXIII^e jour du mois de juing, l'an de grace mil CCCC quatre vins et treize, et des regnes de nous roy, assavoir de celui des romains le huitième, et desdits de Hongrie, etc., le III.^{eme}

Par le roy, le comte de Nassau, premier chambellan du roy et lieutenant-général en Flandres. Je sire de Waelliam, premier chambellan de monseigneur, Maistre Thiébault Barradot, Hues du Mont, et autres présens.

VIII.

1509. 25 avril, à Londres. — HENRI VIII, *roi d'Angleterre*, à MARGUERITE d'Autriche, *lui annonce la mort de son père, Henri VII, arrivée le 22 avril 1509.*

Très-haulte et excellente princesse, notre très-chère et très-amée bonne cousine, à vous nous recommandons très-affectueusement et de fort bon cuer. Et vous plaise savoir que le XXI.^e jour de ce présent mois d'avril, environ unze heures de nuyt, à notre très-grant dueil, regret et desplaisir, si aultrement eust peu estre, Dieu a prins hors de ceste vie transsitoire et incertaine feu prince de bonne mémoire, le roy monsieur et père, à l'ame duquel Dieu, par sa sainte grace, face mercy, en vous advertissant, qu'il est trespasé, comme ung bon et vrai catholicque, et qu'il a receu en très-grand honneur, révérence et dévotion, tous ses saints sacremens et qu'il a ordonné et disposé toutes choses nécessaires et requises pour le salut de son ame, ainsi que tout bon chrétien doit faire; car jusques à l'heure qu'il devoit rendre son esprit, il a toujours contynué en son bon sens et mémoire; de quoy avons loué et rendrons journellement grace à Dieu notre Créateur; car c'est la chose qui plus singulièrement nous a reconforté. Pareillement, nous considérons bien que c'est le devoir et tribut de nature humaine, qu'il nous convyent tous rendre, quant il plaira à notre rédempteur nous prendre hors de ceste dite vie transsitoire et incertaine. D'aultre part, très-haulte et excellente princesse, notre très-chère et très-amée bonne cousine, pour ce que nous congnoissons certainement, que vous estiez la dame en ce monde à laquelle il portoit plus d'amour et cordialle affection, et que sur toutes aultres, il avoit mis et donné son cuer

vous, nous donne occasion de vous aymer et porter tout honneur et révérence et vous avoir désoremais en notre bonne souvenance et mémoire ; et ne doubtons point que , pour la bonne amour qu'il portoit tant à notre très-honouré frère et cousin l'empereur votre père , à notre cousin et beau-frère votre nepveu, le prince d'Espagne que à vous, ne soiez envers nous de pareil vouloir et disposition qu'estiez envers luy ; ce que vous prions de très-bon cueur vouloir estre.

En vous advisant que , de notre part , nous suysmes entièrement resoluz et bien delibéréz d'entretenir la bonne alliance, amytié et confédération, qui est entre notredit très-honouré frère et cousin, l'empereur , notredit cousin et beau-frère votre nepveu, et nous, et d'entièrement fourmer et accomplir toutes choses promises, conclutes et accordées, sans mutacion ne variacion quelconque ; et ainsi l'escripvons à l'empereur votre père , espérans que de la part de delà, riens ne sera fait au contraire, mais toutes choses semblablement fourmées, selon que le traicté le porte.

Si vous pryons au demeurant, très-haulte et excellente princesse , notre très-chère et très-amée bonne cousine, que nous veuillez faire cest honneur et plaisir de temps en aultre nous advertir de voz bonnes nouvelles, santé, estat et bonne prospérité ; à quoy certainement nous ferez très-singulier et très-agréable plaisir. Avec, s'il y a aucune chose par deça que puissions faire pour vous, nous le ferons de fort bon vouloir et couraige, ainsi que scayt notre seigneur, qui vous doint bonne vie et longue, avec l'accomplissement de voz désirs. Escript en notre chasteau de Londres, le XXV.^e jour d'avril, l'an 1509. Votre bon et loyal cousin, HENRY, roy, et plus bas, MEAUTIS, avec paraphe.

Au dos est écrit : *à très-haulte et excellente princesse, notre*

très-chère et très-aimée bonne cousine, la duchesse douagiere de Savoye.

(Ch. des comptes. Archives du dép. du Nord. Portefeuilles.)

NOTA. Je publie la lettre ci-dessus non assurément comme la plus curieuse, mais comme la première en date de toutes celles qu'Henri VIII adressa à Marguerite d'Autriche, et dont nous possédons la collection. Pour donner au lecteur une idée du nombre et de l'importance des documents historiques que renferment les Archives du département du Nord, j'offre ici comme spécimen l'Inventaire chronologique des principales lettres de la correspondance de ce prince avec Marguerite d'Autriche. On remarquera que je ne comprends pas dans ce catalogue une foule d'autres titres relatifs à la même période de l'histoire d'Angleterre, souscrits par des tiers ou provenant de chancelleries étrangères.

IX.

INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE

De la correspondance de Henri VIII, roi d'Angleterre, avec Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas (1).

1509. — CETTE ANNÉE A COMMENCÉ LE JOUR DE PAQUES,
8 AVRIL.

1509, 25 avril, à Londres. — Henri VIII fait part à Marguerite d'Autriche de la mort de son père Henri VII, arrivée le 22 avril 1509.

1509, 8 août, au manoir de Oking. — Henri VIII, roi d'Angleterre, remercie Marguerite d'Autriche des lettres affectueuses qu'elle lui a adressées à l'occasion de la mort de son père Henri VII, et s'excuse de n'avoir pas envoyé d'ambassadeur auprès d'elle.

1509, 11 octobre, en l'hôtel des frères Carmélites, près Oxford. — Lettre d'Henri VIII, roi d'Angleterre, à Marguerite d'Autriche. Il lui mande qu'il a reçu les lettres de Henri Wenluve qu'elle envoyait par devers lui pour les affaires du commerce de France et d'Angleterre.

(1) Cet inventaire fait partie d'une Diplomatique anglo-française, extraite de nos archives, que je me propose de publier avec mon fils Edward Le Glay, qui en est le principal rédacteur. Toutes les pièces ici inventoriées se trouvent ou en original, ou en copie authentique. Il en est quelques-unes qui ne sont pas de la correspondance directe ; mais elles s'y rattachent tellement qu'on a cru ne pas devoir les en séparer.

1510. — PAQUES, 31 MARS.

1510, 2 septembre, à *Wirtsbourg*. — Maximilien avertit le roi d'Angleterre de ne point croire ce que le pape lui avait écrit de ses liaisons avec le roi d'Aragon, pour rompre la ligue de Cambrai, entreprendre sur l'église et faire la guerre à la France. (*Imp. dans les Lettres de Louis XII, II, 5.*)

1510, 18 octobre, à *Windsor*. — Henri VIII, roi d'Angleterre, à Marguerite d'Autriche. Il la remercie du bon accueil qu'elle a fait à Thomas Spinelli, son ambassadeur; l'assure de son dévouement et l'informe qu'à sa recommandation il a retenu Jehan Ducerf pour être au service de sa sœur la princesse de Castille.

1510, 22 novembre, au manoir de *Richemond*. — Henri VIII remercie Marguerite du bon traitement qu'elle a fait à Jehan Peche, capitaine de la tour de Risbanc, près Calais, ainsi que des lettres qu'elle a écrites au bourgmestre de Nieuport pour punir un receveur du tonlieu, coupable de malversations.

1510, 7 décembre, au manoir de *Richemond*. — Henri VIII prie Marguerite d'accorder sa protection à Guyot de Neul, l'un des cent gentilshommes de sa maison, qu'il envoie dans les Pays-Bas afin de faire diverses provisions et achats de harnais pour cette compagnie de gentilshommes.

1510, janvier, *Malines*. — Marguerite d'Autriche se plaint au roi Henri VIII des pratiques de son ambassadeur à Rome avec ceux des Vénitiens, et le prie d'ordonner à cet ambassadeur de se trouver à une assemblée qui devait se tenir à Mantoue pour y traiter de la paix. (*Imp. dans les lettres de Louis XII, II, 96.*)

1511. — PAQUES, 20 AVRIL.

- 1511, 12 juillet. — Diégo Iwrez confesse avoir reçu de Jean Micault, receveur général des finances de l'empereur et de l'archiduc d'Autriche, la somme de 421 livres 16 sols, montant du prix de deux chevaux achetés par lui pour être offerts en présent au roi d'Angleterre. (*Suit le certificat de délivrance de ladite somme.*)
- 1511, 7 septembre, château de Warrevick. — Henri VIII à Marguerite. Il l'entretient de diverses plaintes formées par des marchands anglais établis aux Pays-Bas, la remercie de la bonne volonté qu'elle montre à l'égard desdits marchands, et la prie de leur continuer sa bienveillance.
- 1511, 12 octobre, au château de Hamsfeld. — Lettres de créance de l'empereur Maximilien et de Charles, son petit-fils, à Gérard de Plaine, seigneur de la Rochefort, président du conseil, qui se rend auprès du roi d'Angleterre Henri VIII, pour affaires importantes.
- 1511, 12 octobre, au château de Windsor. — Henri VIII, roi d'Angleterre, recommande à Marguerite d'Autriche Pierre d'Opicys, marchand anglais, ainsi que ses enfants.
- 1511, 15 décembre, à Greenwich. — Lettre de Henri VIII à Marguerite d'Autriche; il lui annonce qu'il a contremandé la marche de son armée, commandée par messire Edward Poynges; il l'entretient en outre des affaires de son beau-frère, neveu de la princesse.
- 1511, 17 décembre, à Greenwich. — Lettre de Henri VIII à Marguerite d'Autriche; il regrette de ne pouvoir lui laisser plus long-temps son artillerie, étant obligé de la faire revenir, à cause de son expédition contre les Écossais.

1511, 20 décembre. — Plein pouvoir de Henri VIII à Edward Poynges, Jean Yong, Thomas Boleyn et Richard Vyngfeld, pour traiter d'une alliance avec le pape Jules II, l'empereur Maximilien, etc.

1511, 26 décembre, à *Greenwick*. — Henri VIII promet à Marguerite d'Autriche son assistance contre Charles de Gheldres.

1511, 8 janvier, à *Richemond*. — Catherine d'Aragon, femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, mande à Marguerite d'Autriche qu'il lui est né un fils le premier jour de l'an; qu'il a été baptisé et a eu pour marraine ladite Marguerite, représentée par la comtesse de Surrey.

1512. — PAQUES, 11 AVRIL.

1512, 16 mai, à *Greenwick*. — Henri VIII, roi d'Angleterre, à Marguerite d'Autriche. Il envoie pour ambassadeurs à l'empereur Maximilien Jean Yong, Thomas Boleyn, et messire Richard Wyngfeld.

1512, 28 mai, à *Greenwick*. — Henri VIII accuse réception de la lettre par laquelle Marguerite l'informe que, pour soutenir la guerre projetée par les villes de Lubeck, Hambourg et leurs adhérents, contre le prince de Castille, elle a envoyé ses députés en Bretagne, avec charge d'acheter 24 bateaux chargés de sel, propres à la guerre. Il lui promet de donner toute protection auxdits députés et à leurs opérations.

1512, 28 janvier, au manoir de *Greenwick*. — Henri VIII envoie vers Marguerite messire Jehan Wilcher, chevalier et contrôleur de sa ville de Calais; il la prie de lui donner audience et de le croire en tout ce qu'il lui dira de sa part.

1512. — Lettre du roi d'Angleterre Henri VIII à Marguerite, par laquelle il lui recommande Pierre Gryphus, qui s'en retournait par la Flandre à Rome, après être demeuré trois ans en Angleterre, comme receveur des droits appartenant à la cour de Rome.

1512 (*environ*). — Traité de ligue entre l'empereur, le roi d'Angleterre et le roi d'Aragon, contre la France.

NOTA. Le préambule de ce traité est rédigé de la manière la plus injurieuse pour la France.

1513. — PAQUES, 27 MARS.

1513, 30 mars, après Pâques, à Greenwich. — Henri VIII prie Marguerite d'Autriche de s'employer, avec les ambassadeurs d'Angleterre, pour obtenir meilleure composition des hommes d'armes qu'il fait recruter aux Pays-Bas et qui doivent être employés à la guerre contre les Français, qu'il appelle ses anciens ennemis et adversaires. Il demande en outre qu'elle autorise le maître de l'artillerie du roi de Castille à venir le servir en cette qualité.

1513, 5 avril, après Pâques. — Projet d'un traité de ligue entre Henri VIII et l'empereur Maximilien, contre Louis XII.
(*Minute sur papier*).

NOTA. Ce projet a été passé en forme, à la réserve de l'article par lequel le pape devait faire la guerre en Provence et en Aquitaine, provinces dont ces princes ne pouvaient disposer. (Voyez Dumont, *Corps diplom.*, IV, 1.^{re} partie, 173.)

1513, 9 juillet, Calais. — Henri VIII témoigne à Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, chevalier de la Toison-

d'Or, gouverneur-général de Flandre et d'Artois, les inconvenients qu'il y aurait à publier la défense qu'il avait dessein de faire aux habitants d'Artois de porter des vivres à son armée. (*Imp. dans les lettres de L. XII, IV, 174.*)

1513, 2 août. — Philippe de Brégilles mande à Marguerite d'Autriche l'entretien qu'il avait eu avec le roi d'Angleterre, qui était arrivé devant Téroouanne.

1513, 15 août. — Paul Armestorff mande à Marguerite d'Autriche l'entrevue de l'empereur et du roi d'Angleterre, l'assurance donnée par les Suisses d'entrer en France, le défi du roi d'Écosse au roi d'Angleterre, et l'espérance de prendre bientôt la ville de Téroouanne. (*Imp. dans les lettres de L. XII, IV, 192.*)

1513, le 16 août, à Aire. — Baptiste de Tossis, maître des postes, mande à Marguerite d'Autriche la victoire remportée par l'empereur et le roy d'Angleterre sur l'armée de France, près Téroouanne. (*Imp. dans les lettres, etc. IV, 195.*)

1513, 17 août. *Au camp lez Guinegate, devant Théroouanne.* — Henri VIII, roi d'Angleterre, mande à Marguerite d'Autriche que l'empereur Maximilien et lui ont gagné une bataille à Guinegate, sur les Français, qui voulaient ravitailler Téroouanne. Le duc de Longueville est prisonnier.

1513, 27 août, *au camp lez Guinegate, devant Téroouanne.* — Philippe de Brégilles, témoigne à Marguerite d'Autriche, son déplaisir de ne s'être pas trouvé à Guinegate, la prise du duc de Longueville qu'il plaignait beaucoup, les instances du roi d'Angleterre vers l'empereur pour le faire revenir à l'armée, et les offres de service que lui faisait milord L'Isle, grand écuyer d'Angleterre, dont il était le second roi. (*Imp. dans les lettres de L. XII, IV, 196.*)

- 1513, 30 août, au camp lez Guinegate, près Théroouanne. — Henri VIII déclare à Marguerite d'Autriche qu'il veut bien, pour la tranquillité des états de Charles, prince de Castille, que les fortifications de Téroouanne soient démolies.
- 1513, 31 août, au camp près Téroouanne. — Henri VIII recommande à Marguerite d'Autriche un espagnol nommé Petro de Berecedo, qui désire être employé auprès du prince de Castille.
1513. — 5 septembre, au camp de Théroouanne. — Henri VIII remercie Marguerite de lui avoir envoyé le seigneur de Berghes. Il est fort content des services de ce seigneur et le renvoie vers la princesse.
- 1513, 3 décembre, à Windsor. — Henri VIII recommande à Marguerite d'Autriche messire Guillaume Sydney, qui se rend au Pays-Bas pour passer son temps et apprendre la langue.
- 1513, décembre, à Malines. — Marguerite d'Autriche rend compte au roi d'Angleterre, Henri VIII, de l'emploi de son argent et du nombre de ses troupes, des mesures prises pour empêcher les Français de faire des progrès au Pays-Bas, des désordres commis par l'infanterie de ce roi, de l'attente de la réponse d'un envoyé qu'elle avait en France, au sujet de la prise de plusieurs navires par ceux de Brouage, de la nécessité d'envoyer quelqu'un faire entendre de sa part aux Vénitiens qu'il se déclarerait leur ennemi, s'ils ne s'entendaient avec l'empereur, de la reddition du château de *Milan*, et de l'espoir d'avoir bientôt celui de Crémone. *Imp. dans les lettres de L. XII, IV, 216.*

- 1513, janvier, *Bruxelles*. — Marguerite, archiduchesse d'Autriche, reconnaît avoir reçu en prêt d'Henri, roi d'Angleterre, la somme de 30,000 écus d'or, qu'elle promet de lui rendre dans le terme de trois mois. (*Nous avons une minute en papier.*)
- 1513, 16 février, *Westminster*. — Henri VIII informe Marguerite que plusieurs capitaines allemands qui l'ont servi, se plaignent d'avoir été congédiés soudainement et sans avoir reçu un mois de gages comme ils en avaient le droit. Il prie donc la princesse de faire un accord avec eux et de les satisfaire de manière qu'ils n'aient plus de réclamations à former.
- 1513, 19 février, *au palais de Westminster*. — Henri VIII, roi d'Angleterre, à Marguerite d'Autriche : il lui envoie des ambassadeurs, savoir : messire Richard Wingefelde, chevalier; Guillaume Knyghe, protonotaire du saint-siège apostolique, Thomas Spinelli.
- 1513, 4 mars. — Henri VIII demande à Marguerite d'Autriche ce qu'il doit penser du bruit répandu au sujet de son mariage avec le duc de Suffolk.
- 1513, 20 mars, *à Greenwich*. — Henri VIII dépêche vers Marguerite son serviteur Guillaume Browe, et la prie de donner à cet envoyé toutes facilités pour se procurer des wagons et autres voitures d'artillerie nécessaires au service.
1513. — Promesse de ne point faire de paix avec la France sans le consentement de (Ce billet est de la main de Marguerite d'Autriche, écrit, on le croit, en 1513, lors de l'entrevue de cette princesse avec le roi d'Angleterre, Henri VIII.)

1514. — PAQUES, 16 AVRIL.

1514, 24 avril, à Malines. — Marguerite se justifie près du roi d'Angleterre, par son ambassadeur, de la trêve avec la France, espère que le roi d'Angleterre ne nuira ni à elle, ni au prince, qu'il fera rendre à cette dame, en cas qu'il traite avec la France, les greniers à sel de Bourgogne, qui lui ont été pris parce qu'elle s'était déclarée bonne anglaise, et espère aussi que le mariage de Charles d'Autriche avec Marie d'Angleterre se fera, vu que la chose est trop avancée pour reculer. (*Minute*).

1514, 5 mai. — Le roi d'Angleterre, Henri VIII, fait connaître à Marguerite d'Autriche les tromperies du roi d'Aragon, les instances de l'empereur pour l'acceptation de la trêve avec le roi Louis XII, son dessein de continuer seul la guerre avec le secours du Pays-Bas, sa confiance en elle, son étonnement du retard du mariage de sa sœur avec le prince de Castille, et les préparatifs qu'il faisait pour le secours de Guines, assiégée par la France. (*Imp. dans les lettres de Louis XII, IV, 312.*)

1514, 12 mai, à Malines. — Marguerite prie Henri VIII de consentir à une rançon raisonnable pour le sieur de Clermont, prisonnier français en Angleterre, neveu de la dame de Segret, qui a servi de dame d'honneur à elle Marguerite, lors de son renvoi de France.

1514, 25 mai, à Eltham. — Henri VIII se plaint à Marguerite de ce qu'elle a délégué des commissaires pour faire la revue des gens d'armes à la solde d'Angleterre, qui sont dans les Pays-Bas. Il la prie de remercier ces commissaires, attendu que son gouverneur de Tournai doit y pourvoir.

- 1514, 4 juin, à *Eltham*. — Le roi d'Angleterre témoigne à Marguerite d'Autriche son déplaisir du délai apporté au mariage de sa sœur avec le prince de Castille. (*Imp. dans les lettres de Louis XII*, IV, 319.)
- 1514, 12 juin, à *Eltham*. — Le roi d'Angleterre prie Marguerite de ne pas trouver mauvais le refus qu'il faisait de donner l'argent qu'il avait promis à l'empereur, ce prince s'étant dédit de l'offre qu'il lui avait faite de la couronne impériale ou du vicariat perpétuel de l'empire, qu'il avait comparé à un coffre d'or. (*Orig. Imp. dans les lettres de Louis XII*, IV, 320.)
- 1514, le 1.^{er} juin, à *Londres*. — Gérard de Pleine mande à Marguerite d'Autriche le mécontentement du roi d'Angleterre de la trêve du roi d'Aragon avec Louis XII, la nécessité d'achever le mariage de Charles, prince de Castille, avec la princesse d'Angleterre, dont il lui envoie le portrait ; il lui annonce en outre la grossesse apparente de la reine d'Angleterre, qui est d'une humeur bien plus agréable que la reine de Castille, sa sœur. (*Imp. dans les lettres de Louis XII*, IV, 335.)
- 1514, 4 juillet, au manoir d'*Eltham*. — Henri VIII déclare à Marguerite qu'il ne veut plus payer les troupes des Pays-Bas.
- 1514, 12 juillet, à *Eltham*. — Henri VIII mande à Marguerite que le sieur de la Roche et Jehan Colle, députés vers lui par l'empereur et par elle, se sont bien acquittés de leur tâche.
- 1514, 13 juillet, à *Eltham*. — Henri VIII informe Marguerite qu'après s'être emparé de la ville de Tournai, il a confié l'administration de cet évêché à l'évêque de Lincoln, attendu

que l'évêque de Tournai ne s'est pas présenté pour lui prêter foi et hommage. — Il la prie d'aider ledit évêque à percevoir les revenus de ce diocèse et à en diriger l'administration, conformément à la bulle du Pape obtenue pour cet objet.

1514, 13 juillet, à *Eltham*. — Henri VIII annonce à Marguerite que la reine sa femme est enceinte.

1514, 23 juillet, à *Eltham*. — Henri VIII rassure Marguerite sur les craintes qu'elle éprouve d'un refroidissement entre lui et l'empereur. Il convient qu'il y a quelques préliminaires de traité entre le roi de France et lui; mais il proteste qu'il ne s'y fera rien contre elle ni contre les siens.

1514, 23 octobre, à *Eltham*. — Henri VIII prie Louis XII, roi de France, de rendre et restituer à Marguerite d'Autriche le comté de Charolois, les seigneuries de Château-Cbinon, Chaulein, La Perrière, etc., par suite du traité dernièrement conclu.

1514, 17 février, à *Lambeith*. — Le roi d'Angleterre, Henri VIII, témoigne à N. . . . (probablement Thomas Spinelli) les soupçons qu'il avait au sujet des demandes du roi d'Aragon, des intrigues qu'il avait en France et avec l'empereur, et du mystère qu'on lui faisait d'une négociation qui ne pouvait tendre qu'à faire la paix à son insçu avec le roi Louis XII; il lui ordonne de presser Marguerite d'écrire fortement à ces princes, afin de les engager à entretenir le traité conclu entre eux, et de n'entrer en aucune négociation sans sa participation, lui enjoignant de retirer six petits canons qu'il avait envoyés aux Pays-Bas. (*Original. Imp. dans les lettres de Louis XII, etc., IV, 253.*)

1514, février. — Mémoire envoyé de la part du roi d'Angleterre à N. . . . , pour faire connaître à Marguerite d'Autriche l'inutilité d'entretenir toutes les troupes que ce prince payait, son dessein de faire mener à Anvers six canons qu'il a envoyés en Gheldres, ses poursuites pour presser les Vénitiens de traiter avec l'empereur, la demande qu'il faisait d'un sauf-conduit pour ses sujets habitant les Pays-Bas, l'ordre qu'il avait donné pour la rançon du vice-amiral de France, etc. (*Copie. Imp. dans les lettres, IV, 257.*)

1514, 1.^{er} avril, avant Pâques, à Greenwich. — Henri VIII mande à Marguerite qu'il a fait faire enquête sur la prise d'Adrien de Bailleul par le sieur de Darcy, capitaine de la ville de Barrewick. Il lui envoie le double de la réponse faite par ledit capitaine.

1514. — Réponse de l'empereur à l'ambassadeur du roi d'Angleterre, au sujet du mariage de Charles, prince de Castille, avec Marie, princesse d'Angleterre. (*Cop. pap.*)

Cet acte doit être de 1514, après le mariage de la princesse Marie d'Angleterre avec Louis XII.

1514, Moroton. — Marguerite, soupçonnée par le roi d'Angleterre de savoir les négociations de la trêve avec la France, s'excuse de travailler aux affaires de l'empereur, en Angleterre. (*Minute.*)

1514, sans date de mois. — Marguerite d'Autriche prie Henri VIII de faire délivrer Adrien de Bailleul, prisonnier en Angleterre, sujet de Charles, son neveu, et pris contre les lois par le sieur de Darcy, Anglais. (*Minute.*)

A la suite de cette lettre s'en trouvent deux autres qui ont rapport au même sujet et qui sont adressées à sir Lincoln et à lord Wincester.

1515. — PAQUES, 8 AVRIL.

1515, 27 mai, à *Greenwick*. — Henri VIII recommande à Marguerite messire Edward Guilford, l'un des chevaliers de son corps, qu'il envoie vers elle pour *faire finance*.

1515, 8 octobre, à *Windsor*. — Henri VIII remercie Marguerite des nouvelles qu'elle lui a données par Thomas Spinelli, et la prie de vouloir de temps à autre l'informer de l'état de sa santé et de ses bonnes dispositions.

1515, 24 janvier, *Bruxelles*. — (En latin.) Traité de commerce entre Henri VIII et Charles, archiduc d'Autriche, par lequel les traités de 1495 et 1506 sont confirmés. (*Copie auth., papier. Imp. dans Rymer et dans Dumont.*)

1515, 24 janvier, *Bruxelles*. — Renouvellement entre Henri VIII et Charles d'Autriche, roi d'Espagne, de l'alliance contractée entre Henri VII et Philippe I.^{er}, archiduc d'Autriche, leurs pères. (*Orig., parch. scellé.*)

Mêmes date et lieu. — Instrument du serment fait par l'archiduc Charles et les ambassadeurs du roi d'Angleterre d'entretenir le traité ci-dessus.

1516. — PAQUES, 23 MARS.

1516, 18 mai, à *Greenwick*. — Lettre de Henri VIII, roi d'Angleterre, à, sieur de Berghes, chevalier de la Toison-d'Or; il lui envoie les lettres de procuration et les noms de ceux qu'il estime devoir être élus chevaliers au chapitre qui doit se tenir le 8 juin de cette année.

1516, 29 octobre, Londres. — Traité de ligue entre le roi d'Angleterre Henri VIII, l'empereur Maximilien et le roi de Castille.

1518. — PAQUES, 4 AVRIL.

1518, 2 octobre. — Traité de ligue contre les Turcs entre Henri VIII et François I.^{er}, et quelques articles du traité de Londres du 4 octobre 1518.

1518, 27 octobre, à Greenwich. — Henri VIII prie Marguerite d'autoriser le prince de Ligne à se rendre vers lui pour une communication importante que le roi veut lui faire.

1518, 2 novembre, à Greenwich. — Henri VIII mande à Marguerite d'Autriche et aux gens du conseil privé du roi d'Espagne qu'il envoie vers eux Guillaume Knyght, docteur ès-droit, son ambassadeur, pour traiter d'affaires importantes.

1518, 23 mars, à Richemond. — Henri VIII recommande de nouveau Edward Guilleford, qui est allé dans les Pays-Bas pour apprendre les *gestes, manières et belles façons de faire*, ainsi que le *langage*, et qui voudrait occuper un poste au service du roi d'Espagne.

1518, 26 mars, à Richemond. — Henri VIII mande à Marguerite qu'il a reçu avec joie ses lettres remises par le comte de Hornes et maître Jehan Jonglet, lesquels lui ont apporté aussi la ratification du traité de ligue fait avec François I.^{er}, roi de France.

1518, 27 mars, à Richemond. — Henri VIII mande à Marguerite qu'il a reçu ses lettres au sujet d'un Anglais nommé Nicholas Terry, détenu dans les prisons de Berghes, comme criminel

de lèse-majesté envers lui, roi d'Angleterre. Il la remercie d'avoir bien voulu, nonobstant les privilèges de la ville de Berghes, le faire retenir plus long-temps que de droit. Il la prie en même temps de donner des ordres afin que ledit Terry soit remis au porteur de cette lettre pour être conduit en Angleterre.

1518, 5 février, à Greenwich. — Lettre de condoléance d'Henri VIII à Marguerite, au sujet de la mort de l'empereur Maximilien, décédé le 15 janvier précédent.

1520. — PAQUES, 8 AVRIL.

1520, 11 avril. — Traité de commerce entre Henri VIII et l'empereur Charles-Quint, par lequel les traités de commerce de 1495 et 1506 sont confirmés.

1520, mai. — Instruction à révérend père en Dieu notre très-cher et bon ami l'évêque de Luc, ambassadeur du roi en Angleterre, de ce qu'il y a à dire et remontrer au roi d'Angleterre et au cardinal d'York.

1521. — PAQUES, 31 MARS.

1521, 24 novembre. — Traité de ligue fait entre le pape Léon X, l'empereur Charles-Quint et le roi d'Angleterre Henri VIII, contre la France.

1522. — PAQUES, 20 AVRIL.

1522, 17 janvier, à Calais. — (En latin.) Traité de commerce entre Henri VIII et Charles-Quint.

1528. — PAQUES, 12 AVRIL.

1528, 14 juin, à *Greenwich*. — Henri VIII annonce à Marguerite d'Autriche que les députés ont conclu avec l'empereur et le roi de France un traité de commerce pour la restitution des vaisseaux, effets et prisonniers.

1528, 15 juin. — Promesse de Cutbert, évêque de Londres, et Brian Tuke, trésorier de la chambre, députés du roi Henri VIII, pour traiter de la trêve avec ceux de Charles-Quint et de François I.^{er}, restituer les prisonniers, vaisseaux et effets pris.

1528, 15 juin, à *Hamptoncourt*. — Traité de la trêve faite pour huit mois entre les rois Henri VIII, François I.^{er} et l'empereur Charles-Quint, pour les Pays-Bas.

1528, 24 septembre, *Oking*. — Reconnaissance de Henri VIII d'avoir reçu l'acte de la ratification par l'empereur Charles-Quint du traité de la trêve ci-dessus.

1529. — PAQUES, 28 AVRIL.

1529, mai. — Instruction à l'évêque d'Elne, ambassadeur du roi en Angleterre, et à Guillaume des Barres, secrétaire dudit sieur roi et de nous (Marguerite), de ce qu'ils auront à dire et remontrer au roi d'Angleterre et au cardinal.

1529, 5 août, *Cambrai*. — Traité conclu entre l'empereur Charles V et Henri VIII, roi d'Angleterre.

1531. — PAQUES, 9 AVRIL.

1531, 13 mars. — Commission donnée par un auditeur de

de la Rota , député du pape, pour entendre à la cour de l'empereur Charles V les témoins que la reine d'Angleterre voudrait produire afin de certifier la validité de son mariage avec le roi d'Angleterre Henri VIII.

1531, 5 janvier. Rome. — Copie du bref du pape Clément VII donné en faveur de Catherine d'Aragon contre le roi d'Angleterre Henri VIII, qui voulait la répudier; et de plus l'acte de la publication qui été faite à Dunkerque.

1531. — Rôle contenant les raisons que Catherine d'Aragon alléguait devant le commissaire du pape, à Rome, pour la validité de son mariage avec le roi d'Angleterre Henri VIII; lequel rôle fut envoyé au patriarche des Indes, à l'évêque de Palencia, pour en informer et ouïr les témoins en la cour de l'empereur Charles V.

1532. — PAQUES, 31 MARS.

1532, après Pâques. — Projet d'un traité de commerce entre Henri VIII et Charles-Quint, lequel projet a été formulé par les députés des deux souverains, à l'assemblée de Bourbourg.

1532, 25 janvier (pour le premier bref), 15 novembre (pour le second). — Procès-verbal de la publication faite à Dunkerque et à Bruges du bref du pape Clément VII à Henri VIII, roi d'Angleterre, par lequel il l'avertit de reprendre la reine Catherine d'Aragon pour sa femme et renvoyer Anne dans un temps limité, sous peine d'excommunication, avec la copie jointe de ce bref, contenant aussi un premier bref par lequel ce pape exhorte le même roi à recevoir pour sa femme la même Catherine d'Aragon.

1533. — PAQUES, 13 AVRIL.

1533, 8 août, à Rome. — Sentence par défaut, rendue contre

Henri, roi d'Angleterre, en faveur de Catherine d'Aragon, sa femme, qu'il avait répudiée.

1533, 13 août, à Rome. — Bulle du pape Clément VII, contenant la sentence rendue contre le roi d'Angleterre Henri VIII, au sujet de sa séparation d'avec Catherine d'Aragon et son mariage avec Anne de Boleyn, avec ordre audit roi de reprendre ladite Catherine sous peine d'excommunication.

1533, 19 octobre. — Procès-verbaux de deux publications faites à Dunkerque, de la bulle du pape Clément VII, contenant la sentence rendue contre le roi d'Angleterre Henri VIII, au sujet de son divorce avec Catherine d'Aragon et son mariage avec Anne de Boleyn.

La bulle à Rome, le 13 août 1533. Sa publication à Dunkerque, le 19 novembre 1533.

1535. — PAQUES, 28 MARS.

1535, 1.^{er} avril, à Richemond. — Lettre de Henri VIII à Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, en faveur de Thomas Thurmubal, marchand anglais à qui l'on retenait un navire.

Sans date d'année, 11 octobre, en l'hôtel des frères carmélites, près Oxford. — Henri VIII à Marguerite d'Autriche. Il lui mande qu'il a reçu les lettres de créance de Henri Ufenhove, qu'elle envoyait par devers lui, pour les affaires du commerce de la Flandre et de l'Angleterre.

X.

1513, 22 août, au camp devant Théroouanne. PHILIPPE DE BRÉGILLES (1) à MARGUERITE D'AUTRICHE. *Il lui apprend la reddition de Théroouanne; mais il la prie de tenir cette nouvelle secrète jusqu'à ce que le roi l'en informe plus pleinement.*

Ma dame, tant et si humblement que possible m'est, à votre bonne grace me recommande (2).

Ma dame, le roy m'a chargé vous escrire que la ville de Terouanne s'est rendu à lui ce lundy après diner; mais il vous prie que le veuillez tenir secret, tant qu'en serez avertie plus à plain. Je ne lui ay point voulu demander en quelle fason; mais je tiens fermement que est à notre honneur; dont je loue Dieu; car il m'eust fallu montrer bon ceur pour recouvrer mon honneur de ce que je ne m'étoye trouvé à la bataille.

Ma dame, monsieur le gouverneur et moy avons receu de vos letres escriptes à l'apétit de nos fames; mais vous sçavez que sommes gens d'honneur et que pour riens ne fussions partys sans la fin de cette ville; et croy que si autremant l'eussions fait, ne nous eussies point faly pour la première; ce sçait Dieu, madame, qui vous doint ce que plus désirez. Au camp devant Térouanne, lundi au soir.

Votre très humble et obéissant esclave,

PH. DE BRÉGILLES.

(*Arch. du dép. du Nord. Ch. des Comptes. Portefeuilles.*)

(1) Philippe de Brégilles était maître-d'hôtel de Charles, archiduc d'Autriche, et son envoyé auprès du roi d'Angleterre. C'est à ce titre qu'il se trouvait au siège de Térouanne. On lit quelques lettres de lui sur le même sujet dans les *Lettres de Louis XII*, publiées par J. Godefroy, t. IV, pages 189, 196 et 308; mais celles-ci n'y ont pas été insérées; elles complètent les documents donnés par les premières.

(2) J'ai été obligé de rectifier un peu l'orthographe de Philippe de Brégilles,

XI.

1513. 30 août. Au camp devant St.-Omer. PHILIPPE DE BRÉGILLES donne à MARGUERITE D'AUTRICHE des nouvelles de l'armée qui est devant St.-Omer.

Madame, tant et sy humblement que pousible m'est, à votre bonne grace me recommande.

Madame, vendredy XXVIII^e de ce mois, le roy a renvoié quérir deulx ou trois pièces de grosse artillerie qui estoient demourées enraquées envers Tournehem, qui estoit bien à quatre lieues de lui; et, pour ce faire, fit marcher le comte d'Est avec mille chevaulx anglois et environ V^c yrlandois, chevaulx légiers, ensemble le sieur de Valain et de Lyne XV^c allemans, et autant de piétons anglois, et en dépit de XV^c hommes d'armes et bien dix mylle piétons, ont nos gens ramené une grosse pièce d'artillerie; et n'eut esté faite de roues, il l'eussent tout amené, qui eust bien fait aus nostres et par trop grant mechante aux ennemis. Et vous assure que le roy estoit en une estreme douleur, quant il seut que ses gens estoient au combat avecque ses annemis sans sa personne; ne au moins, à ce que j'ay pu entendre, n'y a eu perte de trente hommes, que d'un côté que d'autre; et croy que ledict seigneur roy ne consentira plus alers ses gens à si petit nombre si loin de lui. Madame, incontinant que le roy eut parlé à mesire Simon de Ferete, il m'en vint faire la fete, de ce qu'il plais dire à la magesté de l'empereur de le venir trouver au camp..... et me dit qu'il espéroit avant qu'il fût long temps de vous veoir aussy.

comme Godefroy l'avait fait dans les *Lettres de Louis XII*. Sans cette précaution, le bon maître d'hôtel eût été tout-à-fait inintelligible. Voyez, sur ce siège, *Histoire de Théroouanne*, par M. Piets, page 33.

Ma dame, si propos ne change, le roy deloge ce jourd'uy XXX^e de ce mois, pour aler au gite en son camp de Teroiane, bien délibéré, quoi qu'il couste, de l'emporter ; et vous assure que je voudrois croire que n'y voudroit espargner sa personne propre, et croy fermement qu'on trouvera toute autre chose en luy que beaucoup de gens ne pensent. Au seur plus, Madame, me semble que feriez bien d'écrire une bonne letre au duc de Boucinghem, du bon vouloir qu'il a de faire service à Monsieur et à vous, et le me montrer en paroles et en faits; et avecque ce, est ung très saige gentillome et vertueulx. Ce sait Dieu, Ma dame, qui vous doit accomplissement de voz bons dézirs. Au camp entre Teroiane et Saint-Omer.

XXX^e de ce mois.

Votre très humble et obéissant esclave,

Ph.^e DE BREGILLES.

(Arch. du dép. du Nord. Ch. des Comptes. Portefeuilles.)

XII.

1517, 10 janvier, à Naples. — JEANNE, *reine de Naples, veuve de Ferdinand II, informe MARGUERITE D'AUTRICHE du décès de la reine Jeanne sa mère, veuve de Ferdinand I.^{er} et fille de Jean II, roi d'Aragon.*

Illustrissima Domina, consanguinea et soror nostra càrissima. Per relatione de Don Fernando Castriota (1), nostro amato creato et ambassadeore, vostra illustrissima signoria intenderà particularmente in quanta mestitia et amaritudine ce ritrovamo per causa de la morte de la serenissima signora Regina nostra matre et signora, de immortal memoria; la quale invasa d'alcuni accidenti de febre acuta, poi de havere tutti li sacramenti de la Ecclesia, con summa devotione, facto testamento, et adimplito, quanto se poteva sperare de regina christianissima, como essa è stata, a li VII del presente, a la prima hora de nocte, rendio l'anima al creatore, lassando Noi sua unica figlia, vidua et horfana in acerbo dolore et afflictione, et solo a la speranza de Dio et de sua Alteza. Et perchè ce persuadimo che per vostra virtù et per la conjunctione del sangue che havimo insieme, de tanta nostra jactura pigliarite despiacere, maxime che dicta immortal memoria non meno amava vostra illustrissima signoria da verdadera figlia; che Noi ce è parso significarli tanta nostra disavventura, pregandola strectamente che voglia havere compassione de la disgracia nostra, et raccomandare ce al serenissimo et catholico signore re, commune nepote, supplicando Sua Alteza voglia havere pietà del nostro infortunio,

(1) Fernand de Castriota, marquis de Saint-Auge, fut tué de la propre main de François I.^{er}, le 24 février 1525, à la bataille de Pavie.

et tractarce con amore et charità paterna , abbracciando le cose nostre como de obedientissima figlia che li simo , et pigliandoce in sua protectione , sforzandose fare tale opera che li negotii ha procurato et procura Don Fernando Castriota , nostro amato creato et ambassadeur , vengano ad expedirse bene , et Noi habeamo causa restare con perpetua obligatione ad Essa et a la prefata Maestà catholica. Et considerato ce sentimo mancare allargandoce più in longo scrivere de questa materia , farimo fine recomandandoce continuamente a la Illustrissima Signoria Vostra , et pregandola done fede ad ipso nostro ambassadeur , como si a bocca li parlassemo. Dat. Neapoli X^o januarii M^o CCCC XVII.

(*Original. Chambre des Comptes de Lille.*)

NOTA. Cette lettre est intéressante à double titre : 1.^o elle se rattache à l'une des époques les plus mémorables de l'histoire de Naples. Ferdinand I.^{er} était mort en 1494 , par suite des chagrins et des fatigues que lui causèrent les préparatifs d'invasion de la part de Charles VIII , roi de France. Il eut pour successeur Alphonse , son fils d'un premier lit , qui abdiqua au bout d'un an ; Ferdinand II , fils d'Alphonse , monta sur le trône et mourut sans enfans en 1496 , après avoir vu ses états envahis par les Français. La couronne échoit à Frédéric III , oncle du dernier roi , qui , à son tour dépossédé par Louis XII et Ferdinand-le-Catholique , vient mourir en France dans les bras de Saint François de Paule et du poète Sanazar. Durant tous ces désastres , la veuve de Ferdinand I.^{er} , Jeanne d'Aragon , trainait la plus pénible existence ; elle fut réduite aux besoins de la pauvreté , aussi bien que sa fille , veuve de Ferdinand II , celle même qui écrit la lettre ci-dessus.

2.^o On remarquera dans cette lettre l'emploi de divers mots qui conservent toute la forme latine : *Matre, Domina, facto, vidua, et, ecclesia, maximè, januarii, etc.* Il semble que la princesse napolitaine , en employant ce langage quasi-macaronique , ait voulu se faire mieux entendre de Marguerite , qui sans doute était plus familière avec le latin qu'avec l'idiome italien. Du reste , la lettre de Sixte V , insérée ci-après , offre bien aussi quelques latinismes.

XII.

1525. 25 mars, à Madrid. — *Lettre de Charles-Quint à Louise de Savoie, régente de France, mère de François 1.^{er}, au sujet de la captivité de ce monarque. Il lui mande qu'il est aise que le roi soit en bonne santé, qu'il a donné ordre de le traiter comme sa naissance et son rang le méritent. Il sera heureux d'apprendre souvent de ses nouvelles et d'en donner à madame la régente. Il est disposé à faire une bonne paix ; et finalement il prie la régente de lui renvoyer le prince d'Orange et autres gentilshommes faits prisonniers à Pavie, promettant de payer leur rançon.*

Madame la régente, j'ay receu votre lettre par le commandeur Penalosa ; lequel m'a dit des nouvelles du roy votre filz, et ay esté et suis fort joyeux qu'il est en bonne santé et sa personne présentement libre de plus grans inconveniens qui ensuivent de la guerre. Car non seulement le feray traicter comme l'honesteté et grandeur avec l'affinité de sang d'entre luy et moy le requiert ; mais d'avantage, comme vous dira mon cousin et second chambellan, le sieur de Rœux, présent pourteur, que j'envoye devers luy pour le visiter de ma part. J'ay aussi donné ordre qu'il n'ayt faulte de chose quelconque touchant sa santé, tout ainsi que vouldroye estre fait à moy mesmes. Et aussi ay pourveu vers mon beau frère et lieutenant général en Ytalie, le duc de Bourbonnoys et le comte d'Entremont, mon vice-roy de Naples, afin que vous, pour votre consolacion, et moy, pour astant qui touche aux affaires d'entre ledit seigneur roy votre filz et moy et mez alliez, ayons souvent de ses nouvelles, comme le me requerez par vos dictes lettres, en suivant le contenu

esquelles, et principalement pour le grant bien que peut venir à l'universelle chretienté par l'unyon et amytié de nous deux avec mesditz alliez, que tousjours avons désiré et encoires désirons une bonne paix. Nonobstant la bonne fortune qu'il a pleu à Dieu m'envoyer, si ne vouldroye-je procéder à continuer de guerroyer que premiers ne me soye mis en tout devoir pour ladicte paix. J'ay à ceste cause fait mectre, tant en mon nom que de mesdicts alliez, ma résolucion par escript, de ce qu'est mon intencion avoir et recouvrer, comme chose que justement m'appartient; lequel escript mondit cousin du Roelx vous monstrera. Et après le présentera audict sieur roy votre filz, espérant que y penserez et ne refuserez chose tant juste et raisonnable pour le bien et repos de l'universelle chrétienté.

Au surplus, Madame la régente, puisque la prison de mon cousin le prince d'Oranges et d'autres gentilz hommes qui furent prins avec luy, ne vous peut maintenant de guères ayder ne prouffiter, espérant que me vouldrez complaire en chose tant juste et honneste qu'est la libération dudict prince, je vous prie bien affectueusement que le me veuillez envoyer par deça, avec les autres gentilz hommes de sa compaignie. Et je vous prometz, par ceste signée de ma main, que soit par eschange d'autres parsonnes équivalentes ou autrement, je vous ferai faire la raison de leur prison; de sorte que vous ou autres qui y peuvent avoir droit soyez bien contents et satisfaits. Et si me ferez plaisir très agréable. A tant, Madame la régente, Notre Seigneur vous ayt en sa garde.

Esript à Madril, le XXV.^e jour de mars M^V^c XXV.

CHARLES, *et plus bas* LALLEMAND.

Suscription : *A Madame la régente en France.*

(Copie du temps ou minute originale. Chambre des comptes.)

XIII.

1525. 26 mars, à Madrid. — LETTRE DE CHARLES-QUINT AU SIEUR DE PRAET, son ambassadeur en Angleterre. Il lui mande la prise du roi François I^{er} à la bataille de Pavie; lui donne la liste des autres prisonniers et lui dit comment il doit négocier en cette circonstance avec le roi d'Angleterre.

De par l'empereur.

Chier et féal. Depuis ce que vous avons escript par Cilly, nous avons eu les bonnes nouvelles de la victoire qu'il a plu à Dieu nous donner contre le roi de France et son armée. Et pour ce que nous faisons doute que le roy notre bon frère, monsieur le légat et vous aussi, estes desja perticullement et bien au long adverty de tout; a ceste cause n'en ferons yci redictes. Mais pourtant ne laisserons vous envoyer l'extrait des noms de ceulx que jusques à maintenant avons peu sçavoir qui sont esté mors et prins à ceste bataille (1), afin que monstrez ledit extrait ausdits sieurs roy et cardinal, et qu'ils congnoissent tant mieulx le grant bien qu'il a plu à Dieu envoyer à nous et à lui et à nos commungs affaires. Et n'oblierez leur faire l'estimation qu'il appartient de la deffaicte de la blanche roze, comme bien le saurez faire, et semblablement du grant dangier en quoy est le duc d'Albanie, et que sommes bien tenus à Dieu de si belle victoire, principalement ayant eu si peu d'ayde de nos amys en ceste entreprinse.

Nous vous envoyons avec cestes la copie d'une lettre que la dame régente de France nous a escript. Nous ne faisons nulle

(1) Cette liste ne se trouve pas jointe à la lettre.

double qu'elle desire maintenant la paix plus qu'elle ne fait jamais et non sans cause, considérant que autrement ne pourra-elle ravoit ledit roy son fils. Vous savez que avions tousjours désiré ladite paix; et certes cest le meilleur remède, si plaisoit à Dieu l'envoyer. Et à nous ne tiendra, moyennant que l'on nous restitue ce que justement nous appertient. Et semblablement soit fete la raison audit sieur roy notre frère, au duc de Bourbon, qui si bien et grandement nous a servy, et à autres nos alliés. Car il sera beaucop plus honneste l'avoir par douceur, s'il est possible que par plus grand force et rigueur, faisant la guerre à ung prisonnier qui ne se peut deffendre, que sembleroit sonner mal. A ceste cause nous avons advisé de commencer par cestui moyen de paix, pour nous mectre en tout devoir et user de la vertu de magnanimité et clémence, sans user de plus grand rigueur, si à ce ne sommes constrainct et provoqué par le reffus de ladite paix, pour laquelle avons envoyé nos demandes, tant pour nous que lesdits sieurs roy d'Angleterre, duc de Bourbon et autres nos alliés et subjects; et espérons savoir bien tost la resolution dudit roy de France et de ladite dame sa mère. Car à cest effect et pour nous appourter responce, envoyons présentement le sire de Beurains devers ladite régente et aussi devers ledit roy de France, lequel il visitera de notre part pour toute honesteté, veu qu'il est notre prisonnier. Et advertirons ledit sieur roy d'Angleterre de tout ce que aura fait et besoingné ledit Beurain. Et luy avons ordonné que dès qu'il sera arrivé vers lesdits sieurs de Bourbon et viceroy, ils vous escripvent ce que devrez dire et faire; vous les croyrez et leur obéyrez comme à nous-mesmes.

Et cependant direz gracieusement ce que dessus ausdits sieurs roy et légat, afin qu'ilz congnoissent notre bon vouloir envers eulx et qu'ils prennent le tout de bonne part. Vous leur direz aussi que notre intencion n'est point de nous désarmer aucunement ny en aucung quartier de pays, ny aussi entendons

que ledit sieur roy notre frère se désarme ; ains plustost désirons et luy requerrons qu'il face faire toutes ses apprestes nécessaires à la guerre, pour en faire l'exécution au reffuz de ladicte paix ; duquel reffuz ou de ce qu'en sera fait serez adverty par lesdit sieur de Bourbon et vice-roy, comme dit est. Car ce ne seroit fait sagement de se laisser abuser et passer ceste bonne fortune, soubz fiance des belles et douces parolles des François, lesquels, ne faisons doubte, nous entretiendront en délay le plus qu'ils pourront, espérans cependant reprendre alaygne et gaingner temps.

Et si lesdits Anglois vouloient dès maintenant faire la guerre, nonobstant que seulement par une maniere d'honesteté, nous faisons ce peu d'attente, jointct aussi pour mectre d'austant plus le bon droit devers nous, et que chacun congnoisse que nous serons deurement acquicté envers Dieu et le monde, nous le remectons à eulx et escripvons à madite dame notre tante que si l'on lui demande ayde, tant de gens que de vivres, aux despens desdits Anglois, qu'elle leur accourde incontinent ; si toutesfois ne lui sembloit meilleur de dissimuler ouquel cas elle pourront monstrier vouloir premier consulté avec nous de ce qu'elle aura à faire. Et pour ce, vous pourrez, quant l'on vous parlera de tel propos, remectre la chose à madicte dame notre tante, disant que lui escripez pour en savoir notre bon plaisir. Bien entendons nous que vous conduisez de sorte que n'y ait inconvéniement pour l'advenir, tant d'avoir leur assistance, si et quant seroit besoing, comme de hazarder de perdre leur amytié ; ce que ne voudrions ny nous seroit propice. Ains nous entendons entretenir, tant que en nous est, l'amytié et alliance que avons avec ledit seigneur roy notre bon oncle. Et ainsi le pourrez tousjours dire, asseurer et certifier gracieusement de notre part (1).

(1) Toute la cauteleuse duplicité de Charles-Quint se révèle dans cette partie de sa lettre.

Et en cas que par delà l'on vous voulsist mettre en quelque pratique de guerre, soit de bailler assistance du costé de Flandres, comme vous avons escript et mesmes dernièrement par Cilly, ou autrement à notre charge et despence, vous savez que n'avez nul pouvoir de nous pour traicter ; et sur ce pouvez prendre juste excuse et bien entendre ce qu'ilz vous diront, et leur respondre comme de vous même, qu'ilz voyent que maintenant, par la grace de Dieu, nos affaires sont fort différentes de ce qu'ils souloient, quant despechames ledit Cilly ; et ne vous avons escript aucune chose sur tels propos ; mais que volentiers nous en escripez et advertirez, et que pour brièvement avoir fait, vous semble qu'ils pourront envoyer pardeça leur pouvoir et instruction à leur ambassadeur pour traicter yci vers nous et faire l'exécution tant plustost et en saison. Et cecy est notre intention quant ausdites affaires d'Angleterre, actendant que ayez nouvelles desdits sieurs de Bourbon, vice roy et Beaurain, comme dit est.

Au surplus, nous avons bien entendu ce que par l'homme de l'abbé de Mydelbourg nous avez fait advertyr, touchant la prise de vos lettres et combien qu'il nous en ayt grandement despleu et non sans cause, pour la honte et injure que en ce nous ait faicte, ce néantmoins nous semble estre bon de le dissimuler gracieusement, jusques ayons quelque lectre de vous sur cestui affaires ; car alors aurons juste occasion d'en escrire audit sieur roy notre frere et nous plaindre dudit cardinal ; et ne faisons doute que sondit ambassadeur lui en escripra et audit cardinal ; car nous le lui avons dit, et n'entendons que cecy demeure en oblyt, puis que Dieu nous a donné si bonne fortune que de pouvoir conserver notre réputation. Et pour ce, s'il y avoit apparence par delà de pouvoir faire chastier ledit cardinal par quelque bon moyen, sans faire inconvenient en nos affaires, voudrions bien en avoir votre advis et de la manière comme nous escripvons à madame notre tante que si le sieur de

Beyres et autres ambassadeurs de Flandres sont encoires par-delà qu'elle les face retirer; et si Cilly n'estoit encoires party qu'il appourte response tant à cestes que à ce que escripvons présentement à madite dame notre tante. Et puisqu'il est en notre service lui communiquerez le contenu en ceste lettre. Et sur ce, attendant de vos nouvelles faisons fin atant. Donné en notre ville de Madril, le XXVI.^{me} de mars M^oXV^cXXV.

CHARLES.

En post-scriptum. Depuis ce que dessus escript, avons receu lettres du roy et cardinal sur la prinse de vos lettres, et en ferons la responce convenable à votre descharge de laquelle vous advertirons. Nous avons aussi receu ce jourdhuy un paquet du XI^e de mars, auquel vous respondrons par celluy quil nous a apporté qui partira tost. Et semblablement a notre cousin de Bevres, président, et autres vos collegues. Et pour que nous entendons que ledit sieur roy doit icy envoyer ung gentilhomme pour traicter remectrons la résolution jusques lors, afin que tout se conclue icy.

(Original avec signature autographe. Chambre des Comptes.)

NOTA. Cette lettre et la précédente me paraissent d'un haut intérêt; elles auraient mérité, ce me semble, d'être citées dans la belle et patriotique *Histoire de la captivité de François I.^{er}* que vient de publier M. Rey.

XV.

1546, 15 juillet. — *Relation d'un combat à outrance en champ-clos entre Julian Romero, assaillant, et Antonio Moro, défendant, livré à Fontainebleau en présence du roi François I^{er} (1).*

L'ORDRE DU COMBAT.

Dès le matin sera crié par le herault estant dans le camp, comme le Roy ce jourd'huy, quinzième jour de juillet l'an mil cinq cent quarante-six, a accordé aux dessusdits Romero et More, combatans, le camp en ce présent lieu seur et libre, à toute oultrance, pour mettre fin au différent et querelle d'honneur d'entre eulx; et est défendu à toute personne de quelque estat, qualité ou grandeur qu'elle soit, d'empescher de fait ny de parole ledit combat, ne donner aucun destourbier en ceste affaire, en quelque manière que ce soit.

Apréz ladite cryee, qui sera faicte à l'heure un peu devant que lesdits combatans entrent dedans le camp, l'assaillant premier, accompagné de son parrain et aultres de sa compaignye, après avoir honoré ledit camp en la manière accoustumée, qui est de faire ung tour par dehors icelluy avec sons de tambourins, phiffres et trompettes, entrera en son pavillon.

Apréz, le défendant entrera en pareil ordre en son pavillon.

(1) Des extraits de ce récit ont été, sur ma communication, publiés par M. de Campigneulle dans son excellente *Histoire des duels anciens et modernes*, in-8°, 2 vol., 1835, II. 89. Ouvrage digne d'un véritable succès, et qui sans doute serait beaucoup plus connu si l'époque de la publication n'avait coïncidé avec la mort funeste de l'auteur.

Durant qu'ilz seront en leurs pavillons s'accorderont des armes deffensives.

Aprez entreront dedans le camp et les mettra lors au lieu qu'il leur sera ordonné, duquel lieu aprez ilz partiront pour aller faire les sermens accoustumez.

FORME DU SERMENT DE L'ASSAILLANT.

« Moy Julian de Romero, jure sur les saintes reliques et évangilles de Dieu et sur la foy et baptesme que je tiens de luy, que à bonne et juste cause je suis venu en ce camp pour combatre Anthonio Moro, lequel a mauvaise et injuste cause de se défendre contre moy, et en oultre que je n'ay sur moy, ny en mes armes, parolles, charmes, ny incantations desquelles j'aye espérance de prendre mon ennemy et desquelles je me veuille ayder contre luy, mais seulement en Dieu, mon bon droit et en la force de mon corps et de mes armes. »

FORME DU SERMENT DU DEFFENDANT.

« Moy Anthonio More, jure sur les saintes reliques et évangilles de Dieu et sur la foy et baptesme que je tiens de lui, que j'ay bonne et juste cause de me deffendre contre Julian de Romero, et en oultre que je n'ay sur moy, ny en mes armes, parolles, charmes, ny incantations desquelles j'ay espérance de prendre mon ennemy, mais seulement en Dieu, mon bon droit et en la force de mon corps et de mes armes. »

Aprez lesdits sermens faitz, on leur mettra en main les armes offensives.

Et cela fait, sera cryé par le hérault, lorsque lesdits combatans seront tous au lieu dont ilz seront partiz pour faire lesdits sermens à haulte voix et cry publicq; et aprez que les trompettes auront sonné, que chacun ait à faire silence, et que tantost que

lesdits combatans seront entrez au combat, aulcun n'ayt à tusser, cracher, parler, ne faire signe de pied ny de main ou de l'oeil qui puisse nuyre ou préjudicier à l'ung ny à l'autre desdits combatans, et ce sur paine de la vie.

Et ladicte cryée faite, sera ledit hérault adverti par Monseigneur le mareschal, deslors que lesdits combatans seront prestz de combatre pour cryer à haulte voix : « Laissez aller les bons combatans ! »

Apréz lequel combat fait, sera le vainqueur ramené en grand triumphe à son lodgis, accompaignié des héraulx d'armes du Roy, lesquelz ne veullent point assister à aller quérir lesdits combatans, ne les mettre audit camp, pour ce que le desploy de leurs cottes d'armes sera réservé à celluy qui sera vainqueur.

RÉCIT.

Le huytième de juillet, le combat des deux espaignolz avoit esté ordonné à Fontainebleau ; mais pour ce que ledit jour le parrain de l'espaignol, qui estoit assisté du roy d'Angleterre, ne se peult trouver audit combat, ledit combat fut remis au XV.^e dudit mois, à la requeste du roy d'Angleterre, qui en escripvit à ceste fin au Roy très chretien, avec assurance que ledit parrain anglios, qui se nome *Millort Ganivet*, se trouveroit ledit XV.^e jour au lieu destiné.

Auquel jour les deux combatans se trouvèrent sur la place preparée pour ledit combat, qui fut environ les six heures du matin, et y comparut le premier Julian l'espaignol, qui estoit l'assaillant, accompaignié de plusieurs de sa nation. Et comme tous deux furent au camp, chacun en son pavillon, messeigneurs de Guyse, admiral de France, Brissac et de Theez, comme représentans la personne des quatre mareschaulx de France et dudit camp, comparurent en la place dudit combat

marchans tous ensemble et accompagnez de la pluspart de la principale noblesse de France, entre lesquelz estoyent messeigneurs de Nevers, Laval, Aumale, la Trémolle, estant lesdits seigneurs mareschaulx habillez de casaques de drap d'or frizé, toutes décoppées par le menu; et de mesmes estoit l'acoustrement de leurs chevaulx; et en la pluspart des descoppures il avoit un bouton de fil d'or. Les aultres princes et seigneurs, qui estoyent en nombre de plus de trante, pourtoient un habit de toille d'argent décoppé avec perfillures semblables, et harnoys des chevaux tels. D'un autre rencq estoit. *Paulin* et pluisieurs autres tous vestuz de velours cramoisy et le harnoys du cheval tel, avec décoppemens et pourfillures, tous montez sur beaulx chevaulx d'Espagne, lesquels estoyent de ceulx du Roy et de monseigneur le Daulphin; et avec lesdits équipaiges les seigneurs quatre mareschaulx se tindrent au camp, dois le matin jusques à ce que ledit combat fut escheus. Aussi se trouva ledit seigneur Daulphin, seulement pour veoir l'ordre, et sans ce qu'il s'empescha du fait des cérémonies, lesquelles furent gardées de point à autre, selon l'ordre du billet allant avec cestes. Et dois le matin dudit combat, jusques environ le midi, l'on advisa à la distribution des armes, sur l'équalité desquelles se retrouva quelques difficultés; car celuy qui les donna, qui se nomoit Mauro, choisit le combat à cheval, par où l'on tomba en dispute sur la disparité des chevaulx, lesquelz l'on disoit n'estre semblables et que peut-estre l'un seroit plus ou moins vuif et audacieux que l'autre; en façon que l'on soustenoit que les armes n'estoyent souffisantes ny telles qu'il convenoit au combat. Toutesfois enfin, le capitaine Julian fut content d'accepter le cheval que l'on luy presenta, avec propos que combien qu'il fust peu exercé, à cheval, si estoit, ce qu'il tenoit sa querelle tant juste qu'il esperoit, avec l'ayde de Dieu, supprimer son enemy. Et estoient les deux chevaulx couverts de mailles légieres, tous deux courtaux, l'un françoys, qui es-

toit celluy dudit Julian ; l'autre espagnol, lequel l'on fit passer pour courtault, combien qu'il exceda la mesure ; à quoi ledit Julian ne voulut s'arrester comme ne fit à pluseurs autres menutiz par lesquelles l'on advantagea, en ce coustel, son adversaire. Les surplus des armes furent que tous deux eurent ung harnoiz avec tassettes, l'armet en teste, une espée d'armes peu tranchant, une autre espée assez longue bien coppant et une petite espée nue qui leur fut mise de long de la jambe, selon que la botte servoit à cela.

Environ une heure après le midi, le Roy comparut, et plus de quatre cens dames, sur ung eschauffault, lequel avoit esté dressé pour doiz iceluy veoir ledit combat ; et comme ledit seigneur Roy fut cellé part, l'on mena pardevers luy les combatans pour faire les sermens en ses mains ; et tenoit monseigneur l'admiral, le livre des évangilles sur lequel lesdits combatans jurarent, duquel serment la forme fut telle comme elle est describe au susdit billet.

Lesdits sermens escheuez, les quatre mareschaulx se retiournarent eulz au camp, et avec eulx les combatans ; et au mesme instant qu'ils vouslurent monter à cheval pour le combat, survint icelle part par voye de poste millort Ganivet, l'anglois, parrain dudit Julian, au lieu duquel en avoit esté choisir ung autre, parce que l'on doubtoit de sa venue. Et fut ledit millort incontinent receu par monseigneur l'admiral, qui se partit du camp et le mena promptement vers le Roy, lequel se retira vers son eschauffault en une prochaine chambre, et avec luy monseigneur le Daulphin, et parla assez longuement audit millort qui lui présenta, comme il se dit, lettres du roy d'Angleterre.

Tout cecy ainsi passé, ledit millort fit venir Julian, et après avoir entendu tout ce qu'estoit entrevenu audit jour, il l'exhorta le mieulx qu'il peult à bien vivement soustenir sa querelle ; et comme fut environ deux heures apres le midy, lesdits comba-

tans montarent à cheval munis de leurs armes, et estant à cheval ilz furent pour quelque temps sans se hurter ny approcher, attendant l'ung l'autre qui comenceroit le premier. Toutes fois enfin, Julian donna le premier cop, et fut le conflict tel que en peu de temps Mauro blessa fort le cheval dudit Julian à la teste ; et si perdit ledit Julian ses deux espées principales, desquelles il rompit la première, qui estoit celle qui tranchoit, en frappant sur ledit Mauro ; l'autre lui tomba de la main en destournant ung cop. Et pour lors ung chacun estimoit que ledit Mauro seroit victorieux, d'autant plus que ledit Julian, sentant son cheval fort blessé, et qu'il se veoit destitué de ses deux principales armes, il se mit à pied, par où l'on tenoit que ledit Mauro le deferoit incontinent, avec l'avantage si grand qu'il avoit sur luy. Et fault en cecy noter que ledit Julian desmonta fort dextrement de dessus son cheval et d'autre coustel que n'estoit son adversaire, tellement que en cela il ne luy sceut nuyre.

Estant ledit Julian à pied, il print la corte espée qui luy estoit seulement restée et somma ledit Mauro de se mettre à pied comme luy, offrant de le combattre avec ladite espée, où il avoit toutes ses armes entières ; mais enfin ledit Mauro ne le voulust pas ; duquel refus ledit Julian fut tellement fasché qu'il se enhardist tant plus d'aller resercher ledit Mauro ; et de fait par deulx heures entieres, l'assailit souvent, quelquefois à sa personne et d'autre fois tiroit contre son cheval, lequel il blessa emprès de l'œil, mais il étoit tellement maillé qu'il ne le pouvoit adamagier. Et se veant ledit Mauro ainsi poursuyvy, il se mit à contourner alentour du camp, galoupant son cheval, affin quil ne fût atteint dudit Julian, lequel lui escrioit souvent qu'il se deust arrester, luy respondant ledit Mauro qu'il ne le cherchoit pas, fuyant tousjours devant luy ; et se dit que ledit Mauro le faisoit à une fin qui estoit qu'il désiroit de prolonguer ledit combat jusques après le soleil retiré, auquel cas il fût demeuré

victorieux, puisqu'il avoit desmonté Julian de son cheval et fait perdre ses principales armes, de laquelle chose ledit Julian s'aperceut bien. Par où sentant les quatre heures sonnées et doubtant de tomber en tel inconvéniant, il print de rechef cueur pour aller resercher ledit Mauro, combien que jà il fust longuement traveillé à le pover rencontrer, et pourtant plus l'anime à le devoir atteindre. Il se mit au milieu du camp à ung genoil et ayant sa courte espée, qu'il tenoit en sa main, escria ledit Mauro de venir vers luy, si las et affoibly qu'il estoit. Toutes foiz ce fut en vain, toujours repétant ledit Mauro en espagnol : « *No te quiere;* » sur quoy ledit Julian dit à haulte voix : « *Et io te quiere.* » Et de ce pas il poursuyvit ledit Mauro avec si grande diligence et à longues passées, que jamais il ne cessa qu'il ne l'eust atteint, et en le poursuyvant il releva son espée d'armes qui luy estoit tombée en terre du commencement, laquelle estoit entiere, et avec icelle et sa courte dague pressa tellement le cheval dudit Mauro qu'il le blessa sur les jarretz, dont ledit Mauro s'estonna grandement, ruant quelques cops au contor; et sentant ledit Mauro son cheval affoiblir, il voulust descendre de dessus, et fut si peu advisé que il desmonta du costel où estoit ledit Julian, lequel sceut très-bien recueillir l'occasion qui se offroit de adoumager son adversaire, auquel il courut sus sitost qu'il fut en terre et le poussa roidement soubz luy et luy traversa les jambes des siennes, et quant et quant luy osta son gorgelin, lui mettant et affutant au col sa corte espée, après lui avoir mis quelque peu de sable sur les yeux et en la bouche, qui fut pour l'aveugler. Et en le tenant soubz luy, ledit Mauro commença à cryer qu'il se rendoit à luy, recognoissant son meffait, et qu'il avoit mal fait d'avoir délaissé le service d'Angleterre pour entrer en celluy de France. En ces entrefaites arriva vers eulx monseigneur l'admiral, auquel ledit Julian demanda s'il tueroit ledit Mauro, à quoy ledit sieur admiral répondit que non. Et en présence dudit

sieur admiral ledit Mauro se rendit de rechief et confessa son tort ; sur quoy ledit Julian se leva et alla au milieu dudit camp où il crya par plusieurs foiz : « Victoire. » Et cela fait , se rangea avec ledit sieur admiral afin que l'on ne luy fist aucu tort , lequel le receut soubz la protection du Roy , qui lors escrya à haulte voix que l'on ne luy fist tort sur paine de la hart. Que fut à cause que aucuns françoys se vouslurent esmouvoir véans ladite victoire et que le leur demeroit deshonté. Lors les aucuns parens dudit Julian entrarent au camp et vindrent trouver Mauro , lequel ils désarmarent de son harnois. Et dit alors ledit sieur admiral audit Julian qu'il failloit qu'il admena son prisonnier au Roy ; à quoy ledit Julian satisfaisant , vint trouver ledit Mauro , lequel seul se pourmenoit par le camp ayant encoires , ledit Mauro , ses trois espées ; et sans ce qu'il se tint en aucune deffence , ledit Julian lui osta sesdites espées et le mena audit seigneur Roy auquel il le presenta. Puis adressa son propos à mademoiselle de Traves , usant de ces motz : « Mademoiselle , vous avez ce matin envoyé une chaîne dor à Mauro , affin qu'il fit bon debvoir contre moy ; et il vous avoit promis vous livrer ma teste avant qu'il fust vingt-quatre heures ; et en contre change je vous donne la sienne et son corps parce qu'il ne vault rien. » Et respondit ledit seigneur Roy audit Julian qu'il avoit fait honneur à sa patrie par le bon debvoir qu'il avoit fait , dont il luy savoit très bon gré et l'en extimoit homme de bien jusques au bout.

Cela fait , ledit Julian , avec millort Ganinet et les quatre mareschaulx , retourna au camp victorieulx , faisant traîner après luy les armes de Mauro. Et fut avec trompettes , tambours et pluseurs autres instrumens conduit victorieulx en son logis , auquel le Roy fit depuis donner une chaîne de trois cens escuz. Et le soir meisme Mauro fut pillé et saccagé de ses suisses et autres qui le suyvoyent , en façon qu'il demeura désuni de tous biens , auquel , comme il se dit , monseigneur le cardinal de

Lorraine envoya vingt-cinq escuz , avec lesquelz il s'est honteusement retiré de nuyt, sans ce que jamais l'on luy ait fait faveur depuis de ce coustel, où l'on blasme fort sa pusillanimité et qu'il se soit si mal porté comme il fit , sans recueillir la fortune qui tant luy ryoit du commencement. Et à la vérité tous ceulx d'icy ont esté merveilleusement troublez de son reboutement ; car le combat avoit esté qualiffié qu'il fut question de l'honneur de France et d'Angleterre , tellement que Mauro s'appeloit le François et Julian l'Angloys. Et à ceste cause ledit Mauro qu'il se confessa tousjours aux siens plus foible à pied que ledit Julian, fut conseillé de prandre armes à cheval, avec lesquelles l'on le fit exercer plus de quinze jours continuez en la forest de Fontainebleau, au milieu de ladite forest, sans ce que beaucoup le sceussent ; mais il se sceut si mal habille de ses armes que à fin en fut honteuse pour luy ; et ainsi print ledit combat son yssue. (1).

(Arch. du dép. du Nord. Ch. des comptes. Copie moderne.)

(1) D'Audiguier fait mention de ce combat dans son livre intitulé : *Le vrai et l'ancien usage des duels*, in-8.º Paris. 1617.

XVIII.

1570. 29 août, à Montigny. — L'AMIRAL DE CHASTILLON (COLIGNY), *mande à la reine CATHERINE DE MÉDICIS qu'il lui envoie le sire de la Roque pour lui expliquer les difficultés survenues dans l'affaire des reîtres, qui exigeaient deux mois de solde.*

Madame je pensois bien que votre majesté ne seroit plus importunée pour le fait de nos reystres ; mais elle entendra par le sieur de la Roque, s'il lui plait, l'instance qu'ils ont faite pour l'entier paiement des deux mois et les remonstrances que nous avons faictes la-dessus de notre impossibilité. Toutefois on n'a peu tant gagner sur eulx que nous ne vous ayons encore fait ceste despesche pour requérir très-humblement vos majestés de nous ayder en ce que nous reste pour les pouvoir licentier, ce que je veulx espérer qu'elles prendront de tant meilleure part que quand elles considéreront les personnes à qui nous avons affaire, elles trouveront plustost estrange que nous les ayons peu réduire à la raison que nous avons fait, que d'avoir opinion que nous n'ayons fait tout devoir possible de les contenter de ce qu'il vous avoit desja pleu nous accorder pour leur licenciement ; me remettant donc du tout sur la suffisance dudit sieur de la Roque. Je feray fin en suppliant le Créateur de vous donner,

Madame, en très-parfaite santé, très-heureuse et très-longue vie.

De Montigny, ce XXIX^e jour d'août 1570.

(1) Madame, je supply votre majesté croire que quant il

(1) Ce qui suit est entièrement de la main de Coligny.

seroit question de rachepter ma vie, je ne scaurois faire que ce que je faicts pour licentier nos reistres et les faire contenter de ce que le roy nous amande. Vray est que, pour sortir hors de ce royaume, ils se contentent d'ung mois et demy pour les reystres, aux conditions que vous dira le sieur de la Roque; mais la difficulté est de leur faire fournir à Francfort ce qu'ils demandent; et par faulte de cela, il est à craindre qu'ils ne fassent quelques nouvelles querelles et qu'il ny aye de mauuais mouches parmy eux; car selon le langage qu'ils tenoient hier, je creignoys bien que nous n'en deussions pas sortir à si bon marché. Je vous sapply très-humblement, ma dame, que pour éviter tous inconveniens, votre majesté face trouver moien que nous puissions trouver de quoy satisfaire à ces deulx mois et que ce soit à nos despends, comme plus amplement vous pourrés attendre de ce porteur.

Votre très-humble et très-obéissant subject et serviteur,

CHASTILLON (1).

(Original. Arch. du dép. du Nord. Ch. des comptes)

(1) Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, amiral de France, fut l'un des plus habiles capitaines de son temps et l'un des chefs de parti les plus redoutables. Né en 1517, il est mort le 24 août 1572, dans l'exécrable nuit de la St.-Barthélemi. La lettre qu'il écrit ici à la reine-mère est un témoignage de la réconciliation qui venait de s'opérer entre la cour et les insurgés protestants. Le traité conclu le 15 août portait que les reitres allemands seraient congédiés.

VIX.

1588. 13 janvier, à Rome. *Le pape SIXTE-QUINT au roi de France HENRI III. Il lui mande qu'il n'a pu admettre comme archevêque de Narbonne, François de Joyeuse, attendu l'illégitimité de sa naissance. (1). Il invite le roi à faire un autre choix, en lui rappelant combien il est nécessaire d'avoir, pour les hautes fonctions du sacerdoce, des sujets sans tache, doués de science et de vertus.*

SIXTUS PP. V.^{us}

Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem.

Non si meravigliera la Maestà Vostra, che non habbiamo adnesso à l'arcivescovato di Narbona Francesco di Gioiosa, ch'ella nominava ne le sue lettere, perche essendo nato illegittimo, per la dispositione de sacri canoni non è habile à la dignità episcopale. Nè ci è parso bene dispensarlo, perche havendo denegato simili dispensationi ad altri rè, ci persuademo che là Maestà Vostrà pigliera in buona parte, che a lei ancora non si

(1) François de Joyeuse naquit en 1562 de Guillaume de Joyeuse, maréchal de France, et de Marie de Batarnay, sa femme. Cette prétendue illégitimité, alléguée par le pape, tenait sans doute à un degré de parenté entre le père et la mère de François de Joyeuse. Le *Gallia Christiana*, à l'article de l'archevêché de Narbonne, ne fait aucune mention de cette opposition du saint-siège. On y remarque, au contraire, que Joyeuse reçut ses bulles du pape Grégoire XIII en 1582, et qu'il prit possession le 14 mars de la même année. Quoi qu'il en soit, nous voyons qu'il fut promu en 1589 à l'archevêché de Toulouse; qu'en 1605, il prit possession du siège de Rouen, et qu'enfin il mourut à Avignon en 1615.

Stylus pp. V.

Charissime in Christo fili noster salutem, et Apostolicam benedictionem.
Non si meraviglierà la M^{ta} V^{ra}, che non habbiamo ad messo
à l' Arcivesconato di Harbona Francesco di Gioiosa, ch'ella
nominava ne le sue lettere: perche essendo nato illegittimo per la
dispositione de' sacri Canonj non è habile à la dignità Episco-
pale. Né ci è parso bene dispensarlo, perche hauendo denegato
simili dispensationi ad altri Re, ci persuademo che la M^{ta} V^{ra}
piglierà in buona parte, che à lui ancora non si conceda, et si conten-
terà di nominare vn'altro. Intorno à che le vogliamo paternam^{te}
ricordare, che quelle persone, che si dedicano al seruitio de la Chie-
sa, tanto sono più grate à la diuina M^{ta} quanto sono più nette
d'ogni macula, et più ornate di virtù. Onde confidiamo, che in
tanto bisogno di buoni Sacerdoti, et di Prelati esemplari, che al pre-
sente ha il Regno di Francia. la M^{ta} V^{ra} et per honor suo, et per
satisfattion nostra farà vna electione irreprehensibile, come ne la ci
sortiamo affectuosamente; et le diamo la nostra paterna benedittione.
Di Roma à li xiiij di Gennaio . 1588.

conceda, et se contenterà di nominare un altro. Intorno à che le vogliamo paternamente ricordare che quelle persone, che si dedicano al servizio de la Chiesa, tanto sono più grate à la divina Maestà, quanto sono più nette d'ogni macula, et più ornate di virtù. Onde confidiamo che, in tanto bisogno di buoni sacerdoti et di prelati esemplari, che al presente hà il regno di Francia, la Maestà Vostra et per honor suo, et per satisfactione nostra, farà una elettione irreprensibile, come ne la essortiamo affettuosamente; et le diamo la nostra paterna benedittione.

Di Roma, à li XIII di Gennaro 1588.

La suscription porte : *Charissimo in Christo filio nostro Henrico, Galliarum regi christianissimo.*

Original portant en tête la signature autographe de Sixte-Quint. — Arch. du dép. du Nord. Chambre des Comptes de Lille. (Portefeuilles.)

III.

1595, 14 janvier, à Heidelberg. — FRÉDÉRIC, *électeur, comte palatin, félicite HENRI IV de ce qu'il a échappé à l'attentat de Jean Châtel; il l'exhorte à se prémunir contre les dangers qui peuvent le menacer.*

Monseigneur et très-honoré cousin.

J'estois après à faire responce sur ce qu'il a pleu à vostre dignité royalle m'escrire le 25 de novembre dernier passé, pour vous bien humblement remercier de la bonne affection qu'il vous plaist continuer en mon endroit et vous assurer de tout ce qui dépend de moy, quand le sieur de Soboles, vostre lieutenant et gouverneur à Metz, m'a fait entendre le très-exécrable acte commis sur vostre personne le 27 décembre, lequel advis, comme il m'a au commencement fort estonné et contristé, doutant de quelque plus grand désastre. Ainsi ayant par après entendu que le coup non-seulement n'est mortel, mais aussi qu'il ne vous sauroit empescher en vos louables entreprises, je m'en suis extremement resjoui et loue Dieu de ce qu'il vous a de rechef si miraculeusement préservé; ce n'est dès ceste heure, Monseigneur, que voyez que nos ennemis, comme désespérez de pouvoir par autre moyen venir à bout de leurs malheureux complots, tachent d'y parvenir par toutes sortes de meschancetez, assassins, parricides et autres crimes diaboliques; les exemples n'en sont que trop récents. Or encores qu'il soit très-certain que rien n'avient sans la providence divine et que Dieu assistera toujours aux siens, si est-ce que ce seroit le tenter, si on n'usoit des moyens qu'il nous a donnez pour nous garder, comme vostre dignité royalle saura

très-bien faire, prévenant ceux qui pourroient entreprendre d'imiter ce malheureux, et punissant sévèrement ses complices et ceux principalement qui, sous prétexte de religion, donnent à leurs disciples de si abominables instructions. Quant à moy, Monseigneur, je ne lairray jamais de prier le Tout-Puissant pour vostre prospérité et continuation de longue vie en bonne santé, pour le bien et repos non-seulement de vostre royaume, mais aussi de toute la chrestienté. Et si ainsi est qu'en brief, comme on dit, soyez pour faire le voyage de Lion, je le prie aussi qu'il vous y conduise et reconduise sous sa sauvegarde. N'estant la présente pour autre, je feray fin, vous priant très-humblement de vous asseurer de mon humble affection et de croire que je désire demeurer tout le tems de ma vie,

Monseigneur et très-honoré cousin, vostre très-humble et plus affectionné cousin,

FRIDERIC,

Comte Palatin, Électeur (1).

A Heidelberg, ce 14 de janvier 1595.

Au dos est écrit : *Au Roy.*

(*Orig. Arch. du dép. du Nord. Ch. des Comptes. Portefeuille.*)

(1) Frédéric IV, comte palatin du Rhin, succéda à Louis VI, son père, en 1583, et mourut en 1610. Ce prince professa le calvinisme, que son père avait abandonné pour embrasser la religion luthérienne.

XX.

1616. Novembre, à Bruxelles. — *Interrogatoire et révélation d'un nommé SERVAIS OUDOT, bourguignon, qui déclare avoir été complice de Ravailac, lors de l'assassinat de Henri IV (1).*

Déclaration et confession faicte par Servais Oudot, natif de la Vergenne, seigneurie de Gonhenan, bailliage de Vesoul, au conté de Bourgogne, au mois de novembre 1616, lors prisonnier en la Steenporte de ceste ville de Bruxelles et presentement détenu au chasteau de Namur; et ce par devant Messire Guillaume de Stenhuis et Francois de Groote, respec-

(1) Si les aveux consignés par Servais Oudot dans ce curieux interrogatoire sont conformes à la vérité, il en résulte que Ravailac a eu en lui un complice dont il n'est fait mention nulle part, que je sache. Il faut, du reste, convenir qu'il y a dans les révélations de cet homme quelques circonstances qui semblent peu compatibles avec des faits bien constatés. Comment croire en effet que Ravailac ne soit pas le vrai nom de l'assassin de Henri IV, lorsque tous les historiens et les biographes le font si bien connaître comme fils d'un praticien d'Angoulême, et le suivent dans les détails de sa vie jusqu'au moment où il consumma son paricide? Peut-être Servais Oudot ne fut-il qu'un imposteur, un fanfaron d'assassinats. Sans prendre parti dans cette question délicate, je livre le document tel qu'il est; et j'ajoute que nous possédons ici une lettre originale écrite de Venise à Henri IV en l'année 1600, le 13 mai, par son ambassadeur Settiner, qui l'informe qu'un capucin italien, homme grave, sensé, était venu lui dire qu'un *bourguignon* avait formé le complot d'aller tôt ou tard assassiner le roi jusques dans le Louvre. On trouvera certainement une singulière coïncidence entre cette révélation de Settiner et celle que fait seize ans plus tard le *bourguignon* Servais Oudot.

Il est une autre remarque à faire; c'est que dans les aveux de Servais Oudot, comme dans la lettre de Settiner, il n'est nullement question que le régicide ait été mu par le fanatisme religieux.

tivement conseiller et secrétaire au conseil privé des sérénissimes archiducqz, commis par Leurs Altesses à l'examination dudit prisonnier.

En la prison de la Steenpoort, du 16 de novembre 1616.

Servais Oudot, natif de la Vergenne, seigneurie de Gouhe-
nan, bailliage de Vesoul, au conté de Bourgogne et âgé d'en-
viron 45 ans, examiné par nous sur le serement par lui presté
entre nos mains, a dit, sur tout enquis, que à son domicile audit
lieu de la Vergenne, et y aiant sa femme, en estoit sorti passées
cinq semaines pour venir déclairer les desseings de deux
laboureurs dudit lieu, l'un nommé Nicolas Chardin et l'autre
Thiebault Bailly, nous disant que lesdits deux personaiges
l'ont par trois fois requis de vouloir tuer ou le roy d'Espagne
ou l'archiduc de Brabant; et que la première fois que il luy en
parlèrent fut à Strasbourg en Allemaigne, lui présentant lors
un cousteau à cet effet, à quoy le déposant ne voulut entendre,
ains respondit que s'il avoit leur ceur il en mangeroit. La
deuxième fois advint quelques mois après en Espagne, où il
s'estoit transporté avec de la marchandise à vendre, et estant
en la ville de Madrid, lesdis deux personaiges s'adressèrent de
rechef à luy déposant et luy moustrant leur cousteau luy
dirent : *Tuez en le roy;* » mais le respondant ne le leur voulut
accorder ni prendre leur cousteau; et la troisième fois a esté,
passé trois mois, en sa maison audit lieu de Vergenne, où
lesdis deux personaiges luy présentèrent autrefois un cousteau,
luy disant : *Tenez, faites ce que nous avons envie de faire,* » et
sur ce il leur respondit qu'ils ne sçavoit ce qu'ils vouloient faire,
ils répliquèrent : *C'est de tuer le roy ou le duc de Brabant.* »

Enquis s'il leur a demandé pour ce de l'argent, dit qu'oy,
mais que lesdis deux personaiges lui dirent : *tu sçais bien où*

il y en a, prends-en; et sur ce ledit déposant leur promet qu'il le feroit, combien que son intention n'étoit point telle; mais ce qu'il en disoit estoit pour se deffaire d'eux et ne voulut accepter ledit cousteau.

Interrogé si lui déposant ne leur a dit qu'il n'avoit que faire du cousteau et qu'il feroit bien le coup sans ce cousteau là, dit que non.

Enquis si lors que lesdis personaiges lui ont tenu lesdis propos, il n'y avoit personne de présent, dit que non; mais que peu auparavant le fils dudit Thiebault Bailly, et à tout homme, tenoit le mesme propos. Examiné s'il ne sçait point à quelle occasion lesdis personaiges désirent tant la mort desdis princes, dit que non: bien que, nous a-t-il déclaré, le père dudit Thiébault a esté exécuté par le feu, à Dole, passés dix huit ans, pour crime de sourcelerie, et que ledit Thiebault son fils en est aussi suspecté, et pareillement le fils d'iceluy Thiébault: ne sachant si Nicolas Chardin, qui est maieur de la Vergenne, est entaché du mesme mal, bien qu'une sienne seur en est fort suspectée.

Enquis pourquoy lesdis personaiges se sont plus tost adressés à lui qu'à un autre, dit ne le sçavoir, sinon peult-estre pour avoir voiaagé en Espagne, France, Allemaigne et en ces Pays-Bas.

D'avantage ledit déposant nous a dit qu'au mesme temps que lesdis deux personaiges et luy déposant se trouverent à Madrid, ils tuèrent un archer du roy, lorain de nation, nommé Jehan Louys, et estime qu'ils le prinrent pour lui déposant, qui ressembloit audit archer, et qu'ils pensèrent l'avoir entre leurs mains, nous déclarant, sur ce enquis, avoir entendu du curé de Mouffans, qui est la paroiche dudit lieu de la Vergenne, qu'ils avoient tué ledit archer en la maison où il logeoit et avoient desrobbé au maître de la mesme maison un bahus où il y avoit plusieurs comodités, et avoient rapporté le manteau et casaque

dudit archer de la livrée du roy, estant la casaque de velours orange avec un passement blanc et rouge et le manteau à l'advenant, laquelle casaque il déposant a veu porter par ledit Chardin, et le manteau par l'un des..... de Gohenan, qu'il a fort bien recogneu estre de ladite livrée du roy, adjoutant que une fois il reprocha audit Chardin que ladite casaque n'avoit esté faiste pour luy; à quoy iceluy Chardin lui respondit qu'il ne le craignoit point, et fit semblant de le vouloir tuer de son arquebuse; de quoy ledit déposant ne fit point d'estat, disant qu'il ne vouloit estre crainct. Et après lecture a persisté ne sachant escrire.

Du 17 de novembre 1616.

Continuant l'examen dudit Servais, prisonnier, l'avons interrogé en quel temps il est venu en ceste ville; dict passé environ trois sepmaines.

Enquis à qui il s'est adressé le premier pour faire entendre à Son Altesse l'occasion de sa venue par deça, dit quil estoit intentionné d'en parler au confesseur de Son Altesse; mais comme il estoit parti vers Espagne, s'est depuis adressé à Bertran de Lettre et Jehan Louys, avec lesquels il est allé à la *Veue* où ils ont parlé au marquis de Marnoy. Interrogé s'il a pensé à ce que hier nous lui dismes de nous déclarer ce dont il se souviendroit d'avantage, a respondu s'estre souvenu que le fils dudit Thiébault Bailly lui a dit que ledit Thiébault son père, avec ledit Nicolas Chardin, retournant ensemble de la cour d'Espagne par Bourgos, s'estoient adressés à un homme d'église, aiant charge de l'hospital et parlant toutes langues, et l'avoient tué, ne sachant à quelle occasion, et adjoutant que ledit homme de l'église avoit un sien frère qui fut archer du roi.

Du 17 jour dudit mois de novembre.

Interrogé si lesdits Thiébault et Nicolas ne se sont adressez à luy à Fontaine-Bleau en France, et ce qu'ilz lui ont lors dit, respond que passez six ou sept ans, ainsi qu'il estoit audit Fontaine-Bleau, ledit Thiébault se vint adresser à luy, et lui presentant un cousteau, le voulut induire à tuer le roy de France, qui estoit bien proche d'iceulx.

Enquis ce qu'il faisoit lors audit Fontaine-Bleau, dit qu'il y passoit, aiant porté en France quelque petite marchandise, adjoustant, sur ce enquis, qu'il ne voulut faire ledit coup.

Examiné s'il n'a demeuré à vingt-deux lieues de Paris, dit avoir demeuré à Verneuil-au-Perce par l'espace d'environ un an, et qu'il en est sorty passez environ six mois, estant depuis allé par le pays pour gagner sa vie à faire des cueillieres et autres mesnaiges d'estein, et que passez environ six semaines, il estoit à la Vergenne, où lesdits Thiébault et Chardin parlèrent à luy.

Interrogé pourquoy il s'est parti de sa demeure audit Verneuil, dit que pour ce que lesdis deux personaiges le tourmentoient toujours à exécuter leur mauvais desseing, l'estant venu trouver à cest effect au village de Normandel au Perce.

Interrogé pourquoy il ne vint de là droit en ce lieu pour advertir S. A. du dessing desdis deux hommes, dit qu'il lui sembloit qu'il estoit comme charmé et qu'il ne pouvait sortir, bien que par après il vint à ladite Vergenne.

Examiné ou il s'est marié, dit audit Verneuil-au-Perce.

Enquis si lesdits Thiébault et Nicolas n'ont eu quelque complot avec sa femme pour le tuer, a dit ne le sçavoir.

Examinés'il n'a pas fait audit Verneuil ou Normandel quelque chose pour laquelle l'on avoit pris information contre luy, dit que non, du moins qu'il sçache.

Interrogé si lors qu'il demouroit à la Vergenne, lesdits Thié-
bault et Nicolas ne lui ont fait aucun tort, dit que non, sinon
qu'ilz l'ont tousjours recherché à faire cest acte malheureux,
et croit que s'ilz l'eussent trouvé, ils n'eussent failly de le tuer,
s'ils eussent peu.

Depuis, ledit déposant nous a dit qu'il ne sçait point si lesdits
Thiébault et Nicolas l'estoient allé chercher audit Normandel;
bien dit-il, que comme il travailloit de son mestier à Plouvier
en Gatinois, il les vit passer deux ou trois fois par devant le
lieu où il estoit, sans qu'ilz luy aient lors tenu aucuns propos,
sinon entre les dents, nous déclarant que depuis il n'a parlé
à eux.

Sur quoy luy estant représenté qu'il a tantost dit qu'il avoit
parlé à eux, à la Vergenne, passez six semaines et que hier il
a déposé que, pour la troisieme fois, il leur avoit parlé passés
trois mois, a dit qu'il ne sçauroit que dire, sinon que la dernière
fois qu'il a parlé à eux, ça esté audit Plouvier en Gatinois, et
que s'il ne se fust arrêté en ladite ville, il croit fermement
qu'ilz l'eussent tué. Depuis nous a dit que ledit Nicolas Chardin
et le fils dudit Thiebault vindrent une fois audit Normandel
avec une compagnie de soldats et que lors ledit Chardin avoit
vestu la casaque de l'archer du roy d'Espagne dont il a ci
devant parlé et que ce fut lors qu'il lui dit que ceste casaque
n'estoit faite pour luy.

D'avantaige ledit déposant nous a dit que le curé de
Mouffan en Bourgogne sçait bien à parler des actions desdis
Thiébault et Nicolas, mesme du meurtre tant dudit archer que
de l'homme de l'église de Bourgos, (qui est tout ce quil sçait), et
après lecture a persisté.

Ainsi que nous relisions ceste responce à ce prisonnier, il a
monstré quelque mescontentement que nous sçavions à parler
qu'il avoit demeuré à vingt-deux lieues de Paris, disant que
Bertram le nous devoit avoir rapporté, et après ladite lecture
achévée, nous a demandé quand il pourroit sortir de ceste prison.

Du 19 novembre 1616.

Sur ce que ledit Servais Oudot nous avoit fait dire par la cépière de la prison qu'il avoit oublié quelque chose qu'il désiroit de nous déclarer, nous y sommes retournés ; et après avoir oy ledit Sevais sur le mesme serment par luy presté, il a dit et déposé qu'au temps qu'il estoit à Madrid, passez sont environ cinq à six ans, il hantoit la maison d'un serrurier nommé Marc Salasar, qui avoit à femme Ignès de la Peigne, et que lors et environ le mesme temps que l'archer et homme d'église (dont il a ci devant parlé) furent tuez, aussi fut ladite Ignès de la Peigne tuée et sa maison pillée ; et lorsque ledit Nicolas Chardin vint trouver le déposant à Normandel en France, selon qu'il a dit en ses dépositions précédentes, iceluy Chardin lui tint quelques propos par lesquelz il a assez recogneu que le meurdre de ladite femme et le vol de sa maison furent faicts par lesdits Chardin et Thiébault Bailly.

D'avantage ledit déposant nous a dit que combien que par ci devant il pourroit avoir déclaré qu'il demouroit à la Vergenne ; toutesfois la vérité estoit qu'il n'y avoit pas eu son domicile, bien en estoit-il natif ; et qu'après son voiage d'Espagne, dont il a ci-devant parlé, aucuns de ses parens (à présens trespassez) l'induirent d'entreprendre de tuer ou faire tuer le feu roy de France, à quoi il s'accorda pour les grands maux qu'il voioit advenir par le moyen dudit roy et s'estant accosté en Espagne, d'un savoiard nommé Jehan Joffroy, avec lequel il s'avoit toujours fait camarade, ils complotarent par ensemble de faire ledit coup, et à cest effect se transportarent à Paris ; et y aians esté trois jours, l'occasion s'en présenta par le moyen que le caroché du roy fut arresté par quelques charrettes ; et ledit Jehan Joffroy, d'un cousteau qu'il avoit à cest effet, lui donna deux coups en la poitrine ; et, du premier coup, le sang saulta sur

le manteau d'iceluy Joffroy, qui fut cause que s'estant retiré en une petite rue près de là, il fut recogneu, arrêté et depuis exécuté. Et combien que l'on luy ait donné nom de *François Ravallart*, néantmoins, il avoit vraiment nom de Jehan Joffroy; lequel nom de Ravallart il avoit prins, afin qu'il fût tant mieux réputé pour François, et ce, par l'advis du deposant; et avoit ledit cousteau, dont le coup fut donné, esté achapté au bourg de Grange, au pays de Bourgogne; et déclare ledit deposant que lorsque ledit coup fut donné, il en estoit bien proche; mais on ne print point garde à luy et eut bon moyen de se retirer, et depuis alla de place en place gagner sa vie, et lui sembloit qu'il estoit charmé, parce qu'il ne sçavoit sortir de France. Enfin arrivant au village de Normandel, il y print femme; et le curé du lieu avec quelques autres entrèrent en soupçon que le deposant avoit part à la mort du roy de France et lui en firent quelque reproche, lui aians quelques fois dit qu'il en fist autant au roy d'Espagne ou aux archiducqs ou qu'il le fist faire par un autre. Et quelque temps après le deposant se transporta à Plouvier en Galinois, et y travailloit de son petit mestier, où lesdits Thiébault et Chardin le vindrent trouver, et lui présenterent un cousteau, pour tuer ou le roy d'Espagne, ou l'archiduc, comme il a dit ci-devant. Il dès lors print résolution de se transporter par deçà, pour advertir S. A., tant de ce qu'estoit passé au regard du roy de France (ce qu'il avoit fait pour le service de Dieu et de sadicte Alteze), que pour l'adviser du desseing desdits Thiébault Bailly et Nicolas Chardin; mais qu'il se trouva encore comme charmé, en sorte qu'il n'en sçavoit sortir, jusques à ce qu'il print un homme auquel il donna une pièce d'argent, qui le convoya jusques en deçà Mazières. A dit de plus qu'il a esté en ceste ville cinq à six sepmaines, cherchant toujours moyen de faire sçavoir à Son Altesse ce que cy dessus est dit, mais qu'il n'en a pas trouvé l'occasion, sinon depuis quelques jours en ça, selon qu'il nous a ci devant déclaré.

Qui est tout ce qu'il nous sçauroit dire, et après lecture a persisté.

Du 24 novembre 1616.

Nous estans de rechef transportez en la prison de Steenporte, et aians mandé par devers nous ledit Servais Oudot, l'avons enquis s'il avoit oncques parlé au prince de Condé, a dit que environ cinq ou six mois auparavant la mort du roy de France, comme il estoit en la cour du Louvre à Paris, le roy y rentra en caroche avec le prince de Condé et autres; et ayant fait arrester, ledit prince de Condé appella ledit déclarant et luy demanda qui l'avoit envoyé là : et sur ce qu'il respondit que personne, ledit prince de Condé lui fit quelque signe par lequel il lui donnoit à cognoistre que ce debvoit estre par charge, ou du roy d'Espagne ou de l'archiduc; et ledit respondant persista tousjours que non; par après le prince de Condé dit qu'ilz (en faisant quelque signe sur le Pays-Bas) cognoissoient bien son espée, et qu'il vouloit estre aussi bien maitre qu'eux et tenir l'empire comme eux; plus luy dit que s'il advenoit quelque faulte de quelqu'un d'eux, on s'en prendroit à luy respondant, et finalement luy dit : *vat'en travailler pour nous*; comme il fit depuis aux bastimens du duc de Sully, audit lieu de Sully, où il demeura jusques à ce qu'il alla trouver ledit Joffroy en Bourgogne pour faire le coup dont il a ci devant parlé; lequel fut exécuté en sa présence, selon qu'il a ci devant dit.

Interrogé s'il a fait ce que dessus par charge dudit prince de Condé, dit que non, et qu'il ne luy en a jamais parlé. Et ce qu'il en fait a esté pour le service du roy d'Espagne et de Son Altesse.

Interrogé si quelqu'un l'a incité de tuer le roy de France moderne ou la reyne sa mère, dit que non; et qu'à Dieu ne plaise qu'il eût entrepris chose semblable. Et après lecture a persisté.

Original. Arch. du dép. du Nord.

ADDITIONS

AUX

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE LITTÉRAIRE.

I.

1545, 8 février, à Saint-Germain-en-Laye. — *François I^{er} invite Michel-Ange à lui céder quelques-uns de ses meilleurs ouvrages, promettant de les payer libéralement.*

Sieur Michel-Ange, pour ce que j'ay grant désir d'avoir quelque besogne de vostre ouvraige, j'ay donné charge à l'abbé de Saint-Martin de Troyes (1), présent porteur, que j'envoie par-delà d'en recouvrer, vous priant, si vous avez quelques choses excellentes faites à son arrivée, les luy vouloir bailler en les vous bien payant; ainsy que je luy ay donné charge et d'avantaige vouloir estre contant pour l'amour de moy qu'il molle le Christ de la Minerve et la Nostre-Dame de la *Febre*, affin que j'en

(1) Cet abbé, sur lequel le *Gallia Christiana* ne donne aucun détail, se contentant de le nommer *Francesco de Prima Diei*, n'est autre que le Primate, fameux peintre et architecte, appelé d'Italie en France par François I.^{er}, qui lui confia les embellissements de Fontainebleau et d'autres travaux importants.

puisse aorner l'une de mes chapelles, comme de chose que l'on m'a assuré estre des plus exquises et excellentes en vostre art. Priant Dieu, sieur Michel-Ango, qu'il vous ayt en sa garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le VIII^e jour de février, l'an M V^e XLV.

FRANÇOYS. *Et plus bas* : DE LAUBESPINE.

(Original trouvé dans la magnifique collection de dessins léguée par le peintre Wicart à la Société royale des Sciences de Lille.)

NOTA. Je viens de m'apercevoir que cette lettre se trouve dans les notes de la vie de Michel-Ange Buonaroti, par Vasari, où elle porte mal à propos la date de 1546, et dans l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Michel-Ange*, par M. Quatremère de Quincy.

maieur des paffs par grat ngrit abrozes et filz curvet
euelectio te y eiffe fait mo deuoir pour vous come
le filz Ino^{nat} dar esari au Chatcher mars nous
pentos fas crobez si fauoyz chose en ma puiette
qu'ouy fust prupn. Vous ne feriez oblie.
Come vous. Comme v'us par effect si non
tuz grutz fut hommes no erit ingrutz deg
Oratu hot tepone postis Inrebnenda par
el v m tate cglefie satis fad. Vide ne falletu
Inrebnenda grazu fut ego qualu postu.
laboro et fatis Inrebnenda ou prar vny
peu de nos sermos telu de auoir n'ou
fota hat drocevi tenay post v'us d'inez
et pour l'one cause adieu et me v'fote amie

Un mercurium
{ Carat de l'orame

II.

1561. 27 janvier, à Vic. — *Lettres du CARDINAL DE LORRAINE (1) à CLAUDE D'ESPENCE, docteur de la faculté de Paris. Il l'exhorte à se livrer à ses travaux accoutumés, exprime son regret de n'avoir pu le faire élire évêque de Troyes, et promet de saisir toutes les occasions de lui être utile.*

Monsieur d'Espence (2), j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes avec les mémoires et cahiers que m'avez envoyez, dont suis esté très aise et vous en remercyé bien fort, vous

(1) Charles, fils de Claude, premier duc de Guise, archevêque de Rheims, de Narbonne, en outre, possesseur de six évêchés et d'autant d'abbayes, fut du reste un des personnages les plus distingués et les plus habiles du seizième siècle. Chénier l'a calomnié dans sa tragédie de Charles IX en lui faisant jouer un rôle à la Saint-Barthélemi. Le cardinal de Lorraine fut totalement étranger à cette horrible catastrophe; il n'était même pas alors en France. Il était doué de qualités qu'on regrette de ne pas rencontrer toujours dans le haut clergé de cette époque. Le portrait suivant qu'en ont fait les frères Sainte-Marthe n'a rien d'exagéré : *In victu frugalis, in societate urbanus, in moribus honestus, in colloquio grandia sapiens, omnes sui admiratione commovit; et viros litteratos non tantum fovebat, sed eorum consuetudine delectabatur qui omni genere scientiarum erant excultissimi.*

(2) Claude d'Espence, docteur de Sorbonne et recteur de l'Université de Paris, avait été précepteur du cardinal de Lorraine, qui l'employa depuis dans diverses négociations importantes. Judicieux et modéré, il travailla utilement en ces temps de troubles à la défense de l'unité catholique. Tous ses ouvrages sont encore recherchés et consultés avec fruit. L'évêché de Troyes, que le cardinal aurait voulu faire avoir à son ancien précepteur, venait en effet d'être vacant par la défection d'Antoine Caraccioli, qui s'était fait calviniste. Ce fut Claude de Beauremont qui l'obtint.

priant me faire ordinairement part de ce que vous apprendrez de nouveau et surtout me faire participant de vos labeurs où je prendray toujours très grand plaisir, m'assurant que vous n'oublierez rien de ce qui touche et concerne l'honneur de Dieu et la conservation de notre religion catholique, selon que vous voyez et cognoissez le besoing et nécessité de la malice du temps où nous sommes le requérir, et comme vous m'avez toujours promis et que j'en ay de vous une parfaite fiance et assurance. Et croyez que pour votre particulier j'en ay plus de soing que vous mesmes, et ne se présentera bonne occasion pour votre advancement qui dépende de mon moyen et disposition que je ne vous face par effect bien cognoistre que je n'ay moins de désir de vous voir contant et satisfait que vous mesmes le sçauriez souhaiter et désirer. Et vous prie que ce soucy ne vous interrompe aucunement vos estudes et entreprises, et vous en reposez et remettez sur moi, qui ne laisseray passer nul bon moyen qui se présente pour vous, sans vous en rendre le contantement que désirez. Au surplus, je veulx bien vous advertir comme je suis icy en ce lieu depuis quinze jours ou troys semaines avec Messieurs mes frères (1), faisant très-bonne chère. Nous y receusmes hier nouvelles de la venue des princes d'Allemaigne à Saverne, lesquels nous avons resolu, monsieur mon frère et moy, aller visiter audit lieu, et nous y achemynons dedans quatre ou cinq jours, espérans nous entrevoir dedans le XV^e de ce mois; et ne faudray après cette veue vous faire part des occurences et vous mander des nouvelles de Brancius (2), lequel se doibt trouver dont je suis merueilleusement aise,

(1) Les frères dn cardinal de Lorraine étaient François, duc de Guise, assassiné par Poltrot en 1563; Claude, duc d'Aumale; Louis, archevêque de Sens; François, grand-prieur de France, et René, marquis d'Elbœuf.

(2) Ce Brancius est sans doute Jean Brentzen (*Brentius*), disciple de Luther et chef de la secte des Ubiquitaires. Il assista au concile de Trente en qualité d'envoyé du duc de Wurtemberg.

faisant mon compte de le bien gouverner et entretenir , tandis que nous serons ensemble. Au partir de cette compagnie, je me retire à Reims pour y passer le reste du caresme, où j'auray moyen d'avoir plus souvent de vos nouvelles et vous des miennes, vous priant que ce soit le plus souvent que vous pourrez ; et donnez vos paquets à Hotman, mon trésorier, qui aura tousjours moyen et commodité de les me faire tenir seulement , qui est l'endroit où je prie Dieu, Monsieur d'Espense, vous donner entièrement ce que mieux désyrez. De Vy, le XXVII^e jour de janvier 1561.

(1) Monsieur d'Espansse, j'ay grant regret à Troyes, et s'ils eussent eu élection (2) je y eusse fait mon devoir pour vous, comme je fits incontinant d'en escrire au chancelier. Mais nous perdons tans. Croyez si j'avois chose en ma puissanse qui vous fust propre, vous ne seriez oblié, comme vous connoistrez par effet : *Si non tibi grati sunt homines, non erit ingratus Deus. Quantum hoc tempore possis in retinendâ pace et unitate Ecclesie satis scio. Vide ne talentum tibi creditum otiosum sit. Ego quantum possum laboro et satis hic feliciter*, où par ung peu de nos sermons je cuide avoir retenu *totam hanc diocesim*. Je n'ay point esté à Metz et pour bonne cause. Adieu, *et me ut soles ama*.

Votre meilleur amy,

LE CARDINAL DE LORRAINE.

Au dos est écrit : à *Monsieur d'Espense*.

Orig. (Arch. du dép. du Nord. Chambre des Comptes.)

(1) Tout ce dernier paragraphe est de la main même du cardinal.

(2) Le cardinal fait ici allusion à une décision prise durant la tenue des états d'Orléans ; on y avait résolu de rétablir le mode d'élection pour les évêchés et les abbayes ; mais on ne donna pas suite à cette résolution.

III.

1569. 30 avril, à Paris. Le DUC D'ALENÇON mande au roi son frère, HENRI III, qu'Angelo Vergesio, grec, un de ses secrétaires, est mort sans enfans et sans héritiers, qu'ainsi le droit d'aubaine étant acquis au roi, il le lui demande pour Dorat (1), professeur en grec, qui désire avoir les livres dudit Vergesio.

Monseigneur. Depuis quelques jours, Angelo Vergesio, un de vos escrivins, seroit allé de vie à trépas sans avoir laissé aucuns enfans ou héritiers, vous estant par ce moyen tous et chascuns ses biens acquis par droict d'aubeyne. Et d'autant que ledit Vergesio estoit grec de nation, ayant laissé plusieurs livres de la langue grecque, monsieur Dorat, votre lecteur en grec, m'auroit requis vous supplier, en sa faveur et en recognoissance des services qu'il vous a faitz et fait journellement, luy vouloir faire don dudit droict d'aubeyne, non tant pour le prouffict qu'il espère tirer des biens délaissés par ledit Vergesio, mais pour les livres en langue grecque, en laquelle il vous fait service, desquelz il pourra cognoistre quelque chose pour l'instruction de ses disciples et auditeurs; qui est cause, Monseigneur, que je vous supplie très-humblement lui vouloir accorder ledict droict, et attendant sur ce vostre volonté, je prieray le Créateur vous donner,

(1) Jean Dorat, *Auratus*, professeur royal en langue grecque, a composé, suivant Scaliger, plus de cinquante mille vers grecs et latins. On le nomma en son temps le Pindare moderne; et Charles IX créa pour lui la place de *poète royal*. Dorat mourut octogénaire en 1588.

(447)

Monseigneur, en parfaite santé, très-bonne, très-longue et très heureuse vie.

Paris, ce dernier jour de avril 1569..

Vostre très humble et très obéissant frère
et serviteur,

FRANÇOYS.

En note ces mots d'une autre main: *Il a plu au roy de le accorder pour le bien du service.*

(Original. Chambre des Comptes de Lille. Portefeuilles.)

NOTICE

**SUR DON DENIS DE PORTUGAL, FILS DE PIERRE LE JUSTICIER ET
D'INÈS DE CASTRO,**

Par le docteur **LE GLAY.**

Il est dans la vie malheureuse et agitée de ce prince deux circonstances que l'histoire jusqu'ici a méconnues ou dénaturées. J'ai en main des documents qui me permettent de rétablir les faits ; mais je ne puis les employer utilement pour le lecteur qu'en les plaçant dans une notice un peu détaillée sur le personnage qu'ils concernent.

Don Pèdre, infant de Portugal, devenu veuf en 1345 de Constance de Castille, épousa secrètement Inès de Castro. Cet hymen ne resta pas tellement caché que les courtisans ne le découvrirent bientôt et n'en conçurent de la jalousie, à cause de l'influence qu'il allait donner aux deux frères d'Inès, d'ailleurs appelés par leur naissance aux plus hautes dignités. Tout fut révélé au roi Alphonse IV. Celui-ci, outré de colère, se rend à Coïmbre, où la malheureuse princesse vivait solitaire avec les deux enfants nés de son mariage. D'abord désarmé par la beauté et les larmes de cette femme, par la vue des deux enfants, il allait se retirer sans accomplir son funeste dessein ; mais les trois courtisans qui avaient excité son courroux et qui l'accompagnaient, firent taire la pitié chez ce père faible et cruel, et se chargèrent eux-mêmes de poignarder Inès. C'étaient Alvarez Gonzalez, Pèdre Coelho et Diepo Lopez Pacheco, anciens et implacables ennemis de la maison de Castro. Don Pèdre, qui au retour de la chasse visitait tous les jours sa femme et ses enfants, apprend le meurtre ;

il lève l'étendard de la révolte contre son père et ravage les provinces où étaient situés les fiefs des assassins. Les larmes de la reine Béatrix de Castille fléchirent enfin ce fils rebelle.

Alphonse meurt en 1357, avec le surnom de brave et de fier, qu'il avait conquis par ses exploits contre les Maures, mais flétri dans l'histoire par son atroce conduite envers la femme de son fils.

Don Pèdre, monté sur le trône, ordonne d'exhumer le corps de son épouse, lui fait faire des obsèques royales et lui élève un monument où elle est représentée la tête couverte d'un diadème: puis il tire une horrible vengeance de Gonzalez et Coelho, meurtriers d'Inès; Pacheco était mort en France. Les autres subissent les plus cruelles tortures; leurs corps sont brûlés et leurs cendres jetées au vent.

Le roi assemble ensuite les états du royaume, et là, en présence du nonce du pape, déclare que les enfants d'Inès sont légitimes.

On connaît le bel épisode consacré par Camoens à la mémoire d'Inès, ainsi que le drame de Calderon sur le même sujet: *Reynar despues de morir*. Nous avons en France deux tragédies dont Inès de Castro a fourni le sujet, l'une par Lamotte, et l'autre par M. Firmin Didot.

Les enfants d'Inès étaient au nombre de quatre: 1.^o Don Alphonse, mort jeune; 2.^o Don Denis, qui fait l'objet de cette notice; 3.^o Don Juan, duc de Valencia; 4.^o Béatrice, mariée à Sanche, fils naturel du roi de Castille.

Comme il existait un fils nommé Ferdinand, issu du mariage du roi Don Pèdre avec Constance, sa première femme, c'est à lui que dut échoir la couronne, lorsqu'en 1367, Don Pèdre mourut âgé de 47 ans. Denis n'avait donc rien à prétendre. Il vivait paisiblement à la cour de son frère, quand celui-ci épousa Léonore Tellez, femme de Laurent d'Acunha,

dont le mariage fut cassé. Cette alliance singulière était profondément impolitique, puisqu'elle violait un traité en vertu duquel Ferdinand devait épouser une fille du roi de Castille. Don Denis ne put cacher son mécontentement. Dans une audience d'apparat où les grands étaient admis à baiser la main de la nouvelle reine, le fils d'Inès ne voulut point rendre cet hommage à sa belle-sœur. Le roi, qui était présent, entra dans un violent accès de colère; et il aurait poignardé Don Denis, si un seigneur, nommé Ayrez Gomez de Silva, n'avait retenu son bras. Denis alors quitta la cour et se rendit en Castille, où se tenait aussi, avec d'autres mécontents, Laurent d'Acunha, mari répudié de Léonore Tellez.

Henri, roi de Castille, profitant des instructions que Denis lui donna sur la situation du Portugal, y fit une invasion et s'empara même de Lisbonne. Ceci se passait en 1373.

Ferdinand étant mort en 1383 sans enfants, le fils aîné d'Inès de Castro devenait l'héritier légitime de la couronne: mais son droit fut méconnu. Jehan de Begras, orateur et juriconsulte célèbre, prononça, dans une assemblée des états, une harangue pour soutenir que ni Don Denis, ni Don Juan, son frère, n'étaient légitimes, attendu qu'Inès, leur mère, avait contracté avec Don Pèdre une alliance spirituelle, en tenant sur les fonts baptismaux le fils aîné du même Don Pèdre, et qu'ainsi, d'après les canons, elle n'avait pu épouser son compère sans dispense.

Le harangueur ajouta que, quand même ces princes seraient légitimes, leur conduite les rendait indignes de régner, puisqu'ils avaient quitté le pays pour se réfugier en terre ennemie et fomenter la guerre contre leur roi. Jehan de Begras finit par proposer de décerner la couronne à Jehan, fils naturel de Don Pèdre et de Thérèse Lorenzo, né deux ans après la mort d'Inès. Cette opinion prévalut; Jehan régna depuis 1383 jusqu'en 1433.

On a dit vaguement que Denis avait des intelligences en

Portugal pour s'emparer de la couronne, usurpée, selon lui, par son frère naturel. On l'a dit, mais on n'a point apporté de preuves à l'appui de cette assertion. Voici une lettre qui la confirme et qui en outre fait voir que le roi régnant, d'ailleurs loué par l'histoire comme un grand prince, n'a pas laissé que de commettre des actes de cruauté pour s'affermir sur le trône.

Je donne cette lettre telle qu'elle a été alors traduite du latin original, pour accompagner une requête présentée par Denis à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, dans une circonstance qui sera expliquée tout-à-l'heure :

« Très-hault seigneur. Nous, voz vrais vassaulz et serviteurs,
 » au baisier de piés et de mains, sommes prest de adhérer fer-
 » mement à votre obéissance comme à nostre vrai et naturel
 » seigneur. — Seigneur, plaise savoir à vostre très-noble sei-
 » gneurie que un vostre serviteur nous a parlé de vostre part.
 » Et Dieu scet que nous sommes bien prest de faire tout ce que
 » appartient à vostre service et honneur.

» Mais si jusques à ores nous n'avons point fait ce que nous
 » sommes tenuz de faire pour nostre vrai et naturel seigneur,
 » nous n'en sommes pas à blasmer; et est la cause que nous ne
 » osons, pour le roy vostre frère; quar il nous tient si oppressez
 » et soubgès qu'il n'est aucun en ce roialme qui vous ose
 nommer.

» Très-hault seigneur, sachiez que de nouvel est advenu en
 » ceste cité que aucuns de noz voisins bourgeois parlèrent
 » secrètement à vostre neveu, messire Pierre, filz de vostre
 » frère messire Jehan, duc de Valence, qu'il feist savoir à son
 » père qu'il venist par mer à tous gens d'armes et qu'ilz lui
 » entendoient à donner ceste cité. Et ceste chose secrète fu
 » sceue et tellement révélée que le roy le sceut. Et fist aucuns
 » de ces bourgeois ardoir et aucuns estrangler, et enchassa du
 » roialme le dit messire Pierre, vostre neveu.

» Seigneur, toutes ces choses non obstans, nous dessus

» nommez, comme voz vrais et loialz vassaulz, sommes appa-
» reilliez en tout temps du monde, quand à vostre honneur
» serez en vostre franche puissance, à tout tant de gens d'armes
» que vous nous puissiez deffendre; et vous promettons, comme
» à nostre seigneur naturel et au quel nous faisons hommage,
» que nous recevrons en ceste cité vous et voz gens, et vous
» serons obéissans. Et afin que ceste chose vous aiez pour
» ferme, nous dessus diz vous envoions ceste letre fermée de
» noz noms et scellée du scel secré de la cité.

» Très-haut seigneur, nous vous prions, entre autres choses,
» que cecy soit secré entre vous et nous; quar s'il estoit sceu
» et descouvert, nous serions mors, et porrions perdre tous
» nos biens. Pour ce que nous amons tant à vous servir, si
» nous gardez. Escrit en la cité de Lisbonne, le merquedi
XIII.^e jour du mois de novembre. »

Cette lettre ne porte pas de millésime; mais l'indication simultanée du quantième du mois et du jour de la semaine permet d'en fixer la date. L'année 1386 est, durant le règne de Jehan, la seule où le 14 novembre soit tombé un mercredi. C'est donc à cette année là qu'il faut rapporter la lettre que nous venons de citer.

Elle démontre que Don Denis avait à Lisbonne un parti puissant et dévoué; et il est remarquable que le scel secret de la cité se trouvait entre les mains de ce parti, en tête duquel figuraient, sans doute, les magistrats municipaux de la ville. Il résulte en outre de ce document que le frère germain de Denis agissait également auprès des habitants de la capitale; mais il est difficile de juger, d'après le passage ci-dessus, si c'était pour son propre compte ou dans les intérêts de son frère.

Quoi qu'il en soit, Don Denis revint plus tard en Portugal avec l'agrément du roi, qui le reçut à Porto et lui rendit les honneurs dus à sa naissance.

La Clède, dans son *Histoire générale du Portugal*, I, 377, parle de cette réception et ajoute : « Toutefois, considérant que » le peuple étoit persuadé que la couronne appartenoit à Don » Denis et craignant que sa présence n'autorisât ses ennemis à » fomenter de nouveaux troubles, il le fit partir pour l'Angle- » terre en qualité d'ambassadeur. Le prince s'embarqua, mais » lorsqu'il fut en pleine mer, il s'imagina qu'on l'envoyoit en » Angleterre pour l'y faire périr. Cette idée le frappa si vive- » ment qu'il résolut de s'en retourner en Espagne. Il prenoit » déjà cette route lorsqu'il fut pris par des *corsaires bretons*. » Ceux-ci espérèrent d'en retirer une grosse rançon; mais le » roi de Portugal refusa de la payer, parce que son frère refusa » de son côté de se rendre en Angleterre. Alors les corsaires, se » confiant à la promesse que l'infant leur fit de leur payer sa » rançon, le remirent en liberté, dont le prince profita pour » s'en retourner en Castille. »

Lequien de La Neuville s'exprime à peu près dans les mêmes termes, *Histoire de Portugal*, II, 337 et 338.

Ces deux historiens se sont trompés ou plutôt ont été induits en erreur par les chroniqueurs portugais eux-mêmes. Ce ne sont point des corsaires bretons qui ont capturé le fils d'Inès de Castro. Cette prise est le fait de pêcheurs flamands, parmi lesquels figure le fameux Guillaume Buckel, inventeur du procédé pour encaquer et conserver la morue.

Il n'est pas vrai non plus que Don Denis ait été relâché sur parole par ceux qui s'étaient emparés de lui : nous allons voir que ce malheureux prince, détenu dans la petite ville de Bier-vliet, y a souffert tous les genres de privations et qu'il n'a obtenu un adoucissement à son sort que moyennant une rançon préalable de trois mille francs d'or, avancée par le duc de Bourgogne.

On va lire la supplique dans laquelle l'infant conjure le duc de Bourgogne de tempérer les rigueurs de sa captivité, en le faisant transférer soit à Bruges, soit à Lécluse, où résident des mar-

chands portugais qui pourront l'aider dans sa détresse. L'original de cette lettre remarquable existe dans nos archives du département du Nord : je le crois tout entier de la main du prince et j'en conserve scrupuleusement les termes et l'orthographe :

« Illustrissimo principi, ac serenissimo duxci Burgundie, ac
 » comity Flandrie et Artesii. Supplicat vester orator Dionisius,
 » infans, filius legitimus Domini Domini Petri bone memorie,
 » quondam regis Portugalie et Algarbii, vestre realissime majes-
 » taty quo circa dominacionem vestram precibus duxit humil-
 » limè exorandum quatinus, Deum pro oculis habentes, ipsi
 » captivo ope caritativâ subvenire dignemini, eidem locum
 » competentem deputando, ne huic qui innocens in hanc aspe-
 » ram decidit fortunam, tam luctuosâ morte dies suos sub
 » potestate' tanti principis finire cogatur. Domine mi, cordis
 » amaritudo pluribus acta doloribus me graciosissime vestre
 » ac nobilissime gentilitaty scribere cogit laerimabiliter quòd,
 » prout fide dignorum relacione eadem majestas percipere
 » poterit, proh dolor! tantam hic in isto oppido sustinui mise-
 » riam, penuriam et famem quòd nullo tempore vivere potero,
 » nisi benignissima pietas vestra subitum mihi prebeat suc-
 » cursum.

» Cum presupponam vos meas tribulaciones satis perfectè
 » distinctèque nescire, tamen nolo vestrum sagacissimum
 » intellectum molestare; sed, narrando cum magnâ humilitate,
 » dico: scitis vos quandiù corpus humanum tam debile et tam
 » caducum, absque cibi et potûs administratione, stare possit
 » in vitâ. Placeat ergo vestre dulcissime ac gloriosissime majes-
 » taty mihi concedere licentiam manendy in oppido vestro
 » de Brugis, vel Esclusa, sub fide meâ. Et sicut hic in oppido
 » de Brevelt fui per annum et plus, ita ero in aliquo alio loco;
 » et sic servabo fidem, si placuerit dominacioni vestre; et quia
 » in istis duobus locis mercatores de Portugaliâ faciunt resi-
 » denciam cum suis mercimoniis, ob istam causam credo ab
 » heis habere sustentamentum.

» Et, Domine mi, placeat eidem nobilitati mihi concedere
 » tempus certum et determinatum per vos in quo debeam sol-
 » vere redemptionem, scilicet summam XX milia francorum ;
 » Et gentilitas vestra ac nobilitas poterit considerare condi-
 » tionem ac potestatem et quòd habeam locum mitendy,
 » per alicos dominos mundy, familiares meos quos vester bali-
 » vus superior de Flandriâ Sclose carceribus mancipari jussit.

» Et sic ego promitto vobis insuper, ut filius regis, quòd
 » solvam pro eisdem quascunque expensas licitas et oppor-
 » tunas, et alia que de jure aut consuetudine occurrerunt,
 » et si has expensas questumque gentes istius oppidi pro me
 » fecerunt. Et in hiis dignemini expeditionem celerem
 » exhibere. Altissimus vos conservet, acmentet, et exaltet,
 » Amen. Domine mi, placeat eidem dominationi quod resti-
 » tuatur mihi navis mea, et sic melius et perfectius potero de
 » presenti solvere. »

*DIONISIUS, infans, filius legitimus serenissimi
 principis ac Domini Domini Petri bone me-
 morie, quondam regis Portugalie et Algar-
 bii. Cum reverenciâ et honore ac humilitate.*

Il est probable que cette lettre aura déterminé le duc de Bourgogne à rendre moins dure la captivité du prisonnier ; mais le document qui suit prouve qu'en 1389 Don Denis et ses gens étaient encore détenus à Biervliet. Par cet acte, Philippe-le-Hardi mande à Nicolas de Fontenai, gouverneur de ses finances, de payer à divers pêcheurs flamands qu'il nomme, 3,000 francs d'or, en exécution du traité conclu avec eux, à effet d'avoir en sa main l'infant de Portugal et sa suite.

» Philippe, etc., à notre amé et féal chevalier, conseiller

» gouverneur de nos finances, messire Nicolas de Fontenay,
 » salut et dilection. Comme Pierre, fils Jacques de Honde, Will.^e
 » Buckel, Jehan Canelaert et Jehan Detukaert le jone, avec
 » plusieurs autres compaignons, pescheurs d'Ostende et d'au-
 » tres lieux de notre pays de Flandre eussent pieça prins sur
 » mer Don Denys de Portugal, frère du roy de Portugal, et
 » avecque lui plusieurs de ses gens ennemis de mons. le roy et
 » de nous; lesquels Don Denys et ses gens, ou la grigneur
 » partie d'iceulx, mesmement icelluy Don Denys ont esté
 » toudis depuis et sont encore détenu prisonniers à Biervliet;
 » et il soit ainsi que, après plusieurs traitiés tenus et eus de
 » par nous, par aucuns de nos gens avecques lesdis pescheurs,
 » pour avoir lesdis Don Denys et ses gens en nostre main;
 » finalement soiens accordées sur ce avecques euls pour la
 » somme de trois mil frans d'or que, pour ledit Don Denys
 » et ses gens, nous leur devons faire franchement payer outre
 » la nef et tous autres..... et autres biens meubles,
 » qui furent pris avecques euls, et aussi le dixième denier
 » qui à nous compète, à cause de la dicte prise, à trois termes
 » qui s'ensieurent: c'est assavoir mil frans au jour du Noël
 » prochain venant l'an mil CCCIII^{xx} et X; les autres mille
 » frans au jour de Noël prochain, après ensuivant l'an IIII^{xx}
 » et onze et les autres mille frans à l'autre Noël subséquent,
 » l'an IIII^{xx} et douze. Si voulons et vous mandons que, par
 » nostre receveur général des finances qui est de présent ou
 » sera pour le temps avenir, vous faictes payer, baillier et
 » délivrer auxdis pescheurs ou à leur certain comandement
 » ladite some de trois mille frans ou leur valeur aux termes
 » dessus déclairez, et par rapportant au premier paiement
 » copie ou vidimus de cestes, soubz seel autentique ou colla-
 » tioné par ung de nos secrétaires, et au derrain paiement, ces
 » présentes avec quittance des dis pescheurs pour euls et tous
 » leurs compaignons, nous voulons ladite some ainsi leur

» païée estre allouée ès comptes et rabatue de la receipte dudit
 » receveur par nos améz et féaulx les gens de nos comptes à
 » Lille, sans contredit ne difficulté, nonobstant quelconques
 » ordonnances, mandement ou deffense à ce contraires. Donné
 » à Gand, le VII.^e jour de janvier l'an de grace mil CCCIII^{xx}
 » et nuef.

« Par mons. le duc,

GHERBODE. »

Le 11 avril suivant il intervint un traité par lequel Don Denis, alors transféré à Bruges, s'obligeait à payer pour sa rançon dix mille nobles d'or, monnaie de Flandre, exigibles pour moitié dans la quinzaine de l'annonciation de la Vierge prochainement venant, c'est-à-dire dans un an après la date du traité : l'autre moitié était payable dans la quinzaine après la nativité de Saint-Jean 1391. Il y est stipulé, en outre, que Don Denis, ne pouvant fournir de caution, devra garder prison jusqu'à parfait paiement de la somme convenue. Je regrette que l'étendue de l'acte latin dans lequel cet accord est consigné ne me permette pas de l'insérer ici. C'est un original sur parchemin portant la signature de Don Denis et muni de son sceau avec ceux des quatre principaux témoins.

L'infant de Portugal a-t-il pu satisfaire aux conditions un peu exorbitantes que lui fit le duc de Bourgogne ? C'est ce qui n'est dit nulle part ; mais on sait que les Castillans, alarmés des progrès que les armes du roi de Portugal faisaient en Espagne, et voyant avec quelle vigueur il venait d'investir la ville de Tuy, firent prendre le titre de roi à l'infant Denis qui, pour opérer une diversion, se jeta avec des troupes sur la province de Beira. Le connétable de Portugal, informé à temps de cette invasion, partit de Monte-Mayor où il se trouvait, et parvint à

repousser cette agression. Telle est à peu près la dernière mention qui soit faite de notre héros par Lequien de la Neuville et La Clède, son devancier. Là se borne aussi ce que nous savons sur ce royal et malheureux personnage.

Des documents dont je viens de révéler l'existence, résultent les faits suivants :

1.º Les principaux habitants de Lisbonne et même les magistrats de cette capitale furent dévoués à la cause de Don Denis et se sont prononcés en sa faveur.

2.º Ce ne sont point des corsaires bretons qui ont capturé Don Denis, mais bien des pêcheurs flamands, qui ont cédé au duc de Bourgogne, comte de Flandre, leurs droits sur ce prisonnier, moyennant 3,000 francs d'or; et Philippe, habile calculateur, a exigé pour la rançon définitive de l'infant une somme beaucoup plus considérable.

T A B L E

DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ANALECTES HISTORIQUES.

PREMIÈRE PARTIE. — HISTOIRE LITTÉRAIRE.

- 1511, 22 nov., à *Tours*. — *Lettre de Jean Lemaire*, historio-
 graphe de Bourgogne, à *Marguerite d'Autriche*. Il lui accuse
 réception de diverses sommes payées par elle, pour Michel Co-
 lombes, statuaire, qui avait dressé les plans des édifices projetés
 à Brou. Il l'entretient des talents de ce tailleur d'images et des
 soins qu'il met à faire la sépulture du duc Philibert de Savoie.
Pag. 235
- 1511, 3 décembre. — *Ecrit par lequel Michel Colombe*, tailleur
 d'images du roi, reconnaît, tant pour lui que pour Guillaume
 Regnault, Bastien François et François Colombe, tous trois ses
 neveux, avoir reçu de Jean Lemaire, solliciteur des édifices de
 Marguerite, duchesse de Bourgogne, la somme de 94 florins d'or,
 pour faire, en petit, la sépulture de feu le duc Philibert de Savoie,
 mari de ladite dame, selon le dessin de Jean Perréal, peintre du
 roi. Michel déclare que Jean lui a remis une pièce de marbre d'al-
 bâtre dont la carrière a été découverte par lui à St-Lothain lez-
 Poligny. Ledit Michel en a taillé une figure de Ste. Marguerite
 dont il fait présent à la duchesse..... 239
- 1511, 28 mars, à *Blois*. — *Jean Lemaire à Loys Barangier*,
 maître des requêtes et secrétaire de Marguerite d'Autriche. Il se
 justifie d'avoir écrit contre cette princesse,..... 245

1512. 14 mai, à Blois. — Le même *Jean Lemaire* remercie *Marguerite d'Autriche* de ce qu'elle n'a pas ajouté foi aux calomnies de ses ennemis. Après avoir parlé des recherches qu'il fait pour rédiger les chroniques de la maison de Bretagne, il l'entre-tient de divers ouvrages de peinture et de sculpture commandés par elle, ainsi que des payements à faire aux artistes..... 249
- 1714, Le 2 mai, Berlin. — *Jacob Le Duchat à Foppens*. Instruction pour l'impression de divers ouvrages. Quiproquo des ouvriers imprimeurs..... 253
1714. 29 mai, à Berlin. — *Jacob Le Duchat à Foppens*, libraire, à Bruxelles. Détails sur une édition du *Baron de Feneste*, sur la comédie de l'*Avocat Patelin*, la *Satire Ménippée*, le *Journal d'Henri III*, les *Lettres de Bayle*, etc..... 255
- 1714, le 18 septembre, à Berlin. — *Lettre de Le Duchat à Foppens*. Instructions et remarques sur l'impression de divers ouvrages. Un mot sur les relieurs de Berlin. Question au sujet de *Mathana-sius*..... 259
1715. 15 février, Berlin. — *Le Duchat à P. Foppens*. Félicitations au sujet de la publication des *Mémoires de Comines*. — Proposition concernant ceux de Castelnau, les *Additions* de Naudé à l'*Histoire de Louis XI*, la *Satire Ménippée*. Note importante, pour le *Nouveau Sanci*, au sujet de la demoiselle d'*Ayelle*, Cypriote, présumée sœur de l'historien d'Avila..... 261
1715. 16 août, Alençon. *Lettre du P. André*, jésuite, auteur de l'*Essai sur le beau*, à l'*abbé de Marbeuf*. Regrets et inquiétudes au sujet de la maladie qui mettait les jours de Malebranche en danger..... 266
1715. 13 novembre, Alençon. — *Lettre du P. André à l'abbé*

- l'Archevêque*. Demande de quelques livres. Critique d'un livre écrit contre Malebranche par le P. du Tertre..... 269
1716. 20 avril, Alençon.— *Lettre du P. André à l'abbé de Marbeuf*. Demande de renseignements pour écrire la vie de Malebranche. Détails curieux et piquants au sujet de ce philosophe. 272
1716. Alençon, 27 avril. — *Le P. André à l'abbé de Marbeuf*. Nouvelles explications sur la vie de Malebranche..... 275
- 1716, 3 juin, Alençon. — *Le P. André à l'abbé de Marbeuf*. Il le félicite sur sa promotion à la prêtrise, et l'entretient, avec de nouveaux détails, de son projet d'écrire la vie de Malebranche. 277
- 1734, le 26 novembre, à Paris. — *Lettre de Secousse*, célèbre diplomate, éditeur de la collection des *Ordonnances du Louvre*, à J.-B. Godefroy, garde des archives de la Chambre des Comptes de Lille. Remerciements pour les pièces fugitives envoyées par ce dernier. Achats de livres. Proposition pour l'inventaire des chartes de la Chambre des Comptes. Suspension des travaux d'érudition par l'exil des Bénédictins..... 280
- 1734, 24 mars, à Paris. — *Lettre du même au même*. Nouveaux remerciements et détails de librairie. Projet de donner une notice sur le baron de Vuerden dans les Mémoires de Nicéron. Secousse désire voir l'inventaire de la Chambre des Comptes. Il se fie peu à la chronologie de Mézeray ; il préfère celle de P. Lelong et surtout l'abrégé de P. Labbe. Il annonce la prochaine publication de la *Notice des mss. de toutes les bibliothèques d'Europe*, par Montfaucon..... 283
- 1737, 19 juin, à Paris. — *Le même au même*. Envoi du 5.^e vol. des *Ordonnances*. Demandes de chartes sur Saint-Omer. Nouvelles politiques et littéraires. Le chancelier favorise la nouvelle collec-

- tion des *Historiens de France*. Assemblées des commissaires à ce sujet. Demande de deux ouvrages nouveaux imprimés en Hollande..... 286
1736. 30 décembre, à Paris. — *Dom Carpentier*, auteur du Supplément au Glossaire de Du Cange, à *J.-B.-A. Godefroy*. Détails de librairie. Objets divers..... 289
1737. 8 avril, Paris — *Le même au même*. Demande de tables généalogiques pour la duchesse d'Humières. Prix véral de divers ouvrages. Réclamation du concours de Godefroy pour *le Glossaire*..... 291
1740. 25 novembre, Malines. — *Lettre de J.-F. Foppens*, archidiacre de Malines, à *Godefroy*. Remerciments de pièces envoyées pour la nouvelle édition des diplômes belgiques d'Aubert Le Mire. Demande de chartes sur Cambrai. Affaire du baron de Sottelet. Communication d'un manuscrit sur la révolte des Gantois. 293
1741. 14 avril, Malines. — *Le même au même*. Renseignements à communiquer au Chapitre Saint-Pierre de Lille sur certains usages pratiqués dans le chapitre de Malines. Oraison funèbre de Charles VI. Suite du manuscrit sur les troubles de Gand par l'archiprêtre Hoyneck..... 295
1779. 27 décembre, à Paris. — *Bréquigny à Denis-Joseph Godefroy*. Titres sur Bruges. Recueil des ordonnances. Projet de publication d'un recueil des chartes de communes..... 298
1780. 11 juin, à Paris. — *Le même au même*. Retraite du ministre Bertin. Le département des chartes et diplômes transféré au gardes-des-sceaux. Inventaire de la Chambre des Comptes de Lille. Question philologique..... 300
1782. 26 août, au château de Montbrard, près Chatellerault. —

- Le même au même.* Il le console des déboires qu'on lui fait éprouver et encourage ses travaux diplomatiques..... 303
1784. 29 mai, à Paris. — *Le même au même.* Travaux diplomatiques. Le garde-des-sceaux et le ministre Bertin. L'historiographe Moreau. Mort de Bignon, bibliothécaire du roi. La Caroline. 305
1791. 19 janvier, à Paris. — *Le même au même.* Troubles révolutionnaires. Suspension des travaux littéraires et historiques. Projet de retraite..... 308
1783. 28 juin, à Chatou. — *Bertin, ministre d'état, à Denis-Joseph Godefroy.* Il le félicite sur ses travaux. Distinction à faire entre les concessions et les confirmations de chartes de commune..... 310

SECONDE PARTIE. — HISTOIRE DES MŒURS.

- Vers* 1230. — Ordonnance sur les gages et appels de bataille et sur la manière de procéder dans les duels judiciaires, à Cambrai. 314
- Sans date.* — Comment on doit user de l'arsin et des circonstances qui s'em puent ensiuwir..... 322
- 1250, avril, à Lyon. — *Bref du pape Innocent* qui mande à l'évêque de Tournai qu'il ait à conseiller aux magistrats de Lille de s'abstenir du droit d'arsin, et surtout de leur enjoindre de ne pas l'exercer sur les terres de Saint Pierre, sous peine de censures ecclésiastiques..... 327
- 1280, 1.^{er} mai. — *Réparation d'un arsin* commis peu de temps auparavant à Esquermes sur la maison qu'habite Gilles Mantiaus, hôte de Saint-Pierre, et dont le fils Hugues avait tué Paskène Mantiele, bourgeoise de Lille..... 329
- 1282, 16 novembre. — *Béatrix*, veuve du comte de Flandres, dame de Courtrai, déclare que douze personnes de ladite ville de

- Courtrai sont allées en pèlerinage à N.-D. de Boulogne , en réparation d'un arsin que le prévot et les échevins de Courtrai avaient fait sur la terre de Saint-Pierre, et qu'en outre le dommage a été réparé..... 330
1348. — Ordonnance du Chapitre de Saint-Pierre , portant que Robert , seigneur d'Englos, qui a outragé le meunier de Lomme , réparera cette injure en faisant fabriquer un moulin de cire du poids de dix livres et qu'il le déposera lui-même en l'église de Saint-Pierre, le dimanche avant Pâques fleuries , à l'heure où l'on fait l'eau bénite et la procession..... 332
- 1376, 20 novembre. — *Abattis de maison à Cambrai.* — Sentence du prévot et des échevins de Cambrai , portant que l'on abattra la maison d'Allemand Aspers, reconnu coupable d'avoir homicidé , dans la cité, Jehan de Fayt..... 334
1377. 8 septembre, *Gand.* — Privilèges accordés par *Louis*, comte de Flandre , à la ville de Lille , pour le droit d'arsin, le jugement des bourgeois, femmes et enfans de bourgeois, et leurs cateux dans la ville et la chatellenie..... 336
1409. 2 décembre. — Ordonnance de plusieurs faits d'armes à outrance qui se doivent faire à Lille..... 343
- Notice sur le Royaume des Estimaux dans la chatellenie de Lille..... 348*

TROISIÈME PARTIE. — HISTOIRE CIVILE.

1356. 28 mai, à *Cherbourg.* — *Philippe de Navarre*, frère du roi Charles-le-Mauvais , reproche à *Jean*, roi de France, l'arrestation dudit Charles et la mort de plusieurs seigneurs qui l'accompagnaient; il déclare qu'il renonce désormais à toute foi, service et hommage envers lui, et lui annonce qu'il poursuivra de tout son pouvoir la vengeance de cette trahison et la délivrance de son frère..... 356

1370, 26 avril. — Etat des bijoux mis en gage par Yolende, comtesse de Bar, pour contribuer à la rançon de son fils. 360

Vers 1376. Le 20 août, à Bruges. — Lettre du comte de Saarbruck, bouteiller de France, à la comtesse de Bar, dame de Cassel. Il y est question entre autres choses, d'un enfant qui se prétendait fils du roi Charles V. 362

Sans date. Fin du XIV^e siècle. — Instruction de Jean, duc de Berry, à un envoyé nommé Gontier qu'il dépêche vers le duc de Bourgogne pour l'informer comment le roi Charles VI se laissait gouverner par le connétable et autres, à l'exclusion de ces deux ducs. 365

1477. 15 janvier, à Gand. — Marguerite d'Yorck, femme de Charles-le-Téméraire, et Marie de Bourgogne, sa fille unique, mandent aux gens des comptes, à Malines, qu'elles espèrent encore que ce prince, qui a disparu le 5 du même mois, à la bataille de Nancy, n'est pas mort et qu'il se sera sauvé en lieu sûr. — Cette lettre tend à contredire l'opinion des historiens, qui prétendent que le corps du duc de Bourgogne a été retrouvé sur le champ de bataille dès le 7 janvier. 368

Sans date d'année (vers 1496), 3 janvier, Saint-Omer. — Lettre du roi Charles VIII au duc de Saxe, par laquelle il le prie de veiller à la conservation de la ville de Saint-Omer, que quelques malveillants voulaient remettre entre les mains des Anglais, au préjudice du duc d'Autriche. 370

1493. — Liste des présents faits par Marguerite d'Autriche à ceux qui l'avaient ramenée de France. 372

1509. 25 avril, à Londres. — Henri VIII, roi, d'Angleterre à Marguerite d'Autriche. Il lui annonce la mort de son père, arrivée le 22 avril 1509. 384

- Inventaire chronologique* de la correspondance de Henri VIII, roi d'Angleterre, avec Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas..... 387
- 1513, 22 août, au camp devant Téroüanne. — *Philippe de Brégilles* à *Marguerite d'Autriche*. Il lui apprend la reddition de Téroüanne ; mais il la prie de tenir cette nouvelle secrète jusqu'à ce que le roi l'en informe plus pleinement 405
1513. 30 août, au camp devant Saint-Omer. — *Philippe de Brégilles* donne à *Marguerite d'Autriche* des nouvelles de l'armée qui est devant Saint-Omer..... 406
- 1517, 10 janvier, à Naples. — *Jeanne*, reine de Naples, veuve de Ferdinand II, informe *Marguerite d'Autriche* du décès de la reine Jeanne, sa mère, veuve de Ferdinand I.^{er} et fille de Jean II, roi d'Aragon..... 408
1525. 25 mars, à Madrid. — Lettre de Charles-Quint à Louise de Savoie, régente de France, mère de François I.^{er}, au sujet de la captivité de ce monarque. Il lui mande qu'il est aise que le roi soit en bonne santé, qu'il a donné ordre de le traiter comme sa naissance et son rang le méritent. Il sera heureux d'apprendre souvent de ses nouvelles et d'en donner à madame la régente. Il est disposé à faire une bonne paix ; et finalement il prie la régente de lui renvoyer le prince d'Orange et autres gentilshommes faits prisonniers à Pavie, promettant de payer leur rançon..... 410
1525. 26 mars, à Madrid. — Lettre de Charles-Quint au sieur de Praet, son ambassadeur en Angleterre. Il lui mande la prise du roi François I.^{er} à la bataille de Pavie ; lui donne la liste des autres prisonniers et lui dit comment il doit négocier en cette circonstance avec le roi d'Angleterre..... 412

- 1546, 15 juillet. — Relation d'un combat à outrance en champ-clos entre Julian Roméro, assaillant, et Antonio Moro, défendant, livré à Fontainebleau en présence du roi François I^{er}. 417
1570. 29 août, à Montigny. — L'amiral de Chastillon (Coligny) mande à la reine Catherine de Médicis qu'il lui envoie le sire de la Roque pour lui expliquer les difficultés survenues dans l'affaire des reîtres, qui exigeaient deux mois de solde. 426
1588. 13 janvier, à Rome. — Le pape Sixte-Quint au roi de France Henri III. Il lui mande qu'il n'a pu admettre comme archevêque de Narbonne François de Joyeuse, attendu l'illégitimité de sa naissance. Il invite le roi à faire un autre choix, en lui rappelant combien il est nécessaire d'avoir, pour les hautes fonctions du sacerdoce, des sujets sans tache, doués de science et de vertus. 428
- 1495, 14 janvier, à Heidelberg. — Frédéric, électeur, comte palatin, félicite Henri IV de ce qu'il a échappé à l'attentat de Jean Châtel; il l'exhorte à se prémunir contre les dangers qui peuvent le menacer. 430
1616. Novembre, à Bruxelles. — Interrogatoire et révélation d'un nommé Servais Oudot, bourguignon, qui déclare avoir été complice de Ravaillac, lors de l'assassinat de Henri IV. 432

ADDITIONS.

- 1545, 8 février, à Saint-Germain-en-Laye. — François I^{er} invite Michel-Ange à lui céder quelques-uns de ses meilleurs ouvrages, promettant de les payer libéralement (1). 441

(1) Cette lettre a déjà été imprimée, mais avec une fausse date; elle est prise ici sur l'original.

- 1561, 27 janvier, à Vic. — Lettre du *cardinal de Lorraine* à *Claude d'Espense*, docteur de la faculté de Paris. Il l'exhorte à se livrer à ses travaux accoutumés, exprime son regret de n'avoir pu le faire élire évêque de Troyes, et promet de saisir toutes les occasions de lui être utile..... 443
- 1569, 30 avril, à Paris. — Le *duc d'Alençon* mande au roi son frère, *Henri III*, qu'Angelo Vergesio, grec, un de ses secrétaires, est mort sans enfants et sans héritiers; qu'ainsi le droit d'aubaine étant acquis au roi, il le lui demande pour Dorat, professeur en grec, qui désire avoir les livres dudit Vergesio 446
- Notice sur don Denis de Portugal, fils de Pierre-le-Justicier et d'Inès de Castro*..... 448
-

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

R A P P O R T

Sur l'utilité de l'établissement des chambres consultatives d'agriculture, présenté à la Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, par M. Thém. Lestiboudois, au nom d'une commission composée de MM. Macquart, Borelly, Desmazières, Verly, Hautrive et Thém. Lestiboudois.

Messieurs,

Par sa circulaire du 26 juillet 1837, M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, consulte MM. les préfets sur la question de savoir s'il ne serait pas utile d'établir des chambres consultatives d'agriculture. « Lorsque les » sociétés et les comices agricoles se multiplient de jour en jour, » et que leurs rapports avec l'administration deviennent plus » difficiles à mesure qu'ils sont plus nombreux, il a paru utile à » quelques personnes qu'il existât dans chaque département » une réunion centrale qui, correspondant à la fois, et avec les » diverses localités, et avec l'administration, pût lui transmettre » l'expression de leurs vœux et de leurs besoins. Mais est-il » nécessaire d'organiser une institution spéciale pour cet objet, » et le but qu'elle aurait en vue n'est-il pas atteint, d'un côté » par l'institution même des conseils-généraux, représentans » naturels de la propriété agricole, et de l'autre, par la position

» des préfets, placés comme intermédiaires entre l'administration supérieure et les comices. »

Vous avez pensé qu'il était utile que votre commission d'agriculture étudiait ces questions posées par M. le ministre.

Elle m'a chargé de vous faire connaître le résultat de son examen. Elle croit que s'il ne s'agit que de servir d'intermédiaire entre les sociétés d'agriculture et l'administration supérieure; s'il ne s'agit que d'avoir un centre où les demandes des sociétés diverses puissent arriver, les préfets et les conseils généraux sont en position de remplir le but qu'on se propose, et qu'il faut d'autant plus choisir ce mode de communication qu'il sera toujours fort difficile de faire correspondre des sociétés *libres* avec des sociétés centrales, qui pourraient avoir des intérêts rivaux, et auxquelles on refuserait souvent de reconnaître quelque supériorité.

Mais votre commission a pensé qu'il fallait envisager la question sous une autre face.

Le commerce et l'industrie ont des chambres consultatives qui s'occupent d'étudier, sous le point de vue de l'économie politique, les intérêts du commerce et des manufactures. Elles sont consultées lorsque le gouvernement prépare des changements aux lois fiscales, toutes les fois qu'elles peuvent toucher en quelques points la prospérité manufacturière et commerciale.

Une pareille institution manque à l'agriculture. Votre commission est profondément convaincue de la nécessité d'appeler les intérêts agricoles à se faire entendre régulièrement dans toutes les discussions préparatoires qui précèdent les mesures législatives intéressant la production générale du pays.

Puisque les chambres de commerce veillent sans cesse sur les intérêts industriels, puisqu'elles sont toujours consultées quand on songe à modifier l'importation des produits exotiques, ou l'exportation des produits nationaux, qu'elles sont, en un mot, l'organe toujours entendu de l'industrie proprement dite, et le

représentant vigilant des intérêts commerciaux de toute nature, pourquoi l'intérêt agricole n'aurait-il pas une représentation analogue ?

Il est remarquable que l'agriculture, cette vaste manufacture, dont l'atelier est le sol tout entier, dont les ouvriers sont plus des deux tiers de la population, il est, disons-nous, remarquable qu'elle soit restée complètement oubliée. Il est indispensable que des corps régulièrement constitués comme les chambres de commerce soient en mesure de répondre, pour l'agriculture, à toutes les questions qu'on leur propose, et qu'à l'instar des chambres de commerce aussi, ils reçoivent toutes les communications par lesquelles le gouvernement annonce les projets qu'il médite et en facilite une étude approfondie; qu'ils soient appelés à formuler leurs vœux, en circonstance utile, ou qu'ils les motivent spontanément dans leurs réunions périodiques; qu'ils soient le centre reconnu où puissent s'adresser les réclamations des agriculteurs; et qu'ils puissent enfin lutter en leur nom dans tous les débats où des intérêts rivaux font des efforts pour établir leur prédominance sous ce point de vue.

La commission d'agriculture résout donc d'une manière affirmative cette question : Faut-il des chambres consultatives d'agriculture ? Leur utilité ainsi comprise étant admise, on se demande si l'on doit investir des attributions que nous venons d'énumérer les sociétés d'agriculture, les comices agricoles, les conseils généraux des départements, ou si l'on doit créer une institution particulière, ou si l'on doit réunir et mettre en présence dans une même assemblée les intérêts agricoles et commerciaux.

Les sociétés et les comices agricoles ont pour mission spéciale d'étudier les procédés d'agriculture, de les perfectionner, de faire connaître les bonnes pratiques, de rendre familières les théories de la science, de répandre l'instruction agronomique

dans les campagnes, d'accorder des encouragements de toute nature aux améliorations des cultures anciennes, à l'introduction des cultures nouvelles, au perfectionnement des races d'animaux utiles, au zèle et au savoir des laboureurs. Elles n'ont pas pour but particulier d'étudier l'économie sociale dans ses rapports avec l'agriculture, et de défendre ses intérêts lorsqu'ils sont compromis par les réclamations du commerce et de l'industrie ou les nécessités fiscales. Elles ont souvent fait des efforts pour arriver à ce résultat, mais peut-être ne sont-elles pas bien placées pour espérer l'atteindre, peut-être leur organisation s'oppose-t-elle à ce qu'elles s'avancent utilement dans cette voie, et sûrement elles ne sont pas suffisamment et assez à temps informées pour agir avec efficacité et en connaissance de cause; trop nombreuses, trop disséminées, elles se mettraient difficilement en rapport avec le gouvernement et les chambres de commerce, et la vérité ne pourrait sortir de leurs travaux morcelés.

Les conseils généraux représentent spécialement la propriété foncière, et ont grandement à cœur les intérêts agricoles, mais ils doivent être spécialement préoccupés de l'intérêt direct de la propriété : la quotité, la répartition de l'impôt, l'ouverture des voies de communication; toutes ces choses qui peuvent très-bien toucher la propriété intéressent moins l'agriculture, qui prend le sol à un taux plus ou moins élevé selon qu'il est plus ou moins grevé. Les conseils généraux ne possèdent pas nécessairement les connaissances agronomiques indispensables; ils n'ont donc pas absolument le caractère qu'on doit désirer aux chambres consultatives d'agriculture.

Mais il est une raison qui empêche virtuellement qu'ils soient chargés de la mission qu'on pourrait vouloir leur confier : ils ne sont pas *permanents*, et, à l'instar des chambres de commerce, les chambres consultatives d'agriculture doivent être en position d'étudier toujours les questions qui les intéressent, et d'ex-

primer leur pensée aussitôt que les circonstances le réclament.

Il paraît donc que ni les instituts agricoles, ni les conseils généraux ne doivent être appelés à combler la lacune qu'on remarque dans la représentation de l'agriculture : il faut un choix spécial de membres qui seront chargés de cette mission.

Il ne reste donc plus à examiner que les points suivants :

Les chambres consultatives formeront-elles des corps distincts,

Ou la représentation de l'agriculture sera-t-elle introduite dans les chambres de commerce ?

Au premier aperçu, il semble qu'il serait plus avantageux à l'agriculture d'avoir des corps tout-à-fait indépendants pour défendre ses intérêts, et qu'il est nécessaire, par conséquent, d'établir des chambres consultatives d'agriculture sans liaison avec les chambres de commerce. Mais lorsqu'on examine les moyens d'organisation, on rencontre de nombreuses difficultés, et l'on ne peut s'empêcher d'observer que ce mode présentera des inconvénients.

D'abord l'établissement et l'entretien de ces chambres d'agriculture occasioneront des dépenses, et peut-être les fonds dont elles auront besoin ne pourront s'obtenir. Les chambres de commerce couvrent les frais qu'elles occasionent par un prélèvement établi sur les patentes. Les agriculteurs ne sont pas patentables : faudra-t-il charger la contribution foncière de fournir aux besoins des chambres d'agriculture ? Mais toute la contribution foncière n'a pas de liaison avec cette dernière : il faudra distinguer la propriété agricole de celle qui ne l'est pas. On rencontrera, certes, des difficultés grandes, et en résultat, une dépense nouvelle.

L'organisation de ces chambres agricoles amènera des embarras qu'il ne sera pas facile d'éviter, car les intérêts de l'agriculture ne sont pas concentrés comme ceux du commerce et de l'industrie. Dès l'instant que les chambres d'agriculture ne sont pas liées aux chambres de commerce, il n'y a plus aucune raison pour les placer dans un arrondissement plutôt que dans un autre,

et chaque localité voudra que le siège lui en appartienne.

Ces inconvénients sont faibles encore. En voici de plus graves. Un fait qui domine la question est celui-ci : Il faut que les représentants de l'agriculture soient toujours instruits de toutes les mesures qui peuvent avoir des rapports directs ou indirects avec l'agriculture : or, c'est souvent dans la discussion seulement qu'on s'aperçoit des perturbations que peuvent amener telles dispositions législatives qu'on médite.

Il arrive que les agriculteurs seuls devinent les lésions qu'elles vont leur causer ; il faudra donc consulter les chambres d'agriculture sur toutes les questions commerciales de crainte qu'elles n'aient quelque liaison inconnue avec la prospérité agricole. Cela est vraiment impraticable : il est bien plus utile que les délégués de l'agriculture , industrie spéciale , assistent à tous les débats qui s'élèvent au sujet des intérêts industriels , pour qu'ils fassent entendre leur voix aussitôt qu'ils sentent que leurs mandataires ont besoin de protection.

Enfin , et ce dernier motif nous semble d'une grande valeur : en ce temps où les discussions sont souvent si divergentes , les chambres de commerce et d'agriculture auront des opinions absolues presque toujours opposées ; de sorte que leurs délibérations , loin d'éclairer l'administration , ne feront qu'augmenter son indécision. Si , au contraire , les deux chambres avaient délibéré en commun , si les intérêts opposés s'étaient rencontrés ; si les uns avaient pu montrer aux autres ce qu'ils avaient de trop exclusif , ils se seraient modifiés : ils auraient transigé , ils seraient parvenus à un résultat acceptable par tous les partis. Et dans le cas peu probable où ils n'auraient pu se mettre d'accord , la minorité ne serait pas sacrifiée pour cela à la majorité , car le droit de réclamer ne lui serait pas enlevé ; seulement elle se serait dépouillée forcément de ses prétentions trop exagérées , comme la majorité aurait perdu par la discussion ce qu'elle a de trop tranchant , de sorte que le juge définitif n'aurait plus à choisir entre des demandes si profondément antagonistes.

Nous pensons donc qu'introduire les défenseurs des intérêts agricoles dans les chambres de commerce serait plus avantageux que créer des chambres d'agriculture distinctes.

Il ne nous reste plus qu'à examiner le mode de nomination des membres qui devraient être adjoints aux chambres de commerce, pour y représenter l'agriculture.

Les chambres de commerce sont nommées par les notables commerçants et par le tribunal de commerce du lieu où elles résident.

Il n'y a point de notables agriculteurs, il n'y a point de chefs-lieux agricoles, point de tribunaux d'agriculture. Le mode employé pour désigner les membres agricoles ne peut donc être identique avec celui mis en usage pour composer les chambres de commerce.

Évidemment on ne peut réunir les agriculteurs en assemblées électorales, à l'effet de choisir les membres de la section d'agriculture des chambres de commerce; il est permis de croire que les choix faits par des hommes exclusivement occupés des travaux des champs ne seraient pas toujours ce qu'il serait à désirer qu'ils fussent; ils apprécieraient certainement avec difficulté les connaissances d'économie publique nécessaires aux hommes chargés de discuter les questions délicates qui s'élèvent chaque jour au sujet des intérêts compliqués du commerce et de l'agriculture; d'ailleurs les agriculteurs de nos campagnes mettraient certainement peu de zèle à nommer les délégués dont ils ne comprendraient peut-être pas nettement les fonctions, et il arriverait sans doute que les délégués seraient désignés par un nombre de voix bien peu considérable.

Nous pensons donc qu'il serait peu fructueux de recourir à une élection directe. Il y aurait plus d'avantages, ce nous semble, à conférer le droit d'élection à des corps constitués.

Les conseils généraux, composés, en général, de grands

propriétaires, élus par leurs concitoyens dans les cantons ruraux, comme dans les villes, sont en position de choisir un certain nombre de membres de la section d'agriculture des chambres de commerce.

Les sociétés d'agriculture ont des rapports avec les hommes que la spécialité de leurs connaissances appellent à siéger dans les chambres, et pourraient être chargées d'en désigner quelques-uns. Tout au moins, les sociétés des arrondissements dans lesquels siègent les chambres de commerce devraient avoir quelques choix à faire. On serait peut-être forcé de n'accorder l'élection qu'à ces sociétés, parce que les autres ne pourraient point choisir de délégués loin du lieu où doivent se réunir les chambres consultatives : et parce qu'il arrive qu'un département comme celui du Nord a plusieurs chambres consultatives, chaque société d'agriculture ne peut évidemment concourir à la formation de plusieurs chambres. Les conseils généraux et les sociétés d'agriculture auraient, d'après ce système, relativement aux agriculteurs, les attributions qu'ont, par rapport aux commerçants et aux manufacturiers, les notables commerçants et les tribunaux de commerce.

Peut-être faudrait-il indiquer le nombre des membres agriculteurs qu'il faudrait adjoindre aux chambres de commerce, mais il nous semble qu'il suffit de dire, d'une manière générale, que l'agriculture ne doit pas rester inférieure, soit au commerce, soit à l'industrie.

Nous terminons en disant que votre commission pense :

1.^o Qu'il y a lieu de signaler à M. le ministre du commerce les avantages à faire représenter les intérêts agricoles dans toutes les discussions qui sont du ressort des chambres de commerce.

2.^o Que le moyen le plus convenable d'arriver à ce résultat, c'est d'adjoindre une section d'agriculture aux chambres de commerce.

3.^o Que les corps qui paraissent les plus propres à nommer les membres qui composeront les sections d'agriculture, sont les conseils généraux et les sociétés d'agriculture légalement instituées, établies dans l'arrondissement des chambres de commerce.

R A P P O R T

Sur une réclamation des distillateurs d'eau-de-vie de pommes de terre, présenté à la Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, par M. Thém. Lestiboudois, au nom d'une commission composée de MM. Macquart, Borelly, Desmazières, Verly, Hautrive et Thém. Lestiboudois.

Messieurs,

Vous avez chargé votre commission d'agriculture, dont je suis en ce moment l'organe, d'examiner les réclamations que vous ont adressées les agriculteurs qui exploitent les distilleries de pommes de terre ; et dont les intérêts sont lésés par la loi des recettes pour l'année 1838 (*Moniteur du 1.^{er} juillet*).

La disposition qui les concerne est ainsi conçue :

« La déclaration que feront les distillateurs d'eau-de-vie de
» grains, de pommes de terre et autres substances farineuses,
» énoncera la quantité de matière macérée qui devra être em-
» ployée pendant la durée de la fabrication, et la quantité
» d'alcool qui devra en provenir.

« La quantité de matière macérée sera évaluée, en comptant
» pour chaque cuve au moins les 6/7 de la capacité brute. »

« Le rendement en alcool ne pourra être déclaré en-dessous
» de deux litres et demi d'alcool par hectolitre de matière
» macérée. »

Les agriculteurs de notre arrondissement, qui distillent directement la pomme de terre, se plaignent de cette disposition, qui est passée inaperçue dans la discussion du budget des recettes, et qui compromet à tel point leurs intérêts, qu'ils seront dans l'absolue nécessité d'arrêter leurs travaux.

Pour concevoir comment on a pu exiger de la distillation de

la pomme de terre les mêmes conditions que celles qui ont été imposées à la distillation des grains, il a fallu probablement qu'on l'ait confondue avec la distillation du sirop de fécule de pomme de terre. Cependant les deux opérations sont entièrement distinctes.

Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

Il existe deux méthodes de fabriquer de l'alcool avec la pomme de terre.

Dans l'une, la pomme de terre est réduite en fécule; la fécule, traitée par l'acide sulfurique, est convertie en sirop; le sirop, soumis à la fermentation, fournit de l'alcool qu'on sépare ensuite par la distillation, comme celui du vin.

Dans l'autre méthode, exclusivement adoptée par les cultivateurs, la pomme de terre est simplement cuite à la vapeur, écrasée, mélangée à une certaine quantité d'eau, et soumise immédiatement à la fermentation.

On conçoit que ces procédés si dissemblables amènent des résultats fort différents. Les résultats de la distillation du sirop de fécule peuvent être comparés à ceux de la distillation des grains, mais il n'en est aucunement de même de la distillation de la pomme de terre.

Le mélange épais formé par ce tubercule cuit, écrasé, et mêlé à une certaine quantité d'eau, a une fermentation beaucoup plus agitée; les gaz, produits par la fermentation se dégagent difficilement à travers la masse pâteuse qui les engendre, et qu'ils font gonfler et *monter* considérablement.

Enfin, le procédé dont il s'agit, et que les agriculteurs n'ont adopté que parce qu'il leur laisse un précieux aliment pour leurs bestiaux, fournit une quantité d'alcool singulièrement moindre que celle qui est obtenue des grains.

Rien n'est donc comparable dans les deux opérations; ni la capacité des cuves nécessaires pour mettre en fermentation une même quantité de matières, puisque les unes *montent* plus

que les autres, exigent des cuves plus grandes pour une même quantité de matières, ni la quantité d'alcool obtenue, d'une même quantité de matières fermentescibles.

En effet, les renseignements que nous avons recueillis, et les témoignages dignes de foi, témoignages qu'il serait du reste facile de contrôler par des expériences directes, nous ont appris que 100 kilogrammes de pommes de terre ne peuvent fournir que 6 à 7 litres d'alcool; tandis que 100 kilogrammes de farine d'orge et de seigle mélangée peuvent en fournir jusqu'à 25 litres.

Cependant, la loi a assimilé deux choses si distinctes; elle a dit : que les cuves d'une même capacité, destinées à la fermentation des farines ou des pommes de terre, seraient considérées comme contenant la même quantité de matières, bien qu'il soit obligatoire de laisser plus de vide à celles contenant les pommes de terre, pour donner l'espace nécessaire au jeu de la fermentation.

La loi a dit ensuite que cette matière, moindre en quantité, et de plus beaucoup moins riche en alcool, aurait cependant un même rendement.

Il est évident que c'est décréter la destruction des distilleries de pommes de terre.

Cette loi, dont la rigueur est excessive, a cependant des motifs: nous n'avons aucun désir de le cacher, car l'intérêt du fisc est aussi l'intérêt général; seulement il faut qu'il soit renfermé dans des bornes équitables. Le motif de la disposition qui fait le sujet de la plainte de nos cultivateurs, c'est de rendre la fraude plus difficile. En effet, en fixant un minimum d'alcool à obtenir, et en portant ce minimum aussi haut que possible, le trésor est certain de percevoir la plus grande partie des droits; on ne peut soustraire à ses impositions que des quantités extrêmement faibles.

Dans le cas dont il s'agit ici, la fraude doit d'autant plus préoccuper les agens du fisc que, si elle est avantageuse, une

surveillance grande sera nécessaire pour l'empêcher. En effet , si on n'exige pas la même quantité d'alcool de la distillation de la pomme de terre que de celle des grains , on déclarera qu'on va se livrer à la première distillation , mais on opérera sur l'orge et sur le seigle , et on soustraira le surplus d'alcool obtenu ; ou mieux encore , on introduira une certaine quantité de farine dans la pâte de pomme de terre. Or , dans ce cas , l'attention la plus rigoureuse des employés sera indispensable , et ce cas , c'est précisément la réalité : le mélange dont nous parlons a lieu , et a lieu nécessairement ; car pour obtenir de bons résultats on ne peut le négliger.

Voici le procédé mis en pratique dans nos distilleries agricoles :

Dans une cuve de la capacité de 23 hectolitres , on met 200 kilogrammes de pommes de terre , et on ajoute 50 kilogrammes de farine ; on obtient alors 24 litres 1/2 à 26 litres d'alcool.

Si on n'ajoutait pas de farine , il serait presque impossible de faire marcher convenablement l'opération , et elle produirait à peine 12 à 14 litres d'alcool.

La distillation de 200 kilogr. de farine donnerait 50 litres d'alcool.

Ces faits , qui nous ont été fournis par des personnes dont nous ne devons pas suspecter la loyauté , prouvent combien grande est la différence du rendement en alcool des grains et de la pomme de terre , et l'impossibilité d'exiger le même produit de ces diverses substances ; la ruine des distilleries de pommes de terre suivrait inévitablement cette exigence.

L'opération que nous venons d'indiquer montre , il est vrai , que la fraude est possible , puisqu'on pourrait déclarer mensongèrement les quantités de farine introduites.

Mais la régie a le droit d'*exercer* les fabriques ; et le droit d'exercice lui a été uniquement donné pour empêcher les fraudes que la fabrication pourrait permettre.

La régie doit donc prendre des mesures sévères pour qu'aucune quantité d'alcool ne soit soustraite à l'impôt ; elle doit multiplier les visites, suivre avec attention toutes les opérations ; mais elle ne peut aller, pour rendre la surveillance plus commode, jusqu'à exiger qu'une substance rende plus que sa nature ne le comporte ; elle ne peut, pour faciliter les fonctions de ses employés, tuer une industrie utile ; elle doit chercher par tous les moyens à constater les quantités : c'est là la seule chose tolérable, et la loi ne lui a pas refusé les moyens d'arriver à ce but.

Le fisc compte si bien sur son action pour l'atteindre que, s'il exige un minimum, il ne renonce pourtant pas à constater et imposer le maximum. Si donc il peut arriver à la découverte des augmentations de produits, il a les moyens d'apprécier les quantités manquant ; ces moyens, il doit les employer, quelque assujétissants qu'ils puissent être, car les mesures qu'il propose, ou plutôt qu'il a fait adopter, pour s'en affranchir, amènent la ruine nécessaire, totale, d'une industrie précieuse pour nos campagnes.

On est d'autant plus en droit de réclamer contre le système qu'on vient d'établir que la fraude qu'on veut éviter n'est ni probable, ni facile, ni bien funeste aux recettes de l'Etat. Les distilleries de pommes de terre sont placées dans les campagnes ; c'est là surtout qu'elles sont utiles ; et la loi laisse la faculté de les expulser des villes si elles voulaient s'y installer. Or, le droit de fabrication n'est que de 0,15 c. par litre d'alcool ; c'est à l'entrée des villes soumises à l'octroi que le droit devient considérable ; il devient alors trois fois plus grand. Ce serait donc pour frauder le droit le plus minime, pour soustraire au fisc quelques centimes qu'il faudrait partager avec celui qui transporte la fraude et le débitant, que le fabricant s'exposerait aux amendes, aux confiscations, au déshonneur, à la fermeture de sa distillerie ! Nous ne pouvons admettre une telle pensée si

nous analysons sa position. Le fabricant n'a pas établi sa distillerie pour faire le commerce de ses produits ; elle n'est qu'un accessoire de sa ferme. Son but principal n'est pas d'obtenir ni de vendre de l'alcool , mais bien d'obtenir les moyens d'alimenter ses bestiaux , et de créer les engrais que réclame sa ferme. Comment supposer alors qu'il va compromettre ses plus grands intérêts , pour faire quelques bénéfices frauduleux sur la plus minime portion de ses produits ?

Cela n'est guère admissible , et si la fraude était réelle , elle serait évidemment si faible , qu'elle ne pourrait servir de prétexte à la destruction d'une industrie qui rend les services les plus signalés à l'agriculture.

On ne peut effectivement contester les avantages des distilleries ; elles réunissent tous les caractères des établissements qui sont propres à assurer la prospérité des campagnes.

En agriculture le problème cherché est d'obtenir des récoltes qui , loin d'épuiser le sol , lui rendent avec usure les principes qu'elles ont puisés dans le sein de la terre et assurent ainsi sa fécondité. Toutes les récoltes sont loin , sous ce rapport , d'avoir le même mérite : les unes ne rendent rien à la terre , elles ne lui laissent que la partie d'engrais qui excédait leurs besoins ; le tabac , par exemple , est dans ce cas.

Les autres donnent des résidus plus ou moins abondants , qui peuvent servir à fertiliser le sol qui les a produits. Ainsi le colza fournit des tourteaux ; le lin , mais dans une proportion plus petite , en donne aussi ; la vigne ne donne que le marc du raisin.

Enfin , il en est d'autres encore qui rendent largement à la terre ce qu'ils en ont reçu. Les plantes qui composent les prairies artificielles , et qui , formant la base de la nourriture des bestiaux , servent à créer une grande quantité d'engrais , ont ce précieux avantage.

Mais cultiver les champs de la plupart de nos provinces ,

exclusivement pour nourrir des bestiaux , est impossible, parce que le produit qu'on obtiendrait en définitive serait trop faible pour indemniser des dépenses que le cultivateur aurait faites , et lui procurer le juste prix de ses labeurs.

On ne peut arriver utilement à élever des quantités de bétail nécessaires à la culture de nos terres , et aux perfectionnements de l'agriculture , que si on trouve des plantes qui fournissent un principe utile à l'homme , tout en laissant des aliments savoureux pour les troupeaux , un principe qui paye une partie des frais de culture , tout en laissant des matières nutritives qui puissent servir à rendre les cultures plus productives.

La betterave présente (puissions-nous ne pas dire bientôt *présentait*) cette précieuse réunion d'avantages, puisque le sucre enlevé à cette racine nutritive n'égale que 5 pour 0/0 de son poids, et que le reste est un aliment convenable.

La pomme de terre est dans le même cas, puisque, après avoir fourni de l'alcool, elle devient plus nutritive que si elle était consommée à l'état de crudité dans les étables.

Ces cultures, qui réunissent des conditions si heureuses, seront surtout la cause d'une prospérité agricole toujours croissante, si elles perfectionnent le système des assolements, si surtout elles exigent des sarclages indispensables pour nettoyer la terre, et si elles peuvent les payer; si elles fournissent aux populations des champs un travail d'hiver qui leur manque presque toujours; si enfin elles attirent dans les campagnes les capitaux qui leur manquent, et les lumières des industries les plus avancées.

Tous ces bienfaits sont inhérents à la culture de la betterave à sucre, et de la pomme de terre destinée à la distillation. C'est aux sucreries qu'on devait l'incroyable élan de l'agriculture de nos départements du Nord, élan qui allait se communiquer à toutes les parties de la France, qui au moins leur aurait été utile, en leur enlevant les plus redoutables concurrences pour

les denrées qu'elles produisent. C'est aux distilleries qu'est due en partie la richesse agricole de l'ancienne Flandre.

Une inexplicable fatalité nous privera-t-elle tout à la fois de la culture de la betterave actuellement compromise, et de celle de la pomme de terre, déjà frappée à mort par un article de loi qui est venu se placer dans le budget sans éveiller l'attention des intéressés ?

On conçoit la loi sur les sucres ; on comprend que, négligeant les avantages indirects de la culture de la betterave, et ne les faisant pas entrer en ligne de compte, malgré leur immensité, on comprend, disons-nous, qu'on ait dit aux fabricans de sucre : vous n'arrivez à créer vos produits qu'à la faveur d'un droit énorme ; votre production est donc trop chère ; elle va priver le trésor d'un revenu nécessaire, il faut donc l'arrêter ; s'il n'y a pas dans cette résolution avantage réel, si la perte définitive est plus grande que celle qu'on redoutait, au moins elle est dans le droit, elle n'est point destructive des principes les plus simples.

Mais dans la question qui nous occupe, tous les principes sont renversés ; on détruit une industrie précieuse, qui ne demande aucune protection spéciale, qui vit d'elle-même, et qui a droit de vivre, parce qu'elle ne nuit pas, et qu'elle porte, au contraire, la fertilité dans nos campagnes. On la tue, uniquement parce qu'on ne tire pas autant de produits de la pomme de terre que d'une autre masse de matière, et qu'on a besoin pour la facilité de la perception que des masses égales de matières hétérogènes rendent la même quantité d'alcool ; on la tue, bien que l'exercice puisse facilement empêcher la fraude, bien que le fisc déclare avoir les moyens de constater les quantités produites, puisqu'il se réserve de rechercher et d'imposer les excédants, bien que la fraude enfin, par ses dangers et les faibles profits qu'elle présente, doive être repoussée par des industriels dont les distilleries ne peuvent être qu'une annexe

d'une industrie plus vaste, qu'ils compromettraient, en se déshonorant par des opérations illicites.

Nous devons espérer qu'un tel état de choses ne sera pas consacré. Nous devons croire que la religion du gouvernement n'a pas été assez éclairée, et qu'aussitôt qu'il reconnaîtra les effets nuisibles de la mesure contre laquelle nous réclamons, il s'empressera de la modifier; il se hâtera d'autant plus que la loi sur les distilleries a réellement un effet rétroactif, car elle doit être mise en vigueur au 1.^{er} janvier 1838 : tous les cultivateurs ont préparé leurs récoltes ordinaires de pommes de terre; ils vont bientôt les renfermer et ils ne pourront les soumettre à la distillation avant le mois de janvier prochain : ils éprouveront par conséquent de grandes pertes, car ils ne pourront vendre leurs pommes de terre, puisque l'espèce qu'ils cultivent n'est pas propre à la nourriture de l'homme, et que d'ailleurs les quantités qui seraient offertes seraient fort supérieures aux besoins.

La mesure qui atteint les distilleries de pomme de terre compromettrait aussi les distilleries de mélasse de betteraves, qui fournissent peu d'alcool.

En raison des faits qui viennent de vous être présentés, votre commission d'agriculture pense qu'il y a lieu :

1.^o De solliciter M. le ministre du commerce et de l'agriculture d'intervenir auprès de son collègue le ministre des finances, à l'effet de faire abroger l'article de la loi du budget des recettes qui exige un minimum de rendement égal pour toutes les distilleries de substances farineuses.

2.^o De demander l'abrogation la plus prompte de cet article, parce que les distillateurs se trouvent dans la situation la plus fâcheuse.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 29 JUILLET 1838.

Le 29 juillet 1838 la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, réunie extraordinairement à la Société d'horticulture du département du Nord, a procédé, en séance solennelle, à la distribution des prix accordés par ces deux sociétés.

M. le préfet, qui présidait la séance, l'a ouverte par le discours suivant :

« Messieurs ,

» Je ne vous adresserai que peu de paroles, parce que vous avez à entendre mieux que ce que je pourrais vous dire.

» Appelé à l'honneur de présider cette séance, je ne veux qu'apporter au premier des arts, en votre nom, le tribut périodique d'hommages que nous aimons à lui payer.

» C'est pour la huitième fois qu'il m'est donné de venir au milieu de vous orner la charrue de couronnes et appendre à la houlette du berger quelques-unes de ces fleurs brillantes dont l'aimable sœur de l'agriculture se complait à remplir nos corbeilles.

» Sur les autels où fumait l'encens des anciens, sur ceux où s'accomplissent les grands mystères de la religion révélée, les fruits de la terre sont des offrandes agréables au créateur de toutes choses, et nous aimons à lui reporter ses propres bienfaits.

» Qui de nous, Messieurs, dans un de ces beaux jours où le ciel sourit à la terre, au milieu d'une campagne fertile, n'a pas senti battre son cœur et naître en lui-même ce désir qui inspirait Homère quand il s'écriait en des vers que le traducteur moderne a trop faiblement rendus :

« O champs ! quand vous verrai-je ? quand me sera-t-il permis, » tantôt dans la lecture des livres des anciens, tantôt dans un » doux sommeil, tantôt dans la volupté d'heures paresseuses, » de noyer délicieusement les souvenirs d'une vie agitée, » oublieux de tous et de tous oublié ? »

» C'est ainsi que les champs étaient chers à ces grands personnages de l'antiquité, passant du char de triomphe dans le char que des bœufs traînaient d'un pas lent, à travers les guérets.

» Tels encore on a vu l'immortel ministre d'Henri IV, à Rosny ; l'illustre d'Aguesseau, à Fresnes, et ce grand citoyen qui, écarté de la cour, n'y reparut qu'auprès du monarque dans les chaînes, pour le défendre et mourir sur le même échafaud.

» Je l'ai vu, Messieurs, et c'est un des souvenirs les plus chers de ma jeunesse, ce noble fils des Lamoignon, ce chancelier de France, ami de son prince autant que de la liberté de son pays, je l'ai vu passant des jours entiers dans ses plantations de Malesherbes, convertissant en un domaine productif des terres long-temps ingrates, et répandant l'aisance au milieu d'une population qui l'aimait et le bénissait.

« Le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un homme, dit « Caton, est de l'appeler bon laboureur. »

» Un jeune écrivain breton (M. Richelot) nous rappelle que, dès les premiers temps de Rome, la sagesse agricole se formule dans plusieurs proverbes que Pline a consacrés. Je vais en copier quelques-uns :

« Mauvais cultivateur celui qui achète ce que sa ferme peut » lui fournir. »

« Mauvais père de famille celui qui fait le jour ce qu'il peut
» faire la nuit, à moins que le temps ne s'y oppose. »

« Plus mauvais encore celui qui fait aux jours ouvrables ce
» qu'il pourrait remettre aux jours fériés. »

« Et le pire, celui qui travaille sous son toit au lieu d'être
» aux champs. »

» Les vérités, vous le voyez, sont au-dessus des atteintes des siècles. Loin de vieillir, elles croissent en vigueur à raison de leur âge. Contre la vérité, il n'y a pas à innover. C'est une limite définitive, au-delà de laquelle il n'y a que le néant; ces axiomes agricoles sont de notre époque tout aussi bien que du temps de Pline.

» Pline établit en principe que les grands domaines sont nuisibles, et qu'ils ont perdu l'Italie et les provinces.

» Cette question des grands et des petits domaines est encore aujourd'hui soumise à la controverse, et ce n'est pas le moment de la discuter.

» Mais les autres maximes anciennes que je viens de citer sont fécondes en applications actuelles.

» La première conseille au cultivateur de varier ses travaux, de demander à son exploitation tout ce qu'elle peut donner, et de ne pas s'endormir dans la routine. Des essais modestes et persévérants conduisent presque toujours à d'utiles résultats. Des essais ambitieux mènent souvent à la ruine. Beaucoup d'hésitations ont dû retarder l'époque où le colza, le tabac, le lin, la betterave, la pomme de terre sont entrés en rivalité avec les céréales et la vigne; mais le sol, opiniâtrément interrogé, a répondu avec usure aux soins et aux dépenses du laboureur. N'avons-nous plus rien à dérober à d'autres climats? Le mûrier, qui paraissait n'appartenir qu'à nos provinces du Midi, s'acclimata même dans les régions de l'Est et du Nord de la France. Les magnaneries se multiplient; la race des chevaux flamands n'obtiendrait-elle pas une grande amélioration par son croise-

ment avec les races de pur sang ? On pense que nous pourrions obtenir ainsi une très-belle génération de chevaux carrossiers. Il m'a été remis à ce sujet un mémoire très-intéressant par un officier des haras. J'espère pouvoir bientôt l'imprimer. Songez-y bien, cultivateurs, suivez le conseil de Pline : « N'achetez pas ce que votre ferme peut vous fournir. »

» Il ne reconnaît pour bon père de famille que celui qui ne fait pas le jour ce qu'il peut faire la nuit. Le philosophe veut dire que les rudes travaux des champs ne doivent pas usurper sur les nuits, sur les longues soirées, sur les veillées, les travaux plus légers qui leur appartiennent. Il veut que chaque chose soit faite en son temps.

» Son animadversion est encore plus forte à l'égard de ceux qui font aux jours ouvrables ce qui doit être renvoyé aux jours fériés. Messieurs, c'est avec une sorte d'embarras que j'essaie de développer cette maxime. Magistrat, je dois être sévère : homme, j'aime à être indulgent. Rome avait aussi *ses ducasses* et *ses kermesses*. Il est à croire que, comme chez nous, elles se prolongeaient jusques dans les jours de travail, et que les *ambarvales* ne se terminaient pas avec la cérémonie sacrée. Ces *rogations* des temps antérieurs au christianisme avaient leur lundi, leur mardi, souvent, hélas ! encore leur mercredi.

» Homme des champs, je respecte vos jours de délassement ; certes ils vous sont bien dus. Jouissez-en, mais sans en abuser. Auprès de vous, vous avez une terre qui demande vos sueurs et vos économies. Vous avez une femme, des enfants, une famille que cette terre doit faire vivre. Vous avez une patrie qui compte sur vous.

» L'absence du travail unie à la dépense superflue est une double source de pertes et de misères.

» *Le pire* de tous, selon notre vieux Pline, est celui qui reste sous son toit au lieu d'être aux champs. La rude invective va droit à celui qui s'engourdit dans la paresse et ne prend point en souci l'infécondité des champs qu'il néglige.

» Aux hommes actifs et vigilants, la paix de l'ame, l'aisance, la fortune....

» Aux hommes indolents, le mécontentement de soi-même, le remords, la pauvreté.... Allez donc aux champs dès que poind l'aurore, pour goûter ensuite avec joie, au milieu du jour, le repas domestique, et vous endormir le soir, au milieu de la reconnaissance et des embrassements de votre famille. Encore un mot de ce vieux Caton qui cultivait la terre comme Cincinnatus et qui était frugal comme Fabricius et Curius Dentatus, inexorable comme les Appius. « Courage, mon fils, disait-il, l'une » des œuvres les plus belles et les plus méritoires, c'est de » savoir accroître son patrimoine. »

» En effet, celui-là a droit aux bénédictions de sa postérité, comme les fondateurs des villes et des empires. L'aisance des enfants est un monument que les pères élèvent à leur propre mémoire. La dissipation du patrimoine constitué est une sorte de faillite, au moins morale, vis-à-vis de la famille à qui le patrimoine doit revenir intact, sinon accru.

» Je ne comprends pas, vous le sentez, dans ces reproches, le père de famille ou les enfants victimes d'une cruelle fatalité.

» Près de la chaumière du laboureur, comme autour du château, j'aime à voir de beaux arbres et de beaux ombrages. J'aime à admirer des groupes de fleurs coupant des gazons toujours verts. J'aime à me dire : Les mains du laboureur qui creuse ces sillons savent aussi manier la bêche et la serpette, cultiver des légumes et des fruits savoureux. Ici l'horticulture a fait pénétrer ses préceptes et multiplié ses dons. Ces plaisirs qui délassent le cultivateur déposent de la pureté de ses goûts et de la régularité de ses mœurs.

» L'horticulture porte aussi avec elle son influence et ses leçons. Ce n'est pas sans motif qu'auprès de l'épi jaunissant, la nature a placé ces pétales si brillantes, ces calices si riches, si réguliers. Tout nous dit que Dieu a voulu que les sueurs qui font

maître le blé pour la nourriture de l'homme fissent aussi éclore des fleurs pour charmer sa vue et flatter son odorat, lui enseignant par là que sa bonté infinie s'est occupée tout à-la-fois de toutes ses nécessités, de toutes ses jouissances.

» Il est pourtant, plaignez-les, des cœurs froids et corrompus qui dédaignent les jardins et traitent de futile le travail qui les féconde. « Eh! quoi! leur répond leur chancre élégant, dans » une préface dont la prose est elle-même une sorte de poésie, » cet art charmant, le plus doux, le plus naturel, le plus vertueux de tous, cet art que j'ai appelé ailleurs le luxe de » l'agriculture, que les poètes ont peint comme le premier » plaisir des premiers hommes; ce doux et brillant emploi de la » richesse des saisons et de la fécondité de la terre, qui charme » la solitude vertueuse, qui amuse la vieillesse détrompée, qui » présente les beautés agrestes avec des couleurs plus séduisantes, des combinaisons plus heureuses, et change en » tableaux enchanteurs les scènes de la nature sauvage et » négligée. Cet art des jardins serait sans intérêt!...

» Milton, le Tasse, Homère ne pensaient pas ainsi, lorsque, » dans leurs poèmes immortels, ils épuisaient sur ce sujet les » trésors de leur imagination. »

» C'est donc à bon droit, Messieurs, que, dans la même solennité, nous confondons les champs, les bergeries et les jardins.

» C'est dans ces produits divers que nous honorons la terre infatigable, notre mère commune; c'est dans les hommes qui développent, par leur sueur, ces germes féconds et inépuisables que nous récompensons le travail modeste et la science acquise.

» Et si, sans craindre les dévastations de l'invasion, les contraintes rigoureuses de la guerre et les spoliations des ennemis de l'ordre social, chacun jouit dans une sécurité profonde de ses biens et de ses loisirs, n'en devons-nous pas aussi, dans ces jours si propres à nous le rappeler, si nous avons pu l'oublier,

quelque reconnaissance à la royale et courageuse sagesse qui tient le timon de l'État ? »

M. Lestibouois (Thém.), président de la Société royale des sciences, a prononcé ensuite le discours ci-après :

« Messieurs et honorables collègues,

» C'est une pensée grave et solennelle qui nous assemble.

» Au jour où, luttant contre les dernières prétentions du privilège, l'esprit d'industrie obtint son plus illustre triomphe, la Société royale des Sciences vient glorifier le travail et encourager le zèle des travailleurs, elle vient s'associer aux efforts de nos agriculteurs et couronner les heureux perfectionnements qu'ils ont obtenus.

» Nous, livrés aux occupations scientifiques et aux études abstraites, nous donnons la main aux praticiens expérimentés qui ont passé leur vie dans de longs labeurs; nous, habitants des villes, nous nous mêlons aux hommes des champs; nous mettons en commun nos théories et leurs observations, nos méditations et leur judicieuse pratique. C'est accomplir, dans notre sphère, les devoirs imposés à notre cité; c'est satisfaire, pour notre part, aux obligations d'une ville qui, à juste titre, est réputée la métropole du Nord, et qui doit rendre, par tous les moyens, au riche pays qui l'entoure, la prospérité qu'elle en reçoit.

» A chaque ville, comme à chaque homme, sa tâche et sa fortune; efforçons-nous de suffire à la nôtre.

» Il faut à nos agriculteurs un point central où ils puissent apprendre ce qu'on fait en d'autres régions, où chaque jour on leur dise quelles sont les nouvelles découvertes, quels sont les besoins de l'industrie, quelles sont les applications des arts et des sciences à la culture des champs; il leur faut un lieu de

réunion où on leur offre des modèles des instruments perfectionnés et des grands appareils qui économisent le temps et la main-d'œuvre, où ils trouvent les secours et les encouragements qui leur permettent de tenter des expériences coûteuses, et les enseignements qui les font réussir; il leur faut un foyer commun, qui soit comme la maison paternelle, où tous les enfants soient bien reçus et où ils puissent venir *deviser* sur leurs intérêts, exposer leurs idées sur les lois économiques qu'on impose à la société et demander les moyens de soutenir leurs droits à la protection commune; il leur faut, enfin, un centre d'action et de pensée: ce centre est inévitablement la ville de Lille; c'est cette grande cité qui étend au loin ses nombreuses relations, qui connaît les exigences de l'industrie moderne, qui attire en son sein des représentants de toutes les sciences, qui s'empare de tous les produits agricoles pour les façonner, leur donner du prix par son travail et les exporter, et qui, par échange, répand dans un vaste rayon tous les objets que la consommation réclame.

» Lille, le grand marché du Nord, le lieu habituel de rendez-vous, la ville aux affaires, Lille doit servir de lien aux choses et aux hommes; elle doit présider aux relations industrielles et en même temps au commerce des intelligences; elle doit concentrer toutes les pensées du pays, les combiner, les unir, les confondre, pour leur donner une plus grande énergie.

» Tel est son partage. Sa mission est haute, mais elle ne la répudie pas. Sans égoïsme et sans jalousie, distinguée par ces vues larges et généreuses qui sont le caractère de la puissance réelle, elle désire le bien-être de toute la région qu'elle domine et qui fait sa splendeur.

» Loin de nous, bien loin donc les calculs étroits, les combinaisons de l'intérêt personnel! Notre ville n'oubliera jamais qu'il est des sacrifices qu'elle doit s'imposer. Elle sera bien pénétrée de cette idée, qu'elle a reçu un dépôt et qu'elle en doit compte;

qu'on l'a ornée et rendue forte pour le bien de tous, et qu'elle doit travailler pour tous; elle a une dette à payer, elle voudra la solder avec largesse et munificence. A elle les grandes institutions d'enseignement public; à elle le sanctuaire des sciences et des arts; à elle les instructions données par l'industrie perfectionnée; à elle les monuments qui élèvent la pensée et excitent l'admiration des peuples; à elle aussi les grands et nobles spectacles et même les pompes et les fêtes qui jettent de l'éclat sur une cité et y attirent le concours des populations.

» Cette pensée, Messieurs, est la vôtre et la nôtre. La Société royale des Sciences, en toute circonstance, s'efforce de s'acquitter des devoirs qui sont imposés à chacun de nos concitoyens; elle essaie, par des études opiniâtres et la publication de ses travaux, de soutenir le flambeau des sciences. Les beaux-arts la trouvent fidèle à leur culte; elle a rappelé la cité natale à Wicar et a consacré son legs à la cité. Les divers genres d'industrie n'ont jamais réclamé son concours en vain: elle est heureuse d'en favoriser les progrès; l'exploitation agricole enfin est l'objet de toute sa sollicitude, parce que les champs qui ont apporté leurs trésors à la ville peuvent exiger d'elle la rémunération méritée. Toutes les lumières empruntées aux sciences physiques et chimiques, à l'histoire naturelle et à la physiologie, à l'économie publique et à l'industrie, la campagne les attend de nous. Toutes les connaissances que nous pouvons demander aux autres contrées, nous les lui avons promises; nous n'épargnons ni soins ni veilles pour qu'elle n'ait aucun reproche à nous faire.

» Par les efforts de tous, la grande ville du Nord deviendra plus belle encore, plus riche et plus digne du rang qu'elle occupe. Elle méritera l'estime de ses voisins, tout en travaillant à sa prospérité même; car c'est encore travailler pour elle que de faire prospérer les campagnes fécondes qui l'entourent et les villes brillantes qui gravitent dans son orbite.

» Et, dans le vrai, l'isolement aujourd'hui est un anachronisme.

» L'association est le besoin le plus urgent de cette époque où nous ne rencontrons plus que des individualités isolées, sans liens, sans rapports, toutes en concurrence, et presque en hostilité les unes contre les autres. On a détruit, on a dû détruire toutes les agrégations, toutes les corporations des anciens temps, devenues exclusives, embarrassantes, oppressives, ennemies de toutes innovations et de tous progrès, instruments de tyrannie, elles qui avaient servi à l'affranchissement et à la résistance, pesant sur l'esprit de l'homme comme un obstacle, elles qui avaient servi à préparer et à abriter les progrès des arts et l'indépendance intellectuelle. La destruction fut le besoin et le salut de nos pères; elle fut leur destinée.

» Sans doute il fallait que la société fût en dissolution pour que les éléments créés par le cours des âges pussent obéir à leur affinité et former des agrégations nouvelles; ainsi lorsque la période romaine dut finir, pour entrer dans une voie nouvelle, l'humanité dut traverser un temps de longs déchirements, de barbarie absolue, d'effroyable tourmente; le grand empire dut être détruit, mis en lambeaux et chaque pièce dut être dévorée comme les feuilles d'un arbre données en pâture aux insectes.

» Aujourd'hui le monde s'apaise pour réédifier.

» Mais grande serait l'erreur de ceux qui, reconnaissant les tristes effets du fractionnement de la société, croiraient qu'il n'y a qu'à reprendre les corporations antiques; tout cela est mort et bien mort.

» Tout est changé dans les conditions de l'humanité; les siècles qui nous ont précédés avaient formé une organisation avec des masses pauvres, ignorantes, sans communications pour les personnes et les idées, usant leurs forces dans un travail inintelligent; nous, nous avons les richesses accumulées par nos pères et nous-mêmes; nous avons les pensées de mille

générations réunies et classées dans les sciences diverses comme en un trésor ; nous avons une force immense qui remplace nos bras et laisse agir notre esprit ; en un instant nous portons nos pensées aux extrémités du monde et nous courons nous-mêmes avec la rapidité de nos pensées. Tout sera donc nouveau en cette période de régénération.

» L'association était fondée sur la sujétion ; l'ère moderne veut l'établir sur la liberté ; les institutions politiques avaient pour base le privilège , nous voulons qu'elles puisent leurs forces dans l'égalité. L'autorité descendait de degré en degré jusqu'au bas de l'échelle sociale ; aujourd'hui la volonté se formule presque vers la base et, remontant tous les échelons, va s'imposer aux sommités de la société. La hiérarchie des temps féodaux apparaît comme une pyramide où tout pèse sur les assises inférieures ; notre constitution sera comme une voûte hardie dont toutes les parties se soutiennent réciproquement, et si dans l'une la pierre culminante imposée à la masse n'est qu'un poids ajouté aux autres poids, la clef, dans l'autre nécessité suprême, maintient tout l'édifice, tant qu'elle-même est soutenue au plus haut point par l'universalité du cintre.

» On doute encore, cela est vrai, de la possibilité de résoudre le problème social qui est donné à notre siècle ; quelques hommes persistent à croire qu'on n'arrivera pas à unir étroitement des individualités libres, fortes, innombrables, qui exigent le plein exercice de leurs facultés.

» Mais, soyez sans crainte, le génie de l'homme qui n'a point défailli au moment où, pleine d'anxiété, la civilisation attendait ; le jour où l'on a posé un rail, l'ère moderne a obtenu la consécration de sa vie et de sa durée ; elle a trouvé, au moment voulu, l'instrument de son développement futur ; comme si à chaque époque était réservé, pour ainsi dire à point nommé, le grand levier qui fera triompher son principe.

» J'ignore à quelle heure de la vie d'un homme les nouvelles

voies seront données : tout ce que je sais , c'est qu'elles s'exécuteront tout aussi sûrement que le voyage de Colomb ; ce que je sais , c'est qu'un jour va venir où toutes les villes s'uniront par des liens étroits et se prêteront un mutuel secours : ce que je sais , c'est que les heureuses positions que Dieu a créées sur la terre , au lieu d'appartenir à quelques hommes , seront la propriété de tous ; les lieux les plus reculés seront appelés à jouir de la vie des centres , les centres iront s'emparer des avantages dévolus aux extrémités. Soyez-en sûrs , il se prépare une rénovation immense , inouïe , inconnue , qui modifiera notre civilisation , nos usages , notre existence. L'esprit de localité a fini son règne , l'esprit de division doit s'éteindre.

» C'est une pensée bien fautive aujourd'hui de combattre la centralisation , de porter envie à la capitale , de vouloir vivre indépendant d'elle , de séparer les provinces , de prétendre faire apparaître au milieu d'elles ces grandes clartés qui ne peuvent jaillir que des foyers les plus actifs de la civilisation ; de penser qu'on peut distribuer entre chaque ville ces esprits d'élite qui font la gloire d'une nation , quand ces esprits ne s'élèvent , ne s'échauffent , ne s'exaltent qu'au contact de leurs pareils. Non ! vous ne lacérerez pas les grandes associations artistiques et scientifiques pour en donner à chaque canton un lambeau. Vous n'enlèverez pas à la cité dominatrice son immense et utile prépondérance , ce n'est pas là notre avenir ; notre avenir , c'est de faire partie de la capitale même et d'être capitale à notre tour ; c'est de former un quartier de la grande ville et de nous agrandir nous-mêmes de tout le riche et florissant pays qui nous environne ; c'est de jouir des vives lumières qui étincèlent au centre du royaume aussi bien que si elles étaient à nous et de les refléter dans la sphère d'action qui nous a été donnée. Notre avenir , notre espoir , notre besoin , c'est d'être étroitement uni au centre , de respirer en quelque sorte avec lui , de participer à son énergique action , à sa vie intime , si complètement , si

absolument, que le battement du cœur retentisse en nous comme une artère ; que ses émotions fassent tressaillir notre fibre et qu'en retour nos impressions l'agitent soudainement, comme si nos nerfs étaient ses nerfs, comme si son ame était notre ame. Tout cela peut être, tout cela sera !

» Eh bien ! commençons à remplir les devoirs que nous imposera notre nouvelle situation. L'agriculture, parmi toutes les industries, est certainement celle qui attend le plus impatiemment les bienfaits de l'association. C'est elle qui profite le plus de la grande révolution qui brisa les entraves féodales, car sur elle pesaient encore et le servage, et la corvée, et les dimes, et les droits seigneuriaux. Elle était stérilisée par l'indivisibilité et l'inaliénabilité des terres ; mais ce fait même annonce que les populations agricoles n'étaient point encore préparées pour une vie indépendante, et l'extrême morcellement des propriétés, réaction naturelle contre l'ancienne constitution, vient rendre plus nécessaire encore l'association des efforts individuels.

» Resserrons donc intimement l'alliance que nous devons former avec nos voisins des campagnes ; prenons part à leurs travaux ; félicitons-les de leurs succès ; encourageons leurs tentatives, et disons-leur ce que nos études, nos méditations, nos relations nous ont appris.

» Si les animaux qui amènent la fertilité dans les champs sont inférieurs aux races étrangères, transplantons dans nos exploitations rurales les brillants étalons qui doivent améliorer les troupeaux indigènes ; si la science mécanique a construit des appareils qui diminuent la peine de l'homme et augmentent sa richesse, mettons-les dans les mains qui ont façonné la plus simple et la meilleure des charrues. Si nous constatons qu'une riche culture, comme celle du houblon, peut prospérer dans nos plaines, hâtons-nous d'en instruire nos cultivateurs et de faciliter d'heureux essais ; si notre industrie, toujours en pro-

grès, veut mettre en œuvre la soie qu'elle envie au Midi, disons à nos agriculteurs comment le mûrier peut s'acclimater dans une froide région, comment il faut le cultiver et le multiplier, et distribuons des graines et des plantes de l'arbre précieux qui peut-être un jour remplacera nos haies stériles.

» En tout temps, unissons les hommes qui fécondent notre sol; dirigeons-les, avertissons-les; publions régulièrement les instructions qui nous paraissent leur convenir spécialement; défendons leurs intérêts quand ils sont compromis par la législation économique de l'État, mais disons-leur, au besoin, qu'il est des sacrifices à faire aux intérêts généraux; donnons des applaudissements et des encouragements à ceux qui, par leurs travaux, ont concouru à développer la richesse publique, et distribuons des couronnes à ceux que leurs vertus ont distingués entre les vertueux habitants des champs.

» Faisons plus: annonçons au loin ce que valent nos bons horticulteurs qui se contentent d'être utiles sans savoir tirer parti de ce qu'ils font; disons quels sont leur savoir pratique, leurs méthodes ingénieuses, quels sont leurs soins assidus et intelligents, et quand une contrée éloignée sentira bien que l'exemple de nos modestes campagnards vaut mieux que nos préceptes, allons l'annoncer à ces hommes laborieux qui, dans leur simplicité naïve, ne se doutent pas qu'ils excellent dans le premier des arts; à notre voix, ces dignes travailleurs sortiront de leurs rustiques demeures, ils iront enseigner à la France et aux étrangers l'art précieux de faire les moissons. Ainsi les compagnons de ces villageois qui, tout-à-l'heure, viendront recevoir les récompenses d'une vie pure et sans reproches, s'en allaient naguères, armés de leur sape flamande, donner des leçons aux agriculteurs de l'Écosse, distingués entre tous ceux de l'Europe; ainsi, il y a peu de jours encore, ces simples ouvriers devaient partir pour montrer aux bords de la Loire la supériorité des moissonneurs de notre industriel pays. Ah! si

dans les temps poétiques ces nobles travailleurs arrivaient dans les régions lointaines avec leurs instruments inconnus, s'ils venaient instruire les peuples, encore inhabiles à récolter les dons de la terre, comme leurs savantes pratiques seraient célébrées, comme les bienfaits répandus autour d'eux seraient appréciés et exaltés, comme le merveilleux et les plus charmantes fictions en rehausseraient l'éclat, comme ils seraient divinisés !....

» O champs de l'Attique et de la Sicile, vous m'êtes témoins que la gloire et l'adoration des peuples eussent été la récompense de celui qui serait venu éclairer vos laboureurs. Aujourd'hui, qui sait si l'on apprendra qu'un homme est parti de la campagne de Lille pour montrer au loin comment il faut abattre les gerbes et sauver les épis ? Mais nous, nous consacrerons au moins le précieux souvenir du bien qu'ont fait les habitants de nos champs. Ce sera la plus douce partie de notre tâche, et lorsque les habiles et honnêtes *varlets* de nos fermes monteront sur cette estrade pour recevoir des couronnes, nous les applaudirons avec une émotion que vous partagerez, car nous nous dirons que ces hommes ignorés, et parfois dédaignés, sont pourtant assez puissants pour changer la fortune d'une province et répandre l'abondance et le bonheur là où régnaient la stérilité et la misère. »

Après M. Lestibouois, M. Borelly, vice-président de la Société d'horticulture, a prononcé un discours au nom de cette société.

Enfin, M. le docteur Hautrive, secrétaire de la Commission d'agriculture, a proclamé les noms des cultivateurs de l'arrondissement de Lille qui ont mérité les récompenses promises.

Houblonnières.

1.º Une prime de 200 francs est accordée à M. Bélague-

Charlet, brasseur, à Fournes, pour avoir planté, en 1836, 40 ares 96 centiares de houblon à tige blanche.

2.^o Une prime de 200 francs à M. Isidore Fry, brasseur, à Tressin, pour avoir établi, en 1838, une houblonnière de 40 ares.

Expériences agronomiques.

1.^o Une prime de 75 francs à M. Alexis D'Halluin, fermier, à Marcq-en-Barœul, pour avoir planté en lignes 80 ares de blé de mars et 15 ares de blé de la Trinité et de seigle multicaule.

2.^o Une prime de 75 francs à M. Taffin-Peuvion, fabricant de sucre de betteraves, à Lesquin, pour avoir semé en lignes, à l'aide du *Semoir-Hugues*, 140 ares de colza et 168 ares d'avoine, de cameline, de fèves et de blé de mars.

3.^o Une prime de 75 francs à M. Leroy, cultivateur, à Aubers, pour avoir semé en lignes, avec la *Herse-Semoir* de son invention, 1 hectare d'avoine et de froment d'avril.

Culture du mûrier blanc.

La Société accorde à titre d'encouragement :

1.^o Une prime de 100 francs à M. Dumortier, fabricant, à Tourcoing, pour ses essais de culture du mûrier blanc et d'éducation de vers-à-soie.

2.^o Une prime de 100 francs à M. Deroulers, pépiniériste, à Lomme, pour la plantation en haie de 400 mètres de mûriers blancs de l'espèce italienne.

3.^o Une prime de 100 francs à M. Taffin-Peuvion, fabricant de sucre de betteraves, à Lesquin, pour la culture en haie de 300 mètres de mûriers à basse tige.

Instruments aratoires.

Une médaille d'encouragement est accordée à M. Pierre Phi-

lippo, charron, à Marcq-en-Barœul, pour avoir présenté à la Société un modèle de *Sarcoir* de son invention.

Statistique agricole.

La Société, persuadée qu'un exposé fidèle de l'état actuel de l'économie rurale dans l'arrondissement de Lille contribuerait à généraliser les meilleures méthodes de culture et pourrait exercer une influence puissante sur la prospérité du pays, a décidé qu'une médaille de la valeur de 300 francs serait offerte à l'auteur du mémoire le plus complet et le plus exact sur la statistique agricole de l'arrondissement de Lille.

Un seul mémoire a été adressé à la Société, qui a jugé que l'auteur n'avait pas pleinement atteint le but proposé ; cependant, voulant récompenser les efforts de M. Wéry-Cogez, fabricant de sucre de betteraves, à Hellemmes, elle lui accorde une médaille d'encouragement.

Pour récompenser le zèle, l'intelligence et la bonne conduite des bergers et des maitres-valets de l'arrondissement de Lille, la Société a fondé différents prix pour être distribués le jour de sa séance publique annuelle.

Bergers.

La houlette d'argent est accordée :

1.° Au sieur Louis Blanquart, de Lomme, qui, pendant 51 ans, a rendu de bons et loyaux services aux trois fermiers chez lesquels il a demeuré.

2.° Une médaille d'argent au sieur Théodore Rouzé, berger depuis 30 ans chez M. Pollet, fermier, à Sainghin-en-Mélantois.

3.° Une médaille d'argent au sieur Auguste Vendeville, berger depuis 30 ans chez M. Lamblin, fermier, à Lesquin.

4.^o Une médaille d'argent au sieur Joseph Trédez, berger depuis 26 ans chez madame veuve Crépeaux, fermière, à Bauvin.

Maîtres-valets.

1.^o Les épis d'argent proposés en prix au maître-valet de l'arrondissement de Lille le plus habile à tracer un sillon et à exécuter les travaux agricoles, ont été mérités par le sieur Alexis Charlet, maître-valet pendant 25 ans chez M. Duhamel, fermier, à Englos, et depuis 33 ans chez M. Becquart, fermier, dans la même commune.

2.^o Une fourche d'argent est accordée au sieur Philippe Buisine, depuis 42 ans maître-valet chez M. Cuvelier, fermier, à Allennes-lez-Marais.

3.^o Une médaille d'argent au sieur François Delerue, depuis 40 ans maître-valet chez M. Wicart, fermier, à Quesnoy-sur-Deûle.

4.^o Une médaille d'argent au sieur Joseph Desplanques, depuis 40 ans fermier chez M. Deline, fermier, à Houplin.

5.^o Une médaille d'argent au sieur Augustin Werquin, maître-valet pendant 14 ans chez M. Lutun, cultivateur, à la Chapelle-d'Armentières, et depuis 26 ans chez M. Villers, fermier, dans la même commune.

6.^o Une médaille d'argent au sieur Philippe Desprez, depuis 36 ans maître-valet chez M. Cogez, cultivateur, à Mons-en-Pévèle.

7.^o Une médaille d'argent au sieur François Maller, depuis 36 ans maître-valet chez M. Castelain, fermier, à Sainghin-en-Mélantois.

8.^o Une médaille d'argent au sieur François Obin, depuis 35 ans maître-valet chez MM. Lelong frères, cultivateurs, à Ennetières-en-Weppes.

9.^o Une médaille d'argent au sieur Jean Moutier, depuis 35

ans maître-valet chez M. Souplet , cultivateur , à Sainghin-en-Mélantois.

La Société, s'étant réservé de décerner des médailles et des primes aux auteurs de quelque découverte ou de quelque perfectionnement non compris dans son programme, accorde 1.^o une médaille d'argent grand modèle, à M. Baudon-Porchez, serrurier-mécanicien, rue Esquermoise, à Lille, pour ses succès dans l'art de couler des ornements en fer.

2.^o Une médaille d'encouragement à M. Charlet, ferblantier, rue Doudin, à Lille, pour avoir apporté des perfectionnements à la machine de Savery et lui avoir donné une application avantageuse.

3.^o Une médaille d'encouragement au sieur Maximilien Lalou, âgé de 19 ans, apprenti bourrelier, à Carvin, pour une machine à faire des cordes, supérieure à celle dont on fait habituellement usage.



OUVRAGES

ENVOYÉS A LA SOCIÉTÉ PENDANT LE 1.^{er} SEMESTRE 1838.

1.^o OUVRAGES OFFERTS PAR DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

BAUDET-LAFARGE. Entomologie du département du Puy-de-Dôme. — Monographie des Carabiques.

GARNIER. Traité de météorologie, ou physique du globe.

GRATELOUP. Conchyliologie fossile du bassin de l'Adour.

— Notice sur la famille des Bulléens.

— Discours sur les sciences et les arts, et sur l'influence qu'ils exercent sur les progrès de la civilisation.

GIRARDIN. Notice historique sur la vie et les travaux de Dambourney, de Rouen.

KUHLMANN. Rapport sur les chemins de fer du Nord.

LEFEBVRE. Description de l'*Argynnis selenis*.

LEGRAND. Consultation sur un point de droit.

MALLET. Leçons élémentaires de chimie appliquée aux arts et à l'industrie.

MARQUET-VASSELOT. Ecole des condamnés, conférences sur la moralité des lois pénales.

MUTEL. Cours de Cosmographie.

REIFFENBERG. Introduction à la chronique de Philippe Mouskes.

VILLENEUVE. Notice sur la tapisserie de Charles-le-Téméraire, conservée à la Cour royale de Nancy.

VINCENT. Note sur la résolution des équations numériques.

2.º OUVRAGES OFFERTS PAR DES ÉTRANGERS.

DELCROIX. Une Promenade dans le Cambrésis.

DE CHAMBRAY. Lettre écrite de la campagne sur la protection et les encouragements pécuniaires que le gouvernement accorde à l'agriculture.

DE VÉRONE. Mémoire sur les Voconces.

D'HOMBRES (le baron Firmas). Recherches sur les baromètres vivants.

MARCHANT. Fénélon. — Poème.

MOREL-VINDÉ. Statistique de la commune de La Celle-les-Saint-Cloud.

— Lettre sur la mendicité.

— Destruction des bruyères.

— Deuxième notice sur la pomme de terre Rohan.

— Silo anglais.

— Moyen facile de préserver du ver blanc les racines du fraisier.

— Instruction sommaire sur la culture du fraisier des Alpes.

PÉPIN. Notes horticulturales.

3.º OUVRAGES ENVOYÉS PAR DES SOCIÉTÉS NON
CORRESPONDANTES.

CAEN. Mémoires de la Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.

CHATEAUROUX. Éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre.

MONTÉLIMAR. Bulletins de la Société de statistique du département de la Drôme.

ROUEN. Bulletins de la Société d'horticulture.

ENVOIS

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES PENDANT LE PREMIER
SEMESTRE 1838.

ANGERS. Bulletins de la Société industrielle.

— Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts.

BORDEAUX. Actes de la Société linnéenne.

BOURGES. Bulletins de la Société d'agriculture du département du Cher.

BRUXELLES. Bulletins de l'Académie royale des sciences et belles-lettres.

— Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres pour 1837.

— Mémoires couronnés par l'Académie royale de Bruxelles, tome 12. 1837.

CHALONS. Séance publique de la Société d'agriculture commerce, sciences et arts du département de la Marne. 1837.

EVREUX. Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts du département de l'Eure.

— Bulletins de l'Académie ébroïcienne.

FOIX. Annales agricoles du département de l'Arriège.

FALAISE. Recueil publié par la Société d'agriculture de l'arrondissement.

GENÈVE. Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle.

LILLE. Annales de la Société d'horticulture.

MULHAUSEN. Bulletins de la Société industrielle.

NANCY. Précis des travaux de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy.

NANTES. Journal de la section de médecine de la Société académique du département de la Loire-Inférieure.

PARIS. Bulletins de la Société géologique de France.

— Annales de la Société royale d'horticulture.

— Bulletins de la Société de géographie.

— Athénée des arts. 104.^e séance.

ROUEN. Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.

— Bulletin de la Société libre d'émulation.

— Bulletin de la Société d'horticulture.

SAINT-ÉTIENNE. Bulletins de la Société industrielle.

SAINT-QUENTIN. Annales agricoles du département de l'Aisne, 8.^e et 9.^e livraison.

TROYES. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VERSAILLES. Mémoires de la Société royale d'agriculture et des arts. 37.^e année.

OUVRAGES

ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

— Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation dont la durée est expirée, publiée d'après les ordres du ministre de l'intérieur, par M. Christian, directeur du conservatoire des arts et métiers. Tomes 31 et 32.

— Treizième supplément du catalogue des spécifications, des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation; année 1837.

— Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique publiés par la Société royale et centrale d'agriculture; 1836 et 1837.

— Annales de l'industrie nationale, recueil industriel, manufacturier, agricole et commercial de la salubrité publique et des beaux-arts, renfermant la description des expositions publiques faites en France et à l'étranger, par M. de Moléon.

— Statistique de la France — Commerce extérieur.

DONS

FAITS A LA SOCIÉTÉ PENDANT LE 1.^{er} SEMESTRE 1838.

M. BERKELEY. Coquillages.

M. HAUTRIVE. *Fac-simile* en plâtre d'un calcul vésical très-volumineux.

M. VILLENEUVE. Une médaille représentant l'empereur François I.^{er}, Marie-Thérèse, sa femme; Joseph II, empereur d'Allemagne, et Joséphine sa femme.

ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

- 1.º Annuaire statistique du département du Nord.
- 2.º Annales de chimie et de physique, par MM. Gay-Lussac et Arago.
- 3.º Annales des sciences naturelles, par MM. Audouin, Ad. Bron-
gniart et Dumas.
- 4.º Bibliothèque universelle de Genève.
- 5.º Journal des Savants.
- 6.º L'Institut, journal général des sociétés et travaux scientifiques
de la France et de l'étranger, 1.^{re} et 2.^e section.
- 7.º Revue du Nord de la France.
- 8.º La Flandre agricole et manufacturière.
- 9.º Journal des connaissances usuelles et pratiques.
- 10.º Journal des connaissances utiles.
- 11.º Maison rustique du 19.^e siècle, journal d'agriculture pratique.
- 12.º Moniteur de la propriété et de l'agriculture.
- 13.º Le propagateur de l'industrie de la soie en France.
- 14.º La Phrénologie, journal du perfectionnement individuel et
social par l'application de la physiologie.
- 15.º Archives médicales.
- 16.º Plantes cryptogames du Nord de la France, par M. Desmazieres.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES,

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

1838.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le préfet du département du Nord.

Le maire de Lille.

PEUVION, négociant, admis le 17 nivôse an XI.

GODIN, docteur en médecine, admis le 3 février 1832.

MEMBRES TITULAIRES.

COMPOSITION DU BUREAU EN 1838.

Président. M. LESTIBOUDOIS (Thém.), docteur en médecine, admis le 17 août 1821.

Vice-président. M. DAVAINÉ, ingénieur des ponts et chaussées, admis le 7 septembre 1832.

Secrétaire-général. M. MILLOT, professeur à l'hôpital militaire, admis le 1.^{er} septembre 1837.

Secrétaire de correspondance. M. LEGRAND, avocat, admis le 3 février 1832.

Trésorier. M. BORELLY, inspecteur des douanes, admis le 2 mars 1832.

Bibliothécaire. M. HAUTRIVE, docteur en médecine, admis le 7 novembre 1828.

- MM. MACQUART, propriétaire, admis le 27 messidor an XI.
DELEZENNE, professeur de physique, admis le 12 septembre 1806.
DEGLAND, docteur en médecine, admis en 1811.
DESMAZIERES, naturaliste, admis le 22 août 1817.
LIENARD, professeur de dessin, admis le 5 septembre 1817.
MUSIAS, propriétaire, admis le 3 janvier 1822.
VERLY fils, architecte, admis le 18 avril 1823.
KUHLMANN, professeur de chimie, admis le 20 mars 1824.
MURVILLE, docteur en médecine, admis le 18 février 1825.
BAILLY, docteur en médecine, admis le 2 octobre 1825.
HEEGMANN, négociant, admis le 2 décembre 1825.
BARROIS (Théod.), négociant, admis le 16 décembre 1825.
LESTIBOUDOIS (J.-B.), docteur en médecine, admis le 20 janvier 1826.
DELATTRE, négociant, admis le 3 mars 1826.
DECOURCELLES, propriétaire, admis le 21 novembre 1828.
DANEL, imprimeur, admis le 5 décembre 1828.
DOURLÉN fils, docteur en médecine, admis le 3 décembre 1830.
VAILLANT, docteur en médecine, admis le 6 avril 1831.
MOULAS, propriétaire, admis le 27 avril 1831.
MULLIÉ, chef d'institution, admis le 20 avril 1832.
LEGLAY, archiviste du département du Nord, admis le 19 juin 1835.
BENVIGNAT, architecte, admis le 1.^{er} juillet 1836.
DUJARDIN, docteur en médecine, admis le 4 novembre 1836.
POGGIALE, docteur en médecine, admis le 1.^{er} décembre 1837.

MM. MOUNIER, docteur en médecine, admis le 5 janvier 1838.

DERODE (Victor), chef d'institution, admis le 5 janvier 1838.

MEMBRES ASSOCIÉS AGRICULTEURS.

MM. ADAM,	cultiv. et propriét.,	à Aubers.
BONTE,	id.,	à Flers.
BRULOIS (Vincent),	id.,	à Croix.
BUTIN,	id.,	à Prêmesques.
CHARLET,	id.,	à Houplines.
CHUFFART (J.-B.te),	id.,	à Ascq.
COLLETTE (Louis),	id.,	à Baisieux.
CORDONNIER,	id.,	à Anstaing.
DEBUCHY (François),	id.,	à Noyelles.
DELANGLE (A.),	id.,	à Englos.
DELECOURT (J.-B.te),	id.,	à Lomme.
DESURMONT (Fr.),	brasseur,	à Tourcoing.
D'HALLUIN (A.),	cultivat. et propriét.,	à Marcq-en-Barœul.
D'HESPEL,	propriétaire,	à Haubourdin.
DUHAYON,	notaire,	à Ronchin.
HAVEZ,	cultiv. et propriét.,	à Ascq.
HEDDEBAULT,	id.,	à Faches.
HOCHART,	id.,	à Hallennes-lez-H.
LECOMTE,	id.,	à Bousbecques.
LEFEBVRE,	id.,	à Lezennes.
LEFEBVRE (Julien),	id.,	à Hem.
LIÉNARD,	id.,	à Annappes.
LORIDAN,	id.,	à Flers.
MASQUELIER (N.),	id.,	à Sainghin-en-Mél).
MASQUELIER (F.),	id.,	à Willems.
MULLE,	id.,	à Camphin-en-Pévèle.

- MM. POTTIER , cultivateur et propriétaire , à Hallennes-lez-H.
TAFFIN-PEUVION , id., à Lesquin.
WATTELLE , id., à Radinghem.
-

MEMBRES CORRESPONDANTS.

- MM. AJASSON DE GRANDSAGNE , naturaliste et homme de lettres ,
à Paris.
ALAVOINE , propriétaire , à La Bassée.
ARAGO , membre de l'Institut et de la Chambre des députés.
ARTAUD , inspecteur-général de l'Université , à Paris.
AUDOUIN , professeur au jardin du roi , à Paris.
BABINET , professeur au collège Saint-Louis , examinateur à
l'École polytechnique.
BAILLY DE MERLIEUX , directeur du Mémorial encyclopé-
dique , à Paris.
BARRÉ , chef d'escadron d'artillerie en retraite , à Valenciennes
BECQUET DE MÉGILLE , à Douai.
BÉGIN , chirurgien en chef , à l'hôpital militaire d'instruction
de Strasbourg.
BERKELEY , naturaliste , à King's Cliffe , en Angleterre.
BIDARD , médecin , à Pas (Pas-de-Calais).
BLOUET , professeur d'hydrographie , à Quimper.
BONAFOUS , directeur du jardin royal d'agriculture , à Turin.
BONARD , chirurgien-major , à l'hôpital militaire de Calais.
BOSSON , pharmacien , à Mantes.
BOTTIN , rédacteur de l'Almanach du commerce , à Paris.
BOUILLET , naturaliste , à Clermont-Ferrand.
BOURDON , inspecteur-général de l'Université , à Paris.
BOURDON (Henri) , ancien élève de l'École polytechnique.
BIASOLETTO , pharmacien , à Trieste.

- MM. BRA, statuaire, à Paris.
BRONGNIART (Adolphe), membre de l'Institut, à Paris.
CARETTE, chef de bataillon du Génie, à Paris.
CHARPENTIER, docteur en médecine, à Valenciennes.
CHARPENTIER, pharmacien en chef en retraite, à Paris.
CHAUVENET, capitaine du Génie, à Boulogne.
CHOLLET (F.), docteur en médecine, à Beaune-la-Rolande,
(Loiret).
CLÉMENT (M.^{me} veuve), née HÉMERY, à Cambrai.
COCHARD, pharmacien, à Sedan.
COGET aîné, propriétaire, à Thumeries.
COLLADON fils, à Genève.
COMHAIRE, littérateur, à Liège.
CORNE, président du tribunal de première instance, à Douai.
CORNILLE (Henri), littérateur, à Paris.
COUPRANT, officier de santé, à Houplines.
DA CRUX JOBIM, professeur de médecine légale, à Rio-Janeiro.
DARGELAS, directeur du jardin botanique et du cabinet d'histoire naturelle, à Bordeaux.
DASSONNEVILLE, docteur en médecine, à Aire.
DEBAZUCHES, naturaliste, à Scez.
DE BRÉBÏSSON fils, naturaliste, à Falaise.
DE CANDOLLE, professeur, naturaliste, à Genève.
DE CHAMBERET, ingénieur des ponts et chaussées, à Lons-le-Saulnier.
DE CONTENCIN, secrétaire-général de la préfecture, à Bordeaux.
DEGEORGE (Frédéric), homme de lettres, à Arras.
DE KIRCHOFF (le chevalier), docteur en médecine, à Anvers.
DELARIVE (Auguste), professeur de physique, à Genève.
DELARUE, secrétaire perpétuel de la société d'Agriculture du département de l'Eure, à Evreux.
DE LENZ (le baron), conseiller-d'état, à Iéna

- MM. DE MEUNYNCK, docteur en médecine, à Bourbourg.
DE MOLÉON, ancien élève de l'école polytechnique, membre de la société philotechnique, à Paris.
DE PRONVILLE, propriétaire, à Versailles.
DE PRONY, membre de l'Institut, à Paris.
DEQUEUX SAINT-HILAIRE, sous-préfet, à Hazebrouck.
DERHEIMS, pharmacien, à Saint-Omer.
DESAYVE, à Paris.
DESBRIÈRES, pharmacien-major à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains.
DESMYTTÈRE, docteur en médecine, à Paris.
DESPRETZ, professeur de physique, au collège royal de Henri IV, à Paris.
DESRUELLES, docteur en médecine, professeur au Val-de-Grâce, à Paris.
DESSALINES D'ORBIGNY, professeur d'histoire naturelle, à La Rochelle.
DE VILLENEUVE-BARGEMONT (le marquis), membre correspondant de l'Institut, à Nancy (Meurthe).
DE VILLENEUVE (le comte Alban), ancien préfet du Nord, à Paris.
DE WAPERS, peintre du roi, à Bruxelles.
DRAPIEZ, naturaliste, à Bruxelles.
DUBRUNFAUT, professeur de chimie, à Paris.
DUBUISSON, ingénieur des mines, à Paris.
DUCELLIER, ingénieur, à Paris.
DUCHASTEL (le comte), à Versailles.
DUFOUR (Léon), naturaliste, à St.-Sever (Landes)
DUHAMEL, inspecteur général des mines, à Paris.
DUMÉRIL, membre de l'Institut, à Paris.
DUMORTIER, directeur du jardin botanique de Tournai et membre de la chambre des représentants belges.
DUSAUSOY, colonel d'artillerie, à Douai.

- MM. DUTHILLOEUL , bibliothécaire , à Douai.
DUVERNOY , professeur au collège de France.
ELIAS FRIES , professeur , à Upsal (Suède).
FAREZ , président de chambre à la cour royale , à Douai.
FÉE , professeur à la faculté de médecine de Strasbourg.
FLAVIER , à Strasbourg.
FRANCOEUR , officier de l'Université , membre de la société philomathique , à Paris.
FONTEMOING , greffier du tribunal de commerce , à Dunkerque.
GAILLON , naturaliste , à Boulogne.
GARNIER , professeur en retraite , à Bruxelles.
GAY-LUSSAC , membre de l'Institut , à Paris.
GEOFFROI SAINT-HILAIRE fils , naturaliste , au jardin du roi , à Paris.
GILGENKRANTZ , chirurgien-aide-major au 3.^{me} régiment du Génie.
GILLET DE LAUMONT , inspecteur-général des mines , à Paris.
GIRARDIN , professeur de chimie , à Rouen.
GRAR (Numa) , avocat , à Valenciennes.
GRATELOUP , naturaliste , à Bordeaux.
GRAVIS , docteur en médecine , à Calais.
GUÉRARD , agrégé à la faculté de médecine , à Paris.
GUÉRIN , membre de la société d'histoire naturelle , à Paris.
GUERRIER DE DUMAST fils , homme de lettres , à Nancy.
GUILLEMIN , naturaliste , à Paris.
GUILLOT , lieutenant-colonel d'artillerie , à Douai.
HÉCART , naturaliste , à Valenciennes.
HÉRÉ , professeur de mathématiques , à Saint-Quentin.
HUOT , à Versailles.
HURTREL D'ARBOVAL , médecin-vétérinaire , à Montreuil-s.-M.
JACQUEMYNS , professeur de chimie , à Gand.
JACQUERYE , professeur de dessin et de mathématiques , à Armentières.

- MM. JAUFFRET , bibliothécaire , à Marseille.
- JOBARD , directeur de l'*Industriel* , à Bruxelles.
- JUDAS , docteur en médecine à l'hôpital militaire du Gros-Caillou , à Paris.
- JULLIEN , ancien rédacteur de la *Revue encyclopédique* , à Paris.
- KUHLMANN , architecte , à Schelestadt.
- KUNZE , professeur , à Leipsick.
- LABARRAQUE , pharmacien , à Paris.
- LACARTERIE , pharmacien en chef à l'hôpital militaire d'instruction de Metz.
- LAGARDE (le baron) , ancien préfet , à Paris.
- LAINÉ , professeur de mathématiques au collège de la ville de Paris.
- LAIR , chevalier de la Légion-d'Honneur , conseiller de préfecture du Calvados , secrétaire de la société royale d'agriculture et commerciale de Caen.
- LA ROCHEFOUCAULT (le vicomte de) , à Paris,
- LECOQ , commissaire en chef des poudres et salpêtres , à l'arsenal de Paris.
- LECOQ , professeur de minéralogie , à Clermont-Ferrand.
- LEBLEU fils , docteur en médecine , à Dunkerque.
- LEBONDIDIER , chimiste , à Béthune.
- LEFEBVRE (Alexandre) , secrétaire de la société entomologique de France , à Paris.
- LEGAY , professeur , à Paris.
- LEJEUNE , docteur en médecine , à Verviers.
- LELEWEL (Joachim) , professeur d'histoire à l'université de Wilna , à Bruxelles.
- LEMAIRE , professeur de rhétorique , au collège Bourbon , à Paris.
- LEROY (Onésime) , homme de lettres , à Passy.
- LHÉRIC , graveur , à Anvers.

- MM. LIBERT (M.^{le} Marie-Aimée), naturaliste, à Malmédi (Prusse).
LIÉBIG, chimiste, à Giessen, grand-duché de Hesse.
LOISELEUR DE LONGCHAMPS, docteur en médecine, à Paris.
LONGER, inspecteur des domaines et de l'enregistrement, à Saint-Omer.
MALLET, professeur de philosophie au collège royal de Grenoble.
MANGON DE LA LANDE, directeur des domaines, à Poitiers.
MARCEL DE SERRES, professeur à la faculté des sciences de Montpellier.
MARCHANT DE LA RIBELLERIE, sous-intendant militaire, à Tours.
MARMIN, ex-inspecteur des postes, à Boulogne-sur-Mer.
MARQUET-VASSELOT, directeur de la maison centrale de détention de Loos.
MARTIN-SAINT-ANGE, docteur en médecine, à Paris.
MAIZIÈRES, docteur ès-sciences, à Paris.
MATHIEU, membre de l'Institut et du bureau des longitudes, à Paris.
MATHIEU DE DOMBASLE, directeur de l'établissement agricole de Roville (Meurthe).
MEIGEN, naturaliste, secrétaire de la chambre de commerce, à Stolberg, près d'Aix-la-Chapelle.
MICHAUD, naturaliste, lieutenant au 10.^e régiment d'infanterie de ligne.
MILNE-EDWARDS, naturaliste, à Paris.
MIONNET, membre de l'Institut, à Paris.
MOURONVAL, docteur en médecine, à Bapaune.
MOREAU (César), fondateur de la société de statistique universelle, à Paris.
MUTEL, capitaine d'artillerie, à Douai.
NOEL, inspecteur-général honoraire des études, à Paris.
NOUEL-MALINGIÉ, professeur de physique, à Pont-Levoi.
OZANEAUX, inspecteur général de l'Université, à Paris.

- MM. PALLAS, médecin, à Saint-Omer.
PELOUZE, membre de l'Institut, à Paris.
PHILIPPAR, professeur de culture à l'école royale de Grignon.
PICARD (Casimir), naturaliste, à Abbeville.
PIHOREL, docteur en médecine, à Rouen.
PLOUVIEZ, docteur en médecine, à Saint-Omer.
POIRET, naturaliste, à Paris.
POIRIER SAINT-BRICE, inspecteur des mines, à Paris.
QUETELET, directeur de l'Observatoire, à Bruxelles.
REGNAULT, colonel du 66.^e régiment d'infanterie de ligne,
à Ancône.
REIFFENBERG (le baron de), correspondant de l'Institut,
professeur à l'Université de Liège.
REINARD, pharmacien, à Amiens.
RIBES, docteur en médecine, à Montpellier.
RODENBACH (Constantin), membre de la Chambre des repré-
sentants belges, à Bruxelles.
RODENBACH (Alexandre), membre de la Chambre des repré-
sentants belges, à Bruxelles.
RODET, professeur à l'école royale vétérinaire, à Toulouse.
SCHREIBER, conseiller et directeur des cabinets d'histoire
naturelle de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vienne.
SINCLAIR (John), agronome, à Londres.
SCHOUTETTEN, professeur à l'hôpital militaire d'instruction de
Metz.
SOUDAN, docteur en médecine, professeur au Val-de-Grâce,
à Paris.
TANCHOU, docteur en médecine, à Paris.
TASSAERT, chimiste, à Anvers.
THIERS, membre de la chambre des députés et de l'Institut, à
Paris.
TIMMERMANS, capitaine du génie, à Tournai.
TORDEUX, pharmacien, à Cambrai.

MM. VANDERMAELEN, fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles.

VASSE DE SAINT-OUEN, inspecteur de l'Académie de Douai.

VILLENEUVE, membre de l'académie royale de médecine, à Paris.

VILLERMÉ, membre de l'Institut, à Paris.

VINCENT, professeur de mathématiques, à Paris.

WARNKOENIG, docteur en droit, professeur de jurisprudence, à l'université de Fribourg (Baden).

WESTWOOD, naturaliste, secrétaire de la Société entomologique, à Londres.



SOCIÉTÉS

CORRESPONDANTES.

ABBEVILLE. Société royale d'émulation.

ALBY. Société d'agriculture du département du Tarn.

ANGERS. Société d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. Société industrielle.

ANGOULÈME. Société d'agriculture, des arts et du commerce du département de la Charente.

ARRAS. Société royale pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.

BAYEUX. Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.

BESANÇON. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BESANÇON. Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs.

BORDEAUX. Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. Société linnéenne.

BOULOGNE-SUR-MER. Société d'agriculture, du commerce et des arts.

BOURGES. Société d'agriculture du département du Cher.

BRUXELLES. Académie royale des sciences et belles-lettres.

— Société de Flore.

CAEN. Société royale d'agriculture et de commerce.

CAMBRAI. Société d'émulation.

CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHARLEVILLE. Société centrale d'agriculture, sciences, arts et commerce du département des Ardennes.

CHARTRES. Société d'agriculture du département d'Eure-et-Loire.

CHATEAUROUX. Société d'agriculture du département de l'Indre-

CHAUMONT. Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Haute-Marne.

DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DOUAI. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

ÉVREUX. Académie ébroïcienne.

ÉVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FALAISE. Société d'agriculture de l'arrondissement.

FOIX. Société d'agriculture et des arts.

GAND. Société royale des beaux-arts, belles-lettres, agriculture et botanique.

GENÈVE. Société de physique et d'histoire naturelle.

IÉNA. Société de minéralogie.

LE MANS. Société d'agriculture, sciences et arts.

LIÉGE. Société libre d'émulation.

LILLE. Société d'horticulture.

LONDRES. Société entomologique.

LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du département du Jura.

LYON. Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

MACON. Société d'agriculture, sciences et belles-lettres.

MARSEILLE. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

METZ. Académie royale.

MÉZIÈRES. Société libre d'agriculture, arts et commerce du département des Ardennes.

MONTAUBAN. Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne.

MULHAUSEN. Société industrielle.

NANCY. Société royale des sciences , lettres et arts.

NANCY. Société centrale d'agriculture.

NANTES. Société royale académique du département de la Loire-Inférieure.

NANTES. Société nantaise d'horticulture.

PARIS. Athénée des arts.

———— Société royale et centrale d'agriculture.

———— Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

———— Société médicale d'émulation.

———— Société de géographie.

———— Société de la morale chrétienne.

———— Société géologique de France.

———— Société philomathique.

———— Société française de statistique universelle.

———— Société linnéenne.

———— Société libre des beaux-arts.

———— Société d'agronomie pratique.

———— Société d'horticulture.

POITIERS. Société académique d'agriculture , belles - lettres , sciences et arts.

RHODEZ. Société d'agriculture et de négociants du département de l'Aveyron.

ROCHEFORT. Société d'agriculture , sciences et belles-lettres.

ROUEN. Académie royale des sciences , belles-lettres et arts.

ROUEN Société libre d'émulation.

SAINT-ÉTIENNE. Société d'agriculture , arts et commerce.

SAINT-ÉTIENNE. Société industrielle.

SAINT QUENTIN. Société académique.

STRASBOURG. Société des sciences , agriculture et arts du Bas-Rhin.

TOULOUSE. Académie royale des sciences , inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. Société royale d'agriculture.

TOULOUSE. Académie des jeux floraux.

TOURS. Société d'agriculture , sciences , arts et belles-lettres du département d'Indre et-Loire.

TROYES. Société d'agriculture , sciences et arts du département de l'Aube.

VALENCE. Société de statistique , des arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drôme.

VALENCIENNES. Société des sciences , arts et commerce.

VERSAILLES. Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

PHYSIQUE.

Pages.

Note sur le phénomène d'optique météorologique du 13 mars 1838, par M. Delezenne, R. (1).....	Page 5
---	--------

HISTOIRE NATURELLE.

Diptères exotiques nouveaux ou peu connus, par M. J. Macquart, R.....	9
Corps étranger trouvé dans un œuf, par M. Bailly, R.....	226

HISTOIRE.

Analectes historiques, ou documents inédits pour servir à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature, recueillis et annotés par le docteur Leglay, R.....	229
---	-----

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

Rapport sur l'utilité de l'établissement des chambres consultatives d'agriculture, présenté à la Société par M. Thém. Lestiboudis, R.....	469
---	-----

(1) R signifie membre résidant ; C membre correspondant.

Rapport sur une réclamation des distillateurs d'eau-de-vie de
pommes de terre, présenté à la Société par M. Thém. Lesti-
boudois, R. 478

Séance publique du 29 juillet 1838..... 486
Distribution des prix..... 501
Ouvrages envoyés à la Société..... 506
Envois des sociétés correspondantes..... 508
Ouvrages envoyés par le gouvernement..... 510
Abonnements de la Société..... 511
Dons faits à la Société pendant le 1.^{er} semestre de 1838..... 510
Liste des membres de la Société..... 512
Liste des Sociétés correspondantes..... 523

ERRATA.

Page 446, ligne 2, Henri III, lisez : Charles IX.

Au bas de la même page ajoutez la note suivante :

Angelo Vergesio, Vergecio ou Vergèce, né dans l'île de Crète, fut appelé en France par François I.^{er}. Habile dans la littérature ancienne, il excellait surtout à tracer les caractères grecs. On conserve à la Bibliothèque du roi une magnifique copie du *Cynegeticon* d'Oppien, que Henri II l'avait chargé d'exécuter pour Diane de Poitiers. Casaubon lui attribue aussi un très-beau manuscrit d'*Æneas Tacticus*, également conservé à la Bibliothèque royale. Henri Estienne, si versé lui-même dans la calligraphie grecque, s'avoue le disciple de Vergesio.

Il résulte de la lettre ci-dessus qu'Angelo Vergèce est mort en avril 1569, date ignorée jusqu'ici de tous les bibliographes. Si, comme le porte cette lettre, il n'a laissé ni enfants ni héritiers, il faut en conclure de plus qu'il avait survécu à sa fille, laquelle, suivant Jean Daillé, a peint les belles figures d'animaux qui se trouvent sur les marges du *Cynegeticon*, écrit par son père. D'après cette même assertion de la lettre, Nicolas Vergèce, mort à Coutances en 1570, ne serait ni le fils ni le neveu d'Angelo, quoi qu'en aient dit de Thou, Lacroix du Maine et Prosper Marchand.

Il s'est glissé en outre, dans les *Analectes*, quelques fautes typographiques que le lecteur voudra bien excuser et qui se trouvent d'ailleurs rectifiées dans une seconde édition.

